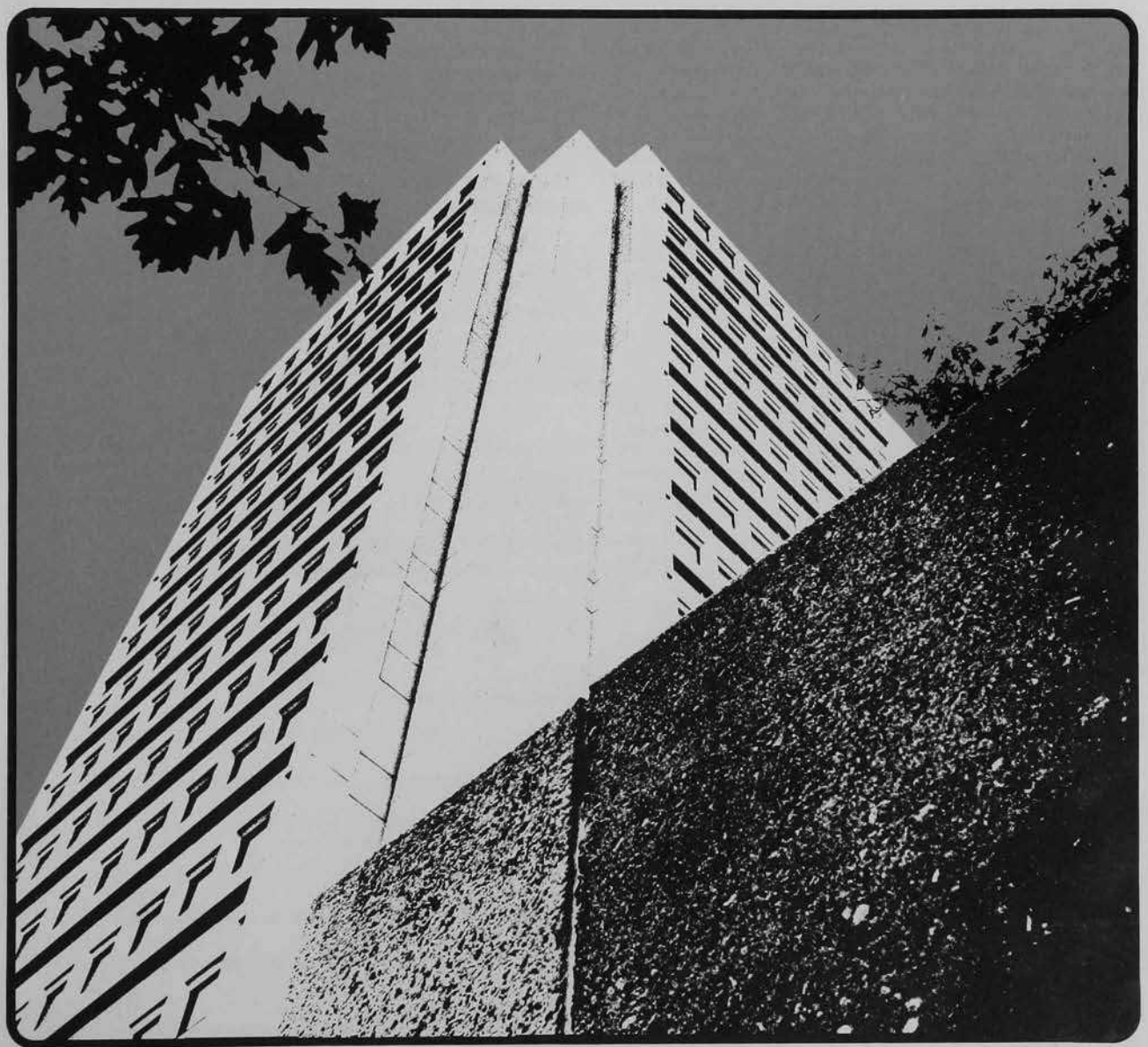
AVIS JURIDIQUES
PARTIE 1

108e ANNÉE
24 JANVIER 1976
No 4

GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC

OFFICIAL GAZETTE



PARTIE I

AVIS AUX ANNONCEURS

1. La *Gazette officielle du Québec* est composée de deux parties conformément aux dispositions du règlement régissant sa publication.

2. La Partie I contient des avis généraux et est publiée au moins tous les samedis en langue française sauf pour les exceptions prévues au règlement (A.C. 2517-75). L'ultime délai pour la réception des avis, documents ou annonces, expire à midi, le mardi, à moins que ce jour ne soit un jour férié. Dans ce cas, l'ultime délai expire à midi, le lundi. Les avis, documents ou annonces reçus en retard sont publiés dans une édition subséquente. De plus l'Éditeur officiel du Québec a le droit de retarder la publication de certains documents, à cause de leur longueur ou pour des raisons d'ordre administratif.

3. Prière d'adresser aux bons soins de l'Éditeur officiel du Québec, Québec, toute communication d'avis destinée à la Partie I de la *Gazette officielle du Québec*.

4. Indiquer le nombre d'insertions.

5. Payer comptant et avant publication le coût des annonces, suivant le tarif ci-dessous, excepté lorsque ces annonces doivent être publiées plusieurs fois. En ce cas, l'intéressé doit acquitter la facture sur réception et avant la deuxième insertion: sinon, cette dernière insertion est suspendue, sans autre avis et sans préjudice des droits de l'Éditeur officiel du Québec, qui rembourse chaque fois, s'il y a lieu, toute somme versée en plus.

6. L'abonnement et l'achat de documents, entre autres des tirés-à-part, sont strictement payables à l'avance.

7. Tout paiement doit être fait par chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances du Québec.

8. Toute demande d'annulation ou tout paiement sont soumis aux dispositions de l'article 7.

9. Si une erreur typographique se glisse dans une première insertion, les intéressés sont priés d'en aviser l'Éditeur officiel du Québec avant la seconde insertion et ce, afin d'éviter de part et d'autre des frais onéreux de reprise.

TARIF DES ANNONCES, ABONNEMENTS, etc.

Première insertion: 40 cents la ligne agate, pour chaque version, (14 lignes au pouce, soit 220 lignes par page, pour les deux versions).

Insertions subséquentes: 20 cents la ligne agate pour chaque version
La matière tabulaire (liste de noms, de chiffres, etc.) est comptée double.
Traduction: $5 les 100 mots.
Exemplaire séparé: $1 chacun.
Feuilles volantes: $3 la douzaine.
Périodes d'abonnement (Partie I): du 1er janvier au 31 décembre, $20; du 1er avril au 31 décembre, $15; du 1er juillet au 31 décembre, $10.

N.B. — Les chiffres placés au bas des avis ont la signification suivante:

Le premier nombre réfère à notre numéro de facture: le deuxième à celui de l'édition de la *Gazette* pour la première insertion: le troisième à celui du nombre d'insertions, et la lettre « o » signifie que la matière n'est ni de notre composition ni de notre traduction. Les avis publiés une seule fois ne sont suivis que de notre numéro de facture.

L'Éditeur officiel du Québec,
CHARLES-HENRI DUBÉ.

Cité Parlementaire.
Québec, 9 juillet 1975.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

GEORGES LAPIERRE
Gazette officielle du Québec
Tél: (418) 643-5195

Tirés-à-part ou abonnements:

Tél.: (418) 643-5150

Adresser toute correspondance au bureau de

l'Éditeur officiel du Québec,
Cité Parlementaire,
Québec, G1R 4Y7, P.Q.

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe (permis no 107)

L'Éditeur officiel du Québec, CHARLES-HENRI DUBÉ

AVIS JURIDIQUES

Commission des transports du Québec

Aux fins de faciliter la recherche, la Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi des transports (L.Q. 1972, ch. 55 et ses amendements) et au Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne (A.C. 2619-73 et ses amendements). Ces rubriques sont identifiées de la façon suivante:

I — Avis de la Commission « proprio motu » (Règlement 2, a. 2.24) :

1 — Vérification de permis (a. 2.59).
2 — Autres affaires.

II — Avis d'introduction de requêtes (Règlement 2, a. 2.3) :

1 — Demande de permis ou de modification de permis.
   a) transport général de personnes.
   b) transport général de choses.
   c) transport de matières en vrac.
   d) transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses).
2 — Demandes de vérification de permis (a. 2.59).
3 — Demandes de modification ou d'annulation de contrat de transport d'écoliers (a. 2.60).
4 — Autres affaires.

III — Avis d'opposition à une modification de certains tarifs (a. 2.64).

IV — Avis de désistement.

V — Avis de décisions rendues :

1 — Dans les affaires introduites par la Commission « proprio motu ».
   a) vérification de permis.
   b) autres affaires.
2 — Dans les affaires introduites par requêtes.
   a) affaires contestées.
      — transport général de personnes.
      — transport général de choses.
      — transport de matières en vrac.
      — transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
   b) affaires non contestées.
      i. membre siégeant seul.
         — transport général de personnes.
         — transport général de choses.
         — transport de matières en vrac.
         — transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
      ii. au moins trois membres.
         — transport général de personnes.
         — transport général de choses.
         — transport de matières en vrac.
         — transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
   c) vérification de permis
   d) annulation ou modification de contrat de transport d'écoliers.
   e) * permis spéciaux.

* Dans certains cas de demandes de permis spéciaux, les publications peuvent avoir été faites dans les journaux de la région.

Catégorie	Sous-catégories	Codes		Couleurs	Numéros de dossiers
Transport public	Voyageur	MPV	QPV	Rose	M 000001 à M 002000 Q 000001 à Q 001000
	Écolier	MPE	QPE	Rouge foncé	M 100001 à M 103000 Q 100001 à Q 102000
	Taxi	MPT	QPT	Jaune orange	M 200001 à M 210000 Q 200001 à Q 205000
Transport général	Camionnage régulier	MCR	QCR	Orange brûlé	M 300001 à M 303000 Q 300001 à Q 302000
	Camionnage spécialisé	MCS	QCS	Vert pâle	M 400001 à M 402000 Q 400001 à Q 401000
	Transport en vrac	MCV	QCV	Vert foncé	M 500001 à M 504000 Q 500001 à Q 503000

Catégorie	Sous-catégories	Codes		Couleurs	Numéros de dossiers
Location	Location	ML	QL	Bleu pâle	M 600001 à M 601000 Q 600001 à Q 600500
Transport spécialisé	Maritime	MSM	QSM	Bleu foncé	M 700001 à M 700500 Q 700001 à Q 700500
	Aérien	MSA	QSA	Mauve	M 800001 à M 800500 Q 800001 à Q 800500
	Ferroviaire	MSF	QSF	Brun	M 900001 à M 900500 Q 900001 à Q 900500

MPV — Montréal transport public — voyageurs
QPV — Québec transport public — voyageurs

MPE — Montréal transport public — écoliers
QPE — Québec transport public — écoliers

MPT — Montréal transport public — taxi
QPT — Québec transport public — taxi

MCR — Montréal transport régulier — camionnage
QCR — Québec transport régulier — camionnage

MCS — Montréal transport spécialisé — camionnage
QCS — Québec transport spécialisé — camionnage

MCV — Montréal transport en vrac — camionnage
QCV — Québec transport en vrac — camionnage

ML — Montréal location
QL — Québec location

MSM — Montréal transport spécialisé — maritime
QSM — Québec transport spécialisé — maritime

MSA — Montréal transport spécialisé aérien
QSA — Québec transport spécialisé — aérien

MSF — Montréal transport spécialisé — ferroviaire
QSF — Québec transport spécialisé — ferroviaire

I — Avis de la Commission « proprio motu »:

Conformément aux dispositions de l'article 2.24 du règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne, toute personne intéressée doit faire connaître son intention d'être entendue dans les 10 jours francs à compter de la présente publication; si la Commission reçoit une opposition ou autre intervention ou demande dans ledit délai, la Commission procédera à une audience publique avant de rendre une décision.

Rôle M-13639
17699-V-D-001-TF-P-1
BERNARD BRASSEUR
(Faisant affaires sous les nom
et raison sociale de:
BRASSEUR TRANSPORT ENRG.)
6, rue St-Pierre
Roxton Road (Shefford) (Qué.)
Intimé

Attendu que l'intimé a introduit une demande de fixation de tarifs le 13 juin 1975, qui se lit comme suit:

« La requérante demande à la Commission des transports du Québec une hausse de ses tarifs de l'ordre de quelque 13% et enlève ses taux horaires sauf quant au chargement et au déchargement.»

Attendu que la Commission rendait la décision MCS-1377-TF le 29 août 1975 et autorisait l'intimé à modifier ses tarifs de la façon suivante;

« Augmentation des tarifs de l'ordre de 13% et enlèvement des taux horaires quant au chargement et au déchargement.»

Considérant que l'intimé a demandé l'enlèvement des taux horaires sauf quant au chargement et au déchargement;

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Réviser la décision numéro MCS-1377 du 29 août 1975 de façon à la rendre conforme à la demande introduite par Bernard Brasseur.

Rôle M-13640
CM-30000-P-3

Relativement à des erreurs dans certaines décisions sur numéros de dossiers ou de permis ou sur nom, prénom et adresse de détenteurs de permis ou de toute autre personne partie à une affaire

Attendu qu'à différentes dates, la Commission a rendu des décisions dans lesquelles certaines erreurs se sont glissées tel qu'il appert dans la liste ci-dessous.

Considérant qu'il est opportun de réviser les décisions susdites;

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Réviser les décisions et apporter à l'égard de chacune d'elles les corrections proposées dans la liste ci-dessous.

Décisions		Numéro dossier	Nom des parties	Désignation	Correction
Date	Numéro	ou permis	et adresse	erronée	proposée
05-09-75	MPN-218	24335-V-PN-1	FOSTER, ROYAL 775, rue du Marché Central Montréal (Qué.)	24435-V-PN-1	24335-V-PN-1
26-09-75	MPN-300	24606-V-PN-1	MILLIGAN, DAVID T. 775, rue du Marché Central Montréal (Qué.)	MILLIGAN, DONALD T.	MILLIGAN, DAVID T.
20-08-75	MCR-2043	22974-V-D-001	G. TACKABERRY & SONS CONSTRUCTION COMPANY LIMITED 1025, boul. St-Laurent 381 (Qué.)	TACKABERRY & SONS CONSTRUCTION COMPANY LIMITED	G. TACKABERRY & SONS CONSTRUCTION COMPANY LIMITED

Rôle M-13641
505-V-P-1

DIRECT WINTERS TRANSPORT LIMITED
1434 ouest, Ste-Catherine
Montréal (Qué.)
Intimée

Attendu que l'intimée détient un permis l'autorisant à faire du transport de marchandises pour le compte de certaines firmes dont Dominion Stores Limited telle que décrite à la clause *b* de son permis numéro 505-V;

Attendu que dans sa requête de modification de taux introduite le 15 juillet 1975, rôle M-9863, l'intimée informe la Commission que son contrat avec Dominion Stores Limited a été annulé.

Considérant les dispositions de l'article 2.48 du Règlement 2 (1975) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

D'amender la clause *b* du permis 505-V détenu par Direct Winters Transport Limited et d'annuler son permis l'autorisant à faire du transport de marchandises pour le compte de Dominion Stores Limited.

Rôle M-13642
CM-30000-P-4

Relativement à certains détenteurs de permis de courtiers dits voituriers-rouliers et certains détenteurs de permis de tireurs dits voituriers-remorqueurs
Intimés

Attendu qu'à différentes dates, la Commission des transports du Québec ou la Régie des transports a rendu des décisions délivrant des permis de courtiers aux voituriers-rouliers intimés et des permis connexes aux voituriers-remorqueurs intimés dont les noms, les numéros de dossiers, les numéros et dates respectives de décisions se trouvent énumérés aux listes A et B ci-dessous;

Attendu que les droits de courtiers n'ont pas été payés pour l'année 1975 par les courtiers énumérés à la liste A, que le contrat, soit qu'il ait été rompu ou terminé, a été dénoncé comme tel par l'un ou l'autre des intimés énumérés à la liste B ou n'a pas fait l'objet d'un renouvellement par ces derniers;

Considérant les dispositions du chapitre V-I-a du Règlement 2 (1975 sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q. et des dispositions de l'article 41-A de l'Ordonnance générale sur le camionnage no 4995;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Constater le non-renouvellement des permis de courtiers et des permis connexes de voituriers-remorqueurs délivrés en vertu des décisions dont les dates et les numéros apparaissent à la liste A en relation avec le nom des intimés.

Prendre acte des déclarations ou de l'absence du dépôt du contrat annuel aux dossiers de la Commission et annuler les permis de courtiers et les permis connexes des voituriers-remorqueurs délivrés en vertu des décisions dont les dates et les numéros apparaissent à la liste B en relation avec le nom des intimés.

Date et numéro décision		Courtiers Nom et adresse	Réf. dossier	Tireurs Nom et adresse	Réf. dossier
LISTE A					
29-06-72		C. LEBOEUF TRANSPORT INC. 43, rue Ste-Catherine Beauharnois (Qué.)	703-V-P-1 & rem.	J. LEBOEUF CARTAGE INC. B.P. 475 Valleyfield (Qué.)	17491-V-P-2
LISTE B					
27-06-74	MCS-559	KINGSWAY FREIGHT LINES LTD. 10525, Côte de Liesse Dorval (Qué.)	17376-V	BRIEN, GUY 7830, rue Thelma La Salle (Qué.)	23591-V-D-1-P-1
08-06-72	Ordonnance	BEKINS MOVING & STORAGE 805 Selkirk Street Pointe-Claire 730 (Qué.)	893-V	MICHAEL CARTY 799, Galt Avenue Verdun (Qué.)	22410-V-P-1
16-12-74	MCS-893	KINGSWAY FREIGHT LINES LTD. 10525, Côte de Liesse Dorval (Qué.)	17376-V	YELLE, ROGER Trout River, R.R. 4 (Huntingdon) (Qué.)	23956-V-D-1-P-1
21-03-75	MCS-1105	KINGSWAY FREIGHT LINES LTD. 10525, Côte de Liesse Dorval (Qué.)	17376-V	BOUCHARD, JOSEPH 262, Les Chenaux Vaudreuil (Qué.)	24093-V-D-001-P-1
12-05-75	MCS-1209	SPEEDWAY EXPRESS LTD. 20, boul. Marie-Victorin Boucherville (Qué.)	13963-V	LECLERC, EDMOND 10237, rue St-Vital Montréal (Qué.)	23987-V-D-002-P-1

Rôle M-13645
P-001
M-503237-P-001
GALIPEAULT, MARCEL
1282, avenue St-Jean
Mascouche (L'Assomption) (Qué.)
M-504859-P-001
OUELLETTE, ROBERT
675, Louise
(St-François) Ville de Laval (Qué.)
M-506169-P-001
WALTON, GÉRALD
5090, Dujarie, St-Léonard
Montréal (Qué.)
Intimés

Attendu que la Commission rendait le 18 juillet 1974 la Décision MCV-2824 et autorisait en faveur de Marcel Galipeault la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région» et de catégorie « Entrepreneur» pour la région numéro 6 et sous le numéro M-503237-D-001 à l'égard d'un camion G.M.C. 1963, série 98303801732;

Attendu que le 25 janvier 1974, la Commission délivrait une attestation portant le numéro M-504859-D-001 à Robert Ouellette pour le même camion;

Attendu que le 5 février 1975, Robert Ouellette introduisait une demande d'autorisation de transfert à Gérald Walton à l'égard du même camion;

Attendu que dans une lettre du 12 mars 1975, monsieur Robert Ouellette informe la Commission du transfert non autorisé du permis ou de l'attestation de Marcel Galipeault;

Considérant les dispositions des articles 19 et 50 de la Loi des transports;

Considérant les dispositions de l'article 2.59 du Règlement numéro 2 (1975) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Vérifier le permis de Marcel Galipeault et l'attestation de Robert Ouellette. Enquêter sur les transactions entre les trois intimés. Réunir à la présente affaire la demande de transfert en faveur de Gérald Walton et réviser la décision rendue et s'il y a lieu révoquer le permis et l'attestation et rejeter l'autorisation de transfert.

Rôle M-13646
21708-V-D-001-P-1
KRAUS TRANSPORT LIMITED
7215, Torbram Road
Mississauga, Ontario
Intimée-cédant
Au Québec:
200 ouest, rue St-Jacques
Suite 905, Montréal (Qué.)

Attendu que le 17 septembre 1975, la Commission rendait la décision MCR-2103 autorisant le transfert des clauses *a*, *b* et *g* du permis de l'intimée-cédante portant le numéro 21708-V-D-001 en faveur de l'intimée-cessionnaire (permis numéro 14397-V);

Attendu que le dernier paragraphe de la page 3 de la décision susdite concerne spécifiquement le permis de l'intimée-cédante;

Attendu qu'il y a lieu de modifier ledit paragraphe afin qu'il se rapporte au permis détenu par l'intimée-cessionnaire,

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

14397-V

MACKINNON TRANSPORT LIMITED
915, Gordon Street, R.R. 3
Guelph, Ontario
Intimée-cessionnaire
Au Québec:
465, rue St-Jean, suite 605
Montréal (Qué.)

MAISLIN TRANSPORT LIMITED
7401, Newman Blvd.
LaSalle (Qué.)
Mise en cause

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Réviser la décision MCR-2103 et remplacer la condition apparaissant dans le dernier paragraphe de la page 3 par la suivante:

This service is to be given in conjunction with operating authority X-232 issued by the Ontario Highway Transport Board and dated July 14, 1975.

Rôle M-13647
21708-V-D-002-P-2

KRAUS TRANSPORT LIMITED
7215, Torbram Road
Mississauga, Ontario
Intimée-cédante
Au Québec:
200 ouest, rue St-Jacques
Suite 905
Montréal (Qué.)

CHARLES HARRIS & SONS TRANSPORT LTD.
P.O. Box 4
Burlington, Ontario
Intimée-cessionnaire
Au Québec:
465, rue St-Jean
Suite 605, Montréal (Qué.)

Attendu Que le 22 août 1975, la Commission rendait la décision MCR-2045 autorisant le transfert des clauses *c* et *d* du permis détenu par l'intimée-cédante à l'intimée-cessionnaire;

Attendu qu'au paragraphe 2 du dispositif de la décision susdite, les mots «délivré par» y apparaissant après le numéro 21708-V devraient être remplacés par les mots «détenu par» et que, de plus, les causes *e* et *f* du permis auraient dû y être incluses;

Attendu que la restriction no 1 aux clauses *c* et *d* devraient être modifiée pour prendre en considération le permis qui fut délivré à l'intimée-cessionnaire par l'*Ontario Highway Transport Board;*

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Réviser la décision MCR-2045 en y apportant la correction qui s'impose et remplaçant la première restriction aux clauses *c* et *d* par ce qui suit:

This service is to be given in conjunction with operating authority X-866 issued by the Ontario Highway Transport Board and dated July 14, 1975.

Rôle M-13648
23765-V-D-1-P-1

ROGER, RÉAL
1566, rue Laforest
Ville Lemoyne (Qué.)
Intimé

MICHEL TRANSPORT (WINDSOR) LTÉE
226, rue Principale nord
Windsor (Richmond) (Qué.)

MICHEL TRANSPORT INC.
4, rue Union
Arthabaska (Qué.)

TRANSPORT DALLAIRE LTÉE
90 ouest, boul. Taché
C.P. 218
Montmagny (Qué.)
Mises en cause

Attendu que l'intimé a présenté une requête en modification de son permis numéro 860-V, le 5 avril 1974, le tout formant la cause M-2024, dans laquelle les mises en cause ont comparu et ont produit une opposition;

Attendu que la Commission rendait la décision MCR-2217 le 10 novembre 1975 dans laquelle elle accordait la demande telle qu'amendée mais sans décrire dans le permis la restriction qu'indiquait un amendement fait au moment de l'audience et qui se lit comme suit:

a) A l'exception des comtés de Montmagny, L'Islet et Bellechasse;

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Réviser la décision MCR-2217 et modifier le texte de la restriction à la clause *b* pour qu'il se lise après les mots «St-Fortunat» de la façon suivante: Windsor Mills ainsi que les comtés de Montmagny, L'Islet et Bellechasse ou modifier le texte de la restriction de toute autre manière pour tenir compte dudit amendement.

Rôle M-13649
M-100-002-P-1

CARON, ROGER
La Minerve
(Labelle) (Qué.)
Intimé

Attendu que la Commission rendait la décision MPE-75 le 4 décembre 1974 en faveur de l'intimé en fixant comme prix du contrat adjugé à l'intimé pour le circuit 960 un montant de $9,171;

Attendu que le montant, égal au taux moyen établi pour ce véhicule, est de $9,171.50;

Attendu que le règlement 11-H à l'article 11.286.1 prévoit l'ajustement automatique de certains contrats;

Considérant le préjudice que peut subir l'intimé;

Considérant l'article 11.271.1 du règlement 11-C amendé et remplacé par 11.271.1 du règlement 11-H;

Considérant le troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Réviser la décision rendue;

Vérifier sa compétence *ratione materiae* et s'il y a lieu,

Révoquer la décision numéro MPE-75 rendue le 4 décembre 1974 et, en conséquence, rejeter la demande introduite.

Rôle M-13650
22509-V-D-001-P-1

GREIN'S FURNITURE TRANSPORT LTD.

494, 10th Avenue
P.O. Box 143
Hanover, Ontario
Intimée-cédante
Au Québec:
1450, Baulac
St-Laurent (Qué.)

GREIN'S FURNITURE TRANSPORT (1974) LTD.

494, 10th Avenue
P.O. Box 143
Hanover, Ontario
Intimée-cessionnaire
Au Québec:
1450, Baulac
St-Laurent (Qué.)

Attendu que l'intimée-cédante détient le permis de camionnage général numéro 22509-V;

Attendu que suivant les documents versés au dossier, l'intimée-cédante n'a pas immatriculé ses véhicules pour l'année 1975;

Considérant les dispositions des chapitres VI-A et IX du Règlement no 2 (1975 sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission;

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Vérifier et constater, s'il y a lieu, le non-renouvellement du permis numéro 22509-V et joindre à la présente affaire la cause numéro 10362.

Rôle M-13690
16376-V-P-1

RICHARD W. MOORE

(Tant en son nom qu'en qualité d'héritier ou d'exécuteur testamentaire de Feu Daniel F. Moore) précédemment tous deux en société et faisant affaires sous le nom et raison sociales de:

« MOORE BROS. TRANSPORT »

560, Montée de Liesse
Montréal, Qué.
Intimé-cédant

TRANSPORT GRANDE ISLE INC.
GRAND ISLAND TRANSPORT INC.

1025, avenue Shorecrest
Ville de Laval, (Qué.)
Intimée-cessionnaire

Attendu qu'un permis de camionnage général connu sous le numéro 16376-V a été délivré à Daniel F. Moore, actuellement décédé, et à Richard W. Moore, tous deux faisant affaires en société sous les nom et raison sociales de: «MOORE BROS. TRANSPORT»;

Attendu que, suivant un document versé au dossier, à savoir un bordereau du Bureau des véhicules-automobiles en date du 4 août 1975, il appert que ladite société n'a pas acquitté les droits payables tant pour l'année 1974 que pour l'année 1975, n'ayant pas de véhicule immatriculé pour faire du transport pour compte d'autrui.

Considérant les dispositions du chapitre VI-A du Règlement 2 (1975) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Vérifier le permis numéro 16376-V et constater, s'il y a lieu, le non-renouvellement du permis au 1er avril 1974, et joindre à la présente affaire les causes 8560 et 11792.

Rôle M-13691
23436-V-D-001-P-2

ANDRÉ ALIX

4, St-Patrick, St-Luc
Iberville (Qué.)
23550-V-D-003

RENÉ CORBEIL

2365, rue Bourgogne, app. 3
Chambly (Qué.)
Voituriers-remorqueurs intimés
et
17404-V-D-002

GILLES ROBERT INC.

298, rue Bernier
C.P. 21, St-Luc
(St-Jean) (Qué.)
Voiturier-roulier intimé

Attendu qu'en date du 28 mars et du 31 octobre 1974, la Commission rendait deux décisions portant les numéros MCS-401 et MCS-799 autorisant, en faveur du voiturier-roulier intimé, la délivrance de permis de courtier, et en faveur des voituriers-remorqueurs intimés, des permis connexes de remorquage;

Attendu qu'en date du 16 octobre 1975, le voiturier-roulier intimé informe la Commission que les permis connexes de courtier et de transport par remorquage délivrés respectivement pour lui-même et les voituriers-remorqueurs intimés, n'étaient plus opérés;

Considérant les dispositions du chapitre VI-A du règlement 2 (1975) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission;

Considérant les dispositions de l'article 41-A de l'Ordonnance générale sur le camionnage no 4995.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Prendre acte de la déclaration du voiturier-roulier intimé, et

2. Annuler les permis de courtier du voiturier-roulier intimé et les permis connexes des voituriers-remorqueus intimés délivrés en vertu des décisions MCS-401 et MCS-799.

Rôle M-13700
M-504672-D-001 et D-002-P-001
JOSEPH LEMAY EXCAVATION
112, De Martigny
St-Jérôme (Qué.)
Intimé

Attendu que le 18 juillet 1974, la Commission rendait les décisions MCV-2581 et MCV-2582 autorisant la délivrance de permis de camionnage en vrac numéros M-504672-D-001 et D-002, de catégorie « Région» et de catégorie « Entrepreneur» pour la région 6 en faveur de Joseph Lemay Excavation;

Attendu que Joseph Lemay Excavation ne constitue ni une personne morale ni une raison sociale;

Attendu que les requêtes dans les dossiers susmentionnés ont été présentées par Joseph Lemay;

Attendu que Joseph Lemay détient déjà des permis de camionnage en vrac de catégorie « Région» et de catégorie « Entrepreneur» pour la région 6 dans les dossiers M-501003-D-001, 5, 6, 7, 8, 9 et 10.

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Réviser les décisions MCV-2581 et MCV-2582 et y substituer le nom du requérant Joseph Lemay Excavation par celui de Joseph Lemay et modifier les numéros des dossiers M-504672-D-001 et D-002 par les numéros M-501003-D-11 et D-12.

Rôle M-13701
M-500324-D-001-P-1
LANTHIER, LUCIEN
256, rue Béthanie
Lachute (Qué.)

Attendu que le 12 juillet 1974, la Commission rendait la décision MCV-2291 révoquant l'attestation émise en faveur de l'intimé et autorisait en sa faveur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac;

Attendu que, suite à une demande de changement de région par l'intimé, la Commission rendait la décision MCV-4794 annulant l'attestation de camionnage en vrac émise pour la région 7 et autorisant la délivrance d'une attestation pour la région 6.

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Modifier la décision MCV-4794 en remplaçant à la page 2 le mot « attestation» par le mot « permis» et en annulant la condition apparaissant sur ladite page.

Rôle Q-6914
3501-A-P-1
ANGELBERT GC »BOUT
2, rue Monviel
Matagami (Abitibi) (Qué.)
Intimé

Attendu que la Commission, par sa décision MPV-23 en date du 30 juillet 1973, accordait en faveur de l'intimé le permis portant le numéro 3501-A;

Attendu que, par une lettre en date du 24 septembre 1975, l'intimé informe la Commission qu'il demande l'annulation de son permis numéro 3501-A;

Considérant les dispositions du chapitre VI-A du règlement 2 (1975) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Prendre acte de la déclaration de l'intimé;
2. Annuler le permis numéro 3501-A détenu par l'intimé et dont la délivrance a été autorisée par la décision MPV-23 du 30 juillet 1975.

Rôle Q-6915
3168-A-P-1
JEAN-CAMILLE RIOUX
158, Ste-Cécile
Bic (Rimouski) (Qué.)
Intimé

Attendu que l'intimé détient un permis de transport portant le numéro 3168-A qui lui fut émis par la Régie des transports par une ordonnance en date du 13 novembre 1970;

Attendu que, par une lettre en date du 23 septembre 1975, l'intimé informe la Commission qu'il n'y a pas eu de renouvellement de licence portant le préfixe A et que par conséquent les droits afférents au renouvellement de son permis n'ont pas été acquittés;

Considérant les dispositions du chapitre VI-A du règlement 2 (1975) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Prendre acte de la déclaration de l'intimé;
2. Annuler le permis numéro 3168-A détenu par l'intimé.

Rôle Q-6916
1790-A-P-1
RAYMOND DUFOUR (ISAAC)
102, rue des Coudriers
Cap-à-la-Branche
Ile-aux-Coudres
(Charlevoix) (Qué.) G0K 1X0
Intimé

Attendu que l'intimé détient un permis portant le numéro 1790-A qui lui fut émis par la Régie des transports par une ordonnance en date du 1 juin 1970;

Attendu que ledit permis contient entre autre un service no 1 qui se lit comme suit:

« Service numéro 1:

Transport des fidèles du canton de Cap-à-la-Branche à l'église de St-Louis-de-l'Île-aux-Coudres, se rendant à ou revenant de l'église de St-Louis-de-l'Île-aux-Coudres les dimanches et jours de fêtes religieuses.

Parcours à suivre:

Canton de Cap-à-la-Branche à l'église de St-Louis-de-l'Île-aux-Coudres, et retour.

Conditions et restrictions:
Service no 1:
Ce service est personnel et non transférable.
Service no 1 et 2:
Aucun droit aux privilèges de l'Ordonnance générale no 17 concernant les voyages spéciaux ou à charte-partie.»

Attendu que, par une lettre en date du 6 octobre 1975, l'intimé informe la Commission qu'il a discontinué depuis le mois de septembre 1974 le service numéro 1 ci-dessus décrit de son permis 1790-A;

Considérant les dispositions du chapitre VI-A du règlement 2 (1975) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Prendre acte de la déclaration de l'intimé;
2. Annuler le service numéro 1, y compris les conditions et restrictions s'y rattachant, du permis numéro 1790-A détenu par l'intimé.

Relativement à certains détenteurs de permis de courtiers dits voituriers-rouliers et certains détenteurs de permis de tireurs dits voituriers-remorqueurs

Rôle Q-6929
15239-V-P-4
PERRON TRANSPORT LIMITÉE
2720, rue St-Georges
Giffard, Québec 5 (Qué.)
Intimés

Rôle Q-6930
147-V-P-1
GOSSELIN TRANSPORT LIMITÉE
141, boul. Smith, C.P. 456
Thetford Mines (Mégantic) (Qué.)

Rôle Q-6931
15944-V-P-1
LOGISTEC CORPORATION
90, des Sous-Bois
Villeneuve (Qué.)

Rôle Q-6932
14134-V-P-3
PIERRE JORON SERVICE LTÉE
362, avenue Savard
Chicoutimi (Qué.)

Rôle Q-6933
7737-V-P-7
BELLECHASSE TRANSPORT INC.
3600, boul. Hamel
Québec (Qué.)

Rôle Q-6934
4724-V-P-5
MAGNY TRANSPORT INC.
1111, Route 111
Amos-Est (Abitibi) (Qué.)

Rôle Q-6935
15957-V-P-4
GÉRARD NOLIN LIMITÉE
150, rue de l'Eglise
C.P. 100, Parc Industriel
St-Jean-Chrysostome (Lévis (Qué.)

Attendu qu'à différentes dates la Commission des transports du Québec ou la Régie des transports a rendu des décisions délivrant des permis de courtiers aux voituriers-rouliers intimés et des permis connexes aux voituriers-remorqueurs intimés dont les noms, les numéros de dossiers, les numéros et dates respectives de décisions se trouvent énumérés aux listes A et B ci-dessous;

Attendu que les droits de courtiers n'ont pas été payés pour l'année 1975 par les courtiers énumérés à la liste A, que le contrat, soit qu'il ait été rompu ou terminé, a été dénoncé comme tel par l'un ou l'autre des intimés énumérés à la liste B ou n'a pas fait l'objet d'un renouvellement par ces derniers;

Considérant les dispositions du chapitre VI-A du règlement 2 (1975) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec et des dispositions de l'article 41-A de l'Ordonnance générale sur le camionnage no 4995;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Constater le non-renouvellement des permis de courtiers et des permis connexes de voituriers-remorqueurs délivrés en vertu des décisions dont les dates et les numéros apparaissent à la liste A en relation avec le nom des intimés;
2. Prendre acte des déclarations ou de l'absence du dépôt du contrat annuel aux dossiers de la Commission et annuler les permis de courtiers et les permis connexes des voituriers-remorqueurs délivrés en vertu des décisions dont les dates et les numéros apparaissent à la liste B en relation avec le nom des intimés;

Rôle Q-6936
3653-V-P-2
THETFORD TRANSPORT LIMITÉE
1243, boul. Smith nord
C.P. 305
Thetford Mines (Qué.)

Rôle Q-6937
13963-V-P-6
SPEEDWAY EXPRESS LTD.
3600, boul. Wilfrid-Hamel
Québec (Qué.)

Date et numéro décision		Courtiers nom et adresse	Réf. dossier	Tireurs nom et adresse	Réf. dossier
LISTE A					
14-02-73	Ordonnance	PERRON TRANSPORT LIMITEE 2720, rue St-Georges Giffard, Québec 5 (Qué.)	15239-V-P-4	PIERRE JORON SERVICE LIMITEE 362, avenue Savard (Chicoutimi) (Qué.)	14134-V
01-09-72	Ordonnance			GERARD NOLIN LIMITEE 150, rue de l'Eglise St-Jean-Chrysostome (Lévis) (Qué.)	15957-V
22-07-71	Ordonnance	GOSSELIN TRANSPORT LIMITEE 141, boul. Smith Thetford Mines (Qué.)	147-V	HUARD, ROGER 284-A, rue Notre-Dame Black Lake (Mégantic) (Qué.)	21650-V
22-07-71	Ordonnance			GIGUERE, JEAN-MARC St-Frédéric (Beauce) (Qué.)	21651-V
12-09-72	Ordonnance			VIGNEAULT, NORMAND St-Evariste (Frontenac) (Qué.)	22914-V
19-10-72	Ordonnance			VACHON, PATRICE Tring-Jonction (Beauce) (Qué.)	22928-V
29-08-73	QCS-96			VACHON, GAETAN 627, avenue Labbé Thetford Mines (Qué.)	23230-V
04-09-73	QCS-125			LESSARD, JEAN-MARIE Rue St-Georges Robertsonville (Mégantic) (Qué.)	23296-V
31-05-74	QCS-311	LOGISTEC CORPORATION 109, rue Dalhousie Québec 2 (Qué.)	15944-V	BOUTET, ANDRE 303, 43e Rue ouest Charlesbourg (Qué.)	23717-V
24-09-74	QCS-406			SIROIS, GASTON 23A, rue Beaulieu St-Romuald-d'Etchemin (Lévis) (Qué.)	23889-V
14-07-73	Ordonnance	PIERRE JORON SERVICE LTEE 362, avenue Savard (Chicoutimi) (Qué.)	14134-V	PERRON TRANSPORT LIMITEE 2720, rue St-Georges Giffard, Québec 5 (Qué.)	15239-V
02-10-72	Ordonnance			GERARD NOLIN LIMITEE 150, rue de l'Eglise St-Jean-Chrysostome (Lévis) (Qué.)	15957-V
29-08-73	QCS-77	BELLECHASSE TRANSPORT INC. 3600, boul. Hamel Québec (Qué.)	7737-V	GUAY, JEAN 72, rue St-Louis Lévis (Qué.)	23044-V

Date et numéro décision		Courtiers nom et adresse	Réf. dossier	Tireurs nom et adresse	Réf. dossier
11-06-74	QCS-320	MAGNY TRANSPORT INC. 1111, Route 111 Amos (Abitibi) (Qué.)	4724-V	CARON, JEAN-GUY C.P. 1114, Matagami (Abitibi-Est) (Qué.)	23662-V
19-12-73	QCS-237	GERARD NOLIN LIMITEE 150, rue de l'Eglise St-Jean-Chrysostome (Lévis) (Qué.)	15957-V	CHATIGNY, LEOPOLD St-Isidore (Dorchester) (Qué.)	3278-V
30-08-72	Ordonnance	GERARD NOLIN LIMITEE 150, rue de l'Eglise St-Jean-Chrysostome (Lévis) (Qué.)	15957-V	PIERRE JORON SERVICE LIMITEE 362, avenue Savard (Chicoutimi) (Qué.)	14134-V
30-08-72	Ordonnance			PERRON TRANSPORT LIMITEE 2720, rue St-Georges Giffard, Québec 5 (Qué.)	15239-V
14-01-72	Ordonnance			TREMBLAY, FIDÈLE 29, rue St-Alphonse C.P. 217, Luceville (Rimouski) (Qué.)	22521-V
17-09-74	QCS-400			BRASSARD TRANSPORT & FILS ENRG. 409, rue Lacroix Arvida (Chicoutimi) (Qué.)	23891-V
18-10-73	QCS-196	GERARD NOLIN LIMITEE 150, rue de l'Eglise St-Jean-Chrysostome (Lévis) (Qué.)	15957-V	BERNIER, JEAN 432, boul. Taché est (Montmagny) (Qué.)	23335-V
28-12-73	QCS-242			BUJOLD, JULIEN 26, rue du Rallye (Rimouski) (Qué.)	23474-V
28-12-73	QCS-243			ROYER, DENIS St-Isidore (Dorchester) (Qué.)	23476-V
17-09-74	QCS-401			COTE, MARCEL 35, rue Lafrance Notre-Dame-des-Laurentides Québec (Qué.)	23872-V
17-09-74	QCS-402	GERARD NOLIN LIMITEE 150, rue de l'Eglise St-Jean-Chrysostome (Lévis) (Qué.)	15957-V	OUELLET, PIERRE-PAUL 125, Beauséjour St-Raymond (Portneuf) (Qué.)	23890-V
LISTE B					
15-05-72	Ordonnance	THETFORD TRANSPORT LIMITEE 1243, boul. Smith nord Thetford Mines (Que.)	3653-V	J. CLAUDE JACQUES rue Johnson, C.P. 643 Thetford Mines (Mégantic) (Qué.)	21338-V
16-10-73	QCS-188	SPEEDWAY EXPRESS LTD. 20, boul. Marie-Victorin Boucherville (Qué.)	13963-V	GAGNON, JEANNOT 90, rue Prévost St-Ludger de Rivière-du-Loup (Rivière-du-Loup) (Qué.)	22733-V
18-06-73	QCS-13			FILLION, ANGELO 1050, rue St-Jean-Baptiste Les Saules, Québec (Qué.)	22753-V
19-08-74	QCS-369			LANDRY, JACQUES St-Honoré (Témiscouata) (Qué.)	23612-V
25-07-74	QCS-353			BOWMASTER, CECIL Andover, N.B. PLACE D'AFFAIRES AU QUEBEC 3600, boul. Hamel Québec (Qué.)	23640-V

Date et numéro décision		Courtiers nom et adresse	Réf. dossier	Tireurs nom et adresse	Réf. dossier
21-07-75	QCS-617			BLAIS, CLAUDE 11, rue Boisclair St-Henri (Lévis) (Qué.)	24248-V-D-001
21-07-75	QCS-617	BELLECHASSE TRANSPORT INC. 3600, boul. Hamel Québec (Qué.)		BLAIS, CLAUDE 11, rue Boisclair St-Henri (Lévis) (Qué.)	24248-V-D-001
20-05-75	QCS-573	SPEEDWAY EXPRESS LIMITEE 20, boul. Marie-Victorin Boucherville (Qué.)	13963-V	CHIASSON, EDOUARD R.R. 2, St-Quentin New Brunswick	24098-V

Rôle Q-6938
201664-P-1
HERVÉ DUBÉ
Notre-Dame-du-Lac
Rivière-du-Loup (Qué.)
Intimé

Attendu qu'en date du 20 juin 1974, la Commission rendait une décision portant le numéro QPT-0572 pour laquelle elle autorisait en faveur de l'intimé la délivrance d'un permis de transport par véhicule-taxi de catégorie Région et de catégorie Ordinaire pour la municipalité de Notre-Dame-du-Lac;

Attendu qu'il appert du rapport d'enquête versé au dossier que l'intimé n'opère plus son service de transport par véhicule-taxi et que le véhicule pour lequel la décision ci-haut mentionnée autorisait la délivrance d'un permis n'a pas été immatriculé comme véhicule-taxi en 1975 et que par conséquent les droits afférents au renouvellement du permis n'ont pas été payés;

Considérant les dispositions de l'article 6.57 du règlement 6 sur le transport par véhicule-taxi;

Considérant les dispositions du chapitre VI-A du règlement 2 (1975) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Décréter non renouvelé le permis no Q-201664 détenu par l'intimé et dont la délivrance a été autorisée par la décision QPT-0572.

Rôle Q-6939
22733-V-P-1
JEANNOT GAGNON
90, rue Prévost
Rivière-du-Loup (Qué.)
Voiturier-remorqueur
et
15-V
TRANSPORT D'ANJOU INC.
373, rue Témiscouata
C.P. 430
Rivière-du-Loup (Qué.)
Voiturier-roulier

Attendu que le 23 octobre 1975, la Commission rendait la décision QCS-685;

Attendu que, par sa lettre du 6 octobre 1975, le procureur avise la Commission que le voiturier-remorqueur n'était plus sous contrat avec le voiturier-roulier;

Attendu que, par sa lettre du 18 décembre 1975, le procureur avise la Commission qu'il s'agit d'une erreur et que la Commission devrait ignorer sa lettre du 6 octobre 1975 au sujet du désistement.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention:

1. d'annuler la décision QCS-685;
2. de rendre la décision conforme à la requête Q-4324 telle que publiée dans la *Gazette officielle du Québec* no 31, le 2 août 1975.

Rôle Q-6940
22274-V-P-1
COMPAGNIE ASPHALTE LTÉE ASPHALT COMPANY LTD.
596 ouest, rue Price
Chicoutimi (Qué.)
G7J 1H4

Attendu que par la décision QCS-717, rendue le 3 décembre 1975, la Commission décrétait l'abrogation de la décision rendue le 27 mai 1975, ladite décision portant la date du 5 juin 1975 et n'ayant été ni signifiée, ni publiée dans la *Gazette officielle du Québec;* ladite décision du 3 décembre 1975 décrétant également la confiscation du cautionnement de $50 fait en l'instance;

Attendu que le motif invoqué dans ladite décision du 3 décembre 1975 ne peut donner ouverture au dispositif, d'autant plus que les droits ont été payés;

Considérant qu'il y a lieu de révoquer la décision QCS-717 du 3 décembre 1975 et de décréter la remise du montant de $50 fait en l'instance;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention:

de révoquer la décision QCS-717 du 3 décembre 1975 et de décréter la remise du montant de $50 fait en l'instance.

Rôle Q-6962
750-DYV-P-2
LOGISTEC CORPORATION
90, des Sous-Bois
Villeneuve (Qué.)
Requérante-intimée
et

Attendu qu'en date du 6 novembre 1975, la Commission rendait une décision portant le numéro QL-320 et accordait la requête de la requérante-intimée telle qu'amendée:

Attendu que la requête donnant lieu à la décision QL-320 avait suscité l'opposition de l'opposante-intimée, laquelle opposition était accompagnée d'un cautionnement de $50 pour lequel le reçu no 41435 fut émis;

Attendu qu'à la suite d'un amendement à la requête de la requérante-intimée l'opposante-intimée s'est désistée de son opposition, tel qu'en font foi les lettres de l'opposante-intimée du 12 septembre 1975 et 9 décembre 1975 et la décision QL-320;

PROVOST CARTAGE INC.
7887, avenue Grenache
Ville D'Anjou
Montréal (Qué.)
Opposante-intimée

Attendu que dans la décision numéro QL-320, la Commission n'a pas statué sur le remboursement du cautionnement de l'opposante-intimée;

Considérant toutes les pièces au dossier;

Considérant les dispositions du 3e paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports;

La Commission autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Statuer sur le remboursement du cautionnement de l'opposante-intimée (reçu no 41435).

Rôle Q-6964
1178-DYV
VEILLETTE BODY SHOP INC.
Rue Nottaway
Matagami (Abitibi) (Qué.)
Intimée

Attendu qu'en date du 6 novembre 1974, la Commission rendait une décision portant le numéro QL-207 par laquelle elle autorisait en faveur de l'intimée la délivrance du permis suivant:

«Service:

Location à long terme (moins de 12 mois) de véhicules de commerce et de livraison à: Rue Nottaway, Matagami, P.Q.»

Attendu que la requête de l'intimée introduite à la Commission le 22 août 1974 visait l'obtention d'un permis de location à court terme et se lisait comme suit:

«Location de véhicules de commerce et de livraison «pour une période de moins de 12 mois», à l'adresse: Rue Nottaway, Matagami, P.Q.»

Attendu que de plus, en vertu de ses lettres patentes supplémentaires datées du 11 avril 1974 et enregistrées le 17 juin 1974, l'intimée n'a le pouvoir de faire de la location que s'il s'agit de location à court terme;

Attendu qu'il s'agit d'une erreur qu'il est opportun de corriger par la révision de la décision no QL-207 pour la rendre conforme à la demande de l'intimée;

Attendu de plus que les mots «véhicules de livraison» visent un transport qui se fait moyennant rémunération et comme tel nécessite un permis de transport de la Commission;

Attendu que l'intimée ne détient pas un tel permis de transport et que de toute façon la location qu'il pourrait faire de ses véhicules de livraison sous permis ne se ferait pas en vertu de l'Ordonnance sur la location;

Attendu qu'il y aurait lieu d'enlever les termes «et de livraison» dans la description du service autorisé par la décision QL-207;

Considérant les dispositions du 3e paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Réviser la décision portant le numéro QL-207 et la modifier de façon à y remplacer l'expression «long terme» par l'expression «court terme», et enlever les mots «et de livraison».

Rôle Q-6980
Q-504240-P-003
ÉMILE LAMONTAGNE ENRG.
C.P. 133
St-Michel
(Bellechasse) (Qué.)

Relativement à des erreurs dans certaines décisions et plus particulièrement quant à des numéros de dossiers ou de permis, des nom, prénom ou adresse de détenteurs de permis, ainsi que des catégories ou régions.

Attendu qu'à différentes dates, la Commission a rendu des décisions dans lesquelles certaines erreurs se sont glissées tel qu'il appert de la liste ci-dessous, établie à partir de chacun des dossiers concernés;

Considérant qu'il est opportun de réviser ou modifier les décisions concernées pour les rendre conformes à chacune des demandes et à chacun des dossiers;

Considérant les dispositions du 3e paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Réviser lesdites décisions et y apporter les corrections appropriées conformément à la liste ci-dessous;

Décisions		Nom — Prénom et adresse des parties	Désignation erronée de nom, prénom, adresse, numéro de dossier ou de permis, catégorie ou région	Correction proposée
Date	Numéro			
30-10-75	QCV-5100	CONRAD THERIAULT 60, de la Rivière Port-Cartier-Ouest (Saguenay) (Qué.)	Q-503357-D-002	Q-503357-D-003
19-08-75	QCV-2868	YVON BOUDREAULT (transfert) 701, rue Notre-Dame Donnacona (Portneuf) (Qué.)	Q-504710-D-001	Q-500932-D-002

Décisions		Nom — Prénom et adresse des parties	Désignation erronée de nom, prénom, adresse, numéro de dossier ou de permis, catégorie ou région	Correction proposée
Date	Numéro			
05-12-74	QCV-1963	AURELE HARVEY Rang Nord-Est Rivière-Malbaie (Charlevoix) (Qué.)	AURELE HARVEY	MADAME AURELE HARVEY
30-10-75	QCV-4838	SYLVIO ST-PIERRE 1878, Côté Hauterive (Saguenay) (Qué.)	Q-502345-D-001	Q-502345-D-003
01-04-75	QCV-3427	LIONEL DUFRESNE 1618, Principale St-Marc-des-Carrières (Portneuf) (Qué.)	Région 4	Région 3
30-07-74	QCV-3804	BARNABE CHABOT Ste-Justine (Dorchester) (Qué.)	Région 4	Région 3
12-07-74	MCV-2259	FERNAND GUILLEMETTE 140, rue St-Michel Yamaska (Richelieu) (Qué.)	M-505569-D-001 Région 6	Q-504135-D-001 Région 4
23-08-74	QCV-3492	MARCEL BEAUPRE 759, St-Cyrille St-Raymond (Portneuf) (Qué.)	Q-502122-D-001 Artisan	Q-502000-D-003 Entrepreneur
26-07-74	QCV-1302	GUY MARCEAU 190, 5e Avenue Ste-Anne-de-la-Pérade (Champlain) (Qué.)	Q-500233-D-001 Ste-Anne-de-la-Pérade (Champlain) (Qué.)	Q-503953-D-002 190, 5e Avenue Ste-Anne-de-la-Pérade (Champlain) (Qué.)
05-08-74	QCV-3866	JEAN RICARD 411, Principale R.R. no 2 Grand-Mère (St-Maurice) (Qué.)	Q-502596-D-002	Q-502596-D-001
11-08-75	QCV-2493	EMILE LAMONTAGNE ENRG. C.P. 133, St-Michel (Bellechasse) (Qué.)	EMILE LAMONTAGNE	EMILE LAMONTAGNE ENRG.
17-09-75	QCV-2854	EMILE LAMONTAGNE ENRG. C.P. 133, St-Michel (Bellechasse) (Qué.)	EMILE LAMONTAGNE	EMILE LAMONTAGNE ENRG.
13-08-74	QCV-49	LA CIE DE BOIS DE NOUVELLE LTEE Carleton (Bonaventure) (Qué.)	Q-504100-D-001	Q-505253-D-007
02-07-75	QCV-2297	LA CIE DE BOIS DE NOUVELLE LTEE Carleton (Bonaventure) (Qué.)	Q-504100-C-001	Q-505253-C-001
30-09-75	QCV-2985	LES TRANSPORTS DARVEAU INC. St-Thomas-Didyme (Roberval) (Qué.)	TRANSPORTS DARVEAU INC. Artisan	LES TRANSPORTS DARVEAU INC. Entrepreneur
30-09-75	QCV-2984	LES TRANSPORTS DARVEAU INC. St-Thomas-Didyme (Roberval) (Qué.)	TRANSPORTS DARVEAU INC. Artisan	LES TRANSPORTS DARVEAU INC. Entrepreneur
30-09-75	QCV-2983	LES TRANSPORTS DARVEAU INC. St-Thomas-Didyme (Roberval) (Qué.)	TRANSPORTS DARVEAU INC. Artisan	LES TRANSPORTS DARVEAU INC. Entrepreneur
30-09-75	QCV-2982	LES TRANSPORTS DARVEAU INC. St-Thomas-Didyme (Roberval) (Qué.)	TRANSPORTS DARVEAU INC. Artisan	LES TRANSPORTS DARVEAU INC. Entrepreneur

Décisions		Nom — Prénom et adresse des parties	Désignation erronée de nom, prénom, adresse, numéro de dossier ou de permis, catégorie ou région	Correction proposée
Date	Numéro			
30-09-75	QCV-2981	LES TRANSPORTS DARVEAU INC. St-Thomas-Didyme (Roberval) (Qué.)	TRANSPORTS DARVEAU INC. Artisan	LES TRANSPORTS DARVEAU INC. Entrepreneur
30-09-75	QCV-2980	LES TRANSPORTS DARVEAU INC. St-Thomas-Didyme (Roberval) (Qué.)	TRANSPORTS DARVEAU INC. Artisan	LES TRANSPORTS DARVEAU INC. Entrepreneur
30-09-75	QCV-2979	LES TRANSPORTS DARVEAU INC. St-Thomas-Didyme (Roberval) (Qué.)	TRANSPORTS DARVEAU INC. Artisan	LES TRANSPORTS DARVEAU INC. Entrepreneur
30-09-75	QCV-2978	LES TRANSPORTS DARVEAU INC. St-Thomas-Didyme (Roberval) (Qué.)	TRANSPORTS DARVEAU INC. Artisan	LES TRANSPORTS DARVEAU INC. Entrepreneur

Rôle Q-7002
Q-201943-P-1
Q-201942
ÉDOUARD DESCHESNES
Ste-Anne-des-Monts
(Gaspé-Ouest) (Qué.)
Requérant-vendeur intimé
et
Q-201943
GASTON GENDRON
Ste-Anne-des-Monts
(Gaspé-Ouest) (Qué.)
Requérant-acquéreur intimé

Attendu qu'en date du 22 juillet 1974, la Commission rendait une décision portant le numéro QPT-100 par laquelle elle autorisait en faveur du requérant-acquéreur intimé le transfert de l'attestation détenue par le requérant-vendeur intimé;

Attendu que la transaction portant sur le véhicule pour lequel l'attestation avait été émise et supportant la requête de transfert n'a jamais été complétée et ne le sera pas tel qu'il appert de la lettre du requérant-vendeur intimé en date du 12 mai 1975 et plus particulièrement du rapport d'enquête en date du 20 novembre 1975 versé au dossier;

Attendu qu'à cause de ces faits le service de transport autorisé ne peut plus être donné comme le requiert la loi et les règlements;

Considérant que si les pièces au dossier avaient été connues avant la décision, celle-ci eût probablement été différente;

Considérant les dispositions du 3e paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Prendre acte des déclarations des parties intimées rapportées au rapport d'enquête versé au dossier;
2. Révoquer la décision QPT-100;
3. Rejeter la requête de transfert;
4. Déclarer en vigueur l'attestation du requérant-vendeur intimé lui permettant d'effectuer du transport par véhicule-taxi;
5. S'il y a lieu, autoriser au nom du requérant-vendeur intimé la délivrance d'un permis de transport par véhicule-taxi;
6. Statuer le remboursement du cautionnement de $50 fourni par le requérant-acquéreur intimé (reçu no 15241).

Rôle Q-7011
3711-A-P-1
GREB INDUSTRIES LTD.
2200, boul. des Récollets
Trois-Rivières (Qué.)
Requérante-intimée
et
LA LIGUE DES TAXIS DE TROIS-RIVIÈRES INC.
341, rue St-Maurice
Cap-de-la-Madeleine (Qué.)
Opposante-intimée

Attendu qu'en date du 4, 5 et 6 décembre 1974, la requérante-intimée faisait publier dans le journal « Le Nouvelliste » de Trois-Rivières, un avis de présentation à la Commission d'une requête de permis spécial de transport terrestre de personnes;

Attendu qu'à la suite de la publication de cet avis, la requérante-intimée n'a jamais adéquatement complété sa requête à la Commission notamment en l'accompagnant d'un chèque visé ou mandat poste au montant de $50 malgré plusieurs demandes en ce sens;

Attendu qu'à cause de ce que susdit, la requête de la requérante-intimée n'a jamais été procédée;

Attendu qu'à la suite de l'avis de publication de cette requête par la requérante-intimée, l'opposante-intimée a introduit à la Commission, conformément aux dispositions du Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission et ses amendements, maintenant remplacées par celles du Règlement 2 (1975), une opposition accompagnée d'un cautionnement de $50 pour lequel un reçu portant le numéro 35804 fut émis;

Attendu qu'il y a lieu de statuer sur le remboursement du cautionnement de l'opposante-intimée dans cette affaire;

Considérant les dispositions relatives au cautionnement du Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission remplacées par celles du Règlement 2 (1975);

Considérant les dispositions relatives aux demandes de permis spéciaux du Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission remplacées par celles du Règlement 2 (1975);

Considérant qu'il y a lieu de classer cette affaire et statuer sur le remboursement du cautionnement de l'opposante intimée;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Statuer sur le remboursement du cautionnement de l'opposante-intimée (reçu no 35804);

2. Classer l'affaire.

Rôle M-13735
M-204347-001-P-1
CORBEIL, LÉO
St-Adolphe-d'Howard (Argenteuil) (Qué.)
Intimé-cédant
M-206553
FERLAND, MARCELLO
C.P. 98
St-Adolphe-d'Howard (Qué.)
Intimé-cessionnaire

Attendu que les intimés ont produit à la Commission en date du 29 septembre 1975 un désistement de leur requête de transfert introduite à la Commission le 28 mai 1975;

Attendu que le 14 novembre 1975, la Commission rendait la décision MPT-9481 autorisant le transfert du permis de l'intimé-cédant à l'intimé-cessionnaire.

Considérant les dispositions de l'article 2.6 du Règlement numéro 2 (1975) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission et de l'article 476 du Code de procédure civile.

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Prendre acte du désistement produit au dossier, remettre l'affaire en état, rejeter l'autorisation de transfert du 14 novembre 1975 dudit permis, à savoir: M-204347-001, et pour fins de dossier, annuler le numéro M-206553-001 et attribuer au permis remis en vigueur le numéro M-204347-001.

Rôle M-13821
M-502380-D-001-P-001
AUDET TRANSPORT INC.
34, Papineau Ouest
St-Luc (Cté St-Jean) (Qué.)
Intimé-cédant
M-506173-D-002
RIENDEAU, RÉJEAN
239, St-Félix
Napierville (Cté Napierville) (Qué.)

Attendu que par décision rendue le 9 septembre 1975, cause numéro M-9193, la Commission autorisait le transfert du permis numéro M-502380-D-001 de l'intimé-cédant en faveur de l'intimé-cessionnaire;

Attendu que suivant un rapport d'enquête versé au dossier de la Commission le 28 décembre 1975, il appert que le camion de l'intimé-cédant aurait été cédé à une tierce personne autre que l'intimé-cessionnaire et que de plus, les droits payables n'ont pas été acquittés pour les années 1974 et 1975.

Considérant les dispositions des articles 12.23 et 12.31 du Règlement 12 sur le camionnage en vrac;

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports;

Considérant les dispositions de l'article 50 de la Loi des transports;

Considérant les dispositions du chapitre VI-A du Règlement 2 (1975) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Reviser et révoquer, s'il y a lieu, la décision rendue le 9 septembre 1975 dans la cause M-9193 et, annuler à toutes fins que de droit, le permis no M-502380-D-001 délivré à Audet Transport Inc. et dont l'autorisation de transfert a été donnée en faveur de Réjean Riendeau ou s'il y a lieu, en constater le non-renouvellement.

63206-o

II — Avis d'introduction de requêtes:

La Commission donne avis de la nature des requêtes suivantes conformément aux dispositions de l'article 2.13 du Règlement 2. Quiconque désire s'opposer ou intervenir doit le faire, suivant les règles prévues à l'article 2.14 dudit règlement, dans les 21 jours francs de la date de la présente publication.

Rôle M-5179
23271-V-D-1
CAPITAL CITY TRANSPORT LIMITED
490, Industrial Avenue
Ottawa, (Ontario)
Au Québec:
8535, Pascal-Gagnon
Montréal (Qué.)

Nouvelle publication:

La présente est une nouvelle publication d'une requête dont le texte original fut publié dans la *Gazette officielle du Québec* no 4 du 25 janvier 1975, page 1007, sous le numéro de rôle M-5179.

Le texte amendé de la requête se décrit comme suit:

The applicant wishes to be authorized to give the following service:
Class:
Restricted trucking - long distance - restricted route -
Service:
From the Ontario–Québec border at the ports of entry of Hull, Pointe-Fortune and Rivière-Beaudette, to all localities situated in the Province of Québec, and return, for the transportation of goods shipped by or destined to M. Loeb Limited, M. Loeb (Sherbrooke) Limited, Loeb Variety Sales Limited, Georges Painchaud Inc., Shoppers

City Gasmarts Limited and M. Loeb London Limited. (Origin or destination of goods: the Provinces of Ontario and Québec)

Restriction:

This permit shall remain in force only so long as the holder Capital City Transport Limited, and the above named shippers or consignees remain under the common ownership and control of M. Loeb Limited.

This permit will be operated in conjunction with operating license No. X-966 issued to the holder by the Ontario Ministry of Transportation and Communications.

Rôle M-10965
24530-V-D-1
MUNICIPAL TANK LINES LIMITED
2490, Royal Windsor Drive
Clarkson (Ontario)
Au Québec:
212, Bloomfield Avenue
Outremont (Qué.)

Nouvelle publication:

La présente est une nouvelle publication d'une requête dont le texte original fut publié dans la *Gazette officielle du Québec* no 39, du 27 septembre 1975, page 7482, rôle M-10965.

Le texte amendé se décrit comme suit:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat - remorques-citernes

De la frontière Québec-Ontario (ports d'entrée: Pointe-Fortune, Rivière-Beaudette, Hull et Grenville), originant des places d'affaires de *Lake Ontario Cement Limited* en Ontario, à savoir: Picton, Toronto et Ottawa, à destination de tout endroit dans la province de Québec, pour le transport de ciment en sacs et en vrac par remorques-citernes, pour le compte de *Lake Ontario Cement Limited* qui paiera les frais de transport.

Rôle M-11169
24264-V-D-1
WILSON, ERNEST
964, boulevard Décarie
Montréal (Qué.)
H4A 3H9

Nouvelle demande:

La présente est une publication amendée d'une requête dont le texte original fut publié dans la *Gazette officielle du Québec* no 40, du 4 octobre 1975, page 7598, sous le numéro de rôle M-11169.

Le texte amendé se décrit comme suit:

Le requérant s'adresse auprès de la Commission des transports du Québec afin d'être autorisé à donner les services suivants:

Classes:

1. Transport restreint - service local -
2. Transport restreint - longue distance - rayon -

Services:

1. Montréal - Métropolitain.
2. Montréal à tous les endroits situés dans un rayon de 30 milles.

Dans les deux (2) cas, pour le transport de meubles antiques, de meubles de ménage, de meubles vendus pour les magasins de meubles, de meubles réparés pour les rembourrer, pour le public en général.

Restrictions:

Le requérant ne pourra pas donner de services aux endroits suivants: Candiac, Côte Ste-Catherine, Delson, Laprairie, St-Constant, St-Edouard, St-Isidore, St-Mathieu, St-Michel, St-Philippe, St-Rémi.

Rôle M-11831
M-506525-D-001
ISIDORE BARABÉ TRANSPORT INC.
899 sud, Jacques-Cartier
Farnham
(Missisquoi) (Qué.)
Place d'affaires:
1100, Nadeau, St-Césaire
(Iberville) (Qué.)

La requérante, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports du Québec de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 06.

Cette publication remplace celle parue dans la *Gazette officielle* no 44, rôle M-11831 et qui était erronée.

Rôle M-11832
M-506525-D-002
ISIDORE BARABÉ TRANSPORT INC.
899 sud, Jacques-Cartier
Farnham
(Missisquoi) (Qué.)
Place d'affaires:
1100, Nadeau, St-Césaire
(Iberville) (Qué.)

La requérante, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 06.

Cette publication remplace celle parue dans la *Gazette officielle* no 44, rôle M-11832, et qui était erronée.

Rôle M-12131
24575-V-D-1
BOLDUC MATTAGAMI TRANSPORT LIMITED
P.O. Box 912
Timmins, Ontario
Au Québec:
a/s 200 rue St-Jacques, app. 900
Montréal
H2Y 1M1

Nouvelle publication:

La présente est une nouvelle publication d'une requête dont le texte original a été publié dans la *Gazette officielle du Québec* no 44 du 1 novembre 1975, page 8303 sous le numéro de rôle M-12131.

Le texte amendé de la requête se décrit comme suit:

La requérante s'adresse auprès de la Commission des transports afin d'être autorisée à donner le service suivant:

Classe:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

Service:

Des frontières Québec–Ontario (tous ports d'entrée):

a) pour le remorquage de remorques et de semi-remorques de transport (trucking trailer) neuves et usagées:

b) de têtes à embrancheuses, dans ce dernier cas seulement lorsque le transport est fait à l'occasion et en même temps du remorquage desdites remorques et semi-remorques neuves ou usagées;

à destination de tous les points du Québec, et retour exclusivement avec remorques usagées ou endommagées, et/ou têtes à embrancheuses usagées ou endommagées, pour le compte de Timmins Auto Springs Ltd., Timmins (Ontario). Point d'origine et de destination au retour: Timmins (Ontario).

Condition:

La requérante aura le droit de mettre sur ces remorques neuves ou usagées, en transit à destination de leurs consignataires au Québec pour le demeurer, des plaques appropriées CT de la Commission, ou d'autres plaques que le ministère pourra accorder.

Restriction:

Le service ci-haut mentionné sera donné en conformité du certificat no X-2241 émis par le Régie de l'Ontario.

Rôle M-12408
24605-V-D-1
R.J. FRANKS TRANSPORT LTD.
59, Maple Street
Alliston (Ontario)
Au Québec:
a/s 2020, University
Suite 1738, Montréal (Qué.)

Nouvelle publication:

La présente est une nouvelle publication d'une requête dont le texte original fut publié dans la *Gazette officielle du Québec* no 45 du 8 novembre 1975, page 8459, sous le numéro de rôle M-12408.

Le texte amendé se décrit comme suit:

La requérante demande d'être autorisée à donner les services suivants:

1. Transport restreint - longue distance - route restreinte -

De la frontière Québec–Ontario (tous ports d'entrée) à tous les points de la province de Québec situés à l'ouest du méridien 71° (degré), et retour.

2. Transport restreint - longue distance - route restreinte -

De la frontière Québec–Etats-Unis (tous ports d'entrée) à tous les points de la province de Québec situés à l'ouest du méridien 71° (degré), et retour.

3. Transport restreint - longue distance - route restreinte -

De la frontière Etats-Unis–Ontario (tous ports d'entrée) en transit à travers la province d'Ontario, via la frontière Ontario–Québec, à tous les points de la province de Québec situé à l'ouest du méridien 71° (degré), et retour.

Dans tous les cas pour le transport de bois ayant subi des opérations additionnelles au sciage et à l'écorçage.

The applicant wishes to give the following services:

1. Restricted trucking - long distance - restricted route -

From the Québec–Ontario border (all ports of entry) to all points in the province of Québec, situated west of meridian 71°, and return.

2. Restricted trucking - long distance - restricted route -

From the Québec–United-States border (all ports of entry) to all points in the province of Québec, situated west of meridian 71°, and return.

3. Restricted trucking - long distance - restricted route -

From the Unites-States–Ontario border (all ports of entry) in transit through the Province of Ontario via the Ontario–Québec border, to all points in the Province of Québec situated west of meridian 71°, and return.

In all cases for the transportation of timber which has undergone operations additional to sawing and barking.

Rôle M-13402
1460-DY 2119-DYV-D-1
ROBERT SLESSOR MOTORS LIMITED
a/s Candiac Auto Leasing Inc.
155 ouest, rue St-Charles
Longueuil (Qué.)

Nouvelle demande:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisée à donner les services de location suivants:

1. Location à long terme (plus d'une année) de véhicules de promenade (automobiles et station-wagons) au public en général.

2. Location à long terme (plus d'une année) de véhicules de commerce et de livraison (camions et tracteurs) au public en général.

Rôle M-13476
1623-V-ME-1
STAR TRUCK TAXI ASSOCIATION LTD.
2055, de Bullion
Montréal 129 (Qué.)

Permis expérimental Mirabel.
Demande de permis expérimental pour effectuer le transport général de marchandises:
a) d'un lieu situé à l'extérieur de la région métropolitaine de Mirabel à un lieu situé à l'intérieur de la zone aéroportuaire de Mirabel; ou
b) d'un lieu situé à l'intérieur de la zone aéroportuaire de Mirabel, à un lieu situé à l'extérieur de la région métropolitaine de Mirabel.
Le tout conformément au Règlement numéro 23 adopté en vertu de la Loi des transports et publié dans la *Gazette officielle du Québec* du 27 août 1975.
Cette requête est faite sans préjudice aux droits et privilèges que confère à la requérante ledit Règlement 23.

Rôle M-13477
1289-V-ME-1
SUN TRUCK TAXI LIMITED
2055, de Bullion
Montréal 129 (Qué.)

Permis expérimental Mirabel.
La requérante demande un permis expérimental pour effectuer le transport général de marchandises:
a) d'un lieu situé à l'extérieur de la région métropolitaine de Mirabel à un lieu situé à l'intérieur de la zone aéroportuaire de Mirabel; ou
b) d'un lieu situé à l'intérieur de la zone aéroportuaire de Mirabel, à un lieu situé à l'extérieur de la région métropolitaine de Mirabel.
Le tout conformément au Règlement numéro 23 adopté en vertu de la Loi des transports et publié dans la *Gazette officielle du Québec* du 27 août 1975.
Cette requête est faite sans préjudice aux droits et privilèges que confère à la requérante ledit Règlement 23.

Rôle M-13478
14813-V-D-2
G.M. PATRY LIMITED
Aéroport International de Montréal
Dorval (Qué.)

Droit additionnel:
La requérante dont la clause *a* de son permis de camionnage se lit comme suit:
a) Transport restreint - longue distance - route restreinte -
a) A Montréal de l'aéroport de Dorval pour la cueillette et la livraison de colis pour le public en général.
demande que soit ajouté, le service suivant:
Transport général - longue distance - route restreinte -
A Montréal de la zone aéroportuaire de Mirabel et retour. Le tout en conformité avec le paragraphe *b* de l'article 23.9 du Règlement 23 concernant la délivrance de permis pour le transport de marchandises à l'aéroport international de Mirabel.
Pour la décision jugée appropriée.

Rôle M-13479
11044-V-ME-1
G.G. TRANSPORT INC.
2815, avenue Charland
Montréal 360 (Qué.)

Permis expérimental Mirabel.
La requérante détentrice du permis 11044-V demande d'ajouter à son permis de transport le permis expérimental suivant:
Transport général - longue distance - route -
De Montréal à la zone aéroportuaire de Mirabel et retour.

Rôle M-13544
24765-V-D-1
SANCHE, ROSAIRE
290, 8e Avenue
Fermeneuve (Labelle) (Qué.)
Voiturier-remorqueur
6793-V
BRAZEAU TRANSPORT INC.
380, rue Bruke, Rouyn
(Témiscamingue) (Qué.)
Voiturier-roulier

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Classe:
Transport restreint - remorquage seulement -
Service:
Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées du requérant conjoint: Brazeau Transport Inc. (6793-V), qui agira comme voiturier-roulier. Ce service sera effectué en vertu des clauses *c* à *z*, *aa* à *zz*, *aaa* à *iii* du permis du roulier, ledit permis portant le numéro 6793-V.

Rôle M-13545
24766-V-D-1
MORIN, GHISLAIN
147, 14e Rue
Fermeneuve (Qué.)
Voiturier-remorqueur
6793-V
BRAZEAU TRANSPORT INC.
380, rue Bruke, Rouyn
(Témiscamingue) (Qué.)
Voiturier-roulier

Voiturier-remorqueur:
Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Classe:
Transport restreint - remorquage seulement -
Service:
Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées du requérant conjoint: Brazeau Transport Inc. (6793-V), qui agira comme voiturier-roulier. Ce service sera effectué en vertu des clauses *c* à *z*, *aa* à *zz*, *aaa* à *iii* du permis du roulier, ledit permis portant le numéro 6793-V.

Rôle M-13546
M-206905-D-1
M-206905 -001
ROMAIN, BERTRAND
Fort Coulonge (Qué.)

Nouvelle demande:
La partie requérante demande à la Commission un permis de propriétaire pour effectuer, par véhicule-taxi, du transport dans la région de Campbell's Bay, 07-8019-VL, comprenant Campbell's Bay.

Rôle M-13547
M-203485-D-2
M-203485 -001
PÉRIARD, RENÉ MME
(ès-qualité légataire universelle
Périard, René)
5527, Jeanne-D'Arc, Montréal (Qué.)
et
M-206901 -001
GAUTHIER, CLERMONT

Demande de transfert:
Périard, René Mme, ès-qualité légataire universelle, demande à la Commission de transférer à:
Gauthier, Clermont
3145, Laurier, app. 4
Montréal (Qué.)
le permis no M-203485 -001 qu'elle détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-13548
M-206066-D-1
M-206066 -001
THÉRIAULT, GUILDOR
9095, Ste-Claire, app. 2
Montréal (Qué.)
et
M-206912 -001
HURTEAU, SERGE

Demande de transfert:
Thériault, Guildor, demande à la Commission de transférer à:
Hurteau, Serge
2025, Curatteau
Montréal (Qué.)
le permis no M-206066 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-13549
M-201709-D-4
M-201709 -002
HUET, RÉAL
3940, Beaufort
Brossard (Qué.)
et
M-206898 -001
SÉGUIN, STANLEY

Demande de transfert:
Huet, Réal, demande à la Commission de transférer à:
Séguin, Stanley
795, Oak
St-Lambert (Qué.)
le permis no M-201709 -002 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-2, Longueuil.

Rôle M-13550
M-202967-D-2
M-202967 -001
VROCHOPOULOS, ÉLIZABETH
6305, Sherbrooke ouest
Montréal (Qué.)
et
M-206909 -001
MESSERI, ÉLIE

Demande de transfert:
Vrochopoulos, Elizabeth, demande à la Commission de transférer à:
Messeri, Elie
5614, avenue Davies
Côte St-Luc (Qué.)
le permis no M-202967 -001 qu'elle détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-13552
M-202116-D-2
M-202116 -001
BARON, EDMOND
683, boul. Leclerc
Granby (Qué.)
et
M-205848 -003
LAPALME, NORMAND

Demande de transfert:
Baron, Edmond, demande à la Commission de transférer à:
Lapalme, Normand
339, Bérard
Granby (Qué.)
le permis no M-202116 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-33, Granby.

Rôle M-13553
M-203128-D-21
M-203128 -011
KOSY KORNER TAXI CO. LTD.
1967, boul. Sauvé
Laval Ouest (Qué.)
et
M-206897 -001
ABITBOL, SYLVAIN

Demande de transfert:
Kosy Korner Taxi Co. Ltd., demande à la Commission de transférer à:
Abitbol, Sylvain
675, boul. Laurentien, app. 10
Ville St-Laurent (Qué.)
le permis no M-203128 -011 qu'elle détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-8, Laval.

Rôle M-13554
M-205837-D-1
M-205837 -001
BOUTHILLIER, GEORGE
7895 Mountain Sights, app. 36
Montréal (Qué.)
et
M-206904 -001
DASILVA, JOAQUIM

Demande de transfert:
Bouthillier, George, demande à la Commission de transférer à:
Dasilva, Joaquim
194 McVey
Ville LaSalle (Qué.)
le permis no M-205837 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-13555
M-206632-D-1
M-206632 -001
VAGGALIS, GEORGE
8355, L'Acadie, app. 5
Montréal (Qué.)
et
M-206911 -001
PARASKEVOPOULOS, DIMITRIOS

Demande de transfert:
Vaggalis, George, demande à la Commission de transférer à:
Paraskevopoulos, Dimitrios
6960, Park Avenue, app. 17
Montréal (Qué.)
le permis no M-206632 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-13557
30003-D-110-TF
BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC
1259, rue Berri, suite 460
Montréal (Qué.)

Demande de fixation de taux:
Tarif 15-D
Règlement no 390-Anglais et français
Montrer à ce règlement le degré de température aussi l'échelle utilisée (Fahrenheit ou Celsius).
Tarif 70-B
Item 446.
Nouvel item.
Tarif 75
Item 5660.
Ajouter des taux pour 50,000 lbs et 60,000 lbs.
Tarif 100-C
Règlement no 440-Anglais et français
Montrer à ce règlement le degré de température aussi l'échelle utilisée (Fahrenheit ou Celsius).
Retirer Grondin Transport Inc. de la liste des camionneurs participants. (Voir Victor Transport Ltée).
Tarif 101-D
Item 965-Cédule 2345 et Note 327
Nouvel item, cédule et note.
Item 6071-Cédule 5690 et 5695.
Nouvel item et cédules.
Item 3160-Page 305.
Ajouter une note que les camionneurs suivants ne participent pas à cet item.
Rimouski Transport Limitée,
Rimouski Transport (N.B.) Ltée
Speedway Express Ltd.
Matane Gaspésie Transport Inc.
Tarif 120
Règlement no 440-Anglais et français
Montrer à ce règlement le degré de température aussi l'échelle utilisée (Fahrenheit ou Celsius).
Item 454-Page 582-B.
Item 455-Page 584.
Ajouter une note que les camionneurs suivants ne participent pas à ces item:
Rimouski Transport Limitée,
Rimouski Transport (N.B.) Ltée
Speedway Express Ltd.

Rôle M-13558
20907-V-C-1
GARCIA TRANSPORT LIMITÉE
9995, Marie-Victorin
Ville Brossard
(Laprairie) (Qué.)

Vérification de permis:
La partie requérante s'est prévalue des dispositions de l'article 2.59 du Règlement 2 (1975) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec pour demander à la Commission la vérification de son permis, celle-ci ayant pour but de faire réviser une décision de la Régie des transports datée du 6 mars 1968, alors que cette dernière autorisait le transfert des clauses *a* et *b* du permis 5456-V opéré par Transport Garcia Transport (Jacques Garcia opérant sous ce nom) en faveur de Garcia Transport Limitée, permis no 20907-V, au motif que ladite décision serait erronée, selon des faits et/ou représentations spécifiquement exposés dans ladite requête en vérification.

Rôle M-13559
30003-D-109-TF

BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC
1259, rue Berri, suite 460
Montréal (Qué.)

Demande de fixation de taux:
Augmentation générale des taux:

A moins d'indication contraire et/ou spécifique directement aux item tous les taux de classe, d'espèces, frais minima, frais cités aux règlements et aux item spécifiques, publiés ou à être publiés aux tarifs suivants: 6-B, 20, 30, 60-A, 70-B, 80-A, 90-A, 101-D, X-105-B, ainsi qu'aux suppléments interims qui y font référence, seront augmentés comme suit:

Augmentation proposée:

a) Taux de classe (Tels que publiés ou à être publiés au tarif 100-C)
De la clé de base 34 à 57-A inclusivement:
1 lb à 1,999 lbs 10%
2,000 lbs à 9,999 lbs 7%
10,000 lbs et plus 5%
De la clé de base 59 à 223 inclusivement:
1 lb à 1,999 ..... 10%
2,000 lbs et plus 7%
Section des taux de classe du district de l'Abitibi:
1 lb à 1,999 ..... 10%
2,000 lbs et plus 7%
Taux applicables entre les localités des régions du bas du fleuve et de la Gaspésie:
1 lb à 1,999 ..... 10%
2,000 lbs et plus 7%

b) Taux d'espèces (Tels que publiés ou à être publiés au tarif 75)
1 lb à 1,999 lbs 10%
2,000 lbs à 9,999 lbs 7%
10,000 lbs et plus 5%

c) Taux d'espèces (Tels que publiés ou à être publiés aux autres tarifs cités plus haut émis par le B.T.Q.)
1 lb à 1,999 lbs 10%
2,000 lbs et plus 7%

d) Exceptions:

1. Les taux et frais pour les expéditions en provenance ou destinées à Hull, Qué. Incluant les pages 620 à 624 inclusivement.

2. Les frais spécifiques et les minimums seront arrondis au plus près de $0.05 ou $0.00 comme suit: si le montant augmenté donne une fraction de cent de $0.025 et plus, augmenter au prochain $0.05; si le montant augmenté donne une fraction de cent de $0.024 ou moins, arrondir au précédent $0.00 ou décimal.

3. Les taux publiés aux item 5125 et 5128 du tarif 30 ne sont pas sujets à cette augmentation avant le 30 juin 1976.

Les taux publiés aux item 3284, 3285, 3286, 3287 du tarif 101-D ainsi que les frais publiés aux notes adjacentes ne seront pas sujets à cette augmentation.

Les frais à la note 333 du tarif 101-D ne sont pas sujets à cette augmentation avant le 30 juin 1976.

4. Tous les changements sont sujets à une augmentation minimale de $0.01.

e) Minimum: (pas moins que 100 lbs à la classe 100) 10%

Exceptions:

En transbordement l'existant $10.20 haussé à $11.20 portion au plus court trajet; l'existant $4.75 haussé à $5.25 tel que publié au règlement no 5 du tarif 100-C.

Pour certains camionneurs s'il n'y a pas de transbordement l'existant $7.40 haussé à $8.00 tel que publié au règlement no 5 du tarif 100-C.

Pour les envois lorsque le trajet n'excède pas 75 milles entre les points de l'Abitibi, l'existant $8.05 haussé à $8.50.

Clé de base 34 de: ..... $7.40 haussé à $8.00.
Clé de base 37 à 57-A incl. de: ..... $8.05 haussé à $8.50.
Clé de base 59 et plus hausse de ..... 10%.

f) Il est entendu que si cette augmentation est accordée, elle incluera jusqu'à 1% de surtaxe pour le carburant.

Nous demandons que cette augmentation soit en vigueur au 2 février 1976, et ce en vertu du règlement 2-H–section 2.58.1.

Augmentation générale des taux au tarif 15-D (seulement)

a) Tous les taux de classe (L.T.L.) 7%

b) Minima:
$8.65 haussé à $9.50.
$10.20 haussé à $11.20.

c) Tous les frais cités aux règlements ainsi que les frais cités aux item spécifiques seront augmentés de 10%. (Voir clause *e*).

d) Si cette augmentation est accordée elle incluera jusqu'à 1% de surtaxe pour le carburant.

e) Les frais spécifiques et les minimums seront arrondis au plus près de $0.05 ou $0.00 comme suit: si le montant augmenté donne une fraction de dollar de $0.025 et plus, augmenter au prochain $0.05, si le montant augmenté donne une fraction de dollar de $0.024 ou moins arrondir au précédent $0.00 ou décimal.

Nous demandons que cette augmentation soit en vigueur au 2 février 1976, et ce en vertu du règlement 2H–section 2.58.1.

Rôle M-13560
3613-A-D-2
LES AUTOBUS RIGAUD INC.
990, rue La Baie
Rigaud (Qué.)

Règlement no 2 - article 2.74.

La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation d'effectuer le service suivant:

Classe de permis:
Autobus de type scolaire.
Service:
Service de transport à l'heure du midi (aller-retour) pour enfants résidant dans la ville et/ou paroisse de Rigaud et fréquentant « Ecole St-François » et « Ecole Ste-Anne » en la ville de Rigaud.

Ces mêmes enfants sont transportés par « Les Autobus Rigaud Inc. », matin et soir, en vertu d'un contrat avec la Commission scolaire régionale de Vaudreuil-Soulanges.

Ce permis n'est pas dans le but de faire des voyages spéciaux ou à charte-partie.

Rôle M-13561
2492-A-D-4
RIVERSIDE BUS SERVICE REG'D.
(Emile Viens, faisant affaires sous la raison sociale de:),
590, rue Yamaska
Farnham (Qué.)

La requérante, en conformité du Règlement 19, sous la section régulière, demande à être autorisée à faire des voyages à charte-partie, durant l'année 1976, comme suit:

Classe:
Autobus.
Services:
De Farnham, où la requérante donne le service local, pour le Club de l'Age d'Or, de mars à décembre inclusivement; pour le Service des Loisirs de la Ville de Farnham, de janvier à avril et de juillet à décembre; pour la section récréative dirigée par Mlle Garneau à Farnham, de janvier à avril et de juin à septembre;

De L'Ange-Gardien, pour les Dames de l'A.F.E.A.S., de mars à novembre;

De St-Césaire, pour le Club de l'Age d'Or, de février à décembre;

De Rougemont, pour l'Organisation du Festival de la Pomme en juillet et août; pour le Cercle de l'Age d'Or de mars à décembre;

De Ste-Angèle-de-Monnoir, pour le Club Voyageur de Mme Plante, de février à mai et de juillet à novembre; pour les loisirs municipaux de Ste-Angèle-de-Monnoir, de mars à novembre inclusivement;

De Marieville, pour le Club de Football Castor, de juillet à novembre; pour le Club des Loisirs Sivaco, de janvier à février et de juin à août inclusivement.

Dans tous les cas, le service sera donné dans un rayon de 75 milles de l'endroit nommé où se trouve l'organisation, le club ou l'association qui doit être desservie par voyages de transport de personnes, tel que désigné à l'article 19.1B du Règlement 19.

Rôle M-12564
20667-V-D-4
JEFFERY'S CARTAGE LIMITED
6, Walnut Street
St. Catharines (Ontario)
Au Québec:
860, boul. Décarie, app. 304
St-Laurent (Qué.)

Nouvelle publication:

La présente est une nouvelle publication de la requête dont le texte original fut publié dans la *Gazette officielle du Québec* no 46 du 15 novembre 1975, page 8652, sous le numéro de rôle M-12564.

Le texte amendé se décrit comme suit:

La requérante demande à être autorisée à donner le service additionnel suivant:

Classe:
Transport général - longue distance - route restreinte -
Service:
De la frontière Québec–Ontario (Port d'entrée: Hull-Pointe-Fortune et Rivière-Beaudette), à destination de St-Joseph-de-Beauce, Pont-Rouge, Thetford Mines, Hull et Montréal, et tous les points situés dans un rayon de 100 milles de la ville de Montréal, et retour, pour le transport de marchandise générale pour le public en général.
Droit additionnel:
La requérante aura le droit d'utiliser des camions isothermes pouvant permettre le chauffage et/ou la réfrigération de ladite marchandise.
Restrictions:
1. La requérante sera restreinte à des semi-remorques à 3 ou 4 essieux et à des trains de remorques et semi-remorques type « Piggy-Back ».
2. La requérante sera restreinte au transport de marchandise pour un seul expéditeur à la fois, avec un minimum de 45 mille livres par expédition.

Additional right:
Applicant wishes to be authorized to give the following additional service:
Class:
General trucking - long distance - restricted route -

Service:

From the Québec–Ontario border (Port of entry: Hull-Pointe-Fortune and Rivière-Beaudette), to Québec City, St-Joseph-de-Beauce, Pont-Rouge, Thetford Mines, Hull and Montreal, and to all points within a radius of 100 miles from the City of Montreal, and return, for the transportation of general goods for the public in general.

Additional right:

Applicant shall have the right to use isothermic equipment for heating and refrigeration of the said goods.

Restrictions:

1. Applicant shall be restricted to tri-axle and four-axle trailers and piggy-back trains.

2. Applicant shall be restricted to movements on behalf of only one consignor at a time in minimum shipments of 45,000 pounds.

Rôle M-13567
M-507018-D-001
FRÉCHETTE, BERNARD
26, rue Provost
St-Gabriel-de-Brandon
(Berthier) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 06.

Rôle M-13568
M-507018-D-002
FRÉCHETTE, BERNARD
26, rue Provost
St-Gabriel-de-Brandon
(Berthier) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 06.

Rôle M-13569
M-507018-D-003
FRÉCHETTE, BERNARD
26, rue Provost
St-Gabriel-de-Brandon
(Berthier) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 06.

Rôle M-13570
M-507019-D-001
MATUZEWISKI, GARY
181, Toulouse, app. 202
Longueuil (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan pour la région 06.

Rôle M-13571
22426-V-D-1-TF
GÉRARD HAMAN
RR 2, Brôme ouest
(Brôme) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation d'augmenter ses taux de transport (maison mobile), de la manière suivante:

Maison mobile de 8, 10, et 12 pieds:

Milles	*Neuf*	*Usagé*
0-25	$ 40	$ 55
25-50	75	95
50-75	105	125

Maison mobile de 14 pieds:

Milles	*Neuf*	*Usagé*
0-25	$ 65	$ 70
25-50	105	110
50-75	135	135

Il est aussi entendu que tout travail accompli pour chargement ou déchargement d'une durée de plus d'une demie heure sera chargé au taux de dix-sept dollars l'heure ($17). Lorsqu'une escorte est requise des frais additionnels sont ajoutés de la manière suivante:

Milles	*Taux*
0-25	$ 20
25-50	40
50-75	55

Note: L'ancien taux est indiqué à la formule numéro 7 de la présente demande.

Rôle M-13572
30003-D-111-TF
BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC
1259, rue Berri, suite 460
Montréal (Qué.)

Demande de fixation de taux:
Demande urgente d'extension de la date d'expiration.
1. L'item pour tuyaux et/ou accords de plastique de St-John, N.B., à Québec et à Montréal déjà approuvé temporairement (soit jusqu'au 31 décembre 1975) par la Commission, par décision MS-1658TF, no de rôle MRS-2017, dossier no 30,003 S-18TF, B.T.Q. no de Contrôle X-201, (re: Supplément urgence no 1270).
2. L'item de tuyaux de plastique de St-John, N.B., à Ville Bélair et à Joliette, St-Basile et L'Assomption déjà approuvé temporairement par la Commission par décision MS-1713TF, no de rôle MRS-2115, dossier no 30,003 S-21TF, B.T.Q. no de Contrôle X-212 (re: Supplément urgence no 1271, item 5.
Nous demandons que cette extension soit accordée du 31 décembre 1975, et ce en vertu du règlement 2H, section 2.58-1.

Rôle M-13574
1065-DYV 1281-DY-D-1-TF
BOULEVARD PONTIAC BUICK (1973) LTÉE
9050, boul. de l'Acadie
Montréal (Qué.)

La requérante s'adresse à la C.T.Q. dans le but d'être autorisée à modifier ses tarifs de location à long terme pour les véhicules de promenade et de commerce.

Rôle M-13575
24236-V-D-1
CUMMING TRANSPORT
(Robert Lloyd Cumming doing business as:)
P.O. Box 205, R.R. 2, Stroud, Ontario
Au Québec:
465, rue St-Jean, suite 605
Montréal (Qué.)

Nouvelle demande:
Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisé à donner le service de transport suivant:
Classe:
Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -
Service:
De la frontière Québec–Ontario (tout port d'entrée) à tous points de la province de Québec, et retour, pour le transport par équipement spécialement agencé, de poulets vivants appartenant à Craig Hunter Poultry Farm Ltd., et pour le compte de cette dernière.
Restriction:
Cette clause devra être opérée conjointement avec le certificat no X-2264, émis par l'*Ontario Highway Transport Board*.

Rôle M-13576
24745-V-D-1
BOONE, JOHN B.
Rural Route No. 1, Woodstock
New Brunswick
Voiturier-remorqueur
659-V
SMITH TRANSPORT CO. LIMITED
150 Commissioners Street
Toronto (Ontario)
Voiturier-roulier

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Classe:
Transport restreint - remorquage seulement -
Service:
Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées du requérant conjoint: Smith Transport Co. Limited (659-V), qui agira comme voiturier-roulier. Ce service sera effectué en vertu des clauses *g*, *j* et *q* du permis du roulier, ledit permis portant le numéro 659-V.

Rôle M-13577
24733-V-D-1
CHARPENTIER, PIERRE
1154, Seigneur-Lussier
St-Vincent-de-Paul
Laval (Qué.)

Nouvelle demande:
La partie requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Transport restreint - service local -
Montréal et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas (5) milles des limites de ladite ville, pour le transport de journaux hebdomadaires.

Rôle M-13578
24742-V-D-1
LEAMAN, JAMES
Rural Route no 1, Moncton
New Brunswick
Voiturier-remorqueur
659-V
SMITH TRANSPORT CO. LIMITED
150 Commissioners Street
Toronto (Ontario)
Voiturier-roulier

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Classe:
Transport restreint - remorquage seulement -
Service:
Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées du requérant conjoint: Smith Transport Co. Limited (659-V), qui agira comme voiturier-roulier. Ce service sera effectué en vertu des clauses *g*, *j* et *q* du permis du roulier, ledit permis portant le numéro 659-V.

Rôle M-13581
24749-V-D-1
LES ENTREPRISES DUPLESSIS
(Robert et Jean-Pierre Duplessis
opérant sous ce nom)
1652, rue Principale
Chomedey, Ville de Laval (Qué.)

Nouvelle demande:

La partie requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - service local -

Ville de Laval et tous les endroits situés dans une distance ne dépassant pas 5 milles des limites de Ville de Laval, pour service de messagerie et livraison rapide de documents et toutes autres marchandises non négociables, ne pesant pas plus de 1 kilogramme (2.2 lbs).

Nonobstant les dispositions de l'article 44, paragraphe 13, Ordonnance générale du camionnage, la détentrice du permis pourra transporter les marchandises pour plus d'un expéditeur par voyage en donnant son service.

Rôle M-13582
23152-V-D-1
LEMIEUX, GILLES
48, rue St-Laurent
St-Timothée (Beauharnois) (Qué.)

Modification à la clause:

Le requérant qui détient actuellement la clause suivante:

Transport restreint - longue distance - route restreinte -

Des laboratoires pharmaceutiques et instrumentaux de Montréal à Victoriaville, via route no 20, et à Charny, St-Romuald, Lauzon, Lévis, Québec, St-David-de-l'Auberivière, St-Nicolas, via route no 5, ainsi que les points intermédiaires entre Victoriaville et Lévis, sur la route no 5, pour le transport de colis pharmaceutiques et instrumentaux, cosmétiques et produits de beauté destinés aux hôpitaux, pharmacies, cliniques médicales, médecins vétérinaires et maisons privées, et retour auxdits laboratoires de Montréal, avec matières d'analyse ou autres et les colis avariés ou refusés.

Maximum de pesanteur: 60 livres du colis.

s'adresse à la Commission des transports du Québec pour que ladite clause se lise dorénavant comme suit:

Transport restreint - longue distance - route restreinte -

Des laboratoires pharmaceutiques et instrumentaux de Montréal à Victoriaville, via route no 20, et à Charny, St-Romuald, Lauzon, Lévis, Québec, St-David-de-l'Auberivière, St-Nicolas, via route no 5, ainsi que les points intermédiaires entre Victoriaville et Lévis, sur la route no 5, pour le transport de colis pharmaceutiques et instrumentaux, cosmétiques et produits de beauté destinés aux hôpitaux, pharmacies, cliniques médicales, médecins vétérinaires, grossistes en ces matières et maisons privées, et retour auxdits laboratoires de Montréal, avec matières d'analyse ou autres et les colis avariés ou refusés.

Rôle M-13584
24744-V-D-1
SIROIS, GUY
1315, rue Girard, St-Hubert
(Chambly) (Qué.)
Voiturier-remorqueur
659-V
SMITH TRANSPORT CO. LIMITED
150, Commissioners Street
Toronto (Ontario)
Voiturier-roulier

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Classe:

Transport restreint - remorquage seulement -

Service:

Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées du requérant conjoint: Smith Transport Co. Limited (659-V) qui agira comme voiturier-roulier. Ce service sera effectué en vertu des clauses *g*, *j* et *q* du permis du roulier, ledit permis portant le numéro 659-V.

Rôle M-13585
24743-V-D-1
McLEOD, AUBREY
118, Gibbon Road, Riverside
New Brunswick
Voiturier-remorqueur
659-V
SMITH TRANSPORT CO. LIMITED
150, Commissioners Street
Toronto (Ontario)
Voiturier-roulier

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Classe:

Transport restreint - remorquage seulement -

Service:

Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées du requérant conjoint: Smith Transport Co. Limited (659-V), qui agira comme voiturier-roulier. Ce service sera effectué en vertu des clauses *g*, *j* et *q* du permis du roulier, ledit permis portant le numéro 659-V.

Rôle M-13587
925-V-D-1
DÉMÉNAGEMENT ROLLAND PERRON (ST-JEAN) INC.
960, rue Aubry, St-Jean
(St-Jean) (Qué.)

Modification au droit additionnel:

La partie requérante s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation de modifier son droit additionnel de son permis no 925-V qui se lit comme suit:

Droit additionnel:

En effectuant ce service, la détentrice est autorisée à agir comme courtier en transport aux fins d'accepter les commandes pour le transport de ménages et d'ameublements

usagés, et de transférer lesdites commandes pour qu'elles soient exécutées suivant les connaissements ou autres documents de North American Van Lines.

Pour qu'à l'avenir il se lise comme suit:

Droit additionnel:

En effectuant ce service, la détentrice est autorisée à agir comme courtier en transport aux fins d'accepter les commandes pour le transport de ménages et d'ameublements usagés et de transférer lesdites commandes pour qu'elles soient exécutées suivant les connaissements ou autres documents de Atlas Van Lines (Canada) Ltd.

Rôle M-13588
12938-V-D-5
DISTRIBUTEUR DE FILM PARIS INC.
PARIS FILM DISTRIBUTORS INC.
2146, boul. Cité-des-Jeunes
Vaudreuil (Qué.)

Nouvelle clause:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisée à donner le service de transport suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte -

De Montréal à Morin Heights, Ste-Adèle, Ste-Agathe, St-Jovite, St-Donat, L'Annonciation, Mont-Laurier, Ferme-Neuve, Maniwaki, Val-d'Or, Malartic, Rouyn-Noranda, Lasarre, Macamic, Amos, Barraute, Senneterre et retour, pour le transport de films.

Restriction:

La détentrice ne sera autorisée qu'à utiliser des camions d'une capacité maximale d'une tonne.

Rôle M-13589
M-206041-D-1
M-206041 -002
FILISETTI, ALBERT
12300, Gouin ouest
Pierrefonds (Qué.)
et
M-206868 -001
ARNOTT, AGNES

Demande de transfert:

Filisetti, Albert, demande à la Commission de transférer à:

Arnott, Agnes
13074, Monk
Pierrefonds (Qué.)

le permis no M-206041 -002 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-12, ouest de Montréal.

Rôle M-13590
M-201900-D-2
M-201900 -002
GAGNON, RAYMOND
7242, Verdier
St-Léonard (Qué.)
et
M-206910 -001
AUBERT, GEORGES

Demande de transfert:

Gagnon, Raymond, demande à la Commission de transférer à:

Aubert, Georges
7010, Jarry, app. 29
Ville d'Anjou (Qué.)

le permis no M-201900 -002 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-13591
M-201330-D-2
M-201330 -001
GÉLINAS, BRUNO
1895, 59e Avenue
Pointe-aux-Trembles (Qué.)
et
M-206913 -001
CREVIER, GUY

Demande de transfert:

Gélinas, Bruno, demande à la Commission de transférer à:

Crevier, Guy
29, avenue Hochelaga
Candiac (Qué.)

le permis no M-201330 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-13592
M-202678-D-2
M-202678 -001
REIS, DOMINIQUE
314, Bourgeois
Montréal (Qué.)
et
M-206899 -001
KAMMAS, IOANNIS

Demande de transfert:

Reis, Dominique, demande à la Commission de transférer à:

Kammas, Ioannis
269, Sénécal
Longueuil (Qué.)

le permis no M-202678 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-13593
M-203229-D-3
M-203229 -001
PILON, FERNAND
278, Brière
St-Jérôme (Qué.)
et
M-206537 -001
NADON, FERNAND

Demande de transfert:
Pilon, Fernand, demande à la Commission de transférer à:
Nadon, Fernand
108, Gauthier
St-Jérôme (Qué.)
le permis no M-203229 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-15, St-Jérôme.

Rôle M-13594
M-204886-D-9
M-204886 -005
GRUNSTEIN, DAVID
3719, Edouard-Montpetit, app. 6
Montréal (Qué.)
et
M-206900 -001
PSIHARIS, NICK

Demande de transfert:
Grunstein, David, demande à la Commission de transférer à:
Psiharis, Nick
6465, Des Erables
Montréal (Qué.)
le permis no M-204886 -005 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-13595
M-206138-D-1
M-206138 -001
GAGNON, RHÉAL
45, rue Albert
Aylmer (Qué.)
et
M-206721 -001
RENAUD, DONALD

Demande de transfert:
Gagnon, Rhéal, demande à la Commission de transférer à:
Renaud, Donald
R.R. 1, Luskville
Aylmer (Qué.)
le permis no M-206138 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans la région d'Aylmer, 07-7802-V, comprenant Aylmer.

Rôle M-13596
M-203444-D-10
M-203444 -005
MURDOCH, FERGUS
27, Greenfield, app. 4
Greenfield Park (Qué.)
et
M-206908 -001
RATTRAY, BRUCE

Demande de transfert:
Murdock, Fergus, demande à la Commission de transférer à:
Rattray, Bruce
344, Springfield
Greenfield Park (Qué.)
le permis no M-203444 -005 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-2, Longueuil.

Rôle M-13597
M-201930-D-2
M-201930 -001
DUBÉ, ROGER
10, rue Berri
Pont-Viau (Qué.)
et
M-206906 -010
TAXI MIRON INC.

Demande de transfert:
Dubé, Roger, demande à la Commission de transférer à:
Taxi Miron Inc.
2685, DeBlois
Duvernay, Laval (Qué.)
le permis no M-201930 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-8, Laval.

Rôle M-13598
M-204756-D-3
M-204756 -001 -002
MIRON, LUCIE
2685, De Blois
Duvernay, Laval (Qué.)
et
M-206906 -001 -002
TAXI MIRON INC.

Demande de transfert:
Miron, Lucie, demande à la Commission de transférer à:
Taxi Miron Inc.
2685, De Blois
Duvernay, Laval (Qué.)
les permis nos M-204756 -001 -002 qu'elle détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-8, Laval.

Rôle M-13599
M-204758-D-3
M-204758 -001 -002
MIRON, JEANNE-D'ARC
2685, De Blois
Duvernay, Laval (Qué.)
et
M-206906 -003 -004
TAXI MIRON INC.

Demande de transfert:
Miron, Jeanne-d'Arc, demande à la Commission de transférer à:
Taxi Miron Inc.
2685, De Blois
Duvernay, Laval (Qué.)
les permis nos M-204758 -001 -002 qu'elle détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-8, Laval.

Rôle M-13600
M-204694-D-3
M-204694 -001 -002 -003 -004 -005
MIRON, ROGER
2685, De Blois
Duvernay, Laval (Qué.)
et
M-206906 -005 -006 -007 -008 -009
TAXI MIRON INC.

Demande de transfert:
Miron, Roger, demande à la Commission de transférer à:
Taxi Miron Inc.
2685, De Blois
Duvernay, Laval (Qué.)
les permis nos M-204694 -001 -002 -003 -004 -005 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-8, Laval.

Rôle M-13601
M-201344-D-2
M-201344 -001
BLAIN, CLAUDE
274, Lafayette
Longueuil (Qué.)
et
M-206915 -001
LITALIEN, MARIE

Demande de transfert:
Blain, Claude, demande à la Commission de transférer à:
Litalien, Marie
274, Lafayette
Longueuil (Qué.)
le permis no M-201344 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-13602
M-201063-D-2
M-201063 -001
DESÈVE, ANDRÉ
7830, Desormeaux, app. 3
Anjou (Qué.)
et
M-206907 -001
LARAMÉE, MAURICE

Demande de transfert:
Desève, André, demande à la Commission de transférer à:
Laramée, Maurice
3541, Héloise
Fabreville, Laval (Qué.)
le permis no M-201063 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-5, Est de Montréal.

Rôle M-13603
M-203003-D-2
M-203003 -001
GEORGE, DONALD
5270, Connaught Avenue
Montréal (Qué.)
et
M-206917 -001
KAVADAS, FOTIS

Demande de transfert:
George, Donald, demande à la Commission de transférer à:
Kavadas, Fotis
638, Ball Avenue
Montréal (Qué.)
le permis no M-203003 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-13604
M-203094-D-9
M-203094 -001 à -008
SASS, FRÉDÉRICK
5475, Rosedale, app. 502
Montréal (Qué.)
et
M-206903 -001 à -008
LA SUCCESSION FRÉDÉRICK SASS

Demande de transfert:
La succession Frédérick Sass, demande à la Commission de transférer à:
La succession Frédérick Sass
5475, Rosedale, app. 502
Montréal (Qué.)
les permis nos M-203094 -001 à -008 que détenait le défunt Frédérick Sass pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-13606
M-504337-D-002
M-504337-D-001
VAILLANCOURT, WELLY
1474, St-Louis
Plessisville
(Mégantic) (Qué.)
M-500931-D-004
GRÉGOIRE, ADRIEN
Rang 7, Plessisville
(Mégantic) (Qué.)

Demande de transfert:
Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:
Grégoire, Adrien
Rang 7, Plessisville
Comté Mégantic (Qué.)
le permis no M-504337-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 5, catégorie Entrepreneur.

Rôle M-13608
22375-V-D-2
E.W. WILLS CARTAGE LIMITED
22 Jamie Avenue
Ottawa (Ontario)
Au Québec:
200 St-James St. West
Suite 900, Montréal (Qué.)

Modification à la clause:
La requérante dont le permis se lit comme suit:
Classes:
1. Restricted trucking - long distance - restricted route - contract -
2. Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat - unités réfrigérées -
Services:
1. From the Québec-Ontario border to Hull, Province of Québec, for the transportation, in refrigerated vans of perishable packing house products, for the account of J.N. Schneider Limited and Burns Foods of Kitchener, Essex Packers Limited of Hamilton, F.W. Fearman Company Limited of Burlington, Ont., National Packers Limited and Hygrade Foods Limited of Montreal, and return with damaged or rejected shipments only.
Additional right:
When giving this service, the holder will have the right to serve all places within a radius of 125 miles from Hull, Province of Québec, and to use the ports of entry of Allumette Island and Grenville to give such service.
Restriction:
The above-mentioned service is to be operated in conjunction with certificate No. X-1849 as modified on March 14th, 1972, and issued by the Ontario Highway Transport Board.
2. De Montréal aux frontières Québec-Ontario (ports d'entrée: Rivière-Beaudette Pointe-Fortune) pour le transport de viande et produits de boucherie par véhicules réfrigérés pour le compte de Philip Polonsky Inc., et retour de marchandises refusées et/ou avariées.
Destination:
Ottawa-Ontario.
Restriction:
Le détenteur ne pourra en aucun cas utiliser des tracteurs, remorques ou semi-remorques réfrigérés ou non.
Condition:
Ce permis devra être opéré conjointement avec un permis similaire de l'O.H.T.B.
demande que cedit permis se lise à l'avenir comme suit:
Classe:
Transport restreint - longue distance - route restreinte -
Services:
De la frontière Québec-Ontario (ports d'entrée: Hull, Allumette Island, Grenville et Pointe-Fortune), à Hull et aux endroits du Québec situés dans un rayon de 125 milles de ladite cité de Hull, pour le transport par camions réfrigérés de viandes et de ses sous-produits, denrées périssables, originant ou destinés aux entrepôts, réfrigérés à Ottawa de J.N. Schneider Limited, Burns Foods Essex Packers Limited, F.W. Fearman Company Limited, National Packers Limited, Hygrade Foods Limited, et Philip Polonsky Inc., et retour.
Restriction:
Ledit permis à être exploité en conjonction avec le certificat no X-1869 daté du 31 août 1972, tel qu'émis par le ministère des transports et communications de l'Ontario.
wishes the said permit to read in the future as follows:
Class:
Restricted trucking - long distance - restricted route -
Service:
From the Québec-Ontario border (Ports of entry: Hull, Allumette Island, Grenville and Pointe-Fortune), to Hull and points in the Province of Québec located within a radius of 125 miles of the said City of Hull, for the transportation by refrigerated trucks of meat and its by-products, perishable goods, originating or destined to the refrigerated warehouses located at Ottawa of J.N. Schneider Limited, Burns Foods, Essex Packers Limited, F.W. Fearman Company Limited, National Packers Limited, Hygrade Foods Limited, and Philip Polonsky Inc., and return.
Restriction:
The said permit is to be operated in conjunction with certificate No. X-1869, dated August 31st, 1972, as issued by the Ontario Highway Transport Board.

Rôle M-13609
2117-A-D-13
LES TOURS MAISONNEUVE INC.
6720 est, rue Sherbrooke
Montréal (Qué.)
A1N 1C9

Classe:
Voyageurs touristiques par autobus.
La requérante qui détient un permis l'autorisant à offrir un service de visites touristiques par autobus de divers hôtels à Montréal et les environs (incluant la Voie maritime du St-Laurent), demande d'être autorisée à offrir aux voyageurs en provenance du Holiday Inn de la Place Dupuis son tour de la Voie maritime et son tour du soir, selon les parcours, horaires et tarifs annexés à la présente demande.

Conditions et restrictions:
1. Le service est réservé aux voyageurs en provenance du Holiday Inn de la Place Dupuis.
2. La requérante n'aura aucun droit aux voyages spéciaux ou à charte-partie.
3. La requérante devra maintenir en vigueur une assurance de responsabilité légale, conformément aux dispositions de l'Ordonnance générale no 5448 de la Régie des transports du 21 juin 1963.
4. La requérante devra se conformer en tous points aux prescriptions du Règlement no 18 concernant le service touristique.

Rôle M-13612
654-V-D-5-TF
DÉMÉNAGEMENT & ENTREPOSAGE KENWOOD LTÉE KENWOOD'S MOVING & STORAGE LIMITED
255, Montée de Liesse
Montréal (Qué.)
H4T 1P6

Demande d'augmentation d'environ 10% sur les taux de déménagement présentement déposés et augmentation d'environ 14% des taux de camionnage commercial.

Rôle M-13618
9404-V-C-1
ÉTHIER & FRÈRES ENRG.
St-Blaise
(St-Jean) (Qué.)
Partie intimée

Vérification de permis par:
Fournier Transport Ltée.
22, rue Ste-Marie
Lacolle (St-Jean) (Qué.)
No 1392-V
Partie requérante

La partie requérante s'est prévalue des dispositions de l'article 2.59 du Règlement 2 (1975) des règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports pour demander à cette dernière la vérification du permis no 9404-V de la partie intimée, pour les motifs qui sont exposés dans ladite requête en vérification du permis de la partie intimée.

Rôle M-13619
14628-V-C-1
CHARLTON TRANSPORT (QUÉBEC) LIMITED
P.O. Box 590
Ste-Thérèse (Terrebonne) (Qué.)
Partie intimée

Vérification de permis par:
Transport Robert Richer Inc.
58, rue Leboeuf, C.P. 351
Valleyfield (Beauharnois) (Qué.)
No 22370-V
Partie requérante

La partie requérante s'est prévalue des dispositions de l'article 2.59 du Règlement 2 (1975) des règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports pour demander à cette dernière la vérification du permis no 14628-V de la partie intimée, et plus particulièrement en ce qui a trait à l'exploitation des clauses *c*, *d*, *e* et *f* dudit permis ainsi que des droits additionnels et des restrictions s'y rattachant, pour les motifs spécifiquement exposés dans ladite requête en vérification du permis de l'intimée.

Rôle M-13620
M-203109-D-6
M-203109 -002
TREMBLAY, J. ROBERT
3795, Prince-Charles
St-Hubert (Qué.)
et
M-200821 -002
THÉORET, PIERRE

Demande de transfert:
Tremblay, J. Robert demande à la Commission de transférer à:
Théoret, Pierre
744, Joliette
Longueuil (Qué.)
le permis no M-203109 -002 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-2, Longueuil.

Rôle M-13621
M-205403-D-4
M-205403 -004
LETANG, RENÉ
10, Rodolphe
Pointe-Gatineau (Qué.)

Nouvelle demande:
La partie requérante demande à la Commission un permis de propriétaire pour effectuer par véhicule-taxi, du transport dans la région de Gatineau 79-05-05-VC-1 comprenant Gatineau, Pointe-Gatineau, Touraine, Templeton.

Rôle M-13622
M-205875-D-1
M-205875 -001
MARCOUX, AMÉDÉE
1760, Lalemand
Drummondville (Qué.)
et
M-206924 -001
VALLÉE, JEAN-GUY

Demande de transfert:
Marcoux, Amédée demande à la Commission de transférer à:
Vallée, Jean-Guy
2265, boul. Mercure, app. 2
Drummondville (Qué.)
le permis no M-205875 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-29, Drummondville.

Rôle M-13623
M-202603-D-2
M-202603 -001
VACHON, HENRI
(Corriveau, Lucille,
ès qualité légataire universelle)
8741, rue Beyries, LaSalle (Qué.)
et
M-206920 -001
GUERCIO, SALVATORE

Demande de transfert:
Corriveau, Lucille, ès-qualité légataire universelle, demande à la Commission de transférer à:
Guercio, Salvatore
417 Road 9C
Côte Ste-Catherine (Qué.)
le permis no M-202603 -001 qu'elle détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-13624
14053-V-ME-1
J.G.O. TRANSPORT INC.
4364, rue St-Denis, Rez-de-Chaussé
Montréal (Qué.)

Permis expérimental Mirabel.
La requérante, détentrice du permis 14053-V, demande d'ajouter à son permis de transport, le permis expérimental suivant:
Transport général - longue distance - route -
De Montréal à la zone aéroportuaire de Mirabel et retour.

Rôle M-13625
15882-V-ME-1
BRUNET TRANSPORT LTÉE
5810, rue d'Iberville
Montréal (Qué.)
H2G 2B7

Permis expérimental Mirabel.
Le requérant, détenteur du permis 15882-V, demande d'ajouter à son permis de transport le permis expérimental suivant:
1. un permis expérimental conforme à l'article 23.7 et 23.4 Règlement 23 de la Loi des transports.
2. Transport général - longue distance - route -
De Montréal à la zone aéroportuaire de Mirabel et retour.
Taux: Selon la décision de la Commission.

Rôle M-13626
14519-V-D-12
COWANSVILLE EXPRESS INC.
264, rue Hanson
Cowansville (Missisquoi) (Qué.)

Droit additionnel:
La partie requérante s'adresse à la Commission des transports afin d'être autorisée à utiliser des camions isothermes en donnant le service autorisé par les clauses *a*, *b*, *c*, *e*, *k* et *l*, de son permis et qui se décrivent comme suit:
a) Transport général — service local —
a) Cowansville et tous points situés sur une distance ne dépassant pas 5 milles des limites de ladite municipalité, et retour.
b) Transport général — longue distance — rayon —
b) De Cowansville à tous les endroits situés en dedans d'une distance de 30 milles des limites de ladite municipalité, et retour.
c) Transport général — longue distance — route restreinte — irrégulier —
c) D'Adamsville et de Brome à Farnham Centre, Bromont, L'Ange-Gardien, St-Alphonse, Brigham, Cowansville, Sweetsburg, Granby, Marieville et Montréal, et retour.
e) Transport général — longue distance — route —
e) De Bedford, Ville de Lac Brôme et Cowansville à Québec, et retour.
k) Transport général — longue distance — route restreinte — irrégulier —
k) De St-Hubert, Chambly et Marieville à Cowansville, et retour.
l) Transport général — longue distance — route restreinte —
l) De St-Hubert à Montréal, et retour.

Rôle M-13627
M-501277-D-002
M-501277-D-001
CHICOINE, MARTIAL
36, Mathieu
Sorel (Richelieu) (Qué.)

Région 10, catégorie Entrepreneur.
Le requérant qui possède le permis no M-501277-D-001 pour opérer dans la région 10, catégorie Entrepreneur, demande que ce permis soit transféré dans la région 6, sans changement d'adresse.

Rôle M-13628
M-501040-D-002
M-501040-D-001
DESLOGES, MARCEL
1160, St-Louis
Sherbrooke
(Sherbrooke) (Qué.)
M-506839-D-001
GOULET, ROGER
1605, Chemin Beauvoir
Sherbrooke
(Sherbrooke) (Qué.)

Demande de transfert:
Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:
Goulet, Roger
1605, Chemin Beauvoir
Sherbrooke
(Sherbrooke), (Qué.)
le permis no M-501040-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 5, catégorie Artisan.

Rôle M-13629
M-500215-D-006
M-500215-D-003
DUMAS, CAMILLE
C.P. 17, Weedon
(Wolfe) (Qué.)
M-506843-D-003
GAGNÉ & TURCOTTE ENRG.
(M. Clément Gagné et M. Jean-Claude Turcotte opérant sous le nom de:)
Rue Des Érables
Weedon (Compton) (Qué.)

Demande de transfert:
Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:
Gagné & Turcotte Enrg.
(M. Clément Gagné et M. Jean-Claude Turcotte opérant sous le nom de:)
Rue Des Érables
Weedon (Compton) (Qué.)
le permis no M-500215-D-003 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 5, catégorie Entrepreneur.

Rôle M-13630
M-500215-D-005
M-500215-D-002
DUMAS, CAMILLE
C.P. 17, Weedon
(Wolfe) (Qué.)
M-506843-D-002
GAGNÉ & TURCOTTE ENRG.
(M. Clément Gagné et M. Jean-Claude Turcotte opérant sous le nom de:)
Rue Des Érables
Weedon (Compton) (Qué.)

Demande de transfert:
Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:
Gagné & Turcotte Enrg.
(M. Clément Gagné et M. Jean-Claude Turcotte opérant sous le nom de:)
Rue Des Érables
Weedon (Compton) (Qué.)
le permis no M-500215-D-002 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 5, catégorie Entrepreneur.

Rôle M-13631
M-500215-D-004
M-500215-D-001
DUMAS, CAMILLE
C.P. 17, Weedon
(Wolfe) (Qué.)
M-506843-D-001
GAGNÉ & TURCOTTE ENRG.
(M. Clément Gagné et M. Jean-Claude Turcotte opérant sous le nom de:)
Rue Des Érables
Weedon (Compton) (Qué.)

Demande de transfert:
Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:
Gagné & Turcotte Enrg.
(M. Clément Gagné et M. Jean-Claude Turcotte opérant sous le nom de:)
Rue Des Érables
Weedon (Compton) (Qué.)
le permis no M-500215-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 5, catégorie Entrepreneur.

Rôle M-13632
M-505455-D-002
M-505455-D-001
CORBEIL, HÉLIODORE
756, Du Rivage
St-Antoine-sur-Richelieu
(Verchères) (Qué.)
M-507001-D-001
CORBEIL, RENÉ
2365, Bourgogne, app. 3
Chambly (Chambly) (Qué.)

Demande de transfert:
Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:
Corbeil, René
2365, Bourgogne, app. 3
Chambly (Chambly) (Qué.)
le permis no M-505455-D-002 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 6, catégorie Artisan.

Rôle M-13633
M-504273-D-005
M-504273-D-002
LES ENTREPRISES HEMMINGS INC.
411, boul. Edouard 7
St-Jacques-le-Mineur
(Laprairie) (Qué.)
M-506173-D-003
RIENDEAU, RÉJEAN
239, Félix
Napierville
(Napierville) (Qué.)

Demande de transfert:
La requérante-cédante demande à la Commission de transférer à:
Riendeau, Réjean
239, Félix, Napierville
(Napierville) (Qué.)
le permis no M-504273-D-005 qu'elle détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 6, catégorie Entrepreneur.

Rôle M-13636
4-V-D-3-TF
INTER CITÉ TRANSPORT LIMITÉE
7887, rue Grenache
Ville D'Anjou (Qué.)

Demande est faite par la requérante afin de modifier certains taux de son tarif no 17, ladite modification en une majoration approximative de 5% sur l'ensemble de ses taux déposés.

Rôle M-13638
14994-V-D-1
WATSON TRANSPORT LTD. TRANSPORT WATSON LTÉE
9075, 88e Avenue
Rivière-des-Prairies (Qué.)

Modification à la clause:
La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de changer le nom de Marine Industries (Wagons) Ltée par celui de Foresteel Industries Ltd., lequel changement de nom a été effectué par lettres patentes supplémentaires dans la clause *d* du permis de la requérante, qui se lit comme suit:
d) Transport restreint — longue distance — rayon —
d) De Montréal à tous les points situés dans un rayon de cinquante (50) milles des limites de ladite ville, et retour, pour le transport de marchandises originant de Marine Industries (Wagons) Ltée, ou destinées à ladite compagnie.
Ladite clause devra se lire à l'avenir comme suit:
d) Transport restreint — longue distance — rayon —
d) De Montréal à tous les points situés dans un rayon de cinquante (50) milles des limites de ladite ville, et retour, pour le transport de marchandises originant de Foresteel Industries Ltd., ou destinées à ladite compagnie.

Rôle M-13643
1461-DY-D-1
LEASE-WIN LIMITED
630 Dorchester Boulevard West
Montréal (Qué.)

Nouvelle demande:
Le candidat demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de fournir les services de location suivants:
Location à long terme (plus d'un an) des véhicules de plaisance (automobiles et familiale) aux compagnies québécoises et aux succursales à Québec des compagnies ayant leur chef-lieu dans la province d'Ontario.

Rôle M-13644
1076-DYV-D-2
ATI LEASING CO.
(Mrs. Shirley Spector doing business under the name of . . .)
6155, Lafontaine
Montréal (Qué.)

Demande de transfert:
Le requérant vendeur, Ati Leasing Co. (Mme Shirley Spector, faisant affaires sous le nom de . . .) s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisée de vendre tous les droits, titres, intérêts et privilèges rattachés au permis no 1076-DYV., à Capitol Leasing Inc., le requérant-acquéreur.

Rôle M-13651
M-505215-D-007
M-505215-D-002
LAFOREST, LUCIEN
(opérant sous le nom de L. Laforest Transport Enrg.)
19, rue Daniel Johnson
St-Charles-Borromée
(Joliette) (Qué.)
M-506968-D-003
TRANSPORT L. LAFOREST INC.
19, rue Daniel Johnson
Joliette (Joliette) (Qué.)

Demande de transfert:
Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:
Transport L. Laforest Inc.
19, rue Daniel Johnson
Joliette (Joliette) (Qué.)
le permis no M-505215-D-007 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 6, catégorie Entrepreneur.

Rôle M-13652
M-505215-D-006
M-505215-D-001

LAFOREST, LUCIEN

(opérant sous le nom de L. Laforest Transport Enrg.)
19, rue Daniel Johnson
St-Charles-Borromée
(Joliette) (Qué.)
M-506968-D-005

TRANSPORT L. LAFOREST INC.

19, rue Daniel Johnson
Joliette (Joliette) (Qué.)

Demande de transfert:
Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:
Transort L. Laforest Inc.
19, rue Daniel Johnson
Joliette (Joliette) (Qué.)
le permis ou l'attestation M-505215-D-006 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 6, catégorie Entrepreneur.

Rôle M-13653
M-505215-D-005
M-505215-D-003

LAFOREST, LUCIEN

(opérant sous le nom de L. Laforest Transport Enrg.)
19, rue Daniel Johnson
St-Charles-Borromée
(Joliette) (Qué.)
M-506968-D-004

TRANSPORT L. LAFOREST INC.

19, rue Daniel Johnson
Joliette (Joliette) (Qué.)

Demande de transfert:
Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:
Transport L. Laforest Inc.
19, rue Daniel Johnson
Joliette (Joliette) (Qué.)
le permis no M-505215-D-005 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 6, catégorie Entrepreneur.

Rôle M-13654
M-504448-D-003
M-504448-D-001

BOURGET, HECTOR

3981, Grande-Allée
St-Hubert (Chambly) (Qué.)
Requérant-cédant
M-502381-D-004

TESSIER, JEAN

216, 52e Avenue
Pointe-Calumet
(Deux-Montagnes) (Qué.)
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert:
Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:
Tessier, Jean
216, 52e Avenue
Pointe-Calumet
(Deux-Montagnes) (Qué.)
le permis ou l'attestation no M-504448-D-003 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10, catégorie Entrepreneur.

Rôle M-13655
M-500283-D-003
M-500283-D-002

CHABOT, GÉRARD

7, 2e Avenue
Cadillac
(Abitibi-Est) (Qué.)
Requérant-cédant
M-506989-D-001

PROULX, RÉJEAN

Laverlochère (St-Isidore)
(Témiscamingue) (Qué.)
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert:
Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:
Proulx, Réjean
Laverlochère (St-Isidore)
(Témiscamingue) (Qué.)
le permis ou l'attestation no M-500283-D-003 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 8, catégorie Artisan.

Rôle M-13656
M-506282-D-007
M-506282-D-004

DIAMOND TRANSPORT INC.

8285, Des Sables
St-Léonard (Qué.)
M-507009-D-001

MESSIER, YVES

1693, Charles Aubert
Lachenaie
(L'Assomption) (Qué.)

Demande de transfert:
La requérante-cédante demande à la Commission de transférer à:
Messier, Yves
1693, Charles-Aubert
Lachenaie
(L'Assomption) (Qué.)
le permis ou l'attestation no M-506282-D-007 qu'elle détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10, catégorie Entrepreneur.

Rôle M-13657
M-504306-D-026
M-504306-D-012
G.T. TRANSPORT INC.
37, rue Leblanc
Chomedey (Laval) (Qué.)
M-505829-D-002
APOSTOLOS, IONAS
7936, Champagneur
Montréal (Qué.)

Demande de transfert:
La requérante-cédante demande à la Commission de transférer à:
Apostolos, Ionas
7936, Champagneur
Montréal (Qué.)
le permis no M-504306-D-026 qu'elle détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10, catégorie Entrepreneur.

Rôle M-13659
629-A-D-1-TF
PONTIAC BUS LINES LIMITED
Campbell's, Bay (Qué.)

1. Majorer de 10% nos tarifs sur les circuits suivants:
« Ottawa–Hull–Fort Coulonge, et retour
Ottawa–Hull–Pembroke et retour.
Ainsi que les points intermédiaires. »
2. Aucune réduction ne sera allouée sur l'achat d'un billet aller-retour. (Le coût du billet aller-retour sera le double d'un passage aller (one-way).
3. Réduire de 50% le coût de passage du lundi au jeudi pour les membres du Club 65, (soit les personnes âgées de 65 ans et plus.)

Rôle M-13660
22473-V-D-1
OUELLETTE, RÉAL
5035, rue Belmont
St-Hubert (Qué.)
SWEENEY, EDMOND
10554, Parc Georges
Montréal-Nord (Qué.)

Transfert de permis:
Le requérant-vendeur s'adresse à la Commission des transports dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis no 22473-V en faveur du requérant-acquéreur:
Sweeney, Edmond
10554, Parc Georges
Montréal-Nord (Qué.)
On demande de ce faire conformément aux dispositions de l'article 36 de la Loi des transports.
Ledit permis se lit comme suit:
a) Transport général - service local -
a) Montréal et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas 5 milles des limites de ladite ville.
b) Transport général - longue distance - rayon -
b) De Montréal à tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas 30 milles des limites de ladite ville, et retour.

Rôle M-13670
30006-D-64-TF
NIAGARA FRONTIER TARIFF BUREAU INC.
(Participating members of the)
P.O. Box 184
Buffalo, N.Y. 14221
Au Québec:
1030, Cherrier, suite 207
Montréal (Qué.)

Augmentations dans les tarifs suivants:
Supplément 4 au tarif GRT-5 (Tarif de taux gouvernementaux)
Supplément 5 au tarif 172-E (Tarif de règles)
Suppléments 3 et 4 au tarif 250-E (Parties d'automobile)
Supplément 16 au tarif 261-E (Tarif de marchandises générales)
Supplément 71 au tarif 270-C (Tarif de fer et d'acier)
Supplément 6 au tarif 290-B (Tarif de Aero fret)
Supplément 4 au tarif 566-D (Tarif de classe)
Suppléments 6 et 7 au tarif 630-C (Tarif de conteneur)
Supplément 19 au tarif 777-C (Tarif de marchandises)
Pour obtenir de plus amples renseignements veuillez consulter lesdits suppléments déposés à la Commission des transports du Québec.
Application for fixation of tariff:
Supplement 4 to tariff GRT-5 (Government rate tariff)
Supplement 5 to tariff 172-E (Rules tariff)
Supplements 3 and 4 to tariff 250-E (Automobile parts tariff)
Supplement 16 to tariff 261-E (General Commodity tariff)
Supplement 71 to tariff 270-C (Iron and steel tariff)
Supplement 6 to tariff 290-B (Air freight tariff)
Supplement 4 to tariff 566-D (Class tariff)
Supplements 6 and 7 to tariff 630-C (Container tariff)
Supplement 19 to tariff 777-C (Commodity tariff)
For further information please refer to these supplements files with the Québec Transport Commission.

Rôle M-13671
30006-D-63-TF
NIAGARA FRONTIER TARIFF BUREAU INC.
(Participating members of the)
P.O. Box 184
Buffalo, N.Y. 14221
Au Québec:
1030, rue Cherrier, suite 207
Montréal (Qué.)

Demande de fixation de tarif:
Augmentations dans les tarifs suivants:
Supplément 17 au tarif 169-B (Tarif de taux groupe)
Supplément 5 au tarif 273-B (Pole-remorque tarif)
Supplément 7 au tarif 274-E (Tarif des marchandises en vrac)
Suppléments 24 et 25 au tarif 368-A (Tarif de classe et marchandises)
Supplément 18 au tarif 261-E (Tarif de marchandises générales)
Item: 4695 (Addition)
7285 (Addition)
11075 (Addition)

11905 (Addition)
14950-A (Addition)
15070-A (Réduction)
15095 (Addition)

Pour obtenir de plus amples renseignements veuillez consulter lesdits suppléments déposés à la Commission des transports du Québec.

Application for fixation of tariff:
Increase in the following tariffs:
Supplement 17 to tariff 169-B (Rate group tariff)
Supplement 5 to tariff 273-B (Pole-Trailer tariff)
Supplement 7 to tariff 274-E (Bulk commodity tariff)
Supplements 24 and 25 to tariff 368-A (Class and commodity tariff)
Supplement 18 to tariff 261-E (General commodity tariff)
Item: 4695 (Addition)
7285 (Addition)
11075 (Addition)
11905 (Addition)
14950-A (Addition)
15070-A (Reduction)
15095 (Addition)

For further information please refer to these supplements filed with Québec Transport Commission.

Rôle M-13672
860-DYV-D-1
ROSEMERE LEASING INC.
LOCATION ROSEMÈRE INC.
355, boul. Rosemère
Rosemère (Terrebonne) (Qué.)

Changement d'adresse:
La requérante désire modifier son permis no 860-DYV, de façon à être autorisée à opérer ledit permis au 180, Côte-Terrebonne à St-Louis-de-Terrebonne, au lieu du 365, boulevard Rosemère.

Rôle M-13673
21934-V-D-4-TF
KINGSBORO COURIERS LIMITED
73, avenue Chauncey
Toronto (Ontario)

La requérante, détentrice du permis no 21934-V, demande l'augmentation de ses tarifs d'approximativement 8% de ses tarifs actuellement en vigueur et tel que promulgués par la Commission des transports du Québec.

Applicant holder of permit No. 21934-V wished to increase its tariffs by approximatively 8% over and above the tariff now proclamed by the Québec Transport Commission.

Rôle M-13675
30006-D-62-TF
NIAGARA FRONTIER TARIFF BUREAU INC.
P.O. Box 184
Buffalo, N.Y.

Demande de fixation de tarif:
Supplément 24 au tarif 220
(Tarif de papier journal)
Item: 4165-B (Addition) — 4270-B (Addition)
Supplément 13 au tarif 261-E
(Tarif de marchandises générales)
Item: 12650-A (Addition)
Supplément 14 au tarif 261-E
(Tarif de marchandises générales)
Item: 14650-A (Addition)
Supplément 23 au tarif 368-A
(Tarif de classe et marchandises)
Item: 8950 (Addition)

Pour obtenir de plus amples renseignements veuillez consulter lesdits suppléments déposés à la Commission des transport du Québec.

Rôle M-13676
M-206301-D-1
M-206301 -002
PAIEMENT, PIERRE
47, rue Notre-Dame
Ste-Agathe-des-Monts (Qué.)

Nouvelle demande:
La partie requérante demande à la Commission un permis de propriétaire pour effectuer par véhicule-taxi, du transport dans la région de Ste-Agathe-Sud 06 6364 VL comprenant Ste-Agathe-Sud.

Rôle M-13677
M-205016-D-2
M-205016 -001
MOREAU, CAMILLE
230, Précieux Sang
Joliette (Qué.)
et
M-206923 -001
ASSELIN, MICHEL

Demande de transfert:
Moreau, Camille demande à la Commission de transférer à:
Asselin, Michel
39, Tellier
Joliette (Qué.)
le permis no M-205016 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-6, Joliette.

Rôle M-13678
1443-A-D-4
LES AUTOBUS FLEURENT & FILS INC.
Rue du Couvent
Mont-Tremblant (Terrebonne) (Qué.)

Modification du permis - Service d'autobus:
Transport occasionnel de groupes de clients des hôtels et motels situés dans Mont-Tremblant et dans un rayon de quinze (15) milles de ladite municipalité, entre l'Aéroport de Mirabel et lesdits hôtels et motels, et retour à Mirabel à l'occasion de séjours de groupes dans un desdits hôtels ou motels ci-haut mentionnés.
Conditions et restrictions:
Ce service est réservé exclusivement au transport des clients des hôtels et motels situés à Mont-Tremblant et dans un rayon de quinze (15) milles de ladite municipalité.
Ce service ne sera donné qu'occasionnellement, pour des groupes et sur demande des représentants des hôtels et motels ci-haut mentionnés.
Ce service sera acquitté par les hôtels et motels ci-haut mentionnés.
Le détenteur ne pourra se prévaloir des privilèges de l'Ordonnance générale no 17 de la Commission des transports concernant les voyages spéciaux ou à charte-partie.

Rôle M-13679
3361-A-D-1-TF
ANDRÉ RENAUD AUTOBUS ENRG.
43, rue Fresnière
St-Benoit (Qué.)

1. La requérante demande à la Commission des transports du Québec une augmentation tarifaire moyenne de 10% pour le transport de voyageur du métro Henri-Bourassa à Carillon.
2. Elle demande également une augmentation de 10% pour les voyages spéciaux et à charte-partie dont le départ s'effectue à un des endroits servis sur son parcours régulier.
3. P.S. — Dans le cas de Montréal *vs* St-Benoit le taux devrait être augmenté de 20% la différence de prix étant trop grande avec les autres endroits. $1.80 au lieu de $1.50.

Rôle M-13680
1079-V-D-1-TF
GENESSE TRANSPORT INC.
224, rue Dollard
Magog (Qué.)

Nous demandons une augmentation de 10% pour notre permis à contrat avec Dominion Textile pour les clauses de notre permis Q et 1.

Rôle M-13685
1468-DY
2126-DYV-D-1
LOCATION CARMELO NICOLO
5200 est, boul. Métropolitain
Montréal (Qué.)

Nouvelle demande:
Le requérant s'adresse à la C.T.Q. dans le but d'être autorisé à donner les services de location suivant:
1. Location à court terme (moins d'une année) de véhicules de promenade (automobiles et station-wagons) au public en général à 5200 est, boulevard Métropolitain, St-Léonard.
2. Location à court terme (moins d'une année) de véhicules de commerce et de livraison (camions et remorques utilitaires) au public en général à 5200 est, boulevard Métropolitain, St-Léonard.
3. Location à long terme (plus d'une année) de véhicules de promenade (automobiles et station-wagons) au public en général.
4. Location à long terme (plus d'une année) de véhicules de commerce et de livraison (camions et remorques utilitaires) au public en général.

Rôle M-13686
1469-DY
2134-DYV-D-1
LOCATION GORDIE KAY ENR.
GORDIE KAY LEASING REG'D.
(Gordon Kadonoff opérant sous le nom de..)
1143 Emerson Cr.
Laval (Qué.)

Nouvelle demande:
La requérante s'adresse à la C.T.Q. dans le but d'être autorisée à donner les services de location suivants:
1. Location à long terme (plus d'une année) de véhicules de promenade (automobiles et station-wagons) au public en général.
2. Location à long terme (plus d'une année) de véhicules de commerce et de livraison (camions légers et lourds) au public en général.

Rôle M-13687
1175-DY
2136-DYV-D-1
ENTECO INC.
12, Potvin, B.P. 278
St-Timothée
(Beauharnois) (Qué.)

Droits additionnel:
La requérante s'adresse à la C.T.Q. dans le but d'être autorisée à donner le service de location additionnel suivant:
Location à long terme (1 an et plus) de véhicules de commerce et de livraison (camions seulement) au public en général.

Rôle M-13692
19720-V-D-5-TF
CHI-CAN FREIGHT FORWARDING LTD.
5895, rue Andover
Ville Mont-Royal (Qué.)

La requérante demande respectueusement à la Commission des transports du Québec, l'autorisation préalable de remplacer son tarif 6 par le tarif 6A, le tarif 4-G par le tarif 4-H, et d'ajouter le supplément 7 et 8 au tarif 7-B.

Rôle M-13693
23944-V-D-2
BALADE, FERNAND
881, Des Grands Chênes
McMasterville (Verchères) (Qué.)

Droit additionnel:
Le requérant, dont le permis se décrit comme suit:
Transport restreint - longue distance - route restreinte -
De Montréal à Châteauguay, Beauharnois, St-Étienne, St-Louis-de-Gonzague, Ormstown, Franklin, St-Chrysostome, Ste-Clothilde, St-Urbain, Ste-Martine et Howick, pour le transport de journaux, revues et périodiques et au retour avec copies non vendues.
demande à la Commission d'ajouter les services suivants:
1. Transport restreint - longue distance - territoire -
1. Montréal et tous les endroits situés dans un rayon de dix (10) milles, pour le transport de journaux, revues et périodiques et retour avec copies non vendues. (Selon l'Ordonnance 5551) ainsi que les rondes de livraison ci-après décrites:
2. Transport restreint - longue distance - route restreinte -
2. De Montréal à Repentigny, St-Sulpice, Lavaltrie, Lanoraie ainsi que les points intermédiaires.
3. Transport restreint - longue distance - route restreinte -
3. De Montréal à Tracy, St-Joseph, Sorel, Ste-Anne, St-Pierre, Ste-Victoire, St-Ours, St-Denis, St-Charles ainsi que les points intermédiaires.
Dans le cas des clauses 2 et 3, pour le transport de journaux et retour avec copies non vendues.

Rôle M-13694
21607-V-D-1
BASICK, ARMAND
7103, rue Papineau
Montréal (Qué.)

Droit additionnel:
Le requérant dont le permis se décrit comme suit:
Transport restreint - territoire -
Montréal et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas dix (10) milles des limites de ladite cité, pour le transport du journal Montréal-Matin, et retour avec copies non vendues, (selon l'Ordonnance 5551).
demande à la Commission d'ajouter les services suivants:
1. Transport restreint - longue distance - route restreinte -
1. De Montréal à Boucherville, Varennes, Verchères, Calixa-Lavallée, Contrecoeur, St-Roch sur Richelieu, St-Antoine, St-Marc, St-Amable, Ste-Julie ainsi que les points intermédiaires.
2. Transport restreint - longue distance - route restreinte -
2. De Montréal à Repentigny, Charlemagne, St-Paul-l'Ermite et L'Assomption.
Dans le cas des clauses 1 et 2 précitées, pour le transport de journaux et retour avec copies non vendues.

Rôle M-13695
23241-V-D-1
BERGERON, JEAN-CHARLES
184-94e Avenue
Pointe-aux-Trembles (Qué.)

Droit additionnel:
Le requérant dont le permis se décrit comme suit:
Transport restreint - longue distance - territoire -
Montréal et toutes les localités situées sur une distance ne dépassant pas dix (10) milles des limites de ladite ville, pour le transport de journaux et retour avec copies non vendues.
demande à la Commission d'ajouter le service suivant:
Transport restreint - longue distance - route restreinte -
De Montréal à Bois-des-Filion, St-Louis-de-Terrebonne, Lorraine, Rosemère, Ste-Anne-des-Plaines, La Plaine, St-Lin, New Glasgow, Ste-Sophie, Ste-Julienne, Rawdon ainsi que les points intermédiaires, pour le transport de journaux et retour avec copies non vendues.

Rôle M-13696
8130-V-D-1
LEFEBVRE EXPRESS ENRG.
(Dame Germaine Robidoux-Lefebvre opérant)
425, rue Vaudreuil
Berthierville (Berthier) (Qué.)

Transfert de permis:
Dame Germaine Robidoux-Lefebvre, requérante-venderesse, s'adresse auprès de la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à céder son système de transport qu'elle exploite en vertu de son permis no 8130-V à la compagnie Landreville Transport Inc., dont le siège social se lira comme suit:

Landreville Transport Inc.
759, rue St-Isidore
St-Ignace-de-Loyola
(Berthier) (Qué.)
Permis no 867-V
Requérant-acquéreur

Par la même occasion, Landreville Transport Inc., requérante-acquéreur, demande l'annulation des mots suivants à la clause *d* du permis no 8130-V: « . . . et pour le transport de poulets morts pour le compte de Flamingo Farms Ltd. et Abattoir Berthier Inc. » ainsi que l'annulation complète de la clause *e* dudit permis.
Ladite clause *d* devrait se lire à l'avenir comme suit:
d) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat -

d) De Berthierville à tous les endroits situés dans un rayon de deux cents (200) milles des limites de ladite ville, et retour, pour le transport de marchandises, pour le compte de J. A. Ferland & Fils.

On demande de ce faire conformément aux dispositions de l'article 36 de la Loi des transports.

Distribution des actions de la requérante-acquéreur:

Prosper Valois	998 actions ordinaires
Lionel Plante	1 action ordinaire
Lucie Valois	1 action ordinaire

Rôle M-13707
3174-A-D-1
COLLÈGE FRANÇAIS INC.
185 ouest, avenue Fairmount
Montréal (Qué.)

Règlement no 19 - transport saisonnier - catégorie économique -

La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation d'effectuer les services suivants:

Classe de permis:
Service d'autobus.
Services:

a) Transport d'écoliers fréquentant le Collège Français Inc. (devenu le Collège Français Primaire Inc.) et le Collège Français (1965) Inc. de leurs résidences situées dans Montréal et un rayon de vingt-cinq (25) milles, et retour, du lundi au vendredi de chaque semaine durant l'année scolaire.

b) De Montréal aux frontières Québec-Etats-Unis (destination New York) et frontières Québec-Ontario (destination Ottawa, Toronto et Chutes du Niagara), et retour, pour le transport de visiteurs résidant dans les locaux du Collège Français pour la période estivale 1976, et ce, à l'occasion de voyages de groupes organisés seulement. Egalement, occasionnellement, de Montréal à Québec et points situés dans le parc du Mont-Tremblant, et retour, pour le transport de résidents du Collège Français durant la période estivale 1976.

c) Si le permis est accordé il sera opéré à l'avenir sous le nom de Collège Français Primaire Inc. et/ou Collège Français (1965) Inc.

Rôle M-13708
M-504868-D-002
M-504868-D-001
ALBERT, RONALD
R.R. 1
Val-d'Or (Qué.)
Requérant-cédant
M-506870-D-001
ROY, ANDRÉ
1131, 2e Avenue
Val-d'Or (Qué.)
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert:
Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:
Roy, André
1131, 2e Avenue
Val-d'Or (Qué.)
le permis no M-504868-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 8, catégorie Entrepreneur.

Rôle M-13709
M-501691-D-005
M-501691-D-001
GRAVEL, RENÉ
1063, De Lanaudière
Joliette (Qué.)
M-506968-D-001
TRANSPORT L. LAFOREST INC.
19, rue Daniel Johnson
Joliette (Qué.)

Demande de transfert:
Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:
Transport L. Laforest Inc.
19, rue Daniel Johnson
Joliette (Qué.)
le permis ou l'attestation M-501691-D-005 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 6, catégorie Entrepreneur.

Rôle M-13710
M-501691-D-006
M-501691-D-003
GRAVEL, RENÉ
1063, De Lanaudière
Joliette (Qué.)
M-506968-D-002
TRANSPORT L. LAFOREST INC.
19, rue Daniel Johnson
Joliette (Qué.)

Demande de transfert:
Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:
Transport L. Laforest Inc.
19, rue Daniel Johnson
Joliette (Qué.)
le permis ou l'attestation no M-501691-D-003 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 6, catégorie Entrepreneur.

Rôle M-13711
M-500091-D-003
M-500091-D-001

DUPONT, CLAUDE

224, Bagot
Longueuil (Qué.)
Requérant-cédant
M-506724-D-005

LES ENTREPRISES DUPONT & FRÈRES INC.

993, Galinée
St-Bruno
(Chambly) (Qué.)
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert:
Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:
Les Entreprises Dupont & Frères Inc.
993, Galinée
St-Bruno
(Chambly) (Qué.)
le permis ou l'attestation qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 6, catégorie Entrepreneur.

Rôle M-13712
M-501179-D-002
M-501179-D-001

DUPONT, DENIS

2821, Roland Therrien
Longueuil (Qué.)
Requérant-cédant
M-506724-D-007

LES ENTREPRISES DUPONT & FRÈRES INC.

993, Galinée
St-Bruno
(Chambly) (Qué.)
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert:
Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:
Les Entreprises Dupont & Frères Inc.
993, Galinée
St-Bruno
(Chambly) (Qué.)
le permis ou l'attestation qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 6, catégorie Entrepreneur.

Rôle M-13715
3876-V-D-7

R.P.R. TRANSPORT LIMITÉE

C.P. P.O. Box 230
Cowansville
(Missisquoi) (Qué.)

Droit additionnel:
La partie requérante demande à la Commission des transports du Québec d'ajouter aux clauses *c*, *h*, *j*, *t*, et *u* de son permis qui se lisent comme suit:
c) Transport général - longue distance - route restreinte -
c) De Cowansville et de Bromont à Montréal, et retour, ainsi que les points intermédiaires selon les itinéraires suivants:
1. Via route 40 de Cowansville jusqu'à Marieville et ensuite via route 1, jusqu'à Montréal;
2. Via route 40 de Cowansville jusqu'à l'embranchement situé près de Ste-Brigitte et ensuite via route 40-A jusqu'à Iberville et Saint-Jean et via routes 7 et 9-B jusqu'à Laprairie, et via routes 9 et 9-C jusqu'à Montréal.
3. Via route 52 de Cowansville jusqu'à Pike River et ensuite via route 7 jusqu'à Iberville à Saint-Jean et Laprairie et via routes 8 et 9-C jusqu'à Montréal.
Restriction re / clause *c*:
En donnant le service autorisé par la clause *c* de son permis, la détentrice n'a pas le droit à la cueillette et la livraison dans le rayon de cinq (5) milles de Bromont.
h) Transport général - longue distance - route restreinte -
h) De Frelighsburg à Montréal, et retour, via routes nos 42, 7 et 9.
j) Transport général - longue distance - route restreinte -
j) De St-Ignace-de-Stanbridge à Montréal, et retour, pour le transport de marchandises destinées à St-Ignace-de-Stanbridge ou en provenant (23 sept. 1963).
t) Transport général - longue distance - route restreinte - irrégulier -
t) De Foster à Montréal, et retour.
u) Transport général - longue distance - route restreinte - irrégulier -
u) De Sutton à Montréal, et retour.
Le droit additionnel suivant:
Droit additionnel:
En donnant le service autorisé par les clauses *c*, *h*, *j*, *t*, et *u* de son permis, la détentrice est autorisée à utiliser des véhicules isothermes.

Rôle M-13716
3444-V-D-1
JACQUES ROBERT TRANSPORT ENRG.
(Jacques Robert opérant sous ce nom)
905, rue Plante
St-Joseph-de-St-Hyacinthe (Qué.)

Droit additionnel:
Le requérant s'adresse à la Commission des transports dans le but d'être autorisé à ajouter le service de transport suivant:
Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -
De Ste-Rosalie à St-Pascal-de-Kamouraska et à Hull, pour le transport de peaux d'animaux et retour, pour le compte de Adrien Lépine.

Rôle M-13717
23933-V-D-2
DESCHAMPS, JEAN-FRANÇOIS
7235, rue Pierre-Corneille, app. 503
Ville d'Anjou (Montréal) (Qué.)

Droit additionnel:
Le requérant dont le permis se décrit comme suit:
Transport restreint - longue distance - rayon -
Montréal et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas dix (10) milles des limites de ladite ville, pour le transport de journaux, revues et périodiques et retour avec copies non vendues.
demande à la Commission d'ajouter à son permis les rondes de livraison de journaux décrites en annexe de la requête et lesquelles ont été établies par Le Syndicat de l'Industrie du Journal Inc. au bénéfice de ses membres (Voir annexe « B »).

ANNEXE « B »

Rondes de livraison de journaux telles que déterminées par Le Syndicat de l'Industrie du Journal Inc.

De Montréal à: Sainte-Thérèse, Sainte-Thérèse-Ouest, Blainville et points intermédiaires.

De Montréal à: Melocheville, Saint-Thimothée, Nitro, Valleyfield, Saint-Stanislas, Sainte-Barbe, Saint-Anicet, Cazaville, Huntingdon et points intermédiaires.

De Montréal à: Lachenaie, Terrebonne, Saint-Louis-de-Terrebonne, Terrebonne, Heights, Mascouche, L'Epiphanie, Saint-Roch-de-l'Achigan, Sainte-Marie-Salomé, Saint-Jacques, Saint-Alexis, Saint-Esprit et points intermédiaires.

De Montréal à: Tracy, Saint-Joseph, Sorel, Sainte-Anne, Saint-Pierre, Sainte-Victoire, Saint-Ours, Saint-Denis, Saint-Charles et points intermédiaires.

De Montréal à: Saint-Janvier, Saint-Antoine, Saint-Jérôme, Bellefeuille et points intermédiaires.

De Montréal à: Saint-Luc, Talon, Saint-Jean, Iberville, Mont-Saint-Grégoire, Saint-Alexandre, Sabrevois et points intermédiaires.

De Montréal à: Berthierville, Saint-Ignace-de-Loyola, Saint-Barthélémi, Saint-Viateur, Saint-Cuthbert, Saint-Gabriel, Saint-Damien, Sainte-Emélie-de-l'Energie, Saint-Jean-de-Matha, Saint-Félix-de-Valois, Notre-Dame-de-Lourdes, Saint-Thomas-de-Joliette et points intermédiaires.

De Montréal à: Sainte-Thérèse-Ouest, Saint-Eustache, Deux-Montagnes et points intermédiaires.

De Montréal à: Saint-Bruno, Saint-Basile et points intermédiaires.

De Montréal à: Repentigny, Saint-Sulpice, Lavaltrie, Lanoraie et points intermédiaires.

De Montréal à: Chambly, Richelieu, Saint-Mathias, Marieville et points intermédiaires.

De Montréal à: Repentigny, Charlemagne, Saint-Paul-l'Ermite, L'Assomption.

De Montréal à: Bois-des-Filion, Saint-Louis-de-Terrebonne, Lorraine, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines, La Plaine, Saint-Lin, New Glasgow, Sainte-Sophie, Sainte-Julienne, Rawdon et points intermédiaires.

De Montréal à: Laprairie, Candiac, Delson Saint-Philippe, Saint-Mathieu, Saint-Edouard, Napierville, Sherrington, Hemmingford, Black Pool, Lacolle, Cantic, Clarenceville, Saint-Valentin, Saint-Paul-de-l'Ile-aux-Noix, Saint-Blaise, L'Acadie, Saint-Jacques-le-Mineur et points intermédiaires.

De Montréal à: Joliette, Saint-Ambroise, Sainte-Marcelline, Saint-Alphonse, Sainte-Béatrix, Sainte-Mélanie, Saint-Paul-d'Industrie, Crabtree, Saint-Gérard et points intermédiaires.

De Montréal à: Dorion, Vaudreuil, Pointe-des-Cascades, Les Cèdres, Coteau-du-Lac, Coteau-Landing, Coteau-Station, Saint-Zotique, Rivière-Beaudette, Saint-Polycarpe, De Beaujeu, Saint-Clet, Saint-Lazarre et points intermédiaires.

De Montréal à: Boucherville, Varennes, Verchères, Calixa-Lavallée, Contrecoeur, Saint-Roch-de-Richelieu, Saint-Antoine, Saint-Marc, Saint-Amable, Sainte-Julie, et points intermédiaires.

De Montréal à: Châteauguay, Mercier, Saint-Isidore, Saint-Rémi, Saint-Constant, Côte-Sainte-Catherine et points intermédiaires.

De Montréal à: Châteauguay, Léry, Maple Grove, Beauharnois, Saint-Etienne, Saint-Louis-de-Gonzague, Ormstown, Franklin Centre, Saint-Antoine-Abbé, Saint-Chrysostome, Howick, Sainte-Martine, Saint-Urbain et points intermédiaires.

De Montréal à: McMasterville, Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Damase, Sainte-Madeleine et points intermédiaires.

Rôle M-13718
23371-V-D-1
HOULE, RENÉ
1764, rue Hector Charland, app. 2
Ville de Laval (Qué.)

Droit additionnel:
Le requérant dont le permis se décrit comme suit:
Transport restreint - longue distance - rayon - contrat -
Montréal et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas dix (10) milles des limites de ladite ville, pour le transport de journaux et retour, pour le compte de La Presse Ltée.
demande à la Commission l'autorisation de donner les services suivants:
1. Transport restreint - longue distance - territoire -
1. Montréal et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas dix (10) milles des limites de ladite ville, pour le transport de journaux, revues et périodiques et retour avec copies non vendues (selon l'Ordonnance 5551).
2. Transport restreint - longue distance - route restreinte -
2. Transport de journaux et retour avec copies non vendues, de Montréal aux endroits énumérés dans les rondes de livraison de journaux décrits en annexe de la requête et lesquelles ont été établies par le Syndicat de l'Industrie du Journal Inc. au bénéfice de ses membres. (Voir l'annexe « B » au rôle M-13717).

Rôle M-13719
23939-V-D-2
MÉNARD, ROBERT
6295, rue Bergevin
Ville Brossard
(Laprairie) (Qué.)

Droit additionnel:
Le requérant dont le permis se décrit comme suit:
Transport restreint - longue distance - rayon -
Montréal et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas dix (10) milles des limites de ladite ville, pour le transport de journaux, revues et périodiques et retour avec copies non vendues.
demande à la Commission d'ajouter à son permis les rondes de livraison de journaux décrites en annexe de la requête et lesquelles ont été établies par Le Syndicat de l'Industrie du Journal Inc. au bénéfice de ses membres (Voir l'annexe « B » au rôle M-13717).

Rôle M-13721
21777-V-D-1
GABRIEL, ANTHONY
3234, rue Soisson
Longueuil (Chambly) (Qué.)

Droit additionnel:
Le requérant dont le permis se décrit comme suit:
Transport restreint - longue distance - territoire - contrat -
Montréal et tous les endroits situés dans un rayon de 10 milles, pour le transport de journaux, revues et retour avec copies non vendues, pour le compte de: Les Publications La Presse ltée, & The Gazette Printing Co. Ltd.
demande à la Commission d'ajouter les services additionnels suivants:
1. Transport restreint - longue distance - route restreinte -
1. De Montréal à St-Bruno, St-Basile, Chambly ainsi que les points intermédiaires.
2. Transport restreint - longue distance - route restreinte -
2. De Montréal à Québec ainsi que les points intermédiaires, via la route Trans-Canadienne.
Dans les deux cas de 1 et 2, pour le transport du journal La Presse et retour avec copies non vendues.

Rôle M-13722
23934-V-D-2
CHAMBERLAND, JEAN-LOUIS
616, Place Boisvert
St-Paul-l'Ermite
(L'Assomption) (Qué.)

Droit additionnel:
Le requérant dont le permis se décrit comme suit:
Transport restreint - route restreinte - longue distance -
De Montréal à L'Assomption, St-Paul, Crabtree, St-Paul-de-l'Industrie, Joliette, Ste-Marcelline, Lac des Français, St-Adolphe, St-Ambroise et Ste-Milanes, pour le transport de journaux, revues et périodiques et au retour avec copies non vendues.
demande à la Commission d'ajouter le service suivant:
Transport restreint - longue distance - territoire -
Montréal et tous les endroits situés dans un rayon de dix (10) milles des limites de ladite ville, pour le transport de journaux, revues et périodiques, et retour avec copies non vendues (Selon l'Ordonnance 5551).

Rôle M-13724
23938-V-D-2
LÉVEILLÉ, ROBERT
4580, rue Delaroche
Montréal (Qué.)

Droit additionnel:
Le requérant dont le permis se décrit comme suit:
Transport restreint - longue distance - rayon -
Montréal et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas dix (10) milles des limites de ladite ville, pour le transport de journaux, revues, et périodiques et retour avec copies non vendues.
demande à la Commission d'ajouter le service additionnel suivant:
Transport restreint - longue distance - route restreinte -
De Montréal à Repentigny, St-Sulpice, Lavaltrie, Lanoraie ainsi que les points intermédiaires pour le transport de journaux et retour avec copies non vendues.

Rôle M-13725
18025-V-D-1
NADEAU, MAURICE
441, rue Notre-Dame
Lavaltrie (Berthier) (Qué.)

Nouvelle demande:
Le requérant demande à la Commission de l'autoriser à donner le service de livraison suivant:
1. Transport restreint - service local - territoire -
1. Montréal et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas dix (10) milles des limites de ladite cité, pour le transport de journaux, revues et périodiques et retour avec copies non vendues (Selon l'Ordonnance 5551).
2. Transport restreint - longue distance - route restreinte -
2. De Montréal à Repentigny, Charlemagne, St-Paul-l'Ermite, L'Assomption, pour le transport de journaux, retour avec copies non vendues.

Rôle M-13726
M-201859-D-2
M-201859 -001
BOHEMIER, MME MADELEINE
ès qualité légataire universelle de la succession de Viscardi, André
72, 16e Avenue
Ste-Marthe-sur-le-Lac (Qué.)
et
M-206933 -001
MORYOUSSEF, MARC

Demande de transfert:
Bohemier, Mme Madeleine, ès qualité légataire universelle, demande à la Commission de transférer à:
Moryoussef, Marc
1185, Hendel
Chomedey, Laval (Qué.)
le permis no M-201859 -001 qu'elle détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-8 Laval.

Rôle M-13727
M-200988-D-2
M-200988 -001
AZAGURY, JACOB
2665, rue Goyer, app. 11
Montréal (Qué.)
et
M-201932 -011
J.-M. GOULET LTÉE

Demande de transfert:
Azagury, Jacob demande à la Commission de transférer à:
J.-M. Goulet Ltée
205 Bates Road
Montréal (Qué.)
le permis no M-200988 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-13728
M-200291-D-2
M-200291 -001
GILSIG, NATHAN
5751, Trinity
Côte St-Luc (Qué.)
et
M-202512 -003
BAROUCH, HADAD

Demande de transfert:
Gilsig, Nathan demande à la Commission de transférer à:
Barouch, Hadad
1071, 100e Avenue
Chomedey, Laval (Qué.)
le permis no M-200291 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-13729
M-203338-D-2
M-2033318 -001
COROVESIS, JEAN
8590, Wiseman, app. 5
Montréal (Qué.)
et
M-206928 -001
GARCIA, EULOGIO

Demande de transfert:
Corovesis, Jean demande à la Commission de transférer à:
Garcia, Eulogio
4605, Plamondon, app. 14
Montréal (Qué.)
le permis no M-203338 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-13730
M-203892-D-2
M-203892 -001
CLOUTIER, ROLAND
605, Bruges, app. 307
Longueuil (Qué.)
et
M-206926 -001
BIRON, LOUIS

Demande de transfert:
Cloutier, Roland demande à la Commission de transférer à:
Biron, Louis
74, St-André
Longueuil (Qué.)
le permis no M-203892 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-2 Longueuil.

Rôle M-13731
23974-V-D-1-TF
ELWOOD'S LIMITED
Pownal, Prince Edward Island
In Québec:
c/o Spector, Spiegel & Kravetz
1155, Dorchester west, suite 3406
Montreal (Qué.)

Demande de modification des taux:

	Taux actuels	*Nouveaux taux demandés*
1. De Charlottetown (I.P.E.) à Montréal (P.Q.) (Pommes de terre en vrac ou en sacs)	$1.40 cwt.	$1.75 cwt.
2. De Montréal (P.Q.) à Charlottetown (I.P.E.) (Grains de provende en vrac)	1.50 cwt.	1.75 cwt.

Application for modification of rates:

	Existing rates	Proposed rates
1. From Charlottetown (P.E.I.) to Montreal (Qué.) (Potatoes in bulk or in bags)	*$1.40 cwt.*	*$1.75 cwt.*
2. From Montreal (Qué.) to Charlottetown (P.E.I.) (Feeds grains in bulk)	*1.40 cwt.*	*1.75 cwt.*

Rôle M-13734
11171-V-D-1-TF
M. ROBERT EXPRESS INC.
4, rue Principale
St-Damase (St-Hyacinthe) (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation d'augmenter ses taux de transport de la manière suivante:

Moulée en vrac et en sacs:

0 à 50 milles	.25/100 livres
50 à 75 milles	.30/100 livres
75 à 100 milles	.35/100 livres
100 à 150 milles	.40/100 livres

Grain en sac:

0 à 25 milles	4.00/tonne
25 à 40 milles	5.50/tonne
40 à 75 milles	6.00/tonne
75 à 100 milles	7.00/tonne
100 à 150 milles	8.00/tonne

P.S.: Les taux actuels sont indiqués à la formule numéro 7 de la présente demande.

Rôle M-13736
30003-D-112-TF
BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC.
1259, rue Berri, suite 460
Montréal (Qué.)

Demande urgente de fixation de taux:
Augmentation moyenne de 8% applicable aux taux de transport de déménagement ainsi qu'aux services auxiliaires publiés dans notre tarif 1001-D tel que détaillé dans la requête. Ces modifications sont demandées pour entrer en vigueur le 1er février 1976, et ce en vertu du règlement 2H-section 2.58.1.

Note: Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-13749
1772-V-D-9
ROBERT TRANSPORT LIMITÉE
130, Ire Avenue
B.P. 127, Rougemont
(Rouville) (Qué.)
Requérant-vendeur
TRANSPORT ROBERT (1973) LIMITÉE
ROBERT TRANSPORT (1973) LIMITED
130, Ire Avenue
B.P. 127
Rougemont (Rouville) (Qué.)
Requérant-acquéreur

Transfert de permis:
Le requérant-vendeur s'adresse à la Commission des transports dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis no 1772-V en faveur de:
Transport Robert (1973) limitée
Robert Transport (1973) Limited
130, Ire Avenue
B.P. 127, Rougemont
(Rouville) (Qué.)
Requérant-acquéreur
On demande de ce faire conformément aux dispositions de l'article 36 de la Loi des transports.
Distribution des actions du requérant-acquéreur.
Placements Mirolie Inc.

	Actions ordinaires	*Actions privilégiées*
Claude Robert		299
Pierrette Robert		140
Réjeanne Robert		1
Michel Robert	15	
Julie Robert	15	

Placements Robert Bernard Ltée

	Actions ordinaires	*Actions privilégiées*
Gérard Bernard	25	84
Jocelyne Bernard	25	85
Lisette Bernard		1

Rôle M-13750
1012-V-D-2
PROVOST EXPRESS & TRANSPORT INC.
1321, rue Crevier, C.P. 10
Marieville (Rouville) (Qué.)
Requérant-vendeur
24779-V
TRANSPORT J.M.C. INC.
1321, rue Crevier, C.P. 10
Marieville (Rouville) (Qué.)
Requérant-acquéreur

Transfert partiel:
Le requérant-vendeur s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer la clause *d* de son permis no 1012-V en faveur du requérant-acquéreur:
Transport J.M.C. Inc.
1321, rue Crevier, C.P. 10
Marieville (Rouville) (Qué.)
24779-V
On demande de ce faire conformément aux dispositions de l'article 36 de la Loi des transports.
Ladite clause *d* se lit comme suit:
d) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat -
d) De Marieville à toutes les localités situées dans la province de Québec, pour le transport de poulets frais et gelés, empaquetés dans la glace, dans des boîtes à claire voie et dans des boîtes cartonnées, pour le compte de la Coopérative Fédérée de Québec (prepaid charges) avec des camions isothermes, et retour.
Distribution des actions du requérant acquéreur:
Claude Aubertin ..... 1 action ordinaire
Marc Bernier ..... 1 action ordinaire
J.P. Courtemanche ..... 1 action ordinaire

Rôle M-13751
24708-V-D-1
CAMPEAU, JEAN-LOUIS
51, rue Strathyre
Ville LaSalle (Qué.)

Nouvelle demande:
La partie requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Transport restreint - service local - contrat -
Transport du courrier interne de la Compagnie Northern Electric Ltée, entre le bureau chef, les usines et bureaux de la compagnie, situés sur l'île de Montréal.

Rôle M-13752
24751-V-D-1
COURTEAU, JEAN
27, rue Nantais
Repentigny
(L'Assomption) (Qué.)

Nouvelle demande:
La partie requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
1. Classe:
Transport restreint - longue distance - rayon - contrat -
Service:
De Montréal à tous les points situés dans la province de Québec.
2. Classe:
Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -
Service:
De Montréal à la frontière Québec–Ontario (tous ports d'entrée) à destination de tous les points en Ontario.

3. Classe:
Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -
Service:
De Montréal à la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (tous ports d'entrée) à destination de tous les points situés dans les provinces maritimes.
Dans les trois cas pour le transport de ciment pour le tirage de joints de planches murales, pour le compte de Eastern Steel Gypsum Ltd.
Le détenteur demande d'être autorisé à transporter sa marchandise dans une remorque appartenant à l'expéditrice Eastern Steel Gypsum Ltd. et qui est spécialement agencée pour recevoir le produit en question. Cette autorisation est demandée conformément aux dispositions de l'article 13B de l'Ordonnance générale sur le camionnage.
Restriction:
Il est à noter qu'en donnant ce service, le détenteur ne pourra utiliser qu'une remorque appartenant à l'expéditrice Eastern Steel Gypsum Ltd.

Rôle M-13753
18272-V-D-1
LEMOYNE, ANDRÉ
653, rue Principale
St-Michel
(Napierville) (Qué.)

Droit additionnel:
Le requérant dont le permis se décrit comme suit:
Transport restreint - service local - contrat - citerne -
Montréal et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles de ladite ville, pour le transport d'huile à chauffage, par camion-citerne, pour le compte de Shell Canada Ltd. à chauffage, par camion citerne, pour le compte de Shell Canada Ltd. demande à la Commission l'autorisation d'ajouter le service de transport suivant à son permis:
Transport restreint - service local - contrat - citerne -
Montréal et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite ville, pour le transport d'huile à chauffage, pour le compte de S. Albert & Cie. Ltée, avec un camion-citerne d'une capacité maximum de 4000 gallons.

Rôle M-13754
77-V-D-5
P.E. LAFRAMBOISE TRANSPORT ENRG.
(Dame Marie-Anne Brisson
opérant sous ce nom)
414-14e Avenue
St-Antoine-des-Laurentides
(Terrebonne) (Qué.)

Droit additionnel:
La partie requérante demande à la Commission l'autorisation de donner les services suivants:
Classe 1:
Transport général - service local -
Service 1:
Service local à l'intérieur de la région métropolitaine de Mirabel.
Classe 2:
Transport général - longue distance - route -
Service 2:
Mirabel à Montréal et retour.
N.B.: Si le service 1 du permis demandé est accordé, la requérante renoncera à la clause *a* actuelle de son permis qui est un service local à l'intérieur de St-Jérôme.

Rôle M-13755
17396-V-D-4
RICHELIEU MILK TANKERS INC.
400, Boulevard Richelieu
Richelieu (Rouville) (Qué.)

Droit additionnel:
La partie requérante demande à la Commission des transports l'autorisation d'ajouter à son permis, le service additionnel suivant:
Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -
De Montréal à la frontière Québec-Etats-Unis et retour, (ports d'entrée: Champlain, N.Y., Massena, N.Y. et Blackpool Vt.) pour le transport de produits asphaltiques, pour le compte de N.J. Brunnell & Sons (destination ou origine: les points autorisés aux Etats-Unis).

Rôle M-13758
M-506380-D-001
DUMAS, GERMAINE
538, rue Papineau
Sherbrooke (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 05.

Rôle M-13759
30003-D-113-TF
BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC.
1259, rue Berri, suite 460
Montréal (Qué.)

Demande de fixation de taux:
Augmentation permanente des taux à notre tarif 120:
A) Taux de classe (pages 443 à 485) et taux d'espèce (pages 524 à 705).
1. Expéditions en direction de l'est:
1 lb à 29,999 lbs 10%
Exception item 600 ..... 8%
2. Expéditions en direction de l'ouest:
1 lb à 29,999 lbs 10%
Exceptions: item 600 ..... 8%
3. Expéditions en direction de l'est:
30,000 lbs et plus 8%
(incluant tous les taux de l'item 600)

4. Expéditions en direction de l'ouest:
30,000 lbs et plus 7%

B) Exception:

Item 92 ne sera pas sujet à cette augmentation.

C) Augmentation des taux et frais accessoires:

Tous les taux et frais accessoires énumérés aux règlements (pages 20 à 132) ainsi que tous les frais accessoires énumérés aux item d'espèces spécifiques aux pages 524 à 705, seront augmentés de 10%, à l'exception du règlement no 5 qui sera augmenté comme suit:

a) Entre Montréal ou Québec et le Nouveau-Brunswick:

1. $12.00 pour les localités dont la distance en mille du point d'origine à destination est inférieure à 400 milles.

2. $15.00 pour expéditions destinées ou en provenance des ou aux points du Nouveau-Brunswick dont la distance en milles excède 400 milles.

3. $14.00 pour les expéditions en provenance de ou des destinées à St-John, Fredericton et Moncton.

Entre le Nouveau-Brunswick et le Québec sauf pour Montréal et Québec (voir exceptions).

1. $15.75 pour les localités dont la distance en milles du point d'origine à destination est inférieure à 400 milles.

2. $17.00 pour les expéditions destinées ou en provenance des ou aux points du Nouveau-Brunswick dont la distance en milles excède 400 milles.

Exceptions:

Les frais minimums pour les expéditions transportées entre les localités du Nouveau-Brunswick et les localités des régions Bas St-Laurent et Gaspésie seront:

1. $10.00 pour les localités dont la distance du point d'origine à destination est de 50 milles ou moins.

2. $11.00 pour les localités dont la distance du point d'origine à destination est entre 51 et 120 milles.

3. $14.00 pour les localités dont la distance du point d'origine à destination est 121 milles et plus.

Notes:

Les frais minimums de $10.00 et $11.00 s'appliqueront lorsque les expéditions seront manipulées par un seul voiturier.

La facturation minimale de $1.00 s'appliquera même si les expéditions seront manipulées par plus d'un voiturier. Ce minimum sera divisé au *pro rata* mais la portion du camionneur à courte distance ne sera jamais moindre que $6.35.

B) Entre Montréal ou Québec et la *Nouvelle-Ecosse et L'Ile-du-Prince-Edouard $15.00
* Excepté le Cap-Breton soumis à un minimum de: $17.00
Entre la Nouvelle-Ecosse et L'Ile-du-Prince-Edouard et le Québec, sauf pour Montréal et Québec $18.50

C) Entre Québec ou Montréal et Terre-Neuve:

a) Pour tous les endroits excepté ceux de la Péninsule Burin $22.65
b) Pour tous les endroits de la Péninsule Burin $23.65

Entre Terre-Neuve et le Québec sauf pour Montréal et Québec:

a) Pour tous les endroits excepté ceux de la Péninsule Burin $25.85
b) Pour tous les endroits de la Péninsule Burin $26.35

D) Taux de la division des revenus applicable à ce Tarif 120.
1 lb à 29,999 ..... 10%
30,000 lbs et plus 8%

Les frais minimums au camionneur du Québec seront de: $6.00.

Les frais minimums cités à la page 7 seront haussés de: 8%.

Cette augmentation est demandée pour entrer en vigueur le 1er mars 1976, puisqu'elle annule l'augmentation temporaire accordée par la Commission des transports du Québec, par Décision MS-1759-TE, Dossier 30,003 S-23-TF, Cause MRS-2148, B.T.Q. Contrôle X-209.

Rôle Q-5958
Q-504115-D-001
FLORENT ST-YVES
163, Notre-Dame sud
Louiseville
(Maskinongé) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, dans la région no 4, catégorie Entrepreneur.

N.B. Nouvelle publication remplaçant celle du 11-10-75 parce qu'elle est erronée.

Rôle Q-6963
11433-V-D-1
TRANSPORT CHOUINARD LTÉE
224, rue Lee
Québec 3 (Qué.)

Modification de permis:

La partie requérante désire être autorisée à donner le service de transport suivant:

Transport général - longue distance - route restreinte -

De Ste-Thérèse-de-Lisieux, Loretteville, St-Félix-du-Cap-Rouge, St-Emile, St-Dunstan-du-Lac-Beauport, Notre-Dame-des-Laurentides, Lac-St-Charles, Val-Bélair, St-Augustin-de-Desmaures, St-Gabriel-de-Valcartier, St-Gabriel-Ouest, Bernières, St-

Rédempteur, St-Etienne, St-Nicolas, Ste-Hélène-de-Breakeyville, Charny, St-Jean-Chrysostome, St-Louis-de-Pintendre à Québec et retour.

Restriction:

Le détenteur ou la détentrice n'est pas autorisé(e) à donner un service de cueillette ou de livraison dans un rayon de cinq (5) milles de ses terminus de base mentionnés à la présente clause de son permis.

Rôle Q-6965
24311-V-D-1
DUBÉ, GILBERT
3411, de Méjanès
Giffard (Qué.)
Tireur
et
23782-V
TRANSPORT NORDIQUE (1975) INC.
2720, avenue St-Georges
Giffard (Qué.)
Tiré
Requérants conjoints

Nouvelle demande:

Transport par remorquage - contrat -

Demande est faite d'autoriser Gilbert Dubé à tirer avec ses tracteurs dûment enregistrés les remorques de Transport Nordique (1975) Inc., permis numéro 23872-V selon les clauses *a* à *e* inclusivement dudit permis numéro 23782-V.

Rôle Q-6966
Q-505473-D-001
JEAN-YVES VALLERAND
427, rue Bouffard
Québec (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, transport de neige, dans la région no 3, catégorie Artisan.

Rôle Q-6967
Q-505472-D-001
MARCEL HAMEL TRANSPORT
209, R.R. no 2
Pierreville
(Yamaska) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, dans la région no 4 catégorie Artisan.

Rôle Q-6968
Q-504043-D-006
DESROCHERS & FRÈRES INC.
304, Beaucage
Ville Vanier (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, pour le transport de pierre, sable, gravier et pierre, dans la région no 3, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-6969
Q-504043-D-007
DESROCHERS & FRÈRES INC.
304, rue Beaucage
Ville Vanier (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, pour le transport de pierre, sable, gravier et neige, dans la région no 3, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-6970
Q-504043-D-008
DESROCHERS & FRÈRES INC.
304, rue Beaucage
Ville Vanier (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, pour le transport de pierre, sable, gravier et neige, dans la région no 3, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-6971
24845-V-D-1
GUILLOT, CLAUDE
15, rue Verdun
Lévis (Qué.)
Tireur
et
7737-V
BELLECHASSE TRANSPORT INC.
5427-V
RIMOUSKI TRANSPORT LIMITÉE
13963-V
SPEEDWAY EXPRESS LIMITED
Tirés
Requérants conjoints

Nouvelle demande:

Transport par remorquage - contrat -

Demande est faite d'autoriser Claude Guillot à tirer avec ses tracteurs dûment enregistrés les remorques de:

Bellechasse Transport Inc., (7737-V) selon les clauses *c*, *d*, *e*, *h*, *k* et *m* dudit permis.

Rimouski Transport Limitée (5427-V) selon les clauses *c*, *d* et *f* dudit permis.

Speedway Express Limited (13963-V) selon les clauses *a* et *b* dudit permis.

Rôle Q-6972
Q-500128-D-001
THOMAS LOUIS TREMBLAY
496, Père-Eugène
Hauterive (Qué.)
et
Q-505475-D-001
T. L. TREMBLAY INC.
496, Père-Eugène
Hauterive (Qué.)

Demande de transfert:
Thomas Louis Tremblay demande à la Commission de transférer à:
T.L. Tremblay Inc.
496, Père-Eugène
Hauterive (Qué.)
le permis Q-500128-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 9, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-6973
Q-500128-D-002
THOMAS LOUIS TREMBLAY
496, Père-Eugène
Hauterive (Qué.)
et
Q-505475-D-002
T.L. TREMBLAY INC.
496, Père-Eugène
Hauterive (Qué.)

Demande de transfert:
Thomas Louis Tremblay demande à la Commission de transférer à:
T.L. Tremblay Inc.
496, Père-Eugène
Hauterive (Qué.)
le permis Q-500128-D-002 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 9, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-6974
Q-500128-D-003
THOMAS LOUIS TREMBLAY
496, Père-Eugène
Hauterive (Qué.)
et
Q-505475-D-003
T.L. TREMBLAY INC.
496, Père-Eugène
Hauterive (Qué.)

Demande de transfert:
Thomas Louis Tremblay demande à la Commission de transférer à:
T.L. Tremblay Inc.
496, Père-Eugène
Hauterive (Qué.)
le permis Q-500128-D-003 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 9, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-6975
Q-500154-D-001
GILLES LEE
R.R. no 1
St-Tharsicius
(Matapédia) (Qué.)
et
Q-500132-D-003
ROLAND DIONNE
32, Normand Sud
Amqui
(Matapédia) (Qué.)

Demande de transfert:
Gilles Lee demande à la Commission de transférer à:
Roland Dionne
32, Normand sud
Amqui
(Matapédia) (Qué.)
le permis Q-500154-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 1, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-6976
Q-501145-D-001
MARCEL FLEURANT
19, Rang Lachapelle
St-Guillaume
(Yamaska) (Qué.)
et
Q-505449-D-001
YVAN FORCIER
37 A, Principale
Yamaska (Qué.)

Demande de transfert:
Marcel Fleurant demande à la Commission de transférer à:
Yvan Forcier
37 A, Principale
Yamaska (Qué.)
le permis Q-501145-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 4, catégorie Artisan.

Rôle Q-6977
10-V-D-23
GUILBAULT TRANSPORT INC.
220, rue Principale
St-Charles-de-Grondines
(Portneuf) (Qué.)

Modification de permis:
La requérante, détentrice du permis 10-V des dossiers de la Commission des transports du Québec et dont la clause *hh* se lit comme suit:
hh) Transport général - longue distance - route restreinte - irrégulier -
hh) De St-Hermas à Montréal et retour.
demande à la Commission des transports du Québec que sa clause soit modifiée de la façon suivante:

hh) Transport général - longue distance - route -
hh) De Mirabel à Montréal et retour.
Droit additionnel:
En effectuant le service ci-haut mentionné, la requérante aura le droit de desservir toutes les localités comprises dans un rayon de cinq (5) milles de St-Hermas.

Rôle Q-6978
23236-V-C-2
CORMIER & RENAUD INCORPORÉE
Ile-du-Havre-Aubert
(Iles-de-la-Madeleine) (Qué.)
Partie intimée
23048-V
EXPRESS C.T.M.A. LTÉE C.T.M.A. EXPRESS LTD.
C.P. 245, Cap-aux-Meules
(Iles-de-la-Madeleine) (Qué.)
Partie requérante

Convocation:
Demande de vérification des services de transport fournis par:
Cormier & Renaud Incorporée
Ile-du-Havre-Aubert
(Iles-de-la-Madeleine) (Qué.)
à la demande de la partie requérante.

Rôle Q-6979
23236-V-C-3
CORMIER & RENAUD INCORPORÉE
Ile-du-Havre-Aubert
(Iles-de-la-Madeleine) (Qué.)
Partie intimée
22677-V
GAUDET, ROBERT L.
B.P. 213, Cap-aux-Meules
(Iles-de-la-Madeleine) (Qué.)
Partie requérante

Convocation:
Demande de vérification des services de transport fournis par:
Cormier & Renaud Incorporée
Ile-du-Havre-Aubert
(Iles-de-la-Madeleine) (Qué.)
à la demande de la partie requérante.

Rôle Q-6981
Q-200802-D-2
TREMBLAY, ANDRÉ
104, des Buissons
Lévis (Qué.)
Q-202332
CARBONNEAU, RÉAL
16, St-Etienne
Lévis (Qué.)

Demande de transfert:
Tremblay, André, demande à la Commission de transférer à:
Carbonneau, Réal
16, St-Etienne
Lévis (Qué.)
le permis no Q-200802-D-1 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Lévis-Lauzon, A-35.

Rôle Q-6982
Q-200414-D-2
BOIVIN, RAYMOND
451, 5e Rue
Chibougamau (Qué.)
Q-202084-D-2
LES TAXIS PARADIS INC.
3e Rue
Chibougamau (Qué.)

Demande de transfert:
Boivin, Raymond, demande à la Commission de transférer à:
Les Taxis Paradis Inc.
3e Rue
Chibougamau (Qué.)
le permis no Q-200414-D-1 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Chibougamau, A-46.

Rôle Q-6983
Q-200010-D-5
THOMASSIN, PAUL
884, boul. Pie XII
Ste-Foy (Qué.)
Q-202330
LANGEVIN, MARC
910, du Parc
St-Nicolas (Qué.)

Demande de transfert:
Thomassin, Paul, demande à la Commission de transférer à:
Langevin, Marc
910, du Parc
St-Nicolas, (Qué.)
le permis no Q-200010-D-1 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Ste-Foy-Sillery, A-38.

Rôle Q-6984
19304-V-D-8

ST-LAMBERT TRANSPORT INC.

189, rue du Pont
St-Lambert-de-Lauzon
(Beauce Nord) (Qué.)

Modification de permis:

La détentrice du permis numéro 19304-V demande à la Commission des transports de:

1. Modifier la clause *f* de son permis pour qu'elle se lise à l'avenir comme suit:

f) Transport restreint - longue distance - route restreinte -

f) De tous les endroits situés dans les districts électoraux-provinciaux de Mégantic-Compton, Kamouraska-Témiscouata, Matane, Matapédia, Bonaventure, Montmagny-L'Islet, Rimouski, Rivière-du-Loup, Roberval, Lac St-Jean et Dubuc à Drummondville et à tous les endroits situés dans un rayon de 125 milles de Drummondville et retour, pour le transport de bois ouvré.

Si ladite modification est accordée intégralement, la requérante demande à la Commission des transports d'annuler les clauses *i*, *j*, *q*, *r* et *h* de son permis.

2. Annuler les clauses *k* et *l* du permis de la requérante, l'expéditeur, Emilien Morin Ltée, ne faisant plus affaires au Québec.

3. Modifier la clause *o* du permis de la requérante pour qu'elle se lise à l'avenir comme suit:

o) Transport restreint - longue distance - route restreinte -

o) De tous les endroits situés dans les districts électoraux-provinciaux de Mégantic-Compton, Kamouraska-Témiscouata, Matane, Matapédia, Bonaventure, Montmagny-L'Islet, Rimouski, Rivière-du-Loup, Roberval, Lac St-Jean et Dubuc à la frontière Québec–Ontario (tous les ports d'entrée) et retour, pour le transport de bois ouvré.

Si la modification de la clause *o* est accordée intégralement, la requérante demande à la Commission des transports d'annuler la clause *p* de son permis.

Le permis no 19304-V se lit présentement comme suit:

a) Transport général - longue distance - route restreinte -

a) De St-Lambert à Québec, et retour.

b) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

b) De Québec à tous les endroits situés dans les districts électoraux-provinciaux de Rivière-du-Loup, Témiscouata, Rimouski, Matane et Matapédia, pour le transport d'engrais chimique en sacs, pour le compte de Brockville Chemical Ind. Limited.

c) Transport restreint - longue distance - route restreinte -

c) De St-Juste-de-Bretenières (Montmagny) et de St-Ronuald (Lévis) à Montréal et à tous les endroits situés dans un rayon de 125 milles de Montréal pour le transport de bois préparé.

d) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat -

d) De St-Henri de Lévis à ailleurs dans la province à l'exception du Montréal Métropolitain, pour le transport de tuyaux de béton et retour avec tuyaux endommagés, pour le compte de Les Industries Fortier Limitée.

Restriction re / clause *d*:

En donnant le service autorisé par la clause *d* de son permis, la détentrice n'aura pas le droit de desservir la ville de Montmagny et tous les endroits situés dans un rayon de 30 milles de ladite ville de Montmagny.

e) Transférée à 22984-V selon décision du 26 janvier 1973.

e) Transférée à 22984-V selon décision du 26 janvier 1973.

f) Transport restreint - longue distance - route restreinte -

f) De tous les endroits situés dans les districts électoraux provinciaux de Rimouski, Rivière-du-Loup, Roberval, Lac St-Jean et Dubuc, à l'exception de Petit-Saguenay, à Drummondville et tous les endroits situés dans un rayon de 125 milles de Drummondville, et retour, pour le transport de bois ouvré.

g) Transférée à 22984-V selon décision du 26 janvier 1973.

g) Transférée à 22984-V selon décision du 26 janvier 1973.

h) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

h) De Cross Point (Bonaventure) à St-Romuald (Lévis) et dans un rayon de cinquante (50) milles de St-Romuald, pour le transport de bois de sciage ouvré, pour le compte de Armaco (1971) Inc., et retour avec marchandise refusée.

Restriction:

Minimum de 20,000 pieds de bois par voyage.

i) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

i) De tous les endroits situés dans les districts électoraux provinciaux de Rimouski, Rivière-du-Loup, Roberval, Lac St-Jean et Dubuc (à l'exception de Petit-Saguenay), à Québec et à tous les endroits situés dans un rayon de 50 milles de Québec, et retour, pour le transport de bois ouvré pour le compte de Les Agences de Bois Bolduc Ltée.

j) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

j) De tous les endroits situés dans les districts électoraux provinciaux de Rimouski, Rivière-du-Loup, Roberval, Lac St-Jean et Dubuc (à l'exception de Petit-Saguenay), à Montréal et à tous les endroits situés dans un rayon de 125 milles de Montréal, et retour, pour le transport de bois ouvré pour le compte de Les Agences de Bois Bolduc Ltée.

k) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

k) D'Alma à Québec et à tous les endroits situés dans un rayon de 50 milles de Québec et retour, pour le transport de bois ouvré pour le compte de Émilien Morin Ltée.

l) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

l) D'Alma à Montréal et à tous les endroits situés dans un rayon de 125 milles de Montréal et retour, pour le transport de bois ouvré pour le compte de Emilien Morin Ltée.

m) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

m) De Montréal à Port-Cartier et Sept-Iles, et retour, pour le transport de bois ouvré pour le compte de Hébert Lumber Limitée.

n) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

n) De Québec à Port-Cartier et Sept-Iles, et retour, pour le transport de bois ouvré provenant de St-Romuald Milling Ltd., pour le compte de Hébert Lumber Limitée.

o) Transport restreint - longue distance - route restreinte - irrégulier -

o) De tous les endroits situés dans les districts électoraux-provinciaux de Montmagny et L'Islet à la frontière Québec–Ontario (ports d'entrée: Rivière-Beaudette et Pointe-Fortune), pour le transport de bois préparé.

Restriction re / clause *o*:

Ce service devra être opéré conjointement avec un permis extra-provincial du Département du transport de l'Ontario, dont copie devra être déposée au dossier.

p) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

p) De tous les endroits situés dans les districts électoraux-provinciaux de Rimouski, Matane, Gaspé-Nord et Chicoutimi à la frontière Québec–Ontario (tous les ports d'entrée), pour le transport de bois préparé destiné à tous les points de l'Ontario, pour le compte de Léonard Ellen Inc., et de G.A. Griers & Sons Ltd.

Restriction re / clause *p*:

Ce service devra être opéré conjointement avec permis extra-provincial du Département du transport de l'Ontario, dont copie devra être déposée au dossier.

q) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

q) De Marsoui et New-Richmond à Québec et rayon de 50 milles et retour avec marchandise refusée, pour le transport de bois ouvré, pour le compte de Gillies Brothers & Co. Ltd.

r) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

r) De Marsoui et New-Richmond à Montréal et rayon de 50 milles et retour avec marchandise refusée, pour le transport de bois ouvré, pour le compte de Gillies Brothers & Sons Ltd.

s) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

s) De Marsoui et New-Richmond à Hull et retour avec marchandise refusée, pour le transport de bois ouvré, pour le compte de Gillies Brothers & Co. Ltd.

Rôle Q-6985
1306-AT-D-1-TF
RENAUD, ALAIN
488, rue Côté
Bagotville (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation d'augmenter ses tarifs pour le transport de passagers à l'aéroport de Bagotville. Les nouveaux tarifs proposés sont les suivants:

De Bagotville à:

Jonquière-Kénogami	$ 4.00
Hôtel Chicoutimi (Chicoutimi)	3.00
Manoir du Saguenay	3.00
Bureau Chef Alcan	3.00
Auberge des Gouverneurs	3.00
Port-Alfred, Bagotville	3.00

Rôle Q-6986
23236-V-C-4
CORMIER & RENAUD INCORPORÉE
Ile-du-Havre-Aubert
(Iles-de-la-Madeleine) (Qué.)
Intimée
CONSEILLERS EN TAUX DE FRET (G.P.) LTÉE
8315, St-Hubert
C.P. 90, Station Youville
Montréal H2P 2V2
Requérante

La requérante, à titre de créancière déchue, s'adresse à la Commission des transports du Québec pour demander l'annulation du permis no 23236-V au nom de Cormier & Renaud Incorporée, Havre-Aubert, Iles-de-la-Madeleine, pour cause de non-opération, et ce, suite à la prise de possession par une tierce personne.

De plus, la requérante demande à la Commission des transports du Québec de statuer si un permis de transport peut être cédé par un acte de fiducie en garantie de dettes d'un voiturier, et ce, sans l'autorisation de cette Commission.

Cette requête est faite en vertu des articles 2.48.2 et 2.48.3 du Règlement 2 (1975).

Rôle Q-6987
16373-V-C-1
VILLEMURE, RAYMOND
201, rue Notre-Dame
St-Barnabé
(St-Maurice) (Qué.)
Intimé

Demande de vérification de permis: (art. 2.59 du Règlement 2).

1. Le requérant s'adresse à la Commission des transports pour qu'elle effectue une vérification des services fournis par l'intimé en vertu de son permis no 16373-V;

2. En effet, ledit permis n'a pas été opéré depuis plusieurs années;

3. Plus précisément, depuis une dizaine d'années, les seuls services de transport donnés par l'intimé sont du transport de matières en vrac visées par le Règlement 12;

4. Le requérant a un intérêt à demander la présente vérification en vertu des clauses *a*, *b* et *c* de son propre permis de transport (no 15332-V) dont copie est produite à l'appui des

15332-V
YAMACHICHE TRANSPORT ENRG.
220, Pierre-Boucher
Yamachiche
(St-Maurice) (Qué.)
Requérant

présentes sous la Cote R.1; les clauses du permis de l'intimé par lesquelles le requérant a un intérêt sont les clauses *a*, *b* et *c* dudit permis 16373-V, dont copie est produite à l'appui des présentes sous la Cote R.2;

5. La municipalité de St-Barnabé est située à moins de cinq (5) milles des limites de la municipalité de Yamachiche;

6. Vu que l'intimé n'opérait pas son permis, le requérant a dû acquérir de nouveaux équipements pour donner le service qu'il était autorisé à donner en vertu de son permis;

7. La présente requête a dûment été signifiée à l'intimé et le requérant dépose les droits requis par les règlements;

8. La présente requête est bien fondée en faits et en droit: par ces motifs, plaise à la Commission:

Vérifier les services fournis par l'intimé en vertu de son permis no 16373-V-D-1 et annuler à toutes fins que de droit ledit permis.

Rôle Q-6988
24175-V-C-1
1824-V
LE DÉMÉNAGEUR QUÉBÉCOIS LTÉE
1785, Route de l'Aéroport
Ste-Foy (Qué.)

8797-V
DOLBEC TRANSPORT INC.
915, Bourlamaque
Québec (Qué.)

43-V
DÉMÉNAGEMENT PARADIS LTÉE
1245, rue des Artisans
Québec (Qué.)

83-V
COUTURE'S MOVERS CANADA LTD.
48, rue St-Paul
C.P. 1454
Québec (Qué.)

719-V
LES DÉMÉNAGEMENTS CÔTÉ LTÉE
2400, boul. Hamel
Québec (Qué.)

476-V
DÉMÉNAGEMENTS STE-FOY INC. STE-FOY MOVING INC.
1435, Industrielle
Ste-Foy (Qué.)

11433-V
CHOUINARD TRANSPORT LTÉE
224, rue Lee
Québec (Qué.)

3645-V
RAPIDE TRANSPORT INC.
1630, boul. Talbot
Notre-Dame-des-Laurentides
Québec (Qué.)
Requérantes
Vs

Demande en vertu de l'article 2.59 et suivants des règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec et de l'article 35 de la Loi des transports (1972, statuts du Québec, chapitre 55.

1. Les requérantes sont détentrices de permis de la Commission des transports du Québec et elles ont l'intérêt requis pour demander les présentes procédures tel qu'il appert des copies de permis annexées aux présentes;

2. En effet, les requérantes sont détentrices d'un permis de service local et de rayon de 30 milles de Québec ou de Ste-Foy de même que de services de déménagement spécialisé;

3. L'intimé A. & F. Baillargeon Express Québec Inc. est détentrice du permis 24175-V qui comporte un service local et de rayon de 30 milles pour le transport général et du déménagement sans équipement spécialisé;

4. L'intimée a introduit une demande de permis pour effectuer du déménagement spécialisé et sa demande doit être entendue le 3 février 1976;

5. L'intimée agit comme si elle détenait déjà ce permis:

a) Sans restreindre la généralité du paragraphe précédent, l'intimée a fait publier dans l'annuaire une annonce de déménageur spécialisé et pour le «longue distance». (annuaire téléphonique de Bell Canada, page 165)

b) De plus elle s'est fait inscrire à Valcartier sur la liste des déménageurs pour effectuer du déménagement avec des équipements spécialisés pour le gouvernement du Canada (ministère de la défense nationale);

6. L'intimée est contrôlée par les mêmes actionnaires que les compagnies A. & F. Baillargeon Express Inc., permis 1256-V et A. & F. Baillargeon Express Ottawa Ltée, permis 12972-V dont copies sont annexées aux présentes sous la cote R-2;

7. En formant de nouvelles compagnies, la restriction sur le permis 1256-V est transgressée parce qu'elle se lit ainsi:

1. La détentrice de ce permis ne pourra transporter son bureau de la ville de Montréal sans une autorisation préalable écrite de la Commission et ne pourra, ni directement ou indirectement, sans une autorisation préalable de la Commission tenir un bureau dans toutes les localités de la province de Québec autre que la ville de Montréal.
2. La détentrice de ce permis ne pourra, sans une autorisation préalable et écrite de la Commission, avoir le droit d'établir, maintenir ou exploiter ni directement, ni indirectement, un terminus ou entrepôt dans un endroit de la province que ce soit pour fins de recevoir, délivrer ou organiser des expéditions de ménages ou effets usagés ailleurs dans la ville de Montréal.

8. Malgré de nombreuses plaintes au ministère des transports l'intimée continue d'opérer son service de déménagement spécialisé;

9. L'intimée désire contrôler tant par elle-même que par ses compagnies liées le déménagement spécialisé dans la province de Québec;

10. Les activités de l'intimée sont faites en contravention de la Loi et de l'Ordonnance sur le camionnage;

C'est pourquoi vous plaise:

Ordonner que soient instruites en même temps et décidées sur la même preuve, les présentes procédures de même que la demande de A. & F. Baillargeon Express Québec Inc. portant le numéro de rôle Q-3952 qui doit être entendue le 3 février prochain;

Annuler les permis de A. & F. Baillargeon Express Québec Inc. / *Express A. & F. Baillargeon Québec Inc.* et qui se lit ainsi:

a) Transport général - service local -

a) Ste-Foy et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites dudit endroit.

b) Transport général - longue distance - rayon -

b) De Ste-Foy à tous les endroits situés dans un rayon de trente (30) milles dudit endroit, et retour.

permis no 24175-V;

24175-V
EXPRESS A. & F. BAILLARGEON QUÉBEC INC.
A. & F. BAILLARGEON EXPRESS QUÉBEC INC.
1230, Vincent Massey
Québec (Qué.)
Intimée

Rendre toute décision opportune pour que cessent les activites de Express A. & F. Baillargeon Québec Inc. / *A. & F. Baillargeon Express Québec Inc.* en contravention de la loi et de la réglementation;
Réserver à vos requérantes tous leurs recours, notamment le droit de prendre des conclusions additionnelles si besoin est;
Le tout aux conditions qu'il vous plaira de fixer.

Rôle Q-6992
Q-505482-D-001
EXCAVATION F. MAJEAU & FILS INC.
970, St-Jean
Drummondville (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec, un permis de camionnage en vrac, pour le transport de gravier, pierre sable, dans la région no 4, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-6993
Q-505482-D-002
EXCAVATION F. MAJEAU & FILS INC.
970, St-Jean
Drummondville (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec, un permis de camionnage en vrac, pour le transport de pierre, gravier et sable, dans la région no 4, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-6994
Q-505470-D-001
PIERRE BOURNIVAL
10842, 18e Rue
Shawinigan est (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec, un permis de camionnage en vrac, dans la région no 4, catégorie Artisan.

Rôle Q-6995
Q-505479-D-001
LAVAL LABRIE
St-Anselme
(Dorchester) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec, un permis de camionnage en vrac, dans la région no 3, catégorie Artisan.

Rôle Q-6996
Q-505477-D-001
JEANNOT LEBLOND
C.P. 51
Rivière Mailloux
La Malbaie (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec, un permis de camionnage en vrac, pour le transport de gravier, sable, neige, bois, asphalte, dans la région no 3, catégorie Artisan.

Rôle Q-6997
Q-503594-D-002
JEAN-CLAUDE GENDRON
1, rue Shelter Bay
App. no 42
Port-Cartier (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec, un permis de camionnage en vrac, pour le transport de sable, gravier et neige, pour la compagnie Rayonier Québec Inc., dans la région no 9, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-6998
Q-503594-D-003
JEAN-CLAUDE GENDRON
2, rue Shelter Bay
App. no 42
Port-Cartier (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec, un permis de camionnage en vrac, pour le transport de sable, gravier, neige et pierre, pour la compagnie Rayonier Québec Inc., dans la région no 9, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-6999
Q-503594-D-004
JEAN-CLAUDE GENDRON
2, rue Shelter Bay
App. no 42
Port-Cartier (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec, un permis de camionnage en vrac, pour le transport de sable, gravier et neige, pour la compagnie Rayonier Québec Inc., dans la région no 9, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-7000
443-V-D-12
HARVEY TRANSPORT LIMITÉE / LIMITED
2900 sud, avenue du Pont
C.P. 580
Alma (Qué.)

Modification de permis:
La partie requérante demande l'autorisation de donner le service additionnel suivant:
De St-Prime à ailleurs dans la province de Québec et retour, pour le remorquage de tronçonneuses et machineries, ainsi que pour le transport des mêmes item et des pièces s'y rattachant par fardiers et semi-remorques, pour le compte de Les Industries Tanguay Ltée., de St-Prime.

Rôle Q-7001
24844-V-D-1
JACQUES POULIN VULCANISATION LTÉE
112, 10e Rue
Beauceville-Est (Qué.)

Nouvelle demande:
La partie requérante s'adresse à la Commission des transports pour obtenir le transport suivant:
1. Transport restreint - longue distance - route restreinte -
1. De Québec, Sherbrooke, Kingsbury et Montréal à Beauceville, pour le transport de pneus et de matières premières servant à leur rechapage, et retour avec marchandises endommagées ou refusées.
2. Transport restreint - longue distance - route restreinte -
2. De Beauceville à tous les endroits du Québec, pour le transport de pneus neufs et rechapés, et retour avec marchandises endommagées ou refusées, pour le compte de Jacques Poulin Vulcanisation Limitée.
3. Transport restreint - longue distance - route restreinte -
3. De Beauceville à la frontière Québec –Ontario (ports d'entré Rivière-Beaudette, Pointe-Fortune et Hull, pour le transport de pneus neufs et rechapés destinés à tous les endroits de l'Ontario, pour le compte de Jacques Poulin Vulcanisation Limitée, et retour pour le transport de pneus et de matières premières servant à leur rechapage provenant de Toronto-Métropolitain, Kitchener et Sarnia.
Ce service sera opéré conjointement avec un permis complémentaire à être émis par l'O.H.T.B.
4. Transport restreint - longue distance - route restreinte -
4. De Beauceville à la frontière Québec–Nouveau-Brunswick (port d'entrée: Ville Dégelis), pour le transport de pneus neufs et rechapés destinés à tous les endroits du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, et retour, pour le compte de Jacques Poulin Vulcanisation Limitée;
et de la frontière Québec–Nouveau-Brunswick (port d'entrée: Ville Dégelis) à Beauceville, pour le transport de pneus et de carcasses de pneus à être rechapés, pour le compte de Jacques Poulin Vulcanisation Limitée (service de rechapage).
Ce service sera opéré conjointement avec les permis émis par les autorités compétentes du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse.

Rôle Q-7003
Q-502207-D-001
CYRILLE BLAIS
R.R. no 1
Warwick
(Arthabaska) (Qué.)
et
Q-505480-D-001
BENOIT KIROUAC
R.R. no 3
Warwick
(Arthabaska) (Qué.)

Demande de transfert:
Cyrille Blais demande à la Commission de transférer à:
Benoit Kirouac
R.R. no 3
Warwick
(Arthabaska) (Qué.)
le permis Q-502207-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 4, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-7004
Q-501203-D-001
GERMAIN CROTEAU
61, St-Philippe
Victoriaville (Qué.)
et
Q-505481-D-001
JEAN-PAUL GAGNON
120, 8e Rang
Princeville (Qué.)

Demande de transfert:
Germain Croteau demande à la Commission de transférer à:
Jean-Paul Gagnon
120, 8e rang
Princeville (Qué.)
le permis Q-501203-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 4, catégorie Artisan.

Rôle Q-7005
Q-503341-D-001
LÉGER VALLIÈRES ENRG.
88, Fossembault
Ste-Catherine
(Portneuf) (Qué.)
Requérant-cédant
Q-505345-D-001
YVES VALLIÈRES
13, Grand-Pré
Ste-Catherine
(Portneuf) (Qué.)
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert:
Léger Vallières Enrg. demande à la Commission de transférer à:
Yves Vallières
13, Grand-Pré
Ste-Catherine
(Portneuf) (Qué.)
le permis ou l'attestation Q-503341-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 3, catégorie Artisan.

Rôle Q-7006
Q-500385-D-001
GÉRARD BRODEUR
2591, Laflèche
St-Paulin
(Maskinongé) (Qué.)
Requérant-cédant
et
Q-505478-D-001
FERNAND BRODEUR
3182, Laflèche
St-Paulin
(Maskinongé) (Qué.)
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert:
Gérard Brodeur demande à la Commission de transférer à:
Fernand Brodeur
3182, Laflèche
St-Paulin
(Maskinongé) (Qué.)
le permis Q-500385-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 4, catégorie Artisan.

Rôle Q-7007
Q-503265-D-001
VALMONT ARSENAULT
(Mme Valmont Arsenault
légataire universelle)
Avenue Port-Royal
Bonaventure (Qué.)
et
Q-505483-D-001
SYLVAIN ARSENAULT
C.P. 634
Thivierge
(Bonaventure) (Qué.)

Demande de transfert:
Valmont Arsenault (Mme Valmont Arsenault légataire universelle) demande à la Commission de transférer à:
Sylvain Arsenault
C.P. 634
Thivierge
(Bonaventure) (Qué.)
le permis Q-503265-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 1, catégorie Artisan.

Rôle Q-7008
Q-505485-D-001
PAUL-ANDRÉ GOULET
16, des Erables ouest
St-Emile
(Chauveau) (Qué.)

Le requérant qui possédait un camion immatriculé au 14 avril 1972, demande à la Commission des transports du Québec, un permis de camionnage en vrac, dans la région no 3, catégorie Artisan.

Rôle Q-7009
Q-504468-C-001
HERMEL ROUSSEAU
St-Cyprien
(Rivière-du-Loup) (Qué.)

La requérante expose:
Révoquer la décision du 27 novembre 1975 dans les deux dossiers portant les numéros Q-504468-D-001 et D-002 et accorder au requérant le permis de transport en vrac en ces deux causes.

Rôle Q-7010
955-V-D-1
GIGUÈRE, GILLES
1585, Niverville, app. 4
Québec 3
et
GIGUÈRE TRANSPORT ENR.
(Dame Cécile Giguère)
488, avenue Royale, app. 13
Beauport (Qué.)
Les parties requérantes

Demande de transfert:
M. Gilles Giguère demande que son permis de transport no 955-V soit transféré à Giguère Transport Enr. (Dame Cécile Giguère).
Le permis 955-V se lit présentement comme suit:
a) Transport général - service local -
a) Québec et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite ville;
b) Transport général - longue distance - rayon -
b) De Québec à tous les endroits situés dans un rayon de trente (30) milles des limites de ladite ville, et retour.

63206-o

V — Avis de décisions rendues:

La Commission donne avis de la nature des décisions suivantes, prises par elle, conformément aux dispositions de l'article 2.58 du Règlement no 2. Dans le cas d'une décision rendue par un membre siégeant seul conformément à l'article 14 de la Loi des transports, la révision peut en être demandée dans les 15 jours de la présente publication.

DECISIONS DE LA COMMISSION «PROPRIO MOTU»

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QPT-2698	12-01-76	Q-202168-P-1 GERVAIS TREMBLAY Intimé		13-12-75	Q-6692	
		La Commission: 1. révoque, à toutes fins que de droit, la décision QPT-3132; 2. annule le permis no Q-201451.				
QPT-2699	12-01-76	Q-202074-P-1 LUC ARGOUIN Intimé		13-12-75	Q-6693	
		La Commission: 1. révoque, à toutes fins que de droit, la décision QPT-180; 2. annule le permis no Q-202074.				
QPT-2700	12-01-76	Q-200439-P-2 ROBERT ROGER Intimé		13-12-75	Q-6694	
		La Commission: 1. révoque, à toutes fins que de droit, la décision QPT-0426; 2. annule le permis no Q-200439-D-006.				
QPT-2701	14-01-76	Q-201076-P-1 HENRI TREMBLAY Intimé		27-12-75	Q-6768	
		La Commission révoque la décision QPT-2422 et annule le Q-201076 à toutes fins que de droit.				
QPT-2702	14-01-76	Q-200679-P-2 ARMAND VEILLEUX Intimé		27-12-75	Q-6767	
		La Commission: 1. révise la décision QPT-2516; 2. modifie, à tous les endroits appropriés, le numéro Q-200679 par le numéro Q-200679-D-002.				
QL-334	09-01-76	750-DYV-P-1 LOGISTEC CORPORATION Intimé-requérant	9041	06-12-75	Q-6629	
		La Commission modifie la décision QL-320 pour qu'elle se lise comme suit: «5. décrète le remboursement du cautionnement de $50 déposé par Provost Cartage Inc.»				

AUDIENCES PUBLIQUES

QL-335	14-01-76	1368-DY et 1192-DYV-D-1 (Q-600296-D-1) CARREFOUR MERCURY, VENTES, LTEE		09-11-74 05-07-75	Q-2298	Accordée
QCR-1362	14-01-76	11013-V-C-1 LAURENT BEDARD Intimé 17450-V JEAN-CLAUDE MAROIS	4263	24-05-75	Q-3596	La Commission ordonne de clore ledit dossier.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
		14057-V ROGER DESNOYERS TRANSPORT INC. 478-V FRANÇOIS NOLIN LIMITEE 5045-V TRANSPORT THIBAULT INC. 4545-V TRANSPORT LAVOIE LIMITEE 10853-V TRANSPORT IDEAL INC. 2214-V R.B.R. TRANSPORT INC. Requérants Demande de vérification des services de transport.				
QCS-743	15-01-76	3818-V-D-10 BEAUCE EXPRESS INC. Droit additionnel	4864	14-06-75	Q-3978	Accordée telle qu'amendée.
QCV-5503	09-01-76	Q-503189-D-002 HENRI LABBE & FILS INC.	7584	04-10-75	Q-5865	Rejetée
QCV-5504 à QCV-5510 incl.	09-01-76	Demandes de transport de camionnage en vrac dans le cadre du Règlement 12 sur le camionnage en vrac. Re: Région				La Commission: 1. rejette la demande des parties requérantes pour défaut de comparaître; 2. déclare que la présente décision, rendue globalement pour fins administratives, doit être considérée, en regard de chacune des parties requérantes, comme une décision rendue individuellement.
QCV-5504	09-01-76	Q-504524-D-1 1 JACQUES PARENT		07-06-75	Q-3829	
QCV-5505	09-01-76	Q-504667-D-1 1 LUCIEN HARRISSON		07-06-75	Q-3725	
QCV-5507	09-01-76	Q-503481-D-7 2 TRANSPORT GERALD LAROUCHE & FILS LTEE		07-06-75	Q-3844	
QCV-5508	09-01-76	Q-504151-D-2 2 GABRIEL SAVARD		07-06-75	Q-3867	
QCV-5510	09-01-76	Q-504387-D-1 4 FERNAND DESCHENES Requérants		07-06-75	Q-3764	
QCV-5512	09-01-76	Q-502421-D-1 ROLAND MERCIER Demande de camionnage en vrac de catégorie «Artisan» et région no 3.		04-10-75	Q-5820	Accordée
QCV-5513	09-01-76	Q-503130 GERMAIN BILODEAU Demande de camionnage en vrac de catégorie «Artisan» et région no 3.		30-08-75	Q-4717	Accordée
QCV-5514	09-01-76	Q-503231-D-1 JOSEPH ROLAND GAUTHIER Demande de camionnage en vrac de catégorie «Artisan» et région no 3.		30-08-75	Q-4890	Accordée
QCV-5520 à QCV-5560 incl.	13-01-76	Demandes de permis de camionnage en vrac dans le cadre du Règlement 12 sur la camionnage en vrac. Re:				Accordées
QCV-5520	13-01-76	Q-500003-D-2 «Entrepreneur» LES ENTREPRISES RAYMOND BEDARD LTEE		26-07-75	Q-4284	
QCV-5521	13-01-76	Q-500003-D-3 «Entrepreneur» LES ENTREPRISES RAYMOND BEDARD LTEE		26-07-75	Q-4285	

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCV-5522	13-01-76	Q-501381-D-9 «Entrepreneur» RAOUL GUERETTE INC.		23-08-75	Q-4512	
QCV-5523	13-01-76	Q-502003-D-1 «Entrepreneur» MAURIL ASSELIN		04-10-75	Q-5853	
QCV-5524	13-01-76	Q-502053-D-1 «Artisan» LEO GAUDREAU		04-10-75	Q-5934	
QCV-5525	13-01-76	Q-502087-D-1 «Artisan» JEAN-PAUL BERNARD		23-08-75	Q-4588	
QCV-5526	13-01-76	Q-502191-D-1 «Entrepreneur» ROGER LANDRY LTEE		23-08-75	Q-4546	
QCV-5527	13-01-76	Q-502240-D-3 «Entrepreneur» ROLLAND FORTIER		07-06-75	Q-3881	
QCV-5528	13-01-76	Q-502250-D-1 «Entrepreneur» EXCAVO INC.		23-08-75	Q-4501	
QCV-5529	13-01-76	Q-502250-D-2 «Entrepreneur» EXCAVO INC.		23-08-75	Q-4544	
QCV-5530	13-01-76	Q-502250-D-3 «Entrepreneur» EXCAVO INC.		23-08-75	Q-4545	
QCV-5531	13-01-76	Q-502267-D-1 «Entrepreneur» JEAN-GUY FISET		23-08-75	Q-4507	
QCV-5532	13-01-76	Q-502267-D-2 «Entrepreneur» JEAN-GUY FISET		23-08-75	Q-4508	
QCV-5533	13-01-76	Q-502280-D-9 «Entrepreneur» CHARLES TRUDEL INC.		07-06-75	Q-3878	
QCV-5534	13-01-76	Q-502280-D-10 «Entrepreneur» CHARLES TRUDEL INC.		23-08-75	Q-4505	
QCV-5535	13-01-76	Q-502280-D-11 «Entrepreneur» CHARLES TRUDEL INC.		23-08-75	Q-4506	
QCV-5536	13-01-76	Q-502293-D-2 «Entrepreneur» LEOPOLD CADORET & FILS		23-08-75	Q-4514	
QCV-5537	13-01-76	Q-502333-D-2 «Entrepreneur» SAVARD & VACHON INC.		04-10-75	Q-5858	
QCV-5538	13-01-76	Q-502333-D-4 «Entrepreneur» SAVARD & VACHON INC.		04-10-75	Q-5859	
QCV-5539	13-01-76	Q-502333-D-6 «Entrepreneur» SAVARD & VACHON INC.		04-10-75	Q-5860	
QCV-5540	13-01-76	Q-502333-D-7 «Entrepreneur» SAVARD & VACHON INC.		04-10-75	Q-5855	
QCV-5541	13-01-76	Q-502360-D-1 «Artisan» REGINALD BERNARD		23-08-75	Q-4509	
QCV-5542	13-01-76	Q-502382-D-1 «Entrepreneur» BRUNO GODIN		23-08-75	Q-4554	
QCV-5543	13-01-76	Q-502387-D-1 «Artisan» HENRI THIBEAULT		23-08-75	Q-4555	
QCV-5544	13-01-76	Q-502469-D-1 «Entrepreneur» MME CELINE ROSSIGNOL		23-08-75	Q-4550	
QCV-5545	13-01-76	Q-502549-D-1 «Artisan» GILLES BERNIER		23-08-75	Q-4553	
QCV-5546	13-01-76	Q-502623-D-1 «Entrepreneur» RICHARD BERNIER		23-08-75	Q-4562	
QCV-5547	13-01-76	Q-502632-D-4 «Entrepreneur» AURELE LAPOINTE		23-08-75	Q-4619	
QCV-5548	13-01-76	Q-502898-D-1 «Entrepreneur» BERCHMANS GAGNON		23-08-75	Q-4574	
QCV-5549	13-01-76	Q-502985-D-1 «Entrepreneur» ROBERT DUVAL		23-08-75	Q-4559	
QCV-5550	13-01-76	Q-503000-D-1 «Artisan» MICHEL COTE		04-10-75	Q-5879	

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCV-5551	13-01-76	Q-503009-D-1 «Entrepreneur» ROGER PELLETIER		04-10-75	Q-5878	
QCV-5552	13-01-76	Q-503148-D-1 «Artisan» GUY LAVOIE		30-08-75	Q-4742	
QCV-5553	13-01-76	Q-503170-D-1 «Entrepreneur» REJEAN MONTMIGNY		23-08-75	Q-4611	
QCV-5554	13-01-76	Q-503356-D-1 «Artisan» PIERRE GINGRAS		30-08-75	Q-4705	
QCV-5555	13-01-76	Q-503366-D-1 «Entrepreneur» TRANSPORT C.R.Y.L. PILOTE INC.		30-08-75	Q-4711	
QCV-5556	13-01-76	Q-503376-D-1 «Artisan» GILLES LAVOIE		04-10-75	Q-5886	
QCV-5557	13-01-76	Q-503406-D-2 «Entrepreneur» LA VIE WILFRID ALLEN LTEE		23-08-75	Q-4622	
QCV-5558	13-01-76	Q-503504-D-4 «Entrepreneur» JEAN-PAUL LEBLOND		20-09-75	Q-5491	
QCV-5559	13-01-76	Q-503635-D-1 «Artisan» GUY BLONDEAU		04-10-75	Q-5844	
QCV-5560	13-01-76	Q-503836-D-1 «Artisan» CLAUDE A. GINGRAS Requérants		04-10-75	Q-5868	
QCV-5563 à QCV-5636 incl.	14-01-76	Demandes de permis de camionnage en vrac dans le cadre du Règlement 12 sur le camionnage en vrac. Re:				Accordées
QCV-5563	14-01-76	Q-500004-D-6 «Entrepreneur» TRANSBOIS INC.		25-01-75	Q-2730	
QCV-5564	14-01-76	Q-500004-D-4 «Entrepreneur» TRANSBOIS INC.		16-11-74	Q-2361	
QCV-5565	14-01-76	Q-500004-D-5 «Entrepreneur» TRANSBOIS INC.		16-11-74	Q-2362	
QCV-5566	14-01-76	Q-500067-D-2 «Entrepreneur» FRON VER INC.		30-11-74	Q-2226	
QCV-5567	14-01-76	Q-500143-D-4 «Entrepreneur» LIONEL DUFRESNE		15-02-75	Q-2894	
QCV-5568	14-01-76	Q-500169-D-1 «Artisan» MAURICE HALLE		23-11-75	Q-2410	
QCV-5569	14-01-76	Q-500557-D-1 «Artisan» BERTRAND BEAUDOIN		23-08-75	Q-4590	
QCV-5570	14-01-76	Q-500968-D-1 «Artisan» RENE MICHAUD		16-11-74	Q-2331	
QCV-5571	14-01-76	Q-500978-D-1 «Entrepreneur» BEGIN, BIZIER, CHABOT LECOUR INC.		16-11-74	Q-2327	
QCV-5572	14-01-76	Q-501131-D-1 «Entrepreneur» ALPHONSE LANDRY		20-09-75	Q-5795	
QCV-5573	14-01-76	Q-501543-D-1 «Artisan» PAUL-YVON THIBEAULT		11-01-75	Q-2695	
QCV-5574	14-01-76	Q-501966-D-1 «Artisan» VICTORIN NOREAU		04-10-75	Q-5861	
QCV-5575	14-01-76	Q-501982-D-1 «Artisan» ROGER CHATEAUVERT		04-10-75	Q-5854	
QCV-5576	14-01-76	Q-502025-D-1 «Entrepreneur» JEAN-GUY TREMBLAY		04-10-75	Q-5852	
QCV-5577	14-01-76	Q-502041-D-1 «Artisan» PIERRE-PAUL OUELLET		04-10-75	Q-5851	
QCV-5578	14-01-76	Q-502050-D-1 «Entrepreneur» DENIS MOREAU		23-08-75	Q-4519	
QCV-5579	14-01-76	Q-502050-D-2 «Entrepreneur» DENIS MOREAU		23-08-75	Q-4518	

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCV-5580	14-01-76	Q-502059-D-1 «Entrepreneur» SAUVEUR PERREAULT		23-08-75	Q-4556	
QCV-5581	14-01-76	Q-502114-D-1 «Artisan» REAL DESCHENES		23-08-75	Q-4561	
QCV-5582	14-01-76	Q-502177-D-1 «Entrepreneur» JEAN-ALBERT LAVOIE		23-08-75	Q-4547	
QCV-5583	14-01-76	Q-502186-D-1 «Artisan» ROGER DENIS		23-08-75	Q-4548	
QCV-5584	14-01-76	Q-502195-D-1 «Artisan» EDMOND JEAN		23-08-75	Q-4552	
QCV-5585	14-01-76	Q-502225-D-1 «Artisan» CHARLES BISSONNETTE		04-10-75	Q-5850	
QCV-5586	14-01-76	Q-502240-D-4 «Entrepreneur» ROLLAND FORTIER		29-03-75	Q-3240	
QCV-5587	14-01-76	Q-502278-D-1 «Entrepreneur» F.P.R. ENRG.		23-08-75	Q-4510	
QCV-5588	14-01-76	Q-502278-D-2 «Entrepreneur» F.P.R. ENRG.		23-08-75	Q-4502	
QCV-5589	14-01-76	Q-502278-D-3 «Entrepreneur» F.P.R. ENRG.		23-08-75	Q-4503	
QCV-5590	14-01-76	Q-502278-D-4 «Entrepreneur» F.P.R. ENRG.		23-08-75	Q-4500	
QCV-5591	14-01-76	Q-502280-D-2 «Entrepreneur» CHARLES TRUDEL INC.		07-06-75	Q-3879	
QCV-5592	14-01-76	Q-502287-D-1 «Entrepreneur» JEAN-GUY BARIBEAU		23-08-75	Q-4504	
QCV-5593	14-01-76	Q-502290-D-1 «Entrepreneur» DOMINIQUE BRETON		07-06-75	Q-3880	
QCV-5594	14-01-76	Q-502293-D-1 «Entrepreneur» LEOPOLD CADORET & FILS		23-08-75	Q-4565	
QCV-5595	14-01-76	Q-502300-D-1 «Entrepreneur» SERGE LAFLEUR		23-08-75	Q-4511	
QCV-5596	14-01-76	Q-502301-D-1 «Entrepreneur» GABRIEL LAJOIE		23-08-75	Q-4513	
QCV-5597	14-01-76	Q-502316-D-1 «Artisan» HENRI GILBERT		23-08-75	Q-4517	
QCV-5598	14-01-76	Q-502318-D-2 «Entrepreneur» JEAN-MARIE POULIN		23-08-75	Q-4516	
QCV-5599	14-01-76	Q-502322-D-1 «Artisan» MARC BELANGER		23-08-75	Q-4515	
QCV-5600	14-01-76	Q-502324-D-1 «Artisan» CLEMENT ALAIN		23-08-75	Q-4498	
QCV-5601	14-01-76	Q-502330-D-2 «Entrepreneur» LIZOTTE TRANSPORT ENR.		11-10-75	Q-6000	
QCV-5602	14-01-76	Q-502368-D-1 «Entrepreneur» ANDRE PAQUET		12-07-75	Q-4181	
QCV-5603	14-01-76	Q-502378-D-1 «Entrepreneur» SOCIETE RIALTO INCORPOREE		23-08-75	Q-4551	
QCV-5604	14-01-76	Q-502416-D-1 «Artisan» JACQUES DROUIN		23-08-75	Q-4563	
QCV-5605	14-01-76	Q-502426-D-1 «Artisan» PIERRE MARTEL		23-08-75	Q-4675	
QCV-5606	14-01-76	Q-502463-D-1 «Artisan» ARMAND FLEURY		23-08-75	Q-4549	
QCV-5607	14-01-76	Q-502473-D-4 «Entrepreneur» ARTHUR BOUCHARD		04-10-75	Q-5856	
QCV-5608	14-01-76	Q-502670-D-1 «Entrepreneur» ALBERIC CHABOT		23-08-75	Q-4573	
QCV-5609	14-01-76	Q-502678-D-1 «Entrepreneur» JEAN-PAUL COTE		23-08-75	Q-4576	

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCV-5610	14-01-76	Q-502693-D-1 GILLES ST-HILAIRE «Artisan»		23-08-75	Q-4577	
QCV-5611	14-01-76	Q-502694-D-1 GASTON TURBIDE «Entrepreneur»		23-08-75	Q-4571	
QCV-5612	14-01-76	Q-502914-D-1 LEO BRETON «Artisan»		23-08-75	Q-4558	
QCV-5613	14-01-76	Q-502929-D-1 ANDREWS RANSON «Artisan»		04-10-75	Q-5881	
QCV-5614	14-01-76	Q-503009-D-2 ROGER PELLETIER «Entrepreneur»		11-10-75	Q-2085	
QCV-5615	14-01-76	Q-503065-D-1 CONRAD HICKS «Artisan»		04-10-75	Q-5883	
QCV-5616	14-01-76	Q-503066-D-1 BRIAN McLAUGHLIN «Artisan»		30-08-75	Q-4718	
QCV-5617	14-01-76	Q-503089-D-1 PAUL-EMILE LAVOIE «Artisan»		04-10-75	Q-5876	
QCV-5618	14-01-76	Q-503090-D-1 JEAN-MARIE TREMBLAY «Artisan»		04-10-75	Q-5875	
QCV-5619	14-01-76	Q-503117-D-1 ROY MACKENZIE «Artisan»		30-08-75	Q-4737	
QCV-5620	14-01-76	Q-503138-D-3 HENRI-REAL DOLBEC «Entrepreneur»		30-08-75	Q-4723	
QCV-5621	14-01-76	Q-503147-D-1 RAYMOND-MARIE GAGNON «Entrepreneur»		30-08-75	Q-4724	
QCV-5622	14-01-76	Q-503169-D-1 MARCEL LAVOIE «Artisan»		23-08-75	Q-4609	
QCV-5623	14-01-76	Q-503206-D-1 JEAN BERNARD «Entrepreneur»		23-08-75	Q-4621	
QCV-5624	14-01-76	Q-503206-D-2 JEAN BERNARD «Entrepreneur»		23-08-75	Q-4612	
QCV-5625	14-01-76	Q-503206-D-3 JEAN BERNARD «Entrepreneur»		23-08-75	Q-4610	
QCV-5626	14-01-76	Q-503241-D-1 GASTON GAGNON «Artisan»		23-08-75	Q-4620	
QCV-5627	14-01-76	Q-503282-D-4 CLEMENT FERLAND «Entrepreneur»		30-08-75	Q-4727	
QCV-5628	14-01-76	Q-503294-D-1 FERNAND BROUSSEAU «Artisan»		30-08-75	Q-4730	
QCV-5629	14-01-76	Q-503316-D-1 BEAU PARTERRE ENTREPRISES ENR. «Entrepreneur»		01-11-75	Q-6250	
QCV-5630	14-01-76	Q-503316-D-2 BEAU PARTERRE ENTREPRISES ENR. «Entrepreneur»		01-11-75	Q-6251	
QCV-5631	14-01-76	Q-503316-D-3 BEAU PARTERRE ENTREPRISES ENR. «Entrepreneur»		01-11-75	Q-6252	
QCV-5632	14-01-76	Q-503316-D-4 BEAU PARTERRE ENTREPRISES ENR. «Entrepreneur»		01-11-75	Q-6253	
QCV-5633	14-01-76	Q-503316-D-5 BEAU PARTERRE ENTREPRISES ENR. «Entrepreneur»		01-11-75	Q-6254	
QCV-5634	14-01-76	Q-503316-D-6 BEAU PARTERRE ENTREPRISES ENR. «Entrepreneur»		01-11-75	Q-6255	
QCV-5635	14-01-76	Q-503322-D-1 MME LAVAL MARTEL «Entrepreneur»		23-08-75	Q-4618	
QCV-5636	14-01-76	Q-503557-D-1 JOHN McCLINTOCK «Entrepreneur»		30-08-75	Q-4732	

Requérants

No	Date	Requérants		G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCV-5638@ QCV-5671 incl.	15-01-76	Demandes de permis de camionnage en vrac dans le cadre du Règlement 12 sur le camionnage en vrac. Re:					Accordées
QCV-5638	15-01-76	Q-500465-D-1 ADRIEN GIGUERE	«Artisan»		18-10-75	Q-6162	
QCV-5639	15-01-76	Q-501026-D-1 GAETAN LEVESQUE	«Entrepreneur»		18-10-75	Q-6161	
QCV-5640	15-01-76	Q-501026-D-5 GAETAN LEVESQUE	«Entrepreneur»		18-10-75	Q-6141	
QCV-5641	15-01-76	Q-501034-D-1 GERARD ST-PIERRE	«Entrepreneur»		13-09-75	Q-5360	
QCV-5642	15-01-76	Q-501038-D-1 MAURICE MARQUIS	«Entrepreneur»		20-09-75	Q-5559	
QCV-5643	15-01-76	Q-501879-D-1 MARC SAVARD	«Artisan»		13-09-75	Q-5358	
QCV-5644	15-01-76	Q-502216-D-1 SHEFFERVILLE TRANSPORTS LTEE	«Entrepreneur»		20-09-75	Q-5557	
QCV-5645	15-01-76	Q-502371-D-1 PROVINCIAL TERRASSEMENT ENRG.	«Entrepreneur»		20-09-75	Q-5553	
QCV-5646	15-01-76	Q-503256-D-1 OVILA DESCHENES	«Artisan»		13-09-75	Q-5352	
QCV-5647	15-01-76	Q-503444-D-3 LEONCE BEAUDIN	«Entrepreneur»		13-09-75	Q-5351	
QCV-5648	15-01-76	Q-503444-D-4 LEONCE BEAUDIN	«Entrepreneur»		13-09-75	Q-5350	
QCV-5649	15-01-76	Q-503519-D-2 ARMAND HARRISSON	«Entrepreneur»		13-09-75	Q-5347	
QCV-5650	15-01-76	Q-503519-D-4 ARMAND HARRISSON	«Entrepreneur»		13-09-75	Q-5367	
QCV-5651	15-01-76	Q-503583-D-1 JEAN-CHARLES TREMBLAY & FILS INC.	«Entrepreneur»		20-09-75	Q-5555	
QCV-5652	15-01-76	Q-503583-D-2 JEAN-CHARLES TREMBLAY & FILS INC.	«Entrepreneur»		13-09-75	Q-5354	
QCV-5653	15-01-76	Q-504254-D-2 GUY HARRISSON	«Entrepreneur»		13-09-75	Q-5356	
QCV-5654	15-01-76	Q-500092-D-5 EMILE-HENRI TREMBLAY	«Entrepreneur»		19-09-75	Q-5461	
QCV-5655	15-01-76	Q-504002-D-1 MME YVONNE LAVOIE	«Artisan»		18-10-75	Q-6132	
QCV-5656	15-01-76	Q-504317-D-1 EDDY BELLEFONTAINE	«Artisan»			Q-6484	
QCV-5657	15-01-76	Q-504369-D-1 JEAN-MARIE DEROY	«Artisan»		13-09-75	Q-5345	
QCV-5658	15-01-76	Q-500073-D-3 MICHEL MILLER	«Entrepreneur»		20-09-75	Q-5798	
QCV-5659	15-01-76	Q-500073-D-4 MICHEL MILLER	«Entrepreneur»		20-09-75	Q-5799	
QCV-5660	15-01-76	Q-501013-D-3 DAMIEN ROSS	«Entrepreneur»		11-10-75	Q-6054	
QCV-5661	15-01-76	Q-505325-D-1 MARC BEAUDOIN	«Entrepreneur»		20-09-75	Q-5808	
QCV-5662	15-01-76	Q-505344-D-1 RAYNALD QUIMPER	«Entrepreneur»		11-10-75	Q-5967	
QCV-5663	15-01-76	Q-505344-D-2 RAYNALD QUIMPER	«Entrepreneur»		11-10-75	Q-5968	

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCV-5664	15-01-76	Q-505344-D-3 «Entrepreneur» RAYNALD QUIMPER		11-10-75	Q-5969	
QCV-5665	15-01-76	Q-505344-D-4 «Entrepreneur» RAYNALD QUIMPER		11-10-75	Q-5970	
QCV-5666	15-01-76	Q-505344-D-5 «Entrepreneur» RAYNALD QUIMPER		11-10-75	Q-5971	
QCV-5667	15-01-76	Q-505356-D-1 «Entrepreneur» PIERRE-PAUL SIROIS		18-10-75	Q-6065	
QCV-5668	15-01-76	Q-504898-D-1 «Entrepreneur» ROLAND GAUTHIER INC.		07-06-75	Q-3837	
QCV-5669	15-01-76	Q-504493-D-1 «Entrepreneur» B. & R. GAUTHIER INC.		07-06-75	Q-3701	
QCV-5670	15-01-76	Q-504486-D-1 «Entrepreneur» LANG CONSTRUCTION LTEE		07-06-75	Q-3779	
QCV-5671	15-01-76	Q-501058-D-2 «Entrepreneur» JOCELYN GAGNON Requérants		07-06-75	Q-3688	

SEANCES EN CHAMBRE

QPV-573	09-01-76	3281-A-DS-4 AUTOBUS CODERE INC. Modification de parcours			QRS-1598	Accordée
QCR-1351-TF	06-01-76	22678-V-D-2-TF MINGAN TRANSPORT ENR. (FRANKLIN VIBERT) Modification de tarifs	8126	25-10-75	Q-6221	Accordée
QCR-1352 & QL-333	09-01-76	443-V-D-9 HARVEY TRANSPORT LIMITEE HARVEY TRANSPORT LIMITED	8765	22-11-75	Q-6396	

La Commission révoque, à toutes fins que de droit, à la demande de la détentrice, l'autorisation de louer à long terme de Québec Mack Inc., les camions-tracteurs suivants:
Mack 1971, séries nos 1875, 1868, 1289, 1287 et 1286.

QCR-1353	09-01-76	21797-V-D-1 NOEL GAGNON Modification de permis	8767	22-11-75	Q-6409	Accordée
QCR-1354	09-01-76	83-V-D-2 COUTURE'S MOVERS CANADA LTD. Modification de permis	8764	22-11-75	Q-6388	Accordée
QCR-1355	09-01-76	719-V-D-2 LES DEMENAGEMENTS COTE LTEE Modification de permis	8764	22-11-75	Q-6387	Accordée
QCR-1356	09-01-76	1846-V-D-2 OSCAR BELANGER Modification de permis	8772	22-11-75	Q-6426	Accordée
QCR-1357	09-01-76	18627-V-D-10 TRANSOL INC. Nouvelle demande	8773	22-11-75	Q-6435	Accordée
QCR-1358	09-01-76	15509-V-D-1 PIERRE THIBODEAU TRANSPORT INC. Service additionnel	8431	08-11-75	Q-6276	Accordée
QCR-1359	09-01-76	140-V-D-1 PORTNEUF TRANSPORT INC. Service additionnel	8431	08-11-75	Q-6275	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCS-736	06-01-76	7138-V-D-3 BEGIN TRANSPORT LIMITEE Voiturier-remorqueur 9570-V LAMOTHE TRANSPORT INC. TRANSPORT LAMOTHE INC. Voiturier-roulier	8121	25-10-75	Q-6187	Accordée
QCS-739	08-01-76	240-V-D-1 WILFRID THIBAULT Requérant-cédant TRANSPORT J. W. THIBAULT INC. Requérant-cessionnaire Demande de transmission par décès et demande de transfert de permis	8769	22-11-75	Q-6413	Accordée
QCS-742	14-01-76	24717-V-D-1 HYLOP INC. Voiturier-remorqueur 22499-V LES TRANSPORTS DE LA BAIE D'HUDSON INC. HUDSON BAY TRANSPORT INC. Voiturier-roulier	8773	22-11-75	Q-6433	Rejetée
QCV-5381	06-01-76	Q-503253-D-001 LUCIEN TREMBLAY Requérant-cédant Q-505394-D-001 DAVID DUFOUR Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8767	22-11-75	Q-6405	Accordée
QCV-5383	06-01-76	Q-503402-D-001 GUY LECLERC Requérant-cédant Q-505401-D-001 WILLIAM FORTIER Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8770	22-11-75	Q-6418	Accordée
QCV-5384	06-01-76	Q-502860-D-001 ALBERT VERMETTE Q-505402-D-001 Requérant-cédant JEANNOT EMOND Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8766	22-11-75	Q-6403	Accordée
QCV-5386	06-01-76	Q-501013-D-002 DAMIEN ROSS Requérant-cédant Q-505406-D-001 CLOVIS ARSENAULT Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8770	22-11-75	Q-6415	Accordée
QCV-5394	07-01-76	Q-501432-D-001 PHILIPPE MALENFANT Requérant-cédant Q-505368-D-001 LEO GAGNON Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8770	22-11-75	Q-6416	Accordée
QCV-5396	07-01-76	Q-503830-D-001 ANDRE DESBIENS Requérant-donateur Q-505346-D-001 GILLES DESBIENS Requérant-donataire Transfert de permis	7986	18-10-75	Q-6070	Accordée
QCV-5398	07-01-76	Q-502483-D-002 LEOPOLD ROY Requérant-cédant	7987	18-10-75	Q-6075	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
		Q-505319-D-002 LEOPOLD ROY INC. Requérant-cessionnaire Transfert de permis				
QCV-5401	07-01-76	Q-502024-D-005 CONRAD & EDOUARD BELANGER Requérants-cédants Q-504984-D-002 FLORENT CHOUINARD Requérant-cessionnaire Transfert de permis	7989	18-10-75	Q-6096	Accordée
QCV-5403	07-01-76	Q-501520-D-001 BENOÎT LORD Requérant-cédant Q-505284-D-001 LIONEL PELLETIER Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8767	22-11-75	Q-6406	Accordée
QCV-5407	07-01-76	Q-502704-D-001 FERNAND LAVOIE Requérant-cédant Q-504094-D-002 E. J. TURCOTTE IRON METAL ENRG. (Jean-Guy et Emilien Turcotte opérant sous le nom de:) Requérant-cessionnaire Transfert de permis	7791	11-10-75	Q-6048	Accordée
QCV-5496	08-01-76	Q-503613-D-003 J. WILFRID THIBAULT (Madame J. W. Thibault, légataire universelle) Requérant-cédant Q-505400-D-003 TRANSPORT J. W. THIBAULT INC. Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8892	29-11-75	Q-6464	Accordée
QCV-5497	08-01-76	Q-503613-D-001 J. WILFRID THIBAULT (Madame J. W. Thibault, légataire universelle) Requérant-cédant Q-505400-D-001 TRANSPORT J. W. THIBAULT INC. Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8893	29-11-75	Q-6465	Accordée
QCV-5498	09-01-76	Q-503613-D-002 J. WILFRID THIBAULT (Madame J. W. Thibault, légataire universelle) Requérant-cédant Q-505400-D-002 TRANSPORT J. W. THIBAULT INC. Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8893	29-11-75	Q-6466	Accordée
QCV-5518	12-01-76	Q-500558-D-001 VINCENT SIMARD Requérant-cédant Q-505084-D-001 JEAN-GUY JULIEN Requérant-cessionnaire Transfert de permis	4673	07-06-75	Q-3892	Désistement
QCV-5562	14-01-76	Q-503891-D-1 DANIEL DESBIENS Requérant-cédant		20-12-75	Q-6644	Désistement

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
		Q-504745-D-1 MARCEL LEVESQUE Requérant-cessionnaire Transfert de permis				
QCV-5511	09-01-76	Q-502031-D-1 BEAUPRE BOUCHER & ASS. INC. Requérant-cédant Q-504837-D-1 LISE POISSON Requérant-cessionnaire Transfert de permis		01-03-75	Q-3084	Accordée
QCV-5515	12-01-76	Q-505456-D-001 LAUREAT CANUEL Demande de permis			Q-6952	La Commssion ordonne de fermer le dossier.
QCV-5516	12-01-76	Q-502824-D-002 NORBERT GAUTHIER Demande de permis			Q-6953	La Commission décrète de fermer le dossier en versant au dossier précité les documents pertinents, s'il y a lieu.
QCV-5517	12-01-76	Q-504944-D-001 JEAN-JACQUES TRUDEL Demande de permis			Q-6951	La Commission ordonne de fermer le présent dossier.
QL-330	06-01-76	1115-DYV-D-2 GILL TRUCK PLAZA LTD. Requérante-venderesse LOCATION DE CAMIONS GILL LTEE Requérante-acquéreur	7282	20-09-75	Q-5476	Accordée
QL-332	09-01-76	1462-DY & 2120-DYV-D-1 MATTE AUTOMOBILES INC. Nouvelle demande	8773	22-11-75	Q-6432	Accordée
QSM-109-TF	06-01-76	5-N-D-1-TF SAM VEZINA INC. Modification de tarifs	8126	25-10-75	Q-6223	Accordée en partie.
QSM-110-TF	06-01-76	217-N-D-1-TF EMILE LAPOINTE Modification de tarifs	7308	20-09-75	Q-5724	Accordée
QSM-111-TF	08-01-76	245-N-D-12-TF AGENCE MARITIME INC. Modification de tarifs	8270	01-11-75	Q-6288	Accordée

SEANCES EN CHAMBRE — DECLARATIONS EN VERTU DE LA SECTION V DU REGLEMENT No 12
(A.C. 2389-73)

Numéro et date	Requérants	Cause	Ancienne catégorie	Nouvelle catégorie	Décisions
QCV-5352-CSE (1975) 22-12-75	Q-502099-D-001 GILLES LEMAY	QV-1497	Artisan	Entrepreneur	

La Commission:

1. prend acte de la déclaration du déclarant;
2. annule le permis délivré en cette affaire le 02-08-74;
3. autorise, en faveur du déclarant, la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et « Entrepreneur » pour la région 4, conformément au Règlement no 12.

SEANCES EN CHAMBRE — REQUETES EN VERTU DU REGLEMENT No 21 (A.C. 2051-75)

No	Date	Requérants	Cause	Décisions	Date effective
QPN-178	13-01-76	24808-V-PN-1 WILLIAM T. SIMMONS INC.	Q-6961	Accordée	09-01-76
QPN-179	13-01-76	24856-V-PN-1 H. L. PRICE INC.	Q-6960	Accordée	09-01-76

SEANCES EN CHAMBRE — TRANSPORT DE MATIERES EN VRAC

No	Date	Requérants	Demande de permis		Cause	Décisions
			Catégorie	Région		
QCV-5360	29-12-75	Q-504909-D-1 GERMAIN TREMBLAY	Artisan	2	Q-6495	Accordée

PERMIS SPECIAUX

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
QS-1548	20951-V-S-1 Cause: QRS-1484 ALBANY BERGERON & FILS INC. Voiturier-remorqueur 22317-V BLAIS & LANGLOIS INC. Voiturier-roulier	Demande parue dans le « Journal de Québec » les 10 et 11 octobre 1975. Rejetée.	
QS-1549	24791-V-S-1 Cause: QRS-1580 RICHARD DION	Demande parue dans le « Journal de Montréal » les 3, 4 et 5 décembre 1975. Rejetée.	
QS-1550	16903-V-S-6 Cause: QRS-1583 CARTIER TRANSPORT INC.	Demande parue dans le « Journal de Québec » les 10 et 11 octobre 1975. Rejetée.	

DECISIONS DE LA COMMISSION «PROPRIO MOTU»

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MPV-704	13-01-76	2117-A-D-3-D-4-P-2 LES TOURS MAISONNEUVE INC. Requérante-intimée	9040	06-12-75	M-13153	

La Commission des transports du Québec revise les décisions MPV-611-T et MPV-612-T et remplace, dans le deuxième paragraphe du dispositif de ces décisions, le nom de Murray Hill Limousine Service Ltd. par celui du requérant Les Tours Maisonneuve Inc.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MPT-9642	19-12-75	M-203991-P-1 HUGUES VAILLANCOURT Intimé	8339	01-11-75	M-12413	

La Commission:
1. déclare amendée la décision MPT-6467 de la cause MT-5967, en date du 11 juillet 1974, de façon à ce que:
a) l'agglomération à la troisième ligne de ladite décision se lise A-5, Est de Montréal;
b) l'agglomération au troisième paragraphe du dispositif de ladite décision se lise A-5, Est de Montréal.

MPT-9643	19-12-75	M-203915-D-4-P-1 OSCAR DESAULTELS Intimé	8339	01-11-75	M-12413	

La Commission:
1. déclare amendée la décision MPT-7412 de la cause MT-6912, en date du 17 juillet 1974, de façon à ce que:
a) l'agglomération à la troisième ligne de ladite décision se lise A-5, Est de Montréal;
b) l'agglomération au troisième paragraphe du dispositif de ladite décision se lise A-5, Est de Montréal.

MPT-9644	19-12-75	M-203815-D-3-P-1 OSCAR DESAUTELS Intimé	8339	01-11-75	M-12413	

La Commission:
1. déclare amendée la décision MPT-7406 de la cause MT-6906, en date du 17 juillet 1974, de façon à ce que:
a) l'agglomération à la troisième ligne de ladite décision se lise A-5, Est de Montréal;
b) l'agglomération au troisième paragraphe du dispositif de ladite décision se lise A-5, Est de Montréal.

MPT-9645	19-12-75	M-203771-P-1 PAUL MAILLOUX Intimé	8339	01-11-75	M-12413	

La Commission:
1. déclare amendée la décision MPT-6075 de la cause MT-5575, en date du 10 juillet 1974, de façon à ce que:
a) l'agglomération à la troisième ligne de ladite décision se lise A-5, Est de Montréal;
b) l'agglomération au troisième paragraphe du dispositif de ladite décision se lise A-5, Est de Montréal.

MPT-9646	19-12-75	M-204134-P-1 NOEL GUAY Intimé	8339	01-11-75	M-12413	

La Commission:
1. déclare amendée la décision MPT-7924 de la cause MT-7424, en date du 21 août 1974, de façon à ce que:
a) l'agglomération à la troisième ligne de ladite décision se lise A-5, Est de Montréal;
b) l'agglomération au troisième paragraphe du dispositif de ladite décision se lise A-5, Est de Montréal.

MPT-9647	19-12-75	M-201215-P-1 JEAN JULIEN Intimé M-201164-P-1 JOAN JEANSON Intimé	8339	01-11-75	M-12413	

La Commission:
1. déclare amendées les décisions MPT-4627 et MPT-6988 des causes MT-4127 et MT-6488, en date du 5 juillet 1974 et du 12 juillet 1974, de façon à ce que:
a) l'agglomération à la troisième ligne desdites décisions se lise A-5, Est de Montréal;
b) l'agglomération au troisième paragraphe du dispositif desdites décisions se lise A-5, Est de Montréal.

MPT-9648	19-12-75	M-206270-P-1 MARCEL HEBERT Intimé	8339	01-11-75	M-12413	

La Commission:
1. déclare amendée la décision MPT-8889 de la cause M-7326, en date du 14 mai 1975, de façon à ce que:
a) la région mentionnée dans le paragraphe 2 du dispositif de ladite décision se lise comme suit: «Waterloo, 06-3906-VT».

MPT-9649	19-12-75	M-202933-P-1 ROLAND FOREST Intimé	8339	01-11-75	M-12413	

La Commission:
1. déclare amendée la décision MPT-768 de la cause MT-0268, en date du 17 juin 1974, de façon à ce que:
a) la région à la troisième ligne de ladite décision se lise St-Jacques, 06-6106-V;
b) la région au troisième paragraphe du dispositif de ladite décision se lise St-Jacques, 06-6106-V.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCR-2332	12-01-76	22301-V-P-1 MURRAY H. KIDECKEL Intimé	9231	13-12-75	M-13232	

La Commission des transports du Québec prend acte de la renonciation et annule le permis de courtier en transport no 22301-V détenu par Hillmack Service Ltd.

MCR-2333	12-01-76	13226-V-P-1 PAUL-EMILE LAJOIE Intimé	8877	29-11-75	M-13013	

La Commission des transports du Québec revise le deuxième paragraphe du dispositif de la décision MCR-2122 et décrète la remise du cautionnement au montant de $50 (reçu no 52783) déposé par l'intimé.

MCS-1553	12-01-76	21339-V-P-2 DEL TRANSPORT LTEE Intimée	9230	13-12-75	M-13231	

La Commission des transports du Québec modifie le permis no 21339-V de:
Del Transport Ltée
385, avenue Richelieu
McMasterville (Verchères) (Qué.)
aux fins que, lors du renouvellement au 1er avril 1976 de tel permis, les deux restrictions suivantes:
1. Ce permis émis pour la période du 1er novembre 1974 au 31 octobre 1976 est renouvelable sur demande de la détentrice ou par décision «proprio motu» de la Commission.
2. Ce permis est incessible et deviendra invalide si le contrôle de la compagnie existant au 31 octobre 1974 est changé.
qui avaient été accolées aux clauses octroyées par décision, soient supprimées et annulées.

MCS-1555	12-01-76	CM-30000-P-1 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC	8734	22-11-75	M-12785	

La Commission des transports du Québec constate le non-renouvellement des permis de courtiers et des permis connexes de voituriers-remorqueurs délivrés en vertu des décisions dont les dates et les numéros apparaissent à la liste A ci-dessous en relation avec le nom des intimés, et prend acte des déclarations ou de l'absence du dépôt du contrat annuel aux dossiers de la Commission et annule les permis de courtiers et les permis connexes des voituriers-remorqueurs délivrés en vertu des décisions dont les dates et les numéros apparaissent à la liste B ci-dessous en relation avec le nom des intimés.

LISTE «A»

Décisions Numéro	Décisions Date	Courtiers Nom — Adresse	Réf. dossier	Tireurs Nom — Adresse	Réf. dossier
QCS-323	12-06-74	CHAMPLAIN SEPT-ILES EXPRESS INC. C.P. 30, St-Hubert (Chambly) (Qué.)	406-V	LEBLANC, LUCIEN 14, rue St-Alphonse Neufchâtel (Qué.)	22725-V
QCS-322	12-06-74	CHAMPLAIN SEPT-ILES EXPRESS INC. C.P. 30, St-Hubert (Chambly) (Qué.)	406-V	GAGNON, GILLES 16, rue St-Alphonse Neufchâtel (Qué.)	22808-V
QCS-325	12-06-74	CHAMPLAIN SEPT-ILES EXPRESS INC. C.P. 30, St-Hubert (Chambly) (Qué.)	406-V	FREDETTE, CLAUDE 2391, rue de la Ronde Québec 3.	22929-V
QCS-321	12-06-74	CHAMPLAIN SEPT-ILES EXPRESS INC. C.P. 30, St-Hubert (Chambly) (Qué.)	406-V	BOLDUC, RICHARD 168, boul. Dupont St-Nicolas, (Lévis) (Qué.)	22945-V

Décisions		Courtiers	Réf.	Tireurs	Réf.
Numéro	Date	Nom — Adresse	dossier	Nom — Adresse	dossier
QCS-324	12-06-74	CHAMPLAIN SEPT-ILES EXPRESS INC. C.P. 30, St-Hubert (Chambly) (Qué.)	406-V	SIMARD, JEAN-JACQUES 400, Champs Elysées Chicoutimi (Qué.)	23345-V
QCS-453	15-11-74	ALAIN DURIVAGE INC. 2064, rue Bossuet Montréal 425 (Qué.)	21636-V	FAFARD TRANSPORT INC. 62, Rang Brodeur St-Eugène (Drummond) (Qué.)	23471-V
MCS-634	02-08-74	ALAIN DURIVAGE INC. 2064, rue Bossuet Montréal 425 (Qué.)	21636-V	LES ENTREPRISES D.D.A. INC. 6, rue Desmarteaux Ville de Laval (Qué.)	23762-V
MCS-545	27-06-74	ATLAS TRUCKING CO. LTD. 5005, Irwin Avenue La Salle (Qué.)	1332-V	GALLANT, WAYNE 3082, Lafontaine Road Malton, Ontario Adresse au Québec: 5005, Irwin Co. Ltd. Ville LaSalle (Qué.)	23308-V
MCS-544	27-06-74	ATLAS TRUCKING CO. LTD. 5005, Irwin Avenue La Salle (Qué.)	1332-V	ROUSSEAU, GUY 421, rue Dubord St-Eustache, (Deux-Montagnes) (Qué.)	23346-V
Ordonnance de la Régie	19-09-67	FINCH & SONS TRANSPORT LTD. Box 1450 Brantford, Ontario	87-V	HAGER, RAYMOND 120, Memorial Drive Brantford, Ontario	19224-V
	19-09-67	FINCH & SONS TRANSPORT LTD. Box 1450 Brantford, Ontario	87-V	McCLAY, GEORGE High Street St-Georges, Ontario	19225-V
	26-09-67	FINCH & SONS TRANSPORT LTD. Box 1450 Brantford, Ontario	87-V	HARVEY PATRICK HYNDWAN 237, Bruce St. Brantford, Ontario	20656-V
	25-03-68	FINCH & SONS TRANSPORT LTD. Box 1450 Brantford, Ontario	87-V	GIBSON, DOUGLAS 10, St-John Street Paris, Ontario	20891-V
	19-11-69	FINCH & SONS TRANSPORT LTD. Box 1450 Brantford, Ontario	87-V	PERSALL, DONALD F. R.R. 4, Scotland Ontario	21722-V
	19-11-69	FINCH & SONS TRANSPORT LTD. Box 1450 Brantford, Ontario	87-V	COLLINS, DON 15, Banfield St. Paris, Ontario	21723-V
	02-12-70	FINCH & SONS TRANSPORT LTD. Box 1450 Brantford, Ontario	87-V	SIMMONS, JOHN 35, Ontario St., Brantford, Ontario	22124-V
Ordonnance de la Régie	11-03-71	FINCH & SONS TRANSPORT LTD. Box 1450 Brantford, Ontario	87-V	TRACHEL, WILLIAM CLAIR Route R. 1 Galt, Ontario	22205-V
Ordonnance de la Régie	01-10-71	FINCH & SONS TRANSPORT LTD. Box 1450 Brantford, Ontario	87-V	SIMMONS, CHARLES R.R. 2 Port Dover, Ontario	22421-V
Ordonnance de la Régie	14-02-73	FINCH & SONS TRANSPORT LTD. Box 1450 Brantford, Ontario	87-V	CAMILLERI, JOE R.R. 6 Brantford, Ontario	23155-V
Ordonnance de la Régie	14-02-73	FINCH & SONS TRANSPORT LTD. Box 1450 Brantford, Ontario	87-V	SCOP, RONALD 16, Oxford Street Brantford, Ontario	23156-V

Décisions		Courtiers	Réf.	Tireurs	Réf.
Numéro	Date	Nom — Adresse	dossier	Nom — Adresse	dossier
MCS-159	04-09-73	FINCH & SONS TRANSPORT LTD. Box 1450 Brantford, Ontario	87-V	HYNDMAN, JOHN 57, Dunfries Street Paris, Ontario	23265-V
MCS-386	18-03-74	FINCH & SONS TRANSPORT LTD. Box 1450 Brantford, Ontario	87-V	ROSSEWAY, JOHN J. 2025, St-François Road Dorval (Qué.)	23417-V
MCS-348	21-02-74	FINCH & SONS TRANSPORT LTD. Box 1450 Brantford, Ontario	87-V	GURNEY, DOUGLAS CHARLES 2025, est, Chemin St-François Dorval (Qué.)	23438-V
MCS-387	18-03-74	FINCH & SONS TRANSPORT LTD. Box 1450 Brantford, Ontario	87-V	AITKEN, DAVID 277, rue d'Avignon Dollard-des-Ormeaux, Montréal (Qué.)	23457-V
MCS-457	02-05-74	FINCH & SONS TRANSPORT LTD. Box 1450 Brantford, Ontario	87-V	TURNER, ROGER 566, Verschelden Ste-Thérèse (Terrebonne) (Qué.)	23464-V
MCS-576	11-07-74	FINCH & SONS TRANSPORT LTD. Box 1450 Brantford, Ontario	87-V	LECOT, ROGER 253, rue Portneuf Longueuil (Qué.)	23619-V
MCS-810	06-11-74	FINCH & SONS TRANSPORT LTD. Box 1450 Brantford, Ontario	87-V	THOMPSON, GARY Lorimier Street St-George, Ontario	23894-V
MCS-939	07-01-75	FINCH & SONS TRANSPORT LTD. Box 1450 Brantford, Ontario	87-V	SMITH, THOMAS 245, Taggart, app. 301 Greenfield Park Montréal (Qué.)	23980-V
MCS-681	21-08-74	GATIEN TRANSPORT INC. St-Bernard de Lacolle (St-Jean) (Qué.)	1714-V	LECLAIR, ARTHUR 8081, boul. Newman, app. no 302 Ville LaSalle (Qué.)	23732-V
MCS-709	11-09-74	GATIEN TRANSPORT INC. St-Bernard de Lacolle (St-Jean) (Qué.)	1714-V	LAFONTAINE, PAUL 2437, rue Champagne Montréal (Qué.)	23750-V
MCS-708	11-09-74	GATIEN TRANSPORT INC. St-Bernard de Lacolle (St-Jean) (Qué.)	1714-V	VALLEE, MICHEL 450, Samuel de Champlain No 101, Boucherville (Chambly) (Qué.)	23749-V
MCR-157	13-07-73	GLENGARRY TRANSPORT LTD. Box 220, Alexandria Ontario	471-V	SHAWINIGAN TRANSPORT INC. C.P. 635, Shawinigan (Qué.)	4434-V
Ordonnance de la Régie	28-08-72	GLENGARRY TRANSPORT LTD. Box 220, Alexandria Ontario	471-V	ART. H EASY 610, Browning St. Ottawa, Ontario	22889-V
Ordonnance de la Régie	06-05-71	H. G. SNYDER TRUCKING INC. 1111, Pitfield, boul. St-Laurent, Montréal 384 (Qué.)	16057-V	M & G. PRODUCE CARRIERS INC. 40, Grant Street East Rutherford New Jersey 07073	13595-V
MCS-299	15-01-74	H. G. SNYDER TRUCKING INC. 1111, Pitfield, boul. St-Laurent, Montréal 384 (Qué.)	16057-V	GERALD TRANSPORT CHAMBLY INC. 3730, Grande Ligne Chambly (Qué.)	17724-V
MCS-633	02-08-74	H. G. SNYDER TRUCKING INC. 1111, Pitfield, boul. St-Laurent, Montréal 384 (Qué.)	16057-V	LES ENTREPRISES D.D.A. INC. 6, rue Desmarteaux Ville de Laval (Qué.)	23762-V
MCS-1015	10-02-75	H. G. SNYDER TRUCKING INC. 1111, Pitfield, boul. St-Laurent, Montréal 384 (Qué.)	16057-V	BOUCHER, RENE 238, Létourneau St-Constant (Laprairie) (Qué.)	23990-V
Ordonnance de la Régie	29-12-72	KINGSWAY FREIGHT LINES LTD. 10,525, Côte de Liesse Dorval (Qué.)	17376-V	BORSOS, ZOLTAN 4623, de la Pelletrie Montréal 252 (Qué.)	23060-V

Décisions		Courtiers	Réf.	Tireurs	Réf.
Numéro	Date	Nom — Adresse	dossier	Nom — Adresse	dossier
MCS-500	16-05-74	KINGSWAY FREIGHT LINES LTD. 10,525, Côte de Liesse Dorval (Qué.)	17376-V	MR. KENNETH ROY PETERS 2225, Wellington Street Montréal 104 (Qué.)	23255-V
MCS-618	26-07-74	KINGSWAY FREIGHT LINES LTD. 10,525, Côte de Liesse Dorval (Qué.)	17376-V	MALO, FERNAND 890, Abbé Primeau Boucherville (Qué.)	23770-V
MCS-740	26-09-74	KINGSWAY FREIGHT LINES LTD. 10,525, Côte de Liesse Dorval (Qué.)	17376-V	BERTHIAUME, JEAN-GUY 7,000, rue Ronsard, app. 30 Ville d'Anjou (Qué.)	23849-V
QCS-412	04-10-74	KINGSWAY FREIGHT LINES LTD. 10,525, Côte de Liesse Dorval (Qué.)	17376-V	HOULE, MARCEL 302, St-Frédéric Drummondville (Qué.)	23851-V
MCS-947	10-01-75	KINGSWAY FREIGHT LINES LTD. 10,525, Côte de Liesse Dorval (Qué.)	17376-V	LECLERC, EDMOND 10,237, rue St-Vital Montréal (Qué.)	23987-V
MCS-737	26-09-74	KINGSWAY FREIGHT LINES LTD. 10,525, Côte de Liesse Dorval (Qué.)	17376-V	ST-LOUIS, JEAN-RENE 7,000, rue Ronsard, app. 30 Ville d'Anjou (Qué.)	23850-V
Ordonnance de la Régie	28-04-71	LEON FRIEDMAN (Syndic à la faillite de:) L. WOODS & SON TRANSPORT LTD. 50 ouest, boul. Crémazie Place Crémazie, Suite 1009 Montréal (Qué.)	1949-V	BRUNO TRANSPORT INC. 70, Place du Parc, Laprairie (Qué.)	1299-V
Ordonnance de la Régie	28-11-67	LEON FRIEDMAN, (Syndic à la faillite de:) L. WOODS & SON TRANSPORT LTD. 50 ouest, boul. Crémazie Place Crémazie, Suite 1009 Montréal (Qué.)	1949-V	ATLAS TRUCKING CO. LTD. 5005, Irwin Avenue Ville LaSalle (Qué.)	1332-V
Ordonnance de la Régie	10-08-71	LEON FRIEDMAN, (Syndic à la faillite de:) L. WOODS & SON TRANSPORT LTD. 50 ouest, boul. Crémazie Place Crémazie, Suite 1009 Montréal (Qué.)	1949-V	DAIGNEAULT, CLAUDE 321, Laberge Repentigny (L'Assomption) (Qué.)	19517-V
Ordonnance de la Régie	16-09-68	LEON FRIEDMAN, (Syndic à la faillite de:) L. WOODS & SON TRANSPORT LTD. 50 ouest, boul. Crémazie Place Crémazie, Suite 1009 Montréal (Qué.)	1949-V	YOUNG, WILLIE (Dame Marielle Young) 111, rue Wilton, Ville St-Pierre (Qué.)	18825-V
MCS-130	29-08-73	LEON FRIEDMAN, (Syndic à la faillite de:) L. WOODS & SON TRANSPORT LTD. 50 ouest, boul. Crémazie Place Crémazie, Suite 1009 Montréal (Qué.)	1949-V	LEFEBVRE, GUY 1682, Place Beauchesne Montréal (Qué.)	21713-V
Ordonnance de la Régie	13-05-71	LEON FRIEDMAN, (Syndic à la faillite de:) L. WOODS & SON TRANSPORT LTD. 50 ouest, boul. Crémazie Place Crémazie, Suite 1009 Montréal (Qué.)	1949-V	CHARLEBOIS, FLORENT 114, 2e Avenue Verdun (Qué.)	22264-V

Décisions		Courtiers	Réf.	Tireurs	Réf.
Numéro	Date	Nom — Adresse	dossier	Nom — Adresse	dossier
Ordonnance de la Régie	16-11-72	LEON FRIEDMAN, (Syndic à la faillite de:) L. WOODS & SON TRANSPORT LTD. 50 ouest, boul. Crémazie Place Crémazie, Suite 1009 Montréal (Qué.)	1949-V	YVARS, MARCEL 1115, rue Champlain (Duvernay) Ville de Laval (Qué.)	22365-V
MCS-134	29-08-73	LEON FRIEDMAN, (Syndic à la faillite de:) L. WOODS & SON TRANSPORT LTD. 50 ouest, boul. Crémazie Place Crémazie, Suite 1009 Montréal (Qué.)	1949-V	ST-LOUIS, GEORGES 1173, rue Bernier St-Bruno (Chambly) (Qué.)	22743-V
Ordonnance de la Régie	08-08-72	LEON FRIEDMAN, (Syndic à la faillite de:) L. WOODS & SON TRANSPORT LTD. 50 ouest, boul. Crémazie Place Crémazie, Suite 1009 Montréal (Qué.)	1949-V	REID, CAROL 8035, Chouinard Ville LaSalle (Qué.)	22868-V
Ordonnance de la Régie	11-08-72	LEON FRIEDMAN, (Syndic à la faillite de:) L. WOODS & SON TRANSPORT LTD. 50 ouest, boul. Crémazie Place Crémazie, Suite 1009 Montréal (Qué.)	1949-V	CHICOINE, LEO 125, Russeau Nord Beloeil (Qué.)	22882-V
Ordonnance de la Régie	30-08-72	LEON FRIEDMAN, (Syndic à la faillite de:) L. WOODS & SON TRANSPORT LTD. 50 ouest, boul. Crémazie Place Crémazie, Suite 1009 Montréal (Qué.)	1949-V	CHAMPAGNE, JEAN-MARIE INC. 9301, LaSalle Lachine 650 (Qué.)	22895-V
Ordonnance de la Régie	19-10-72	LEON FRIEDMAN, (Syndic à la faillite de:) L. WOODS & SON TRANSPORT LTD. 50 ouest, boul. Crémazie Place Crémazie, Suite 1009 Montréal (Qué.)	1949-V	SADLIER, ROBERT 651, 6e Avenue Verdun (Qué.)	22949-V
Ordonnance de la Régie	11-12-72	LEON FRIEDMAN, (Syndic à la faillite de:) L. WOODS & SON TRANSPORT LTD. 50 ouest, boul. Crémazie Place Crémazie, Suite 1009 Montréal (Qué.)	1949-V	LAFLAMME, JEAN-PAUL 10334, rue De Laroche Montréal 358 (Qué.)	23024-V
MCS-100	13-08-73	LEON FRIEDMAN, (Syndic à la faillite de:) L. WOODS & SON TRANSPORT LTD. 50 ouest, boul. Crémazie Place Crémazie, Suite 1009 Montréal (Qué.)	1949-V	SMEREGLIO, F. 8202, Viau Street Montréal 457 (Qué.)	23205-V
MCS-116	29-08-73	LEON FRIEDMAN, (Syndic à la faillite de:) L. WOODS & SON TRANSPORT LTD. 50 ouest, boul. Crémazie Place Crémazie, Suite 1009 Montréal (Qué.)	1949-V	MR. KENNETH ROY PETERS 2225, Wellington Street Montréal 104 (Qué.)	23255-V

Décisions		Courtiers	Réf.	Tireurs	Réf.
Numéro	Date	Nom — Adresse	dossier	Nom — Adresse	dossier
MCS-132	29-08-73	LEON FRIEDMAN, (Syndic à la faillite de:) L. WOODS & SON TRANSPORT LTD. 50 ouest, boul. Crémazie Place Crémazie, Suite 1009 Montréal (Qué.)	1949-V	J. P. TRANSPORT & HAULAWAY REG'D. (Mr. Jean-Pierre Dupont operating under the name of:) 134, Conrad Street, app. 5 Laval-des-Rapides (Qué.)	23270-V
MCS-136	29-08-73	LEON FRIEDMAN, (Syndic à la faillite de:) L. WOODS & SON TRANSPORT LTD. 50 ouest, boul. Crémazie Place Crémazie, Suite 1009 Montréal (Qué.)	1949-V	LAGANIERE, JEAN P., 8463, Clark Street Montréal 351 (Qué.)	23292-V
MCS-165	04-09-73	LEON FRIEDMAN, (Syndic à la faillite de:) L. WOODS & SON TRANSPORT LTD. 50 ouest, boul. Crémazie Place Crémazie, Suite 1009 Montréal (Qué.)	1949-V	MATHESON, JOHN 745, York Mills Road Toronto, (Ontario) Au Québec 5005, Irwin Ave La Salle, Montréal	23302-V
MCS-186	18-09-73	LEON FRIEDMAN, (Syndic à la faillite de:) L. WOODS & SON TRANSPORT LTD. 50 ouest, boul. Crémazie Place Crémazie, Suite 1009 Montréal (Qué.)	1949-V	GALLANT, WAYNE 3082, Lafontaine Road Malton, Ontario Au Québec: 5005, Irwin Co. Ltd. Ville La Salle (Qué.)	23308-V
MCS-242	14-11-73	LEON FRIEDMAN, (Syndic à la faillite de:) L. WOODS & SON TRANSPORT LTD. 50 ouest, boul. Crémazie Place Crémazie, Suite 1009 Montréal (Qué.)	1949-V	PICARD, ANDRE 5240, 3e Avenue Rosemont, Montréal 405 (Qué.)	23343-V
MCS-274	18-12-73	LEON FRIEDMAN, (Syndic à la faillite de:) L. WOODS & SON TRANSPORT LTD. 50 ouest, boul. Crémazie Place Crémazie, Suite 1009 Montréal (Qué.)	1949-V	ROUSSEAU, GUY 421, rue Dubord St-Eustache (Deux-Montagnes) (Qué.)	23346-V
Ordonnance de la Régie	09-02-70	PROVOST CARTAGE INC. 7887, 2e Avenue Ville d'Anjou (Qué.)	1930-V	ROCHON, J. WILFRID 5062, boul. Lévesque St-Vincent-de-Paul Ville de Laval (Qué.)	21753-V
Ordonnance de la Régie	25-09-72	METRO LIQUID CARRIERS LTD. 4545, boul. Lavoie Parc Industriel (St-Vincent-de-Paul) Ville de Laval (Qué.)	17645-V	LES ENTREPRISES CLAUDE GREGOIRE INC. St-Ambroise-de-Kildare (Joliette) (Qué.)	22925-V
Ordonnance de la Régie	20-06-67	ST-JOHNS IBERVILLE CO. LTD. St-Jean (Qué.)	7859-V	PELLETIER, GUY 153, Notre-Dame St-Luc (St-Jean) (Qué.)	19332-V

Liste « B »

Ordonnance de la Régie	08-06-72	CLARKE TRANSPORT ROUTIER LTEE 1155, boul. Dorchester ouest Suite 1400, Montréal 102 (Qué.)	14898-V	PELLETIER, ROSAIRE 58, rue Rondeau Lanoraie (Berthier) (Qué.)	22727-V

Décisions		Courtiers	Réf.	Tireurs	Réf.
Numéro	Date	Nom — Adresse	dossier	Nom — Adresse	dossier
MCS-122	29-03-73	LEO TREMBLAY TRANSPORT LIMITEE 8155, Champ d'Eau, Montréal (Qué.)	12425-V	JEAN-MARIE CHAMPAGNE TRANSPORT INC. 1509, rue Davidson, Montréal 402 (Qué.)	22970-V
MCS-950	10-01-75	JOHN N. BROCKLESBY TRANSPORT LTD. 11,175, Parkway Blvd. Ville d'Anjou (Qué.)	8123-V	BRUNO, RAYMOND 221, rue Jeannette Ville Lemoyne (Chambly) (Qué.)	23884-V
MCS-999	04-02-75	JOHN N. BROCKLESBY TRANSPORT LTD. 11,175, Parkway Blvd. Ville d'Anjou (Qué.)	8123-V	RAYMOND EXPRESS 8950, Pascal-Gagnon St-Léonard, Montréal (Qué.)	12635-V
Ordonnance de la Régie	07-06-72	LEO TREMBLAY TRANSPORT LIMITEE 8155, Champ d'Eau, Montréal 458 (Qué.)	12425-V	LUCIOLA, ERNEST 11240, boul. Lacordaire Montréal Nord 461 (Qué.)	22781-V

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
ML-794	13-01-76	926-DY 466-DYV-P-1 S.A.S. AUTO LEASING LTD. Intimée	8877	29-11-75	M-13071	

La Commission des transports du Québec prend acte de la déclaration de United Tire et Rubber Co. Ltd. par une lettre en date du 18 juin 1975 et annule les deux permis numéros 926-DY et 466-DYV.

AUDIENCES PUBLIQUES

MPV-702-TF	13-01-76	00003-D-6-TF COMMISSION DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTE REGIONALE DE L'OUTAOUAIS Modification de tarif			M-13807	La Commission déclare la requête irrecevable.
MCR-2319	08-01-76	22371-V-D-1 QUEBEC PARCEL SERVICE Requérante-venderesse SERVICE DE TRANSPORT DE COLIS DU QUEBEC INC. Requérante-acquéreur Transfert de permis	1770	22-02-75	M-6389	Accordée
MCR-2349	09-01-76	24153-V-D-1 REAL MAILHOT Nouvelle demande	2074	08-03-75	M-6501	Désistement
MCS-1539	08-01-76	1332-V-D-18 ATLAS TRUCKING CO. LTD. Requérante-venderesse 23846-V EQUIPMENT EXPRESS LIMITED Requérante-acquéreur Transfert de permis	5301	27-07-74	M-2632	Rejetée
MCS-1552	12-01-76	3955-V-C-1 RELIABLE TRANSPORT LIMITED Requérante A-1 MOVING & TRANSPORT LTD. Mise en cause Vérification de permis	3024	05-04-75	M-7323	

La Commission, unanimement:

1. constate que la partie intimée détient un permis délivré dans le cadre de l'article 51 de l'Ordonnance générale sur le camionnage;

2. rappelle à la partie intimée qu'elle doit prendre les dispositions nécessaires pour rencontrer les exigences dudit article 51 de l'Ordonnance générale sur le camionnage, conformément à l'article 37 de la Loi des transports;

3. rappelle à la partie intimée qu'elle ne détient pas, selon l'article 31 de la Loi des transports, un permis pour l'autoriser à effectuer du transport général de Montréal à la frontière Québec–Ontario.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-6195	08-01-76	M-502931-D-1 GERARD GAGNON Demande de permis	977	25-01-75	M-4934	Accordée
MCV-6196	08-01-76	M-501144-D-1 RENE MERCIER Demande de permis	977	25-01-75	M-4931	Accordée
MCV-6197	08-01-76	M-500182-D-1 JOSEPH BROUILLARD Demande de permis	169	11-01-75	M-4873	Accordée
MCV-6198	08-01-76	M-501488-D-1 GUY NADEAU Demande de permis	169	11-01-75	M-4872	Accordée
MCV-6199	08-01-76	M-500932-D-1 BERTRAND LALIBERTE Demande de permis	168	11-01-75	M-4863	Accordée
MCV-6200	08-01-76	M-500184-D-3 FERNAND BESSETTE Demande de permis	168	11-01-75	M-4859	Accordée
MCV-6201	08-01-76	M-500775-D-1 CLAUDE CHARBONNEAU Demande de permis	167	11-01-75	M-4851	Accordée
MCV-6202	08-01-76	M-501850-D-1 YVON LEGAULT Demande de permis	165	11-01-75	M-4792	Accordée
MCV-6203	08-01-76	M-501075-D-3 JEAN-PIERRE DUCLOS Demande de permis	165	11-01-75	M-4790	Accordée
MCV-6204	08-01-76	M-501852-D-1 REAL DUPRE Demande de permis	164	11-01-75	M-4783	Accordée
MCV-6205	08-01-76	M-502246-D-1 MARCEL GIRARD Demande de permis	164	11-01-75	M-4782	Accordée
MCV-6206	08-01-76	M-501861-D-1 MARCEL POMERLEAU Demande de permis	164	11-01-75	M-4781	Accordée
MCV-6207	08-01-76	M-501863-D-1 ARMAND BEAULIEU Demande de permis	164	11-01-75	M-4780	Accordée
MCV-6208	08-01-76	M-501864-D-1 RENE LANGLOIS Demande de permis	164	11-01-75	M-4779	Accordée
MCV-6209	08-01-76	M-501865-D-1 MAURICE MALENFANT Demande de permis	164	11-01-75	M-4777	Accordée
MCV-6210	08-01-76	M-501873-D-1 JEAN-GUY TURGEON Demande de permis	164	11-01-75	M-4776	Accordée
MCV-6211	08-01-76	M-501872-D-1 FERNAND SAYEUR Demande de permis	164	11-01-75	M-4775	Accordée
MCV-6212	08-01-76	M-502210-D-1 JEAN-GUY DUBE Demande de permis	158	11-01-75	M-4757	Accordée
MCV-6213	08-01-76	M-502064-D-1 ROBERT TREMBLAY Demande de permis	158	11-01-75	M-4754	Accordée
MCV-6214	08-01-76	M-501869-D-1 GASTON HENAULT Demande de permis	158	11-01-75	M-4753	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-6215	08-01-76	M-501844-D-1 FERNAND PRIMEAU Demande de permis	158	11-01-75	M-4752	Accordée
MCV-6216	08-01-76	M-501422-D-1 GASTON LETOURNEAU Demande de permis	157	11-01-75	M-4749	Accordée
MCV-6217	08-01-76	M-501187-D-1 LANGIS MOREAU Demande de permis	133	11-01-75	M-4547	Accordée
MCV-6218	15-01-76	M-506210-D-2 ROGER MAHONEY Demande de permis	3753	10-05-75	M-8088	Accordée
MCV-6219	08-01-76	M-501146-D-1 LISE FOURNIER LEFORT Nouvelle demande	153	11-01-75	M-4704	Accordée
MCV-6220	08-01-76	M-504940-D-4 M.J. ROBINSON Demande de permis	2068	08-03-75	M-4615	Accordée
MCV-6221	08-01-76	M-504940-D-3 M.J. ROBINSON Demande de permis	2068	08-03-75	M-4614	Accordée
MCV-6222	08-01-76	M-504940-D-2 M.J. ROBINSON Demande de permis	2067	08-03-75	M-4613	Accordée
MCV-6223	08-01-76	M-504940-D-1 M.J. ROBINSON Nouvelle demande	2067	08-03-75	M-4612	Accordée
MCV-6224	08-01-76	M-502007-D-1 GILLES LANTHIER Nouvelle demande	136	11-01-75	M-4577	Accordée
MCV-6234-D-1	05-01-76	3015-CR-D-1 CONSEILLERS EN TAUX DE FRET (GP) LTEE Demande d'interprétation	5330	05-07-75	M-9150	

La Commission des transports du Québec statue sur la demande de la requérante comme suit: Le transport de bardeaux et de lattes est un transport de matières en vrac qui relève du Règlement no 12 concernant le camionnage en vrac.

MCV-6236	09-01-76	M-501142-D-1 CLAUDE GODMER Demande de permis	136	11-01-75	M-4574	Accordée
MCV-6237	09-01-76	M-500571-D-1 GILLES GAUDETTE Demande de permis	135	11-01-75	M-4566	Accordée
MCV-6238	09-01-76	M-500720-D-1 KEITH MILLER Demande de permis	134	11-01-75	M-4557	Accordée
MCV-6239	09-01-76	M-501192-D-1 LIONEL PEARSON Demande de permis	133	11-01-75	M-4550	Accordée
MCV-6240	09-01-76	M-502021-D-1 PHILIPPE BELEC Demande de permis	133	11-01-75	M-4548	Accordée
MCV-6241	09-01-76	M-501461-D-1 GERARD BRIEN Demande de permis	132	11-01-75	M-4539	Accordée
MCV-6242	09-01-76	M-502033-D-1 RENE GALLANT Demande de permis	132	11-01-75	M-4538	Accordée
MCV-6246	12-01-76	M-501294-D-1 ANDRE RICHARD Demande de permis	1383	08-02-75	M-6011	Accordée
MCV-6247	12-01-76	M-503212-D-1 LAURIER OUELLETTE Demande de permis	1384	08-02-75	M-6017	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-6248	12-01-76	M-503155-D-1 GUY VANASSE Demande de permis	1384	08-02-75	M-6020	Accordée
MCV-6249	12-01-76	M-501225-D-1 MARCEL RODRIGUE Demande de permis	1384	08-02-75	M-6024	Accordée
MCV-6250	12-01-76	M-503811-D-1 JEAN-NOEL MORIN Demande de permis	1385	08-02-75	M-6027	Accordée
MCV-6251	12-01-76	M-500563-D-1 MARCEL HOULE Demande de permis	1853	01-03-75	M-6081	Accordée
MCV-6252	12-01-76	M-500990-D-1 ROCK HEBERT Demande de permis	1726	22-02-75	M-6088	Accordée
MCV-6253	12-01-76	M-502226-D-1 JULES ADAM Demande de permis	1731	22-02-75	M-6120	Accordée
MCV-6254	12-01-76	M-502928-D-1 JEAN-GUY BOUVIER Demande de permis	1731	22-02-75	M-6126	Accordée
MCV-6255	12-01-76	M-502156-D-1 RICHARD PAQUETTE Demande de permis	1736	22-02-75	M-6150	Accordée
MCV-6256	12-01-76	M-500937-D-1 ALAIN RIVET Demande de permis	1736	22-02-75	M-6151	Accordée
MCV-6257	15-01-76	M-503245-D-2 MARCEL PILOTTE Demande de permis	4197	24-05-75	M-8201	Accordée
MCV-6258	12-01-76	M-500016-D-2 REMI CHALIFOUX Demande de permis	1738	22-02-75	M-6162	Accordée
MCV-6259	12-01-76	M-502108-D-1 PIERRE GAGNE Demande de permis	1738	22-02-75	M-6165	Accordée
MCV-6260	12-01-76	M-501512-D-1 VERTUME ETHIER Demande de permis	1738	22-02-75	M-6169	Accordée
MCV-6261	12-01-76	M-502929-D-1 ARTHUR CONNELLY Demande de permis	1738	22-02-75	M-6170	Accordée
MCV-6262	12-01-76	M-500956-D-1 ROLAND LAVIGUEUR Demande de permis	1740	22-02-75	M-6181	Accordée
MCV-6263	12-01-76	M-501017-D-1 GUY LEPAGE Demande de permis	1740	22-02-75	M-6183	Accordée
MCV-6264	12-01-76	M-504137-D-1 YVAN BERTRAND Demande de permis	1853	01-03-75	M-6223	Accordée
MCV-6265	12-01-76	M-500869-D-1 CLEMENT GILBERT Demande de permis	1854	01-03-75	M-6249	Accordée
MCV-6266	12-01-76	M-502261-D-1 ROLAND THIBODEAU Demande de permis	1856	01-03-75	M-6295	Accordée
MCV-6267	12-01-76	M-500804-D-3 ERNEST GAUMOND Demande de permis	1868	01-03-75	M-6369	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-6268	12-01-76	M-500970-D-1 EUGENE MARENGERE Demande de permis	1869	01-03-75	M-6377	Accordée
MCV-6299	15-01-76	M-504646-D-1 JEAN-CLAUDE LANDRY Demande de permis	4197	24-05-75	M-8203	Accordée
MCV-6300	15-01-76	M-505418-D-1 BENOIT DIONNE Demande de permis	4197	24-05-75	M-8205	Accordée
MCV-6306	15-01-76	M-504892-D-2 ADRIEN SAVARD Demande de permis	2231	15-03-75	M-6724	Accordée
MCV-6307	15-01-76	M-501015-D-2 THOMAS MUNKITTRICK Demande de permis	2233	15-03-75	M-6737	Accordée
MCV-6308	15-01-76	M-504872-D-1 JEAN-MARIE VEILLETTE Demande de permis	2233	15-03-75	M-6738	Accordée
MCV-6309	15-01-76	M-504870-D-1 ROLAND SAVARD Demande de permis	2233	15-03-75	M-6739	Accordée
MCV-6310	15-01-76	M-505431 MAURICE MORIN Demande de permis	2233	15-03-75	M-6741	Accordée
MCV-6311	15-01-76	M-505313-D-1 JEAN-GUY CHARBONNEAU Demande de permis	2233	15-03-75	M-6743	Accordée
MCV-6312	15-01-76	M-504741-D-1 REAL BARRETTE Demande de permis	2515	22-03-75	M-6813	Accordée
MCV-6313	15-01-76	M-501282-D-1 EDOUARD GODBOUT Demande de permis	2516	22-03-75	M-6817	Accordée
MCV-6314	15-01-76	M-501540-D-1 ANDRE LAVALLEE Demande de permis	2516	22-03-75	M-6818	Accordée
MCV-6315	15-01-76	M-505243-D-1 LUC GAUTHIER Demande de permis	2516	22-03-75	M-6820	Accordée
MCV-6316	15-01-76	M-503032-D-3 AURELE BARIL Demande de permis	4206	24-05-75	M-8295	Accordée
MCV-6317	15-01-76	M-503032-D-2 AURELE BARIL Demande de permis	4206	24-05-75	M-8294	Accordée
MCV-6318	15-01-76	M-503034-D-2 DESIRE LAPIERRE Demande de permis	4249	24-05-75	M-8516	Accordée
MCV-6319	15-01-76	M-505627-D-1 ROBERT RODRIGUE Demande de permis	4200	24-05-75	M-8235	Accordée
MCV-6320	15-01-76	M-501356-D-2 LAURENT PELLETIER Demande de permis	4197	24-05-75	M-8202	Accordée
MCV-6321	15-01-76	M-504728-D-1 PALMA MOLLOY Demande de permis	3752	02-06-75	M-8083	Accordée
MCV-6322	15-01-76	M-500470-D-2 ARMAND DOYON Demande de permis	3611	03-05-75	M-7833	Accordée
MCV-6323	15-01-76	M-500136-D-4 VINCENT LEFEBVRE Demande de permis	3610	03-05-75	M-7831	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-6324	15-01-76	M-505882-D-1 JACQUES MONETTE Demande de permis	1872	01-03-75	M-6400	Accordée
MCV-6325	15-01-76	M-504693-D-1 MAURICE DESJARDINS Demande de permis	1873	01-03-75	M-6405	Accordée
MCV-6326	15-01-76	M-505230-D-1 RENE GAGNON Demande de permis	2521	22-03-75	M-6918	Accordée
MCV-6327	15-01-76	M-505142-D-1 RAYMOND ST-ANDRE Demande de permis	2521	22-03-75	M-6921	Accordée
MCV-6328	15-01-76	M-505141-D-1 GERARD MORIN Demande de permis	2522	22-03-75	M-6922	Accordée
MCV-6329	15-01-76	M-505883-D-1 LUC THERIAULT Demande de permis	2522	22-03-75	M-6929	Accordée
MCV-6330	15-01-76	M-502247-D-1 RAYMOND DION Demande de permis	2523	22-03-75	M-6939	Accordée
MCV-6331	15-01-76	M-500031-D-3 GILLES LALUMIERE Demande de permis	2524	22-03-75	M-6946	Accordée
MCV-6332	15-01-76	M-505374-D-1 ROBERT MATTE Demande de permis	2525	22-03-75	M-6958	Accordée
MCV-6333	15-01-76	M-502055-D-1 GILBERT BOUVIER Demande de permis	2527	22-03-75	M-6971	Accordée
MCV-6334	15-01-76	M-505249-D-1 JEAN-CLAUDE ST-PIERRE Demande de permis	2528	22-03-75	M-6975	Accordée
MCV-6335	15-01-76	M-505283-D-1 LUCIEN POULIN Demande de permis	2528	22-03-75	M-6981	Accordée
MCV-6336	15-01-76	M-505262-D-1 ROBERT RATEL Demande de permis	2528	22-03-75	M-6982	Accordée
MCV-6337	15-01-76	M-500221-D-2 YVON DRAPEAU Demande de permis	9629	28-12-74	M-4374	Accordée
MCV-6338	15-01-76	M-505158-D-1 RICHARD GRAVELINE Demande de permis	157	11-01-75	M-4747	Accordée
MCV-6339	15-01-76	M-501266-D-3 RENE DUBOIS Demande de permis	158	11-01-75	M-4755	Accordée
MCV-6340	15-01-76	M-505612-D-1 DONALD RANCOURT Demande de permis	164	11-01-75	M-4778	Accordée
MCV-6341	15-01-76	M-501266-D-1 RENE DUBOIS Demande de permis	165	11-01-75	M-4794	Accordée
MCV-6342	15-01-76	M-501266-D-4 RENE DUBOIS Demande de permis	166	11-01-75	M-4795	Accordée
MCV-6343	15-01-76	M-501301-D-1 GASTON MUNGER Demande de permis	166	11-01-75	M-4841	Accordée
MCV-6344	15-01-76	M-501301-D-2 GASTON MUNGER Demande de permis	166	11-01-75	M-4842	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-6345	15-01-76	M-501266-D-2 RENE DUBOIS Demande de permis	172	11-01-75	M-4964	Accordée
MCV-6346	15-01-76	M-504870-D-2 ROLAND SAVARD Demande de permis	2233	15-03-75	M-6740	Accordée
MCV-6347	15-01-76	M-505156-D-1 JACQUES CHANTEREAU Demande de permis	3009	05-04-75	M-5284	Accordée
MCV-6348	15-01-76	M-504476-D-1 DENIS GAUVREAU Demande de permis	1179	01-02-75	M-5400	Accordée
MCV-6349	15-01-76	M-502954-D-1 LIONEL GAUTHIER Demande de permis	1370	08-02-75	M-5441	Accordée
MCV-6350	15-01-76	M-503034-D-1 DESIRE LAPIERRE Demande de permis	1370	08-02-75	M-5443	Accordée
MCV-6351	15-01-76	M-504494-D-1 GILLES BLAIS Demande de permis	1371	08-02-75	M-5451	Accordée
MCV-6352	15-01-76	M-504122-D-1 LEO GAUTHIER Demande de permis	3750	10-05-75	M-8060	Accordée
MCV-6353	15-01-76	M-504132-D-1 RENE LAMARCHE Demande de permis	3750	10-05-75	M-8061	Accordée
MCV-6354	15-01-76	M-504505-D-1 HUBERT CARLE Demande de permis	3750	10-05-75	M-8062	Accordée
MCV-6355	15-01-76	M-503247-D-1 ANDRE BLEAU Demande de permis	3751	10-05-75	M-8065	Accordée
MCV-6356	15-01-76	M-504420-D-1 LEON MONTREUIL Demande de permis	3751	10-05-75	M-8066	Accordée
MCV-6357	15-01-76	M-503132-D-1 ANTOINE DOL Demande de permis	3751	10-05-75	M-8072	Accordée
MCV-6358	15-01-76	M-500117-D-1 JEAN DEMERS Demande de permis	3752	10-05-75	M-8085	Accordée
MCV-6359	15-01-76	M-503183-D-1 GEORGES CLAVEAU Demande de permis	3753	10-05-75	M-8086	Accordée
MCV-6360	15-01-76	M-504171-D-1 SERGE GARNEAU Demande de permis	4198	24-05-75	M-8207	Accordée
MCV-6361	15-01-76	M-504646-D-2 JEAN-CLAUDE LANDRY Demande de permis	4199	24-05-75	M-8225	Accordée
MCV-6362	15-01-76	M-504670-D-1 JACQUES GAGNE Demande de permis	4200	24-05-75	M-8226	Accordée
MCV-6363	15-01-76	M-505405-D-1 CHIBOUGAMAU EXCAVATION INC. Demande de permis	4200	24-05-75	M-8236	Accordée
MCV-6364	15-01-76	M-504876-D-4 HENRI BRUNEAU Demande de permis	4206	24-05-75	M-8293	Accordée
MCV-6365	15-01-76	M-503227-D-1 LEON RHEAULT Demande de permis	4207	24-05-75	M-8298	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-6366	15-01-76	M-500152-D-1 SERGE GAUTHIER Demande de permis	4222	24-05-75	M-8406	Accordée
MCV-6367	15-01-76	M-506132-D-1 ANDRE GARNEAU Demande de permis	4223	24-05-75	M-8414	Accordée
MCV-6368	15-01-76	M-506022-D-1 CLAUDE CLOUTIER Demande de permis	4223	24-05-75	M-8418	Accordée
MCV-6369	15-01-76	M-505950-D-1 GHISLAIN MORIN Demande de permis	4224	24-05-75	M-8421	Accordée
MCV-6370	15-01-76	M-502960-D-1 MAURICE BOIVIN Demande de permis	4224	24-05-75	M-8422	Accordée
MCV-6371	15-01-76	M-506316-D-1 PHILIBERT ERICKSON Demande de permis	4249	24-05-75	M-8517	Accordée
MCV-6372	15-01-76	M-504317-D-1 ARCHANGE HOTTE Demande de permis	4435	31-05-75	M-8567	Accordée
MCV-6373	15-01-76	M-506111-D-1 GILLES SABOURIN Demande de permis	4435	31-05-75	M-8572	Accordée
MCV-6374	15-01-76	M-504338 GERARD FOURNIER Demande de permis	1166	01-02-75	M-5281	Accordée
MCV-6375	15-01-76	M-501834-D-1 GILLES LEBLANC Demande de permis	1166	01-02-75	M-5280	Accordée
MCV-6376	15-01-76	M-504341-D-1 GILLES SURPRENANT Demande de permis	1165	01-02-75	M-5275	Accordée
MCV-6377	15-01-76	M-504177-D-1 ROBERT PHARAND Demande de permis	1165	01-02-75	M-5269	Accordée
MCV-6378	15-01-76	M-504169-D-1 RONALD LABELLE Demande de permis	1165	01-02-75	M-5268	Accordée
MCV-6379	15-01-76	M-504179-D-1 NORMAND SANS CARTIER Demande de permis	1165	01-02-75	M-5267	Accordée
MCV-6380	15-01-76	M-504180-D-1 RONALD SANS CARTIER Demande de permis	1165	01-02-75	M-5266	Accordée
MCV-6381	15-01-76	M-504164-D-1 GUY AUDY Demande de permis	1165	01-02-75	M-5265	Accordée
MCV-6382	15-01-76	M-504175-D-1 DENIS PIE Demande de permis	1164	01-02-75	M-5264	Accordée
MCV-6383	15-01-76	M-503963-D-1 JEANNOT DUBOIS Demande de permis	1164	01-02-75	M-5261	Accordée
MCV-6384	15-01-76	M-503979-D-1 ROGER PILON Demande de permis	1164	01-02-75	M-5260	Accordée
MCV-6385	15-01-76	M-501141-D-1 GILLES OUELLETTE Demande de permis	1164	01-02-75	M-5257	Accordée
MCV-6386	15-01-76	M-504448-D-1 HECTOR BOURGET Demande de permis	1164	01-02-75	M-5256	Accordée
MCV-6387	15-01-76	M-504083-D-1 WILFRID DESMEULES Demande de permis	1164	01-02-75	M-5254	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-6388	15-01-76	M-503266-D-1 CLAUDE MORIN Demande de permis	1163	01-02-75	M-5251	Accordée
MCV-6389	15-01-76	M-501276-D-1 DENIS BERGERON Demande de permis	1163	01-02-75	M-5249	Accordée
MCV-6390	15-01-76	M-502235-D-1 VICTOR GAGNE Demande de permis	1163	01-02-75	M-5247	Accordée
MCV-6391	15-01-76	M-504202-D-1 REMI COURTEMANCHE Demande de permis	1163	01-02-75	M-5245	Accordée
MCV-6392	15-01-76	M-504211-D-1 GLENN J. LAVOY Demande de permis	1163	01-02-75	M-5243	Accordée
MCV-6393	15-01-76	M-504119-D-2 JEAN-MARC THIFFAULT Demande de permis	1162	01-02-75	M-5239	Accordée
MCV-6394	15-01-76	M-504085-D-1 JEAN-PAUL VALLERAND Demande de permis	1162	01-02-75	M-5238	Accordée
MCV-6395	15-01-76	M-504073-D-1 JULES FOURNIER Demande de permis	1162	01-02-75	M-5236	Accordée
MCV-6396	15-01-76	M-504251-D-1 FERNANDO RODRIGUE Demande de permis	1162	01-02-75	M-5235	Accordée
MCV-6397	15-01-76	M-504075-D-1 MARCEL DION Demande de permis	1161	01-02-75	M-5225	Accordée
MCV-6398	15-01-76	M-503421-D-1 JULIEN BELLAVANCE Demande de permis	1161	01-02-75	M-5224	Accordée
MCV-6399	15-01-76	M-503659-D-1 GERMAIN BLAIS Demande de permis	1161	01-02-75	M-5223	Accordée
MCV-6400	15-01-76	M-501241-D-1 GILLES MARIER Demande de permis	1369	08-02-75	M-5430	Accordée
MCV-6401	15-01-76	M-501657-D-1 LAURENT NAULT Demande de permis	175	11-01-75	M-4996	Accordée
MPV-700-S	07-01-76	3708-A-DS-1 RAMASSAGE PRE-SCOLAIRE B.L.S. ENRG. Nouvelle demande Requête publiée dans le journal «Le Jour» les 27, 28, 29 novembre 1975 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			MRS-2444	Accordée
MPV-701	09-01-76	1491-A-D-2 LA COMPAGNIE DE TRANSPORT MASKOUTAINE INC. Modification de permis	8106	25-10-75	M-11777	Accordée
MPV-703	05-01-76	602-A-D-13 SERVICE DE LIMOUSINE MURRAY HILL LTEE Modification de permis	8458	08-11-75	M-12396	Accordée
MCR-2317-TF	11-12-75	22031-V-D-1-TF RICHELIEU COLIS SERVICE CO. Modification de tarif	7621	04-10-75	M-11374	Accordée
MCR-2318-TF	10-12-75	30003-D-91-TF BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC. Modification de tarif	7630	04-10-75	M-11476	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCR-2322-TF	09-01-76	30005-D-20-TF MIDDLE ATLANTIC CONFERENCE Modification de tarif	7750	11-10-75	M-11541	Accordée
MCR-2323-TF	09-01-76	30007-D-31-TF SOUTHERN MOTOR CARRIERS RATE CONFERENCE Modification de tarif	7749	11-10-75	M-11539	Accordée
MCR-2324-TF	09-01-76	40003-D-122-TF CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS TARIFF BUREAU ASSOCIATION Modification de tarif	7749	11-10-75	M-11540	Accordée
MCR-2325-TF	09-01-76	1550-V-D-2-TF H. LAPALME TRANSPORT LTEE Modification de tarif	7148	13-09-75	M-10760	Accordée
MCR-2326	09-01-76	2472-V-D-1 ALBERT LADOUCEUR Requérant-vendeur MARCEL PERREAULT Requérant-acquéreur Transfert de permis	7141	13-09-75	M-10629	Désistement
MCR-2327	05-01-76	23582-V-D-2 VALMORE LECLERC Modification de permis	8284	01-11-75	M-11973	Accordée
MCR-2328	05-01-76	24332-V-D-1 BELLEVOIS TRANSPORT REG'D Nouvelle demande	8306	01-11-75	M-12156	Accordée
MCR-2329	05-01-76	24559-V-D-1 FUCHS INC. Nouvelle demande	8443	08-11-75	M-12321	Accordée telle qu'amendée.
MCR-2330	05-01-76	24091-V-D-1 DAVID THOMPSON Nouvelle demande	1729	22-02-75	M-6108	Désistement
MCR-2331	05-01-76	4499-V-D-3 PAQUETTE & FILS TRANSPORT Droit additionnel	8276	01-11-75	M-11941	Accordée
MCR-2339-TF	12-01-76	30004-D-127-TF CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Modification de tarif	7750	11-10-75	M-11542	Accordée
MCR-2340-TF	12-01-76	30004-D-130-TF CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Modification de tarif	7754	11-10-75	M-11543	Accordée
MCR-2341-TF	12-01-76	30004-D-131-TF CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Modification de tarif	7754	11-10-75	M-11544	Accordée
MCR-2342-TF	12-01-76	30004-D-132-TF CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Modification de tarif	7754	11-10-75	M-11545	Accordée
MCR-2343-TF	12-01-76	30004-D-133-TF CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Modification de tarif	7754	11-10-75	M-11546	Accordée
MCR-2344-TF	12-01-76	30004-D-134-TF CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Modification de tarif	7755	11-10-75	M-11547	Accordée
MCS-1540-TF	08-01-76	1930-V-D-14-TF PROVOST CARTAGE INC. Modification de tarif	7628	04-10-75	M-11474	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCS-1541-TF	08-12-75	1587-V-D-4-TF WESTMOUNT MOVING AND WAREHOUSING LIMITED Modification de tarif	7612	04-10-75	M-11339	Accordée
MCS-1542-TF	09-01-76	17947-V-D-2-TF FEDERAL TERMINALS LTD. Modification de tarif	7749	11-10-75	M-11538	Accordée
MCS-1543	09-01-76	23893-V-D-5 BERNARD BELL Voiturier-remorqueur Demande de permis 4724-V MAGNY TRANSPORT INC. Voiturier-roulier Droit additionnel	6683	30-08-75	M-10142	Accordée
MCS-1544	09-01-76	24077-V-D-3 RAYMOND LEBEAU Voiturier-remorqueur Nouvelle demande 9570-V LAMOTHE TRANSPORT INC. Voiturier-roulier Droit additionnel	7149	13-09-75	M-10766	Accordée
MCS-1550	05-01-76	22772-V-D-5 CAN-AM MARINE TRANSIT LTD. Modification de permis	8281	01-11-75	M-11972	Accordée
MCS-1551	05-01-76	15008-V-D-2 LUCIEN PETIT Droit additionnel	8439	08-11-75	M-12286	Accordée
MCS-1554-TF	02-10-75	10466-V-D-2-TF GABOURY TRANSPORT INC. Modification de tarif	6448	23-08-75	M-10007	Accordée
MCV-6225	08-01-76	M-501763-D-1 GILLES CHARBONNEAU Requérant-cédant M-506592-D-1 JEAN-CLAUDE BOULIANNE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	6126	09-08-75	M-9668	Accordée
MCV-6226	15-12-75	M-503478-DS-1 YVON RIVEST Requérant-cédant M-506951-D-1 MARC FLORIAN LEBLANC Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal «Montréal-Matin» les 1, 2, 3 décembre 1975 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			MRS-2394	Accordée
MCV-6227	12-12-75	M-502470-DS-1 REMI LANOIE Requérant-cédant M-507020-D-1 PIERRE CHAPDELAINE Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal «Montréal-Matin» les 25, 26, 27 novembre 1975 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			MRS-2403	Accordée
MCV-6228	15-12-75	M-502545-DS-1 EPHREM LESSARD Requérant-cédant			MRS-2395	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
		M-507021-D-1 SERGE OSTIGUY Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal «Montréal-Matin» les 20, 21, 22 novembre 1975 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.				
MCV-6229	09-01-76	M-502918-D-1 GASTON SEGUIN Requérant-cédant M-505981-D-2 MASEBO INC. Requérante-cessionnaire Transfert de permis	6442	23-08-75	M-9877	Accordée
MCV-6230	08-01-76	M-502052-D-12 PARENT TRANSPORT LIMITEE Demande de permis			M-12357	
La Commission révoque à toutes fins que de droit, l'attestation émise le 23 septembre 1975 portant le no M-502052-D-12.						
MCV-6231	08-01-76	M-502052-D-7 PARENT TRANSPORT LIMITEE Demande de permis			M-12355	
La Commission révoque, à toutes fins que de droit, l'attestation émise le 23 septembre 1975 portant le no M-502052-D-7.						
MCV-6232	08-01-76	M-502052-D-11 PARENT TRANSPORT LIMITEE Demande de permis			M-12356	
La Commission révoque, à toutes fins que de droit, l'attestation émise le 23 septembre 1975 portant le no M-502052-D-11.						
MCV-6233	08-0 76	M-505751-D-1 ANDRE BRUNELLE Nouvelle demande	6700	30-08-75	M-10327	Rejetée
MCV-6235	09-01-76	M-502380-D-1 M. AUDET TRANSPORT INC. Requérant-cédant M-506173-D-2 REJEAN RIENDREAU Requérant-cessionnaire Transfert de permis	27	05-07-75	M-9193	Accordée
MCV-6243	15-09-75	M-501303-D-2 GERARD MESSIER Requérant-cédant M-505957-D-2 JACQUES DUBE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	5608	19-07-75	M-9311	Accordée
MCV-6244	09-01-76	M-503069-D-2 ROLAND GIRARD Requérant-cédant M-506424-D-1 DENIS BARRE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	5623	19-07-75	M-9405	Accordée
MCV-6245	09-01-76	M-503069-D-1 ROLLAND GIRARD Requérant-cédant M-506453-D-1 PIERRE-PAUL LASSONDE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	5773	26-07-75	M-9456	Accordée
ML-790	09-01-76	1772-V-D-4 ROBERT TRANSPORT LTEE Demande de permis	7974	18-10-75	M-11705	Accordée telle qu'amendée.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
ML-792	09-01-76	3876-V-D-6 R.P.R. TRANSPORT LIMITEE Droit additionnel	8306	01-11-75	M-12153	Accordée
ML-793	09-01-76	2094-DYV-D-1 DRAGON CONSTRUCTION LIMITEE Nouvelle demande	8105	25-10-75	M-11732	Accordée
ML-795	05-01-76	2105-DYV-D-1 LOCATION L'ACHIGAN ENRG. Nouvelle demande	8308	01-11-75	M-12166	Accordée
ML-796	05-01-76	1452-DY-D-1 LOCATION AUTEUIL ENR. Nouvelle demande	8464	08-11-75	M-12428	Accordée

SEANCES EN CHAMBRE — TRANSPORT DE MATIERES EN VRAC

No	Date	Requérants	Demande de permis Catégorie	Demande de permis Région	Cause	Décisions
MCV-1903	08-07-74	M-503069-D-2 ROLLAND GIRARD Demande de permis	Artisan	6	M-1803	Accordée
MCV-1904	08-07-74	M-503069-D-1 ROLLAND GIRARD Demande de permis	Artisan	6	M-1804	Accordée
MCV-3206	25-07-74	M-501303-D-2 GERARD MESSIER Demande de permis	Entrepreneur	10	M-3106	Accordée

SEANCES EN CHAMBRE — REQUETES EN VERTU DU REGLEMENT No 21 (A.C. 2051-75)

No	Date	Requérants	Cause	Décisions	Date effective
MPN-578	07-01-76	24555-V-PN-1 JEAN-CLAUDE CHERHAL	M-13744	Rejetée	
MPN-579	07-01-76	24412-V-PN-1 CARROLL E. SHIRK	M-13748	Accordée	07-01-76
MPN-580	07-01-76	24676-V-PN-1 MILLARD E. ROUNSLEY	M-13747	Rejetée	
MPN-581	07-01-76	24424-V-PN-1 R.E. NOBLES	M-13746	Rejetée	
MPN-582	07-01-76	24320-V-PN-1 WM. CONSALO & SONS FARMS INC.	M-13745	Accordée	
MPN-583	07-01-76	24320-V-PN-2 WM. CONSALO & SONS FARMS INC.	M-13745	Accordée	07-01-76
MPN-584	07-01-76	24320-V-PN-3 WM. CONSALO & SONS FARMS INC.	M-13745	Accordée	07-01-76
MPN-585	07-01-76	24320-V-PN-4 WM. CONSALO & SONS FARMS INC.	M-13745	Accordée	07-01-76
MPN-586	07-01-76	24320-V-PN-5 WM. CONSALO & SONS FARMS INC.	M-13745	Accordée	07-01-76
MPN-587	07-01-76	24323-V-PN-1 BORDEVIEW FARMS	M-13743	Accordée	07-01-76
MPN-588	07-01-76	24801-V-PN-1 BILLY BARTON	M-13742	Accordée	07-01-76
MPN-589	07-01-76	24358-V-PN-1 J. ALIGRE	M-13741	Rejetée	

No	Date	Requérants	Cause	Décisions	Date effective
MPN-592	08-01-76	24804-V-PN-1 GERALD J. ALBERT INC.	M-13774	Accordée	08-01-76
MPN-593	08-01-76	24357-V-PN-2 BAILEY TRANSPORTATION INC.	M-13775	Accordée	08-01-76
MPN-594	08-01-76	24357-V-PN-3 BAILEY TRANSPORTATION INC.	M-13775	Accordée	08-01-76
MPN-595	09-01-76	24837-V-PN-1 TRAVIS TRUCKING CO.	M-13779	Accordée	09-01-76
MPN-596	09-01-76	24837-V-PN-2 TRAVIS TRUCKING CO.	M-13779	Accordée	09-01-76
MPN-597	09-01-76	24837-V-PN-3 TRAVIS TRUCKING CO.	M-13779	Accordée	09-01-76
MPN-598	09-01-76	24833-V-PN-1 LESTER C. NEWTON TRUCKING COMPANY	M-13778	Accordée	09-01-76
MPN-599	08-01-76	24834-V-PN-1 M.J. TRUCKING CORP. INC.	M-13777	Accordée	08-01-76
MPN-600	08-01-76	24693-V-PN-8 C.Q. FARMS INC.	M-13776	Accordée	08-01-76
MPN-601	09-01-76	24842-V-PN-1 RAEFORD ISENHOWER TRUCKING	M-13796	Accordée	09-01-76
MPN-602	09-01-76	24671-V-PN-1 M.D. KUYKENDALL	M-13795	Accordée	09-01-76
MPN-603	09-01-76	20666-V-PN-1 BELS PRODUCE CO. INC.	M-13794	Accordée	09-01-76
MPN-604	09-01-76	20666-V-PN-2 BELS PRODUCE CO. INC.	M-13794	Accordée	09-01-76
MPN-605	09-01-76	20666-V-PN-3 BELS PRODUCE CO. INC.	M-13794	Accordée	09-01-76
MPN-606	09-01-76	20666-V-PN-4 BELS PRODUCE	M-13794	Accordée	09-01-76
MPN-607	09-01-76	24348-V-PN-20 DICK WELLER INC.	M-13780	Accordée	09-01-76
MPN-608	09-01-76	24348-V-PN-21 DICK WELLER INC.	M-13780	Accordée	09-01-76
MPN-609	09-01-76	24348-V-PN-22 DICK WELLER INC.	M-13780	Accordée	09-01-76
MPN-610	09-01-76	24348-V-PN-23 DICK WELLER INC.	M-13780	Accordée	09-01-76
MPN-611	09-01-76	24843-V-PN-1 SIGMON TRUCKING	M-13797	Accordée	09-01-76

AUDIENCES PUBLIQUES — TRANSPORTS PUBLICS — ECOLIERS

No	Date	Requérants	Cause	Décisions
MPE-523	29-12-75	M-100735 METROPOLITAIN PROVINCIAL (1967) INC. Approbation de tarif	M-12640	Accordée en partie

Détails de la demande:
Demande parue dans le «Journal de Montréal» les 11, 12 novembre 1975.

PERMIS SPECIAUX

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
MS-2117	M-506208-A-1 MRS-2442 CONSTRUCTION JOS SHRAM INC.	Demande parue dans le «Journal de Montréal» les 8, 9, 10 décembre 1975. Accordée.	Saison hivernale 1975-1976.

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
MS-2118	M-506208-A-2 MRS-2443 CONSTRUCTION JOS SHRAM INC.	Demande parue dans le «Journal de Montréal» les 8, 9, 10 décembre 1975. Accordée.	Saison hivernale 1975-1976.
MS-2119	M-506151-A-1 MRS-2449 LAURENT THEORET	Demande parue dans le journal «La Presse» les 3, 4, 5 décembre 1975. Accordée.	Saison hivernale 1975-1976.
MS-2120	24236-V-S-3 MRS-2462 CUMMING TRANSPORT	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 10, 11, 12 novembre 1975. Accordée.	Du 9 janvier 1976 au 1er décembre 1976 ou décision finale.
MS-2121	24799-V-S-1 MRS-2476 TRANSPORT T.N.T. LTEE Voiturier-remorqueur Demande de permis 6793-V BRAZEAU TRANSPORT INC. Voiturier-roulier Droit additionnel	Demande parue dans le «Journal de Montréal» les 9, 10, 11 décembre 1975. Accordée.	Du 5 janvier 1976 au 1er décembre 1976 ou décision finale.
MS-2122	22432-V-S-2 MRS-2557 LE CHARROI CARBARCON LIMITEE	Demande parue dans le journal «La Presse» le 4 décembre 1975. Rejetée.	

63206-o

Compagnies — Loi des

Administrateurs (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont modifié le nombre de leurs administrateurs tel qu'indiqué ci-après.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Nombre d'administrateurs	
		Ancien nombre	Nouveau nombre
DUMONT, BLAIS & ASSOCIES INC. 1461-7559	04 09 75	3	4
LABORATOIRE D'INSPECTION ET D'ESSAIS INC. 1251-4022	10 09 64	4	7
LESSARD, NOLIN & ASSOCIES INC. 15602-1959	05 10 59	4	3
MATEXA KNITTERS AND IMPORTERS INC..... 1267-1244	18 02 71	3	4

63204-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Changement de nom

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a approuvé les règlements de changement de nom suivants:

Nouveau nom	Ancien nom	Date de constitution
ASSURANCES J. MARC BEAUREGARD INC	ALPHA TETRAULT INC	31 12 66

63204-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Domicile légal (Article 30)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont établi leur bureau principal ou l'ont changé tel qu'indiqué ci-après.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
ASSOCIATION REGIONALE DU SPORT SCOLAIRE DE L'OUTAOUAIS 1359-9998	16 10 74	225, rue St-Rédempteur, Hull.	73, boulevard Moussette, Hull.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
ROMEO FARAND INC. 09 06 59 1153-1605		Saint-Clet	400, boulevard de la Cité Des Jeunes, Saint-Clet.
GESTION J.E.L. INC. 11 02 69 1256-0041		Place Bonaventure, Montréal.	Habitat 67, bureau 514, Cité du Havre, Montréal.
ROXAL INC. 31 05 73 732498		333, rue Goineau, app. 1, Pont-Viau, Laval.	1728, boulevard des Laurentides, bureau 101, Laval.

63204-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Fusion des compagnies

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes autorisant la fusion de:

Nom de la nouvelle compagnie	Siège social	Date de fusion	Nom des compagnies fusionnées
IMPRIMERIE MONTREAL-GRANBY LTEE et sa version anglaise *MONTREAL-GRANBY PRESS LTD.* 1463-5999	5, rue Drummond, Granby ..	31 12 75	PHOTO JOURNAL LTEE PETIT JOURNAL LTEE LES HEBDOS NATIONAUX INC. IMPRIMERIE MONTREAL-GRANBY PRESS LTEE

63204-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Lettres patentes (1re partie)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom	Siège social	Date de constitution
LES AGENCES BRILOC LTEE ..... et sa version anglaise *BRILOC AGENCIES LTD.* 1480-7234	892, rue Sherbrooke ouest, Montréal	05 11 75
AMEUBLEMENTS PINTENDRE INC. 1463-3341	259, Lagueux, Saint-Louis-de-Pintendre .	26 11 75
LES AMUSEMENTS ROBY INC. ..... et sa version anglaise *ROBY AMUSEMENT INC.* 1463-9892	Armagh	07 01 76

Nom	Siège social	Date de constitution
AUGER ET MADORE INC. 1367-0351	7648, Centrale, LaSalle	22 09 75
AUTO BEAUVILLE INC. 1481-1079	4495, rue Iberville, Montréal	27 11 75
AUTO GRAND TOURISME INC. et sa version anglaise *GRAND TOURISM AUTO INC.* 1481-1251	1740, boulevard Labelle, Laval	27 11 75
AUTOBUS J.M. LANDRY INC. 1461-9266	Shawinigan	11 09 75
AVIATION CLAUDE DULAC LTEE 1480-8141	7811, Trémolières, app. 8, Ville d'Anjou.	11 11 75
BAR EMERY INC. 1366-4800	333, rue Emery, Montréal	07 08 75
BEAUCHAMP & DORION INC. 1501-2909	Montréal	05 12 75
BIJOUTERIE R. JEAN INC. 1366-5534	5107, avenue Verdun, Verdun	13 08 75
BISCUITERIE GIROMAR INC. 1480-6152	Montréal	29 10 75
BOULANGERIE ACORES LTEE et sa version anglaise *AZORES BAKERY LTD.* 1463-2970	535, rue James, Buckingham	26 11 75
BOUTIQUE CORDOUE INC. 1480-8570	384, rue Ste-Catherine ouest, Montréal	12 11 75
BOUTIQUE DANMAIN INC. 1501-2388	1117, rue Ste-Catherine ouest, bureau 923, Montréal.	03 12 75
BOUTIQUE RIKA INC. 1480-3993	Centre commercial Place Versailles, 7275, rue Sherbrooke est, Montréal.	15 10 75
BRASSERIE L'AMBIANCE INC. 1462-7574	770, boulevard Laure, bureau 440, Sept-Iles.	24 10 75
BRUNOR INC. 1366-4594	205, d'Ile de France, Longueuil	05 08 75
CABLOVISION TEMIS INC. 1463-1089	Notre-Dame-du-Lac	14 11 75
CLINIQUE CHIROPRATIQUE DES RIVIERES INC. 1480-7366	3930, boulevard Rigaud, Trois-Rivières	05 11 75
LES COFFRAGES TRENT INC. 1501-4400	Montréal	22 12 75
LA COMPAGNIE DE PORTEFEUILLE LANGOR LTEE et sa version anglaise *LANGOR HOLDINGS CO. LTD.* 1366-7688	615, boulevard Dorchester ouest, bureau 820, Montréal.	02 09 75
CONSTRUCTION D.P.L. INC. 1480-4918	475, Van Dyck, Brossard	21 10 75

Nom	Siège social	Date de constitution
CONSTRUCTION R.A. LAVALLEE INC. 1480-9222	1742, boulevard des Laurentides, bureau 404, Vimont, Laval.	17 11 75
MICHEL COULOMBE, COURTIER D'ASSURANCES INC. ... 1461-5017	Sainte-Foy	20 08 75
COUPAL & FILS INC. 1480-8117	Brébeuf	11 11 75
LES DEVELOPPEMENTS CHATEAU BLEU (QUEBEC) LTEE et sa version anglaise *CHATEAU BLEU DEVELOPMENTS (QUEBEC) LTD.* 1463-1063	55, Lafleur, Lasalle	14 11 75
LES ENTREPOTS FORGET INC. 1481-0501	Montréal	24 11 75
ENTREPRENEUR ELECTRICIEN C. L'HERAULT LTEE 1361-2898	254, rue Roitelet, Québec	02 05 75
LES ENTREPRENEURS PEINTRES DECORAMA INC. 1480-2607	4296, rue Delorimier, Montréal	08 10 75
LES ENTREPRISES AUSTERLITZ INC. ..... et sa version anglaise *AUSTERLITZ ENTERPRISES INC.* 1480-7309	Longueuil	10 12 75
LES ENTREPRISES GEORGES BOULANGER INC. 1481-1830	Anjou	01 12 75
LES ENTREPRISES GERARD MOREAU LTEE 1463-6930	Grande-Rivière	18 12 75
ENTREPRISES SIMARD-ROUSSEL INC. 1462-0678	125, rue Eddy, Hull	17 09 75
ENTREPRISES DE SOUDURE A.L. INC. 1501-2958	5693, 1ère Avenue, Rosemont, Montréal	08 12 75
EPICERIE REJEAN RINGUETTE INC. 1462-8366	Val-d'Or	31 10 75
EXCAVATION POIRIER & FILS INC. 1463-2343	Port-Cartier	24 11 75
EUCAMAT INC. 1501-2966	27, avenue de l'Abbaye, Candiac	08 12 75
FILMS SENOJ INC. ..... et sa version anglaise *SENOJ FILMS INC.* 1501-3204	Montréal	12 12 75
LES FILMS TRANS-FOCAL INC. ..... et sa version anglaise *TRANS-FOCAL FILMS INC.* 1480-1757	Montréal	22 10 75
FLEURISTE DON F. BELVEDERE LIMITEE ..... et sa version anglaise *DON F. BELVEDERE FLORIST LIMITED* 1480-1476	171, avenue Jasper, Mont-Royal	29 09 75

Nom	Siège social	Date de constitution
LES FOURRURES GUY BRAUN INCORPOREE 1463-6518	387, rue Samuel-de-Champlain, Boucherville.	11 12 75
GARAGE MOUSSEAU & NOEL INC. 1463-6948	Route 139, Wickham	18 12 75
GAUDREAULT & PICHETTE INC. 1463-4505	434, rue Joffre, La Tuque	03 12 75
ANDRE J. GAUTHIER INC. 1364-9942	Montréal	02 08 75
LES HABITATIONS MICHEL McFARLAND INC. 1463-5064	955, rue Papineau, app. 5, Sherbrooke	08 12 75
LES IMMEUBLES H.B. ROSEMERE INC. et sa version anglaise *H.B. ROSEMERE REALTIES INC.* 1463-0909	585, rue Ste-Catherine ouest, Montréal.	18 11 75
IMPORTATIONS INTERNATIONALES WENDLING INC. et sa version anglaise *WENDLING INTERNATIONAL IMPORTS INC.* 1480-9602	Montréal	18 11 75
IMPRIMERIE PUBLITEXTE INC. 1366-8512	Montréal	08 09 75
LES INSTALLATIONS DE RADIO D'AUTO ROBERT INC. 1463-6039	520, chemin Janine, Granby	11 12 75
LES INVESTISSEMENTS ANSOR LTEE et sa version anglaise *ANSOR INVESTMENTS LTD.* 1481-1137	Montréal	27 11 75
LES INVESTISSEMENTS CLAUDE LECLERC INC. 1480-8703	4001, rue St-Antoine, Montréal	13 11 75
INVESTISSEMENTS JEX LTEE 1501-3675	1, Place Ville-Marie, bureau 2707, Montréal.	11 12 75
J.A. LALIBERTE INC. 1463-4356	Saint-Flavien	04 12 75
LETTRABEC INC. 1481-0675	Laval	25 11 75
LIBRAIRIE MONT-LAURIER INC. 1480-9982	622, De La Madone, Mont-Laurier	20 11 75
LOCATION RIVIERE-ROUGE INC. 1501-3105	Rivière-Rouge	08 12 75
MAGASIN FAMILIAL ARPEGE LTEE et sa version anglaise *ARPEGE FAMILY SHOP LTD.* 1481-1640	5901, rue Sherbrooke ouest, Montréal	28 11 75
LA MAISON DU POLISSON (CAVENDISH) LTEE et sa version anglaise *RASCAL HOUSE (CAVENDISH) LTD.* 1463-5445	5800, boulevard Cavendish, Côte-Saint-Luc.	10 12 75
LES MARCHES D'ALIMENTS DE LA RIVE-SUD INC. 1480-7937	Longueuil	10 11 75

Nom	Siège social	Date de constitution
J. MARTEL & ASSOCIES INC. 1501-2396	2390, rue Bélanger est, Montréal	03 12 75
LIONEL MARTIN & ASSOCIES, CONSULTANTS EN TRANSPORT INC. 1462-6006	20, rue St-Jean, bureau 324, Québec	20 10 75
MECANIQUE BOUCHARD & FILS INC. 1463-2632	Jonquière	10 12 75
METIER A TISSER FLOTHE LTEE 1501-2495	41, rue Arthur, Saint-Pierre-de-Sorel	04 12 75
LES MODES ARILEM INC. et sa version anglaise *ARILEM FASHIONS INC.* 1480-5089	8462, Mountain Sights, Montréal	22 10 75
MUSIQUE FAUCHER INC. 1481-0121	Centre d'Achat Forest, 1045, Pie IX, Montréal.	21 11 75
NANDELCOURT INC. 1463-7714	Sherbrooke	23 12 75
PAPIER LAURENTIEN S.T. LTEE 1463-6104	2750, chemin Ste-Foy, Sainte-Foy	16 12 75
PATENAUDE & FRERES INC. 1501-3097	695, rue St-Jacques, Granby	08 12 75
PEINTURE G. ROY LTEE 1480-4579	536, rue Mondor, Saint-Hyacinthe	11 12 75
LES PEINTURES RAYMO INC. et sa version anglaise *RAYMO PAINTING INC.* 1501-3048	1330, Croissant Séville, Brossard	08 12 75
LES PISCINES DE LA BAIE DES HA! HA! INC. 1463-2152	Port-Alfred	20 11 75
PLACEMENTS ANDRE CHARRON INC. 1480-9198	38, boulevard Desjardins ouest, Sainte-Thérèse.	17 11 75
LES PLACEMENTS BOISRION INC. et sa version anglaise *BOISRION INVESTMENT INC.* 1501-2610	3677, rue Lévis, Lac-Mégantic	04 12 75
LES PLACEMENTS COURTEAU LIMITEE 1481-0261	Sainte-Adèle	21 11 75
LES PLACEMENTS HIER LTEE et sa version anglaise *HIER INVESTMENTS LTD.* 1463-3267	40, chemin Glenmore, Hampstead	27 11 75
PLACEMENTS LAURENSOL INC. 1363-8218	Laval	29 05 75
PLOMBERIE PAUL GRONDIN (1975) INC. 1364-8407	2433, rue Fleury est, Montréal	24 07 75
PLOMBERIE ROLAND CHAUSSE INC. 1480-7630	400, rang de la Savane, Saint-Paul-l'Ermite.	06 11 75

Nom	Siège social	Date de constitution
PNEUS CAPITALE INC. 1463-5486	8550, avenue Trudel, Charlesbourg	10 12 75
PORTES DE GARAGE HARVEY & GAUDREAU INC. 1480-9818	3332, rue Desmarteau, Montréal	19 11 75
LES PRODUITS D'EXTERMINATION MAHEU INC. 1481-2028	3128, rue Masson, Montréal	02 12 75
RECYCLAGE ESTRIE INC. 1463-6112	2750, chemin Ste-Foy, bureau 111, Sainte-Foy.	16 12 75
RECYCLAGE PETIT LTEE 1463-6120	754, rue des Vosges, Sainte-Foy	16 12 75
RECYCAN INC. 1462-9372	1110, rue Sherbrooke ouest, Montréal.	05 11 75
SALVACO INC. 1501-2750	6945, rue Hochelaga, Montréal	04 12 75
SERVICES D'ADMINISTRATION BENJAMIN INC. et sa version anglaise *BENJAMIN MANAGEMENT SERVICES INC.* 1366-4487	Saint-Laurent	08 08 75
LES SERVICES D'ADMINISTRATION I.G.P. INC. et sa version anglaise *I.G.P. MANAGEMENT SERVICES INC.* 1480-3431	Montréal	10 10 75
LES SERVICES D'ADMINISTRATION J.A.S. INC. et sa version anglaise *J.A.S. MANAGEMENT SERVICES INC.* 1480-3415	Montréal	10 10 75
LES SERVICES FINANCIERS HENRI RENAUD & ASSOCIES (JOLIETTE) INC. 1481-1558	45, rue Beaudry sud, Joliette	28 11 75
SOCIETE D'ADMINISTRATION R.N.C. INC. 1480-7002	2105, rue Beaubien est, Montréal	04 11 75
SOCIETE IMMOBILIERE SILOCA LTEE 1480-6608	615, Dorchester ouest, bureau 1010, Montréal.	31 10 75
SOLNORD INC. 1462-9059	484, rue McGill, Montréal	03 11 75
SOUDURE GENERALE ET VOITURES USAGEES ROMA RENAUD INC. et sa version anglaise *ROMA RENAUD GENERAL WELDING AND USED CARS INC.* 1480-5659	5530, De Castille, Montréal-Nord	27 10 75
SPORTS CORBEIL INC. et sa version anglaise *CORBEIL SPORTS INC.* 1463-6021	836, boulevard Hôpital, Val-d'Or	10 12 75
STEREO D'AUTO MIRABEL INC. et sa version anglaise *MIRABEL AUTO STEREO INC.* 1480-3902	4881, De Castille, Montréal-Nord	15 10 75

Nom	Siège social	Date de constitution
LES SYSTEMES INCLINATIONS INC. 1481-1616	220, rue Cabano, LaSalle	28 11 75
TABAGIE JACQUES LIMOGES INC. 1480-8513	7151, rue St-Hubert, Montréal	12 11 75
TARDIF ET MARTICOTTE INC. 1480-8356	62, boulevard St-Jean-Baptiste ouest, Mercier.	12 11 75
TECNOBEC INC. 1480-3878	1351, rue Newton, Boucherville	14 10 75
LES TRANSPORTS A.D.V. INC. et sa version anglaise *A.D.V. TRANSPORT INC.* 1463-2640	260, Meunier, Laval	20 11 75
TRANSMISSION G.G. INC. et sa version anglaise *G.G. TRANSMISSION INC.* 1480-8885	Saint-Laurent	13 11 75
VETEMENTS DE SPORT FABRO INC. et sa version anglaise *FABRO SPORTSWEAR INC.* 1480-5964	5505, boulevard St-Laurent, Montréal.	28 10 75

63204-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Lettres patentes (3e partie)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom	Siège social	Date de constitution
ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS ET DU PERSONNEL DU PROGRAMME B. INC. 1463-0560	Centre Asticou, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Hull.	14 11 75
ASSOCIATION HAITIENNE DU QUEBEC 1501-2214	1201, rue Ontario est, Montréal	21 11 75
ASSOCIATION RECREATIVE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC LYNCH LTEE 1501-2461	1152, rue Renaud, Mascouche	04 12 75
CLUB PRIVE PIERRE (1975) INC. et sa version anglaise *PIERRE'S PRIVATE CLUB (1975) INC.* 1462-1064	5011, Buchan, Montréal	22 09 75
CLUB DE SKI MONT FORTIN INC. 1462-0108	5, boulevard des Etudiants, Kénogami	18 09 75

Nom	Siège social	Date de constitution
LE CLUB SOCIAL DES POLICIERS DE LACHUTE INC. 1480-4512	382, rue Principale, Lachute	20 10 75
CLUB DE TENNIS AVANTAGE-POUR INC..... 1480-8653	Place Victoria, Bureau 3100, Montréal	13 11 75
GARDERIE LES PETITES PUCES 1461-5744	Sherbrooke	17 12 75

63204-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Lettres patentes supplémentaires

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes supplémentaires à:

Nom	Date de constitution	L.P.S. Date	Modifications
AGENCE DE VOYAGE PRINCESSE INC. 1363-8887	04 06 75	23 12 75	Modifiant le capital.
ASR MECHANICAL INC..... 1985-1971	20 04 71	20 08 75	Modifiant le capital.
BETON BOLDUC INC. 1169-8990	01 06 62	29 09 75	Changeant le nom–ancien nom: AIME BOLDUC & FILS INC.
LES BREUVAGES INNOPOP LTEE ..... et sa version anglaise *INNOPOP BEVERAGES LTD.* 1227-2472	18 02 72	25 11 75	Modifiant le capital.
CALAIS DEVELOPMENT INC..... 722774	19 05 72	14 08 75	Modifiant le capital.
LES CAOUTCHOUCS ACTON LIMITEE..... et sa version anglaise *THE ACTON RUBBER LIMITED* 1162-6363	06 02 37	07 11 75	Modifiant le capital.
CHOCOLAT JEAN & CHARLES INC..... et sa version anglaise *JEAN & CHARLES CHOCOLATE INC.* 1114-3468	17 05 61	30 10 75	Changeant le nom–ancien nom: LES CONFISEURS JEAN & CHARLES INC.
CORPORATION DE BATTERIES CEGELEC .. et sa version anglaise *CEGELEC BATTERIES CORPORATION* 736886	24 04 73	10 12 75	Modifiant le capital.
CORPORATION CERTAC ..... et sa version anglaise *CERTAC CORPORATION* 725293	22 09 72	27 11 75	Modifiant le capital.

Nom	Date de constitution	L.P.S. Date	Modifications
CORPORATION S.G.M. et sa version anglaise *S.G.M. CORPORATION* 846-1931	06 05 31	16 10 75	1. Changeant le nom-ancien nom: STANDARD GOLD MINES LTD.; 2. Modifiant le capital; 3. Modifiant les dispositions des lettres patentes.
DECORATION S.E.D. INC. 1360-6496	06 12 74	17 10 75	Etendant les objets.
DORIA BOISJOLI LTEE 1184-2523	19 12 63	03 12 75	Etendant les objets.
DRUMMONDVILLE SPORTS INC. 721885	06 04 72	16 12 75	Etendant les objets.
LES ENTREPRISES RAYMOND BOUCHER INC. 1349-2996	08 09 72	28 11 75	Changeant le nom-ancien nom: LES BRASSERIES ETCHEMIN LTEE.
LES FABRICATIONS HAMMOND (QUEBEC) INC. et sa version anglaise *HAMMOND MANUFACTURING (QUEBEC) INC.* 1359-6192	10 10 74	25 09 75	Modifiant le capital.
FRIGOREX DU QUEBEC LTEE et sa version anglaise *FRIGOREX OF QUEBEC LTD.* 1355-2500	26 03 74	19 12 75	1. Modifiant le capital; 2. Modifiant les privilèges et restrictions; 3. Modifiant les dispositions de lettres patentes.
LUCIEN GAGNON & FILS INC. 1359-5152	03 10 74	11 12 75	Etendant les objets.
GESTION PIMA LIMITEE et sa version anglaise *PIMA MANAGEMENT LIMITED* 1369-6869	07 10 74	10 10 75	Etendant les objets.
LES INDUSTRIES M.C.P. INC. et sa version anglaise *M.C.P. INDUSTRIES INC.* 1356-5189	14 05 74	09 09 75	1. Etendant les objets; 2. Changeant le nom-ancien nom: «LINNIER IMPORT-EXPORT INC. — *IMPORT-EXPORT LINNIER INC.*»
LES INDUSTRIES U.D.T. INC. et sa version anglaise *U.D.T. INDUSTRIES INC.* 02884-42	13 04 42	05 11 75	Changeant le nom-ancien nom: «UNIVERSAL DIE AND TOOL MANUFACTURING LIMITED».
INVESTISSEMENTS PASSERINE INC. et sa version anglaise *BLUEQUIT INVESTMENTS INC.* 1369-1555	30 07 74	13 03 75	1. Modifiant certaines dispositions des lettres patentes; 2. Changeant le nom-ancien nom: «BOUTIQUE LAI INC.».
LAVALIN INC. 974-1970	05 03 70	25 11 75	1. Modifiant le capital; 2. Modifiant certaines dispositions des lettres patentes.
MISS-TEE INC. 1221-4425	12 11 71	29 09 75	Modifiant le capital.
OKAPLY LTEE et sa version anglaise *OKAPLY LTD.* 1145-8940	02 08 66	13 11 75	Modifiant le capital.

Nom	Date de constitution	L.P.S. Date	Modifications
PARE INVESTMENT CORPORATION 1278-9103	20 06 56	07 11 75	Modifiant le capital.
QUEBEC-GRUES LTEE ..... et sa version anglaise *QUEBEC CRANE LTD.* 1137-6100	17 11 65	01 10 75	Changeant le nom–ancien nom: QUEBEC CRANE RENTAL LTD.
ROLLAIR INC. 167-1970	26 01 70	11 12 75	Etendant les objets.
TOURBIERES LAMBERT, INC. 1185-2126	18 04 63	05 12 75	Modifiant le capital.
TRANSPORT DUBE, QUEVILLON INC. 1361-7816	30 07 75	26 11 75	Modifiant le capital.
UNITED RED FEATHER SERVICES 1258-9545	09 11 22	02 06 75	Modifiant certaines dispositions des lettres patentes.
VETEMENTS DE SPORTS PALMARES INC. . et sa version anglaise *HIT PARADE SPORTSWEAR INC.* 72-9089	03 10 72	07 08 75	Changeant le nom–ancien nom: MODES PHILIP B. INC. et sa version anglaise *PHILIP B. FASHIONS INC.*
WATERLOO BOX & PACKAGING LIMITED . 1162-5076	04 10 60	07 05 75	Modifiant le capital.

63204-o

Le directeur du service des compagnies.
PIERRE DESJARDINS.

Associations coopératives

CLUB COOPERATIF DE CONSOMMATION DU MANOIR (BEAUHARNOIS)

(*Loi des associations coopératives*)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi des associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « CLUB COOPERATIF DE CONSOMMATION DU MANOIR (BEAUHARNOIS) », dont le siège social est situé à Beauharnois, Québec, dans le district électoral de Beauharnois.

Le sous-ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières,

63211-o ALBERT JESSOP.

Avis divers

L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE « THE BIRCHES » "THE BIRCHES" PROPERTY OWNERS' ASSOCIATION

Avis est donné qu'en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, il a plu au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de corriger l'avis de lettres patentes en date du 25 juillet 1975, de la compagnie « L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE THE BIRCHES » et sa version anglaise "THE BIRCHES PROPERTY", paru le 29 novembre 1975, à la page 8964 de la *Gazette officielle du Québec*, numéro 48, en y ajoutant dans la version anglaise dudit nom les mots « OWNERS' ASSOCIATION », de manière que le nom se lise ainsi: « L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE « THE BIRCHES » et sa version anglaise "THE BIRCHES" PROPERTY OWNERS' ASSOCIATION".

Le directeur du service des compagnies,

PIERRE DESJARDINS.

63204-o 1364-8936

Succession Josaphat Brière

Avis public est donné que Dame Angéline Leduc, épouse de feu Josaphat Brière, en sa qualité de tuteur à ses enfants mineurs Alain et Michel Brière, a accepté sous bénéfice d'inventaire la succession de M. Josaphat Brière, décédé le 3 juin dernier 1975, aux termes d'un acte d'acceptation sous bénéffce d'inventaire reçu devant Me Stanley Paul Gauvreau, notaire, le 18 décembre 1975 et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Portneuf, le 6 janvier 1976 sous le numéro 218,634.

Québec, le 9 janvier 1976.

Le procureur,

63226-o STANLEY PAUL GAUVREAU, *notaire.*

Succession Dame Rose-Alma Mongrain

Avis public est donné que M. Jacques Blanchet, en sa qualité de tuteur à Steve Blanchet, a accepté sous bénéfice d'inventaire la succession de Dame Rosa-Alma Mongrain, veuve de M. Omer Blanchet, décédée le 3 décembre 1974, aux termes d'un acte d'acceptation sous bénéfice d'inventaire, reçu devant Me Stanley Paul Gauvreau, notaire, le 19 novembre 1975 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Québec, le 25 novembre 1975 sous le numéro 824,549.

Québec, le 9 janvier 1976.

Le procureur,

63225-o STANLEY PAUL GAUVREAU, *notaire.*

Changement de nom — Loi du — *Demandes*

Michel Biagio

Nous donnons avis que Michel Biagio, pompiste, domicilié et résidant au 1677, rue Iberville à Montréal, district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom pour celui de Michel Desjardins.

Montréal, le 17 janvier 1975.

Le procureur du requérant,

63160-3-2-o DENIS LABERGE.

Marius Cauchon

Avis est par les présentes donné que Marius Cauchon, paie-maître, domicilié et résidant au 338, rue Walsh, Donnacona, demandera au lieutenant-gouverneur en conseil l'adoption d'un décret changeant son nom en celui de Marius Laverdière.

Ce changement sera applicable également à son épouse, Dame Rita Ouellet, et à ses enfants mineurs Maryse, Maud et Marc.

63136-3-2-o MARIUS CAUCHON.

Joseph Azade Henry Chiasson

Avis est donné que Joseph Azade Henry Chiasson, journalier, demeurant à Portage du Cap, Îles-de-la-Madeleine, province de Québec, district de Gaspé, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec, afin de changer son nom en celui de Joseph Azade Henry André Chiasson.

Cap-aux-Meules, Îles-de-la-Madeleine, ce 16 décembre 1975.

Le procureur du requérant,
63227-4-2-o ME PAUL LIPPÉ, *avocat.*

Joseph, Élie, Ludger Côté

Avis est donné que Joseph, Élie, Ludger Côté, épicier, domicilié au 61, boulevard Fafard à Baie-St-Paul, district de Saguenay, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour l'obtention d'un décret changeant son nom en celui de Joseph Élie, Ludger Dufour.

La Malbaie, le 29 décembre 1975.

Le procureur du requérant,
63228-4-2-o DANIEL MARTINEAU.

Joseph, Louis-Philippe André Côté

Avis est donné que Joseph, Louis-Philippe André Côté, technologiste-médical, domicilié aux Escoumins, district de Hauterive, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour l'obtention d'un décret changeant son nom en celui de Joseph, Louis-Philippe André Dufour.

La Malbaie, le 29 décembre 1975.

Le procureur du requérant,
63229-4-2-o DANIEL MARTINEAU.

Joseph, Lucien Jacques Côté

Avis est donné que Joseph, Lucien Jacques Côté, annonceur, domicilié à 407, 4e Avenue à La Pocatière, district de Kamouraska, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour l'obtention d'un décret changeant son nom en celui de Joseph, Lucien Jacques Dufour.

La Malbaie, le 5 janvier 1976.

Le procureur du requérant,
63230-4-2-o DANIEL MARTINEAU.

Joseph Mederic Dubuc

Prenez avis que Joseph Dubuc, domicilié au 1126, Grande-Ligne, route rurale 2, Saint-Raymond, comté de Portneuf, présentera une requête à l'honorable ministre de la justice du Québec, pour faire changer son prénom en celui de Josaphat Dubuc, conformément au chapitre 77 des lois de 1965.

Ste-Foy, le 20 octobre 1975.

Le procureur du requérant,
63150-3-2-o PIERRE VALIN.

Marie, Rosée, Germaine, Monique Dufour-Côté

Avis est donné que Marie, Rosée, Germaine, Monique Dufour-Côté, secrétaire, domiciliée au 61, boulevard Fafard à Baie-St-Paul, district de Saguenay, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour l'obtention d'un décret changeant son nom en celui de Marie, Rosée Germaine Monique Dufour.

La Malbaie, le 29 décembre 1975.

Le procureur de la requérante,
63231-4-2-o DANIEL MARTINEAU.

Josef Fenster

Avis est par les présentes donné que Josef Fenster s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour que son nom soit changé en celui de Joseph Luden, ledit changement devant également s'appliquer à son épouse Julia et à son fils Charles Peter.

Montréal, le 5 décembre, 1975.

Les procureurs du requérant,
SHRIAR, POLAK, COOPERSTONE
63232-4-2-o & SHENKER.

Adeline Geoffroy

Avis est donné par les présentes, que Adeline Geoffroy, présentement sans emploi, domiciliée et résidant au 1976, rue Henri-Bourassa à Montréal, district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec, afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Jacqueline Gagnon.

Montréal, ce 7 janvier 1976.

Le procureur de la requérante,
63233-4-2-o ME JEAN GADBOIS, C.R.

Joseph Maurice Richard Gingras

Avis est par les présentes donné que Joseph Maurice Richard Gingras, analyste de systèmes, résidant au 384 est, Clairevue, St-Bruno, Québec, fera une demande auprès du lieutenant-gouverneur en conseil pour changer son nom en celui de Richard Gingras Grass.

Montréal, ce 31 décembre 1975.

Le procureur du requérant,
63276-4-2-o JACK B. BOBROVE, C.R.

Peter Hershcovitch

Avis est par les présentes donné que Peter Hershcovitch, entrepreneur, domicilié au 3620 Ridgewood, appartement 604, dans les ville et district de Montréal, Québec, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom en celui de Peter Harmon.

Montréal, le 8 janvier 1976.

Les procureurs du requérant,
63234-4-2-o GARONCE, GARONCE,
COSTIN & STERN.

Bernard Horovitz

Avis est par les présentes donné que Bernard Horovitz, homme d'affaires, domicilié au 1468, rue Page, dans la cité de Chomedey, district de Montréal, Québec, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom en celui de Bernard Sterling Harris.

Montréal, le 5 janvier 1976.

Le procureur du requérant,
63137-3-2-o JOHN A. COSTIN.

Khian Bong Jap

Avis est par les présentes donné que monsieur Khian Bong Jap, célibataire, gérant de services professionnels, résidant et domicilié au 165, Frobisher Drive, app. 917, en la cité de Pointe-Claire, district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom de Khian Bong Jap en celui de Kenneth Budiman Japp.

Montréal, ce 24 décembre 1975.

Les procureurs du requérant,
63138-3-2-o UNTERBERG, BOYER & ASS.

William Jaap

Avis est donné que William Jaap, mécanicien, résidant au 1095, avenue Godin, Verdun, Québec, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom en celui de William Paterson; ledit changement de nom bénéficiera aussi à son épouse, née Martha Watt, de la même adresse.

Montréal, le 12 janvier 1976.

Les procureurs du demandeur,
63261-4-2-o MEYEROVITCH, GOLDSTEIN & FLANZ.

Rosemonde Marie Leblanc

Avis est donné que Rosemonde Marie Leblanc, domiciliée à Grosse Île, Îles-de-la-Madeleine, province de Québec, district judiciaire de Gaspé, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de Rose Elmonde Leblanc.

Cap-aux-Meules, I.-M. le 18 décembre 1975.

Le procureur de la requérante,
63235-4-2-o PAUL LIPPÉ, *avocat.*

Stephen Victor Maiorano

Prenez avis que M. Stephen Victor Maiorano, connu sous le nom de Stephen Victor Mariano, demeurant au 4580, Queen Mary, app. 404, Montréal, s'adressera au ministre de la justice pour obtenir un décret changeant son nom en celui de Stephen Victor Mariano.

Les procureurs du requérant,
63139-3-2-o O'BRIEN, HALL, SAUNDERS.

Obéline Thériault-Morneau

Nous donnons avis que Obéline Thériault-Morneau, résidant et domiciliée au 1004, Pie X, Chomedey, Laval, province de Québec, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom en celui de Line Thériault-Morneau.

Laval, le 18 décembre 1975.

Les procureurs de la requérante,
SAINT-AUBIN, LONDEI,
63149-3-2-o CHARBONNEAU & LACROIX.

Jean Pawlukiewicz

Avis est par les présentes donné que Jean Pawlukiewicz, de 714, avenue Éva, Greenfield Park, Québec, demandera au lieutenant-gouverneur en conseil le changement de son nom en celui de Jean Marie Pawl.

Montréal, le 24 décembre 1975.

Les procureurs du requérant,
63140-3-2-o CRESTOHL & COHEN.

Joseph, Philippe, Marcel Plante

Prenez avis que Joseph, Philippe, Marcel Plante, domicilié au numéro 80 de la rue Main, dans la municipalité de Rock Island, district de St-François, déposera une requête auprès du ministre de la justice de la province de Québec pour l'obtention d'un décret du lieutenant-gouverneur en conseil changeant son nom en celui de Joseph, Philippe, Marcel Boutin, le tout conformément aux dispositions de la Loi du changement de nom.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Coaticook, le 18 décembre 1975.

Le procureur du requérant,
63141-3-2-o ME ANDRÉ FORTIER, *avocat.*

William Guy Ransom

Avis est donné que William Guy Ransom, cuisinier, résidant et domicilié au 6429, 2e Avenue, Rosemont, dans les ville et district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de Bill McCarthy.

Montréal, le 8 décembre 1975.

Les procureurs du requérant,
LABELLE, CHARBONNEAU
63142-3-2-o ET LAPORTE.

Joseph-Vital-René Richard

Avis est donné que Joseph-Vital-René Richard, demeurant à 233, boulevard Centenaire, St-Basile, comté de Portneuf, s'adressera au ministre de la justice afin qu'un décret du lieutenant-gouverneur en conseil soit accordé, changeant son nom en celui de Joseph-Vital-Rémi Richard.

Les procureurs du requérant,
63143-3-2-o ROUX & LARUE, *notaires.*

George Scafidas

Avis est par les présentes donné que George Scafidas, comptable agréé, résidant et domicilié au 140, avenue Simcoe, cité de Ville Mont-Royal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la justice du Québec pour obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de George Stevens.

Ce changement de nom s'appliquera également à son épouse, Diamantina-Tina Destounis, à sa fille mineure, Eugenia (Jean) Skafidas-Stevens, et à son fils mineur, Denis George Scafidas-Stevens, tous résidant et domiciliés au même endroit.

Montréal, ce 30 décembre 1975.

Les procureurs du requérant,
MARTINEAU, WALKER, ALLISON,
63144-3-2-o BEAULIEU, MACKELL & CLERMONT.

Efstratios Scaphidas

Avis est par les présentes donné que Efstratios Scaphidas, restaurateur, résidant et domicilié au 1745, avenue Cedar, dans les ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la justice du Québec pour obtenir un decret lui permettant de changer son nom en celui de Stratton Stevens.

Montréal, ce 30 décembre 1975.

Les procureurs du requérant,
MARTINEAU, WALKER, ALLISON,
63145-3-2-o BEAULIEU, MACKELL & CLERMONT.

Ernest Hillel Schreiber

Avis est donné que Ernest Hillel Schreiber, domicilié et résidant au 1114 Mill Hill Place, ville de Laval, district de Montréal, demandera au lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec, que soit accordé par décret le changement de son nom en celui de Ernest Hillel Roll.

Montréal, le 23 décembre 1975.

Les procureurs du requérant,
ORENSTEIN, RUBY,
63146-3-2-o MICHELIN, ORENSTEIN.

Haralabos Skafidas

Avis est par les présentes donné que Haralabos Skafidas, médecin, résidant et domicilié au 11, avenue Edgehill, cité de Westmount, district de Montréal, s'adressera au ministre de la justice du Québec pour obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Harry Denis Stevens.

Ce changement de nom s'appliquera également à son épouse Margareta Ingrid Sandstrom, résidant et domiciliée au même endroit.

Montréal, ce 30 décembre 1975.

Les procureurs du requérant,
MARTINEAU, WALKER, ALLISON,
63147-3-2-o BEAULIEU, MACKELL & CLERMONT.

Helen Skafidas

Avis est par les présentes donné que Helen Skafidas, comptable, résidant et domiciliée au 5055, rue Millevoye, dans les ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la justice du Québec pour obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Helen Stevens.

Montréal, ce 30 décembre 1975.

Les procureurs de la requérante,
MARTINEAU, WALKER, ALLISON,
63148-3-2-o BEAULIEU, MACKELL & CLERMONT.

Marie-Rose Thérèse

Avis est donné que Marie-Rose Thérèse, ménagère, résidant et domiciliée au 2524 de la rue des Carrières, app. 2, à Montréal, district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de Marie-Rose Thérèse Grenon.

Montréal, ce 8 janvier 1976.

Les procureurs de la requérante,
63262-4-2-o LABELLE, CHARBONNEAU, LAPORTE.

Vytaustas Joseph Vasiliauskas

Avis est, par les présentes, donné que Vytaustas Joseph Vasiliauskas professeur, domicilié au 2575, avenue de LaSalle (Maisonneuve), Montréal, Québec, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Victor O'Brien.

Montréal, ce 24 décembre 1975.

Le procureur du requérant,
63277-4-2-o J. THÉO. LEGAULT, *jr, notaire.*

Joseph, François, Laurent Vernier

Avis est donné que Joseph, François, Laurent Vernier, mécanicien, domicilié au numéro 1089, rue de la Rousselière, app. 4, Pointe-aux-Trembles, district de Montréal, province de Québec, présentera une requête au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de Larry Mc Millan.

Montréal, le 12 décembre 1975.

Le procureur du requérant,
63161-3-2-o CLAUDE GUÉRIN.

Compagnies — Loi des

Demandes d'abandon de charte

BARLOW & BARLOW OPTICAL LTD.

Avis est donné que « BARLOW & BARLOW OPTICAL LTD. », une compagnie constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Montréal, s'adressera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec pour obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Toronto, le 9 janvier 1976.

Le secrétaire,
63236-o RUDOLF O. KROEN.

CHURCHILL-SMITH & SUTHERLAND LTD.

Avis est donné par les présentes que la compagnie « CHURCHILL-SMITH & SUTHERLAND LTD. » demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 6 janvier 1976.

Les procureurs de la compagnie,
OGILVY, COPE, PORTEOUS, MONTGOMERY,
63237-o RENAULT, CLARKE & KIRKPATRICK.

CRA VENTURES LIMITEE

Avis est par les présentes donné que la corporation « CRA VENTURES LIMITEE » a l'intention de demander au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, ce 5e jour de janvier 1976.

Le procureur de la compagnie,
63244-o PHILIP GOULSTON.

DOMAINE SOMERSET INC.

Prenez avis que la compagnie « DOMAINE SOMERSET INC. », ayant son siège social en la ville de Plessisville, demandera la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la loi des Compagnies.

Le procureur de la compagnie,
63238-o PIERRE CHARTIER, *notaire.*

ENTREPRISES CARRIERE LIMITEE

Prenez avis que la compagnie « ENTREPRISES CARRIERE LIMITEE » demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Les procureurs de la compagnie,
BLAIN, PICHÉ, GODBOUT,
63245-o ÉMERY & BLAIN.

LES ENTREPRISES FORESTIERES LATENDRESSE INC.

Prenez avis que la compagnie « LES ENTREPRISES FORESTIERES LATENDRESSE INC. », ayant son siège social à St-Hubert, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Joliette, ce 5 décembre 1975.

Les procureurs de la compagnie,
LANDRY, GÉNÉREUX, FRÉCHETTE,
63239-o LAMARCHE & MENARD.

LES ENTREPRISES LERCH LTEE LERCH ENTERPRISES LTD.

Avis est par les présentes donné que « LES ENTREPRISES LERCH LTEE — LERCH ENTERPRISES LTD. », ayant son bureau-chef dans les ville et district de Montréal, s'adressera au ministre des consommateurs, coopératives et instituton financères de la province de Québec pour obtenir la permission d'abandonner ses lettres patentes, à partir de la date qu'il lui plaira de déterminer.

Daté à Montréal, ce 7e jour de janvier 1976.

Les procureurs de la requérante,
STEIN & STEIN.

Suite 1430, 800 ouest, boul. Dorchester,
Montréal, 101, Québec. 63246-o

LAITERIE CITADELLE INC.

Avis est donné que la compagnie « LAITERIE CITADELLE INC. » une compagnie constituée d'après la Loi des compagnies et ayant son siège social à 275, Boulevard Hamel, district de Québec, fera application auprès du ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Québec, ce 9 janvier 1976.

Les procureurs de la requérante,
63240-o RIVARD, HICKSON, SIROIS & LEMIEUX.

FRANK MARIANO & COMPANY INC.

La compagnie, « FRANK MARIANO & COMPANY INC. », constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social en la ville de St-Laurent, s'adressera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, de la province de Québec, afin

d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Montréal, ce 30 octobre 1975.

Le secrétaire,
63241-o C. ROBICHAUD.

PARENT TELEVISION INC.

Prenez avis que la compagnie « PARENT TELEVISION INC. » demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

La secrétaire,
63251-o MICHÈLE P. PELLETIER.

PHIL. MO ICE CREAM CIE LTEE
PHIL MO ICE CREAM CO. LTD.

Prenez avis que la compagnie « PHIL. MO ICE CREAM CIE LTEE — PHIL MO ICE CREAM CO. LTD. » demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Salaberry-de-Valleyfield, ce 16 décembre 1975.

Le procureur de la compagnie,
63278-o ME RAYNALD SAVAGE.

LES PRODUITS H.R. BELL (1974) INC.
H.R. BELL PRODUCTS (1974) INC.

Avis est par les présentes donné que « LES PRODUITS H.R. BELL (1974) INC.—H.R. BELL PRODUCTS (1974) INC. », ayant son bureau-chef dans les ville et district de Montréal, s'adressera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec pour obtenir la permission d'abandonner ses lettres patentes, à partir de la date qu'il lui plaira de déterminer.

Daté à Montréal, ce 7e jour de janvier 1976.

Les procureurs de la requérante,
STEIN & STEIN.

Suite 1430, 800 ouest, boul. Dorchester,
Montréal, 101, Québec. 63247-o

PROPANE REGIONAL INC.

Avis est par les présentes donné que la compagnie « PROPANE REGIONAL INC. », une compagnie constituée en vertu des dispositions de la Loi des compagnies et ayant son siège social en la cité de Chicoutimi, district de Chicoutimi, s'adressera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, afin de demander la permission d'abandonner sa charte en vertu des dispositions de la Loi des compagnies.

Donné à Jonquière, ce 30e jour de décembre 1975.

Les procureurs de la compagnie,
BÉGIN, GAUTHIER, SIMARD,
63263-o CÔTÉ, OUELLET & MAZURETTE.

Liquidation — Loi de la

ROGER BEAUDOIN AUTOMOBILE INC.

Avis est donné que, lors d'une assemblée générale spéciale des actionnaires de la compagnie « ROGER BEAUDOIN AUTOMOBILE INC. », tenue à Sherbrooke, le 20 mars 1975, il a été résolu que les affaires de ladite compagnie soient liquidées, et que celle-ci soit dissoute, en vertu de la Loi de la liquidation des compagnies, et que M. Pierre Comtois a été nommé liquidateur.

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.
63213-o 1237-0623

Ministère des consommateurs, coopératives et institutions financières
Assurances

COLOGNE LIFE REINSURANCE COMPANY

Avis d'émission de permis et de certificat d'enregistrement

Avis est donné par les présentes que « COLOGNE LIFE REINSURANCE COMPANY », enregistrée sous le numéro 781, a obtenu le permis et le certificat d'enregistrement numéro 2755, qui l'autorise à compter du 1er janvier 1976 à effectuer dans la province des contrats relatifs aux genres d'assurance suivants: Vie; Accident; Maladie, limités à la réassurance seulement.

Le siège social de la compagnie est situé à Richmond, Virginie, États-Unis d'Amérique.

La compagnie a nommé monsieur Guido-E. Remigy, 474, avenue North Westminster, Montréal, son procureur dans la province.

Donné au bureau du Service des assurances, ministère des consommateurs, coopératives et institutions financières, le 2 janvier 1976.

Pour le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, Le surintendant des assurances,
ROGER-A. CAMARAIRE.

63293-4-2-o

COMMERCIAL UNION ASSURANCE COMPANY OF CANADA LA COMPAGNIE D'ASSURANCE UNION COMMERCIALE DU CANADA

Avis d'émission de permis et de certificat d'enregistrement

Avis est donné par les présentes que « COMMERCIAL UNION ASSURANCE COMPANY OF CANADA — LA COMPAGNIE D'ASSURANCE UNION COMMERCIALE DU CANADA », enregistrée sous le numéro 782, a obtenu le permis et le certificat d'enregistrement numéro 2754 qui l'autorise à compter du 17 octobre 1975 à effectuer dans la province des contrats relatifs aux genres d'assurance suivants: Accidents et Maladie; Automobile; Aviation; Biens; Cautionnement; Chaudières et Machines; Crédit; Détournement; Grêle; Responsabilité; Et en outre de ces genres: Navigation intérieure et océanique.

Le siège social de la compagnie est situé à Toronto, Ontario.

La compagnie a nommé monsieur John-P. Gauthier, 2000, rue Prospect, Sherbrooke, son procureur dans la province.

Donné au bureau du Service des assurances, ministère des consommateurs, coopératives et institutions financières, le 5 janvier 1976.

Pour le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, Le surintendant des assurances,
ROGER-A. CAMARAIRE.

63294-4-2-o

CONSTELLATION LIFE ASSURANCE COMPANY OF CANADA LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE CONSTELLATION DU CANADA

Avis de changement de raison sociale

Avis est donné par les présentes que « UNIONMUTUAL LIFE ASSURANCE COMPANY OF CANADA — LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE UNIONMUTUELLE DU CANADA », constituée en corporation par une Loi spéciale du parlement du Canada, chapitre 61 des statuts 1969, et enregistrée au Service des assurances du Québec sous le numéro 731, a changé son nom en celui de « CONSTELLATION LIFE ASSURANCE COMPANY OF CANADA — LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE CONSTELLATION DU CANADA ».

Fait à Toronto, Ontario, le 31 décembre 1975.

Le secrétaire,
T.-L. BOURK.

63260-4-2-o

EMPLOYERS MUTUAL FIRE INSURANCE COMPANY

Avis d'annulation de permis et de certificat d'enregistrement

Attendu que « EMPLOYERS MUTUAL FIRE INSURANCE COMPANY » dont le siège social est situé à Wausau, Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, laquelle compagnie était dûment autorisée à faire affaires dans le Québec, a réassuré toutes ses affaires dans le Québec avec « EMPLOYERS MUTUAL LIABILITY INSURANCE COMPANY OF WISCONSIN » dont le siège social est situé à Wausau, Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, en vertu d'un contrat de réassurance intervenu entre ces deux compagnies le 26 septembre 1975 et lequel contrat de réassurance a pris effet le 31 décembre, 1975;

Attendu que « EMPLOYERS MUTUAL LIABILITY INSURANCE COMPANY OF WISCONSIN » est dument autorisée à faire affaires dans le Québec;

Attendu que « EMPLOYERS MUTUAL FIRE INSURANCE COMPANY » s'est conformée aux dispositions de l'article 103 de la Loi des assurances;

En conséquence, avis est par les présentes donné que le permis et le certificat d'enregistrement de « EMPLOYERS MUTUAL FIRE INSURANCE COMPANY » sont annulés à compter du 31 décembre 1975.

Donné au bureau du Service des assurances, ministère des consommateurs, coopératives et institutions financières, le 31 décembre 1975.

Pour le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, Le surintendant des assurances,
ROGER-A. CAMARAIRE.

63279-4-2-o

EXCESS INSURANCE COMPANY LIMITED

Avis d'annulation de permis et de certificat d'enregistrement

Attendu que « EXCESS INSURANCE COMPANY LIMITED », dont le siège social est situé à Londres, Angleterre, laquelle compagnie était dûment autorisée à faire affaires dans le Québec, a reassuré toutes ses affaires dans le Québec avec « HARTFORD FIRE INSURANCE COMPANY », dont le siège social est situé à Hartford, Etats-Unis d'Amérique, en vertu d'un contrat de réassurance intervenu entre ces deux compagnies le 1er janvier 1976;

Attendu que « HARTFORD FIRE INSURANCE COMPANY » est dûment autorisée à faire affaires dans le Québec;

Attendu que « EXCESS INSURANCE COMPANY LIMITED » s'est conformée aux dispositions de l'article 103 de la Loi des assurances;

En conséquence, avis est par les présentes donné que le permis et le certificat d'enregistrement de « EXCESS INSURANCE COMPANY LIMITED » sont annulés à compter du 1er janvier 1976.

Donné au bureau du Service des assurances, Ministère des consommateurs, coopératives et institutions financières, le 2 janvier, 1976.

Pour le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, Le surintendant des assurances,
63255-4-2-o ROGER-A. CAMARAIRE.

SOCIETE COMMERCIALE DE REASSURANCE

Avis d'émission de permis et de certificat d'enregistrement

Avis est donné par les présentes que la « SOCIETE COMMERCIALE DE REASSURANCE », enregistrée sous le numéro 780, a obtenu le permis et le certificat d'enregistrement numéro 2758 qui l'autorise à compter du 1er décembre 1975, à effectuer dans la province des contrats relatifs au genre d'assurance suivant: Vie, limitée à la réassurance seulement.

Le siège social de la compagnie est situé à 37, rue de la Victoire, Paris, France.

La compagnie a nommé monsieur Gérard Parizeau, 275, rue St-Jacques, Montréal, son procureur dans la province.

Donné au bureau du Service des assurances, Ministère des consommateurs, coopératives et institutions financières, le 1er décembre 1975.

Pour le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, Le surintendant des assurances,
63248-4-2-o ROGER-A. CAMARAIRE.

Ministère des richesses naturelles

Révocation de droits miniers

Droits miniers révoqués

Prenez avis que les droits miniers autres que l'or et l'argent ont été révoqués en faveur du gouvernement du Québec en vertu de l'arrêté en conseil numéro 5077-75 du 19 novembre 1975 sur le terrain suivant:

la partie nord du lot un (1) du rang un (1) de l'arpentage primitif, correspondant aux lots trois (3) et quatre (4) du rang un (1) du cadastre officiel du canton de Marston, district électoral de Mégantic-Compton.

Cet avis est donné en vertu de l'article 209 de la Loi des mines (1965, 1ère session, c. 34 et modifications).

Donné à Québec, ce douze janvier 1976.

Le sous-ministre par intérim,
63296-o J.-E. GILBERT.

Ministère des terres et forêts — *Cadastre*

Village d'Arthabaskaville

Cadastre: village d'Arthabaskaville, division d'enregistrement: Arthabaska, municipalité: ville d'Arthabaska.

Avis est par la présente donné qu'une partie des lots 195-41, 197-4, 197-33 et que les lots 197-5 à 197-15, 197-30, 197-31 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 9 décembre 1975.

Pour le sous-ministre,
63207-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Canton de Granby

Cadastre: canton de Granby, division d'enregistrement: Shefford, municipalité: canton de Granby.

Avis est par la présente donné qu'une partie du lot 563-74 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 15 décembre 1975.

Pour le sous-ministre,
63207-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Notre-Dame-de-la-Victoire

Cadastre: paroisse de Notre-Dame-de-la-Victoire, division d'enregistrement: Lévis, municipalité: ville de Lévis.

Avis est par la présente donné qu'une partie des lots 65-73, 66-43, 66-13, 67-11 et 67-62 sont annulées en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 8 décembre 1975.

Pour le sous-ministre,
63207-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Canton d'Orford

Cadastre: canton d'Orford, division d'enregistrement: Sherbrooke, municipalité: ville de Sherbrooke.

Avis est par la présente donné que les lots 40-48 à 40-55, 40-57 à 40-64, 40-84 à 40-91, 40-103 à 40-107, 40-110 et qu'une partie des lots 40-56, 40-92 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 4 décembre 1975.

Pour le sous-ministre,
63207-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Canton d'Orford

Cadastre: canton d'Orford, division d'enregistrement: Sherbrooke, municipalité: ville de Sherbrooke.

Avis est par la présente donné que les lots 106-10 à 106-12 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 5 décembre 1975.

Pour le sous-ministre,
63207-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Canton d'Orford

Cadastre: canton d'Orford, division d'enregistrement: Sherbrooke, municipalité: ville de Sherbrooke.

Avis est par la présente donné qu'une partie des lots 151-5, 156-1, 156-1-1 sont annulées en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 2 décembre 1975.

Pour le sous-ministre,
63207-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Pointe-Claire

Cadastre: paroisse de Pointe-Claire, division d'enregistrement: Montréal, municipalité: cité de Beaconsfield.

Avis est par la présente donné que le lot 220 est ajouté et que les lots 27-1-11 à 27-1-13, 27-1-24 et qu'une partie des lots 27 et 27-1 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 8 décembre 1975.

Pour le sous-ministre,
63207-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Sainte-Adèle d'Abercrombie

Cadastre: paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie, division d'enregistrement: Terrebonne, municipalité: ville de Sainte-Adèle.

Avis est par la présente donné que le bloc 2 est ajouté et qu'une partie des lots 9 et 10 du rang VII canton de Wexford et que les lots 8 à 10 du rang VIII canton de Wexford sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 9 décembre 1975.

Pour le sous-ministre,
63207-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Cadastre: paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil, division d'enregistrement: Chambly, municipalité: cité de Longueuil.

Avis est par la présente donné que les lots 129-199 à 129-222, 129-226 à 129-234, 130-330 à 130-374, 130-389 à 130-394 et qu'une partie des lots 129-225, 130-256 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 6 novembre 1975.

Pour le sous-ministre,
63207-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-David-de-l'Auberivière

Cadastre: paroisse de Saint-David-de-l'Auberivière, division d'enregistrement: Lévis, municipalité: ville de Saint-David-de-l'Auberivière.

Avis est par la présente donné que le lot 112-44 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 16 décembre 1975.

Pour le sous-ministre,
63207-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Étienne-de-Lauzon

Cadastre: paroisse de Saint-Etienne-de-Lauzon, division d'enregistrement: Lévis, municipalité: Saint-Étienne.

Avis est par la présente donné qu'une partie du lot 161-37 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 12 décembre 1975.

Pour le sous-ministre,
63207-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Étienne-de-Lauzon

Cadastre: paroisse de Saint-Etienne-de-Lauzon, division d'enregistrement: Lévis, municipalité: Saint-Étienne.

Avis est par la présente donné que les lots 219-5, 219-6 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 16 décembre 1975.

Pour le sous-ministre,
63207-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Sainte-Foy

Cadastre: paroisse de Sainte-Foy, division d'enregistrement: Québec, municipalité: ville de Sainte-Foy.

Avis est par la présente donné que les lots 25-4, 25-5, 25-6, 29-6, 25-7 à 25-16 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 9 décembre 1975.

Pour le sous-ministre,
63207-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Sainte-Geneviève

Cadastre: paroisse de Sainte-Geneviève, division d'enregistrement: Montréal, municipalité: ville de Dollard-des-Ormeaux.

Avis est par la présente donné que le lot 368 est ajouté et qu'une partie du lot 297 est annulée en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 16 décembre 1975.

Pour le sous-ministre,
63207-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Janvier

Cadastre: paroisse de Saint-Janvier, division d'enregistrement: Terrebonne, municipalité: ville de Mirabel.

Avis est par la présente donné que le lot 278-8 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 4 décembre 1975.

Pour le sous-ministre,
63207-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Lin

Cadastre: paroisse de Saint-Lin, division d'enregistrement: L'Assomption, municipalité: ville des Laurentides.

Avis est par la présente donné que les lots 2105 à 2111 sont ajoutés et que les lots 1227 à 1230, 1232 à 1234 et une partie des lots 1235, 1236, 1237 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 17 décembre 1975.

Pour le sous-ministre,
63207-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Luc

Cadastre: paroisse de Saint-Luc, division d'enregistrement: Saint-Jean, municipalité: ville de Saint-Luc.

Avis est par la présente donné que le lot 12-70-1 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 16 décembre 1975.

Pour le sous-ministre,
63207-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Sainte-Marguerite

Cadastre: paroisse de Sainte-Marguerite, division d'enregistrement: Terrebonne, municipalité: paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

Avis est par la présente donné que le lot 52 du rang VII canton de Wexford est ajouté et qu'une partie des lots 11, 12, 13A du rang VII canton de Wexford sont annulées en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 11 décembre 1975.

Pour le sous-ministre,
63207-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Maurice

Cadastre: paroisse de Saint-Maurice, division d'enregistrement: Champlain, municipalité: paroisse de Saint-Maurice.

Avis est par la présente donné que les lots 339-24, 339-25 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 13 novembre 1975.

Pour le sous-ministre,
63207-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Cadastre: paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, division d'enregistrement: Terrebonne, municipalité: ville de Blainville.

Avis est par la présente donné que les lots 727-279 à 727-293, 727-294 à 727-309 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 10 décembre 1975.

Pour le sous-ministre,
63207-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Cadastre: paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, division d'enregistrement: Terrebonne, municipalité: ville de Blainville.

Avis est par la présente donné que les lots 730-37 à 730-66 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 5 décembre 1975.

Pour le sous-ministre,
63207-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Canton de Templeton

Cadastre: canton de Templeton, division d'enregistrement: Hull, municipalité: ville de Gatineau.

Avis est par la présente donné que les lots 11A-179 à 11A-182 du rang I sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 18 décembre 1975.

Pour le sous-ministre,
63207-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Valentin

Cadastre: paroisse de Saint-Valentin, division d'enregistrement: Saint-Jean, municipalité: paroisse de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Avis est par la présente donné que les lots 102-36, 102-41, 102-46, 102-61, 102-72, 102-77, 102-85, 102-93 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 12 décembre 1975.

Pour le sous-ministre,
63207-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Canton de Villeneuve

Cadastre: canton de Villeneuve, division d'enregistrement: Papineau, municipalité: Val-des-Bois.

Avis est par la présente donné que les lots 28D-1 à 28D-6 du rang III sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 9 décembre 1975.

Pour le sous-ministre,
63207-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Canton de Villeneuve

Cadastre: canton de Villeneuve, division d'enregistrement: Papineau, municipalité: Val-des-Bois.

Avis est par la présente donné que les lots 28D-7 à 28D-11, 29B-1 à 29B-4 du rang III sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 9 décembre 1975.

Pour le sous-ministre,
63207-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Ministère des transports

Entretien de routes discontinué

Les chemins ci-après désignés ne seront plus, à l'avenir, entretenus par le ministère des transports.

Comté Abitibi-Ouest:

Dans la municipalité d'Amos ville:

La route 109, à partir de son intersection avec la future route 109, jusqu'à l'intersection de la 1re Avenue et de la rue Harricana, sur une longueur de 7,384 pieds.

Comté Bonaventure:

Dans la municipalité de Nouvelle:

Trois sections de l'ancienne route Miguasha; au nord de la nouvelle route, vis-à-vis des lots P-206 et P-205, sur une longueur de 1,180 pieds; au sud de la nouvelle route vis-à-vis des lots P-189, P-190 et P-191, sur une longueur de 1,860 pieds; vis-à-vis des lots P-170 et P-171, sur une longueur de 680 pieds.

La route Miguasha, vis-à-vis des lots 6, 7-C-9 et 7-D-9, sur une longueur de 860 pieds.

L'ancienne route 6, au nord de la voie ferrée, vis-à-vis du lot 39-B-2, jusque vis-à-vis des lots 8 et 9-A-4, sur une longueur de 6,685 pieds.

L'ancienne route 6, vis-à-vis du lot P-53 jusque vis-à-vis du lot P-61, sur une longueur de 870 pieds; vis-à-vis des lots P-74 et P-76, sur une longueur de 640 pieds.

Dans la municipalité de St-Omer paroisse:

L'ancienne route 6, vis-à-vis du lot P-16, jusque vis-à-vis du lot P-27, sur une longueur de 2,180 pieds.

Dans la municipalité de Carleton ville:

L'ancienne route 6, vis-à-vis P-11-B, P-12-A et P-12-B, sur une longueur de 880 pieds; vis-à-vis des lots P-6-B, P-7-6, P-7-D et P-7-F, sur une longueur de 740 pieds.

Comté de Drummond:

Dans la municipalité de Notre-Dame du Bon Conseil Paroisse:

Une lisière désaffectée de l'ancienne route 13, vis-à-vis des lots 173, 172 et 171, sur une longueur de 815 pieds.

Dans la municipalité de Grantham Ouest:

Une section désaffectée du chemin 2e rang, vis-à-vis des lots 117 et P-115, sur une longueur de 1,515 pieds.

Comté de Kamouraska-Témiscouata:

Dans la municipalité de Ste-Hélène paroisse:

L'ancien chemin La Rivière, vis-à-vis des lots 43, 44, 45, 46, 289 et 294, sur une longueur de 974 pieds.

Dans la municipalité de St-Alexandre paroisse:

L'ancien chemin rang 2, St-André, vis-à-vis des lots 23 et 38, sur une longueur de 548 pieds.

L'ancien chemin rang 3 est, vis-à-vis des lots 228, 227, P-226 et 108, sur une longueur de 377 pieds.

La route Parent, à partir de la route 230 jusqu'à la limite avec la municipalité de St-André paroisse, vis-à-vis des lots P-400 et P-402, sur une longueur de 3,749 pieds.

Dans la municipalité de St-André paroisse:

La route Lapointe, à partir de la limite avec la municipalité de St-Alexandre paroisse, jusqu'au chemin rang 2, vis-à-vis des lots P-404 et P-405, sur une longueur de 6,250 pieds.

Dans la municipalité de Pohenegamook ville:

L'ancienne route 5, vis-à-vis des lots 21, 22 et 23 A, du rang 7, sur une longueur de 4,752 pieds.

L'ancienne route 51, vis-à vis des lots C et D du rang 1, jusque vis-à-vis des lots 18 et 27 du rang 4.

La route du Moulin, vis-à vis des lots 34A, 35, 36 et 36A du rang 3, sur une longueur de 2,640 pieds.

Dans la municipalité de Rivière-Bleue paroisse:

Le chemin des Chalets, à partir de la route 289, vis-à-vis des lots 4A, 4B, 5A, 5B, 6A et 7A du rang 8, sur une longueur de 2,513 pieds.

Comté de Lévis:

Dans la municipalité de St-Joseph de la Pointe de Lévy paroisse:

L'ancienne route Harloka, vis-à-vis des lots P-147, 148, 149, 153 et 154, sur une longueur de 1,585 pieds.

Comté de Frontenac:

Dans la municipalité de Thetford Mines cité:

Une section de la route 112, à partir d'un point 1,395 pieds au nord de la rue St-Alphonse, vis-à-vis des lots 22, 23, 24C, 25C et 25D du rang 4, sur une longueur de 4,785 pieds.

Comté Mégantic-Compton:

Dans la municipalité de East-Angus ville:

L'ancienne route 112, à partir de la route 214, jusqu'à la limite avec la municipalité de Westbury canton, sur une longueur de 4,264 pieds.

Comté de Montmorency:

Dans la municipalité de Ste-Thérèse de Lisieux:

Une section désaffectée de la rue St-Jean-Baptiste vis-à-vis des lots 965-3, 965-4, 965-5 et P-966, sur une longueur de 775 pieds.

Comté de Rouyn-Noranda:

Dans le canton non organisé de Dufresnay:

Diverses parties désaffectées de la route d'Alembert-Cléricy-Mont-Brun; vis-à-vis des lots P-35-B et P-36-B du rang 5, sur une longueur de 750 pieds; à l'est de la nouvelle route, vis-à-vis des lots P-46 du rang 5 et P-46A du rang 6, sur une longueur de 1,600 pieds; à l'ouest de la nouvelle route, vis-à-vis des lots P-46 et P-47 du rang 5, sur une longueur de 500 pieds; au sud de la nouvelle route, vis-à-vis des lots P-47 et P-48-B du rang 5, sur une longueur de 520 pieds; à l'ouest de la nouvelle route, vis-à-vis des lots P-48-B et P-49-B du rang 5, sur une longueur de 1,920 pieds.

Dans le canton non organisé de Cléricy:

L'ancien chemin des rangs 9 et 10, au sud de la route actuelle, vis-à-vis des lots 29 et 30, sur une longueur de 750 pieds.

Dans la municipalité de Evain Village:

L'ancienne route 59, entre la voie ferrée et la rue de l'Eglise, vis-à vis des lots 49 et 48 du rang 7, sur une longueur de 1,445 pieds.

Dans le canton non organisé de Rouyn:

Diverses sections désaffectées de la route Rouyn-Bellecombe: vis-à-vis des lots 31 sud, 32 sud, 32 nord et 33 sud du rang 2, sur une longueur de 3,200 pieds; vis-à-vis du lot P-32A du rang 4, sur une longueur de 600 pieds; vis-à-vis du lot P-31A du rang 4, au sud de la voie ferrée, sur une longueur de 340 pieds; vis-à-vis du lot P-31B du rang 4, au nord de la voie ferrée, sur une longueur de 90 pieds; vis-à-vis du lot P-31A et P-31B du rang 5, à partir de l'intersection avec la nouvelle route en allant vers le nord sur une longueur de 1 495 pieds jusqu'à un point situé 710 pieds au sud de l'intersection avec l'ancienne route 59.

Comté de Terrebonne:

Dans la municipalité de Bois-des-Filion village:

L'ancienne route 65 à l'ouest de l'autoroute 19 et au sud de l'autoroute 640, vis-à-vis du lot P-1, sur une longueur de 2,015 pieds.

Le ministre des transports,
63253-o RAYMOND MAILLOUX.

Société d'habitation du Québec

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU VILLAGE DE SAINT-VALLIER
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF VILLAGE DE SAINT-VALLIER

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (chapitre 55 des lois de 1966-1967), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du vingt-huitième jour d'août 1975, constituant en corporation sans but lucratif:

M. Jean-Raymond Lemieux, chauffeur de camion Saint-Vallier

M. André Breton, manufacturier-ferblantier Saint-Vallier

Mme Yolande L. Tanguay, maître-poste Saint-Vallier

Mme Gemma Lajoie, ménagère Saint-Vallier

Mme Hortense Blouin, ménagère Saint-Vallier

M. Pierre Tanguay, menuisier Saint-Vallier

Mme Bernadette Corriveau, ménagère Saint-Vallier pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité du village de Saint-Vallier, dans le district judiciaire de Bellechasse.

Le secrétaire,
63264-o ME JEAN-LUC LESAGE, *notaire.*

Soumissions — Demandes de

La commission scolaire Abénakis
Siège social: Paroisse de Ste-Claire
(Dorchester) P.Q.

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Jean-Marc Brousseau, directeur général, Centre administratif, 58, rue de la Fabrique, C.P. 520, Ste-Claire (Dorchester), P.Q., jusqu'à 5.00 heures de l'après-midi, et par après jusqu'à 8.00 heures du soir, école aux Quatre-Vents, rue Principale, St-Malachie (Dorchester), P.Q., mardi le 10 février 1976, pour l'achat de $178.000 d'obligations de la commission scolaire Abénakis, datées du 1er mars 1976, et remboursables en série du 1er mars 1977 au 1er mars 1986 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 1er septembre et 1er mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er mars 1976.

Tableau d'amortissement — $178,000 — 10 ans

Année			Capital
01	03	1977	$11,000
01	03	1978	12,000
01	03	1979	13,000
01	03	1980	15,000
01	03	1981	16,000
01	03	1982	18,000
01	03	1983	20,000
01	03	1984	22,000
01	03	1985	24,000
01	03	1986	27,000

La commission scolaire Abénakis, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (Chapitre 63 des Lois de 1968) (Bill 64), demandera au ministre de l'éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans le procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire Abénakis s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er mars 1976, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 13-8-74 — $79,000 — dépenses d'immobilisations; 14-1-75 — $99,000 — dépenses d'immobilisations.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue, école aux Quatre-Vents, rue Principale, St-Malachie (Dorchester), P.Q.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Abénakis, ce 16 janvier 1976.

Le directeur général,
JEAN-MARC BROUSSEAU.

Centre administratif,
58, rue de la Fabrique, C.P 520,
Ste-Claire (Dorchester), Québec.
Téléphone: 883-3385, code 418. 63280-o

La commission scolaire de Dolbeau
Siège social: Ville de Dolbeau (Roberval), P.Q.

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Jules Grenier, directeur général, jusqu'à 8.30 heures du soir, mardi, le 10 février 1976, au Centre administratif, 1201, rue des Pins, Dolbeau (Roberval), P.Q., pour l'achat de $167,500 d'obligations de la commission scolaire de Dolbeau, datées du 1er mars 1976 et remboursables en série du 1er mars 1977 au 1er mars 1986 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 1er septembre et 1er mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er mars 1976.

Tableau d'amortissement — $167,500 — 10 ans

Année			Capital
01	03	1977	$10,500
01	03	1978	12,000
01	03	1979	13,000
01	03	1980	14,000
01	03	1981	14,000
01	03	1982	17,000
01	03	1983	18,000
01	03	1984	21,000
01	03	1985	23,000
01	03	1986	25,000

La commission scolaire de Dolbeau, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (Chapitre 63 des Lois de 1969) (Bill 64), demandera au ministre de l'éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire de Dolbeau s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er mars 1976, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 10-4-65 — $17,500 — renouvellement d'emprunt; 11-6-74 — $57,500 — dépenses d'immobilisations; 9-12-75 — $92,500 — dépenses d'immobilisations.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue mardi, le 10 février 1976, à 8.30 heures du soir, au Centre administratif, 1201, rue des Pins, Dolbeau (Roberval), P.Q.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Dolbeau (comté de Roberval), ce 16 janvier 1976.

Le directeur général,
JULES GRENIER.

Centre administratif, 1201, rue des Pins,
Dolbeau (Roberval), P.Q.
Téléphone: 276-2032, code 418. 63281-o

Municipalité de Grantham-Ouest
Comté de Drummond

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Gilles Raiche, secrétaire-trésorier, jusqu'à 5.00 heures du soir au bureau du secrétaire-trésorier, 33, rue Dubois, Grantham-Ouest (Drummond), P.Q., et par après jusqu'à 8.00 heures du soir, mercredi, le 11 février 1976 à l'école Notre-Dame des Écoles, boulevard Lemire, Grantham-Ouest (Drummond), P.Q., pour l'achat de $1,150,000 d'obligations de la municipalité de Grantham-Ouest, datées du 1er mars 1976, et remboursables en série du 1er mars 1977 au 1er mars 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 1er septembre et 1er mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er mars 1976.

Tableau d'amortissement — $1,150,000 — 20 ans

Année			Capital
01	03	1977	$ 43,000
01	03	1978	48,000
01	03	1979	53,000
01	03	1980	58,000
01	03	1981	64,000
01	03	1882	71,000
01	03	1983	79,000
01	03	1984	87,000
01	03	1985	96,000
01	03	1986	106,000
01	03	1987	27,000
01	03	1988	30,000
01	03	1989	33,000
01	03	1990	37,000
01	03	1991	41,000
01	03	1992	45,000
01	03	1993	50,000
01	03	1994	55,000
01	03	1995	60,000
01	03	1996	67,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $67,000, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 1er mars 1996.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notés. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $67,000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 1er mars de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La municipalité de Grantham-Ouest s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er mars 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 4-1975 — $1,150,000 — aqueduc, égouts.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue mercredi, le 11 février 1976, à 8.00 heures du soir, à l'école Notre-Dame des Écoles, boulevard Lemire, Grantham-Ouest (Drummond), P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Grantham-Ouest (comté de Drummond), ce 15 janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
GILLES RAICHE.

Bureau du secrétaire-trésorier, 33, rue Dubois.
Grantham-Ouest (Drummond), P.Q.
Téléphone: 477-5322, code 819. 63282-o

La commission scolaire des Mille-Îles
Siège social: ville de Laval, P.Q.

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Marcel Bolduc, directeur général, jusqu'à 4.30 heures de l'après-midi, Centre administratif, 2275, rue Honoré-Mercier, district de Sainte-Rose, ville de Laval, P.Q., et par après jusqu'à 8.00 heures du soir, salle des commissaires, 216, boulevard Laval, Sainte-Rose, ville de Laval, P.Q., mercredi, le 11 février 1976, pour l'achat de $1,113,500 d'obligations de la commission scolaire des Mille-Îles, datées du 1er mars 1976 et remboursables selon le tableau d'amortissement ci-dessous, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 1er septembre et 1er mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er mars 1976.

Tableau d'amortissement — $1,113,500 — 15 ans

Année			Capital
01	03	1977	$ 72,000
01	03	1978	77,000
01	03	1979	84,000
01	03	1980	92,000
01	03	1981	98,000
01	03	1982	109,000
01	03	1983	118,000
01	03	1984	130,000
01	03	1985	141,000
01	03	1986	154,000
01	03	1987	6,500
01	03	1988	7,000
01	03	1989	7,500
01	03	1990	8,500
01	03	1991	9,000

La commission scolaire des Mille-Îles, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (Chapitre 63 des Lois de 1968) (Bill 64), demandera au ministre de l'éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des finances,

des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

1° En plus, des obligations échéant en série 1 à 10 ans, avec le solde reporté à la dixième année seront considérées.

2° Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des deux modes ci-haut. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commisson scolaire des Mille-Îles s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er mars 1976, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 23 mars 1970 — $36,500 — renouvellement d'emprunt; 24 mars 1970 — $62,500 — renouvellement d'emprunt; 3 juin 1965 — $106,000 — renouvellement d'emprunt; 11 mai 1960 — $37,500 — renouvellement d'emprunt; 23 août 1965 — $84,500 — renouvellement d'emprunt; 16 août 1965 — $136,500 — renouvellement d'emprunt; 29 octobre 1975 — $650,000 — dépenses d'immobilisations.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue mercredi, le 11 février 1976, à 8.00 heures du soir, salle des commissaires, 216, boulevard Laval, Sainte-Rose, ville de Laval, P.Q.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Mille-Îles, ce 15 janvier 1976.

Le directeur général,
MARCEL BOLDUC.

Centre administratif, 2275, rue Honoré-Mercier
(District Sainte-Rose), Ville de Laval, Québec.
Téléphone: 625-6951, code 514. 63283-o

La commission scolaire de Saint-Eustache
Siège social: Ville de Saint-Eustache
(Deux-Montagnes), P.Q.

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Wilbrod Gardner, directeur général, jusqu'à 8.00 heures du soir, mercredi le 11 février 1976, au Centre administratif, 1, rue de Bellefeuille, St-Eustache (Deux-Montagnes), pour l'achat de $350,000 d'obligations de la commission scolaire de Saint-Eustache, datées du 1er mars 1976 et remboursables en série du 1er mars 1977 au 1er mars 1986 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 1er septembre et 1er mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er mars 1976.

Tableau d'amortissement — $350,000 — 10 ans

Année			Capital
01	03	1977	$27,000
01	03	1978	30,000
01	03	1979	32,000
01	03	1980	34,000
01	03	1981	38,000
01	03	1982	31,000
01	03	1983	34,000
01	03	1984	37,000
01	03	1985	$41,000
01	03	1986	46,000

La commission scolaire de Saint-Eustache, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (Chapitre 63 des Lois de 1969) (Bill 64), demandera au ministre de l'éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire de Saint-Eustache s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er mars 1976, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 8-8-60 — $45,000 — renouvellement d'emprunt; 25-11-75 — $305,000 — dépenses d'immobilisations.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue mercredi, le 11 février 1976, à 8.00 heures du soir, au Centre administratif, 1, rue de Bellefeuille, Saint-Eustache (Deux-Montagnes), P.Q.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Saint-Eustache (comté de Deux-Montagnes), ce 15 janvier 1976.

Le directeur général,
WILBROD GARDNER.

Centre administratif, 1, rue de Bellefeuille,
Saint-Eustache (Deux-Montagnes), P.Q.
Téléphone: 473-1410, code 514. 63284-o

Paroisse de Saint-Félix-du-Cap-Rouge
Comté de Chauveau (Québec)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné L.A. Bombardier, secrétaire-trésorier, Hôtel de ville, 4473, rue Saint-Félix, Saint-Félix-du-Cap-Rouge, comté de Chauveau (Québec), jusqu'à 8.00 heures du soir, lundi, le 9 février 1976, pour l'achat de $1,255,000 d'obligations de la paroisse de Saint-Félix-du-Cap-Rouge, comté de Chauveau (Québec), datées du 1er mars 1976 et remboursables en série du 1er mars 1977 au 1er mars 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 1er septembre et 1er mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er mars 1976.

Tableau d'amortissement — $1,255,000 — 20 ans

Année			Capital
01	03	1977	$ 17,000
01	03	1978	19,000
01	03	1979	21,000
01	03	1980	22,000
01	03	1981	25,000
01	03	1982	26,000
01	03	1983	28,000
01	03	1984	32,000
01	03	1985	35,000
01	03	1986	39,000
01	03	1987	26,000
01	03	1988	28,000
01	03	1989	31,000
01	03	1990	34,000
01	03	1991	37,000
01	03	1992	34,000
01	03	1993	36,000
01	93	1994	40,000
01	03	1995	46,000
01	03	1996	679,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérees:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $60,000, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 1er mars 2016.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'échéance du 1er mars 1996 au montant de $679,000 comprend un solde de $627,000 renouvelable pour une période additionnelle de 20 ans, et échéant comme suit:

Année			Capital
01	03	1997	$ 15,000
01	03	1998	17,000
01	03	1999	18,000
01	03	2000	19,000
01	03	2001	21,000
01	03	2002	22,000
01	03	2003	24,000
01	03	2004	27,000
01	03	2005	29,000
01	03	2006	31,000
01	03	2007	26,000
01	03	2008	28,000
01	03	2009	31,000
01	03	2010	34,000
01	03	2011	37,000
01	03	2012	41,000
01	03	2013	45,000
01	03	2014	48,000
01	03	2015	54,000
01	03	2016	60,000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $679,000, et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 1er mars de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La paroisse de Saint-Félix-du-Cap-Rouge s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er mars 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 64 — $68,500 — renouvellement d'emprunt; 86 — $65.000 — renouvellement d'emprunt; 87 — $66,000 — renouvellement d'emprunt; 88 — $9,000 — renouvellement d'emprunt; 274 — $8,200 — aqueduc, égouts, voirie; 284 — $517,300 — aqueduc, égouts, voirie; 286 — $275,500 — aqueduc, égouts, voirie; 302 — $27,000 — aqueduc, égouts, voirie; 303 — $56,000 — achat de machinerie; 304 — $104,500 — aqueduc, égouts, voirie; 378 — $43,000 — achat de machinerie; 405 — $10,000 — frais de refinancement; 406 — $5,000 — frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance du conseil qui sera tenue à 8.00 heures du soir, lundi, le 9 février 1976, Hôtel de ville, 4473, rue Saint-Félix, Saint-Félix-du-Cap-Rouge, comté de Chauveau, P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Saint-Félix-du-Cap-Rouge, comté de Chauveau, (Québec), ce 15 janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
L.A. BOMBARDIER.

Hôtel de ville, 4473, rue Saint-Félix,
Saint-Félix-du-Cap-Rouge (Chauveau), Québec.
Téléphone: 651-1225, code 418. 63285-o

Paroisse de Saint-Martin
Comté de Beauce

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par la soussignée Mme Carmelle Veilleux, secrétaire-trésorière, jusqu'à 8.00 heures du soir lundi, le 9 février 1976, au bureau municipal de Saint-Martin (Beauce), C.P. 99, P.Q., pour l'achat de $521,000 d'obligations de la paroisse de Saint-Martin, comté de Beauce, datées du 1er mars 1976 et remboursables en série du 1er mars 1977 au 1er mars 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 1er septembre et 1er mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er mars 1976.

Tableau d'amortissement — $521,000 — 20 ans

Année			Capital
01	03	1977	$ 32,000
01	03	1978	35,000
01	03	1979	38,000
01	03	1980	41,000
01	03	1981	47,000
01	03	1982	23,000
01	03	1983	25,000
01	03	1984	28,000
01	03	1985	32,000
01	03	1986	$ 35,000
01	03	1987	4,000
01	03	1988	4,000
01	03	1989	5,000
01	03	1990	6,000
01	03	1991	7,000
01	03	1992	7,000
01	03	1993	8,000
01	03	1994	8,000
01	03	1995	9,000
01	03	1996	127,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $13,000, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 1er mars 2016.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans

les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'échéance du 1er mars 1996 au montant de $127,000 comprend un solde de $116,000 renouvelable pour une période additionnelle de 20 ans, et échéant comme suit:

Année			Capital
01	03	1997	$ 2,000
01	03	1998	2,000
01	03	1999	2,000
01	03	2000	3,000
01	03	2001	3,000
01	03	2002	3,000
01	03	2003	4,000
01	03	2004	4,000
01	03	2005	4,000
01	03	2006	5,000
01	03	2007	5,000
01	03	2008	6,000
01	03	2009	6,000
01	03	2010	7,000
01	03	2011	7,000
01	03	2012	9,000
01	03	2013	9,000
01	03	2014	10,000
01	03	2015	12,000
01	03	2016	13,000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $127,000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 1er mars de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La paroisse de Saint-Martin s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er mars 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 149 — $185,000 — protection contre l'incendie; 149-A — $36,000 — protection contre l'incendie; 152 — $300,000 — aqueduc, égouts.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue lundi, le 9 février 1976, à 8.00 heures du soir, au bureau municipal de Saint-Martin (Beauce), C.P. 99, P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Paroisse de Saint-Martin (Comté de Beauce), ce 14 janvier 1976.

La secrétaire-trésorière,
MME CARMELLE VEILLEUX.

C.P. 99, bureau municipal,
Saint-Martin (Beauce), P.Q.
Téléphone: 382-5035,
382-5992, code 418. 63286-o

La commission scolaire régionale Tardivel
Siège social: Ville de Donnacona
Comté de Portneuf, P.Q.

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné André Légaré, directeur général, Centre administratif, Donnacona, comté de Portneuf, P.Q., jusqu'à 8 heures du soir, mercredi, le 11 février 1976, pour l'achat de $525,000 d'obligations de la commission scolaire régionale Tardivel, datées du 1er mars 1976 et remboursable en série du 1er mars 1977 au 1er mars 1986 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 1er septembre et 1er mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er mars 1976.

Tableau d'amortissement — $525,000 — 10 ans

Année			Capital
01	03	1977	$28,000
01	03	1978	32,000
01	03	1979	35,000
01	03	1980	38,000
01	03	1981	60,000
01	03	1982	67,000
01	03	1983	73,000
01	03	1984	58,000
01	03	1985	64,000
01	03	1986	70,000

La commission scolaire régionale Tardivel, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (Chapitre 63 des Lois de 1968) (Bill 64), demandera au ministre de l'éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émis-

sion d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la Loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire régionale Tardivel s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er mars 1976, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 18 décembre 1968 — $51,000 — renouvellement d'emprunt; 14 mai 1969 — $6,500 — renouvellement d'emprunt; 19 juin 1974 — $2,000 — frais de refinancement; 19 juin 1974 — $500 — frais de refinancement; 10 décembre 1975 — $465,000 — dépenses d'immobilisations.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue mercredi, le 11 février 1976, à 8 heures du soir, au Centre administratif, 310, rue de l'Église, Donnacona (Portneuf), P.Q.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Tardivel, ce 15 février 1976.

Le directeur général,
ANDRÉ LÉGARÉ.

Centre administratif, 310, rue de l'Église,
Donnacona (Portneuf), P.Q.
Téléphone: 285-2600, code 418. 63287-o

La commission scolaire Val-Monts
Siège social: Ville La Providence (St-Hyacinthe), P.Q.

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Normand Bergeron, directeur général, Centre administratif, 825, rue Crevier, La Providence (St-Hyacinthe), P.Q., jusqu'à 8.30 heures du soir, mardi, le 10 février 1976, pour l'achat de $273,500 d'obligations de la commission scolaire Val-Monts, datées du 1er mars 1976 et remboursables en série du 1er mars 1977 au 1er mars 1986 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 1er septembre et 1er mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er mars 1976.

Tableau d'amortissement — $273,500 — 10 ans

Année			Capital
01	03	1977	$18,500
01	03	1978	20,000
01	03	1979	23,000
01	03	1980	25,000
01	03	1981	27,000
01	03	1982	30,000
01	03	1983	33,000
01	03	1984	29,000
01	03	1985	32,000
01	03	1986	36,000

La Commission scolaire Val-Monts, se prévalant d l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subvention aux commissions scolaires (Chapitre 63 des Lois de 1968) (Bill 64), demandera au ministre de l'éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire Val-Monts s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché canadien dans les soixante jours à compter du 1er mars 1976, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 25 septembre 1969 — $33,000 — renouvellement d'emprunt; 11 février 1975 — $1,500 — frais de refinancement; 9 décembre 1975 — $238,000 — dépenses d'immobilisations.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue mardi, le 10 février 1976, à 8.30 heures du soir, au Centre administratif, 825, rue Crevier, La Providence (St-Hyacinthe), P.Q.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

La Providence, ce 16 janvier 1976.

Le directeur général,
NORMAND BERGERON.

Centre administratif, 825, rue Crevier,
La Providence (St-Hyacinthe), Québec.
Téléphone: 773-6041, code 514. 63288-o

Proclamations

Canada,
Province de Québec.
[L. S.]

HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, un plan d'une partie du canton de Fagundez, comprenant le bloc 2, située dans la division d'enregistrement de Saguenay, avec un livre de renvoi relatif à ce plan;

ATTENDU QUE le plan de cette partie dudit canton qui est signé par le ministre des terres et forêts est dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ce plan correct, accompagnée d'une copie de ce livre de renvoi, a été déposée par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement de Saguenay, à Baie-Comeau;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plan et livre de renvoi originaires dans la division d'enregistrement de Saguenay et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ladite partie du canton de Fagundez.

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 5269-75, du 3 décembre 1975, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320) ainsi qu'aux articles 2166 à 2176c inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II

Proclamations

Canada,
Province of Québec.
[L. S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS, in accordance with section 1 of the Cadastre Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 320), a plan has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part of the Township of Fagundez, comprising block 2, located in the Saguenay Registration Division; a book of reference has also been prepared in relation to this plan;

WHEREAS the plan of such part of the said Township, signed by the Minister of Lands and Forests, is in the records of his office;

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of such correct plan and a copy of such reference book in the Saguenay Registration Division Office, in Baie-Comeau;

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it is now expedient to make it known, by proclamation of the Lieutenant-Governor in Council, that the original plan and book of reference have been deposited in the Saguenay Registration Division Office, and it is also expedient to make known the day on which article 2168 will become effective, the whole with respect to the said part of the Township of Fagundez.

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 5269-75, dated December 3, 1975, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the aforesaid Cadastre Act and with articles 2166 to 2176c of the Civil Code, that it is expedient:

de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent » qu'il y a lieu:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des terres et forêts, au bureau de la division d'enregistrement de Saguenay, à Baie-Comeau, des plan et livre de renvoi originaires d'une partie du canton de Fagundez, comprenant le bloc 2, située dans la division d'enregistrement de Saguenay;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement, relativement à ladite partie du canton de Fagundez;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre désigné sur ces plan et livre de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE C.P. C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce troisième jour de décembre en l'année mil neuf cent soixante-quinze de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-quatrième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

RENÉ LANGEVIN.

Libro: 503
Folio: 32

63254-o

Canada,
Province de Québec.
[L. S.]

HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

(*a*) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Saguenay Registration Division Office, in Baie-Comeau, the original plan and book of reference of part of the Township of Fagundez, comprising block 2, located in the Saguenay Registration Division;

(*b*) to make it known that on the day this proclamation is published, article 2168 will become effective in that Registration Division with regard to the said part of the Township of Fagundez;

(*c*) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plan and book of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immoveable affected, in the manner prescribed in article 2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of hypothecs;

(*d*) to advise those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration will have any effect against any other creditors or subsequent purchasers if their claims have been duly registered.

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all others whom these letters may concern must take notice hereof and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have caused these letters to be made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec to be hereunto affixed;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this third day of December in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-five and in the twenty-fourth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,

Assistant Deputy Attorney General.

Libro: 503
Folio: 32

63254

Canada,
Province of Québec.
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, un plan d'une partie du canton d'Obalski, comprenant les blocs 1 à 64, située dans la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, avec un livre de renvoi relatif à ce plan;

ATTENDU QUE le plan de cette partie dudit canton qui est signé par le ministre des terres et forêts est dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ce plan correct, accompagnée d'une copie de ce livre de renvoi, a été déposée par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, à Roberval;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plan et livre de renvoi originaires dans la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ladite partie du canton d'Obalski.

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 5270-75, du 3 décembre 1975, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176*c* inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », qu'il y a lieu:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des terres et forêts, au bureau de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, à Roberval, des plan et livre de renvoi originaires d'une partie du canton d'Obalski, comprenant les blocs 1 à 64, située dans la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement, relativement à ladite partie du canton d'Obalski;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre désigné sur ces plan et livre de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

Proclamation

WHEREAS, in accordance with section 1 of the Cadastre Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 320), a plan has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part of the Township of Obalski, comprising blocks 1 to 64, located in the Lac-Saint-Jean-Ouest Registration Division; a book of reference has also been prepared in relation to this plan;

WHEREAS the plan of such part of the said Township, signed by the Minister of Lands and Forests, is in the records of his office;

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of such correct plan and a copy of such reference book in the Lac-Saint-Jean-Ouest Registration Division Office, in Roberval;

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it is now expedient to make it known, by proclamation of the Lieutenant-Governor in Council, that the original plan and book of reference have been deposited in the Lac-Saint-Jean-Ouest Registration Division Office, and it is also expedient to make known the day on which article 2168 will become effective, the whole with respect to the said part of the Township of Obalski.

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 5270-75, dated December 3, 1975, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the aforesaid Cadastre Act and with articles 2166 to 2176*c* of the Civil Code, that it is expedient:

(*a*) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Lac-Saint-Jean-Ouest Registration Division Office, in Roberval, the original plan and book of reference of part of the Township of Obalski, comprising blocks 1 to 64, located in the Lac-Saint-Jean-Ouest Registration Division;

(*b*) to make it known that on the day this proclamation is published, article 2168 will become effective in that Registration Division with regard to the said part of the Township of Obalski;

(*c*) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plan and book of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immoveable affected, in the manner prescribed in article 2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of hypothecs;

(*d*) to advise those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration will have any effect against any other creditors or subsequent purchasers if their claims have been duly registered.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce troisième jour de décembre en l'année mil neuf cent soixante-quinze de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-quatrième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

Libro: 503 RENÉ LANGEVIN.
Folio: 33 63254-o

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all others whom these letters may concern must take notice hereof and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have caused these letters to be made patent, and the Great Seal of Our Province of Quebec to be hereunto affixed;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this third day of December in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-five and in the twenty-fourth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,

Libro: 503 *Assistant Deputy Attorney General.*
Folio: 33 63254

Vente d'effets non réclamés

COMPAGNIE DE CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

Réclamations des marchandises

Avis est par les présentes donné que tous les effets reçus avant le dernier jour de juillet 1975 et non réclamés aux bureaux de la « COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA », à divers endroits de la Région du Saint-Laurent des Chemins de Fer Nationaux du Canada seront vendus aux enchères publiques au plus haut enchérisseur par Allan Harvey & Company, encanteurs, 2190, avenue Papineau, Montréal, à 10h30 a.m. le mercredi 4 février 1976 à moins que lesdits effets ne soient réclamés et tous les frais payés avant cette date.

Montréal, Québec, le 20 décembre 1975.

Le directeur,

62915-51-6-o W. SIMON.

Sale of Unclaimed Baggage

CANADIAN NATIONAL RAILWAY COMPANY

Merchandise Claims Department

Notice is hereby given that all goods received previous to the last day of July 1975, and still remaining unclaimed in the offices of the "CANADIAN NATIONAL RAILWAY COMPANY", at different points in the St. Lawrence Region of the Canadian National Railway Company will be sold at public auction to the highest bidder by Allan Harvey & Company Auctioneers, 2190 Papineau Avenue, Montreal, at 10:30 a.m., Wednesday, February 4, 1976, unless same shall be called for before that date and all charges paid thereon.

Montreal, Québec, December 20, 1975.

W. SIMON,

62915-51-6-o *Manager.*

Ventes par Shérifs

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été aisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Sheriff's Sales

PUBLIC NOTICE, is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below.

DRUMMOND

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Drummond

Bref no 405-02-000400-75. { LA CITE DE DRUMMONDVILLE, corporation légalement cons-

DRUMMOND

Canada — Province of Québec
Provincial Court — District of Drummond

Writ No. 405-02-000400-75. { THE CITY OF DRUMMONDVILLE, a corporation legally con-

tituée, ayant son siège social à Drummondville, district de Drummond, demanderesse, *vs* ARTHUR HYVON, R.R. no 4, Acton Vale, défendeur.

« Un lot ou emplacement avec bâtisses dessus construites, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour le Quartier Est de la cité de Drummondville, sous le numéro soixante-dix (70) de la subdivision officielle du lot numéro deux (2-70). »

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Drummondville, palais de justice de Drummondville, le JEUDI, VINGT-SIXIÈME jour de FÉVRIER 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Drummondville, ce 8 janvier 1976.

Le shérif de Drummond,
63289-o STEPHEN DOLAN.

stituted, having its head office in Drummondville, District of Drummond, plaintiff, *vs* ARTHUR HYVON, Rural Route 4, Acton Vale, defendant.

"A piece of land or *emplacement* with buildings erected thereon, known and designated on the official plan and book of reference of the cadastre for the Eastern Ward of the City of Drummondville, as number seventy (70) of the official subdivision of lot number two (2-70)."

To be sold at the Registry Office of the Drummondville Division, in the Drummondville Court House, on THURSDAY, the TWENTY-SIXTH day of FEBRUARY 1976, at TEN o'clock in the forenoon.

Drummondville, this 8 January 1976.

STEPHEN DOLAN,
63289 *Sheriff of Drummond.*

GASPÉ

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Gaspé

No 110-05-000030-75. { ROBIN JONES & WHITMAN LTD., demanderesse, *vs* GEORGES DUFRESNE, et MICHEL DUFRESNE, tous deux domiciliés à Rivière-au-Renard, district de Gaspé, P.Q., défendeurs.

« Un certain terrain connu et désigné comme étant partie du lot numéro trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinquante-trois (53-3 Ptie) aux plan et livre de renvoi officiels pour le rang sud de la rivière, canton Fox, mesurant soixante-quinze pieds (75′) en front et à l'arrière sur une profondeur de cent soixante-cinq pieds (165′) dans sa ligne sud et cent soixante-treize pieds (173′) dans sa ligne nord, mesures anglaises et plus ou moins, borné comme suit: en front, vers l'ouest par la route Dufresne, à l'arrière, vers l'est par le résidu dudit lot 53-3, d'un côté, vers le sud par la partie du lot 53-3 qui appartient à Gilles Plourde et l'autre côté, vers le nord par la partie du lot 53-3 (propriété de J.-André Plourde). »

« Un certain morceau de terrain sis et situé dans la municipalité de Rivière-au-Renard, comté de Gaspé-Sud, province de Québec, et mieux connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre revisé du canton Fox, comme étant le lot numéro cinquante-trois « huit » et partie du lot cinquante-trois « trois » premier rang Sud de la Rivière-au-Renard (53-8 et P-53-3, R-1 S-R) mesurant ledit terrain soixante-quinze pieds (75′) en largeur par cent pieds (100′) en profondeur et borné comme suit: à l'ouest par la route du quai de Rivière-au-Renard, au sud par Isaac Dufresne, au nord et à l'est par partie du lot 53-3, tel que le tout est actuellement avec chalet, bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

GASPÉ

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Gaspé

No. 110-05-000030-75. { ROBIN JONES & WHITMAN LTD., plaintiff, *vs* GEORGES DUFRESNE and MICHEL DUFRESNE, both domiciled in Rivière-au-Renard, District of Gaspé, Province of Québec, defendants.

" A certain piece of land known and described as forming part of lot number three of the official subdivision of original lot number fifty-three (Pt. 53-3) on the official plan and in the book of reference for the range to the south of the river, Fox Township, measuring seventy-five feet (75′) on the front and on the rear with a depth of one hundred sixty-five feet (165′) on its south line and one hundred seventy-three feet (173′) on its north line, English measure and more or less, bounded as follows: on the front to the west by Dufresne Road, on the rear to the east by the remainder of said lot 53-3, on the side to the south by the part of lot 53-3 which belongs to Gilles Plourde, and on the side to the north by part of lot 53-3 (property of J. André Plourde). "

" A certain piece of land situated in the Municipality of Rivière-au Renard, County of Gaspé-Sud, Province of Québec, and better known and described on the official plan and in the book of reference of the revised cadastre for Fox Township as being lot number fifty-three – eight, and part of lot fifty-three – three, First Range south of the River-au-Renard (53-8 and Pt. 53-3, Rge 1-S-R), said piece of land measuring seventy-five feet (75′) in width and one hundred feet (100′) in depth and bounded as follows: on the west by the road to the wharf (route du quai) of Rivière-au-Renard, on the south by the property of Isaac Dufresne, on the north and east by part of lot 53-3, the whole as it presently exists with cottage, buildings constructed thereon, appurtenances and dependencies. "

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Gaspé, au palais de justice de Percé, le LUNDI, HUITIÈME jour du mois de MARS, 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif,
JEAN BOURGET.

Bureau du shérif.
Percé, le 7 janvier 1976. 63252-o

To be sold at the Gaspé Registration Division Office, Percé Court House, on MONDAY, the EIGHTH day of MARCH, 1976, at TEN o'clock in the forenoon.

JEAN BOURGET,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Percé, January 7, 1976. 63252

MONTRÉAL

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

No 05-011179-75. LA BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPERIALE, corporation dûment constituée selon la loi et ayant son principal établissement dans la province de Québec en les ville et district de Montréal, demanderesse, *vs* BILLY MONASTERIOS, de la ville et du district de Montréal, défendeur.

« Une certaine propriété immobilière connue et désignée comme étant le numéro cadastral 160, subdivisions numéros 740, 741, 742, 743, 744 et 726, 727 et 728 de la paroisse Saint-Antoine-de-Longueuil, avec les bâtiments y érigés portant le numéro civique 1510, rue Saint-Charles ouest, Longueuil (Québec). »

Cet immeuble sera vendu au bureau d'enregistrement du comté de Chambly, 201, place Charles Lemoyne, édifice Montval, Longueuil (Québec), le VINGT-SIXIÈME jour de FÉVRIER 1976, à ONZE heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 15 janvier 1976. 63290

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

No 05-016812-73. LA CAISSE POPULAIRE DE DUVERNAY, corporation légalement constituée, en vertu de la Loi des syndicats coopératifs du Québec, ayant sa place d'affaires au 2930 boulevard de la Concorde, à ville de Laval, district de Montréal, demanderesse, *vs* PIERRE LAGACÉ, résidant et domicilié au 390, Côte Vertu, app. 609, à ville St-Laurent, district de Montréal, défendeur.

« Cet emplacement ayant front à ladite 82e Avenue, à Chomedey, ville de Laval, composé du lot de subdivision numéro seize du lot originaire numéro cent trente-six (136-16), mesurant 50′ de largeur sur une profondeur de 80′ et de la partie nord-ouest du lot de subdivision numéro dix-sept du même lot originaire numéro cent trente-six (Ptie 136-Ptie N.O.-17) aux

MONTREAL

Fieri Facias de Terris
Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Montreal

No. 05-011179-75. CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE, a body politic and corporate, duly incorporated according to law and having its principal place of business for the Province of Québec in the City and District of Montreal, plaintiff, *vs* BILLY MONASTERIOS, of the City and District of Montreal, defendant.

"A certain immoveable property known and designated as being cadastral No. 160, subdivision Nos. 740, 741, 742, 743, 744 and 726, 727 and 728 of the Parish of St. Antoine-de-Longueuil, with the building thereon erected bearing civic address 1510 St. Charles Street West, Longueuil, Québec."

To be sold at the County of Chambly Registry Office, 201 Place Charles Lemoyne, Montval Building, Longueuil, Québec, on the TWENTY-SIXTH day of FEBRUARY 1976, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, January 15, 1976. 63290-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Montreal

No. 05-016812-73. LA CAISSE POPULAIRE DE DUVERNAY, a corporation legally incorporated under the Cooperatives Syndicates Act, having its place of business at 2930 De la Concorde Boulevard, in the City of Laval, District of Montreal, plaintiff, *vs* PIERRE LAGACÉ, residing and domiciled at 390 Côte Vertu, Apt. 609, in the City of Saint-Laurent, District of Montreal, defendant.

"That plot of land or *emplacement* fronting on the said 82nd Avenue, in Chomedey, City of Laval, comprising subdivision lot number sixteen of original lot number one hundred thirty-six (136-16), measuring 50′ in width by 80′ in depth, and the northwest part of subdi . ision lot number seventeen of original lot number one hundred thirty-six (Pt. 136-N.W. Pt. 17) on the

mêmes plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Martin, mesurant ladite partie 10.9′ de largeur sur ladite profondeur de 80′ et elle est bornée: au sud-ouest, par le 82e Avenue, au nord-ouest par le lot 136-16, au nord-est par le lot 137 ou ses subdivisions et au sud-ouest par le résidu dudit lot numéro 136-17, tous dudit cadastre. Avec les bâtisses sus érigées portant les numéros 59, 61 et 63 de la 82e Avenue, à Chomedey, ville de Laval. »

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Laval, 155, boulevard Je-Me-Souviens, à Laval, Québec, le VINGT-CINQUIÈME jour de FÉVRIER 1976, à ONZE heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure.
Montréal, le 14 janvier 1976. 63291-o

said offici l plan and in the book of reference for the Parish of Saint-Martin; the said part measures 10.9′ in width by 80′ in depth and is bounded as follows: on the southwest by 82nd Avenue; on the northwest by lot 136-16; on the northeast by lot 137 or its subdivisions and on the southwest by the remainder of the said lot number 136-17, all of said cadastre. With the buildings erected thereon bearing numbers 59, 61 and 63 of 82nd Avenue, in Chomedey, City of Laval."

To be sold at the County of Laval Registry Office, 155 Je-Me-Souviens Boulevard, in Laval, Québec, on the TWENTY-FIFTH day of FEBRUARY 1976, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, January 14, 1976. 63291

QUÉBEC

Fieri Facias de Terris
Cour supérieure

Québec, à savoir: No 15-387 — BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social en les cité et district de Montréal, *vs* RENÉ LEFAIVRE et ALBERT VERROEULST, ès qualité de syndics à la faillire de M. Hugues Archambault, lesdits syndics faisant affaires ensemble au 56, rue St-Pierre, à Québec.

« Un terrain-emplacement connu et désigné comme étant:

a) La resubdivision un, resubdivision cinquante-quatre, redivision trente-neuf, subdivision quatorze, du lot originaire cinquante-deux (lot 52-14-39-54-1) du cadastre officiel pour la paroisse de l'Ancienne-Lorette;

b) La resubdivision trois, resubdivision cinquante-trois, redivision trente-neuf, subdivision quatorze, du lot originaire numéro cinquante-deux (lot 52-14-39-53-3) du cadastre officiel pour la paroisse de l'Ancienne-Lorette;

Avec servitude établie par destination du père de famille contre le mur de la construction établi sur le côté sud-ouest du lot (52-14-39-54-1) et le mur de la construction établi sur le côté nord-est du lot (52-14-39-54-2) du cadastre officiel de la paroisse de l'Ancienne-Lorette;

Avec bâtisses dessus construites consistant en deux duplex, circonstances et dépendances. »

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue St-Pierre, Québec, le VINGT-SEPTIÈME jour du mois de FÉVRIER 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
J.-ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Québec, le 15 janvier 1976. 63266-o

QUÉBEC

Fieri Facias de Terris
Superior Court

Québec, to wit: No. 15-387 — BANK CANADIAN NATIONAL, a corporation legally constituted, having its head office in the City and District of Montreal, *vs* RENÉ LEFAIVRE and ALBERT VERROEULST, in their capacity as trustees in the bankruptcy of Mr. Hugues Archambault, said trustees doing business together at 56 Saint-Pierre Street in Québec City.

"A plot of land or *emplacement* known and described as being:

(*a*) Resubdivision one, resubdivision fifty-four, redivision thirty-nine, subdivision fourteen, of original lot fifty-two (lot 52-14-39-54-1) on the official cadastre for the Parish of Ancienne-Lorette;

(*b*) Resubdivision three, resubdivision fifty-three, redivision thirty-nine, subdivision fourteen, of original lot number fifty-two (lot 52-14-39-53-3) on the official cadastre for the Parish of Ancienne-Lorette;

With servitude established by the owner against the wall of the construction built on the southwest side of the lot (52-14-39-54-1) and the wall of the construction built on the northeast side of the lot (52-14-39-54-2) on the official cadastre for the Parish of Ancienne-Lorette;

With buildings erected thereon, consisting of two duplexes, appurtenances and dependencies."

To be sold at the Québec Registry Office, 116 Saint-Pierre Street, Québec City, on the TWENTY-SEVENTH day of FEBRUARY, 1976, at TEN o'clock in the forenoon.

J.-ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office
Québec, January 15, 1976. 63266

Fieri Facias de Terris

Cour supérieure

Québec, à savoir:
No 200-05-003691-750. { BENEFICIAL FINANCE CORPORATION, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 764 est, rue St-Joseph, cité et district de Québec, *vs* RAYMOND RIOUX, ayant un domicile au 24 sud, Belle-Meunière, Neufchâtel, district de Québec.

« Un lot de figure trapézoïdale, borné au nord-est par le lot 1111-45, au sud-est par le lot 1111-47 (rue), au sud-ouest par le lot 1111-43 et au nord-ouest par les lots 1111-39 et 1111-40; mesurant soixante pieds et un dixième (60.1′) au nord-ouest, cent (100′) au nord-est et au sud-ouest, et soixante-dix pieds (70′) au sud-est, contenant en superficie six mille cinq cent cinq pieds carrés (6505), mesures anglaises, portant le numéro de cadastre1111-44 du cadastre officiel de St-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette pour la paroisse de Neufchâtel, division d'enregistrement de Québec, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro civique 24 sud, Belle-Meunière, Neufchâtel. »

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue St-Pierre, Québec, le PREMIER jour du mois de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
J.-ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif
Québec, le 15 janvier 1976. 63267-o

Fieri Facias de Terris

Superior Court

Québec, to wit:
No. 200-05-003691-750. { BENEFICIAL FINANCE CORPORATION, a corporation legally constituted, having a place of business at 764 Saint-Joseph Street East, City and District of Québec, *vs* RAYMOND RIOUX, domiciled at 24 Belle-Meunière South, Neufchâtel, District of Québec.

"A lot of trapezoidal configuration, bounded on the northeast by lot 1111-45, on the southeast by lot 1111-47 (street), on the southwest by lot 1111-43 and on the northwest by lots 1111-39 and 1111-40; measuring sixty and one tenth feet (60.1′) on the northwest, one hundred feet (100′) on the northeast and on the southwest, and seventy feet (70′) on the southeast; having an area of six thousand five hundred five (6505) square feet, English measure, bearing cadastre number 1111-44 on the official cadastre of Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette for the Parish of Neufchâtel, Québec Registration Division, with buildings erected thereon, appurtenances and dependencies, bearing civic number 24 Belle-Meunière South, Neufchâtel."

To be sold at the Québec Registry Office, 116 Saint-Pierre Street, Québec, on the FIRST day of MARCH, 1976, at TEN o'clock in the forenoon.

J.-ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office
Québec, January 15, 1976. 63267

Fieri Facias de Terris

Cour provinciale

Québec, à savoir:
No 200-02-007637-75. { CAISSE POPULAIRE LAC-ST-CHARLES, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 18, rue Delage, Lac-St-Charles (Québec), *vs* JEAN-MARIE CORBIN, résidant au 66, boulevard Barthélemy, Lac-Saint-Charles, district de Québec.

« Les subdivisions soixante et soixante et un du lot originaire mille trois cent trente-deux (1332-60 et 61) du cadastre officiel de St-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette avec maison dessus construite, circonstances et dépendances portant le numéro civique 66, boulevard Barthélemy, Lac-St-Charles. »

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue St-Pierre, Québec, le VINGT-SEPTIÈME jour du mois de FÉVRIER 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
J.-ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Québec, le 15 janvier 1976. 63268-o

Fieri Facias de Terris

Provincial Court

Québec, to wit:
No. 200-02-007637-75. { CAISSE POPULAIRE LAC-ST-CHARLES, a corporation legally constituted, having a place of business at 18 Delage Street, Lac-Saint-Charles, P.Q., *vs* JEAN-MARIE CORBIN, residing at 66 Barthélemy Boulevard, Lac-Saint-Charles, District of Québec.

"Subdivisions sixty and sixty-one of original lot one thousand three hundred thirty-two (1332-60 and 61) on the official cadastre for Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, with the house erected thereon, appurtenances and dependencies, bearing the civic number of 66 Barthélemy Boulevard, Lac-Saint-Charles."

To be sold at the Québec Registry Office, 116 Saint-Pierre Street, Québec City, on the TWENTY-SEVENTH day of FEBRUARY, 1976, at TEN o'clock in the forenoon.

J.-ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Québec, January 15, 1976. 63268

Fieri Facias de Terris
Cour provinciale

Québec, à savoir:
No 200-02-007803-754. { STATION CHARLES HENRI FERLAND INC., corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires à Beaupré, Québec, *vs* JACQUES BILODEAU, 15, rue des Lilas, Ste-Anne-de-Beaupré, Québec.

« La subdivision vingt du lot originaire deux cent vingt-deux (222-20) du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Anne, division d'enregistrement de Montmorency, avec maison dessus construite, circonstances et dépendances, portant le numéro civique 15, rue des Lilas, Ste-Anne-de-Beaupré, comté de Montmorency. »

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Montmorency, 8032, Royale, Château-Richer, comté de Montmorency, le DEUXIÈME jour du mois de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
J.-ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Québec, le 15 janvier 1976. 63269-o

Fieri Facias de Terris
Cour provinciale

Québec, à savoir:
No 200-02-005796-752. { TEXACO CANADA LTD., corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires à Montréal, district de Montréal, *vs* ROBERT (BOB) GOURDEAU, 915, avenue Brown, Québec, district de Québec.

« Une partie du lot originaire deux cent vingt-sept (P-227) du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Catherine, division d'enregistrement de Portneuf, avec maison dessus construite, circonstances et dépendances portant le numéro civique 76, rue Jacques-Cartier à Ste-Catherine, comté de Portneuf. »

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Portneuf, à Cap-Santé, le PREMIER jour du mois de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
J.-ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Québec, le 15 janvier 1976. 63270-o

Fieri Facias de Terris
Provincial Court

Québec, to wit:
No. 200-02-007803-754. { STATION CHARLES HENRI FERLAND INC., a corporation legally constituted, having a place of business in Beaupré, Québec, *vs* JACQUES BILODEAU, 15 des Lilas Street, Sainte-Anne-de-Beaupré, Québec.

"Subdivision twenty of original lot two hundred twenty-two (222-20) of the official cadastre for the Parish of Sainte-Anne, Registration Division of Montmorency, with the house erected thereon, appurtenances and dependencies, bearing civic number 15 des Lilas Street, Sainte-Anne-de-Beaupré, County of Montmorency."

To be sold at the Montmorency Registry Office, 8032 Royale, Château-Richer, County of Montmorency, on the SECOND day of MARCH 1976, at TEN o'clock in the forenoon.

J.-ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Québec, January 15, 1976. 63269

Fieri Facias de Terris
Provincial Court

Québec, to wit:
No. 200-02-005796-752. { TEXACO CANADA LTD., a corporation legally constituted, having a place of business in Montreal, District of Montreal, *vs* ROBERT (BOB) GOURDEAU, 915 Brown Avenue, Québec, District of Québec.

"A part of original lot two hundred twenty-seven (Pt-227) of the official cadastre for the Parish of Sainte-Catherine, Registration Division of Portneuf, with the house thereon erected, appurtenances and dependencies, bearing civic number 76 Jacques-Cartier Street in Sainte-Catherine, County of Portneuf."

To be sold at the Portneuf Registry Office, in Cap-Santé, on the FIRST day of MARCH 1976, at TEN o'clock in the forenoon.

J.-ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Québec, January 15, 1976. 63270

SAINT-FRANÇOIS

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de St-François

No 450-02-001274-74. { LA CAISSE POPULAIRE STE-JEANNE-D'ARC, partie demanderesse, *vs* CLAUDE DUROCHER, domicilié et résidant au 1475, rue Pinard, à Sherbrooke, district de St-François, province de Québec, partie défenderesse.

SAINT-FRANÇOIS

Fieri Facias de Terris
Canada — Province of Québec
Provincial Court — District of St-François

No. 450-02-001274-74. { LA CAISSE POPULAIRE STE-JEANNE-D'ARC, plaintiff, *vs* CLAUDE DUROCHER, domiciled and residing at 1475 Pinard Street, Sherbrooke, District of St-François, Province of Québec, defendant.

« Un certain terrain connu et désigné comme étant le lot trois cent vingt-cinq de la subdivision du lot originaire numéro quatre (4-325) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Orford. Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice, Sherbrooke, P.Q., MERCREDI le VINGT-CINQUIÈME jour de FÉVRIER 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
LÉOPOLD FOURNIER.

Bureau du shérif,
Palais de justice,
Sherbrooke, P.Q., ce 6 janvier 1976. 63212-o

"A certain piece of land known and designated as lot three hundred and twenty-five of the subdivision of original lot number four (4-325) in the official plan and book of reference for the Township of Orford. With buildings erected thereon, appurtenances and dependencies."

To be sold at the Sheriff's Office, Court House, Sherbrooke, P.Q., on WEDNESDAY, TWENTY-FIFTH day of FEBRUARY 1976, at TEN o'clock in the forenoon.

LÉOPOLD FOURNIER,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Court House,
Sherbrooke, P.Q., this January 6, 1976. 63212

SAINT-HYACINTHE

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

No 500-05-006307-753. { GOODFELLOW LUMBER SALES LTD., demanderesse, *vs* RODOLPHE BEAUDIN, faisant affaires sous le nom de: LE MANUFACTURIER QUEBECOIS ENRG., défendeur, et LE REGISTRATEUR DE BAGOT, mis en cause.

« Un terrain situé dans la paroisse de St-Pie, rang sud-ouest de la branche est de la rivière Yamaska connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de St-Pie, (division d'enregistrement de Bagot) comme étant partie du lot 822 avec toutes constructions pouvant y être érigées, tel terrain mesurant 94′ du côté nord-est, où il est borné par le chemin public (mesure prise en suivant celui-ci), mesurant la même largeur à la profondeur au sud-ouest ou à l'ouest, où il est borné par partie du même lot à Germain Bernard, 196′ du côté sud-est, où il est borné par partie du même lot à René Morrissette, et 158′ du côté nord-ouest, où il est borné par partie du même lot à Arthur Morrissette, le tout de mesure anglaise et plus ou moins sans aucune garantie de mesure précise. »

Pour être vendu, le MERCREDI, TROISIÈME jour de MARS 1976, à DEUX heures de l'après-midi, au bureau d'enregistrement du comté de Bagot, à St-Liboire.

Saint-Hyacinthe, ce 9 janvier 1976.

Le shérif adjoint,
63224-o MARCEL LEMONDE.

SAINT-HYACINTHE

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Montreal

No. 500-05-006307-753. { GOODFELLOW LUMBER SALES LTD., plaintiff, *vs* RODOLPHE BEAUDIN, carrying on business under the name of LE MANUFACTURIER QUEBECOIS ENRG., defendant, and THE REGISTRAR OF BAGOT *mis en cause.*

"A piece of land located in the Parish of Saint-Pie, in the range to the southwest of the east branch of the Yamaska River, known and designated on the official cadastre of the parish of Saint-Pie (Registration Division of Bagot) as lot 822, with all constructions that may be erected thereon; such piece of land measures 94′ on the northeast side where it is bounded by the public road (measurements taken following such road), having the same width at the rear on the southwest or the west where it is bounded by part of the same lot owned by Germain Bernard, 196′ on the southeast side where it is bounded by part of the same lot belonging to René Morrissette, and 158′ on the northwest side, where it is bounded by part of the same lot owned by Arthur Morrissette, the whole English measure and more or less, with no guarantee as to accuracy of measurement."

To be sold on WEDNESDAY the THIRD day of MARCH, 1976, at TWO o'clock in the afternoon, at the Registry Office of the County of Bagot, Saint-Liboire.

St-Hyacinthe, January 9, 1976.

MARCEL LEMONDE,
63224 *Deputy Sheriff.*

Ventes pour taxes

La commission scolaire Mont-Fort

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, Jacques Massé, directeur général de la commission scolaire Mont-Fort, dans le comté de Chambly, que les immeubles ci-après décrits seront vendus à l'enchère publique, en la cité de Chambly, à 5 rue des Voltigeurs, le ONZIÈME jour du mois de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour satisfaire au paiement des cotisations municipales et scolaires et autres charges dues, si ces diverses cotisations ne sont pas payées avec les frais et intérêts avant le jour fixé pour la vente.

Mont-Fort School Board

Public notice is hereby given by the undersigned, Jacques Massé, Director General of Mont-Fort School Board, in the County of Chambly, that on the ELEVENTH day of MARCH 1976, the thereafter described immovables shall be sold by public auction, at TEN o'clock in the forenoon, in the City of Chambly, at 5 Des Voltigeurs Street, for the payment of Municipal and School taxes and other charges due, unless same are paid with costs and interests before the date of sale.

Ville de St-Bruno de Montarville — *Town of St. Bruno de Montarville*

Cadastre officiel de la paroisse de St-Bruno — *Official Cadastre of the Parish of St. Bruno*

Propriétaires *Owners*	Cadastre *Cadastral*	Taxes scol. cath. *Cath. school taxes*	Taxes scol. prot. *Prot. school taxes*	Taxes mun. *Mun. taxes*	Total
Ypsilon Industries Inc. a/s Soroka Payne & Co...	P. 2	$1,549.82	$ 407.59	$ 432.00	$2,389.41

a) Une partie du lot no 2, de figure irrégulière, bornée à l'est dans sa ligne 13-9, par une partie du lot no 2, sur une longueur de 55.61 pieds, à l'est dans sa ligne 9-8, par une partie du not no 2, sur une longueur de 200 pieds, au nord-est dans sa ligne 8-7, par une partie du lot no 2 sur une longueur de 61 pieds, à l'est dans sa ligne 7-2, par le chemin du rang de la Côte, sur une longueur de 215.8 pieds, au sud-ouest dans sa ligne 2-1, par une partie du lot no 2, sur une longueur de 187.02 pieds, au nord-ouest dans sa ligne 1-6, par la paroisse Ste-Famille de Boucherville, sur une longueur de 228.66 pieds, à l'ouest dans sa ligne 6-12, par la paroisse Ste-Famille de Boucherville sur une longueur de 236.09 pieds, au nord-est dans sa ligne 12-13, par une partie du lot 304 du cadastre de la paroisse de Ste-Julie, sur une longueur de 67 pieds; contenant en superficie 41,139 pi. car.

b) Une autre partie du lot no 2, de figure rectangulaire, bornée au nord-ouest dans sa ligne 4-15, par une partie du lot no 2, sur une longueur de 384 pieds, au nord-est dans sa ligne 15-16, par une partie du lot no 304 de la paroisse Ste-Julie, sur une longueur de 2,328.23 pieds, au sud-est dans sa ligne 16-5, par une partie du lot no 2 sur une longueur de 384 pieds, au sud-ouest dans sa ligne 5-4, par une partie du lot no 2, sur une longueur de 2,328.23 pieds; contenant une superficie de 894,040 pi. car.

(*a*) Part of lot No. 2, of irregular shape, bounded to the east in its line 13-9 by part of lot No. 2 on a distance of 55.61 feet; to the east on its line 9-8 by part of lot No. 2 on a distance of 200 feet; to the northeast in its line 8-7 by part of lot No. 2 on a distance of 61 feet; to the east in its line 7-2 by Rang de la Côte Road on a distance of 215.8 feet; to the southwest in its line 2-1 by part of lot No. 2 on a distance of 187.02 feet; to the northwest in its line 1-6 by the Parish Ste-Famille de Boucherville on a distance of 228.66 feet; to the west in its line 6-12 by the Parish Ste-Famille de Boucherville on a distance of 236.09 feet; to the northeast in its line 12-13 by part of lot 304 of the cadastre of the Parish of Ste-Julie on a distance of 67 feet; for a surface area of 41,139 sq. feet.

(*b*) Another part of lot No. 2 of rectangular shape, bounded to the northwest in its line 4-15 by part of lot No. 2 on a distance of 384 feet; to the northeast in its line 15-16 by part of lot 304 of the Parish of Ste-Julie on a distance of 2,328.23 feet; to the southeast in its line 16-5 by part of lot No. 2 on a distance of 384 feet; to the southwest in its line 5-4 by part of lot No. 2 on a distance of 2,328.23 feet; for a surface area of 894,040 sq. ft.

Ypsilon Industries Inc. a/s Soroka Payne & Co...	P. 2	9,436.02	2,090.65	2,614.00	14,140.67

Une partie du lot no 2, de figure irrégulière, bornée en front, au nord-ouest, par la ligne de division entre les terres de la paroisse Ste-Famille de Boucherville et celles de la paroisse de St-Bruno de Montarville, en arrière, au sud-est, par une autre partie dudit lot no 2, d'un côté, au nord-est par une autre partie dudit lot no 2, de l'autre côté, au sud-ouest, par une autre partie dudit lot no 2 appartenant à Robert Pépin ou représentants et mesurant 1,742.81 pieds dans sa ligne nord-ouest, 1,643.75 dans sa ligne sud-est, 4,210 pieds dans sa ligne nord-est et 3,862.27 pieds dans sa ligne sud-ouest; contenant en superficie 6,831,298 pi. car., avec toutes les bâtisses dessus y érigées.

Part of lot No. 2, of irregular shape, bounded in front to the northwest by the division line between the lands of the Parish Ste-Famille de Boucherville and those of the Parish of St-Bruno de Montarville, at the rear, to the southeast, by another part of said lot No. 2, on the other side, to the southwest, by another part of said lot No. 2, property of Robert Pépin or representatives and measuring 1,742.81 feet in its northwest line, 1,643.75 feet in its southeast line, 4,210 feet in its northeast line and 3,862.27 feet in its southwest line; for a surface area of 6,831,298 sp. feet, with all buildings erected thereon.

Propriétaires *Owners*	Cadastre *Cadastral*	Taxes scol. cath. *Cath. school taxes*	Taxes scol. prot. *Prot. school taxes*	Taxes mun. *Mun. taxes*	Total
Ypsilon Industries Inc. a/s Soroka Payne & Co. . .	P. 2	$1,250.86	$ 287.22	$ 346.00	$1,884.08

Une partie du lot no 2, de figure irrégulière bornée à l'ouest dans sa ligne 3-10, par le chemin du rang de la Côte sur une longueur de 236.8 pieds, au nord-ouest dans sa ligne 10-11, par une partie du lot no 2 (élargissement du chemin du Rang de la Côte) sur une longueur de 61 pieds, à l'ouest dans sa ligne 11-14, par une partie du lot no 2 (élargissement du chemin du Rang de la Côte) sur une longueur de 171.69 pieds, au nord-est dans sa ligne 14-15, par une partie du lot no 304 paroisse Ste-Julie sur une longueur de 2,137.33 pieds, au sud-est dans sa ligne 15-4 par une partie du lot no 2 sur une longueur de 384 pieds, au sud-ouest dans sa ligne 4-3, par une partie du lot no 2 sur une longueur de 1,874.75 pieds; contenant en superficie 751,550 pi. car. A distraire expropriation 358,702 Gouvernement Provincial.

Part of lot No. 2, of irregular shape, bounded to the west in its line 3-10, by the Rang de la Côte Road on a distance of 236.8 feet, to the northwest in its line 10-11, by a part of No. 2 (widening of the Rang de la Côte Road) on a distance of 61 feet; to the west in its line 11-14, by a part of lot No. 2 (widening of the Rang de la Côte Road) on a distance of 171.69 feet; to the northeast, in its line 14-15, by a part of lot No. 304 Parish Ste-Julie on a distance of 2,137.33 feet; to the southeast in its line 15-4, by a part of lot No. 2 on a distance of 384 feet; to the southwest in its line 4-3, by a part of lot No. 2 on a distance of 1,874.75 feet; for a surface area of 751,550 sq. feet. To distract Provincial Government expropriation 358,702.

Malo M. Edgar	P. 42, P. 41	783.78		166.00	949.78

Une partie du lot no 42, mesurant 11 pieds de largeur par un arpent de profondeur et bornée comme suit, savoir: en front par le chemin des 25, en arrière et d'un côté par partie du not no 42 et de l'autre côté par partie du lot no 41;

Une partie du lot no 41, mesurant 85 pieds de largeur par un arpent de profondeur et bornée comme suit, savoir: en front par le Chemin des 25, en arrière et d'un côté par parties du lot no 41 et de l'autre côté par ladite partie ci-dessus désignée du lot no 42.

Avec toutes les bâtisses sus-érigées.

Part of lot No. 42, measuring 11 feet in width by one arpent in depth and bounded as follows: in front by Rang des 25, at the rear and on one side by parts of lot No. 42 and on the other side by part of lot No. 41;

Part of lot No. 41, measuring 85 feet in width by one arpent in depth and bounded as follows: in front by Rang des 25, at the rear and on one side by parts of lot No. 41 and on the other side by the above designated part of lot No. 42.

With buildings erected thereon.

Milmar Const. Inc. & Attica Build.	501-119	73.03	18.44		91.47
Milmar Const. Inc. & Attica Build.	501-120	106.59	27.76		134.35
Melfort Inv. Corp	87-74, 501-113	115.58	21.11	254.50	391.19
Ferdinand Lennox	P. 130-2, P. 130	836.09			836.09

Un emplacement situé en la Ville de St-Bruno de Montarville, connu et désigné comme suit:

1. Lot no 130-2; à distraire les parties dudit lot vendues à la Corporation de la Ville de St-Bruno de Montarville en vertu de l'acte no 277652.

2. Une partie du lot original no 130 dudit cadastre; mesurant 19.64 pieds dans sa ligne sud-ouest; 103.87 pieds dans sa ligne nord-ouest; 111.32 pieds dans sa ligne sud-est; le long d'un arc d'un cercle ayant un rayon de 103 pieds ayant une superficie de 2,073 pi. car. bornée comme suit: au sud-ouest, par une partie du lot 128; au nord-ouest, par une partie du lot 130-2; et au sud-est, par le lot no 130-22 dudit cadastre.

An emplacement situated in the City of St-Bruno de Montarville, known and designated as follows:

1. Lot No. 130-2; to distract the parts of said lot sold to Corporation de la Ville de St-Bruno de Montarville, in virtue of a deed of Sale No. 277652.

2. A part of original lot 130 of said cadastre; measuring 19.64 feet in its southwest line; 103.87 feet in its northwest line; and 111.32 feet in its southeast line; along an arc of a circle having a radius of 103 feet having a superficies of 2,073 sq. ft. and bounded as follows: to the southwest, by a part of lot No. 128, of said cadastre, to the northwest by a part of lot No. 130-2; and to the southeast by lot No. 130-22 of said cadastre.

Zabal, Antoine	492-27	25.77	627.59		653.36
Stellar Inv. Corp.	P. 135, P. 136	5,275.06	1,313.66	5,661.00	12,249.72

Partie de lot no 135 d'une superficie de 94,705 pi. car. ayant front sur la rue Roberval sur une longueur de 584.6 pieds, bornée au nord par les lots 135-70 et 135-71, à l'est par partie du lot 136, au sud par les lots 135-4-1 et 135-3-1.

Partie de lot no 136 d'une superficie de 91,782 pi. car. bornée à l'ouest par partie du lot 135 sur une longueur de 584.6 pieds, au nord par le lot 136-44 sur une longueur de 158.54 pieds, à l'est par partie du lot 136, et au sud par le lot 136-5.

Le tout d'une superficie totale de 186,487 pi. car.

Part of lot No. 135 of a surface area of 94,705 sq. feet with the frontage on Roberval street on a length of 584.6 feet, bounded to the north by lots 135-70 and 135-71, to the east by part of lot 136, to the south by lots 135-4-1 and 135-3-1.

Part of lot No. 136 of a surface area of 91,782 sq. feet bounded to the west by part of lot 135 of a length of 584.6 feet, to the north by lot 136-44 on a length of 158.54 feet, to the east by part of lot 136 and to the south by lot 136-5.

The whole of a surface area of 186,487 sq. feet.

Stellar Inv. Corp.	P. 137	479.93	135.09	186.25	801.27

Partie du lot 137 mesurant 75 pieds par 125 pieds, d'une superficie de 9,375 pi. car., bornée en front par la rue Montarville, au nord par le lot 137-48, à l'ouest par partie du lot 137 et au sud par le lot 137-53.

Part of lot 137, measuring 75 feet by 125 feet for a surface area of 9,375 sq. ft., bounded in front by Montarville street, to the north by lot 137-48, to the west by part of lot 137 and to the south by lot 137-53.

Propriétaires *Owners*	Cadastre *Cadastral*	Taxes scol. cath. *Cath. school taxes*	Taxes scol. prot. *Prot. school taxes*	Taxes mun. *Mun. taxes*	Total
Stellar Inv. Corp.	P. 136, P. 137	$2,005.11	$ 545.55	$ 554.50	$3,105.16

Partie du lot no 136 d'une longueur de 564.6 pieds par 26.4 pieds de profondeur, d'une superficie de 14,905.44 pi. car., bornée à l'ouest par autre partie du lot 136, au nord par le lot 136-84, à l'est, par partie du lot 137 et au sud par le lot 136-5.

Partie du lot 137 d'une longueur de 564.6 pieds par 155.89 pi. de profondeur, d'une superficie de 88,015.49 pi. car., bornée à l'ouest par partie du lot 136, au nord par le lot 137-103, à l'est par les lots 137-49, 137-47-1, 137-47-2, 137-48, P. 137, 137-53, 137-52 et 137-50, au sud par les lots 137-2-2 et 137-2-1.

Ces deux lots ont une superficie de 102,920.93 pi. car.

Part of lot No. 136, measuring 564.6 feet in length by a depth of 26.4 feet for a surface area of 14,905.44 sq. feet, bounded to the west by another part of lot 136, to the north by lot 136-84, to the east by part of lot 137 and to the south by lot 136-5.

Part of lot No. 137, measuring 564.6 feet in length by a depth of 155.89 feet for a surface area of 88,015.49 sq. feet, bounded to the west by part of lot 136, to the north by lot 137-103, to the east by lots 137-49, 137-47-1, 137-47-2, 137-48, P. 137, 137-53, 137-52 and 137-50, to the south by lots 137-2-2 and 137-2-1.

These two lots having a surface area of 102,920.93 sq. feet.

Stellar Inv. Corp.	P. 135	6,744.38	1,709.42	4,151.50	12,605.30

Partie du lot no 135 de forme irrégulière ayant une superficie de 159,710 pi. car., bornée à l'est par la rue Roberval, au sud par le lot 135-144, à l'ouest par les lots 492-11, 492-10, 492-9-2, 492-9-1, 492-8-2, 492-8-1, 492-7-2, 492-7-1, 492-6-2, 492-6-1, 492-5-2, 492-5-1, 492-4-2 et 492-4-1, au nord par le boulevard Clairevue.

Part of lot No. 135 of irregular shape, having a surface area of 159,710 sq. feet, bounded to the east by Roberval Street, to the south by lot 135-144, to the west by lots 492-11, 492-10, 492-9-2, 492-9-1, 492-8-2, 492-8-1, 492-7-2, 492-7-1, 492-6-2, 492-6-1, 492-5-2, 492-5-1, 492-4-2 and 492-4-1, to the north by Clareview Boulevard.

Quercus Properties Inc.	P. 131	294.25	57.34		351.59

Une partie du lot no 131, mesurant 125 pieds de largeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est, par une profondeur de 150 pieds dans ses lignes nord-est et sud-ouest; bornée en front vers le sud-est, par une rue projetée (no 357-17); à l'arrière vers le nord-ouest, par une autre partie du lot 131, appartenant à Dame M.C. Francoeur-Weisenberger ou représentants et Dame N.B. MacKinnon-Farley ou représentants; d'un côté, vers le sud-ouest, par une autre partie du lot 131 appartenant à M. Beaulac ou représentants; et de l'autre côté, vers le nord-est, par une autre partie du lot 131 appartenant auxdites Dames Weisenberger et Farley ou représentants; la ligne nord-est de la propriété étant à une distance de 68 pieds de la ligne sud-ouest de l'emplacement de Mme Claire Levac.

Le tout d'une superficie de 19,260 pi. car.

A part of lot No. 131; measuring 125 feet in width, in its northwest and southeast lines, by 150 feet in depth in its northeast and southwest lines; bounded in front, towards the southeast, by a projected street (No. 357-17); in rear, towards the northwest, by another part of lot 131, belonging to Dame M.C. Francoeur-Weisenberger or representatives and Dame N.B. MacKinnon-Farley or representatives; in one side, towards the southwest, by another part of lot 131, belonging to Mr. Beaulac or representatives; and on the other side, towards the northeast, by another part of lot 131, belonging to the said Dames Weisenberger and Farley, or representatives; the northeast line of the property being at a distance of 68 feet of the southwest line of the emplacement of Mrs. Claire Levac.

The whole of a surface area of 19,260 sq. feet.

Surprenant, J.	354-19, 355-10	704.17			704.17
Presto Dev. Corp.	142-23	599.92	93.25		693.17
Sethi, M. & Mme Kanwal, K.	142-31	385.54			385.54
Boutin, Euclide R.	341-2, 343-74	1,040.26		527.00	1,567.26
Greentfield Park Lumber & Buil. Suppl.	340-P. 41	123.28	30.60	121.00	274.88

La partie du lot no 340-41, mesurant 22.5 pieds par 118.75 pieds pour une superficie de 2,672 pi. car. La partie resubdivisée sous le no 340-41-1 est distraite du lot 340-P. 41.

Part of lot No. 340-41, measuring 22.5 feet by 118.75 feet for a surface area of 2,672 sq. feet. The resubdivised part under No. 340-41-1 is distracted from lot 340-P. 41.

Greenfield Park Lumber & Buil. Suppl.	340-42	252.59	54.24	143.50	450.33
Greenfield Park Lumber & Buil. Suppl.	340-47	280.02	60.45	176.50	516.97
Greenfield Park Lumber & Buil. Suppl.	340-48	255.49	54.89	184.00	494.38
Melsbach, Jan W.A.	175-1-3	4.62	919.87		924.49
Quercus Properties Inc.	172-8	103.69	10.96		114.65
Thibault, Roger	314-36	2,890.56			2,890.56
Raichl, Alois	107-158	27.20			27.20
Les Investissements Le Papillon Inc.	P. 365	376.07	72.51		448.58

Partie du lot no 365, mesurant 60 pieds par 130 pieds d'une superficie de 7,800 pi. car. avec cottage sus érigé et située sur le lot P. 365 ci-après décrit.

Part of lot No. 365, measuring 60 feet by 130 feet for a surface area of 7,800 sq. feet with cottage erected thereon and situated on lot P. 365 hereinafter described.

Les Investissements Le Papillon Inc.	P. 365	1,852.16	368.20		2,220.36

Partie du lot no 365, d'une superficie de 3,791,539 pi. car. mesurant 299.6 pieds dans la ligne nord-est, 3,509.7 pieds dans une

Part of lot No. 365, of a surface area of 3,791,539 sq. feet, measuring 299.6 feet in its northeast line, 3,509.7 feet in another

Propriétaires *Owners*	Cadastre *Cadastral*	Taxes scol. cath. *Cath. school taxes*	Taxes scol. prot. *Prot. school taxes*	Taxes mun. *Mun. taxes*	Total
Melfort Inv. Corp.	80-31, 505-3, 79-33 ..	$ 64.87	$ 12.97	$ 185.00	$ 262.84
Melfort Inv. Corp.	80-32, 505-4, 79-34 ..	41.57	7.99	134.00	183.56
Melfort Inv. Corp.	80-33, 505-5, 79-35 ..	67.89	13.53	252.00	333.42
Melfort Inv. Corp.	80-34, 505-6, 79-36 ..	72.30	14.39	274.50	361.19
Melfort Inv. Corp.	80-35, 505-7, 79-37 ..	45.92	8.84	109.50	164.26
Melfort Inv. Corp.	80-36, 505-8, 79-38 ..	75.28	14.99	188.00	278.27
Melfort Inv. Corp.	P. 86-28, P. 85-50 ...	319.50	62.28	735.50	1,117.28

autre ligne nord-est, 955.5 pieds dans une première ligne sud-ouest, 4,053 pieds dans une autre ligne sud-ouest, 1,097 pieds dans la ligne nord le long de la ligne centrale du Ruisseau Massé, 1,052 pieds dans la ligne est le long de la ligne de division entre la paroisse de St-Bruno et de la paroisse St-Joseph de Chambly; bornée au nord-est par le lot 364, au sud-ouest par le lot 366, au nord-ouest et nord par le Ruisseau Massé et à l'est par la paroisse St-Joseph de Chambly. Avec bâtisses y érigées.

Est distraite la partie du lot 365 décrite précédemment sur laquelle le cottage est situé.

northeast line, 955.5 feet in a first southwest line, 4,053 feet in another southwest line, 1,097 feet in its north line along the central line of the Ruisseau Massé, 1,052 feet in its east line along the division line between the Parish of St. Bruno and the Parish of St. Joseph de Chambly; bounded to the northeast by lot 364, to the southwest by lot 366 to the northwest and north by the Ruisseau Massé, and to the east by the Parish St. Joseph de Chambly. With buildings erected thereon.

Is distracted the preceding described part of lot 365 on which the cottage is situated.

Un emplacement connu et désigné comme lot P. 86-28 d'une superficie de 46,456 pi. car., mesurant 386.96 pieds dans la ligne ouest, 203.5 pieds dans la ligne nord direction est longeant le lot P. 86, 87.05 pieds dans la ligne sud, 328 pieds dans la ligne est, 153.79 pieds dans la ligne sud direction est longeant partie de lot 86-28 et 91.10 pieds dans la ligne est longeant le lot 85-50; borné à l'ouest par partie du lot 86, au nord par une autre partie du lot 86, à l'est par partie des lots 85-50 et 86-28, au sud par le lot 86-26.

Un emplacement connu et désigné comme lot P. 85-50 d'une superficie de 4,286 pi. car., borné au nord par partie de lot 85 à l'est par la rue De Mesy, au sud par une autre partie du lot 85-50 et à l'ouest par partie de lot 86-28.

An emplacement known and designated as lot P. 86-28 of a surface area of 46,456 sq. feet, measuring 386.96 feet in its west line, 203.5 feet in its eastward north line along lot P. 86, 87.05 feet in its south line, 328 feet in its east line, 153.79 feet in its eastward south line along part of lot 86-28 and 91.10 feet in its east line along lot 85-50; bounded to the west by part of lot 86, to the north by another part of lot 86, to the east by part of lots 85-50 and 86-28, to the south by lot 86-26.

An emplacement known and designated as lot P. 85-50 of a surface area of 4,286 sq. feet, bounded to the north by part of lot 85, to the east by De Mesy Street, to the south by another part of lot 85-50 and to the west by part of lot 86-28.

Melfort Inv. Corp.	P. 80 à P. 85 incl. ...	3,990.55	799.64	7,469.50	12,259.69

Un emplacement de forme triangulaire composé des six lots adjacents suivants: P. 80 de 10,745 pi. car., P. 81 de 112,101 pi. car., P. 82 de 44,491 pi. car., P. 83 de 51,912 pi. car., P. 84 de 123,073 pi. car., P. 85 de 304,318 pi. car. d'une superficie totale de 646,640 pi. car., le tout borné au nord-est par le chemin public ou boulevard, au sud et sud-est par le chemin Rang des 25 et à l'ouest par partie du lot 86.

An emplacement of triangular shape made up of the six adjacent following lots: P. 80 of 10,745 sq. ft., P. 81 of 112,101 sq. ft., P. 82 of 44,491 sq. ft., P. 83 of 51,912 sq. ft., P. 84 of 123,073 sq. ft., P. 85 of 304,318 sq. ft., for a total surface area of 646,640 sq. ft., the whole bounded to the northeast by the public road or Boulevard, to the south and southeast, by Chemin Rang des 25 and to the west by part of lot 86.

Melfort Inv. Corp.	P. 3, P. 4, P. 80, P. 81, P. 82, P. 83, P. 84, P. 85 & P. 86	18,671.61	3,777.08	5,176.00	27,624.69

Emplacement composé de neuf lots de formes irrégulières d'une superficie de 8,933,445 pi. car. comme suit:

1. Partie du lot 3 d'une superficie de 3,400,000 pi. car., bornée au nord-ouest par la ligne de la paroisse de Boucherville, au sud-est par une autre partie du lot 3, au sud-ouest par partie des lots 81 et 80, au nord-est par le résidu du lot 3.

2. Partie du lot 4 d'une superficie de 2,480,000 pi. car., bornée au nord-ouest par la ligne de la paroisse de Boucherville, au nord-est par partie du lot 3 ci-haut décrit, au sud-est par partie des lots 81, 82, 83, 84, 85 et 86 et par partie du chemin public ou boulevard, au sud-ouest par une autre partie du lot 4.

3. Partie du lot 80 d'une superficie de 561,228 pi. car., bornée au nord-ouest par partie du lot 3, au sud-ouest par partie du lot 81, au sud par le chemin public ou boulevard et par partie du Rang des 25, au nord-est par partie du lot 79.

An emplacement made up of nine lots of irregular shape for a total surface area of 8,933,445 sq. ft. as follows:

1. Part of lot 3 of a surface area of 3,400,000 sq. ft., bounded to the northwest by the line of the Parish of Boucherville, to the southeast by another part of lot 3, to the southwest by part of lots 81 and 80, to the northeast by the residue of lot 3.

2. Part of lot 4 of a surface area of 2,480,000 sq. ft., bounded to the northwest by the line of the Parish of Boucherville to the northeast by part of lot 3 hereabove described, to the southeast by part of lots 81, 82, 83, 84, 85, 86 and part of the public road or boulevard, to the southwest by another part of lot 4.

3. Part of lot 80 of a surface area of 561,228 sq. ft., bounded to the northwest by part of lot 3 to the southwest by part of lot 81, to the south by the public road or boulevard and part of Rang des 25, to the northeast by part of lot 79.

Propriétaires *Owners*	Cadastre *Cadastral*	Taxes scol. cath. *Cath. school taxes*	Taxes scol. prot. *Prot. school taxes*	Taxes mun. *Mun. taxes*	Total

4. Partie du lot 81 d'une superficie de 633,200 pi. car., bornée au nord-ouest par partie des lots 3 et 4, au sud-ouest par partie du lot 82, au sud par le chemin public ou boulevard, au nord-est par partie du lot 80.

5. Partie du lot 82 d'une superficie de 132,528 pi. car., bornée au nord-ouest par partie du lot 4, au sud-ouest par partie du lot 83, au sud par le chemin public ou boulevard, au nord-est par partie du lot 81.

6. Partie du lot 83 d'une superficie de 123,500 pi. car., bornée au nord-ouest par partie du lot 4, au sud-ouest par partie du lot 84, au sud par le chemin public ou boulevard, au nord-est par partie du lot 82.

7. Partie du lot 84 d'une superficie de 220,400 pi. car., bornée au nord-ouest par partie du lot 4, au sud-ouest par partie du lot 85, au sud par le chemin public ou boulevard, au nord-est par partie du lot 83.

8. Partie du lot 85 d'une superficie de 278,775 pi. car., bornée au nord-ouest par partie du lot 4, au sud-ouest par partie du lot 86, au sud par le chemin public ou boulevard, au nord-est par partie du lot 84.

9. *a)* Partie du lot 86 de forme triangulaire, bornée au nord-ouest par partie du lot 4, au sud-ouest par le chemin public ou boulevard, au nord-est par partie du lot 85.

b) Une autre partie du lot 86 bornée au nord par le chemin public ou boulevard, au sud-ouest par la route St-Bruno - Boucherville, au sud-est par le Rang des 25, au nord-est par partie du lot 85.

Ces deux parties du lot 86 ont une superficie de 1,103,814 pi. car.

4. Part of lot 81 of a surface area of 633,200 sq. ft., bounded to the northwest by part of lots 3 and 4, to the southwest by part of lot 82, to the south by the public road or boulevard, to the northeast by part of lot 80.

5. Part of lot 82 of a surface area of 132,528 sq. ft., bounded to the northwest by part of lot 4, to the southwest by part of lot 83, to the south by the public road or boulevard, to the northeast by part of lot 81.

6. Part of lot 83 of a surface area of 123,500 sq. ft., bounded to the northwest by part of lot 4, to the southwest by part of lot 84, to the south by the public road or boulevard, to the northeast by part of lot 82.

7. Part of lot 84 of a surface area of 220,400 sq. ft., bounded to the northwest by part of lot 4, to the southwest by part of lot 85, to the south by the public road or boulevard, to the northeast by part of lot 83.

8. Part of lot 85 of a surface area of 278,775 sq. ft., bounded to the northwest by part of lot 4, to the southwest by part of lot 86, to the south by the public road or boulevard, to the northeast by part of lot 84.

9. (*a*) Part of lot 86 of triangular shape, bounded to the northwest by part of lot 4, to the southwest by the public road or boulevard, to the northeast by part of lot 85.

(*b*) Another part of lot 86, bounded to the north by the public road or boulevard, to the southwest by the route St-Bruno - Boucherville to the southeast by Rang des 25, to the northeast by part of lot 85.

These two parts of lot 86 having a surface area of 1,103,814 sq. ft.

Melfort Inv. Corp.	P. 87	$1,498.20	$ 246.08	$ 608.25	$2,352.53

Partie de lot 87 de forme irrégulière d'une superficie de 381,045 pi. car., bornée au nord-ouest par une autre partie du lot 87 le long de la limite emprise Hydro-Québec, au sud-ouest par une autre partie du lot 87 propriété de l'Hydro-Québec (acte 194,893), au sud-est par le Rang des 25, au nord-est par la route St-Bruno - Boucherville.

Part of lot 87 of the irregular shape for a surface area of 381,045 sq. ft., bounded to the northwest by another part of lot 87 along the expropriation limit of Hydro-Québec, to the southwest by another part of lot 87 property of Hydro-Québec (Deed 194,893), to the southeast by Rang des 25, to the northeast by the route St-Bruno - Boucherville.

Ferdinand, Lennox	174-7	125.89			125.89
Melfort Inv. Corp.	84-49	63.99	12.66	173.50	250.15
Melfort Inv. Corp.	84-48, 85-83	63.99	12.66	13.00	89.65
Melfort Inv. Corp.	85-84	64.83	12.80	13.25	90.88
Melfort Inv. Corp.	87-102	64.54	12.75	13.25	90.54
Melfort Inv. Corp.	87-101	64.54	12.75	13.25	90.54
Melfort Inv. Corp.	87-100	64.54	12.75	13.25	90.54
Melfort Inv. Corp.	87-99	67.77	13.48	14.00	95.25
Weisenberger, Mme F.W.	131-279	427.58			427.58

Les mesures et superficies ci-avant décrites sont de mesure anglaise et plus ou moins.

The above described measures and superficies are English measure and more or less.

La Commission municipale du Québec, par résolution en date du 20 octobre 1975, a autorisé une énumération abrégée des numéros cadastraux consécutifs appartenant au même propriétaire, conformément aux articles 416 et suivants de la Loi de l'instruction publique de Québec.

Donné à Chambly, ce 7ième jour de janvier 1976.

Le directeur général,
JACQUES MASSE.

63201-3-2-o

The Québec Municipal Commission, upon a resolution adopted on the 20th day of October 1975, has authorized an abridged enumeration of consecutive cadastral numbers of immovables belonging to the same owner, according to the article 416 and followings of the Québec Education Act.

Given at Chambly, this 7th day of January 1976.

JACQUES MASSE,
Director General.

63201-3-2-o

Cité de Beaconsfield

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, Allen Mainville, secrétaire-trésorier de la cité de Beaconsfield, que les immeubles ci-dessous désignés seront vendus à l'enchère publique, à l'Hôtel de ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, VENDREDI, le VINGT-SEPTIÈME jour de FÉVRIER, 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour satisfaire au paiement des taxes municipales générales, taxes scolaires, des intérêts, tel qu'indiqué plus bas, et des frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient réglés avant cette date, à l'Hôtel de ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec.

City of Beaconsfield

Public notice is hereby given by the undersigned, Secretary-Treasurer of the City of Beaconsfield, that the immoveable properties hereinafter described, will be sold by public auction at the City Hall, 303 Beaconsfield Boulevard, Beaconsfield, Québec, on FRIDAY, the TWENTY-SEVENTH day of FEBRUARY 1976, at TEN o'clock A.M., for the payment of general municipal taxes, school taxes and interest, as given below, and the costs which may be subsequently incurred, unless before that date, the said taxes, interest and costs have been paid at the City Hall, 303 Beaconsfield Boulevard, Beaconsfield, Québec.

Cadastre de la paroisse de Pointe-Claire — *Cadastre of the Parish of Pointe-Claire*

No du rôle *Roll No.*	Noms des propriétaires *Property owner*	No de cadastre *Cadastre No.*	Taxes municipales *Municipal taxes*	Taxes scolaires *School taxes*	Intérêts *Interest*	Total
4078	Mrs. S. Bryl	4-144, 145	$1,913.98	$1,407.12	$ 496.62	$3,817.72
7050	Mr. W. J. Bedbrook	7SP46	446.44	96.90	67.20	610.54
7179	Mr. D. H. Burr	7-324-14, 15	808.28	557.61	11.60	1,377.49
16128	Mr. & Mrs. H. J. Gower	16-174	1,885.35	1,421.92	424.15	3,731.42
21021	Mr. G. Osbourne	21-67NEPt	111.12	94.82	22.73	228.67
24230	Mrs. C. Menard	24-57	283.36	279.13	84.46	646.95
31502	Mr. L. Grundhofer	31P, 31-19P	1,886.26	609.64	255.17	2,751.07
25119	Mr. N. Montgomery	25-51-29P.	54.65	42.75	8.90	106.30
9116	Bedard Const. Ltd.	9-127	712.56	360.59	31.06	1,104.21
9158	Bedard Const. Ltd.	9-179	619.48	313.66	26.12	959.26
10049	Bedard Const. Ltd.	10-701	669.01	476.63	32.07	1,177.71
12192	Bedard Const. Ltd.	12-219	629.71	312.18	26.37	968.26
17001	Bedard Const. Ltd.	17-1-1	961.08	649.08	38.38	1,648.54

La Commission municipale de Québec a, le septième jour de janvier 1976, autorisé une énumération abrégée.

Donné à Beaconsfield, ce 13e jour de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
ALLEN MAINVILLE.

63272-4-2-o

The Québec Municipal Commission has, on the seventh day of January 1976, authorized an abbreviated enumeration.

Given at Beaconsfield, Québec, this 13th day of January, 1976.

ALLEN MAINVILLE,
Secretary-Treasurer.

63272-4-2-o

Municipalité du comté de Brome

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, Jean Brunelle, secrétaire-trésorier du conseil municipal du comté de Brome, que les terrains ci-après mentionnés seront vendus par encan public, à quiconque offrira de payer les montants de deniers à prélever, y compris les frais encourus, à défaut de paiement, avant la vente, des taxes municipales et scolaires et des frais encourus pour parvenir à ladite vente; au lieu où le conseil de comté

Municipality of the County of Brome

Public notice is hereby given by the undersigned, Jean Brunelle, secretary-treasurer of the Municipal Council of the County of Brome, that the lands hereinafter described will be sold by public auction, to whomsoever will offer pay the amount due on such lots including costs, the whole in default of previous payment of said amounts due, and the whole including costs incurred, leading to this sale hereby advertised for municipal and school taxes; at the

tient ses séances, à l'édifice du comté à Knowlton, JEUDI, le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, à savoir:

County House, in the Village of Knowlton, it being the place where the said Council holds its sessions, the sale to be held on THURSDAY, the ELEVENTH day of MARCH 1976, at TEN o'clock in the forenoon, to wit:

Municipalité de St-Etienne-de-Bolton — *Municipality of Saint-Etienne-de-Bolton*

Noms des propriétaires *Names of proprietors*	Nos du cadastre *Cadastral Nos.*	Taxes municipales *Municipal taxes*	Taxes scolaires *School taxes*	Total
Ofler, Robert	938, Bolton	$ 43.00	$ 67.23	$ 110.23
Trudeau, Marcel	704-3, Bolton	178.65	448.18	626.83
Krysztolik, Lilian	P. 606, Bolton	12.35	18.34	30.69

Commission scolaire du district de Lennoxville — *Lennoxville District School Board*

Campbell, John G.	1478-11, Bolton	$ 17.55	$ 80.44	$ 97.99
Holden, Leonard Mrs.	1478-18, Bolton		105.53	105.53
Deheneau, Michel	1477-73B, Bolton	6.25	40.95	47.20
Fairhead, Harold Mrs.	P. 1486, P. 1487, P. 1884, P. 1885, P. 1886	232.61	1,406.15	1,638.76
Fearneley, James	½E, 1387-105, Bolton		40.93	40.93
Leduc, Paul	1461-23, Bolton		204.96	204.96
Graf, Hubert	1477-81, Bolton		40.89	40.89
Graine, Carl	1477-53, Bolton	21.28	175.60	196.88

La commission scolaire de Waterloo – *Waterloo School Board*

Dagenais, Fortin Rachel	P. 1410, 1411, Brome		$ 289.41	$ 289.41
Noiseux, Marc	1133, 1135, 1136, Brome		3,030.15	3,030.15
Lake View Estate	1133, Brome		5,158.16	5,158.16
Lauzière, D.	P. 1385, Brome		129.93	129.93

Commission scolaire de Magog – *Magog School Board*

Amirault, Joseph	579, Bolton		$ 302.52	$ 302.52
Eastern Township Land Inv., Regd.	P. 1194, Bolton		317.32	317.32
Kaiser, Hans & *al*	P. 1195, Bolton		50.57	50.57
Galvin, Joseph	P. 1181, 943, 951, 953, 956, 958, 959, 947, 1301, 1169, Bolton		1,456.83	1,456.83
Galvin, Joseph	974, Bolton		71.75	71.75
Ivancie, Rudolf Mrs.	P. 1194, P. 1193, Bolton		72.57	72.57
Klyvak, Ihor & Ilychna, Walter	P. 681, P. 680, P. 670, Bolton		1,328.75	1,328.75
Léo, Jean	P. 963, Bolton		28.79	28.79
Scalesi, Remo	P. 1194, Bolton		42.27	42.27
Plast Ukrainian Youth Ass.	P. 655, Bolton		3,770.43	3,770.43
Coletti, Mario	149-15, Potton	$ 6.62	25.22	31.84
Szxzepanski, W.	745-36, 37, 28, Potton	22.77	63.96	86.86
Samson, Lauretta Mme	P. 274, Potton		32.06	32.06
Lacaille, Louis	P. 452, Potton	595.75	3,052.87	3,648.62
Perreault, Georgette Mme	P. 1104, Bolton		156.82	256.82
Doucet, Henri	P. 1479-222, 1481-29	13.25	104.43	117.68
Leduc, Pierre	1461-15, Bolton		173.20	173.20

Noms des propriétaires *Names of proprietors*	Nos du cadastre *Cadastral Nos.*	Taxes municipales *Municipal taxes*	Taxes scolaires *School taxes*	Total
Bourget, Ambroise	1478-71, 1479-42	$ 6.25	$ 72.66	$ 78.91
Duclos, Jean-Claude	1478-115A, Bolton	10.15	36.81	46.96
Lacroix, Léandre	NEP 1481-27, Bolton	14.21	53.01	67.22
Lafontaine, Jean, a/s Gérard Pinard	WP 1479-194, Bolton		160.57	160.57
Lapalme, Jean-Yves	SP 1479-166, Bolton	19.40	124.61	144.01
Lefebvre, Guy	EP 1387-106, Bolton	14.21	53.01	67.22
Lussier, Denis	SP 1387-44, Bolton	14.21	53.01	67.22
Moskau, Michel	1477-69A, Bolton	10.15	38.19	48.34
Parent, Rolland, a/s Roman Isganaitis	1479-86, Bolton	17.51	36.58	54.09
Plante Conrad	SP 1479-132, Bolton	6.25	37.33	43.58
Morazain, Pierre	1483-12, Bolton		120.56	120.56
Raymond, Armand Mme	NP 1479-204, Bolton	6.25	37.21	43.46
Richard, Joseph Mme	SP 1479-204, Bolton	14.21	53.01	67.22
Seidel, Werner, a/s P. Théroux & R. Isganaitis	1478-13, Bolton	17.51	71.34	88.85
Toulouse, Fernand	NEP 1479-223, Bolton	10.50	53.01	63.51
Veillette, Marcel	SWP 1478-119, Bolton	14.21	53.01	67.22
Gagnon, Gérard Mme	WP 1387-29, Bolton	14.21	53.01	67.22

Commission scolaire Davignon – *Davignon School Board*

Rossignol, Robert, Att: Quidoz, Claude	P. 16, 20, Sutton	$ 233.71	$ 233.71
Foster, Grant	P. 227, Sutton	1,427.59	1,427.59
Farr, Robert	273, 270, Farnham	28.55	28.55
Rocheleau, Rosaire	P. 190, Farnham	314.43	314.43
Thibodeau, Donat	P. 133, Farnham	259.06	259.06
Lussier, Armand P.	P. 688, Farnham	693.46	693.46
Lord, Jean et Pierre, Poudrette Marcelle	345-27, 344-42, Brome	166.16	166.16
Moran, Charles B. Mme	333-13-2, Brome	77.35	77.35
Rowe, M.C.	127-138, Brome	1,127.96	1,127.96
Roy, Pierre, Att: Erwhy Holding Ltd.	325-133, 324-41, Brome 325-134, 324-42, Brome 325-135, Brome	4,520.69	4,520.69
Rudd, John	P. 447, Règl. 124, Farnham	298.36	298.36
Rudd, John	P. 447, Farnham	260.19	260.19
Rudd, John	452, P. 447, Farnham	334.66	334.66
Marcinkiavicz, Gérald	P. 648, Farnham	90.76	90.76
Dubé, Marguerite	513-20, 513-7-5, Farnham	202.19	202.19
Belkamel, Mohamed	326-29, Brome	209.34	209.34
Griffin, E. Frédérick	P. 14, Brome	7.56	7.56
Buckley, John J. Mrs.	P. 935, Brome	225.01	225.01
Centennial Cel. Child Vill.	2, 3, Brome	403.33	403.33
Centennial Cel. Child. Vill	Sur*lot* 2, 3, Brome	237.65	237.65
Centennial Cel. Child. Vill	Sur*lot* 2, 3, Brome	238.51	238.51
Centennial Cel. Child. Vill., Att: Meada Primaves	237, Brome	392.22	392.22
Larose, Fernand J. C.	958, Brome	57.09	57.09
Stafford, T.L.	P. 1274, Brome	152.82	152.82
Brome County Agr. Soc., Att: Albert Smith	P. 985, Brome	44.90	44.90
Faulhaber, Alphons	P. 1007, Brome	51.13	51.13
Gince, Roméo	P. 936, Brome	227.43	227.43
Routhier, Marcel L.	P. 903, P. 905, Brome	792.15	792.15
Luciani, Mario	520, Brome	31.97	31.97
McGuire, John J. Dr.	P. 928, Brome	681.67	681.67
Pelletier, Rosario	936-300, Brome	27.86	27.86
Pelletier, Rosario	936-299, Brome	23.75	23.75
Pouliot, Gilles	936-312, Brome	20.54	20.54
Pouliot, Gilles	936-315, Brome	20.54	20.54
Pouliot, Gilles	936-314, Brome	20.54	20.54

Noms des propriétaires *Names of proprietors*	Nos du cadastre *Cadastral Nos.*	Taxes municipales *Municipal taxes*	Taxes scolaires *School taxes*	Total
Pouliot, Gilles	936-313, Brome		$ 20.54	$ 20.54
Roberge, Louis-Paul	P. 432, Brome		34.24	34.24
Roy, Yvon	P. 986, Brome		213.96	213.96
Roy, Yvon	Sur*/on* Pt. 986, Brome		52.05	52.05
O'Breham, Yves	Sur*/on* Pt. 608, Brome		522.01	522.01
Decker, F. Paul	709-1, 711-3, Brome		29.86	29.86
Decker, F. Paul	711-8, Brome		12.78	12.78
Decker, F. Paul	709-2, 709-25, 711-4, Brome		156.83	156.83
Brome Ridge Ltd., Att: Guy St-Cyr	796-9, Brome		20.02	20.02
Brome Ridge Ltd.	796-10, Brome		21.42	21.42
Brome Ridge Ltd.	796-11, Brome		4.93	4.93
Brome Ridge Ltd.	796-12, Brome		25.31	25.31
Brome Ridge Ltd.	796-13, Brome		59.04	59.04
Brome Ridge Ltd.	796-14, Brome		3.17	3.17
Brome Ridge Ltd.	796-15, Brome		22.15	22.15
Brome Ridge Ltd.	796-16, Brome		2.79	2.79
Brome Ridge Ltd.	796-1, Brome		37.62	37.62
Brome Ridge Ltd.	796-2, Brome		34.80	34.80
Brome Ridge Ltd.	796-3, Brome		29.53	29.53
Brome Ridge Ltd.	796-4, Brome		29.87	29.87
Griffin, E. Frederick	15, Brome		27.74	27.74
Brome Ridge Ltd.	796-18, Brome		10.12	10.12
Benoit, Marthe	1323-27, Sutton	$ 18.96	44.84	63.80
Antaya, Normand	897-12, 14, 15, Sutton	533.20	687.63	1,220.83
Fulford, George T.	1252, Sutton		44.47	44.47
Pflanzer, Baltin	1264-71, 167, 169, 170, 171, 172, Sutton		404.95	404.95
Sabourin, Paul	P. 334, P. 354, Sutton,	263.84	798.35	1,062.19
Giovanni, Mercurio	909-2, 3, 4, Sutton		1,101.43	1,101.43
Goyette, Léonard	713-5, Sutton		445.42	445.42

Donné à Knowlton, P.Q., ce 9e jour de janvier, 1976.

Le secrétaire-trésorier,
JEAN BRUNELLE.

63273-4-2-o

Given at Knowlton, P.Q., this 9th day of January, 1976.

JEAN BRUNELLE,
Secretary-Treasurer.

63273-4-2-o

Municipalité du comté de Bellechasse

Avis public est par les présentes donné, par Mme Gabrielle Rouillard, secrétaire-trésorière du conseil de comté de Bellechasse, que les terrains et/ou les bâtisses ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, au lieu où le conseil tient ses sessions, dans l'édifice du chef-lieu, à St-Raphaël, comté de Bellechasse, JEUDI le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour taxes municipales, scolaires et les frais dus, à moins que ces diverses sommes et les frais encourus ne soient payés avant le jour indiqué, à savoir:

Municipalité de St-Lazare, comté de Bellechasse

Nom	*No du cadastre*	*Rang*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Frais*	*Total*
Lortie, Yves	P. 803	6	$ 45.07	$ 323.57	$ 34.66	$ 403.30

Donné à St-Raphaël, comté de Bellechasse, ce 7e jour de janvier 1976.

La secrétaire-trésorière,
MME GABRIELLE ROUILLARD.

63218-4-2-o

Municipalité du comté de Beauharnois

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la corporation du comté de Beauharnois, que les immeubles ci-après mentionnés seront vendus par enchère publique, dans l'Hôtel de ville de St-Timothée village, comté de Beauharnois, JEUDI, le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DEUX heures de l'après-midi, pour arrérages de taxes scolaires, municipales et autres redevances sur les divers lots de terre plus bas désignés, à moins que lesdites taxes et redevances ne soient payées avec les frais avant la vente, à savoir:

Propriétaire enregistré	*Description de l'immeuble*	*Taxes scol. et intérêts*	*Taxes munic. et intérêts*
Joannette, Gilles	Ptie 573, paroisse St-Timothée	$1,465.77	$ 344.45
Thurbide, Dubé	572-63, paroisse St-Timothée	396.64	103.84
Latour, Mme Florida	239-18, paroisse St-Timothée	54.85	6.27
Lalumière, Aimé	68-20, 69-25, paroisse St-Timothée	599.75	
Succ. Carl Sinray	9, paroisse Ste-Cécile, à distraire une partie vendue par enregistrement 87874	496.02	296.33
Lacombe, Maurice	Ptie 60, paroisse Ste-Cécile	109.01	317.81
Breton, Renel	Ptie 35, paroisse Ste-Cécile, bâtisse seulement	143.02	138.61
Proulx, Robert	Ptie 65, paroisse Ste-Cécile	21.46	3,839.83
Campeau, André	68-38, paroisse Ste-Cécile	116.34	348.01
Tremblay, Roland	66-106, paroisse Ste-Cécile	341.08	173.47
Léger, Albert	Ptie 178, paroisse St-Timothée	171.10	292.58
Tétreault, Yves	Ptie 231, paroisse St-Timothée	11.09	11.00
Ferland, Richard	68-37, 39, 40, paroisse Ste-Cécile	29.37	1,313.52

La corporation du comté de Beauharnois a obtenu la permission de publier les numéros de cadastres en abrégé, conformément à l'article 730 du Code municipal de la province de Québec, par autorisation accordée le 23 décembre 1975 par la Commission municipale de Québec.

Donné à Salaberry-de-Valleyfield, ce 12 janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
ME ROBERT LUPIEN.

63249-4-2-o

Municipalité du comté de L'Assomption

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, Gaétan Giguère, secrétaire-trésorier du conseil municipal du comté de L'Assomption, que les lots ou parties de lots, ci-après mentionnés seront vendus à l'enchère publique, JEUDI, le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, au palais de justice, lieu des séances dudit conseil, dans la ville de L'Assomption, pour les cotisations et taxes dues aux municipalités ci-après mentionnées, sur les divers lots ou parties de lots ci-après décrits, si ces diverses cotisations et taxes ne sont pas payées avec les frais et les intérêts avant le jour fixé pour la vente.

Municipalité de la paroisse de St-Sulpice, cadastre de la paroisse de St-Sulpice

Noms des propriétaires	*Numéro du cadastre*	*Taxes*
Boisclair, Jean	32 P. décrite à l'acte no 109854	$ 72.34
Cardin, Jacques	177 P. décrite à l'acte no 132001	156.52
Cardin, Jacques	175 P., 176 P., 177 P. parties décrites à l'acte no 132001	125.92
Cramer, Harry J. in trust	186 P. partie décrite à l'acte no 121978	350.59
Tessier, Edgar, succ.	118 P., 120 P., 115-1 P. parties décrites à l'acte no 175403	1,109.63

Municipalité de la paroisse de L'Assomption, cadastre de la paroisse de L'Assomption

April, Claude	23 P.	$ 300.28
Armand, Jacques	497-96; 498-56	224.04
Asselin, Dame Béatrice	23 P.	176.34
Beauregard, J.-Marie	498-107	226.53

Noms des propriétaires	Numéro du cadastre	Taxes
Bécotte, Gaston	497-51	$ 163.93
Benoit, Luc	497-110	187.50
Bergeron, Roger	497-68	113.26
Blanchard, Gilbert	497-164; 498-140	64.73
Boileau, Gilles	498-200	87.35
Bond, Marcil	219-2	152.42
Bossé, Léopold	498-215	192.88
Bouchard, Gilles	498-165	211.37
Brault, Bertrand	2 P.	421.52
Brisson, Gérard	497-84; 498-44	128.14
Brouillette, Marcel	465 P.	33.80
Brun, Louis-Daniel	497-80; 498-40	208.54
Carignan, Marcel	498-181	170.81
Chayer, Gilles	499-103	194.18
Cherrier, Paul	500-107, 108	319.04
Chrétien, Mme Gabrielle	498-127	204.65
Curley, Mme Nicole	497-116	182.94
Dalcantara, Paul	433 P.	3,336.49
Dancause, Alfred	499-99	220.54
Della Porta, Joseph	499-152	61.49
Della Porta, Joseph	499-153	61.49
Della Porta, Joseph	499-154; 500-124	60.89
Della Porta, Joseph	500-125	61.49
Della Porta, Joseph	500-126	60.89
Desharnais, J.-Guy	499-72, 73	421.20
Desroches, Yvon	497-170; 498-146	60.91
Desrosiers, Daniel	219-90	454.27
Di Carlo, J. M	499-119; 500-77	206.60
Di Carlo, J. M	499-120; 500-78	205.45
Di Carlo, J. M	499-121; 500-79	205.45
Di Carlo, J. M	499-122; 500-80	202.69
Di Carlo, J. M	499-123; 500-81	202.71
Di Carlo, J. M	499-37	248.29
Di Carlo, J. M	499-38	252.09
Di Carlo, J. M	499-39	252.09
Di Carlo, J. M	499-40	252.09
Di Carlo, J. M	500-97	202.69
Di Carlo, J. M	500-98	202.69
Di Carlo, J. M	500-99	202.69
Di Carlo, J. M	500-100	203.52
Di Carlo, J. M	500-101	202.69
Dion, Michel	499-106	191.99
Drainville, Charles	27 P., 28 P., 29 P.; 27-11; 28-1	1,527.34
Dubé, François	497-82; 498-42	215.89
Ferland, Fernand	497-59	90.98
Fodera, Frak	499-128; 500-86	209.20
Fodera, Frak	500-106	208.06
Furfaro, Vincenzo	499-110; 500-68	211.97
Furfaro, Vincenzo	500-88	73.07
Gauthier, Claude	499-91	170.80
Gendron, Luc	498-167	169.97
Gendron, Luc	498-94	177.48
Giguère, Robert	498-113	223.67
Gilbert, Jean-Roch	500-122	47.08
Giroux, Mme Francine	497-167; 498-143	170.90
Guevin, Denis	497-133	188.34
Guiffrida, Salvatore	500-87	221.52
Habitations Familiales L'Assomption Inc	497-20, 174	1,320.00
Habitations Familiales L'Assomption Inc	497-102	183.47
Habitations Familiales L'Assomption Inc	498-85	151.86
Habitations Familiales L'Assomption Inc	499-1	150.22
Habitations Familiales L'Assomption Inc	499-2	181.35
Habitations Familiales L'Assomption Inc	499-3	178.18
Habitations Familiales L'Assomption Inc	499-4	178.18
Habitations Familiales L'Assomption Inc	499-5	175.33
Habitations Familiales L'Assomption Inc	499-6	172.58
Habitations Familiales L'Assomption Inc	499-8	111.48
Habitations Familiales L'Assomption Inc	497-43	190.12
Habitations Familiales L'Assomption Inc	497-99; 498-59	216.06
Habitations Familiales L'Assomption Inc	497-153; 498-129	213.53
Habitations Familiales L'Assomption Inc	497-56	190.07
Habitations Familiales L'Assomption Inc	498-69	219.28
Habitations Familiales L'Assomption Inc	498-12	160.95
Habitations Familiales L'Assomption Inc	499-15	184.11
Habitations Familiales L'Assomption Inc	499-16	106.42

Noms des propriétaires	Numéro du cadastre	Taxes
Habitations Familiales L'Assomption Inc	499-48	$ 190.11
Habitations Familiales L'Assomption Inc	499-49	187.02
Habitations Familiales L'Assomption Inc	499-50	139.88
Habitations Familiales L'Assomption Inc	499-133	133.34
Habitations Familiales L'Assomption Inc	499-134	230.38
Habitations Familiales L'Assomption Inc	499-135	230.38
Habitations Familiales L'Assomption Inc	499-136	230.38
Habitations Familiales L'Assomption Inc	499-137	230.38
Habitations Familiales L'Assomption Inc	498-171	186.83
Habitations Familiales L'Assomption Inc	498-172	187.65
Habitations Familiales L'Assomption Inc	498-173	198.54
Haché, Guy	500-119	192.95
Henri, Jean-Louis	497-86; 498-46	221.32
Hercule Equip. Parts Co. Ltd	32-7 & 8	587.12
Hogue, Normand	498-105	62.11
Houle, André	497-113	148.44
Immeubles Italiana Inc	499-70; 500-31	169.75
Immeubles Italiana Inc	499-71; 500-32	170.00
Immeubles Italiana Inc	500-54	171.09
Immeubles Italiana Inc	500-55	171.10
Immeubles Italiana Inc	500-56	171.93
Immeubles Italiana Inc	500-57	170.01
Joseph, Louis-Georges	497-183	153.93
Joseph, Louis-Georges	497-184	151.95
Kearns, William F	499-114; 500-72	168.85
Kearns, William F	499-115; 500-73	167.70
Kearns, William F	499-115; 500-74	165.42
Kearns, William F	499-117; 500-75	165.42
Kearns, William F	499-118; 500-76	165.42
Kearns, William F	499-32	174.45
Kearns, William F	499-33	174.45
Kearns, William F	499-34	174.45
Kearns, William F	499-36	172.97
Kearns, William F	500-92	165.42
Kearns, William F	500-93	165.42
Kearns, William F	500-94	165.42
Kearns, William F	500-95	165.42
Kearns, William F	500-96	165.42
Kemp, Roger	497-106	149.49
Koclas, Mme Georgette	219-36	99.45
Labrie, Huguette	498-158	207.98
Lafortune, Joseph-Edouard	23 P	274.83
Laliberté, Claude	497-118	187.02
Laliberté, Jean-Pierre	498-98	226.52
Lalonde, Claude	498-157	125.83
Landry, Raymond	500-61	193.92
Lavigne, Laurier	480 P	454.10
Lebel, Claude	498-102	218.71
Lebel, Claude	498-103	218.43
Leblanc, Claude	498-119	152.90
Lefebvre, Paul	497-66	55.45
Legault, J.J. Daniel	498-63	62.11
Legault, Normand	499-75	115.04
Lelièvre, Jean-Guy	497-31	193.16
Lemieux, Armand	497-172; 498-168	147.48
Lévesque, Désiré	499-138	201.46
Lévesque, Désiré	499-139; 500-112	199.48
Smith, Normand, Varano, Bruno, Tremblay, Roger	481 P., 486 P., 487 P.	387.42
Les Ent. J.L. Livernoche Inc	36-5; 37-2; 38-1	2,357.51
Longpré, Roger	23-28	40.16
Lorrain, André	499-80	176.96
Loubier, Guy	498-175	214.19
Lussier, André	497-156; 498-132	215.02
Marchand, Louis	499-149	220.14
Marcheterre, Marius	23-52	187.52
Marcheterre, Marius	23-42	73.34
Marcheterre, Marius	219-84, 85, 86	920.25
Martel, Laurent	498-227	125.61
Martin, Louis-Philippe	498-87	186.45
Martin, Louis-Philippe	498-88	197.44
Mercier, Maurice	23-22	184.27
Mignault, Pascal	499-96	214.37
Mignault, Pascal	499-97	213.54
Miron, Alain	500-113	206.26

Noms des propriétaires	Numéro du cadastre	Taxes
Myers, Judith, Deliberth, Michael	500-91	$ 208.42
Neveu, Jean-Marie	23-27	179.57
Neveu, Réal	25-7; 26-3	194.59
Ouellet, Aubin	498-169	56.03
Pagé, Jean-Louis	497-127	185.92
Paré, Hubert	497-140	185.93
Perreault, Mme Julie	498-159	210.94
Perron, Denis & Davidson, Elizabeth	498-124	61.10
Perron, Denis & Davidson, Elizabeth	498-125	61.10
Piley, Édouard	499-21	141.92
Piley, Mme Ghislaine	498-179	141.95
Pilon, Nathalino	498-104	214.52
Portelance, Jean-Marc	498-162	129.59
Poulin, Aurélien	497-34	189.01
Prenevost & Fils Ltée	176-18	611.38
Prévost, Jean-Paul	497-79; 498-39	176.39
Protopappas, Vasilios	497-152; 498-128	62.92
Racine, Gaetan	497-40	117.25
Racine, Jean-Guy	498-151	211.08
Rancourt, Jacques	497-124	186.32
Raymond, Gilles	498-11	49.98
Raymond, Gilles	498-10	49.98
Raymond, Gilles	498-9	49.98
Raymond, Gilles	498-8	49.98
Ricard, Serge	23-2	49.03
Ricard, Yves	499-35	132.12
Richard, Laurie	497-50	157.30
Rivard, Côme	499-146; 500-115	165.15
Rivard, Roland	498-216	58.61
Robert, Jean	169 P	159.19
Robitaille, Jean	500-118	187.29
Roy, Mme. Rita	498-95	223.74
Roy, Mme. Rita	498-96	224.54
St-Lot, Émile	499-86	170.89
Sansfaçon, Roger	499-143	207.33
Savard, Gérard	498-118	40.20
Scali, Rocco	500-89	207.78
Scali, Rocco	500-90	208.62
Shaw, Irving	497-42	153.84
Surgel Québec Ltée	175-19, 20 à 24, 28	11,590.10
Surgel Québec Ltée	175-29	776.93
Tremblay, Amédée	499-102	114.88
Tremblay, Roland	498-209	193.99
Tremblay, Yvon	497-58	153.85
Trépanier, Mlle Micheline	500-109	188.25
Trépanier, Mlle Micheline	500-110	190.15
Triquet, Florence	497-138	81.31
Triquet, Florence	497-137	81.31
Urbain, Gilles	23 P	258.68
Urbain, Gilles & Normand	22 P., 23 P.	527.28
Urbain, Normand	23 P	42.29
Urbain, Normand	23 P	201.90
Urbain, Philippe	23-32	107.25
Valiquette, Michel	498-150	171.84
Vézina, Yvon	497-151; 498-122	243.72
Zakarauskas, Frank	498-13	119.80
Zappala, Paul	499-112; 500-70	211.14

Municipalité de la paroisse de La Plaine, cadastre de la paroisse de St-Henri-de-Mascouche

Alarie, Serge	1122-29	$ 73.60
Baril, Franklin	1122-114, P. 113	103.55
Bélanger, Lucien	1122-142, 143, 144	166.93
Beaudoin, Alain	1122-158	68.53
Di Fresca, Michel	1122-205	98.08
Gillis, Robert	1120-20	38.06
Labelle, Jacques	1122-Ptie 3 et 41 Ptie	173.07

Bornée à l'ouest par le lot 1122-12, au nord par le lot 1122-41 à l'est par le lot 1122-43, au sud par l'autre partie du lot 1122-3, mesurant 50′ dans la ligne ouest, 75′ dans la ligne nord, 50′ dans la ligne est et 75′ dans la ligne sud. Superficie 3750 p.c. M.A.

Lavallée, Léo-Paul	1122-50	69.72

Noms des propriétaires	Numéro du cadastre	Taxes
Levasseur, Michel	941-33, 34	$ 40.49
Lizotte, Maurice	1092 P., 1093 P	215.06
Ouellet, Lucien	1120-26	50.90
Simard, Ronald	1122-213	145.06
Lemelin, Pierre	1122-120, 119	134.42
Tremblay, Édouard	1121-49	81.91
Mallais, Alcide	1122-116	75.88
Bédard, Michel	1122-155	72.18
Gauthier, Uldéric	960 Pt	36.23

Municipalité de la paroisse de La Plaine, cadastre de la paroisse de Ste-Anne-des-Plaines

Anato, Ubaldo	491-66; 490-6	$ 69.98
D'Avirro, Antonio	490-151	52.92
Digirolamo, Mario	490-140, 141; 491-99 et 101	56.09
Fargnoli, Mme Mario	491-138 et 139	38.39
Fazzino, Giuseppe	490-50	75.07
Gallant, Martial	490-105	31.07
Grenon, Jean-Luc	492 Pt	38.40
Lazzara, Mme Santo	490-130 à 132; 491-79, 81, 83	47.13
Malozzi, Giovanni	508-15	81.05
Trifoni, Dellino	491-12; 490-2 et 14	87.16
Pièces d'Auto La Plaine Inc. (1975)	508-64	187.25

Municipalité de la paroisse de La Plaine, cadastre de la paroisse de St-Lin

Dubé, René	148 P	$ 175.63
Dubois, Maurice	151 P	228.51
Paquin, Léonard	148 P	336.05
Turcot, Mme Mariette	153-10	106.59
Turcot, Rosaire	151 P	430.54

Cette partie du lot 151 mesure 100′ de largeur, du nord au sud, par une profondeur de 90′, bornée en front par la route 335, en arrière par une autre partie du lot 151, appartenant à Antonio Renaud, d'un côté par la partie dudit lot 151 décrite au paragraphe *b* de l'acte no 168475, et de l'autre côté par une partie du lot 151 appartenant à André Lauzon. La ligne sud du terrain est située à 200 pieds au nord du chemin de Tour de la Pointe à l'intersection de la route 335, boulevard Laurier.

Turcot, Mme Rosaire	153-10	124.12
Verrette, Mme Raymond	85 P	54.83

Mesurant 100′ du nord au sud, par 66′ de profondeur, bornée en front à l'ouest par le chemin public, route no 335, en arrière à l'est par partie du lot 148, et des côtés nord et sud, par d'autres parties du lot 85 propriété du vendeur, la ligne latérale nord se trouve parallèle à la ligne de division prolongée vers l'ouest des lots 148 et 114, et à une distance de 352′ de ce prolongement.

Municipalité de la paroisse de L'Épiphanie, cadastre de la paroisse de L'Épiphanie

De Santis, Adamo	412-128	$ 54.19
Gianfarra, Giovanni	249-129	63.92
Marinis, Maria, Police, Nicola	415-27, 28; 249-263, 264	143.67
Marchese, Torina Brigonne	142-23; 143-95	78.06
Matet, Jean	344 P. décrite à l'acte no 106057	62.22

Municipalité de la paroisse de St-Lin-des-Laurentides, cadastre de la paroisse de St-Lin

Beaucage, Alfred	80 P	$ 123.38
Bédard, Paul	1929 P	269.08
Brassard, André	1932 P	101.27
Choquette, Jacques	1864 P	43.04
Cloutier-Desgagné, Mme Jeanne	1932 P. et 1933 P	127.15
Collin, Régis	107 P	119.20
Contrino, Paolo	1928 P	93.84
Courtemanche, Joseph	1928 P	602.59
Dalpé, Aimé	215 P	304.93
Daniel, Jean-Guy	1844 P	114.92
Daoust, Aurien	1928 P	102.81
Demma, J. Luc	1969-88	142.55

Noms des propriétaires	Numéro du cadastre	Taxes
Demma, J. Luc	1969-89	$ 142.55
Demma, J. Luc	1969-90	166.43
Demma, J. Luc	1969-87	143.30
Deschênes, Jean-Eudes	1934 P	294.80
Desjardins, François	72 P	148.15
Desjardins, Maurice	72 P	148.15
Dubois, Pierre succ	16 P	47.95
Fayle, Henry Ronald	1928 P	95.18
Foucrault, J.-Pierre	5 P	798.97
Léonardi, Francisco	1930 P	102.95
Hamel, Claude	1955 P	179.80
Hardy, Hormidas	1929 P	295.87
Inconnu	1928 P	108.11
Lacroix, René	1929 P	216.29
Lalonde, Raoul	1932 P	174.87
Lamarche-Lake, Thérèse Mme	1969-75	339.40
Lambert, Onil	12	85.14
Lepage, Bernard	1929 P	224.56
Martel, Lucien	1928 P	94.56
Meunier, Jacques	85 P	94.55
Meunier, Jacques	107 P	156.62
Meunier, Jacques	107 P	161.35
Meunier, Jacques	107 P	134.34
Meunier, Jacques	108 P	126.59
Meunier, Jacques	108 P	123.77
Meunier, Jacques	107 P., 108 P	668.15
Meunier, Jacques	109 P., 108 P	127.74
Meunier, Jacques	109 P., 108 P	127.74
Meunier, Jacques	109 P., 108 P	127.74
Meunier, Jacques	109 P	158.49
Meunier, Jacques	107 P	186.97
Morin, Lise Mme	1933 P	88.07
Morissette, Lorenzo	5-19	329.32
Péloquin, Mme	1929 P	94.56
Poirier, Ronald	1946 P., 1947 P	871.41
Pomerlo, M	1928 P	111.40
Pothier, Aimé	107-2	110.66
Ricard, Réal	1928 P	602.99
Robidoux, Donat	1888 P	82.01
Robitaille, Yvon	1927 P	210.81
St-Hilaire, Richard	71 P	147.66
St-Jean, Aristide	69 P	48.30
Ulley, Gilbert	1930 P	103.53
Ulley, Gilbert	1930 P	139.63
Vanier, Luc et *al*	1773 P., 1774 P	272.59

Municipalité de la ville de Mascouche, cadastre de la paroisse de St-Henri-de-Mascouche

Lafleur, Réal	340-35	$ 1,189.08
Dumais, J.; Loranger, J. C.; Gagnon, P	480-31	227.45
Tedford, Ralgh	570 P	336.50
Dubois, Donald	730-21	46.48
Walsh, John	781C-13 P	346.38
Chartrand, Raoul	781A-3 P	103.41
Durand, Edmond	781H-15 P., 16 P. parties décrites à l'acte no 181396	407.42
Lissemore, Donald A	781H-11 P. partie décrite à l'acte no 123785	472.56
Beauchamp, Fernand	783-68; 784-22	87.52
Quévillon, Armand	788 P. partie décrite à l'acte no 84150, à distraire la partie expropriée par la Voirie.	1,065.11
Etablissement Alajex Nadey	800 P. partie décrite à l'acte no 165383	2,348.32
Désormeaux, Serge; Denise Lanthier	800-8	718.80
Corbeil, Louis	802-106	62.34
Savard, Marcel	802-96	66.79
Chartrand, Raoul	818-537	62.96
Tétreault, Carmen	813-145; 813-146 P. partie décrite à l'acte no 164383	363.26
Aznar Santos Sanguino	1029-108	63.88
Aznor Santos Sanguino	1029-109	63.88
Maluorni, Vinconzo	1027-62	91.18
Maluorni, Vinconzo	1027-61	64.14
Andrassy, Monique Dame	1027-207, 208	55.46
Dompierre, Jacques A	804-61	66.11
Pilote, Joseph	367 P. partie décrite à l'acte no 140889	81.07

Noms des propriétaires	Numéro du cadastre	Taxes
Madore, Jean-Guy	367 P. partie décrite à l'acte no 154016	$ 67.14
Noël, Henri-Pierre	366 P. partie décrite à l'acte no 140896	112.31
Lussier, Roger	367 P. partie décrite à l'acte no 139471	154.01
Mailloux, Bertin	367 P. partie décrite à l'acte no 159866	67.56
Franc, Claude	367 P. partie décrite à l'acte no 139943	98.73
Grégoire, Roger	366 P. partie décrite à l'acte no 140342	114.17
Gange, Alberta	492 P.	81.57
McCorrick, James	492 P. partie décrite à l'acte no 156065	55.20
Houle, Lucien	804 P. partie décrite à l'acte no 115056, à distraire la partie expropriée par la Voirie.	871.62
Charbonneau, Madeleine	804 P. partie décrite à l'acte no 137429	50.68
Vautour, Joseph	804 P. partie décrite à l'acte no 156533	36.30
Lamontagne, Jean-Marie	804 P. partie décrite à l'acte no 145899	64.72
Ouimet, Henri	804 P. partie décrite à l'acte no 147777	80.90
Doucet, André	804 P. partie décrite à l'acte no 153373	94.85
Labrèche, Marcel	807 P. partie décrite à l'acte no 146384	146.38
Masbec Const. Inc	807 P. partie décrite à l'acte no 147751	104.93
Lagacé, Jean-Guy	805 P., 806 P. parties décrites à l'acte no 153450	77.26
Masbec Const. Inc	806 P. partie décrite à l'acte no 154338	90.74
Résidences Familiales St-Louis Enrg	367 P.	12,915.04
Boucher, Rémi	367 P. partie décrite à l'acte no 152235	62.24
Résidences Familiales St-Louis Enrg	804 P., 805 P.	6,503.71
Lopez, René	804 P. partie décrite à l'acte no 146785	70.28
Masbec Construction Inc	805 P. partie décrite à l'acte no 145089	112.30
Laramée, André	804 P. partie décrite à l'acte no 152967	48.69
Résidences Familiales St-Louis Enrg	805 P., 806 P., 807 P.	29,502.04

Ville de L'Épiphanie, cadastre de la paroisse de L'Épiphanie

Guilbeault, Hermas	254 P.	$ 725.05
Leblanc, Mme Phobe	1 P.	49.05
Manoir L'Épiphanie	196 P.	6,513.89

Donné en la ville de L'Assomption, ce 7e jour de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
GAÉTAN GIGUÈRE.

63215-4-2-o

Municipalité du comté de Kamouraska

Avis public vous est par le présent donné, par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite corporation de comté, que les immeubles ci-dessous décrits seront vendus à l'enchère publique, à la salle du conseil de comté, au bureau d'enregistrement de Saint-Pascal, comté de Kamouraska, JEUDI le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures du matin, pour satisfaire au paiement des taxes municipales, scolaires, et autres avec intérêts, plus les frais inhérents, à moins que le tout soit acquitté avant la vente.

Propriétaire	Cadastre de la paroisse	Subdivision	Total
Joseph Tanguay	St-Athanase	Nos 41, 43, rang 2, canton Chabot	$ 229.53
Camille Lizotte	St-Onésime	Nos 48, 49, 50, 51, 52, 187-P, 13, 14-P, du rang 1	139.85
Tourbière St-Alexandre, a/s M. Jean-Guy Voyer, St-Alexandre, cté Kamouraska	St-André	Nos P-399, P-400, P-401, P-402, P-403, rang 2, St-André.	5.08

Donné à Saint-André, comté de Kamouraska, ce 12e jour de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
GUY LAVOIE.

63274-4-2-o

Cité de LaSalle

Avis public est, par les présentes, donné que les propriétés ci-dessous décrites seront vendues à l'enchère publique en la salle du conseil à l'Hôtel de ville, dans la cité de LaSalle, au numéro 13, avenue Strathyre, MERCREDI, le DIX-HUITIÈME jour de FÉVRIER 1976, à ONZE heures de l'avant-midi, pour satisfaire au paiement des taxes non payées et les intérêts mentionnés dans l'état en plus des frais et intérêts qui ont été ou qui pourront être encourus à moins que lesdites taxes, intérêts et frais soient payés avant la vente.

Ladite vente sera en outre faite avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées auxdits immeubles.

Le prix d'adjudication de chacun de ces immeubles sera payable comptant immédiatement.

Tous les immeubles vendus sont sujets au droit de retrait d'un an.

City of LaSalle

Public notice is hereby given that the properties described hereunder will be sold by public auction in the Council Meeting Hall at the City Hall, in the City of LaSalle, number 13 Strathyre Avenue, on WEDNESDAY, the EIGHTEENTH day of FEBRUARY 1976, at ELEVEN o'clock in the forenoon for unpaid taxes, interest and costs mentioned in the statement, in addition to the costs and interest which have been or may be incurred unless said taxes, interest and costs be paid sooner.

The said sale will be made with all active and passive servitudes, apparent or occult attached to the said properties.

The purchase price of each of the said immoveables shall be payable cash immediately.

All the immoveables sold are subject to the one-year right of redemption.

Nom *Name*	Numéro du cadastre Paroisse de Lachine *Cadastral number* *Parish of Lachine*	Taxes municipales *Municipal taxes*	Taxes scolaires *School taxes*	Taxe spéciale et surtaxe *Special tax and surtax*	Intérêts et frais *Interest and costs*	Total
Alper, Sara (avec bâtisse dessus érigée) (828 à 834, 41e Avenue)	992/45	$ 845.75	$1,044.70	$ 843.21	$ 399.17	$3,132.83
		(with building thereon erected) (828 to 834, 41st Avenue)				
Alper, Sara (avec bâtisse dessus érigée) (836 à 842, 41e Avenue)	992/46	886.81	1,086.55	880.94	416.16	3,270.46
		(with building thereon erected) (836 to 842, 41st Avenue)				
Gagnon, André (avec bâtisse dessus érigée) (150, rue Des Oblats)	948/21	304.63	406.39	314.44	162.23	1,187.69
		(with building thereon erected) (150, Des Oblats Street)				
Jarosh, Frank (avec bâtisse dessus érigée) (249, avenue Dupras)	921/150	304.15	267.96	428.04	124.54	1,124.69
		(with building thereon erected) (249, Dupras Avenue)				
Jarosh, Frank K. (avec bâtisse dessus érigée) (356-8, rue Magog)	961/481-1 & 480-2	382.21	431.20	688.80	190.37	1,692.58
		(with building thereon erected) (356-8, Magog Street)				
Juodkojis, Pranas (Frank) (avec bâtisse dessus érigée) (337-9, 9e Avenue)	995/2675 & 2676	383.90	631.93	511.68	217.82	1,745.33
		(with building thereon erected) (337-9, 9th Avenue)				
Lachapelle, Roger (avec bâtisse dessus érigée) (74, rue Stinson, app. 1 à 4)	957/9	421.18	818.40	649.44	267.64	2,156.66
		(with building thereon erected) (74, Stinson Street, apt. 1 to 4)				
Palermo, Nicola (avec bâtisse dessus érigée) (7689 et 7705, rue Centrale)	996/PT 1197, Pt 1198, Pt 1199, Pt 1200	608.36	1,185.58	961.86	571.00	3,326.80
		(with building thereon erected) (7689 and 7705, Centrale Street)				

996/Pt 1197; Une certaine parcelle de terrain de figure régulière étant une partie du lot 996-1197. Bornée au nord par le lot 996-1197-1, à l'est par une partie du lot 996-1197, au sud par une partie du lot 996-1198 (ci-après décrite), à l'ouest par le lot 996-1201 (ruelle). Mesurant cinquante pieds (50.0') dans ses lignes nord et sud, vingt-cinq pieds et six dixièmes (25.6') dans ses lignes est et ouest. Contenant en superficie mille deux cent quatre-vingts pieds carrés (1,280 pi. car.), mesure anglaise.

996/Pt 1198; Une certaine parcelle de terrain de figure régulière étant une partie du lot 996-1198. Bornée au nord par une partie du

996/Pt 1197: A certain parcel of land or regular figure being part of lot 996-1197. Bounded to the north by lot 996-1197-1, to the east by a part of lot 996-1197, to the south by a part of lot 996-1198 (hereinafter described), to the west by lot 996-1201 (lane). Measuring fifty feet (50.0') in its north and south lines, twenty-five feet and six tenths of a foot (25.6') in its east and west lines. Containing an area of one thousand two hundred and eighty square feet (1,280 sq. ft.), English measure.

996/Pt 1198: A certain parcel of land of regular figure being part of lot 996-1198. Bounded to the north by a part of lot 996-1197

Nom *Name*	Numéro du cadastre Paroisse de Lachine *Cadastral number* *Parish of Lachine*	Taxes municipales *Municipal taxes*	Taxes scolaires *School taxes*	Taxe spéciale et surtaxe *Special tax and surtax*	Intérêts et frais *Interest and costs*	Total

lot 996-1197 (ci-haut décrite), à l'est par une partie du lot 996-1198, au sud par une partie du lot 996-1199 (ci-après décrite), à l'ouest par le lot 996-1201 (ruelle). Mesurant cinquante pieds (50.0′) dans ses lignes nord et sud, vingt-six pieds et cinq dixièmes (26.5′) dans ses lignes est et ouest. Contenant en superficie mille trois cent vingt-cinq pieds carrés (1,325 pi. car.), mesure anglaise.

996/Pt 1199: Une certaine parcelle de terrain de figure régulière étant une partie du lot 996-1199. Bornée au nord par une partie du lot 996-1198 (ci-haut décrite), à l'est par une partie du lot 996-1199, au sud par une partie du lot 996-1200 (ci-après décrite), à l'ouest par le lot 996-1201 (ruelle). Mesurant cinquante pieds (50.0′) dans ses lignes nord et sud, vingt-six pieds et cinq dixièmes (26.5′) dans ses lignes est et ouest. Contenant en superficie mille trois cent vingt-cinq pieds carrés (1,325 pi. car.), mesure anglaise.

996/Pt 1200: Une certaine parcelle de terrain de figure irrégulière étant une partie du lot 996-1200. Bornée au nord par une partie du lot 996-1199 (ci-haut décrite) et par une partie du lot 996-1200, à l'est par une partie du lot 996-1200 et par le lot 996-840 (rue Centrale), au sud par le lot 996-1258 (7e Avenue), à l'ouest par le lot 996-1201 (ruelle). Mesurant cinquante pieds (50.0′) dans une première ligne nord, dix pieds et cinq dixièmes (10.5′) dans une première ligne est, deux pieds (2.0′) dans une deuxième ligne nord, deux pieds (2.0′) dans une deuxième ligne est, trente-six pieds (36.0′) dans une troisième ligne nord, vingt-sept pieds et cinq dixièmes (27.5′) dans une troisième ligne est, quatre-vingt-huit pieds (88.0′) dans sa ligne sud, quarante pieds (40.0′) dans sa ligne ouest. Contenant en superficie trois mille quarante-neuf pieds carrés (3,049 pi. car.), mesure anglaise.

Le tout est tel qu'indiqué sur la copie du plan ci-attachée numéro D.2906, référence 7510-003, en date du 8 octobre, 1975, et préparé par l'arpenteur-géomètre Jean-Paul Arsenault.

(hereinabove described), to the east by a part of lot 996-1198, to the south by a part of lot 996-1199 (hereinafter described), to the west by lot 996-1201 (lane). Measuring fifty feet (50.0′) in its north and south lines, twenty-six feet and five tenths of a foot (26.5′) in its east and west lines. Containing an area of one thousand three hundred and twenty-five square feet (1,325 sq. ft.), English measure.

996/Pt 1199: A certain parcel of land of regular figure being part of lot 996-1199. Bounded to the north by a part of lot 996-1198 (hereinabove described), to the east by a part of lot 996-1199, to the south by a part of lot 996-1200 (hereinafter described) to the west by lot 996-1201 (lane). Measuring fifty feet (50.0′) in its north and south lines, twenty-six feet and five tenths of a foot (26.5′) in its east and west lines. Containing an area of one thousand three hundred and twenty-five square feet (1.325 sq. ft.), English measure.

996/Pt 1200: A certain parcel of land of irregular figure being part of lot 996-1200. Bounded to the north by a part of lot 996-1199 (hereinabove described) and a part of lot 996-1200, to the east by a part of lot 996-1200 and lot 996-840 (Centrale Street), to the south by lot 996-1258 (7th Avenue), to the west by lot 996-1201 (lane). Measuring fifty feet (50.0′) in the first north line, ten feet and five tenths of a foot (10.5′) in the first east line, two feet (2.0′) in the second north line, two feet (2.0′) in the second east line, thirty-six feet (36.0′) in the third north line, twenty-seven feet and five tenths of a foot (27.5′) in the third east line, eighty-eight feet (88.0′) in its south line, forty feet (40.0′) in its west line. Containing an area of three thousand and forty-nine square feet (3.049 sq. ft.), English measure.

The whole is as shown on the attached copy of plan number D.2906, reference 7510-003, dated October 8th, 1975, and prepared by Mr. Jean-Paul-Arsenault, Québec Land Surveyor.

Rose, Charles ..... (avec bâtisse dessus érigée) (151-3, rue Riverview)	921/116	$3,903.77	$9,697.60	$6,523.93	$1,667.29	$21,792.59
		(with building thereon erected) (151-3, Riverview Street)				

Donné à LaSalle, ce 14e jour de janvier 1976.

Le greffier,

63210-4-2-o JACQUELINE GIGUÈRE-BOYER.

Given at LaSalle, this 14th day of January 1976.

JACQUELINE GIGUÈRE-BOYER,
City Clerk.

63210-4-2-o

Municipalité du comté de Missisquoi

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, Yves Fortin, secrétaire-trésorier du conseil municipal du comté de Missisquoi, que les terrains ci-après décrits seront vendus à l'enchère publique, au rabais, au bureau dudit conseil, en la ville de Bedford, JEUDI, le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour le paiement des taxes municipales, scolaires et autres charges dues aux municipalités ci-après mentionnées sur les divers lots ou morceaux de terrain ci-après désignés à moins qu'elles ne soient payées avant la vente, avec les frais.

Municipality of the County of Missisquoi

Public notice is hereby given by the undersigned, Yves Fortin, secretary-treasurer of the Municipal Council of the County of Missisquoi, that on THURSDAY, the ELEVENTH day of MARCH 1976, at TEN o'clock in the forenoon, in the office of said Council, in the Town of Bedford, shall be sold by public auction the lots of land thereafter described for the payment of municipal school and other charges due to the municipalities hereinafter mentioned, less same be paid with the costs before the sale.

Municipalité du village de Philipsburg — *Municipality of the Village of Philipsburg*

Noms des propriétaires *Names of owners*	Nos officiels *Official Nos*	Taxes munic. *Munic. taxes*	Taxes scol. *School taxes*	Int. et frais *Int. and costs*	Total
Painchaud, Arthur	132	$ 133.97		$ 5.85	$ 139.82
Shaw. James	79	188.35	$ 197.13	8.85	394.33
Séguin, Pierre	28	246.27		11.00	257.27

Municipalité de Venise-en-Québec — *Municipality of Venise-en-Québec*

Gauthier, Tony	130-57	$ 124.65		$ 1.00	$ 125.65
Robert, Roger	159-25	9.05		1.00	10.05
St-Amour, Guy	191-322-11	9.65		1.00	10.65
Verdi, Robert	160: 16 et 17	12.05		1.00	13.05
Lavoie, Louis-Raoul	154-28	8.50	$ 21.09		29.59
Langlois, Daniel	191: 132 et 133		141.15		141.15
Klein, Judith	191: 286 et 131		147.89		147.89
Curtis, Léonard	160—42		7.70		7.70
Gagné, Armand	153: 74, 6, 4, 3		251.25		251.25
Dupuis, André	142—10		1,118.91		1,118.91

Municipalité de la paroisse de St-Thomas — *Municipality of the Parish of St-Thomas*

Aubin, Joseph	45-6		$ 22.81		$ 22.81
Caron, Michel	4—135		76.44		76.44
Spada, Manfredo	4-20		75.16		75.16
Brodeur, Mlle Marie-Claire	3-18		81.80		81.80

Municipalité de St-Georges-de-Clarenceville — *Municipality of St-Georges of Clarenceville*

Grott Zevert, Ben et Anika	253, 255 et 319		$ 400.43		$ 400.43
Vincent, Robert	207-103		15.90		15.90
Chimino, Joseph-Antonio	207-114		17.05		17.05
Noseworthy, Donald	207-89		15.90		15.90
Lebrun, Jean	207: 43 et 44		199.84		199.84
Laurent, Albert	339		23.52		23.52
Kowdrysk, Theodore	207: 229 et 230		57.32		57.32

Municipalité de St-Ignace-de-Stanbridge — *Municipality of St-Ignace-de-Stanbridge*

Corbeil, Yvon	2218, 2219, 2224, 2225 et 2226		$ 819.32		$ 819.32

Ville de Cowansville — *Town of Cowansville*

Coing, Mlle Patricia	435: 8 et 9		$ 837.92		$ 837.92
Dupont, J.-André	123-12		1,095.37		1,095.37
Masseau, André	305-85		39.82		39.82
Perreault, Mme Gaston	182-87		448.21		448.21
Cowansville Land Inc.	280: 82, 83, 84, 88, 89, 92, 93, 94, 95, 100, 112, 46; 304: 218 et 236		254.64		254.64

Donné à Bedford, P.Q., ce 8e jour de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
YVES FORTIN.

63242-4-2-o

Given at Bedford, P.Q., on this 8th day of January 1976.

YVES FORTIN,
Secretary-Treasurer.

63242-4-2-o

Municipalité du comté de Lotbinière

Avis public est par le présent donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la corporation du comté de Lotbinière, résidant à Ste-Croix, Lotbinière, que JEUDI, le ONZIÈME jour du mois de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, au lieu ordinaire des sessions du conseil de comté de Lotbinière, les terrains, ci-après désignés, seront vendus à l'enchère au rabais à quiconque offrira de payer les montants des deniers à prélever, compris les frais encourus, pour la moindre partie desdits terrains qui seront mis en vente à l'enchère à défaut de paiement avant la vente des taxes municipales et des cotisations scolaires ci-après mentionnées et des frais encourus pour parvenir à ladite vente.

Municipalité de Ste-Françoise

Noms des propriétaires	*Numéros de cadastre*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Total*
Succession J.-Noël Gervais	723-P-131S		$ 103.26	$ 103.26

Municipalité de St-Antoine-de-Tilly

M. Raymond Laroche	P-251	$ 51.07	$ 42.42	$ 93.49
Bernard Proulx	P-144, P-124-a	424.34		424.34

Municipalité de Ste-Agathe — Paroisse

M. Marcellin Bergeron	P-222-P-223		$ 70.15	$ 70.15

Municipalité de Joly

M. Raynald Beaudet	388-133		$ 157.52	$ 157.52
M. Ernest Audet	46-388-288	$ 70.68		70.68
M. Roland Grenier	388-134		166.61	166.61

Municipalité d'Issoudun

M. Pierre Guillemette	P-23	$ 14.62	$ 33.46	$ 48.08
Richard Paquet	P-41	5.11	11.34	16.45
Léon Hébert, Adrien Hébert et Gérard Hébert	388-44	7.36	8.12	15.48

Municipalité de Ste-Croix — Paroisse

Jeannine Caron	P-175	$ 3.33		$ 3.33
Carmelle Normand	P-175	3.33		3.33
Gaston Lapointe	P-P-175	4.43		4.43
Mme Georgette Harvey-Noreault	P-153		5.52	5.52

Municipalité de St-Edouard

Noms des propriétaires	*Numéros de cadastre*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Total*
Benoit Castonguay	P-258		$ 27.51	$ 27.51

Municipalité de Laurier Station

M. Réal Alain	P-219		$ 53.06	$ 53.06
M. Raynald Grenier	378-P-4		69.04	69.04

Municipalité de St-Apollinaire

M. Robert St-Hilaire	384	$ 8.52		$ 8.52
M. Antoine Garneau	P-128	16.88		16.88
M. Gérard Legendre	P-173	1,474.81		1,474.81
Jean-Marc Tousignant	P-174	408.69		408.69
Léopold Sévigny	P-176	252.53		252.53
Eddy Sylvain	P-531, P-532, P-533	343.25		343.25
Rosaire Mailly	P-161, P-162, P-130	1,581.77		1,581.77
Mme Monique Bertrand	P-248	5.09		5.09
Mme Louisette Biron	P-280, 281	5.84		5.84
Roméo Courcy	P-495	5.09		5.09
Emile Daigle	P-270	17.26		17.26
Mme Gisèle Fréchette	384	20.52		20.52
Jean-Guy Gauvin	P-228, 229, 230	8.67		8.67
Lorenzo Huot	P-269	23.50		23.50
Alfred Lambert	P-164	12.00		12.00
Fernand Lemay	P-62	51.60		51.60
Rosario Plante	P-267	5.04		5.04
Mme Lina Poulin	P-500	18.00		18.00
Mme Jeannine Théodule Roy	P-517	18.91		18.91
Société Pierriche	P-325	10.16		10.16
Guy Tremblay	P-344	45.73		45.73
Gaétan Truchon	P-517	9.97		9.97
Mme Véronique Verret	P-391	11.20		11.20
Isidore et Jules Mercier	P-306	11.40		11.40

Donné à Ste-Croix, Lotbinière, P.Q., ce 10e jour du mois de janvier, 1976.

Le secrétaire-trésorier,
MARCEL LAFLEUR.

63256-4-2-o

Ville de Princeville

Avis public est par les présentes donné que l'immeuble ci-dessous décrit, situé dans la ville de Princeville, sera vendu à l'enchère publique, en la salle du conseil de l'Hôtel de ville, sise au 25 St-Jacques ouest, JEUDI, le DIX-NEUVIÈME jour de FÉVRIER 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour satisfaire au paiement des taxes scolaires et municipales avec intérêts, plus les frais encourus ou qui pourront être encourus, à moins que ces taxes, intérêts et dépenses ne soient payés avant la vente.

Nom du propriétaire: Royal Flooring Co. Ltd. Cadastre: 31-13, 31-24, 31-25

« Un terrain de figure irrégulière, connu et désigné au cadastre officiel comme étant la subdivision treize du lot originaire numéro trente et un (31-13) du cadastre officiel du village de Princeville, borné au nord-est par le lot 31-12, au sud-est par le lot 31-23 (rue), au nord-ouest par le lot 31-39, mesurant cent quatre-vingt-cinq pieds (185′) au nord-est et au sud-ouest et cent pieds (100′) au sud-est et au nord-ouest; contenant en superficie dix-huit mille quatre cent sept pieds carrés (18,407′ ca.), sans bâtisse dessus. »

«Un terrain de figure irrégulière, connu et désigné au cadastre officiel du village de Princeville comme étant la subdivision vingt-quatre du lot originaire trente et un (31-24), borné au nord-est par le lot 31-40, au sud-est par le lot 39 (chemin de fer), au sud-ouest par le lot 31-25 et au nord-ouest par le lot 31-23 (rue); mesurant trente-neuf pieds et trois dixièmes (39.3′) au nord-est, soixante-quinze pieds (75′) au sud-ouest et deux cent cinquante et un pieds et cinq dixièmes (251.5′) au nord-ouest; contenant en superficie quatorze mille trois cent soixante pieds carrés (14,360′ ca.), avec bâtisse dessus.»

«Un terrain de figure irrégulière, connu et désigné au cadastre officiel du village de Princeville comme étant la subdivision vingt-cinq du lot originaire trente et un (31-25), borné au nord-est par le lot 31-24, au sud-est par le lot 39 (chemin de fer), au sud-ouest par le lot 31-26 et au nord-ouest par le lot 31-23 (rue), mesurant soixante-quinze pieds (75′) au nord-est, cent six pieds (106′) au sud-ouest et deux cent dix-sept pieds (217′) au nord-ouest; contenant en superficie dix-neuf mille six cent trente-huit pieds carrés (18,638′ ca.), sans bâtisse dessus».

En foi de quoi, j'ai signé à Princeville le présent document ce 12e jour de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
FERNAND POIRÉ.

63271-4-2-o

Municipalité du comté de Charlevoix-Est

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, Lucien Bergeron, secrétaire-trésorier, de la corporation municipale du comté de Charlevoix-Est, que les propriétés ci-après décrites, y compris les bâtisses dessus construites, seront vendues à l'enchère publique, dans la salle de l'édifice municipal de Rivière-Malbaie, à 400, Chemin de la Vallée, JEUDI le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour les taxes non payées mentionnées dans l'état ci-dessus, en plus des frais qui ont ou peuvent être encourus à moins que lesdites taxes et frais encourus ne soient payés antérieurement.

Propriétaires	*Taxes scolaires*	*Taxes municipales*	*Frais*	*Total*
Mme Thérèse Larouche T. Notre-Dame-des-Monts	$ 82.66		$ 9.00	$ 91.66

Un emplacement sis en le rang V, paroisse de Notre-Dame-des-Monts, étant et composant partie du lot numéro cent dix-sept (P. 117) au cadastre officiel pour le canton DeSales, de grandeur indéterminée mais compris et délimité par les bornes suivantes, savoir: au sud, au chemin public, des autres côtés, à partie du même lot, la propriété de Paul-Emile Néron, ensemble avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et tel qu'actuellement clôturé.

A distraire cependant la partie vendue au ministère de la Voirie.

Rodrigue Presse, Notre-Dame-des-Monts	50.00		3.00	53.00

Un lopin de terre sis dans le sixième rang du canton DeSales, contenant environ deux arpents (2 arp.) de largeur sur cinq arpents et demi (5½) arp. de profondeur, plus ou moins, étant et composant partie du lot numéro soixante-dix (P.70) au cadastre officiel pour le canton DeSales et borné comme suit: au nord-est, à la ligne de division des lots V et VI; au nord-ouest, au lot soixante et onze (Euclide Girard); au sud-ouest à P. 70 (Clément Harvey, la ligne de séparation étant une vieille clôture passant à cet endroit); au sud-est au lot 69 (Thomas Girard); ensemble ledit immeuble avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Corporation municipale de St-Siméon — Paroisse

David Lizotte, Port-au-Quilles	$ 62.61		$ 7.00	$ 69.61

Un emplacement sis en la paroisse de St-Siméon, du côté nord de la route nationale et attenant à icelle, étant et composant partie du lot numéro trois (P.3), rang deux nord-est (Rg II, N.E.), au cadastre officiel pour la paroisse de St-Siméon, dans le canton Callières, mesurant en largeur cent (100′) sur cent pieds (100′) de profondeur, le tout mesure anglaise et borné comme suit: au sud-est, à la route nationale; des autres côtés à partie du lot 3 (le donateur).

Corporation municipale de la ville de la Malbaie

Lucien Lavoie, 61 rue McLean est, La Malbaie	$ 301.35		$ 7.00	$ 308.35

Un emplacement sis en la ville de La Malbaie, dans la rue McLean, Branche Ouest, étant et composant partie du lot cinq cent vingt-deux (P. 522) au cadastre officiel pour la paroisse St-Etienne-de-La-Malbaie, mesurant en largeur quatre-vingt-cinq pieds (85′) sur une profondeur

Propriétaires	Taxes scolaires	Taxes municipales	Frais	Total

de cinquante pieds (50') mesures anglaises, plus ou moins, et borné comme suit: au nord-ouest, à la Branche Ouest de la rue McLean; au nord-est, à partie du même lot (Augustin Pedneault ou représentants); au sud-ouest, à partie du même lot (la propriété des vendeurs), ensemble avec toutes bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et tel qu'actuellement clôturé.

Jean-Guy Imbeault, Rivière-Mailloux ..... $ 108.09 $ 7.00 $ 115.09

Un emplacement sis dans le rang de Rivière-Mailloux dans la ville de La Malbaie, de forme régulière, étant et composant partie du lot six cent quatre-vingt-quinze (P. 695) au cadastre officiel pour la paroisse St-Etienne-de-La-Malbaie, mesurant quatre-vingt-dix pieds (90') de largeur sur une profondeur de cent dix pieds (110'), le tout mesure anglaise et borné comme suit: au sud, au chemin public; à l'est, à la propriété de Liguori Belley; au nord, à madame Belley; à l'ouest, à P. 695 (Laurent Thibeault et son épouse); ensemble avec bâtisses dessus construites circonstances et dépendances.

Jacques St-Pierre, La Malbaie ..... $ 483.37 $ 380.42 $ 7.00 $ 870.79

Le lot de terre numéro 580-307 au plan et livre de renvoi officiels pour la paroisse St-Etienne-de-La-Malbaie.

Georges Guay, Rivière-Mailloux ..... $ 210.33 $ 7.00 $ 217.33

Un certain lopin de terre, de forme irrégulière, faisant partie du lot numéro sept cent trois (Ptie 703) aux plan et livre de renvoi officiels pour la paroisse St-Etienne-de-La-Malbaie et pouvant se décrire comme suit: Cette partie de terre est située du côté nord-ouest de la rue projetée (étant la propriété de la ville de La Malbaie) et est bornée au sud-ouest par la propriété de A. Godin (P. 703) et mesurant environ cent trente-six pieds (136') plus ou moins, soit la profondeur entre la rue projetée et le lot 699, au nord-ouest mesurant environ trois cents pieds (300') plus ou moins à partir de la propriété de A. Godin et courant vers l'est et bornée par P. 699, au nord-est, quatre-vingt-seize pieds (96') plus ou moins soit la profondeur entre le lot 699 et la rue projetée et borné par Martin et Réginald Godin, au sud est borné par la rue projetée.

A distraire les parties vendues.

Rosaire Belley, Rivière-Mailloux ..... $ 163.32 $ 93.60 $ 8.00 $ 264.92

Un emplacement situé en la ville de La Malbaie, rang de la Rivière-Mailloux, faisant front un chemin privé, connu comme étant une partie du lot numéro six cent quatre-vingt-dix-sept (P. 697) au cadastre officiel pour la paroisse St-Etienne-de-La-Malbaie, mesurant cinquante pieds (50') de largeur sur une profondeur de quatre-vingts pieds (80') et borné comme suit: au sud, par une partie du même lot (Rosaire Belley); au nord, à une autre partie du même lot (Cyprien Girard); à l'ouest, à une autre partie du même lot (appartenant à Arthur Godin et *al*); à l'est, au chemin privé faisant partie du lot numéro six cent quatre-vingt-dix-sept (P. 697), ensemble avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, et aussi ensemble avec une servitude de passage en faveur dudit immeuble sur le chemin privé plus haut mentionné.

Un emplacement faisant partie du lot numéro six cent quatre-vingt-dix-sept (P. 697) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiels pour la paroisse de St-Etienne-de-La-Malbaie, ayant la forme d'un carré, mesurant quatre-vingts pieds (80') dans chacun de ses côtés et borné comme suit: en front, à l'est, par une rue; en arrière, à l'ouest, et d'un côté, au sud, par une autre partie dudit lot 697 propriété de monsieur Arthur Godin et *al* et de l'autre côté, au nord, par l'emplacement actuel de l'acquéreur.

A distraire les parties vendues.

Paul-André Emond, Rivière-Mailloux ..... $ 105.41 $ 136.29 $ 7.00 $ 248.70

Un emplacement sis en la ville de La Malbaie, rang de la Rivière-Mailloux étant et composant partie du lot six cent quatre-vingt-quinze (P. 695) au cadastre officiel pour la paroisse St-Etienne-de-La-Malbaie, de grandeur indéterminée mais compris et délimité par les bornes suivantes: au nord-est pour partie à la propriété de Laurent Belley et pour autre partie à la propriété de Louis Tremblay; au sud-ouest, au chemin public; au nord-ouest, à la propriété de Louis Tremblay représentant Liguori Belley; au sud-est, pour partie à la propriété de Marcellin Tremblay; ensemble ledit immeuble avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Jean-Paul Guay, Terrebonne ..... $ 437.17 $ 250.91 $ 9.50 $ 697.58

Un emplacement sis en la ville de La Malbaie, rang Grand -Terrebonne, étant et composant partie du lot numéro huit cent (P. 800) au cadastre officiel pour la paroisse St-Etienne-de-La-Malbaie, mesurant en largeur quarante-cinq pieds (45')sur ses côtés sud-est et nord-ouest, et en profondeur quatre-vingts pieds (80') soit sur ses côtés nord-est et sud-ouest, le tout mesures anglaises et borné comme suit: au sud-est, à partie du même lot (Arthur Desbiens); au nord-est, à partie 798 (Arthur Desbiens); des autres côtés, à partie du même lot (800) (le vendeur).

Un lopin de terre sis en la ville de La Malbaie, rang Grand-Terrebonne, étant et composant partie du lot huit cent (P. 800) au cadastre officiel pour la paroisse St-Etienne-de-La-Malbaie, de figure irrégulière, mesurant en largeur sur son côté sud-est cent soixante-six pieds (166') et sur son côté nord-ouest soixante et onze (71') sur une profondeur de cent cinquante-deux pieds (152') sur son côté ouest et de cent vingt-cinq pieds (125') sur son côté nord-est, le tout mesure anglaise plus ou moins et borné comme suit: au sud-est à la route nationale no 362; au nord-est à P. 800 (Madame Arthur Desbiens pour partie et monsieur Jean-Paul Guay pour autre partie); des autres côtés à P. 800 (le vendeur).

Ghislain Dufour, Rang St-Charles ..... $ 230.42 $ 141.04 $ 9.50 $ 380.96

1. Une terre située dans le rang St-Charles, municipalité de Rivière-Mailloux, contenant deux arpents et trois quarts (2¾) de largeur sur quarante arpents (40) de profondeur, plus ou moins, étant et composant le lot numéro six cent soixante-huit (668) au cadastre officiel de la paroisse St-Etienne-de-La-Malbaie, et borné comme suit: d'un côté, au nord-ouest, à M. Joseph-Edouard Couturier; et de l'autre côté, au sud-est, à monsieur Adélard Boily;

Propriétaires	*Taxes scolaires*	*Taxes municipales*	*Frais*	*Total*

2. Une autre terre située dans le même rang faisant partie du lot numéro six cent soixante-dix (P. 670) au cadastre officiel pour la paroisse St-Etienne-de-La Malbaie, contenant un arpent et un quart (1 1/4) de largeur sur quarante arpents (40) de profondeur, bornée au nord, à Adélard Boily; et au sud, à Ferdina Lavoie.

A distraire les parties vendues.

Corporation municipale de la ville de Clermont

Arthur Boulianne, 152, Lapointe, Clermont ..... $ 484.40 $ 9.00 $ 493.40

Un emplacement sis en la ville de Clermont, étant et composant partie des lots six cent trente-sept et six cent trente-huit (P. 637 et P. 638) au cadastre officiel pour la paroisse St-Etienne-de-La-Malbaie, mesurant une largeur uniforme de soixante-trois pieds (63') cette mesure étant prise à une distance de vingt pieds (20') au nord-ouest du lot 637-17 courant nord-ouest, sur une profondeur de cent quarante et un pieds et huit dixièmes de pieds (141.8'), le tout mesure anglaise et borné comme suit: au nord-est, à la rue Lapointe; des autres côtés à la propriété de la donatrice.

Durand, Jean-Paul, 90, L'Ormière, Loretteville ..... $ 225.66 $ 7.00 $ 232.66

Un immeuble situé dans la ville de Clermont connu et désigné comme étant une partie non subdivisée du lot six cent sept (P. 607) au cadastre officiel pour la paroisse St-Etienne-de-La-Malbaie en le comté de Charlevoix, première division d'enregistrement de Charlevoix à La-Malbaie comprenant tout le terrain qu'il peut y avoir entre les bornes suivantes, savoir:

Vers le nord-est à la rivière Malbaie (Rivière Murray), vers le nord-ouest pour une partie du lot 609 au même cadastre et pour une partie à une partie du même lot 607 (voie d'évitement du Canadien National), vers l'ouest et le sud-ouest à deux parties du même lot 607 (la voie d'évitement et la ligne principale du Canadien National) vers le sud-est à une partie du lot 606 au même cadastre ensemble avec toutes les bâtisses dessus construites.

Corporation municipale de St-Siméon — Village

Raymond-Marie Tremblay, St-Siméon, Cté de Charlevoix ..... $ 15.11 $ 7.00 $ 22.11

Un emplacement sis à St-Siméon, étant et composant partie du lot vingt-quatre (P. 24) au cadastre officiel pour la paroisse de St-Siméon, rang 1 sud-ouest, dans le canton Callières, de figure irrégulière, de grandeur indéterminée mais compris et délimité par les bornes suivantes savoir: au sud-est par la rue Simard; au sud-ouest à P. 24 (Philippe Savard); au nord-ouest à P. 24 (D'Auteuil Lumber); au nord-est à P. 24 (Claude Hébert).

Donné à Rivière-Malbaie, ce 12e jour du mois de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
LUCIEN BERGERON.

63250-4-2-o

Municipalité du comté de Montcalm

Avis public est par les présentes donné par le secrétaire-trésorier de la corporation du comté de Montcalm, que JEUDI, le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, en la salle municipale du comté de Montcalm, à Ste-Julienne, les immeubles suivants seront vendus à l'enchère publique à défaut de paiement des taxes auxquelles ils sont affectés et des frais encourus, sujets néanmoins au paiement de ce qui pourrait être dû au Gouvernement provincial, pour le prix desdits lots, savoir:

La Commission municipale de Québec, par décision en date du 29 décembre 1975, a autorisé une énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles, conformément aux dispositions de l'article 730 du Code municipal de la province de Québec.

Corporation municipale du canton Wexford et Chertsey

Noms et prénoms	*No du lot et du cadastre*	*Rang*	*Canton*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Total*
Lamothe, Guy	P. 55	9	Wexford	$ 75.20	$ 103.22	$ 178.42
Domaine Mont-Joli	7b-6	9	Chertsey	17.30	32.40	49.70
Wilkie, Norma	P. 53	8	Wexford	356.53	751.47	1,108.00

Corporation municipale du canton de Rawdon

Noms et prénoms	No de lot et de cadastre		Paroisse	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Bartok, Frank & *Ux*	P. 16b	7	Rawdon	$ 49.34	$ 23.39	$ 72.73
Blaise, Roger	P. 14b	XI	Rawdon	17.24	24.74	41.98
Bobis, Alexander	P. 13e	5	Rawdon	62.88	22.90	85.78
Boivin, Serge	P. 23b	4	Rawdon	92.27	138.89	231.16
Burnett, Mme Jormilla	P. 15A	7	Rawdon	540.33	745.19	1,285.52
Cyr, Marcel & *Ux*	7c-22	6	Rawdon	76.03	216.56	292.59
Dainer, Franz	P. 11a	8	Rawdon	41.61	61.81	103.42
Desjardins, Adrien, Adj. GéCérat	P. 14b	11	Rawdon	28.80	28.22	57.02
Dickinson, Mme A.W.	P. 11	11	Rawdon	65.92	29.60	95.52
Dobrowsky, Ernest	P. 14b	5	Rawdon	171.93	96.18	268.11
Feist, Rudolph	P. 15b	5	Rawdon	264.75	492.52	757.27
Gagnon, Arm. & St-Denis, Jean	P. 12b & 12c	7	Rawdon	22.50	8.45	30.95
Gagnon, J.-Guy & *Ux*	13d-36	6	Rawdon	113.14	133.86	247.00
Gagnon, Wm, Adj. à Dame René St-Denis en 1975.	P. 16A	9	Rawdon	16.81		16.81
Vittorio Gaier, Adj. à Henri Hillman.	P. 14b	11	Rawdon	26.88	60.62	87.50
Goulet, Dame Léopold	P. 14b	11	Rawdon	5.63	7.04	12.67
Guay, René	P. 14b	7	Rawdon	180.83	81.92	262.75
Hénaire, J. Guy; Comtois Jeannine	P. 18A	2	Rawdon	19.17	27.66	46.83
Holzhecker, Jaroslaw & *Ux*	P. 11a	8	Rawdon	39.67	21.76	61.43
Karaziuski, Wladyslaw & Dacres, Basil.	P. 19b	7	Rawdon	14.14	62.24	76.38
Lalande, Jean-Guy	P. 23b	4	Rawdon	205.97	335.86	541.83
Leduc, Dame Lorraine	P. 13e	5	Rawdon	19.95	28.85	48.80
Lopez, Mario & *Ux*	P. 5b	8	Rawdon	20.33		20.33
McCarthy, Peter & *Ux*	P. 5b	8	Rawdon	61.06	136.00	197.06
McDonald, Charles & Noël Chevrette.	16b-291	10	Rawdon	8.40	82.25	90.65
Madio, Salvatore	16b-83	10	Rawdon	6.80	8.85	15.65
Moutoglis, Dimitrios	P. 14b	11	Rawdon	181.60	627.04	808.64
Mozutis, Emil	16b-222	10	Rawdon	6.80	8.87	15.67
Murphy, Paul & Flett, Doreen	16b-122	10	Rawdon	9.40	2.64	12.04
Orietas, Georges	16b-233	10	Rawdon	8.40	8.69	17.09
Palladino, Bruno	P. 7c-19	6	Rawdon	11.06	29.84	40.90
Pemquette, Dame Simone Lavallée.	P. 12A	11	Rawdon	35.80	17.63	53.43
Pichet, Jean-Louis	P. 8b	9	Rawdon	74.86	33.65	108.51
Plante, André	P. 5b	8	Rawdon	44.32	19.73	64.05
Poulin. Dame Roméo	P. 13b	7	Rawdon	298.38	118.57	416.95
Inconnu	11h	5	Rawdon	26.29	56.29	82.58
Reputakowski, Adam	P. 14b	11	Rawdon	9.12	14.52	23.65
Ruscio, Mario	P. 12c	7	Rawdon	19.17	8.28	27.45
Stanino, Mike, Adj. à Henri Hillman.	P. 14b	11	Rawdon	55.68	98.63	154.31
Strong, Irvin Arnold	11-293	11	Rawdon	4.23	4.71	8.94
Stubec, Ivan	P. 14b	11	Rawdon	9.13	17.59	26.72
Swinden, James	P. 7c, P. 8c	7	Rawdon	149.51	178.97	328.48
St-Denis, Jean	16b-270	10	Rawdon	7.50		7.50
Woods, Mrs. Charles	P. 15A	6	Rawdon	82.20	45.70	127.90
Prévost, Wilbrod	P. 14b	7	Rawdon	175.03	70.47	245.50
Hillman, Henri	11-684-685-686-687.	11	Rawdon	17.63	24.93	42.56
Dufour, Lionel	16b-169-170	10	Rawdon	14.39	27.65	42.04
Campeau, Wm	11-218	11	Rawdon	7.57	16.34	23.91

Corporation municipale de Ste-Julienne

Bréard (dit Laroche), Jacqueline et Fleurette.	P. 68	Ste-Julienne	$ 73.70	$ 2.14	$ 75.84
Gaudreault, Claude	835-63 et 1/2 64	Ste-Julienne	65.75	7.42	73.17

Noms et prénoms	No de lot et de cadastre	Paroisse	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Laroche, Georges & Marcotte, Marcel	P. 708	Ste-Julienne	$ 99.75	$ 87.54	$ 187.29
Martin, Alexandre	P. 818	Ste-Julienne	60.85	6.03	66.88
Inconnu ou P. Quinn	597	Ste-Julienne	5.32	6.45	11.97
Succ. Odilon Richard	598	Ste-Julienne	27.75	5.63	33.38

Corporation municipale de St-Esprit

Boisvert, Guy	P. 307	St-Esprit	$ 25.56	$ 88.90	$ 114.46
Grégoire, Maurice	P. 466 et 467	St-Esprit	1.49		1.49
Laurentian, Hardwood	P. 419	St-Esprit	11.27	41.10	52.37
Leblanc, Jean-Paul	34-6	St-Esprit	50.70	148.69	190.39
Leclerc, Jean-Claude	P. 405	St-Esprit	4.54	1.99	6.53
Proulx, Rosaire	34-3	St-Esprit	54.18	5.53	59.71
Société de Gestion Nouvaine	P. 338, P. 376, P. 378	St-Esprit	47.72	28.97	76.69

Corporation municipale du Lac-Paré

Noms et prénoms	No du lot et du cadastre	Rang	Canton	Taxes municipales	Taxes scolaires	Frais	Total
Demers, Paul ou inconnu	P. 22	8	Chertsey	$ 139.41	$ 152.51	$ 14.29	$ 306.21
Domaine Grande Vallée	24-371	7	Chertsey	11.80	14.01	1.34	27.15
Labine, Jean	19-253	7	Chertsey	14.73	22.19	1.49	38.41
Longpré, Aurore	24-370	7	Chertsey	11.80	14.01	1.34	27.15
Longpré, Lise	24-368	7	Chertsey	19.88	31.90	2.88	54.66
Moreau, Raynald	16-6	6	Chertsey	22.86	203.51	4.41	230.78
Immeubles 50-50	19-216	7	Chertsey	12.20	42.86	5.06	60.13
Immeubles 50-50	19-639	7	Chertsey	12.20	46.91	5.06	64.17
Immeubles 50-50	24-15	7	Chertsey	11.80	59.38	3.06	74.24
Immeubles 50-50	24-17	7	Chertsey	20.40	56.05	10.52	86.97
Immeubles 50-50	24-78	7	Chertsey	11.80	58.00	3.06	78.26
Immeubles 50-50	24-89	7	Chertsey	11.80	58.00	3.06	72.86
Immeubles 50-50	24-90	7	Chertsey	11.80	58.00	3.06	72.86
Immeubles 50-50	24-135	7	Chertsey	11.80	80.06	3.06	94.92
Immeubles 50-50	24-136	7	Chertsey	11.80	87.18	3.06	102.04
Immeubles 50-50	24-139	7	Chertsey	5.90	40.22	2.07	48.19
Immeubles 50-50	24-140	7	Chertsey	5.90	38.00	2.07	45.97
Immeubles 50-50	24-141	7	Chertsey	5.90	41.95	2.07	49.92
Immeubles 50-50	24-142	7	Chertsey	5.90	39.53	2.07	47.50
Immeubles 50-50	24-152	7	Chertsey	11.80	56.05	3.06	70.91
Immeubles 50-50	24-153	7	Chertsey	11.80	56.05	3.06	70.91
Immeubles 50-50	24-171	7	Chertsey	5.90	40.22	2.07	48.19
Immeubles 50-50	24-172	7	Chertsey	5.90	40.22	2.07	48.19
Immeubles 50-50	24-173	7	Chertsey	5.90	40.22	2.07	48.19
Immeubles 50-50	24-177	7	Chertsey	5.90	40.22	2.07	48.19
Immeubles 50-50	24-178	7	Chertsey	12.20	40.22	4.10	56.52
Immeubles 50-50	24-181	7	Chertsey	5.90	40.05	2.07	48.02
Immeubles 50-50	24-182	7	Chertsey	5.90	40.05	2.07	48.02
Immeubles 50-50	24-183	7	Chertsey	5.90	40.05	2.07	48.02
Immeubles 50-50	24-221	7	Chertsey	11.80	52.30	3.06	67.16
Immeubles 50-50	24-222	7	Chertsey	11.80	55.67	3.06	70.53
Immeubles 50-50	24-223	7	Chertsey	11.80	55.27	3.06	70.13
Immeubles 50-50	24-232	7	Chertsey	11.80	106.27	3.06	121.13
Immeubles 50-50	24-239	7	Chertsey	5.90	39.53	2.07	47.50
Immeubles 50-50	24-240	7	Chertsey	5.90	39.53	2.07	47.50
Immeubles 50-50	24-241	7	Chertsey	5.90	39.53	2.07	47.50
Immeubles 50-50	24-242	7	Chertsey	5.90	39.53	2.07	47.50

Noms et prénoms	No du lot et du cadastre	Rang	Canton	Taxes municipales	Taxes scolaires	Frais	Total
Immeubles 50-50	24-249	7	Chertsey	$ 5.90	$ 39.53	$ 2.07	$ 47.50
Immeubles 50-50	24-250	7	Chertsey	5.90	39.53	2.07	47.50
Immeubles 50-50	24-251	7	Chertsey	5.90	39.68	2.07	47.65
Immeubles 50-50	24-252	7	Chertsey	5.90	38.93	2.07	47.90
Immeubles 50-50	24-254	7	Chertsey	5.90	42.24	2.07	50.21
Immeubles 50-50	24-255	7	Chertsey	5.90	41.95	2.07	49.92
Immeubles 50-50	24-256	7	Chertsey	5.90	41.95	2.07	49.92
Immeubles 50-50	24-266	7	Chertsey	5.90	40.61	2.07	48.58
Immeubles 50-50	24-270	7	Chertsey	5.90	42.24	2.07	50.21
Immeubles 50-50	24-271	7	Chertsey	5.90	42.24	2.07	50.21
Immeubles 50-50	24-272	7	Chertsey	5.90	42.24	2.07	50.21
Immeubles 50-50	24-273	7	Chertsey	5.90	41.95	2.07	49.92
Immeubles 50-50	24-274	7	Chertsey	11.80	57.71	3.06	72.57
Immeubles 50-50	24-275	7	Chertsey	20.40	57.71	11.83	89.94
Immeubles Chertsey	24-336	7	Chertsey	33.10	87.44	19.05	139.59
Lespérance, Jacques	22-45	7	Chertsey	63.56	56.67	8.57	128.80
Fermers & Merchants Trusts	17-23	6	Chertsey	62.00	110.68	26.90	199.58
R. Landry Inc.	22-260	7	Chertsey	13.90	41.06	9.10	64.06
Léonard, Gaétan ou inconnu	P. 18	7	Chertsey	36.77	67.51	4.99	109.27
City Loan & Finance Co. Ltd.	24-45	7	Chertsey	6.20	15.46	1.36	23.02
City Loan & Finance Co. Ltd.	24-46	7	Chertsey	6.20	15.46	1.36	23.02
City Loan & Finance Co. Ltd.	24-95	7	Chertsey	3.10	7.87	0.99	11.96
City Loan & Finance Co. Ltd.	24-96	7	Chertsey	6.20	7.87	1.36	15.43
City Loan & Finance Co. Ltd.	24-97	7	Chertsey	6.20	7.87	1.36	15.43
City Loan & Finance Co. Ltd.	24-98	7	Chertsey	3.10	7.87	0.99	11.96
City Loan & Finance Co. Ltd.	24-99	7	Chertsey	4.26	10.67	1.13	16.06
City Loan & Finance Co. Ltd.	24-100	7	Chertsey	3.10	7.82	0.99	11.91
City Loan & Finance Co. Ltd.	24-101	7	Chertsey	3.10	7.79	0.99	11.88
City Loan & Finance Co. Ltd.	24-102	7	Chertsey	3.10	7.79	0.99	11.88
City Loan & Finance Co. Ltd.	24-193	7	Chertsey	3.10	7.81	0.99	11.90
City Loan & Finance Co. Ltd.	24-194	7	Chertsey	3.10	7.81	0.99	11.90
City Loan & Finance Co. Ltd.	24-215	7	Chertsey	6.20	15.46	1.36	23.02
City Loan & Finance Co. Ltd.	24-216	7	Chertsey	6.20	15.54	1.36	23.10
City Loan & Finance Co. Ltd.	24-217	7	Chertsey	6.20	15.54	1.36	23.10
City Loan & Finance Co. Ltd.	24-218	7	Chertsey	6.20	15.54	1.36	23.10
City Loan & Finance Co. Ltd.	24-219	7	Chertsey	6.20	15.63	1.36	23.19
City Loan & Finance Co. Ltd.	24-259	7	Chertsey	4.26	10.90	1.13	16.29
City Loan & Finance Co. Ltd.	24-260	7	Chertsey	3.10	8.08	0.99	12.17
City Loan & Finance Co. Ltd.	24-261	7	Chertsey	3.10	8.08	0.99	12.17
City Loan & Finance Co. Ltd.	24-262	7	Chertsey	3.10	8.08	0.99	12.17
City Loan & Finance Co. Ltd.	24-263	7	Chertsey	1.55	3.96	0.80	6.31
City Loan & Finance Co. Ltd.	24-264	7	Chertsey	3.10	7.78	0.99	11.87
City Loan & Finance Co. Ltd.	24-265	7	Chertsey	3.10	7.78	0.99	11.87
City Loan & Finance Co. Ltd.	24-267	7	Chertsey	3.10	7.78	0.99	11.87
City Loan & Finance Co. Ltd.	24-268	7	Chertsey	3.10	7.78	0.99	11.87
City Loan & Finance Co. Ltd.	24-269	7	Chertsey	3.10	7.78	0.99	11.87
Les Immeubles Baccam Ltée	19-574	7	Chertsey	5.90	64.43	1.96	72.29
Les Immeubles Baccam Ltée	19-575	7	Chertsey	5.90	60.47	1.96	68.33
Les Immeubles Baccam Ltée	19-576	7	Chertsey	5.90	11.56	1.96	19.42
Les Immeubles Baccam Ltée	19-577	7	Chertsey	5.90	60.47	1.96	68.33
Les Immeubles Baccam Ltée	19-578	7	Chertsey	5.90	60.47	1.96	68.33
Les Immeubles Baccam Ltée	19-579	7	Chertsey	5.90	60.47	1.96	68.33
Les Immeubles Baccam Ltée	19-580	7	Chertsey	5.90	60.47	1.96	68.33
Les Immeubles Baccam Ltée	19-81	8	Chertsey	11.80	82.57	2.98	97.35
Les Immeubles Baccam Ltée	19-95	8	Chertsey	11.80	72.48	2.98	87.26
Les Immeubles Baccam Ltée	19-96	8	Chertsey	11.80	72.48	2.98	87.26
Simard, Jacqueline	17-158, 16-171	6	Chertsey	154.23	191.47	27.39	373.09

Corporation municipale de St-Calixte

Noms et prénoms	No du lot et du cadastre	Rang	Canton	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Gascon, Denis	P. 8c	1	Kilkenney	$ 65.32	$ 67.06	$ 132.38
St-Germain, Ernest	P. 8c	1	Kilkenney	164.61	254.77	419.38
Gervais, Maurice	P. 9b	1	Kilkenney	109.41	143.01	252.42
Succ. Marie-Anne Desjardins & *Al.*	P. 11b	2	Kilkenney	73.86	96.18	170.04
Gilbert, Laurent	P. 12	2	Kilkenney	119.20	108.70	227.90
Lemoyne, Jean-Paul	10b-322	3	Kilkenney	89.04	77.99	167.03
Bolduc, Guy	10b-342	3	Kilkenney	81.72	71.51	153.23
Charron, Gaétan	10b-354, P. 11b	3	Kilkenney	17.54	16.74	34.28
Lavoie, J.-Maurice	18A-130 et 130A	5	Kilkenney	8.66	48.41	57.07
Leclerc, Dame Roger	11b-664	3	Kilkenney	117.57	501.68	619.25
Palladini, Dame Marie	P. 11b	3	Kilkenney	28.15	66.23	94.38
Lamontagne, Dame Nancy	P. 11b	3	Kilkenney	122.24	267.30	389.54
Beaulieu, Pierrette	P. 11b	3	Kilkenney	9.41	3.88	13.29
Samson, André	P. 11c	3	Kilkenney	190.29	210.19	400.48
Lamontagne, Dame Anita	P. 11c	3	Kilkenney	235.51	226.84	462.35
Anciaux, Georges	P. 11c	3	Kilkenney	563.41	496.36	1,059.77
Anastasopoulos, Steven	12-121	3	Kilkenney	9.41	3.88	13.29
Guy, Jean-Yves	12-87, 88, 89	3	Kilkenney	112.25	85.93	198.18
Auger, André	P. 18-5	3	Kilkenney	92.58	90.77	183.35
Flachère, Jean & *Ux*	9d-11	4	Kilkenney	80.10	67.77	147.87
McPhersen, J.-Claude & *Ux*	9d-116	4	Kilkenney	93.12	134.86	227.98
Tremblay, Dame Rita	9d-152 et 153	4	Kilkenney	23.86	21.68	45.54
Beaudin, Sylvio	P. 10A, P. 10b	4	Kilkenney	20.81	16.14	36.95
Gadoury, J.-Louis & *Al*	10c-2	4	Kilkenney	9.41	4.04	13.45
Gadoury, J.-Louis & *Al*	10c-3	4	Kilkenney	138.23	112.84	251.67
Gallant, Gisèle	10c-4	4	Kilkenney	10.22	4.28	14.50
Gadoury, Jean-Louis	10c-5	4	Kilkenney	10.22	4.46	14.68
Leblond, Jean-Guy	P. 19A	4	Kilkenney	20.81	8.38	29.19
Fragomele, Casino	9b-110A	5	Kilkenney	15.11	44.41	59.52
Richard, André & *Ux*	9b-115 à 118	5	Kilkenney	67.86	93.39	161.25
Charlebois, Maurice & *Ux*	9b-223-226	5	Kilkenney	30.37	12.43	42.80
Charlebois, Maurice & *Ux*	P. 9a, P. 9b, 239, 240.	5	Kilkenney	9.61	3.88	13.49
Charlebois, Maurice & *Ux*	P. 9a, P. 9b, 237, 238.	5	Kilkenney	9.61	3.88	13.49
Lydia Gerden Dev.	P. 9a-381 à 384	5	Kilkenney	56.65	50.93	107.58
Lydia Gerden Dev.	P. 9a-421, 422	5	Kilkenney	27.41	25.73	53.14
Lydia Gerden Dev.	P. 9a-556 à 568	5	Kilkenney	30.76	20.33	51.09
Lydia Gerden Dev.	P. 9a-693 et 694	5	Kilkenney	12.75	8.14	20.89
Lamoureux, Jacques	P. 9a-721 à 724	5	Kilkenney	89.66	233.13	322.79
Lamoureux, Dame Jacques	P. 9a-725 et 726	5	Kilkenney	8.66	26.67	35.33
Tousignant, Dame Agnès	P. 9a-1202-1203	5	Kilkenney	11.10	13.76	24.86
Tousignant, Dame Agnès	P. 9a-1222-1223	5	Kilkenney	10.35	13.76	24.11
Liboiron, Albert	P. 9a-1302-1303	5	Kilkenney	9.41	8.35	17.76
Daigle, Emma a/s Roger Daigle	P. 9a-1577 à 1582.	5	Kilkenney	19.18	18.51	37.69
Dionne, Armand	P. 9a-1605-1606	5	Kilkenney	10.22	4.28	14.50
Dionne, Armand	P. 9a-1607-1608	5	Kilkenney	9.47	4.28	13.75
Dionne, Armand	P. 9a-1609 à 1611.	5	Kilkenney	14.36	6.61	20.97
Cohen, Jacques	P. 10a	5	Kilkenney	181.93	80.85	262.68
Lamoureux, Réal	10a-38	5	Kilkenney	14.71	30.43	45.14
Tremblay, David	P. 11E	5	Kilkenney	23.96	39.40	63.36
Beaulieu, Albert	P. 17a-948-948a	5	Kilkenney	9.41	3.88	13.29
Flamme, Thierry	17c-268	5	Kilkenney	9.41	3.88	13.29
Wolfe, Yvette & *Vir*	P. 18A	5	Kilkenney	9.41	3.96	13.37
Thériault, Réal	18a-280-280A	5	Kilkenney	9.41	8.35	17.76
Bernier, Pierre	P. 18a-99-99a	5	Kilkenney	89.04	250.26	339.30
Gagnon, Arthur	P. 18A-204-204A	5	Kilkenney	9.97	9.36	19.33
Paquette, Jean-Marie	P. 18a-33 à 34a	5	Kilkenney	17.54	27.12	44.66
Desroches, Chs-Edouard	P. 18a-66-66a	5	Kilkenney	9.41	8.35	17.76
Boisse, Gérard	P. 18a-78-78A	5	Kilkenney	10.81	13.50	24.31

Noms et prénoms	No du lot et du cadastre	Rang	Canton	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Beauchamp, André	P. 18a-112 à 113A	5	Kilkenny	$ 21.18	$ 28.39	$ 49.57
Plourde, Normand	P. 18a-154-154A	5	Kilkenny	9.41	8.35	17.76
Barette, André	P. 17a-313-313A	5	Kilkenny	15.88	19.10	34.98
Légaré, Claude	P. 18a-268-268A	5	Kilkenny	9.41	8.35	17.76
Turcotte, Lionel	P. 20b	5	Kilkenny	35.47	16.33	51.80
Racine, Richard	P. 3c, P. 4A	6	Kilkenny	19.99	8.94	28.93
Poirier, Roland	P. 7a	6	Kilkenny	105.35	44.31	149.66
Bélanger, André	P. 7a	6	Kilkenny	119.20	50.93	170.13
Synnott, Léopold a/s André Bélanger	P. 7a	6	Kilkenny	19.18	8.55	27.73
Gendron, Marcel	P. 8d	6	Kilkenny	147.72	228 63	376.35
Beauchamp, Jean-Guy	P. 9a	6	Kilkenny	156.69	68.80	225.49
Dumais, Jean-Guy	P. 10a	6	Kilkenny	205.09	123.04	328.13
Desloges, Jacques	P. 10A	6	Kilkenny	518.84	894.35	1413.19
Dodon, François	P. 13b, P. 14A	6	Kilkenny	93.33	94.57	187.90
Aubry, Denis	P. 13b	6	Kilkenny	56.45	61.97	118.42
Aubry, Philippe	P. 14a	6	Kilkenny	18.38	28.45	46.83
Aubry, Philippe	P. 13b	6	Kilkenny	266.50	315.89	582.39
Gagné, Jeannine Bradette	P. 13b	6	Kilkenny	11.02	10.06	21.08
Legault, Claude	P. 19D	6	Kilkenny	163.94	218.40	382.34
Roger, Gérard	P. 10a	7	Kilkenny	20.81	32.51	53.32
Dubois, Aline Bertrand	P. 10A	8	Kilkenny	13.22	11.73	24.95
Roy, Roger a/s Yves Roy	P. 12b	8	Kilkenny	13.00	10.06	23.06
Toussin, René G.	P. 12b-29-30	9	Kilkenny	141.12	68.61	209.73
Hamelin, Paul	P. 13a-3175-3175a	9	Kilkenny	9.65	13.50	23.15
Laberge, Hélène	P. 13b-447 à 448A	9	Kilkenny	17.54	27.12	44.66
Daviau, Claude	P. 13b-2086-2087	9	Kilkenny	9.41	8.26	17.67
Guertin, Gérard	P. 13b-2397-2398	9	Kilkenny	10.95	27.65	36.60
Addy, Michel	P. 14A	9	Kilkenny	155.66	236.77	392.43
Dubois, Ange-Albert	P. 14a	9	Kilkenny	123.83	113.83	237.66
Giroux, Claude	P. 15a	9	Kilkenny	20.81	9.95	30.76
Chicoine, Andrew	P. 15b, P. 15c	9	Kilkenny	22.45	10.11	32.56
Savard, Roger	17c-81	9	Kilkenny	12.66	5.63	18.29
Daigle, Claude	17c-93	9	Kilkenny	17.88	5.17	23.05
Labelle, Armand	17c-200	9	Kilkenny	7.28	8.35	15.63
Laurin, Dame Léopold	17c-214	9	Kilkenny	11.02	10.06	21.08
Patry, Claude	17c-317	9	Kilkenny	105.08	92.30	197.38
Salerno, Salvatore	P. 9b-286 à 289	10	Kilkenny	203.53	190.92	394.45
Lahaie, Jean-Claude	P. 10A	10	Kilkenny	13.49	20.82	34.31
Robillard, Doris Masson	P. 12b	10	Kilkenny	98.01	142.22	240.23
Miron, Alfred	P. 3	XI	Kilkenny	70.91	57.86	128.77
Boyer, Jules	P. 3	XI	Kilkenny	68.68	93.48	162.16
Pigeon, Eugène	P. 3	XI	Kilkenny	88.24	179.94	268.18
Blanchet, Pauline	P. 4-185-188	XI	Kilkenny	208.01	98.70	306.71
Giffard, Dame Yolande	P. 5b-134	XI	Kilkenny	11.02	16.25	27.27
Giffard, Dame Yolande	P. 5b-135	XI	Kilkenny	89.10	119.21	208.31
Gélineau, Alphonse	5b-148	XI	Kilkenny	11.02	4.22	15.24
Gélineau, Alphonse	5b-149	XI	Kilkenny	112.73	109.67	222.40
Philippe, Marcel a/s Josiane Lavigne	5b-154	XI	Kilkenny	82.60	78.16	160.76
Philippe, Marcel a/s Josiane Lavigne	5b-221	XI	Kilkenny	76.88	71.91	148.79
Reigner, Nicole	5b-257	XI	Kilkenny	83.08	71.99	155.07
Laberge, Yvon	P. 5A, P. 5b	XI	Kilkenny	171.23	74.57	245.80
Leeming, J.I.	P. 5c-P. 5d (298-51)	XI	Kilkenny	57.27	46.03	103.30
Lalonde, Succ. Léopold	P. 5c-115	XI	Kilkenny	88.24	292.20	380.44
Arbic, Renald	5c-5d-34, 22	XI	Kilkenny	255.29	224.08	479.37
Vincent, Michel	5d-108	XI	Kilkenny	10.23	8.44	18.67
Vincent, Michel	5d-109	XI	Kilkenny	8.90	8.44	17.34
Vincent, Michel	5d-110	XI	Kilkenny	8.90	8.44	17.34
Vincent, Michel	5d-111	XI	Kilkenny	8.90	8.44	17.34
Vincent, Michel	5d-139	XI	Kilkenny	10.57	10.17	20.74
Vincent, Michel	5d-140	XI	Kilkenny	10.57	10.17	20.74
Vincent, Michel	5d-141	XI	Kilkenny	10.57	10.17	20.74

Noms et prénoms	No du lot et du cadastre	Rang	Canton	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Vincent, Michel	5d-142	XI	Kilkenney	$ 10.57	$ 10.17	$ 20.74
Vincent, Michel	5d-205	XI	Kilkenney	10.57	10.17	20.74
Vincent, Michel	5d-206	XI	Kilkenney	10.57	10.17	20.74
Vincent, Michel	5d-207	XI	Kilkenney	10.57	10.17	20.74
Vincent, Michel	5d-208	XI	Kilkenney	10.57	10.17	20.74
Bélisle, Jacques	5d-163	XI	Kilkenney	11.02	23.32	34.34
Umandep, Jaime & Laurent Leblanc	5d-225	XI	Kilkenney	47.71	48.38	96.09
Keene, Carole	5d-316	XI	Kilkenney	140.38		140.38
Brousseau, Ernest	5d-317	XI	Kilkenney	69.24		69.24
Havill, Wm	5d-353	XI	Kilkenney	355.29	219.79	575.08
Malo, Adrien-Serge	P. 8	XI	Kilkenney	68.05	36.67	104.74
Martin, Rolland A.	P. 9a	XI	Kilkenney	112.68	83.78	196.46
Bastien, Lilianne	P. 9a	XI	Kilkenney	120.84	111.34	232.18
Desjardins, Juliette	P. 10A	XI	Kilkenney	19.18	48.69	67.87
Orsini, Luigi	P. 10A	XI	Kilkenney	198.22	440.43	638.65
Mc Gregor, Frank	P. 13c	XI	Kilkenney	17.54	16.74	34.28
Poirier, René	P. 13c	XI	Kilkenney	23.26	22.59	45.85
Latreille, Jean-Paul	P. d	XI	Kilkenney	19.18	74.44	93.62

Donné à Ste-Julienne, ce 7e jour de janvier 1976.

Le secrétaire,
HENRI DUPUIS.

33219-4-2-o

Municipalité du comté de Gaspé-Est

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, E.O. Bouchard, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que les immeubles ci-après désignés, y compris les bâtisses dessus construites, seront vendus à l'enchère publique, au lieu où le conseil de comté tient ses sessions, JEUDI, le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour taxes municipales et scolaires à moins que ces taxes et frais encourus ne soient payés avant, savoir:

Corporation municipale de Newport

Allain, Lionel W., Newport Ouest, P.Q.
P. 765, Bloc « A », canton Newport.
Taxes municipales: $56.76, taxes scolaires: $136.02. Total: $192.78.
Allain, Olivain, Newport Ouest, P.Q.
P. 790, Bloc « A », canton Newport.
57′ de front 100′ de profondeur.
Borné au sud-est par la route 132, nord-ouest par le rang 2, est par la propriété de M. Roland Huard et ouest par les propriétés de Mme Léo Bourget et Pierre-Paul Allain.
Taxes municipales: $73.74.
Anglehart, Aimé, Newport Centre, P.Q.
P. 280, rang du Village, canton Newport.
80′ de front 100′ de profondeur.
Nord par le résidu du lot 280, sud par la route 132, ouest résidus des lots 280 et 279, est lot P. 276, prop. Julien Savage.
Taxes municipales: $83.15, taxes scolaires: $353.97. Total des taxes: $437.12.

Municipality of the County of Gaspé-East

Public notice is hereby given by the undersigned E.O. Bouchard, Secretary-Treasurer of the aforesaid municipality, that the immoveables hereinafter described, including the buildings thereon erected, shall be sold by public auction at the place where the county council holds its sittings, on THURSDAY the ELEVENTH day of MARCH, 1976, at TEN o'clock in the forenoon, for municipal and school taxes, unless these taxes and costs incurred be paid before the sale, namely:

Municipal Corporation of Newport

Allain, Lionel W., Newport West, P.Q.
P. 765, Bloc "A" Township of Newport.
Municipal taxes: $56.76, school taxes: $136.02. Total: $192.78.
Allain, Olivain, Newport West, P.Q.
P. 790, Bloc "A", Township of Newport.
57′ frontage by a depth of 100′.
Bounded southeast route 132, northwest by range 2, east, property of Mr Roland Huard and west by property of Léo Bourget and Pierre-Paul Allain.

Municipal taxes: $73.74.
Anglehart, Aimé, Newport Centre, P.Q.
P. 280, Village Range, Township of Newport.
80′ in front 100′ in depth.
North residue of lot 280, south by route 132, west residue lots 280 and 279, east P. 276, prop. Julien Savage.
Municipal taxes: $83.15, school taxes: $353.97. Total of taxes: $437.12.

Anglehart, Léo, Newport Ouest, P.Q.
Située sur le lot P. 766, Bloc « A », canton Newport, propriété de Mme Bertha Loiselle.
Taxes municipales: $53.84.
Beauchamps, Adrien, Newport Pointe, P.Q.
P. 235, rang du Village, canton Newport.
150.5′ front 75′ profondeur.
Borné au: Nord résidu du lot 235, prop. de Normand Beauchamps, est lot 234 ptie, prop. Henri Meunier, sud ancien boulevard Perron, ouest par le lot 239, prop. Mme Méluina Cyr.
Taxes municipales: $254.06.
Blampied, Gérard, Newport Centre, P.Q.
Lots P. 305, P. 306, P. 309 et P. 310, rang 1, village de Newport, canton Newport.
Les lots P. 305, P. 310 et P. 309 ont 60′ de front, 9,240′ superficie. Le lot 306 ptie mesure 52′ de front par 153′ de profondeur.
Bornes:
Lot P. 305, est résidu du lot 305, prop. Joseph Lejeune, sud lot 309, prop. Gérard Blampied, ouest lot 310, prop. de Jean Delorme, nord résidu lot 305, prop. Joseph Lejeune.
Lot P. 306, nord résidu lot 306, prop. Richard Blampied, est P. 302, prop. Ghislain Synnett, P. 302, prop. Pierre Mercier, sud par boulevard Perron, ouest lot 305, prop. Joseph Lejeune.
Lot P. 309, nord lot P. 305, prop. Gérard Blampied, ouest lot ptie 310, prop. Gérard Blampied, sud par le boulevard Perron et est résidu lot 305, prop. Joseph Lejeune.
Lot P. 310, sud boulevard Perron, ouest et nord par le résidu du lot 310, prop. Jean Delorme, est P. 305, prop. Gérard Blampied.
Taxes municipales: $119.79.
Castilloux, François-Xavier, Newport Ouest, P.Q.
Lot 805, rang 2, Newport.
Superficie de 36.5 acres.
Borné au nord-ouest par le rang 3, nord-est lot 806, sud-est Bloc « A » et sud-ouest par 804.
Taxes municipales: $5.03.
Crosnier, Thomas, Newport Centre, P.Q.
Lots 360, 361 et P. 362, rang 1, canton Newport.

Mesures et bornes:
Lot 360, 76′ de front 100′ de profondeur.
Sud par le Chemin de Fer Nationaux, ouest lot 365, prop. Alcide Crosnier, est lot 359, prop. Roland Lejeune, et nord rang 4.
Lot 361, 68.5′ de front 179′ en profondeur.
Nord par le Chemin de Fer Nationaux, sud boulevard Perron, est lot 358, prop. Roland Lejeune, et ouest lot 364, prop. Alcide Crosnier.
Lot P. 362, superficie de .93 acre.
Nord par le résidu lot 362, prop. Fernand Crosnier, sud Golfe St-Laurent, est lot 357, prop. Reynald Lantin (Salomon), et ouest lot 363, prop. Alcide Crosnier.

Taxes municipales: $196.25.
Cyr, Armand Guy, Newport Centre, P.Q.

Anglehart, Léo, Newport West, P.Q.
Situated on lot P. 766, Bloc "A" Township of Newport, property of Mrs. Bertha Loiselle.
Municipal taxes: $53.84.
Beauchamps, Adrien, Newport Point, P.Q.
P. 235, Village Range, Township of Newport.
150.5′ in front 75′ depth.
Bounded: North residue lot 235, prop. Normand, Beauchamps, east, P. 234, prop. Henri Meunier, south by the old highway Perron Boulevard, west lot 329 prop. Mrs. Méluina Cyr.
Municipal taxes: $254.06.
Blampied, Gérard, Newport Centre, P.Q.
Lots P. 305, P. 306, P. 309 and P. 310, range One, Village of Newport, Township of Newport.
The lots P. 305, P. 309 and P. 310 have 60′ in front and an Area of 9,240′. The lot P. 306 has 52′ in front by 153′ in depth.
Bounded as follows:
Lot P. 305, east residue lot 305, prop. Joseph Lejeune, south lot 309, prop. Gérard Blampied, west lot 310, prop. Jean Delorme, north residue lot 305, prop. Joseph Lejeune.
Lot P. 306, north residue lot 306, prop. Richard Blampied, east P. 302, prop. Ghislain Synnett, P. 302, prop. Pierre Mercier, south Perron Boulevard, west lot 305, prop. Joseph Lejeune.
Lot P. 309, north lot P. 305, prop. Gérard Blampied, west lot P. 310, prop. Gérard Blampied, south Perron Boulevard and east residue lot 305, prop. Joseph Lejeune.
Lot P. 310, south Perron Boulevard, west and north by the residue of lot 310, prop. Jean Delorme, east P. 305, prop. Gérard Blampied.
Municipal taxes: $119.79.
Castilloux, François-Xavier, Newport West, P.Q.
Lot 805, second range, Newport.
Area of 36.5 acres.
Bounded to the nothwest by range 3, northeast lot 806, southeast Bloc "A" and southwest by 804.
Municipal taxes: $5.03.
Crosnier, Thomas, Newport Centre, P.Q.
Lots 360, 361 and P. 362, range 1, Township of Newport.
Description:
Lot 360, 76′ in front 100′ in depth.
South by the C.N.R., west lot 365, prop. Alcide Crosnier, east lot 359, prop. Roland Lejeune, and north by range 4.
Lot 361, 68.5′ in front 179′ in depth.
North by the C.N.R., south Perron Boulevard, east by lot 358, prop. Roland Lejeune, and west lot 364, prop. Alcide Crosnier.
Lot 362, area of .93 acre.
North by the residue of lot 362, prop. Fernand Crosnier, south Golfe St-Laurence, east lot 357, prop. Reynald Lantin (Salomon), and west lot 363, prop. Alcide Crosnier.
Municipal taxes: $196.25.
Cyr, Armand Guy, Newport Centre, P.Q.

P. 413, rang 1, Newport.
40′ de large par 75′ profondeur.
Bornés au nord, sud et ouest par le résidu du lot 413, prop. Armand Cyr (Salomon), est par le lot 412, prop. Polydore Grenier.
Taxes municipales: $258.02, taxes scolaires: $255.48. Total des taxes: $513.50.
Cyr, Armand J.J., Newport Pointe, P.Q.
Lot P. 101, rang du Village, canton Newport.
75′ de large par 75′ de profondeur.
Borné au nord et est par le résidu du lot 101, prop. de Calir Grenier, sud par le boulevard Perron et ouest par le lot 105, prop. d'Alcide Blais et 104 prop. d'Albert Cyr (Thomas).
Taxes municipales: $69.66, taxes scolaires: $53.74. Total des taxes: $123.40.
Cyr, Ménard, Newport Ouest, P.Q.
Lot P. 790, Bloc « A », canton Newport.
96′ de front par 100′ de profondeur.
Borné au nord par la route nationale et lot P. 790, prop. de Gérald Cyr, sud et ouest par le résidu du lot 790, prop. de Mme Roland David, et est par le lot 789, prop. de Gérard Travers.
Taxes municipales: $28.31.
Cyr, Rémi, Newport Pointe, P.Q.
Lot 893, rang 4, canton Newport.
Superficie de 42 acres.
Borné au nord-ouest par le rang 5, nord-est par le rang du Chemin Neuf, sud-est par le rang du village et sud-ouest par le lot 892.
Taxes municipales: $10.11.
Fullum, Fernand, Newport Ouest, P.Q.
Lot P. 765, Bloc « A », canton Newport.
180′ de large par 100′ de profondeur.
Partie de lot, borné au nord par la route 132, sud par le boulevard Perron, est par le lot 763, prop. Joseph Levesque, et ouest lot 766, prop. de Mme Bertha Loiselle.
Partie de lot, borné au nord par le boulevard Perron, P. lot 765, prop. de Réjean Levesque, et lot P. 765, prop. Ovila Huard, sud par le Golfe St-Laurent sauf la partie occupée par le C.N.R., est par le lot 764, prop. du Directeur des Terres des Anciens Combattants et la partie sud des Chemins de Fer Nationaux par le lot 763, prop. de Joseph Levesque, ouest par le lot P. 766, prop. de Mme Bertha Loiselle, et P. 766, prop. de David Michel.
Taxes municipales: $35.79.
Hammon, Robert, adresse inconnue.
Lot 892, rang 4, canton Newport.
47 acres en superficie.
Borné au nord-ouest par le rang 5, nord-est par le lot 893, sud-est par le rang du Village et sud-ouest par le 891.
Taxes municipales: $6.59.
Huard, Ludger, Newport Ouest, P.Q.
Lot P. 791, Bloc « A », canton Newport.
50′ de large par 75′ de profondeur.
Borné au nord et ouest par le résidu du lot 791, prop. de Léo Huard, est par P. 791, prop. de Pierre-Léon Huard, et sud par la Route nationale.

P. 413, 1st range, Township of Newport.
40′ wide by 75′ in depth.
Bounded to the north, south and west by the residue of lot 413, prop. Armand Cyr (Salomon), east by lot 412, prop. of Polydore Grenier.
Municipal taxes: $258.02, school taxes: $255.48. Total taxes due: $513.50.
Cyr, Armand J.J., Newport Point, P.Q.
Lot P. 101, Village Rang, Township of Newport.
75′ wide by a depth of 75′.
Bounded to the north and east by the residue of lot 101, prop. of Calir Grenier, south by the Perron Boulevard and west by lot 105, prop. of Alcide Blais and lot 104, prop. of Albert Cyr (Thomas).
Municipal taxes: $69.66, school taxes: $53.74. Total of taxes: $123.40.
Cyr, Ménard, Newport West, P.Q.
Lot P. 790, Bloc "A", Township of Newport.
96′ in front by 100′ in depth.
Bounded to the north by the Main Highway and lot P. 790, prop. Gérald Cyr, south and west by the residue of lot 790, prop. Mrs. Roland David, and east by lot 789, prop. of Gérald Travers.
Municipal taxes: $28.31.
Cyr, Rémi, Newport Point, P.Q.
Lot 893, 4th range, Township of Newport.
Area of 42 acres.
Bounded to the northwest by the Fifth range, northeast by the "rang du Chemin Neuf", southeast by the Village Range, and South West by the lot 892.
Municipal taxes: $10.11.
Fullum, Fernand, Newport West, P.Q.
Lot P. 765, Bloc "A", Township of Newport.
180′ wide by 100′ deep.
Part of lot bounded to the north by route 132, south by the Perron Boulevard, east by lot 763, prop. Joseph Levesque, and west by lot 766, prop. Mrs. Bertha Loiselle.
Part of lot bounded to the north by the Perron Boulevard, P. lot 765, prop. Réjean Levesque, and lot P. 765, prop. Ovila Huard, south by the Golfe St-Lawrence except the part owned by the C.N.R., east by lot 764, prop. Director, Veterans Land Act and the C.N.R. and part south in the name of Joseph Levesque, west by P. 766, prop. Mrs. Bertha Loiselle, and P. 766, prop. David Michel.

Municipal taxes: $35.79.
Hammon, Robert, unknown address.
Lot 892, range 4, Township of Newport.
Having an area of 47 acres.
Bounded to the northwest by the Fifth range, northeast by lot 893, southeast by the Village Range and southwest by lot 891.
Municipal taxes: $6.59.
Huard, Ludger, Newport Ouest, P.Q.
Lot P. 791, Bloc "A", Township of Newport.
50′ wide by a depth of 75′.
Bounded to the north and west by the residue of lot 791, prop. Léo Huard, east by P. 791, prop. Pierre-Léon Huard, and south by the Main Highway.

Taxes municipales: $97.59.
Huard, Paul-Arthur, Newport Ouest, P.Q.
Lot P. 781, Bloc « A », canton Newport.
50 de front par 60′ de profondeur.
Borné au nord-est par le résidu du lot 781, prop. de Camille Loiselle, est par le lot 778, prop. de René Cormier, sud-ouest par la Route nationale et ouest par P. 781, prop. de Georges Castilloux.
Taxes municipales: $39.59.
Huard, Pierre, Newport Ouest, P.Q.
Lot 798, Bloc « A », canton Newport.
Superficie de 10,890 pi. ca.
Borné au nord-ouest, sud-est et sud-ouest par le lot 799 et au sud-est par la Route.
Taxes municipales: $32.22.
Huard, Pierre Léon, Newport Ouest, P.Q.
Lot P. 791, Bloc « A », canton Newport.
50 de front par 75′ de profondeur.
Borné au nord par le résidu du lot 791, prop. Léo Huard, est par P. 790 (Pierre-Paul Allain), ouest par P. 791 (Ludger Huard) et sud par la Route nationale.
Taxes municipales: $1.58.
Lantin, Mme Olivier, Newport Ouest, P.Q.
Lot 756, Bloc « A », canton Newport.
90.5′ de front par une profondeur de 100′.
Borné au nord-ouest par le rang 2, nord-est par le lot 755, sud-est par le boulevard Perron et sud-ouest par le lot 757, sauf la partie expropriée par le Ministère des transports.
Taxes municipales: $4.98.
Lantin, Sylvio P., Newport Centre, P.Q.
Lot 348, rang 1, canton Newport.
Mesurant 58 de front par une profondeur de 100′.
Borné au nord par la Route nationale, sud par le Golfe St-Laurent, est par le lot 342 (Succ. Simon Grenier) et ouest par le lot 350 (Denis Castilloux).
Lot 390, rang 1, canton Newport.
Mesurant 25 de front par une profondeur de 75′.
Borné au nord, est et ouest par le lot 389 (Bruno Mercier) et sud par le C.N.R.
Taxes municipales: $553.20, taxes scolaires: $806.22. Total: $1,359.42.
Leblanc, Charles, adresse inconnue.
Lot 890, rang 4, canton Newport.
Superficie 48.3 acres.
Borné au nord-ouest par le rang 5, nord-est par le lot 891, sud-est par le rang du Village et sud-ouest par le lot 889.
Taxes municipales: $6.84.
Lejeune, Louis, Newport Centre, P.Q.
Lot 444, rang 1, canton Newport.
Borné à l'est par le ruisseau, nord par la Route nationale, sud par le Golfe St-Laurent et ouest par P. 453 (Michel Smith).
Taxes municipales: $95.62.
Lemieux, Robert, Newport Ouest, P.Q.
Lot P. 697, Bloc « A », canton Newport.
Mesurant 80 de front par 100′ de profondeur.
Borné à l'est par P. 697 (Valmont Duguay), nord par P. 697 (Valmont Duguay), ouest P. 698 (Julien

Municipal taxes: $97.59.
Huard, Paul-Arthur, Newport Ouest, P.Q.
Lot P. 781, Bloc "A", Township of Newport.
50′ wide by 60′ in depth.
Bounded to the northeast by the residue of lot 781, prop. of Camille Loiselle, east by lot 778, prop. of René Cormier, southwest by the Main Highway and west by P. 781, prop. George Castilloux.
Municipal taxes: $39.59.
Huard, Pierre, Newport Ouest, P.Q.
Lot 798, Bloc 'A", Township of Newport.
Area of 10,890 sq. ft.
Bounded to the northwest, southeast and southwest by lot 799 and southeast by the Road.
Municipal taxes: $32.22.
Huard, Pierre Léon, Newport Ouest, P.Q.
Lot P. 791, Bloc "A", Township of Newport.
50′ wide by a depth of 75′.
Bounded to the north by the residue of lot 791 (Léo Huard), east by P. 790 (Pierre-Paul Allain), west by P. 791 (Ludger Huard) and south by the Main Highway.
Municipal taxes: $1.58.
Lantin, Mrs. Olivier, Newport Ouest, P.Q.
Lot 756, Bloc "A", Township of Newport.
90.5′ in front by a depth of 100′.
Bounded to the northwest by the Second range, northeast by lot 755, southeast by the Perron Boulevard and southwest by lot 757, less the part sold the Department of Transport.
Municipal taxes: $4.98.
Lantin, Sylvio P., Newport Centre, P.Q.
Lot 348, range 1, Township of Newport.
Measuring 58′ in width by a depth of 100′.
Bounded to the north by the National Highway, south by the Golfe St-Lawrence, east by lot 342 (Estate Simon Grenier) and west by lot 350 (Denis Castilloux)
Lot 390, range 1, Township of Newport.
Measuring 25′ in front by a depth of 75′.
Bounded to the north, east and west by lot 389 (Bruno Mercier) and south by the C.N.R.
Municipal taxes: $553.20, school taxes: $806.22. Total: $1,359.42.
Leblanc Charles, unknown address.
Lot 890, range 4, Township of Newport.
Area of 48.3 acres.
Bounded to the northwest by range 5, northeast by lot 891, southeast by the Village Range and southwest by lot 889.
Municipal taxes: $6.84.
Lejeune, Louis, Newport Centre, P.Q.
Lot 444, range 1, Township of Newport.
Bounded to the east by the brook, north by the Highway, south by the Gulf St-Lawrence and west by P. 453 (Michel Smith).
Municipal taxes: $95.62.
Lemieux, Robert, Newport Ouest, P.Q.
Lot P. 697, Block "A", Township of Newport.
Measuring 80′ in front by a depth of 100′.
Bounded to the east by part lot 697 (Valmont Duguay), north by part lot 697 (Valmont Duguay), west

Ménard) et sud par le Golfe St-Laurent.

Taxes municipales: $35.91.

Levesque, Pierre Jr., Newport Ouest, P.Q.

Lot P. 763, Bloc « A », canton Newport.

50′ de front par 50′ de profondeur.

Borné au nord et ouest par partie lot 763 (Joseph Levesque), sud par le boulevard Perron et est par parti du lot 763 (Théodore Lantin).

Taxes municipales: $79.12, taxes scolaires: $159.25. Total: $238.37.

Levesque, Réjean, Newport Ouest, P.Q.

Lot P. 765, Bloc « A », canton Newport.

Mesurant 50′ de front par une largeur de 100′.

Borné au sud et ouest par le résidu du lot 765 (Fernand Fullum), nord par le boulevard Perron et est par le lot 764 (Directeur des Terres des Anciens Combattants).

Taxes municipales: $65.70.

Levesque, René, Newport Ouest, P.Q.

Lot Ptie 759-1, Bloc « A », canton Newport.

104′ de front par 100′ de profondeur.

Borné au sud par le boulevard Perron, nord par le rang 2, est par le lot 758 (Paul Huard) et ouest par Ptie lot 759 (Aurèle Levesque) et P. 759 (Richard Allain) sauf et excepté la partie expropriée par le Ministère des transports.

Taxes municipales: $41.23.

Meunier, Henri R., Newport Centre, P.Q.

Lots P. 267 et lot 269, rang 1, canton Newport.

Partie du lot 267 mesure 276′ de front par une profondeur de 100′.

Borné au nord par le rang 4, sud par la Route nationale, P. 267 (Roland Cyr) et P. 267 (Gaston Cyr), est par le lot 266 (Célestin Cyr) et P. 267 (Gaston Cyr), ouest lot 272 (Mme Éva Cormier).

Le lot 269 mesure 406′ de front par une profondeur de 100′.

Borné au nord par la Route nationale, sud par le Golfe St-Laurent, est par le lot 268 (Célestin Cyr) et ouest par le lot 273 (Mme Reine Grenier).

Taxes municipales: $354.10.

Meunier, Rodolphe, Newport Pointe, P.Q.

Lot 180, rang du Village, canton Newport.

Mesurant 40′ de front par 75′ de profondeur.

Borné au nord par le lot 179, prop. Joseph Meunier R., est par P. 176 (Raoul Grenier), sud par la Route nationale et ouest par le résidu du lot 179 (Joseph Meunier R.).

Taxes municipales: $301.38.

Michel, David, Newport Ouest, P.Q.

Lot P. 766, Bloc « A », canton Newport.

Mesurant 52′ de front par 177′ de profondeur.

Borné au sud et ouest par le résidu du lot 766, propriété de Mme Bertha Loiselle, nord par le boulevard Perron et est par P. 765 (Ovila Huard) et 765 résidu, prop. de Fernand Fullum.

Taxes municipales: $76.25.

by part lot 698 (Julien Ménard) and south by the Gulf St-Lawrence.

Municipal taxes: $35.91.

Levesque, Pierre Jr., Newport Ouest, P.Q.

Lot P. 763, Block "A", Township of Newport.

Measuring 50′ in front by a depth of 50′.

Bounded to the north and west by part of lot 763 (Joseph Levesque), south by the Perron Boulevard and east by part lot 763 (Théodore Lantin).

Municipal taxes: $79.12, school taxes: $159.25. Total: $238.37.

Levesque, Réjean, Newport Ouest, P.Q.

Lot P. 765, Block "A", Township of Newport.

Measuring 50′ in front by a depth of 100′.

Bounded to the south and west by the residue of lot 765 (Fernand Fullum), north by the Perron Boulevard and east by lot 764 (Director of the Veterans Affairs).

Municipal taxes: $65.70.

Levesque, René, Newport Ouest, P.Q.

Lot P. 759-1, Block "A", Township of Newport.

Measuring 104′ in front by a depth of 100′.

Bounded to the south by the Perron Boulevard, north by the Second range, east by lot 758 (Paul Huard) and west by P. 759 (Aurèle Levesque) and P. 759 (Richard Allain) less the part expropriated by the Department of Transport.

Municipal taxes: $41.23.

Meunier, Henri R., Newport Centre, P.Q.

Lots P. 267 and lot 269, range 1, Township of Newport.

Part of lot 267 measures 276′ in front by a depth of 100′.

Bounded to the north by the 4th range, south by the Main Highway, p. 267 (Roland Cyr) and P. 267 (Gaston Cyr, east by lot 266 (Célestin Cyr) and P. 267 (Gaston Cyr), west lot 272 (Mrs. Éva Cormier.

Lot 269 measures 406′ in front by a depth of 100′.

Bounded to the north by the Main Highway, south by the Gulf St-Lawrence, east by lot 268 (Célestin Cyr) and west by lot 273 (Mrs. Reine Grenier).

Municipal taxes: $354.10.

Meunier, Rodolphe, Newport Point, P.Q.

Lot 180, Village Range, Township of Newport.

Measuring 40′ in front by a depth of 75′.

Bounded to the north by lot 179 (Joseph Meunier R.), east by P. 176 (Raoul Grenier), south by the Main Highway and west by the residue of lot 179 (Joseph Meunier R.).

Municipal taxes: $301.38.

Michel, David, Newport West, P.Q.

Lot P. 766, Bloc "A", Township of Newport.

Measuring 52′ in front by 177′ in depth.

Bounded to the south and west by the residue of lot 766 (Bertha Loiselle), north by the Perron Boulevard and east P. 765 (Ovila Huard) and P. 765 (Fernand Fullum).

Municipal taxes: $76.25.

Commission scolaire Des Anses

Myles, Egbert et/ou Boudreau, Adrien, Chandler, P.Q.
Lot 77-D-46, municipalité de Pabos, ville de Chandler.
Mesurant 80′ au nord, 48′ à l'est, 81′ au sud et 48.5′ à l'ouest.
Borné à l'est par 77-D-47, à l'ouest par 77-D-37 (rue), sud par 77-D-48 et nord par 77-D-44.
Taxes municipales: $572.73, taxes scolaires: $366.37. Total: $939.10.
Fullum, Fernand, Pabos-Mills, P.Q. (Occupant).
Bâtisse seulement située sur partie du lot 5-B-2, municipalité de Pabos-Mills.
Taxes scolaires: $286.30.
Lebreton, Jean-Paul, R.R.1, Chandler, P.Q.
Ptie 15-8, rang du Chemin Neuf, canton Newport.

Superficie de 7,500 pi. ca.
Borné au nord par Ludovic Langelier, sud par l'ancienne route 6, est par le lot 15-4 et ouest par Ludovic Langelier.
Taxes scolaires: $97.88.
Laplante, Yvon, Pabos-Mills, P.Q.
Bâtisse seulement sur partie du lot 2-b, Pabos-Mills,

Taxes scolaires: $234.77.
Lantin, Adéodat, Pabos-Mills, P.Q.
Lot 35, rang du Village, canton Newport.
Mesures: 145′ largeur par une profondeur de 1,410′.
Borné au nord-ouest par le lac Couillon, nord-est par le lot 30, sud-est par la rivière de l'Anse-aux-Canards et sud-ouest par lots 41 et 42 et traversé par le boulevard Perron, 151.8′ le long du boulevard. Terrain seulement.
Taxes scolaires: $75.50.

Commission scolaire de Rocher Percé

Bujold, Cléophas, R.R.1, Pabos, P.Q.
Bâtisse seulement.
Taxes scolaire: $61.45, taxes municipales: $15.73. Total: $77.18.
Bujold, Georgette, R.R.1, Pabos, P.Q.
Lot 13-C-1, rang un, Pabos.
Taxes scolaire: $63.07, taxes municipales: $16.99. Total: $80.06.
Bujold, Wilfrid, R.R.1, Pabos, P.Q.
Bâtisse seulement.
Taxes scolaires: $244.65, taxes municiples: $6.48. Total: $251.13.
Céleste, Émilien, R.R.1, Pabos, P.Q.
Lot 11-B-1, rang 2, Pabos.
Taxes scolaires: $214.39, taxes municipales: $30.58. Total: $244.97.
Joncas, Gilles, R.R.1, Pabos, P.Q.
Bâtisse seulement.
Taxes scolaires: $383.42, taxes municipales: $55.96. Total: $439.38.

School Commission of Des Anses

Myles, Egbert and/or Boudreau, Adrien, Chandler, P.Q.
Lot 77-D-46, Municipality of Pabos, Town of Chandler.
Measuring 80′ to the north, 48′ to the east, 81′ to the south and 48.5′ to the west.
Bounded to the east by lot 77-D-47, west 77-D-37 (street), south 77-D-48 and north 77-D-44.
Municipal taxes: $572.73, school taxes: $366.37. Total: $939.10.
Fullum, Fernand, Pabos-Mills, P.Q. (Occupant).
Building only, situated on lot 5-B-2, Municipality of Pabos-Mills.
School taxes: $286.30.
Lebreton, Jean-Paul, R.R.1, Chandler, P.Q.
Pt. 15-8, range "du Chemin Neuf", Township of Newport.
Area 7,500 sq. ft.
Bounded to the north by Ludovic Langelier, south by the old route 6, east by lot 15-4 and west by Ludovic Langelier.
School taxes: $97.88.
Laplante, Yvon, Pabos-Mills, P.Q.
Building only, situated on part of lot 2-b, Municipality of Pabos-Mills.
School taxes: $234.77.
Lantin, Adéodat, Pabos-Mills, P.Q.
Lot 35, Village range, Township of Newport.
Measuring 145′ wide by a depth of 1410′.
Bounded to the northwest by lake Couillon, northeast by lot 30, southeast by the Anse-aux-Canards River and southwest by lots 41 and 42 and crossed by the Boulevard Perron, having 151.8′ along the said boulevard. Land only.
School taxes: $75.50.

School Commission of Rocher Percé

Bujold, Cléophas, R.R.1, Pabos, P.Q.
Building only.
School taxes: $61.45, municipal taxes: $15.73, Total: $77.18.
Bujold, Georgette, R.R.1, Pabos, P.Q.
Lot 13-C-1, range One, Pabos.
School taxes: $63.07, municipal taxes: $16.99. Total: $80.06.
Bujold, Wilfrid, R.R.1, Pabos, P.Q.
Building only.
School taxes: $244.65, municipal taxes: $6.48. Total: $251.13.
Céleste, Émilien, R.R.1, Pabos, P..Q.
Lot 11-b-1, range 2, Pabos.
School taxes: $214.39, municipal taxes: $30.58. Total: $244.97.
Joncas, Gilles, R.R.1, Pabos, P.Q.
Building only.
School taxes: $383.42, municipal taxes: $55.96. Total: $439.38.

Joncas, Lucien J.G., R.R.1, Pabos, P.Q.
Lot 8-b, rang 2, Pabos.
Taxes scolaires: $87.46.
Joncas, Omer, R.R.1, Pabos, P.Q.
Lots 13-C, 13-D-2, rang 2, Pabos.
Taxes scolaires $79.69, taxes municipales: $12.88. Total: $92.57.
Lapointe, Marcel, R.R.1, Pabos, P.Q.
Lot 6-b, rang 2, Pabos.
Taxes scolaires: $140.41, taxes municipales: $16.41. Total: $156.82.
Leblanc, Ovila, R.R.1, C.P. 115, Pabos, P.Q.
Lot 13-a, rang 2, Pabos.
Taxes scolaires: $238.76, taxes municipales: $12.53. Total: $251.29.
Lebuies, Blanche Céleste, 324, avenue Galt, Verdun 203, P.Q.
Lot 18-a-7, rang 1 et P. 23-a-4, rang 1, Pabos.
85 x 84′, borné au nord, par la route 6, à l'est par le lot 22-b-4, au sud par l'ancienne route 6 et à l'ouest par les résidus du lot 23-a-4.
Taxes scolaires: $36.60.
Boudreau, Louis, 10825, rue Ethier, app. 5, Montréal-Nord, P.Q.
Ptie lot 429, 2e Concession, municipalité de la Grande-Rivière.
3/4 arp. x 28 arp.
Borné au nord par le Trait-Carré des 56, à l'est par Xavier Diotte, au sud par le Trait-Carré du rang 28 et à l'ouest par Louis Mercier.
Taxes scolaires: $108.38, taxes municipales: $56.80. Total: $165.18.
Dubé, Succ. Roland A., Grande-Rivière ouest, P.Q.
Lot 187, 1er rang, municipalité de la Grande-Rivière.
Taxes scolaires: $124.07, taxes municipales: $64.36. Total: $188.43.
Mercier, Denise Labrie, Grande-Rivière Ouest, P.Q.
Partie lot 286, 2e rang, municipalité de Grande-Rivière.
Mesurant 355′ x 250′.
Borné au nord par Alfred Bernatchez, au sud par Lorenzo Mercier, à l'est par la route 14/28 et à l'ouest par Joseph Moreau, moins parties vendues à Ludger Mercier, Lorenzo Mercier, Réal Berthelot et Alexandre Bernatchez.
Taxes scolaires: $85.81, taxes municipales: $27.00. Total: $112.81.
Moreau, Hermond, Grande-Rivière Ouest, P.Q.
Ptie 160, 1er rang, municipalité de Grande-Rivière.

Mesurant 1 arpent x 1 arpent.
Borné au nord par Jean Mercier, au sud par Xavier Diotte, à l'est par Jean Mercier et à l'ouest par le chemin public.
Taxes scolaires: $209.50, taxes municipales: $47.04. Total: $256.54.
Béliveau, Edgar (Mme Rose Nicolas), Grande-Rivière, P.Q.
Partie de lot 13, rang 1, municipalité de la Grande-Rivière.

Joncas, Lucien J.G., R.R.1, Pabos, P.Q.
Lot 8-b, range 2, Pabos.
School taxes: $87.46.
Joncas, Omer, R.R.1, Pabos, P.Q.
Lots 13-C, 13-D-2, range 2, Municipality of Pabos.
School taxes: $79.69, municipal taxes: $12.88. Total: $92.57.
Lapointe, Marcel, R.R.1, Pabos, P.Q.
Lot 6-b, range 2, Pabos.
School taxes: $140.41, municipal taxes: $16.41. Total: $156.82.
Leblanc, Ovila, R.R.1, P.O. Box 115, Pabos, P.Q.
Lot 13-a, range 2, Pabos.
School taxes: $238.76, municipal taxes: $12.53. Total: $251.29.
Lebuies, Blanche Céleste, 324, Galt, Avenue, Verdun 203, P.Q.
Lot 18-a-7, range 1 and P. 23-a-4, range 1, Pabos.
85′ x 84′, bounded to the north by route 6, to the east by lot 22-b-4, to the south by the old route 6 and to the west by the residue of lot 23-a-4.
School taxes: $36.60.
Boudreau, Louis, 10825, Ethier Street, Apt. 5, Montréal-North, P.Q.
Part of lot 429, Second Concession, Municipality of Grand River.
3/4 arp. x 28 arp.
Bounded to the north by the Base-Line of the 56, to the east by Xavier Diotte, to the south by the Base-Line of 28 and to the west by Louis Mercier.
School taxes: $108.38, municipal taxes: $56.80. Total: $165.18.
Dubé, Est. Roland A., Grand River West, P.Q.
Lot 187, 1st range, Municipality of Grand River.
School taxes: $124.07, municipal taxes: $64.36. Total: $188.43.
Mercier, Denise Labrie, Grand River West, P.Q.
Part of lot 286, range 2, Municipality of Grand River.

Measuring 355′ x 250′.
Bounded to the north by Alfred Bernatchez, to the south by Lorenzo Mercier, to the east by the lane 14/28 and to the west by Joseph Moreau, less the parts sold to Ludger Mercier, Lorenzo Mercier, Réal Berthelot and Alexandre Bernatchez.
School taxes: $85.81, municipal taxes: $27.00. Total: $112.81.
Moreau, Hermond, Grand River West, P.Q.
Part of lot 160, 1st range, Municipality of Grand River.
Measuring 1 acre x 1 acre.
Bounded to the north by Jean Mercier, to the south by Xavier Diotte, to the east by Jean Mercier and to the west by the public highway.
School taxes: $209.50, municipal taxes: $47.04. Total: $256.54.
Béliveau, Edgar (Mme Rose Nicolas), Grand River, P.Q.
Part of lot 13, range 1, Municipality of Grand River.

Ayant 55′ de profondeur entre la route 6 et le C.N.R.
Borné au nord par la route 6, au sud par le C.N.R., à l'est par Mme Obéline Beaudin et à l'ouest par Roland Nicolas.
Taxes scolaires: $170.36, taxes municipales: $250.61. Total: $420.97.
Boutin, Ernest (Albert), Grande-Rivière, P.Q.
Partie de lot 543, 4e concession, municipalité de la Grande-Rivière.
1½ arpent x 28 arpents.
Borné au nord par la 5e concession, à l'est par Ovila Stevens, au sud par la 3e concession et à l'ouest par Paul-H. Couture, moins les parties vendues à Claude-H. Minville, Horace Méthot et Léo Cauvier.
Taxes scolaires: $79.24, taxes municipales: $10.87. Total: $90.11.
Nicolas, Albert (fils), Grande-Rivière, P.Q.
Bâtisse seulement.
Taxes scolaires: $64.67, taxes municipales: $79.75. Total: $144.42.
Nicolas, Orice, Grande-Rivière, P.Q.
Bâtisse seulement.
Taxes scolaires: $84.46, taxes municipales: $84.56. Total: $169.02.
Nicolas, Raymond, Grande-Rivière, P.Q.
Bâtisse seulement.
Taxes scolaires: $73.50, taxes municipales: $66.17. Total: $139.67.
Vaillancourt, Charles-Eugène, Grande-Rivière, P.Q.
Lot 122-8, municipalité de la Grande-Rivière.
Moins partie vendue à Albert Beaudin par acte numéro 61398.
Taxes scolaires: $121.27, taxes municipales: $402.31. Total: $523.58.
Leblanc, Olivier (ou ayant droit), Grande-Rivière, P.Q.
Partie de lot 353, 2e concession, municipalité de Grande-Rivière.
½ acre x 28 arpents.
Borné au nord par le rang 56, à l'est par Charles Nicolas, au sud par le chemin public et à l'ouest par Joseph Nicolas.
Taxes scolaires: $168.45, taxes municipales: $80.70. Total: $249.15.
Duguay, Mme Valmont, Ste-Thérèse-de-Gaspé, P.Q.
Ptie lot 843, 2e rang, canton Percé.
100′ par la largeur du lot.
Borné au nord par la route du 2e rang, à l'est par Hervé Cyr, au sud par Edgar Lelièvre et à l'ouest par Jean-Guy Lelièvre.
Taxes scolaires: $42.26, taxes municipales: $19.72. Total: $61.98.
Wagner, Charles-Edouard, 6002 Bordeau, Montréal, P.Q.
Lot 13-2, rang 1, canton Percé.
Taxes scolaires: $47.13, taxes municipales: $11.55. Total: $58.68.
Athot, Adrien, Cap-d'Espoir, comté de Gaspé, P.Q.
Lot 939, rang C, canton Percé.
Taxes scolaires: $285.18, taxes municipales: $85.50. Total: $370.68.

Having 55′ in depth from the route 6 to the C.N.R.
Bounded to the north by route 6, south by the C.N.R., east by Mrs. Obéline Beaudin and west by Roland Nicolas.
School taxes: $170.36, municipal taxes: $250.61. Total: $420.97.
Boutin, Ernest (Albert), Grand River, P.Q.
Part of lot 543, 4th Concession, Municipality of Grand River.
1½ acres x 28 acres.
Bounded to the north by the 5th Concession, to the east by Ovila Stevens, south by the 3rd Concession and to the west by Paul-H. Couture, less the parts sold to Claude-H. Minville, Horace Méthot and Léo Cauvier.
School taxes: $79.24, municipal taxes: $10.87. Total: $90.11.
Nicolas, Albert (fils), Grand River, P.Q.
Building only.
School taxes: $64.67, municipal taxes: $79.75. Total: $144.42.
Nicolas, Orice, Grand River, P.Q.
Building only.
School taxes: $84.46, municipal taxes: $84.56. Total: $169.02.
Nicolas, Raymond, Grand River, P.Q.
Building only.
School taxes: $73.50, municipal taxes: $66.17. Total: $139.67.
Vaillancourt, Charles-Eugène, Grand River, P.Q.
Lot 122-8, Municipality of Grand River.
Less the part sold to Albert Beaudin by deed number 61398.
School taxes: $121.27, municipal taxes: $402.31. Total: $523.58.
Leblanc, Olivier (ou ayant droit), Grand River, P.Q.
Part of lot 353, second Concession, Municipality of Grand River.
½ acre x 28 arpents.
Bounded to the north by the range 56, east by Charles Nicolas, south by the public highway and west by Joseph Nicolas.
School taxes: $168.45, municipal taxes: $80.70. Total: $249.15.
Duguay, Mme Valmont, Ste-Thérèse-de-Gaspé, P.Q.
Part lot 843, range 2, Township of Percé.
100′ feet by the width of the lot.
Bounded to the north by the Second range lane, to the east by Hervé Cyr, south by Edgar Lelièvre and to the west by Jean-Guy Lelièvre.
School taxes: $42.26, municipal taxes: $19.72. Total: $61.98.
Wagner, Charles-Edouard, 6002 Bordeau, Montréal, P.Q.
Lot 13-2, range 1, Township of Percé.
School taxes: $47.13, municipal taxes: $11.55. Total: $58.68.
Athot, Adrien, Cap-d'Espoir, County of Gaspé, P.Q.
Lot 939, range C, Township of Percé.
School taxes: $285.18, municipal taxes: $85.50. Total: $370.68.

Athot, Omer Sr., Cap-d'Espoir, P.Q.
Bâtisse seulement, située sur partie du lot 953, rang A, canton Percé.
Taxes scolaires: $577.18, taxes municipales: $293.74. Total: $870.92.
Aubut, Éloi, Ste-Thérèse-de-Gaspé, P.Q.
Ptie lot 825, rang 2, canton Percé.
Mesurant 100′ x 150′.
Borné au nord par la route du 2e rang, à l'est par Omer Collin, au sud par Paul-Émile Vallée et à l'ouest par Antoine Dégarie.
Taxes scolaires: $198.30, taxes municipales: $127.12, Total $325.42.
Poirier, Yves, Cap-d'Espoir, P.Q.
Lot 244-1, rang 1, canton Percé.
Partie lot 721, rang 2, mesurant ¾ acre de largeur par une profondeur moyenne de 24 acres.
Borné au nord par le rang 3, à l'est par Raymond Blais, au sud par David Dea et à l'ouest par François Duguay.
Taxes scolaires: $66.93.
Dionne, Frank, 158, rue Soucy, Matane, P.Q.
Partie lot 179, rang 1, canton Percé.
Mesurant 233′ x 753′.
Borné au nord par Rivard Grenier, au sud par le Golfe St-Laurent, à l'est par la route publique et à l'ouest par Lionel Rail, moins parties vendues à Gilles Boudreau et Ministère des transports.
Taxes scolaires: $1,297.55, taxes municipales: $155.52. Total: $1,453.07.
Gariépy, Michel, Cap-d'Espoir, P.Q.
Partie lots 173 et 176, rang 1, canton Percé.
Borné au nord par Sydney Cass, à l'est et au nord par la partie du lot 176 réservée par Billy Balleine, à l'est par la route 6, au sud par les lots 171 et 172 (Mme Léo Bourget et Sydney Cass) et à l'ouest par le C.N.R.

Taxes scolaires: $250.97, taxes municipales: $60.46. Total: $311.43.
Gauthier, André, Cap-d'Espoir, P.Q.
Lot 913, rang «B», canton Percé.
Tout ce lot moins la partie vendue à Jean-Baptiste Sweeney.
Taxes scolaires: $62.54, taxes municipales: $22.93. Total: $85.47.
Langlois, Robert A., Cap-d'Espoir, P.Q.
Partie de lot 800, rang 2, canton Percé.
Mesurant 125′ x 250′.
Borné au sud par le chemin public, à l'est par Yvon Langlois, à l'ouest par John Aubut et au nord par Yvon Langlois.
Taxes scolaires. $132.60.
Langlois, Thomas, Cap-d'Espoir, P.Q.
½ ouest du lot 920, rang «B», canton Percé.

Taxes scolaires: $48.18, taxes municipales: $16.01. Total: $64.19.
Rail, Mme Thérèse, 20, Elisabeth St, Apt. 604, Port Credit, Ont.
Lot 169-4, rang 1, canton Percé.

Athot, Omer Sr., Cap-d'Espoir, P.Q.
Building only, situated on part of lot 953, range A, Township of Percé.
School taxes: $577.18, municipal taxes: $293.74. Total: $870.92.
Aubut, Éloi, Ste-Thérèse-de-Gaspé, P.Q.
Part of lot 825, range 2, Township of Percé.
Measuring 100′ x 150′.
Bounded to the north by route 2, to the east by Omer Collin, to the south by Paul-Emile Vallée and to the west by Antoine Dégarie.
School taxes: $198.30, municipal taxes: $127.12. Total: $325.42.
Poirier, Yves, Cap-d'Espoir, P.Q.
Lot 244-1, range 1, Township of Percé.
Part lot 721, range 2, Township of Percé, measuring ¾ acre wide by a depth of about 24 acres.
Bounded to the north by range 3, to the east by Raymond Blais, to the south by David Dea and to the west by François Duguay.
School taxes: $66.93.
Dionne, Frank, 158, Soucy Street, Matane, P.Q.
Part lot 179, range 1, Township of Percé.
Measuring 233′ x 753′.
Bounded to the north by Rivard Grenier, to the south by the Gulf St-Lawrence, to the east by the Main Highway and to the west by Lionel Rail, less parts sold to Gilles Boudreau and the Department of Transport.
School taxes: $1,297.55, municipal taxes: $155.52. Total: $1,453.07.
Gariépy, Michel, Cap-d'Espoir, P.Q.
Part of lots 173 and 176, range 1, Township of Percé.
Bounded to the north by Sydney Cass, to the east and to the north by the part of lot reserved by Billy Balleine, to the east by route 6, to the south by lots 171 and 172 (Mrs. Léo Bourget and Sydney Cass) and to the west by the C.N.R.
School taxes: $250.97, municipal taxes: $60.46. Total: $311.43.
Gauthier, André, Cap-d'Espoir, P.Q.
Lot 913, range "B", Township of Percé.
All that lot, less the part sold to Jean-Baptiste Sweeney.
School taxes: $62.54, municipal taxes: $22.93. Total: $85.47.
Langlois, Robert A., Cap-d'Espoir, P.Q.
Part of lot 800, range 2, Township of Percé.
Measuring 125′ x 250′.
Bounded to the south by the public highway, to the east by Yvon Langlois, to the west by John Aubut and to the north by Yvon Langlois.
School taxes: $132.60.
Langlois, Thomas, Cap-d'Espoir, P.Q.
The Western ½ of lot 920, Range « B », Township of Percé.
School taxes: $48.18, municipal taxes: $16.01. Total: $64.19.
Rail, Mme Thérèse, 20, Elisabeth St., Apt. 604, Port Credit, Ont.
Lot 169-4, range 1, Township of Percé.

Taxes scolaires: $443.62.
Trachy, Arnold, Cap-d'Espoir, P.Q.
Lots 142-1, 142-4, rang 1, canton Percé.
Taxes scolaires: $91.18, taxes municipales: $16.44. Total: $107.62.
Vallée, Édouard, Cap-d'Espoir, P.Q.
Bâtisse seulement, sur le lot 832, 2e rang, canton Percé.
Taxes scolaires: $344.15.
Vallée, Frédéric, Cap-d'Espoir, P.Q.
Bâtisse seulement sur partie du lot 838, rang 2, canton Percé.
Taxes scolaires: $244.22, taxes municipales: $147.19. Total: $391.41.
Vallée, Paul-Émile, Ste-Thérèse-de-Gaspé, P.Q.
Bâtisse seulement sur partie du lot 824, rang 2, canton Percé.
Taxes scolaires: $300.37, taxes municipales: $214.94. Total: $515.31.
Cyr, Alexandre, Ste-Thérèse-de-Gaspé, P.Q.
Partie de lots 841 et 842, rang 2, canton Percé.
Mesurant 3/4 arpent x 28 arpents.
Borné au nord par Honoré Cyr, au sud par Ernest Duguay, à l'est par le trait-carré du 2e rang et à l'ouest par les terres de St-Isidore.
Taxes scolaires: $299.46, taxes municipales: $153.15. Total: $452.61.
Ben-Cle, Cap-d'Espoir, P.Q.
Bâtisse seulement sur partie du lot 128, rang 1, canton Percé.
Taxes scolaires: $38.43, taxes municipales: $7.28. Total: $45.71.
Lambert, Paul, Cap-d'Espoir, P.Q.
Partie du lot 89, rang 1, canton Percé.
Mesurant 100′ x 300′.
Borné au nord par la route 6, au sud par René Collin, à l'ouest par Daniel Lelièvre et à l'est par René Collin.

Taxes scolaires: $123.64, taxes municipales: $6.63. Total: $130.27.
Bourget, Philippe (Mme Thérèse Couture), 10690 Francis, app. 303, Montréal, P.Q.
Ptie lot 291, rang 1, canton Percé.
Mesurant 246′ de profondeur (route 6 au Golfe).
Borné au nord par la route 6, au sud par la mer, à l'est par Guy Donohue et à l'ouest par John Cain.

Taxes scolaires: $39.12.
Bond, Thomas (Mme Dorine Blais), Percé, P.Q.
Lots 337 et 338, rang un, canton Percé.
Taxes scolaires: $136.83.
Bond, Charlie, Percé, P.Q.
Partie lot 330, rang 1, canton Percé.
Mesurant 100′ x 200′.
Borné à l'ouest par Joseph Proulx, au sud par la route 6, à l'est et au nord par Louis Brochet.
Taxes scolaires: $212.51, taxes municipales: $64.90. Total: $277.41.
Duguay, Germaine Mme, Percé, P.Q.
Lots 432-6-2, 432-7, village de Percé, canton Percé.

School taxes: $443.62.
Trachy, Arnold, Cap-d'Espoir, P.Q.
Lots 142-1, 142-4, range 1, Township of Percé.
School taxes: $91.18, municipal taxes: $16.44. Total: $107.62.
Vallée, Edouard, Cap-d'Espoir, P.Q.
Building only, situated on lot 832, range 2, Township of Percé.
School taxes: $344.15.
Vallée, Frédéric, Cap-d'Espoir, P.Q.
Building only, situated on part of lot 838, range 2, Township of Percé.
School taxes: $244.22, municipal taxes: $147.19. Total: $391.41.
Vallée, Paul-Emile, Ste-Thérèse-de-Gaspé, P.Q.
Building only, situated on part of lot 824, range 2, Township of Percé.
School taxes: $300.37, municipal taxes: $214.94. Total: $515.31.
Cyr, Alexandre, Ste-Thérèse-de-Gaspé, P.Q.
Part of lots 841 and 842, range 2, Township of Percé.
Measuring 3/4 acre by 28 acres.
Bounded to the north by Honoré Cyr, south by Ernest Duguay, east by the Base Line of range 2 and to the west by St-Isidore.
School taxes: $299.46, municipal taxes: $153.15. Total: $452.61.
Ben-Cle, Cap-d'Espoir, P.Q.
Building only, situated on part of lot 128, range 1, Township of Percé.
School taxes: $38.43, municipal taxes: $7.28. Total: $45.71.
Lambert, Paul, Cap-d'Espoir, P.Q.
Part of lot 89, range 1, Township of Percé.
Measuring 100′ x 300′.
Bounded to the north by route 6, to the south by René Collin, to the west by Daniel Lelièvre and to the east by René Collin.
School taxes: $123.64, municipal taxes: $6.63. Total: $130.27.
Bourget, Philippe (Mme Thérèse Couture), 10690 Francis, Apt. 303, Montreal, P.Q.
Part of lot 291, range 1, Township of Percé.
Measuring 246′ in depth (route 6 to the Golfe).
Bounded to the north by route 6, to the south by the sea, to the east by Guy Donohue and to the west by John Cain.
School taxes: $39.12.
Bond, Thomas (Mme Dorine Blais), Percé, P.Q.
Lots 337 and 338, range 1, Township of Percé.
School taxes: $136.83.
Bond, Charlie, Percé, P.Q.
Part of lot 330, range 1, Township of Percé.
Measuring 100′ x 200′.
Bounded to the west by Joseph Proulx, to the south by route 6, to the east and north by Louis Brochet.
School taxes: $212.51, municipal taxes: $64.90. Total: $277.41.
Duguay, Germaine Mme, Percé, P.Q.
Lots 432-6-2 and 432-7, Village of Percé, Township of Percé.

Taxes scolaires: $270.98.
Donahue, Michel Jr., Percé, P.Q.
Lot 415-2, rang 1, canton Percé.
Taxes scolaires: $379.55.
Donahue, Delphis, Percé, P.Q.
510-4, 510-7, 510-8 et 510-9, rang 1, canton Percé.

Taxes scolaires: $154.03, taxes municipales: $24.95. Total: $178.98.
Laterreur, Marc, 1035, Jeanne-Leber, Ste-Foy, Québec 10, P.Q.
Lot 316, moins parties vendues à Eugène Langlois et Gérald et Béatrice O'Leary, du rang 1, canton Percé.
Taxes scolaires: $361.65, taxes municipales: $338.22. Total: $699.87.
Méthot, Emile, Percé, P.Q.
Lot 452, village de Percé, canton Percé.
Taxes scolaires: $1,068.18, taxes municipales: $1,450.02. Total: $2,518.20.
Méthot, Wilfrid, Percé, P.Q.
Lot 475-4, village de Percé, canton Percé.
Taxes scolaires: $283.04, taxes municipales: $244.25. Total: $527.29.
Méthot, William, Percé, P.Q.
Partie lot 415-1, rang 1, canton Percé.
Mesurant 75′ x 100′.
Borné au nord-est par le lot 415-2 et 415-1, au sud-est par la partie du lot 415-1 et au sud-ouest par les lots 408-4 et 408-5
Taxes scolaires: $383.64.
Proulx, Edgar, Percé, P.Q.
Ptie lot 681, rang 2, canton Percé.
Mesurant 1¾ arpents x 28 arpents.
Borné au nord par le 3e rang, au sud par le 1er rang, à l'ouest par John Birmingham et à l'ouest par Isaac LeBlanc.
Taxes scolaires: $746.37.
Simoneau, Roland, Percé, P.Q.
Partie lot 693, rang 2, canton Percé.
Mesurant 2 acres de largeur par la profondeur entre le chemin public et le 3e rang.
Borné en front par le chemin public, à l'arrière par les terres du 3e rang, à l'est par Adélard Simoneau et à l'ouest par Philias Bourget.
Taxes scolaires: $159.89, taxes municipales: $145.50. Total: $305.39.
Warren, Ernest, Percé, P.Q.
Lot 389-3, rang 1, canton Percé.
Taxes scolaires: $246.56.
Dorion, Mme Bertha, 4228, Delorimier, Montréal 778, P.Q.
Lot 582-1, 1er rang Sud du Coin du Banc, canton Percé.
Taxes scolaires: $186.86, taxes municipales: $101.03. Total: $287.89.
Blais, Gabriel, Val-d'Espoir, P.Q.
Ptie lot 1027, rang 3, canton Percé.
Mesurant 75′ x 150′.
Borné au nord et à l'ouest par Simon Proulx, au sud par le chemin public et à l'est par Roméo Kirouac.

School taxes: $270.98.
Donahue, Michel Jr., Percé, P.Q.
Lot 415-2, range 1, Township of Percé.
School taxes: $379.55.
Donahue, Delphis, Percé, P.Q.
Lots 510-4, 510-7, 510-8, 510-9, range 1, Township of Percé.
School taxes: $154.03, municipal taxes: $24.95. Total: $178.98.
Laterreur, Marc, 1035, Jeanne-Leber, Ste-Foy, Québec 10, P.Q.
Lot 316, range 1, Township of Percé, less the parts sold to Eugène Langlois and Béatrice O'Leary.
School taxes: $361.65, municipal taxes: $338.22. Total: $699.87.
Méthot, Emile, Percé, P.Q.
Lot 452, Village of Percé, Township of Percé.
School taxes: $1,068.18; municipal taxes: $1,450.02. Total: $2,518.20.
Méthot, Wilfrid, Percé, P.Q.
Lot 475-4, village of Percé, Township of Percé.
School taxes: $283.04; municipal taxes: $244.25. Total: $527.29.
Méthot, William, Percé, P.Q.
Part of lot 415-1, range 1, Township of Percé.
Measuring 75′ x 100′.
Bounded to the northeast 415-2 and 415-1, to the southeast by part of lot 415-1 and to the southwest by lot 408-4 and 408-5.
School taxes: $383.64.
Proulx, Edgar, Percé, P.Q.
Part of lot 681, range 2, Township of Percé.
Measuring 1 ¾ acre x 28 acres.
Bounded to the north by the range 3, south by the 1st range, to the west by John Birmingham and west by Isaac LeBlanc.
School taxes: $746.37.
Simoneau, Roland, Percé, P.Q.
Part lot 693, range 2, Township of Percé.
Measuring 2 acres wide by the depth between the main highway and the Third range.
Bounded in front by the public highway, in back by the 3rd range Base-Line, to the east by Adélard Simoneau and to the west by Philias Bourget.
School taxes: $159.89; municipal taxes: $145.50. Total: $305.39.
Warren, Ernest, Percé, P.Q.
Lot 389-3, range 1, Township of Percé.
School taxes: $246.56.
Dorion, Mme Bertha, 4228, Delorimier, Montréal 778, P.Q.
Lot 582-1, 1st range, (Sud du Coin du Banc), Township of Percé.
School taxes $186.86, municipal taxes: $101.03. Total: $287.89.
Blais, Gabriel, Val-d'Espoir, P.Q.
Part lot 1027, range 3, Township of Percé.
Measuring 75′ x 150′.
Bounded to the north and to the west by Simon Proulx, to the south by the public highway and to the east by Roméo Kirouac.

Partie 1027, rang 3, canton Percé.
Mesurant 70′ x 150′.
Borné au nord et à l'est par Roméo Kirouac, au sud par le chemin public et à l'ouest par la Commission scolaire de Rocher Percé.
Taxes scolaires: $147.15, taxes municipales: $67.69. Total: $214.84.
Bujold, René, Val-d'Espoir, P.Q.
Lot 1131, rang 4, canton Percé.
Taxes scolaires: $21.99, taxes municipales: $7.66. Total: $29.65.
Bolduc, Léon, Val-d'Espoir, P.Q.
Lot 1101, rang 4, canton Percé.
Mesurant 50′ x 100′.
Borné au nord par le rang 5, à l'est par Théo Lapointe, au sud et à l'ouest par Henri Roy.
Taxes scolaires: $53.60, taxes municipales: $22.38. Total: $75.98.
Cloutier, Gérard, Val-d'Espoir, P.Q.
Lot 1049, rang 3, canton Percé.
Partie lot 1079, rang 4, canton Percé.
Mesurant 150′ x 150′.
Borné au nord par Réal Béliveau, à l'est par Francis Flynn, au sud par Alcide Vibert et à l'ouest par le chemin Lemieux.
Taxes scolaires: $82.62, taxes municipales: $25.43. Total: $108.05.
Poulin, Eugène, Val-d'Espoir, P.Q.
Lot 1155, rang 5, canton Percé.
Moins la propriété vendue à Bertrand Chouinard.
Taxes scolaires: $239.32, taxes municipales: $148.95. Total: $388.27.
Tremblay, Marcel, Val-d'Espoir, P.Q
Lot 1142, rang 3, canton Percé.
Taxes scolaires: $21.82, taxes municipales: $7.09. Total: $28.91.
Simard, Gérard, Percé, P.Q.
Partie lot 592, rang 1, canton Percé.
Superficie de 16 acres.
Taxes scolaires: $138.16, taxes municipales: $47.12. Total: $185.28.
Fortin, Théophile, Val-d'Espoir, P.Q.
Ptie 1033, rang 3, canton Percé.
Mesurant 2 acres par 25 acres.
Borné au nord par le rang 3, sud par le rang « A », est par Arthur Lapointe et ouest par le lot 1032.

Taxes scolaires: $11.40, taxes municipales: $3.54. Total: $14.94.

Commission scolaire Forillon

Scott, André, Grande-Vallée, P.Q.
Ptie lot 67, rang Ouest de la rivière, Seigneurie de Grande-Vallée-des-Monts.
Mesurant approximativement 50′ de largeur par 100′ de profondeur.
Borné au nord et à l'ouest par le résidu du lot 67, à l'est par la route de la colonie et au sud par le lot 1-A-1

Part lot 1027, range 3, Township of Percé.
Measuring 70′ x 150′.
Bounded to the north and to the east by Roméo Kirouac, to the south by the main highway and to the west by the "Commission scolaire de Rocher Percé".
School taxes: $147.15, municipal taxes: $67.69. Total: $214.84.
Bujold, René, Val-d'Espoir, P.Q.
Lot 1131, range 4, Township of Percé.
School taxes: $21.99, municipal taxes: $7.66. Total: $29.65.
Bolduc, Léon, Val-d'Espoir, P.Q.
Lot 1101, range 4, Township of Percé.
Measuring 50′ x 100′.
Bounded to the north by the range 5, to the east by Théo Lapointe, to the south and west by Henri Roy.
School taxes: $53.60, municipal taxes: $22.38. Total: $75.98.
Cloutier, Gérard, Val-d'Espoir, P.Q.
Lot 1049, range 3, Township of Percé.
Part lot 1079, range 4, Township of Percé.
Measuring 150′ x 150′.
Bounded to the north by Réal Béliveau, to the east by Francis Flynn, to the south by Alcide Vibert and to the west the Lemieux road.
School taxes: $82.62, municipal taxes: $25.43. Total: $108.05.
Poulin Eugène, Val-d'Espoir, P.Q.
Lot 1155, range 5, Township of Percé
Less the part sold to Bertrand Chouinard.
School taxes: $239.32, municipal taxes: $148.95. Total: $388.27.
Tremblay, Marcel, Val-d'Espoir, P.Q.
Lot 1142, range 3, Township of Percé.
School taxes: $21.82, municipal taxes: $7.09. Total: $28.91.
Simard Gérard Percé, P.Q.
Part of lot 592, range 1, Township of Percé.
Area of 16 acres.
School taxes: $138.16, municipal taxes: $47.12. Total: $185.28.
Fortin, Théophile, Val-d'Espoir, P.Q.
Part lot 1033, range 3, Township of Percé.
Measuring 2 acres by 25 acres.
Bounded to the north by the Third range, south by the range "A", east by Arthur Lapointe and west by lot 1032.
School taxes: $11.40, municipal taxes: $3.54. Total: $14.94.

School Commission of Forillon

Scott, André, Grande-Vallée, P.Q.
Pt. lot 67, Range West of the river, Seigniory of Grande-Vallée-des-Monts.
Measuring about 50′ wide by a depth of 100′.

Bounded to the north and west by the residue of lot 67, to the east by the colony road and to the south by the lot 1-A-1.

Taxes scolaires: $41.61, taxes municipales: $33.42. Total: $75.03.
Richard, Romuald, Grande-Vallée, P.Q.
Lot 9-B-3, rang 1, rivière Grande-Vallée, Seigneurie de Grande-Vallée-des-Monts.
Taxes scolaires: $125.83, taxes municipales: $235.80. Total: $361.63.
Richard, Denis, Grande-Vallée, P.Q.
Lot F-3, rang 1, rivière Grande-Vallée, Seigneurie de Grande-Vallée-des-Monts.
Taxes scolaires: $42.76, taxes municipales: $54.42. Total: $97.18.
Minville, Réal, Grande-Vallée, P.Q.
Lot 53, rang Ouest de la rivière, Seigneurie de Grande-Vallée-des-Monts.
Taxes scolaires: $57.98, taxes municipales: $304.60. Total: $362.58.
Minville, Mme Horace, Grande-Vallée, P.Q.
Lot 10-A-2, rang un rivière Grande-Vallée, Seigneurie de Grande-Vallée-des-Monts.
Taxes scolaires: $129.28, taxes municipales: $207.12. Total: $336.40.
Lamy, Raymond, Grande-Vallée, P.Q.
Lot A-2, rang Est de la rivière, Seigneurie de Grande-Vallée-des-Monts.
Taxes scolaires: $88.88.
Côté, Léonide, Grande-Vallée, P.Q.
Lot ptie 108-3, rang Est de la rivière, Seigneurie de Grande-Vallée-des-Monts.
Mesurant approximativement 75′ de large par 75′ de profondeur.
Borné au nord et à l'ouest par le résidu du lot 108-3, au sud par le boulevard Perron et à l'est par le lot 108-4.

Taxes scolaires: $24.05, taxes municipales: $30,30. Total: $54.35.
Chrétien, Gonzague, Grande-Vallée, P.Q.
Ptie 28 et ptie 27-4, rang Ouest de la rivière, Seigneurie de Grande-Vallée-des-Monts.
Mesurant 56′ de largeur par 212′ de profondeur.
Borné au nord par le boulevard Perron, au sud par le lot 36 et 39-1, à l'est par le lot 27-5 et 35 et à l'ouest par le résidu des lots 27-4 et 28.

Taxes scolaires: $84.97, taxes municipales: $112.98. Total: $197.95.
Chicoine, Rolland, Grande-Vallée, P.Q.
Lot 24-6-5, rang Ouest de la rivière, Seigneurie de Grande-Vallée-des-Monts.
Taxes scolaires: $178.21, taxes municipales: $437.70. Total: $615.91.
Bernatchez, Jean-Baptiste, Grande-Vallée, P.Q.
Lot 47-2, rang 1 de la rivière, Seigneurie de Grande-Vallée-des-Monts.
Taxes scolaires: $147.75, taxes municipales: $225.35. Total: $373.10.
Bernatchez, Gérard, Grande-Vallée, P.Q.
Lot 101-3, rang Est de la rivière, Seigneurie de Grande-Vallée-des-Monts.

School taxes: $41.61, municipal taxes: $33.42. Total: $75.03.
Richard, Romuald, Grande-Vallée, P.Q.
Lot 9-B-3, range 1 river Grande-Vallée, Seigniory of Grande-Vallée-des-Monts.
School taxes: $125.83, municipal taxes: $235.80. Total: $361.63.
Richard, Denis, Grande-Vallée, P.Q.
Lot F-3, range 1, river Grande-Vallée, Seigniory of Grande-Vallée-des-Monts.
School taxes: $42.76, municipal taxes: $54.42. Total: $97.18.
Minville, Réal, Grande-Vallée, P.Q.
Lot 53, range West of the river, Seigniory of Grande-Vallée-des-Monts.
School taxes: $57.98, municipal taxes: $304.60. Total: $362.58.
Minville, Mrs. Horace, Grande-Vallée, P.Q.
Lot 10-A-2, range 1, river Grande-Vallée, Seigniory of Grande-Vallée-des-Monts.
School taxes: $129.28, municipal taxes: $207.12. Total: $336.40.
Lamy, Raymond, Grande-Vallée, P.Q.
Lot A-2, range East of the river, Seigniory of Grande-Vallée-des-Monts.
School taxes: $88.88.
Côté, Léonide, Grande-Vallée, P.Q.
Lot part 108-3, range East of the river, Seigniory of Grande-Vallée-des-Monts.
Measuring about 75′ wide by 75′ in depth.

Bounded to the north and west by the residue of lot 108-3, to the south by the Perron Boulevard and to the east by the lot 108-4.
School taxes: $24.05, municipal taxes: $30.30. Total: $54.35.
Chrétien, Gonzague, Grande-Vallée, P.Q.
Part lots 28 and 27-4, rang West of the river, Seigniory of Grande-Vallée-des-Monts.
Measuring 56′ wide by a depth of 212′.
Bounded to the north by the Perron Boulevard, to the south by lots 36 and 39-1, to the east by lots 27-5 and 35 and to the West by the residue of lots 27-4 and 28.
School taxes: $84.97, municipal taxes: $112.98. Total: $197.95.
Chicoine, Rolland, Grande-Vallée, P.Q.
Lot 24-6-5, range West of the river, Seigniory of Grande-Vallée-des-Monts.
School taxes: $178.21, municipal taxes: $437.70. Total: $615.91.
Bernatchez, Jean-Baptiste, Grande-Vallée, P.Q.
Lot 47-2, range 1 river Grande-Vallée, Seigniory of Grande-Vallée-des-Monts.
School taxes: $147.75, municipal taxes: $225.35. Total: $373.10.
Bernatchez, Gérard, Grande-Vallée, P.Q.
Lot 101-3, range East of the river, Seigniory of Grande-Vallée-des-Monts.

Taxes scolaires: $75.94, taxes municipales: $184.97. Total: $260.91.
Beaudoin, Réjean, Grande-Vallée, P.Q.
Ptie 39-1, rang Ouest de la rivière, Seigneurie de Grande-Vallée-des-Monts.
Mesurant 100′ de front par 100′ de profondeur.
Borné au nord par le lot 38, sud et ouest par le résidu du lot 39 et est par la route industrielle.
Taxes scolaires: $78.20, taxes municipales: $109.83. Total: $188.03.
Lavoie, Gaétan, Petite-Vallée, comté de Gaspé, P.Q.

Lot 8-C-1-1, rang 1, canton Cloridorme.
Taxes scolaires: $129.97.
Vézina, Ovila, Cloridorme, P.Q.
Lot 62-B-3, rang 1, canton Cloridorme.
Taxes scolaires: $47.09, taxes municipales: $84.36. Total: $131.45.
Clavette, Mauril, Cloridorme, P.Q.
Lot 54-8, rang 1, canton Cloridorme, P.Q.
Taxes scolaires: $37.52, taxes municipales: $25.40. Total: $62.92.
Bernatchez, Diodore, Cloridorme, P.Q.
Lot 72-D-8, rang 1, canton Cloridorme.
Taxes scolaires: $42.25.
Guillemette, Paul-Aimé, Pointe-Frégate, comté de Gaspé, P.Q.
Lot 33-A-1, rang 1, canton Cloridorme.
Taxes scolaires: $61.00, taxes municipales: $35.08. Total: $96.08.
Élément, Aldéric, St-Maurice-de-l'Échourie, P.Q.
Lot 417-7, 1er rang Ouest, canton Fox.
Taxes scolaires: $82.46, taxes municipales: $483.33. Total: $565.79.
Bonenfant, Jean-Baptiste, Portage St-Hélier, St-Maurice-de-l'Échourie, P.Q.
Lot 33, 1er rang Nord, canton Sydenham.
Taxes scolaires: $82.45, taxes municipales: $45.93. Total: $128.38.
Sylvestre, Xavier, Rivière-au-Renard, P.Q.
Lot 50-17, 1er rang Est, canton Fox.
Taxes scolaires: $20.13, taxes municipales: $202.89. Total: $223.02.
Samuel, Eusèbe, Rivière-au-Renard, P.Q.
Partie du lot 125, rang Sud de la rivière, canton Fox.

Taxes scolaires: $74.50.
Francoeur, Mme Albert, Petit-Cap, P.Q.
Lot 329-5, 1er rang Ouest, canton Fox.
Taxes scolaires: $0.67, taxes municipales: $0.74. Total: $1.41.
Dumaresq, André, Rivière-au-Renard, P.Q.
Lot 54-11, rang Sud de la rivière, canton Fox.

Taxes scolaires: $85.92, taxes municipales: $242.71. Total: $328.63.
Dufresne, Michel, Rivière-au-Renard, P.Q.
Partie lot 53-3, rang Sud de la rivière, canton Fox.

School taxes: $75.94, municipal taxes: $184.97. Total: $260.91.
Beaudoin, Réjean, Grande-Vallée, P.Q.
Part lot 39-1, range West of the river, Seigniory of Grande-Vallée-des-Monts.
Measuring 100′ in front by 100′ in depth.
Bounded to the north by lot 38, south and west by the residue of lot 39 and east by the industrial lane.
School taxes: $78.20, municipal taxes: $109.83, Total: $188.03.
Lavoie, Gaétan, Petite-Vallée, County of Gaspé, P.Q.
Lot 8-C-1-1, range 1, Township of Cloridorme.
School taxes: $129.97.
Vézina, Ovila, Cloridorme, P.Q.
Lot 62-B-3, range 1, Township of Cloridorme.
School taxes: $47.09, municipal taxes: $84.36. Total: $131.45.
Clavette, Mauril, Cloridorme, P.Q.
Lot 54-8, range 1, Township of Cloridorme.
School taxes: $37.52. municipal taxes: $25.40. Total: $62.92.
Bernatchez, Diodore, Cloridorme, P.Q.
Lot 72-D-8, range 1, Township of Cloridorme.
School taxes: $42.25.
Guillemette, Paul-Aimé, Pointe-Frégate, County of Gaspé, P.Q.
Lot 33-A-1, range 1, Township of Cloridorme.
School taxes: $61.00, municipal taxes: $35.08. Total: $96.08.
Elément, Aldéric, St-Maurice-de-l'Echourie, P.Q.
Lot 417-7, 1st range West, Township of Fox.
School taxes: $82.46, municipal taxes: $483.33. Total: $565.79.
Bonenfant, Jean-Baptiste, Portage St-Hélier, St-Maurice-de-l'Échourie, P.Q.
Lot 33, 1st range North, Township of Sydenham.
School taxes: $82.45, municipal taxes: $45.93. Total: $128.38.
Sylvestre, Xavier, Rivière-au-Renard, P.Q.
Lot 50-17, 1st range East, Township of Fox.
School taxes: $20.13, municipal taxes: $202.89. Total: $223.02
Samuel, Eusèbe, Rivière-au-Renard, P.Q.
Part of lot 125, range South of the river, Township of Fox.
School taxes: $74.50.
Francoeur, Mrs. Albert, Petit-Cap, P.Q.
Lot 329-5, 1st range West, Township of Fox.
School taxes: $0.67, municipal taxes: $0.74. Total: $1.41.
Dumaresq, André, Rivière-au-Renard, P.Q.
Lot 54-11, range South of the river, Township of Fox.
School taxes: $85.92, municipal taxes: $242.71. Total: $328.63.
Dufresne, Michel, Rivière-au-Renard, P.Q.
Part of lot 53-3, range South of the river, Township of Fox

Mesurant 75′ de front le long de la route du quai par la profondeur entre la route du quai et le lot 53-2.

Borné au nord-ouest par le résidu du lot 53-3, au nord-est par le lot 53-2, au sud-est par le résidu du lot 53-2 et au sud-ouest par la route du quai.

Taxes scolaires: $186.16, taxes municipales: $181.01. Total: $367.17

Déry, Léonard, Rivière-au-Renard, P.Q

Lot 233-2, rang Nord de la rivière, canton Fox.

Taxes scolaires: $73.18.

Côté, André, Rivière-au-Renard, P.Q.

Lot 119-8, rang Sud de la rivière, Canton Fox.

Taxes scolaires: $87.30, taxes municipales: $46.23. Total: $133.53.

Bond, Antoine, Rivière-au-Renard, P.Q.

Lot 251-1, rang Nord de la rivière, canton Fox.

Taxes scolaires: $93.30, taxes municipales: $69.27. Total: $162.57.

Aubut, Gilles, Rivière-au-Renard, P.Q.

Maison seulement située sur partie du lot 119-1, rang Sud de la rivière, canton Fox.

Taxes scolaires: $128.89, taxes municipales: $91.35. Total: $220.24.

Vraie copie certifiée ce 8e jour de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
OWEN BOUCHARD.

63258-4-2-o

Measuring 75′ in front along the wharf lane by the depth from the wharf lane to the lot 53-2.

Bounded to the northwest by the residue of lot 53-3, to the northeast by lot 53-2, to the southeast by the residue of lot 53-2 and to the southwest by the wharf lane.

School taxes: $186.16, municipal taxes: $181.01. Total: $367.17.

Déry, Léonard, Rivière-au-Renard, P.Q.

Lot 233-2, range North of the river, Township of Fox.

School taxes: $73.18

Côté, André, Rivière-au-Renard, P.Q.

Lot 119-8, range South of the river, Township of Fox.

School taxes: $87.30, municipal taxes: $46.23. Total: $133.53.

Bond, Antoine, Rivière-au-Renard, P.Q.

Lot 251-1, range North of the river, Township of Fox.

School taxes: $93.30, municipal taxes: $69.27. Total: $162.57.

Aubut, Gilles, Rivière-au-Renard, P.Q.

House only situated on part of lot 119-1, range South of the river, Township of Fox.

School taxes: $128.89, municipal taxes: $91.35. Total: $220.24.

True copy certified this 8th of January 1976.

OWEN BOUCHARD,
Secretary-Treasurer.

63258-4-2-o

Ville de St-Félicien

Avis public est par les présentes donné, que le conseil municipal de la ville de St-Félicien, par une résolution en date du 5 janvier 1976, a ordonné au soussigné, conformément à la Loi des cités et villes, de vendre les immeubles ci-dessous désignés pour satisfaire au paiement des arrérages de taxes municipales et scolaires, générale ou spéciale, avec intérêts et frais et, qu'en conséquence, lesdits immeubles seront vendus par encan public dans la salle du conseil à l'hôtel de ville de St-Félicien, le DIX-HUITIÈME jour de FÉVRIER 1976, à DIX heures de l'avant-midi, heure normale de l'est.

Toutefois seront exclus de la vente, les immeubles sur lesquels lesdites taxes pour l'année 1975 et des années antérieures, intérêts et frais auront été payés avant le moment de la vente.

Les immeubles ci-après décrits seront vendus, sujets au droit de retrait d'un an. Ils font tous partie du plan cadastral et du livre de renvoi de la ville de St-Félicien.

Ils seront vendus avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances s'il y a lieu, sujets à tous les droits acquis de la ville de St-Félicien et à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.

Le prix d'adjudication de ces immeubles sera payable en monnaie légale ou chèque visé.

Nom et adresse	*Description de l'immeuble*	*Montant des taxes*
Lemieux, Henri-Julien, a/s Jacques Huard, Syndic, 507, Place d'Armes, suite 1207, Montréal, Qué.	Lot 47-A-64, rang III Canton Ashuapmouchouan	$ 166.37

De figure rectangulaire, borné vers le nord-est par le lot 47-A-234, vers le sud-est par le lot 46, vers le sud-ouest par le lot 47-A-65 et vers le nord-ouest par le lot 47-A-237 (boulevard); mesurant cinquante pieds (50.0′) de largeur par une profondeur de cent pieds (100.0′) contenant en superficie cinq mille pieds carrés, M.A.

En foi de quoi, j'ai signé à St-Félicien, ce 9e jour de janvier 1976.

Le greffier,
J.A. BLOUIN.

63220-4-2-o

Municipalité du comté d'Iberville

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, Bernard Larocque, secrétaire-trésorier, que les immeubles ci-dessous désignés seront vendus à l'enchère publique (selon la loi) au lieu où le conseil tient ses séances, à 55, 5e Avenue, Iberville, JEUDI, le ONZIÈME jour du mois de MARS, 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour satisfaire au paiement des taxes municipales, scolaires et autres impositions dues sur cesdits immeubles (intérêts et frais), à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient réglés avant cette date.

La Commission municipale du Québec, par une décision en date du 28 août 1975, a autorisé l'énumération abrégée des numéros cadastraux d'immeubles à être vendus.

Ville d'Iberville

Noms des propriétaires	*Numéros de cadastre*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Autres*	*Total*
Goyette, René (M. et Mme)	P. 61, P. 223, P. 421	$2,902.03	$ 986.37	$ 5.00	$3,893.40
Les Jutes Richelieu Inc.	115 (S-23, 24, 27, 28, 29, 37, 38, 39).	551.98	3,280.60	6.00	3,838.58
Clément Gérald	P-139	1,072.48	1,459.52	6.00	2,538.00
Monette, Jean	393 (P. 192)	762.56	385.86	5.00	1,153.42
Les Entr. Lorrain Estrie Inc.	242 (S-68, 69, 70, 71)	831.04	112.16	5.00	948.20
Choquette, Elie	50 (S-P. 51)	474.52	364.07	5.00	843.59
Daneau, Conrad	386 (P. 182)	559.72	261.99	6.00	827.71
Succ. Labelle, Mme Gab.	P. 99	442.12	224.63	5.00	671.75
Marchand, Ronald	247 (S-27, S-28, S-29)	554.14	77.85	5.00	636.99
Choquette, Maurice	444 (S-39)	287.55	283.88	5.00	576.43
Iberville Realty	444 (S-291, S-292)		123.09	2.50	125.59
Boucher, Bernadette	P. 111	73.96	11.41	3.00	88.37
Brosseau, Marie-Louise	30 (S-163)		60.22	2.50	62.72
Bellocq, Pierre	241 (S-52)	14.24	11.16	2.50	27.90

Paroisse de St-Athanase

Goyette, René	P. 82	$ 60.88	$ 122.24		$ 183.12
Beauchamp, Guy	P. 82	60.08		$ 3.00	63.08
Ministère des Aff. Anc. Combattants	88 (S-13, S-14, S-21, S-22)	306.30		4.00	310.30
Tremblay, Valmore	P. 62 (S-1)		686.58	6.00	692.58
Avery, André	320 (S-29)		349.02	5.00	354.02
Trudel, Béatrice	P. 11		13.04	2.00	15.04
Bombardier, Alcide	P. 340		8.39	2.00	10.39
Plourde, Arthur	S. P. 62		12.09	2.00	14.09
Lebeau, Maurice	217 (S-14)		9.02	2.00	11.02
Barcelou, Marc	P. 89		163.04	4.00	167.04
Caza, Oscar	P. 89		37.86	2.00	39.86
Blouin, Joseph	P. 87		78.31	2.00	80.31
Pellerin, Armand	P. 89	76.24			76.24

Paroisse de St-Alexandre

Leduc, Clovis	4, 20	$ 105.23	$ 683.21	$ 6.00	$ 794.44
Leduc, Yves	8, 9, 104, 105, 107, 110	79.83	581.21	6.00	667.04
Pilotte, Roland	P. 274 (S-95A-95B-95C)	6.30	30.59	2.00	38.89
St-Jean, Jean-Paul	P. 274 (S-83D)	3.07		2.00	5.07
Després, Paul	P. 274 (S-98A)	3.07		2.00	5.07
Duquette, Jeannine	P. 274 (S-71A)	3.61		2.00	5.61
Caron, André et Roger	P. 274 (S-121C)	8.72		2.00	10.72
Caron, Fernand et André	P. 274 (S-64C, 64D)	5.31		2.00	7.31

Noms des propriétaires	Numéros de cadastre	Taxes municipales	Taxes scolaires	Autres	Total
Coutu, Rosaire	P. 141	$ 28.06		$3.00	$ 31.06
Leboeuf, Marcel	P. 274 (S-92B)	3.07		2.00	5.07
Dagenais, Jacques	36-37-95	60.47	$339.45	5.00	404.92
Balthazar, René (Mme)	P. 274 (S-93D)		6.32	2.00	8.32
Rousseau, Réjean	P. 274 (S-84C)		8.89	2.00	10.89
Martin, Joseph	P. 274 (S-31B)		8.89	2.00	10.89
Fortier, Roger	P. 274 (S-11B, 11C, 19D, 20A, 27C, 30B, 32C, 33A, 41B, 41D, 42A, 42B, 45B, 53A, 58A, 58B, 65D, 69C, 74B, 75C, 80A, 86B, 87C, 90A, 90B, 91A, 91B, 93A, 93B, 97A, 97B, 102C, 121A, 122A, 123D, 124C, 130E); 499 (S-1A, 1B, 4B, 6B, 7B)	117.68	452.68	6.00	576.36
	Paroisse de St-Grégoire-le-Grand				
Surprenant, Laurent	P. 244		$ 7.95	$ 2.00	$ 9.95
Leduc, Clovis	493-494		82.98	2.00	84.98
	Henryville village				
Rathé, Gaston	P. 334	$ 161.73	$ 185.21	$ 4.00	$ 350.94
	Municipalité de Henryville				
Mueller, Théo	136, 137	$ 116.85	$ 797.31	$ 5.00	$ 919.16
	Paroisse Ste-Anne-de-Sabrevois				
Tassé, Pierrette	111 (S-39)	$ 17.13	$ 12.35	$ 2.50	$ 31.98
Vandal, Edmond	P. 103 (S-57)		103.92	3.00	106.92
Loiselle, Léo	102 (S-13)		93.84	3.00	96.84
Leclerc, Suzanne T. (Mme)	92 (S-12)		26.69	2.00	28.69
McDonald, Eddy	92 (S-1)		90.33	3.00	93.33
Racicot, Gilles et Tougas, Rita	P. 138		59.64	3.00	62.64

Donné à Iberville, ce 14e jour du mois de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
BERNARD LAROCQUE.

63275-4-2-o

Corporation municipale du comté de Maskinongé

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, Gilles Béland, secrétaire-trésorier de la corporation municipale du comté de Maskinongé, que les immeubles ci-après mentionnés seront vendus à l'enchère publique, dans la salle du Palais de Justice, au deuxième étage, 51, rue St-Marc, Louiseville, lieu où le conseil de comté tient ses sessions, JEUDI le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour taxes municipales et scolaires et frais dus aux municipalités dont il sera ci-après fait mention, sur les différents lots et parties de lot qui sont désignés ci-après, à moins que lesdites taxes et frais encourus ne soient payés avant le jour et l'heure fixés pour la vente:

Paroisse de St-Justin

1. Propriétaire: Jean-Marie Vermette
Le lot numéro deux cent soixante-sept (267) du cadastre de la paroisse de St-Justin, moins les parties appartenant à Canadian National Railway et à la Voirie.
Taxes scolaires: $214.78
2. Propriétaire: Raymond Lebeau
Les lots numéros cent quatre-vingt-neuf (189) et cent quatre-vingt-onze (191) et parties des lots nos 768 et 769 du cadastre de la paroisse de St-Justin.
Taxes scolaires: $380.31
3. Propriétaire: Marcel Bissonnette
Le lot numéro six cent cinquante-neuf (659) et deux parties du lot numéro six cent cinquante-huit (P. 658) et partie du lot numéro 283 du cadastre de la paroisse de St-Justin.
Taxes scolaires: $64.44

Paroisse de St-Léon

1. Propriétaire: Martial Savoie
Parties des lots numéros 22, 26 et 27 du cadastre de la paroisse de St-Léon-le-Grand.
Taxes scolaires: $869.12

Municipalité de Hunterstown

1. Propriétaire: Rosaire Drolet, syndic de André Descôteaux
Partie du lot 88 du cadastre du canton Hunterstown.
Taxes scolaires: $52.27
2. Propriétaire: Wilfrid Hébert
Partie du lot 40 du cadastre du canton Hunterstown.
Taxes scolaires: $44.58

Corporation municipale de la paroisse de St-Alexis-des-Monts

1. Propriétaire: Maurice Auger
Partie du lot 9, rang sud-ouest Rivière-du-Loup, canton Decalonne;
Taxes municipales: $59.16; taxes scolaires: $87.48
2. Propriétaire: Léo Bernier
Partie du lot 339 du cadastre du canton Hunterstown.
Taxes scolaires: $16.93
3. Propriétaire: Jean-Paul Brassard
Partie du lot 18, rang 8, canton Decalonne.
Taxes scolaires: $177.69
4. Propriétaire: Éva Dauphinais
Partie du lot 3, rang 5, canton Decalonne.
Taxes municipales: $3.85; taxes scolaires: $12.56
5. Propriétaire: Michel Denis
Partie du lot 8, rang nord-est, Rivière-aux-Écorces, canton Decalonne.
Taxes municipales: $13.26; taxes scolaires: $41.98
6. Jacques Ebachez
Partie du lot 11, rang nord-est, Saccacomi, canton Decalonne.
Taxes municipales: $2.40; taxes scolaires: $26.07
7. Propriétaire: Solange Francoeur
Partie du lot 378, canton Hunterstown.
Taxes scolaires: $103.42
8. Propriétaire: Guy Malichant
Partie du lot 11, rang 8, canton Decalonne.
Taxes scolaires: $131.84

9. Propriétaire: Magloire Paquin
Partie du lot 9B, rang nord-ouest, Rivière-du-Loup; canton Decalonne.
Taxes scolaires: $29.31

Paroisse de St-Didace

1. Propriétaire: Mme Henry Durand
Partie du lot 226, cadastre de la paroisse de St-Didace.
Taxes scolaires: $4.76
2. Christopher E. Marcotte & *uxor*: propriétaires
Parties des lots 486 et 487 du cadastre de la paroisse de St-Didace.
Taxes municipales: $13.03; taxes scolaires: $4.68
3. Marcel-A. Robidoux: propriétaire
Le lot numéro 776, cadastre paroisse de St-Didace.
Taxes municipales: $15.53, taxes scolaires: $5.70

St-Ignace-du-Lac

1. Propriétaire: Ray Audet
P. lot 64, rang 2, canton Masson
Taxes scolaires: $47.92
2. Propriétaire: Antoine Beaudiera
Lot 6-8, rang 1, canton Masson.
Taxes scolaires: $18.08
3. Réginald Bellemare: propriétaire
P. 18, rang 3, canton Masson.
Taxes scolaires: $64.05
4. Propriétaire: Leslie Bene.
Partie du lot 66-1, rang 2, canton Masson.
Taxes scolaires: $19.08
5. Rev. John Francis Champbell
Partie du lot 37-1, rang 3, canton Masson.
Taxes scolaires: $110.53
6. Propriétaire: Normand Chevrette
Partie du lot 38, rang 2, canton Masson.
Taxes scolaires: $82.89
7. Propriétaire: Mme Nicole Daoust
P. 53-1, rang 3, canton Masson.
Taxes scolaires: $19.08
8. Propriétaire: Dorillas Dugas
P. 51-1, rang 3, canton Masson.
Taxes scolaires: $18.08
9. Propriétaire: Paul Dundoche
P. 48-1, rang 3, canton Masson.
Taxes scolaires: $19.08
10. Propriétaire: Raymond Dundoche
P. 48-1, rang 3.
Taxes scolaires: $19.08
11. Propriétaire: Jean-Paul Gauthier
P. 37-1, rang 3, canton Masson.
Taxes scolaires: $42.09
12. Propriétaire: Jean-Claude Genie
P. 48-1, rang 3, canton Masson.
Taxes scolaires: $19.08
13. Propriétaire: Gilbert Guilbeault
P. 65-1, rang 2, canton Masson.
Taxes scolaires: $120.82

14. Propriétaire: Welly Hamilton
P. 64, rang 2, canton Masson.
Taxes scolaires: $19.08
15. Propriétaire: Francine Hurtubise
P. 31-2, rang 3, canton Masson.
Taxes scolaires: $19.08
16. Propriétaire: Gabrielle Lamontagne
Lot 6-5, rang 1, canton Masson.
Taxes scolaires: $210.77
17. Propriétaire: Normand Leduc
P. 35-1, rang 3, canton Masson.
Taxes scolaires: $19.08
18. Propriétaire: Thérèse Mongeau
P. 65-1, rang 2, canton Masson.
Taxes scolaires: $19.08
19. Propriétaire: Noël Poucher
P. 46, rang 1, canton Masson.
Taxes scolaires: $52.31
20. Propriétaire: Ian E. Richardson
P. 38-1, rang 3, canton Masson.
Taxes scolaires: $19.08
21. Propriétaire: Daniel Rondeau
P. 66-1, rang 2, canton Masson.
Taxes scolaires: $19.08
22. Propriétaire: Frank Tablons
P. 66-1, rang 2, canton Masson.
Taxes scolaires: $19.08
23. Propriétaire: Joseph Wilbur
Le lot 60, rang 2.
Taxes scolaires: $26.22
24. Propriétaire: Joseph Wilbur
Le lot 61, rang 2, canton Masson.
Taxes scolaires: $26.22

Donné et signé, à Louiseville, ce 7e jour du mois de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
GILLES BÉLAND.

63221-4-2-o

Municipalité du comté de Portneuf

Avis public est par les présentes donné, par Vauquelin Frenette, secrétaire-trésorier, que les immeubles ci-après mentionnés seront vendus à l'enchère publique, au village de Cap-Santé, au lieu où le conseil de comté tient ses sessions, au numéro 22, rue de l'Église, JEUDI, le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, à défaut du paiement des taxes municipales et scolaires et autres redevances, ainsi que des frais encourus.

Municipalité de Deschambault village — Cadastre de Deschambault

Propriétaire	*No du cadastre*	*Taxes munic. et int.*	*Taxes scolaires et int.*	*Total*
Léveillé, Pierre	P-72	$ 352.25	$1,027.51	$1,379.76

Municipalité de Deschambault paroisse — Cadastre de Deschambault

Succ. Uldéric Paris	P-243 et P-244		$ 28.80	$ 28.80

Municipalité de St-Charles de Grondines — Cadastre de Grondines

Propriétaires	*No du cadastre*	*Taxes munic. et int.*	*Taxes scolaires et int.*	*Total*
Julien, Philippe	P-255	$ 1.70	$ 15.90	$ 17.60

Municipalité de St-Alban paroisse — Cadastre de St-Alban

Naud, Marcel	Lot 107A		$ 22.48	$ 22.48

Municipalité de St-Casimir village — Cadastre de St-Casimir

Bertrand, Philippe	P-182		$ 54.57	$ 54.57

Municipalité de St-Marc des Carrières — Cadastre de St-Alban

Baron, Alfred	P-396	$ 2.29	$ 4.85	$ 7.14

Municipalité de St-Ubald — Cadastre de St-Ubald et Canton Montauban

Delisle, Normand	76-P, Rg Ste-Anne	$ 2.64	$ 5.07	$ 7.71
Delisle, Mme Normand	177P, Rg St-Achille	46.88	88.52	135.40
Lafontaine, Annette	258P, 259P, 260P et 261P - no rôle 630	1.25	3.60	4.85
Lafontaine, Annette	258P, 259P - no rôle 628 - Rg St-Paul	5.63	14.51	20.14
Lafontaine, Annette	251P - no rôle 612	16.12	17.98	34.10
Lafontaine, Annette	258P - no rôle 626	6.60	18.15	24.75
Perron, Léo	Lot 3 - Rg-I, canton Montauban	174.25		174.25
Perron, Léo	4P, Rg-C, canton Montauban	5.26		5.26
Perron, Léo	1P, Rg-C, canton Montauban	6.57		6.57

Municipalité de St-Augustin Desmaures — Cadastre de St-Augustin

Succ. Onésime Coté ou représentants	P344, à distraire 25% adjugé à J.C. Soulard	$ 6.62	$ 25.53	$ 32.15

Ville de Fossambault sur le Lac — Cadastre de Ste-Catherine

Coté, Gabriel	461-B-2		$ 185.03	$ 185.03

Municipalité de Pont-Rouge — Cadastre de Ste-Jeanne de Neuville

Lamothe, Willie	276-38-7	$ 230.69	$ 81.05	$ 311.74

Municipalité de Ste-Catherine — Cadastre de Ste-Catherine

Propriétaires	*No du cadastre*	*Taxes munic. et int.*	*Taxes scolaires et int.*	*Total*
Chabot, Claude	179P		$ 43.68	$ 43.68
Gourdeau, Robert	227P		89.60	89.60
Roussel, André	350-2		540.80	540.80

Municipalité de Shannon — Cadastre de Ste-Catherine

Griffin, Patrick	431P		$ 148.80	$ 148.80
Savard, Mme Joseph D	263P		19.84	19.84

Municipalité de St-Raymond paroisse — Cadastre de St-Raymond, Ste-Catherine et cantons Gosford, Roquemont, Colbert

Dugal, Raoul	34-22 et 34, 35, Rg 3, Rocquemont	$ 4.63		$ 4.63
Daigle, Ernest	I-P, Rg 3, Colbert	24.14		24.14
Paré, Paul-Émile	68-P, Rg I, Gosford	73.54		73.54
Jacques, Roger	8 A-P, Rg 3, Gosford	24.31		24.31
Guimont, Victorin	QA-P, Rg 8, Gosford	16.64		16.64
Boutet, Raymond	566-P, cad. Ste-Catherine	294.11		294.11
Langevin, Emmanuel	425-P, BL-4	105.86		105.86
Clavet, Raymond	520-29, 520-31, BL-2	23.45		23.45
Paquet, Antonio G.	584-P, BL-1	45.76		45.76
Bouchard, Yvon	686-P BL-6	8.98		8.98
Succ. Alex Savary	7b-P, Rg 2, Gosford, à distraire 50% adj. à Maurice Perron	11.26		11.26

Municipalité de St-Basile sud village — Cadastre de St-Basile

Succ. Hector Frenette	4-P, à distraire 35% adj. à Donaldo Leclerc	$ 3.78	$ 18.02	$ 21.80

Donné à Cap-Santé le 13e jour de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
VAUQUELIN FRENETTE.

63208-4-2-o

Municipalité du comté de Québec

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, Robert L'Heureux, secrétaire-trésorier de la corporation du comté de Québec, que les immeubles ci-après décrits seront vendus à l'enchère publique, au sous-sol de la Caisse populaire de Loretteville, lieu où le Conseil municipal dudit comté tient ses sessions, JEUDI, le ONZIÈME jour du mois de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires et autres charges dues aux corporations locales ci-après nommées, à moins que lesdites taxes avec les frais ne soient payés avant la vente.

Corporation municipale des Cantons-Unis de Stoneham et Tewkesbury

Comme appartenant à M. Jean-Guy Lapierre.
Partie du lot (11 n.s.) onze non subdivisé du Rang 6 du cadastre officiel de la paroisse de St-Edmond-de-Stoneham.

1. Un terrain mesurant 630 pieds au nord-ouest, 600 pieds au sud-est, 1000 pieds au nord-est et 1055 pieds au sud-ouest, borné au nord-ouest par un chemin privé, au sud-est par Domtar Cie, au nord-est par partie appartenant à Pierre Leboeuf et partie à l'acquéreur, au sud-ouest par partie appartenant à Émile Pageau et partie appartenant à Lionel Plamondon ou représentants.

2. Un terrain mesurant 55 pieds de largeur par 263 pieds de profondeur; borné au nord-ouest, sud-est et nord-est par un chemin privé, au sud-ouest par l'acquéreur. Avec bâtisse dessus construite.

Taxes municipales: $119.69; taxes scolaires: $198.16. Total: $317.85.

Comme appartenant à M. Yvon Martin.

Le lot (10-64) dix – soixante-quatre du Rang 3 du cadastre officiel de la paroisse de St-Edmond-de-Stoneham, mesurant 100 pieds à l'est, 120 pieds à l'ouest, 110 pieds de profondeur au nord, 119 pieds au sud.

Borné à l'est par l'avenue du Hibou, à l'ouest par partie du lot 10 n.s. (ancien chemin), au nord par le lot 10-70, au sud par le lot 10-56; comprenant une superficie de 12,430 p.c. circonstances et dépendances.

Taxes municipales: $23.79; taxes scolaires: $27.53. Total: $51.32.

Comme appartenant à M. Lucien Ratté.

Partie du lot (11 n.s.) onze non subdivisé du Rang 1 du cadastre officiel de la paroisse de St-Edmond-de-Stoneham, mesurant au nord-ouest 42 pieds, au sud-est 52 pieds, au nord-est et au sud-ouest 108 pieds.

Bornée au nord-ouest par la rivière Huron, au sud-est par un chemin prive, au nord-est par partie du lot 11 appartenant à Okil St-Hilaire ou représentants, au sud-ouest par partie du lot 11 n.s. appartenant à Rosaire Plamondon, avec bâtisse dessus construite.

Taxes municipales: $98.57; taxes scolaires: $158.05. Total: $256.62.

Corporation municipale de Ste-Thérèse-de-Lisieux

Comme appartenant à M. Davis Claveau.

Un emplacement en la municipalité de Ste-Thérèse-de-Lisieux, faisant partie du lot (914) neuf cent quatorze du cadastre officiel de la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec, borné au nord par un chemin, à l'est à un emplacement faisant partie du même lot appartenant à M. P.E. Hains, au sud aussi audit P.E. Hains et à l'ouest au terrain de L. Paquet ou représentant et au terrain de Chs A. Lacasse ou représentant; mesurant dans ses lignes nord (7.') soixante et onze pieds et quatre pieds (4'); dans sa ligne sud soixante-quinze pieds (75'); dans sa ligne est soixante-quinze pieds (75') et dans ses lignes ouest cinquante pieds (50') et vingt-cinq pieds (25'), mesure anglaise.

Taxes municipales: $222.17; taxes scolaires: $78.70. Total: $300.87.

Comme appartenant à M. Odilon Paquet.

Partie du lot (1405) mille quatre cent cinq du cadastre officiel de la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec, représentant (98%) quatre-vingt-dix-huit pour cent de la grandeur donnée au cadastre, et à prendre à l'extrémité nord dudit lot, circonstances et dépendances.

Taxes municipales: $12.47; taxes scolaires: $14.54. Total: $27.01.

Comme appartenant à M. Gaston Tremblay.

Le lot (1432) mille quatre cent trente-deux du cadastre officiel de la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec, mesurant un arpent de largeur, sur 20 arpents de profondeur.

Borné au nord aux terres du Lac Beauport et au sud à la concession St-Louis, circonstances et dépendances.

Taxes municipales: $55.25; taxes scolaires: $23.71. Total: $78.96.

Comme appartenant à Mme Eugène Lafrance (Françoise Labrecque).

Partie du lot (1132) mille cent trente-deux du cadastre officiel de la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec; mesurant 50 pieds dans ses lignes nord-ouest et sud-est sur la profondeur de 75 pieds, mesure anglaise.

Bornée au nord-ouest par un chemin de sortie, au nord-est à Jules Beaumont ou représentants, au sud-est par une ligne tracée au centre de la rivière du Lac, et à l'ouest à M. Morency, le tout avec bâtisse.

Taxes municipales: $101.70; taxes scolaires: $87.22. Total: $188.92.

Comme appartenant à M. Maurice Sanschagrin.

Un emplacement en la municipalité de Ste-Thérèse-de-Lisieux, faisant partie des lots (978 et 979) neuf cent soixante dix-huit et neuf cent soixante dix-neuf du cadastre officiel de la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec, borné à l'ouest par un chemin de quarante pieds (40') au nord au reste du terrain de Jos. D. Boutet, à l'est à la terre de M. Eug. Dubreuil et au sud à la ligne nord de l'assi tte de l'Hydro-Québec mesurant cent soixante-quinze pieds (175') de front sur le chemin sur la profondeur de cent vingt-deux pieds (122') plus ou moins, mesure anglaise.

Taxes municipales: $32.96; taxes scolaires: $29.37. Total: $52.33.

Corporation municipale de Ste-Foy, Quartier Laurentien

Comme appartenant à M. Alexandre Dufresne.

Parties des lots numéros (284 ptie et 285 ptie) deux cent quatre-vingt-quatre et deux cent quatre-vingt-cinq du cadastre officiel de la paroisse de L'Ancienne-Lorette,

Bornés au nord-est par le lot 285-1 et 284-5, au sud-est par la rue Dufresne, au sud-ouest par le lot 284-P, au nord-ouest par le lot 298-P, pour une superficie totale de 8,150 p.c., m.a.

Taxes municipales: $371.55; taxes scolaires: $154.48. Total: $526.03.

Comme appartenant à M. Armand Bédard.

Les lots numéros (497-2 et -5) quatre cent quatre-vingt-dix-sept – deux et – cinq du cadastre officiel de la paroisse de L'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec, circonstances et dépendances.

Taxes municipales: $16.33; taxes scolaires: $10.71. Total: $27.04.

Comme appartenant à M. Marc Lemelin.

Partie du lot numéro (525 ptie) cinq cent vingt-cinq du cadastre officiel de la paroisse de L'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec.

Borné au nord-est par le lot 524 ptie, au sud-est par la limite de la municipalité de St-Félix-de-Cap-Rouge, au sud-ouest par le lot 528 ptie, au nord-ouest par l'autoroute 440, pour une superficie totale de 779,000 p.c., m.a., circonstances et dépendances.

Taxes municipales: $24.30; taxes scolaires: $383.24. Total: $407.54.

Comme appartenant à M. Robert Lépine.

Le lot numéro (606-1) six cent six – un du cadastre officiel de la paroisse de L'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec, circonstances et dépendances.

Taxes municipales: $578.91; taxes scolaires: $139.62. Total: $718.53.

Comme appartenant à M. Marcel St-Laurent.

Le lot numéro (604-56) six cent quatre – cinquante-six du cadastre officiel de la paroisse de L'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec, circonstances et dépendances.

Taxes municipales: $1.45; taxes scolaires: $93.08. Total: $94.53.

Comme appartenant à Mme Pauline Roy.

Partie du lot numéro (564 ptie) cinq cent soixante-quatre du cadastre officiel de la paroisse de L'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec.

Borné au nord-est par le lot 564 ptie, au sud-est par la rue Marcel-Proulx, au sud-ouest par le lot 564 ptie, au nord-ouest par le Lac St-Augustin, pour une superficie totale d'environ 4,000 p.c., m.a., circonstances et dépendances.

Taxes municipales: $182.14; taxes scolaires: $102.20. Total: $284.34.

Comme appartenant à J.M.U. Construction Inc.

Les lots numéros (531-28-2-1) cinq cent trente et un – vingt-huit – deux – un et (531-27-1) cinq cent trente et un – vingt sept – un du cadastre officiel de la paroisse de L'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec, circonstances et dépendances.

Taxes municipales: $2,673.09; taxes scolaires: $43.29. Total: $2,716.38.

Corporation municipale de la ville de L'Ancienne-Lorette

Comme appartenant à Monte Carlo Dev. Inc.

Le lot numéro (260-6) deux cent soixante–six du cadastre officiel de la paroisse de L'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec, circonstances et dépendances.

Taxes municipales: $6.65; taxes scolaires: $2.21. Total: $8.86.

Comme appartenant à M. Conrad Drouin.

Le lot numéro (246-7) deux cent quarante-six–sept du cadastre officiel de la paroisse de L'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec, circonstances et dépendances.

Taxes municipales: $443.63; taxes scolaires: $332.51. Total: $776.14.

Comme appartenant à C.A. Parent Inc.

Partie du lot numéro (229 ptie) deux cent vingt-neuf du cadastre officiel de la paroisse de L'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec, circonstances et dépendances.

Borné au nord-ouest par la rue St-Jean-Baptiste, au nord-est par le lot 230-1, au sud-est par les lots 229-41, 229-42, 229-43, 229-44, 229-45, 229-46, et 229-47-p., au sud-ouest par la place de l'Avenir, pour une superficie totale de 23,666 p.c., m.a., et partie du lot numéro (230 ptie) deux cent trente du cadastre officiel de la paroisse de L'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec.

Borné au nord-ouest par les lots 230-1, et 230-2, au nord-est par le lot 230 P., au sud-est par les lots 230-48, 230-47, 230-46 et 230-45, au sud-ouest par la partie du lot 229 décrite ci-dessus, pour une superficie totale d'environ 2,250 p.c., m.a., circonstances et dépendances.

Taxes municipales: $556.20; taxes scolaires: $246.19. Total: $802.39.

Comme appartenant à C.A. Parent Inc.

Le lot numéro (228-56) deux cent vingt-huit–cinquante-six du cadastre officiel de la paroisse de L'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec, circonstances et dépendances.

Taxes municipales: $58.26; taxes scolaires: $20.55. Total: $78.81.

Comme appartenant à Benoit Dumais Ltée.

Le lot numéro (230-2) deux cent trente–deux du cadastre officiel de la paroisse de L'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec, circonstances et dépendances.

Taxes municipales: $124.70; taxes scolaires: $38.12. Total: $162.82.

Commission scolaire de la Jeune-Lorette

Comme appartenant à Armand Hamel.

Partie des lots numéros (237 et 239 ptie) deux cent trente-sept et deux cent trente-neuf du cadastre officiel de la paroisse de St-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec.

Borné d'un côté par la rue Bocage, sur un autre côté par une rue projetée, sur un 3e côté par le terrain appartenant à Dame Antoinette B. Martel et un quatrième côté par le résidu du lot 239 appartenant à un tiers et mesurant 70 pieds de largeur sur 70 pieds de profondeur, formant une superficie de 4,550 p.c., m.a., circonstances et dépendances.

Taxes scolaires: $66.30.

Comme appartenant à M. Gilles Robitaille.

Partie du lot numéro (239 ptie) deux cent trente-neuf du cadastre officiel de la paroisse de St-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec.

Borné d'un côté par partie du même lot appartenant à Émile Myrand Inc., sur deux côtés par partie du lot 239 p. sur un quatrième côté par le lot 240, mesurant 65 pieds de largeur sur 74 pieds de profondeur, formant une superficie de 4,550 p.c., m.a., circonstances et dépendances.

Taxes scolaires: $500.21.

Comme appartenant à M. J.E. Marcel Claude.

Partie des lots numéros (177 et 178 ptie) cent soixante-dix-sept et cent soixante-dix-huit du cadastre officiel de la paroisse de St-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec.

Borné vers le sud-est par l'avenue de la Montagne Ouest, vers le nord-est et le nord-ouest par partie des même lots appartenant à M.G. Moreau, vers le sud-ouest par partie du lot 177 n.s., mesurant 72 pieds de largeur sur 184 pieds de profondeur, formant une superficie de 16,928 p.c., m.a., circonstances et dépendances.

Taxes scolaires: $1,088.97.

Comme appartenant à M. Jean-Guy Drapeau.

Partie des lots numéros (1272 et 1273 ptie) douze cent soixante-douze et douze cent soixante-treize du cadastre officiel de la paroisse de St-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec.

Borné vers le sud-ouest par le Boulevard de la Colline, vers le nord-ouest par une rue projetée, vers le nord-est par le terrain de Laurent Bertrand, vers le sud-est par celui de Georges Cardinal, et mesurant 100 pieds de largeur sur 200 pieds de profondeur, formant une superficie de 20,000 p.c., m.a., circonstances et dépendances.

Taxes scolaires: $148.51.

Comme appartenant à M. Xavier Daigle.

Partie du lot numéro (199 ptie) cent quatre-vingt-dix-neuf du cadastre officiel de la paroisse de St-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec.

Borné en front vers le nord-est par l'avenue de l'Église Nord, vers le nord-ouest par partie du même lot appartenant à J.M. Daigle, vers le sud-est par partie du même lot appartenant à Mme Simonne Daigle, à l'arrière au sud-ouest par un inconnu, mesurant 96 pieds de largeur sur 192 pieds de profondeur, formant une superficie de 18,432 p.c., m.a., circonstances et dépendances.

Taxes scolaires: $209.44.

Comme appartenant à M. Emmanuel Kenny.

Partie du lot numéro (326 n.s.) trois cent vingt-six non subdivisé du cadastre officiel de la paroisse de St-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, de forme triangulaire.

Borné d'un côté par le Boulevard Pie XI, sur un deuxième côté par une rue projetée et à l'arrière par l'emprise d'un chemin de fer, formant une superficie de 4,600 p.c., m.a., circonstances et dépendances.

Taxes scolaires: $89.25.

Comme appartenant à Charles-Omer Villeneuve.

Partie du lot numéro (192 ptie) cent quatre-vingt-douze du cadastre officiel de la paroisse de St-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec.

Borné en front par l'avenue Gaudard, sur 2 côtés par le terrain de Émilio Colarusso, sur l'autre côté par le terrain de Rosaire Morin, mesurant 75 pieds de largeur par 150 pieds de profondeur, formant une superficie de 11,250 p.c., m.a., circonstances et dépendances.

Taxes scolaires: $310.22.

Comme appartenant à M. Gérard Lirette.

Partie du lot numéro (201 ptie) deux cent un du cadastre officiel de la paroisse de St-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec.

Borné en front par l'Avenue de l'Église Nord, d'un côté par partie du lot 200 n.s. appartenant à Lorraine Légaré, de l'autre côté par partie du lot 201 appartenant à Jean Bte Lirette et à l'arrière par un inconnu, formant une superficie de 16,684 p.c., m.a., circonstances et dépendances.

Taxes scolaires: $229.24.

Comme appartenant à M. Maurice Fournier.

Les lots numéros (270-36-24) deux cent soixante-dix-trente-six-vingt-quatre et (270-37-45) deux cent soixante-dix-trente-sept-quarante-cinq du cadastre officiel de la paroisse de St-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, formant une superficie de 13,500 p.c., m.a., circonstances et dépendances.

Taxes scolaires: $488.40.

Donné à Loretteville, ce 8e jour de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
ME ROBERT L'HEUREUX, *notaire.*

63217-4-2-o

Municipalité du comté de Rimouski

Avis public est, par le présent, donné par le soussigné, Roland Gagnon, secrétaire-trésorier du conseil municipal du comté de Rimouski, que les immeubles ci-dessous mentionnés seront vendus à l'enchère publique, en la cité de Rimouski, dans l'édifice de « Les Chevaliers de Colomb », 139, St-Germain est, au lieu ordinaire des sessions de ce conseil JEUDI, le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisations scolaires, charges et taxes municipales dues sur ces immeubles, à moins qu'elles ne soient payées avec les frais avant la vente.

Désignation de tous les immeubles situés dans la municipalité du comté de Rimouski, à raison desquels il est dû des taxes municipales et scolaires, charges et frais, terrains et bâtisses comme appartenant à:

Municipalité scolaire La Neigette

Noms et prénoms	*Numéro du cadastre officiel*	*Taxes munic.*	*Taxes scol.*	*Montant dû*
Pelletier, Marcel	189-26, 189-25	$ 583.75	$ 547.07	$ 1,030.82
Les lots 189-26 et 189-25, au cadastre officiel de la paroisse St-Germain-de-Rimouski, avec bâtisses.				
D'Amours, Romuald	207-71-4	667.45	533.92	1,201.37
Le lot numéro 207-71-4, au cadastre officiel de la paroisse St-Germain-de-Rimouski, avec bâtisses.				
Ruest, Bertrand	212-214-1, 212-215, 212-216	4,854.65	2,974.59	7,829.24
Les lots numéros 212-214-1, 212-215, 212-216 au cadastre officiel de la paroisse St-Germain-de-Rimouski, avec bâtisses.				
Lebel, J.-Roger	P. 409-1		89.97	89.97
Partie du lot numéro 409-1, au cadastre officiel de la paroisse St-Germain-de-Rimouski, mesurant 225.64 pieds au nord-ouest, 150 pieds au nord-est, 201.31 pieds au sud-est et 150 pieds au sud-ouest, bornée au nord-ouest à partie du lot numéro 409 non subdivisé, au nord-est au lot 409-2, au sud-est à le boulevard du Sommet non cadastré et au sud-ouest au lot numéro 407.				
Les Promotions du Bas St-Laurent	209-3-66	776.40	588.67	1,365.07
Une bâtisse érigée sur le lot numéro 209-3-66, au cadastre officiel de la paroisse St-Germain-de-Rimouski.				
St-Laurent, Gilles	434-8		85.00	85.00
Le lot numéro 434-8, au cadastre officiel de la paroisse St-Germain-de-Rimouski, avec toutes les améliorations s'y trouvant.				
Lavoie, M. et Mme Mario	4-55, 7-63	262.10	246.96	509.06
Les lots numéros 4-55 et 7-63, au cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.				

Noms et prénoms	Numéro du cadastre officiel	Taxes munic.	Taxes scol.	Montant dû
Pineault, M. et Mme Clément	24-9	$377.65	$302.75	$680.40
Le lot numéro 24-9, au cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.				
Boudreau, Mme Laurent-M	32-8		64.61	64.61
Le lot numéro 32-8, au cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, avec les améliorations qui s'y trouvent.				
Paradis, Florian	P. 67	31.90	110.80	142.70
Partie du lot numéro 67, au cadastre officiel de la paroisse de Ste-Luce, mesurant 60 pieds de largeur par 120 pieds de profondeur, mesure anglaise, borné au nord-ouest à l'ancien tracé de la route nationale, au nord-est et au sud-est à Bernard Baril et au sud-ouest à un terrain de 40 pieds de largeur que Bernard Baril projette de vendre au docteur Georges Pineault, circonstances et dépendances.				
Levesque, Gérard	P. 114	83.45	60.16	143.61
Partie du lot numéro 114, au cadastre officiel de la paroisse de Ste-Luce, mesurant 155 pieds de front le long de la route nationale par toute la profondeur qu'il y a entre ladite route nationale et le fleuve St-Laurent, borné au nord au fleuve St-Laurent, au sud à la route nationale, à l'est à la Compagnie d'Équipement de Rimouski et à l'ouest à Jacques Savard, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.				
Boudreau, Jean-Marc	219, 220		602.05	602.05
Les lots numéros 219 et 220, au cadastre officiel de la paroisse de Ste-Luce, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.				
Lebel, Roger	P. 37 et 38		87.07	87.07
Partie des lots numéros 37 et 38, quatrième rang, au cadastre officiel du canton Macpès, étant un terrain mesurant 180 pieds de profondeur par la largeur qu'il peut y avoir entre le terrain de M. Gérard Rouleau à l'ouest et celui de J.R. Lebel à l'est, borné au nord à Roger Bérubé au chemin privé, à l'est à J.R. Lebel au terrain qu'il a acquis de M. Antonio Levesque, au sud au Lac à Plourde et à l'ouest à Gérard Rouleau, tel que le tout se trouve actuellement.				
Lepage, Mlle Jeannine	29-B-26	13.64	30.64	44.28
Le lot numéro 29-B-26, rang un, au cadastre officiel du canton Macpès, tel que le tout se trouve actuellement.				
Fiola, Gilles	P. 17-A		40.50	40.50
Partie du lot numéro 17-A, au cadastre officiel pour le quatrième rang du canton Macpès, de 90 pieds de front sur la rue, par 80 pieds de profondeur, mesure anglaise, borné au nord au chemin, à l'est, au sud et à l'ouest à Mme Clermont Duchesne, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.				
Gendreau, Daniel	546, 710	25.66	57.14	82.80
Les lots numéros 546 et 710, au cadastre officiel de la paroisse de Ste-Cécile-du-Bic, de 2 arpents de front sur 48 arpents de profondeur, borné à l'est à Raymond Rousseau et à l'ouest à Adrien Landry.				
Caron, Raymond	P. 171		237.49	237.49
Partie du lot numéro 171, au cadastre officiel de la paroisse de St-Fabien, étant un emplacement à bail, mesurant 87 pieds de front sur la rue Jean par 65 pieds de profondeur, du sud-ouest au nord-est, mesure anglaise, borné au sud-ouest à la rue Jean, au nord-ouest à Georges Jean, au sud-est à Paul-Emile Jean et au nord-est aux représentants d'Omer Rousseau, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.				
Duchesne, Richard	P. 188		320.22	320.22
Partie du lot numéro 188, au cadastre officiel de la paroisse de St-Fabien, étant un emplacement occupé à bail, mesurant 100 pieds à prendre sur le chemin de front du premier rang, par 100 pieds de profondeur à prendre sur la route de la grève, mesure anglaise, borné au nord-ouest à Emile d'Astous, au nord-est à la route de la grève, au sud-est au chemin de front du premier rang et au sud-ouest à Jean-Marc Gagnon, avec le restaurant dessus construit, circonstances et dépendances.				
Gagnon, Charles	P. 646		281.98	281.98
Partie du lot numéro 646, au cadastre officiel de la paroisse de St-Fabien, étant un emplacement à St-Eugène-de-Ladrière, mesurant 160 pieds sur la route du moulin et 48 pieds, de l'est à l'ouest du côté sud, et 35 pieds le long du chemin de front, borné au nord-ouest au chemin de front, à 18 pieds à l'est de la route du moulin, et des autres côtés au vendeur, le tout mesure anglaise, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.				
Dufour, Gilles	P. 3		120.96	120.96
Partie du lot numéro 3, au cadastre officiel de la paroisse de Ste-Luce, mesurant 290 pieds, de l'est à l'ouest, par une profondeur de cent quarante pieds, du côté est, et de 56 pieds, du côté ouest, borné au nord par le fleuve St-Laurent, au sud à la route, à l'ouest à M. Bouchard et à l'est à M. Chamberland, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.				

Dans la municipalité scolaire de Témiscouata

Noms et prénoms	*Numéro du cadastre officiel*	*Taxes municip.*	*Taxes scol.*	*Montant dû*
Lafrance, Lucien	21		$58.26	$58.26
Le lot numéro 21, au cadastre officiel pour le septième rang du canton Bédard, avec bâtisses.				
Dumont, Camille	45, 57	$18.00	44.75	62.75
Les lots numéros 45 et 57 au cadastre officiel pour le quatrième rang du canton Bédard, avec bâtisses.				

Dans la municipalité de la paroisse de Ste-Blandine

Proulx, Roch	P. 500	$103.01	$110.75	$213.76
Partie du lot numéro 500, au cadastre officiel de la paroisse St-Germain-de-Rimouski, mesurant 100 pieds de largeur par 100 pieds de profondeur, borné à l'est à la route, au sud à Michel Levesque, au nord et à l'ouest à Hormidas Proulx, avec bâtisses.				
Proulx, Roch	P. 3	17.60	21.80	39.40
Partie du lot numéro 3, au cadastre officiel pour le deuxième rang du canton Macpès, étant un emplacement mesurant environ 85 pieds de largeur par 125 pieds de profondeur, borné à l'est partie à Ulysse Proulx et partie à un Lac, et des trois autres côtés à Léopold et Martin Guimond.				

Donné à Rimouski, ce 5e jour de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
ROLAND GAGNON.

63216-4-2-o

Municipalité du comté de Richmond

Avis est par les présentes donné par Me Camille Dupuis, notaire, secrétaire-trésorier de la municipalité du comté de Richmond, que les immeubles ci-après mentionnés, seront vendus à l'enchère publique, au bureau du secrétaire-trésorier, au no 295 sud, rue Principale, à Richmond, Qué., JEUDI, le ONZIÈME jour du mois de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires ainsi que les frais encourus à moins que le tout ne soit payé avant la vente.

Municipality of the County of Richmond

Notice is hereby given by Me. Camille Dupuis, Notary, Secretary-Treasurer of the Municipality of the County of Richmond, that the immoveable hereinafter described, will be sold by public auction, at the Office of the Secretary-treasurer, at 295 South, Main Street, Richmond, Qué., on THURSDAY, the ELEVENTH day of the month of MARCH 1976, at TEN o'clock in the forenoon, to satisfy to the payment of municipal and school taxes with costs incurred thereon, unless the said taxes and costs be paid before the sale.

Canton de Cleveland — *Cleveland Township*

Propriétaire *Owner*	Description	Taxes municipales *Municipal taxes*	Taxes scolaires *School taxes*	Total
Roger Labarre Inc.	Pt. 17-B, Rg. 12	$ 192.36		$ 192.36
Ernest Dubé	Pt. 9-B, Rg. 12	9.42		9.42
Joseph Mason	Pt. 17A, Pt. 18A, 18C, Rg. 12, 18D, 19C, Rg. 13		$ 313.86	313.86

Municipalité de Windsor — *Municipality of Windsor*

Dame Béatrice Sévigny	Pt. 398A-1, 418, 417		$ 5,889.09	$ 5,889.09

Municipalité de St-Denis de Brompton — *Municipality of St-Denis of Brompton*

Propriétaire *Owner*	Description	Taxes municipales *Municipal taxes*	Taxes scolaires *School taxes*	Total
Jean Felteau	724, 26Pt., 724Pt.		$ 115.12	$ 115.12
Mme Gérard Plamondon	651 2 23		107.75	107.75
Canton Brompton — *Township of Brompton*				
Emery Carrier	Rg. 1 4 14	$ 380.03	$ 265.56	$ 645.59
Georges Groulx	Rg. 4 31C 61	201.31	453.88	655.19
Marcel Deguire	Rg. 3 5A Pt.		469.02	469.02
Réjean Royer	Rg. 6 19C		11.23	11.23
Ville de Richmond — *Town of Richmond*				
Donald Fowler	105-3		$ 211.24	$ 211.24
Municipalité des Trois-Lacs — *Municipality of Trois-Lacs*				
Marcel Desrochers	Pt. 1164	$ 12.48	$ 21.21	$ 33.69
René Thuot	Pt. 1159		15.23	15.23
Canton de Melbourne — *Township of Melbourne*				
Gottfried Amend	Pts. 1 & 2, Rg. 4	$ 52.84		$ 52.84
Mme Murielle Bond	Pts. 1F & 2C, Rg. 6	20.13		20.13
Mrs. Linda Dornan	Pts. 1 & 2, Rg. 4	18.73		18.73
Stuart Kinmond	8A-1, Rg. 5, Pt. 8-A, Rg. 5	9.95		9.95
Jean-Paul Matucha	Pt. 6A, Rg. 1	2.85		2.85
Michael Matucha	Pt. 6A, Rg. 1	2.25		2.25
Gaston & Laurent Morel	Pts. 1F & 2C, Rg. 6	17.88		17.88
Georges Paquet	Pt. 27B, Rg. 7	37.94		37.94
John D. Shingler	Pt. 2D, 3A, 4E, 5A, Rg. 1	102.49		102.49
Mrs. Lisa Van-Muilekon	Pts. 7C, 7D, Pt. 8B, 8C, 9B, Rg. 5	38.60		38.60
Charles Buzzell	Pt. 19E, Rg. 4		$ 23.72	23.72
Frank Podstatsky	Pt. 1 & Pt. 2, Rg. 4		128.55	128.55
Municipalité de St-François-Xavier-de-Brompton — *Municipality of St-François-Xavier-de-Brompton*				
Gérard Bibeau	9-B-44, Rg. 3	$ 38.07		$ 38.07
Roméo Beaunoyer	Pt. 14-C, Rg. 5	24.39		24.39
Venant Nadeau	Pt. 12 n.s. Rg. 3	5.10		5.10
Ville d'Asbestos — *Town of Asbestos*				
Adélard Fortin	7A-74	$ 37.80	$ 70.61	$ 108.41
Adélard Fortin	7A-75	198.07	371.04	569.11
André H. Lachance	Pt. 80-363	278.21	470.00	748.21

Canton Windsor — *Township of Windsor*

Propriétaire *Owner*	Description	Taxes municipales *Municipal taxes*	Taxes scolaires *School taxes*	Total
Mme Céline Côté	P. 178		$ 234.31	$ 234.31

Canton de Shipton — *Township of Shipton*

Arthur Daigle	Pt. 7A, Rg. 3	$ 120.49	$ 103.94	$ 224.43
André Gagné	Pt. 2C, Pt. 3B, Pt. 4C, 4C 14 à 27, Rg. 1	795.87		795.87
Bertrand Leroux	Pt. 18D, Rg. 1	5.66		5.66
Jacques Mallette	Pt. 20A, 20A-228, Rg. 3	63.94	30.49	94.43
Jocelyn St-Denis, La Galerie des Ancêtres	28A1-1, Rg. 1, 28A1-2, Rg. 1, 28A1-3, Rg. 1	65.67	285.39	351.06
Alfred Vallières	Pt. 25A, Rg. 3	14.85	34.42	49.27

Donné à Richmond, Qué., ce 8e jour du mois de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
ME CAMILLE DUPUIS, *notaire.*

63265-4-2-o

Given at Richmond, Qué., this 8th day of the month of January 1976.

ME CAMILLE DUPUIS, *notary,*
Secretary-Treasurer.

63265-4-2-o

Municipalité du comté de Shefford

Avis est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la corporation municipale du comté de Shefford, que les propriétés ci-dessous désignées seront vendues à l'enchère publique à l'Hôtel de ville de Waterloo, JEUDI, le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires avec intérêts, plus les frais subséquents encourus, à moins que ces taxes, intérêts et dépenses ne soient payés avant la vente.

La Commission municipale de Québec, par décision en date du 20 novembre 1968, a autorisé une énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles, sous l'autorité de la Loi du Code municipal, article 730.

Stukely - Paroisse

Propriétaires	*Cadastre*	*Canton*	*Rang*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Total*
Frenière, Maurice (Enrg. 213208)	P-235, P-236, P-237	Stukely	2		$ 701.57	$ 701.57
Bouliane, Guy	128-242	Stukely	1	$ 4.85	11.95	16.80
Jeanson, Réal (Enrg. 141925)	P-217	Stukely	2		65.03	65.03
Perrin, Serano (Enrg. 200745)	P-225	Stukely	2	8.00	58.08	66.08
Perreault, Jean-Paul (Enrg. 200745)	P-114	Stukely	1	7.36	15.83	23.19
La Châtelaine du Lac	132-31	Stukely	1	128.76	90.24	219.00
Auto Grand Prix Ltée (Enrg. 217866)	239-13, 241-43, 241-44	Stukely	2	94.51		94.51
Baudouy, Yves (Enrg. 212956)	360-86	Stukely	4	52.29		52.29
Beaulieu, Cyrille (Enrg. 217848)	239-14	Stukely	2	96.62		96.62

Propriétaires	Cadastre	Canton	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Bigras, Réjeanne (Enrg. 209705)	239-16, 241-22	Stukely	2	$ 75.51		$ 75.51
Brière, Gérard (Enrg. 216383 et 206004)	P-226, P-226	Stukely	2	109.29		109.29
Verpan Inc. (Enrg. 220535)	132-58	Stukely	1	543.08		543.08
Chobermont Inc. (Enrg. 210552)	123, P-124, P-229, P-230	Stukely Stukely	1 2	289.98		289.98
Comtois, Louise (Enrg. 215107)	128-283 à 128-288	Stukely	1	75.51		75.51
Cooper, Arthur (Enrg. 211122)	P-114	Stukely	1	9.12		9.12
De Margerie, Paul Succ. (Enrg. 198123)	128-11, -12, -13, -14, 128-30, -31, -32, -33, 128-35, P-128-37, 128-42, -43, -44	Stukely	1	69.08		69.08
Domaine Val Orford Inc. (Enrg. 201885)	P-239, P-240, P-241	Stukely	2	634.47		634.47
Dompierre, Jacques	128-19	Stukely	1	50.18		50.18
Godbout, Jeannette (Enrg. 195014)	P-290	Stukely	3	19.57		19.57
Hébert, Claude (Enrg. 216151)	P-242	Stukely	2	15.35		15.35
Jones, Roger (Enrg. 187729)	134-59	Stukely	1	77.80		77.80
Lachance, André (Enrg. 212718)	241-53	Stukely	2	16.41		16.41
Langlois, Michel (Enrg. 211616)	P-114	Stukely	1	9.02		9.02
Morency, Henri (Enrg. 212444 et 210664)	360-89 360-90	Stukely	4	85.18		85.18
Motel Val Orford Inc.	239-7	Stukely	2	156.78		156.78
Pépin, Marcel (Enrg. 208524)	239-8, 239-19, 241-12, -13, -14, 241-33	Stukely	2	57.57		57.57
Stettler, Franz (Enrg. 219431 et 210694)	P-218, P-218	Stukely	2	26.96		26.96
Turgeon, Patricia (Enrg. 215863)	127-2, -3, -4, 127-223, -224, -225	Stukely	1	10.28		10.28
		Stukely – Village				
Jeanson, Réal	99, 100	Stukely	1		$ 620.71	$ 620.71
		Canton Granby				
Bachand, Jean-Michel (Enrg. 218563)	P-866	Granby	10	$ 2.55	$ 14.32	$ 16.87
Bourassa-Chartier, Dame Lise	741-30	Granby	8	60.69	289.38	350.07
Dubois, Lauréat	789-44	Granby	9	2.12	11.06	13.18
Dunn, Normand	869-B	Granby	10	33.04	36.18	69.22
Bar Salon Micheline (Enrg. 223682)	736-27	Granby	9		59.11	59.11

Propriétaires	Cadastre	Canton	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Jacques, Paul-Emile	793-2	Granby	9	$ 50.67		$ 50.67
Lapalme, Jean-Luc et Pierre	741-31	Granby	8	11.29		11.29
Lehoux, Guy	795-43, 795-33, 795-32 1/2N	Granby	9	89.62	$ 700.82	790.44
Marquis, David	802-81	Granby	9	41.29	133.82	545.11
Martineau, Gaston	759-B-10	Granby	8	0.90	12.13	13.03
Parent, Lionel (Enrg. 224265)	P-589	Granby	6	1.25	2.00	3.25
Proulx, Gaétan	18-B-4	Granby	10	3.92		3.92
Racine, Daniel	789-117	Granby	9	92.89	177.88	270.77
Southière, Patrick	759-B-13, 835-G, 835-G	Granby	8 9	4.71	22.94	27.65
Wilcott, Yvan	19-A-24	Granby	10	2.00	9.74	11.74
Lapalme, Jean-Luc et Pierre	741-31	Granby	8		464.91	464.91
Béland, Jérôme	865-E	Granby	10		17.24	17.24
Therrien, Rosario	866-5-1	Granby	10		18.26	18.26
		Maricourt				
Pépin, Ulric	P-265, P-269, 273	Ely	3	$ 51.11		$ 51.11
		Béthanie				
Hamel-Martin, Mme Louiselle	904	Ely	11	$ 12.08		$ 12.08
		Ste-Prudentienne — Paroisse				
Charlebois, Raymond	7E, P-8B	Roxton	3		$ 102.77	$ 102.77
Rioux, Hermel	P-7A, P-7B, P-7C	Roxton	6		43.17	43.17
Guay, Yvon	P-1A	Shefford	11		99.89	99.89
Lajoie-Primeau, Suzanne (Enrg. 199082)	P-2A	Shefford	11	$ 45.96	66.43	112.39
Renaud, Alexandre	P-2A	Shefford	11		126.79	126.79
Larocque, Jean-René (Enrg. 195046)	P-3C	Shefford	11	66.25	115.10	181.35
Mercier, Michel et Vézinas (Enrg. 210163)	P-5C	Granby	11	105.98	229.61	335.59
Brodeur, Armand (Enrg. 184511)	P-3C, 2A-1, 2A-2	Shefford	11	134.72	29.39	164.11
Delisi, Robert	5A-1, 5A	Roxton	1		82.22	82.22
Chabot, Gérard (Enrg. 132666)	P-9A	Roxton	3	244.83		244.83
		Commission scolaire de Waterloo				
Cabana, Zoël	P-346, P-347	Waterloo		$ 535.38	$ 236.09	$ 771.47
Minville, Louis-Georges	P-784-1	Shefford	4		797.84	797.84
Arès, Anthime	622	Shefford	6		365.78	365.78
Hampton, Miss Vera E.	P-15, P-16	Stukely	1		269.18	269.18
Baur, Karl	P-331, P-333	Shefford	8		38.30	38.30

Propriétaires	Cadastre	Canton	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Bédard, Ferdinand	P-662, P-665	Stukely	8		$ 167.80	$ 167.80
Bergeron, Georges	P-256	Shefford	9		75.21	75.21
Bertrand, Germain	P-307-15	Shefford	9		31.73	31.73
Flanagan, L. E.	P-228-1	Shefford	10		60.88	60.88
Tarpis, Allen Jeffrey	P-330	Shefford	8		19.90	19.90
Townshends, Rod E.	P-306-5	Shefford	9		49.89	49.89
Commission scolaire de Granby (Ville de Granby – Territoire Annexé)						
Pelland, Michel	225-7	Granby	3	$ 172.13	$ 210.79	$ 382.92
Godbout, Marcel	498-25	Granby	6		122.42	122.42
Jacques, Claude	593-8	Granby	7		9.85	9.85
Montpetit, Ovila	539-73	Granby	6		11.85	11.85
Commission scolaire de Granby (St-Alphonse)						
Pesant, Geo. Pierre	P-63	Granby	1		$ 22.22	$ 22.22
Commission scolaire de Granby (Ste-Cécile)						
Châtelaine, Jean-Marc	17A-66, -67	Milton	1	$ 56.10	$ 234.09	$ 290.19
Quintal, Robert	P-13J	Milton	3	22.95	380.03	402.98
Daunais, Réjeanne (Enrg. 219906)	P-18 D	Milton	5		12.40	12.40
Bernard, Raymond (Enrg. 217975)	13-D-10	Milton	2	40.55	147.82	188.37
Commission scolaire de Granby (Canton Shefford)						
Delannais, Hector	P-459 N	Shefford	6		$ 19.70	$ 19.70
Labelle, Jean-Marc	366-5	Shefford	7		207.56	207.56
Proulx, Daniel	452-39	Shefford	6		167.97	167.97

Waterloo, comté de Shefford, ce 8 janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
BERNARD LEDOUX.

63243-4-2-o

Municipalité du comté de Yamaska

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, Robert Tessier, secrétaire-trésorier du conseil municipal du comté d'Yamaska, que les immeubles ci-dessous mentionnés seront vendus à l'enchère publique dans la salle des sessions dudit conseil au Palais de Justice à St-François-du-Lac, JEUDI, le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires et frais encourus à moins que ces taxes et frais ne soient payés avant la vente.

Municipalité de la paroisse de St-François-du-Lac

Comme appartenant à Sarto Desmarais:
Le lot no sept cent quatre-vingt-sept (787) du cadastre de St-François-du-Lac. Taxes dues: Municipales $1.00.

Comme appartenant à Elphège Tessier:
Le lot sept cent quatre-vingt-dix-huit (798) du cadastre de la paroisse de St-François-du-Lac. Taxes dues: Municipales: $0.92.
Comme appartenant à Raymond Lapierre:
Le lot six cent quatre-vingt-dix-neuf (699) du cadastre de la paroisse de St-François-du-Lac. Taxes dues: Municipales: $4.81, scolaires: $91.28. Total: $96.09.

Municipalité de la paroisse de St-Guillaume-d'Upton

Comme appartenant à Léonard Grenier:
Un terrain contenant deux cents pieds de largeur sur la profondeur qu'il y a entre le chemin public et le ruisseau; borné d'un côté par le résidu de la terre de Marcel Fontaine et de tous autres côtés par le ruisseau étant partie du lot deux cent trente et un (ptie 231) du cadastre de la paroisse de St-Guillaume-d'Upton. Taxes dues: Municipales: $2.77, scolaires: $40.87. Total: $43.64.

Municipalité de la paroisse de St-Joachim-de-Courval

De propriétaire inconnu:
Un terrain mesurant 180 pieds de largeur environ; borné en front par le chemin public, du côté sud-est par Raymond Vigneault, du côté sud-ouest par la rivière St-François et du côté nord-ouest par Léo-Paul Côté, étant partie du lot six cent cinquante et un (pte 651) du cadastre de St-Zéphirin-de-Courval. Taxes dues: Municipales: $7.80, scolaires: $82.39. Total: $90.19.
Comme appartenant à Drummond Poultry Inc.
Un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trois cent cinquante-six (ptie 356) du cadastre officiel de la paroisse de St-Zéphirin-de-Courval. De figure trapézoïdale et bornée comme suit: au nord-ouest par une autre partie du lot numéro 356, au nord-est par le lot 202 de la paroisse de Ste-Brigitte des Saults, vers le sud-est par une autre partie du lot numéro 356 et vers le sud par le lot numéro 260 du canton de Wendover; mesurant ledit emplacement seize arpents et deux dixièmes dans la ligne nord-ouest et un arpent et un dixième dans la ligne sud-est. Contenant une superficie d'environ trente-deux arpents et neuf dixièmes d'arpent carrés, le tout en mesure anglaise plus ou moins. Taxes dues: Municipales $6.40, scolaires: $13.99. Total: $20.39.
Comme appartenant à Drummond Poultry Inc.
Un emplacement de figure triangulaire, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro deux cent soixante (ptie 260) du canton de Wendover, mesurant quatorze arpents et cinq dixièmes dans la ligne sud-est et sept cent vingt et un pieds dans la ligne sud-ouest, contenant une superficie d'environ vingt-sept arpents et un dixième d'arpent carrés. Borné vers le nord par le lot numéro 356 de la paroisse de St-Zéphirin-de-Courval, vers le sud-est par une autre partie du lot numéro 260 et vers le sud-ouest par le chemin du cinquième rang. Le coin nord-ouest de la partie du lot numéro deux cent soixante ci-dessus décrite est le point d'intersection de la ligne de division du cadastre du canton de Wendover et du cadastre de la paroisse de St-Zéphirin-de-Courval, avec la ligne nord-est du chemin public du cinquième rang, le tout plus ou moins, mesure anglaise, avec bâtisses dessus construites. Taxes dues: Municipales: $20.00, scolaires: $111.25. Total: $131.25.

Donné à St-François-du-Lac, ce 10 janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
ROBERT TESSIER.

63257-4-2-o

Municipalité du comté de Vaudreuil

Avis public est par les présentes donné par F. Edouard Belliveau, secrétaire-trésorier, que les immeubles ci-après mentionnés seront vendus par encan public, dans la salle des sessions dudit conseil, JEUDI, le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour taxes municipales, scolaires et d'église dues aux municipalités ci-après mentionnées, à moins qu'elles ne soient payées avec les frais avant la vente.

Municipality of the County of Vaudreuil

Public notice is hereby given by F. Edouard Belliveau, secretary-treasurer, that the immoveable properties hereinafter described will be sold by public auction in the Council Room, on THURSDAY, the ELEVENTH day of MARCH 1976, at TEN o'clock in the forenoon for municipal, school and church taxes owing to the municipalities hereinafter mentioned unless the same be paid together with the costs, before the sale.

Corporation de Terrace Vaudreuil — *Corporation of Terrasse Vaudreuil*

Propriétaires *Owners*	Nos officiels *Official Nos*	Cadastre	Taxes munic. *Munic. taxes*	Taxes scol. *School taxes*	Total
Daniel P. Hill	182-201	Ile-Perrot	$ 146.78		$ 146.78
Robert Stockley	182-184	Ile-Perrot	49.84		49.84

Paroisse de Notre-Dame-de-l'Ile-Perrot — *Parish of Notre-Dame-de-l'Ile-Perrot*

La Compagnie de Placement Berkun Limitée	P. 56, P. 56, 57, P. 58, 296, P. 297	Ile-Perrot	$ 3,459.20	$ 1,830.53	$ 5,289.73

La 1ère partie du lot 56 mesurant 2,745.2 pieds dans sa ligne nord-est, 2,700 pieds dans sa ligne sud-ouest, 453.75 pieds dans sa ligne nord-ouest et 480 pieds dans sa ligne sud-est, contenant en superficie 1,226,385 pieds carrés et bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 56, vers le sud-ouest par la partie du lot 57 ci-après décrite, vers le nord-ouest par les lots 295 et 296 et vers le sud-est par le chemin public.

La 2ième partie du lot 56 mesurant 1,022.5 pieds dans sa ligne nord-est, 940 pieds dans une partie de sa ligne sud-ouest et de là étant séparée par le fleuve St-Laurent, continuant sur une distance de 25 pieds, 80 pieds dans sa ligne nord-ouest et contenant en superficie 476,072 pieds carrés et bornée vers le nord-est par une partie du lot 56, vers le sud-ouest par une partie du lot 57 et par le fleuve St-Laurent, vers le nord-ouest par le chemin public, et vers le sud-est par le fleuve St-Laurent.

La partie du lot 58 mesurant 1,250 pieds dans sa ligne nord-est, 75 pieds dans sa ligne nord-ouest, le long du chemin public et de là se dirigeant vers le sud sur une longueur de 236.3 pieds et à ce point obliquant vers le sud-ouest sur une longueur de 477 pieds et de là continuant vers le fleuve St-Laurent sur une distance de 222 pieds et contenant en superficie 364,415 pieds carrés et bornée vers le nord-est par partie du lot 57, vers le sud-ouest par partie du lot 58 et le lot 60 et le fleuve St-Laurent, vers le nord-ouest par le chemin public et par une autre partie du lot 58 et vers le sud-est par le fleuve St-Laurent.

La partie du lot 297 mesurant 120 pieds dans sa ligne sud-est, 173 pieds dans sa ligne nord-ouest, 289 pieds dans ses lignes nord-est et sud-ouest, contenant en superficie 42,192 pieds carrés et bornée vers le sud-est par le lot 295 et vers le nord-ouest par le lot 299, vers le nord-est par une partie du lot 297 et vers le sud-ouest par le lot 296.

The first part of lot 56, measuring 2,745.2 feet on its northeast line, 2,700 feet on its southwest line, 453.75 feet on its northwest line and 480 feet on its southeast line, having an area of 1,226,385 square feet and bounded on the northeast by another part of lot 56, on the southwest by that part of lot 57 hereinafter described, on the northwest by lots 295 and 296 and on the southeast by the public road.

The 2nd part of lot 56, measuring 1,022.5 feet on its northeast line, 940 feet on part of its southwest line, to the point where it is separated by the St. Lawrence River and then continues for a distance of 25 feet, and 80 feet on its northwest line, having an area of 476,072 square feet, bounded on the northeast by part of lot 56, on the southwest by part of lot 57 and by the St. Lawrence River, on the northwest by the public road, and on the southeast by the St. Lawrence River.

Part of lot 58, measuring 1,250 feet on its northeast line, 75 feet on its northwest line, along the public road, thence southwards for a distance of 236.3 feet, thence southwestwards at an oblique angle for a distance of 477 feet, thence towards the St. Lawrence River for a distance of 222 feet, having an area of 364,415 square feet, bounded on the northeast by part of lot 57, on the southwest by part of lot 58, by lot 60 and by the St. Lawrence River, on the northwest by the public road and by another part of lot 58, and on the southeast by the St. Lawrence River.

Part of lot 297, measuring 120 feet on its southeast line, 173 feet on its northwest line, 289 feet on its northeast and southwest lines, having an area of 42,192 square feet, bounded on the southeast by lot 295, on the northwest by lot 299, on the northeast by part of lot 297 and on the southwest by lot 296.

Dame Margitte Rost Kaelzom	54-104, 54-105	Ile-Perrot	210.26		210.26
Lucien Simard	61-7, 61-6	Ile-Perrot	295.60		295.60

Moins et à distraire cependant dudit lot 61-6 la partie appartenant à Ernest Leduc ou représentants.

To be excluded, however, from said lot 61-6 the part belonging to Ernest Leduc or representatives.

Robert Ouellet	266-14	Ile-Perrot	274.88	24.71	299.59
Brendan Cavanaugh	319	Ile-Perrot	62.41		62.41
Elru Investments Ltd. Rheted Investments Ltd. Dame Rose Wisenthal Weiner The Wister Corporation	83, 86, 87 et P. 107	Ile-Perrot	238.64		238.64

La partie du lot 107 mesurant 22 perches et 16 pieds de largeur par toute la profondeur dudit lot, contenant en superficie 22 arpents 91 perches et bornée vers le nord par les lots 159 et 160, vers le sud par une autre partie du lot 107, vers l'ouest par le lot 110 et vers l'est par le lot 98.

Part of lot 107, measuring 22 rods 16 feet in width for the full depth of said lot, having an area of 22 arpents 91 perches, bounded on the north by lots 159 and 160, on the south by another part of lot 107, on the west by lot 110 and on the east by lot 98.

Paroisse de Rigaud — *Parish of Rigaud*

Bernard Mallette	P. 103	Par. Rigaud	$ 364.00	$ 364.00

Mesurant 83 pieds de largeur par 260 pieds de profondeur dans la ligne ouest, et environ 280 pieds de profondeur dans

Measuring 83 feet in width, 260 feet in depth on the west line and about 280 feet in depth on the east line, bounded on the west

Propriétaires *Owners*	Nos officiels *Official Nos.*	Cadastre	Taxes munic. *Munic. taxes*	Taxes scol. *School taxes*	Total

la ligne est, étant bornée en front par le chemin public, en arrière et du côté ouest par le résidu du lot no 103 appartenant à Walter A. Bowen ou représentants, et du côté est par la propriété de Mme Mariette Leduc épouse de Laurent Besner.

front by the public road at the rear and on the west side by the remainder of lot number 103 belonging to Walter A. Bowen or representatives, and on the east side by the property of Mrs. Mariette Leduc, wife of Laurent Besner.

Dame Sheila Mary Duigan Smith	P. 105 et P. 105..	Par. Rigaud	$ 364.91	$ 364.91

La 1ère partie du lot 105 mesurant 590.4 pieds dans sa ligne nord, 438 pieds dans une de ses lignes sud-est, 98.4 pieds dans sa ligne nord-est, 2,402.7 pieds dans une autre ligne sud-est le long d'une partie du lot 111, 593.7 pieds dans sa ligne sud, 2,625.3 pieds dans sa ligne nord-ouest, contenant en superficie 1,550,500 pieds carrés et bornée vers le nord par le Main Road, vers le sud-est par une autre partie dudit lot 105 et par une partie du lot 111, vers le nord-est par une autre partie du lot 105, vers le sud par une partie du lot 584 et vers le nord-ouest par une partie du lot 103.

La 2ième partie du lot 105 mesurant 594.5 pieds dans sa ligne nord, 1,662.34 pieds dans sa ligne sud-est, 575.7 pieds dans sa ligne sud-ouest et 1,522.3 pieds dans sa ligne nord-ouest, contenant en superficie 915,148 pieds carrés et bornée vers le nord par une partie du lot 584, vers le sud-est par une partie du lot 111, vers le sud-ouest par le résidu dudit lot 105 et vers le nord-ouest par une partie du lot 103.

The first part of lot 105, measuring 590.4 feet on its north line, 438 feet on one of its southeast lines, 98.4 feet on its northeast line, 2,402.7 feet on another southeast line along part of lot 111, 593.7 feet on its south line, and 2,625.3 feet on its northwest line, having an area of 1,550,500 square feet, bounded on the north by Main Road, on the southeast by another part of said lot 105 and by part of lot 111, on the northeast by another part of lot 105, on the south by part of lot 584 and on the northwest by part of lot 103.

The 2nd part of lot 105, measuring 594.5 feet on its north line, 1,662.34 feet on its southeast line, 575.7 feet on its southwest line and 1,522.3 feet on its northwest line, having an area of 915,148 square feet, bounded on the north by part of lot 584, on the southeast by part of lot 111, on the southwest by the remainder of said lot 105 and on the northwest by part of lot 103.

Jacques Mallette	P. 105, 107, P. 214 et P. 216	Par. Rigaud	352.90	$ 184.62	537.52

Le lot 107 et la partie du lot 105 mesurant en totalité 60 pieds français de largeur par toute la profondeur qui peut se trouver entre le chemin public et la rivière Ottawa et la partie du lot 105 et bornés vers le nord-est par la rivière Ottawa, vers le sud-ouest par le chemin public, vers le sud-est par le lot 107 et vers le nord-ouest par une autre partie dudit lot 105.

La partie du lot 216 et la partie du lot 214 mesurant en totalité cent pieds de largeur par 265 pieds de profondeur et borné en front vers le sud-est par la route no 3A, en arrière vers le nord-ouest par le chemin conduisant de Rigaud à Ste-Marthe, du côté nord-est par des parties des mêmes numéros appartenant à Emmanuel Grammaticakis ou représentants et du coté sud-ouest par des parties desdits lots 216, 214 appartenant à Raoul Mallette ou représentants.

Lot 107 and part of lot 105, with an overall width 60 feet, French measure, and a length equal to the full distance that there may be between the public road and the Ottawa River and part of lot 105, bounded on the northeast by the Ottawa River, on the southwest by the public road, on the southeast by lot 107 and on the northwest by another part of said lot 105.

Part of lot 216 and part of lot 214, with an overall measurement of one hundred feet in width and 265 feet in depth, bounded on the front to the southeast by Highway 3A, on the rear to the northwest by the road from Rigaud to Ste-Marthe, on the northeast side by parts of the same lots belonging to Emmanuel Grammaticakis or representatives and on the southwest side by parts of said lots 216 and 214 belonging to Raoul Mallette or representatives.

Dame France Boisonneault Hamelin	36-61, 36-62	Par. Rigaud	98.01	134.27	232.28
Guy Chevrier et Antonio Pelletier	36-384	Par. Rigaud	11.99		11.99

Moins et à distraire dudit lot 36-384 la partie appartenant à Richard Séguin suivant acte enregistré à Vaudreuil sous le numéro 120378.

To be excluded from said lot 36-384 the part belonging to Richard Séguin, in accordance with the deed registered in Vaudreuil as number 120378.

Guy Chevrier et Antonio Pelletier	P. 30, P. 30, P. 30	Par. Rigaud	177.15	646.33	823.48

La 1ère partie dudit lot 30 mesurant toute la largeur dudit lot numéro 30 par la profondeur s'étendant à compter d'une ligne imaginaire faisant continuation en ligne droite de la ligne de division entre les lots numéros 36-17 et 36-18 de ce cadastre et traversant totalement la largeur dudit lot no 30 et s'étendant à compter de cette ligne imaginaire jusqu'au lac des Deux-Montagnes; borné en front vers le nord-est par le lac des Deux-Montagnes, en arrière vers le sud-ouest par le résidu dudit lot no 30, du côté sud-est par une partie du lot no 29 et du côté nord-ouest par les lots 36-18 à 36-74 inclusivement; à distraire toutefois les emplacements déjà vendus près du lac des Deux-Montagnes.

La 2ième partie dudit lot no 30 mesurant 50 pieds de largeur par 100 pieds de profondeur, bornée en front vers le sud-ouest par le chemin public du Bas de la Rivière, en arrière vers le nord-est par une parrie du même numéro ci-après décrit, du côté sud-est par une partie du lot 30 appartenant à Roger Therrien ou représentants et du côté nord-ouest par une autre partie du lot 30 appartenant à Lucien Lallemand ou représentants.

The first part of said lot 30, extending the width of said lot number 30 and with a depth extending from an imaginary line which is the continuation in a straight line of the division line between lots 36-17 and 36-18 of this cadastre and crossing the entire width of said lot No. 30 and extending from this imaginary line to the Lake des Deux-Montagnes, bounded in front on the northeast by the Lake des Deux-Montagnes, at the rear on the southwest by the remainder of said lot No. 30, on the southeast side by part of lot No. 29 and on the northwest by lots 36-18 to 36-74 inclusive; to be deducted, however, the pieces of land already sold near the Lake des Deux-Montagnes.

The second part of said lot No. 30 measuring 50 feet in width by 100 feet in depth, bounded in front on the southwest by the public road of Bas de la Rivière, at the rear on the northeast by part of same lot described below, on the southeast by part of same lot described below, on the southeast side by part of lot 30 belonging to Roger Therrien or representatives and on the northwest side by another part of lot 30 belonging to Lucien Lallemand or representatives.

Propriétaires *Owners*	Nos officiels *Official Nos.*	Cadastre	Taxes munic. *Munic. taxes*	Taxes scol. *School taxes*	Total

La 3ième partie dudit lot no 30 mesurant 400 pieds de largeur par une profondeur de 400 pieds; la ligne sud-est de ce morceau de terrain se trouve à une distance de 18 pieds de la ligne de division entre les lots numéros 29 et 30 et la ligne nord-ouest de ce morceau de terrain se trouve la continuation de la ligne de division entre l'emplacement de Jules Bisson et l'emplacement de Mme Samuel Walker, bornée en front vers le sud-ouest par des parties du même numéro appartenant à MM. Dollard Viau, Adrien Therrien, Roger Therrien, Lucien Lallemand ou représentants et Jules Bisson et la partie du lot no 30 en premier lieu décrite, en arrière vers le nord-est par une autre partie du lot numéro 30 appartenant à M. G. Chevrier ou représentants, du côté sud-est par une autre partie du lot numéro 30 mesurant 18 pieds de largeur et servant de chemin privé et du côté nord-ouest par une autre partie du lot 30 appartenant à ladite dame Samuel Walker ou représentants et une autre partie du lot numéro 30 appartenant à Guy Chevrier ou représentants.

The third part of said lot No. 30 measuring 400 feet in width by 400 feet in depth; the southeast line of this piece of land is 18 feet from the division line between lots numbers 29 and 30 and the northwest line of this piece of land is the continuation of the division line between the piece of land belonging to Jules Bisson and that belonging to Mrs. Samuel Walker, bounded in front on the southwest by parts of the same lot belonging to Dollard Viau, Adrien Therrien, Roger Therrien, Lucien Lallemand or representatives and Jules Bisson and part of lot No. 30 described first, at the rear on the northeast by another part of lot number 30 belonging to Mr. G. Chevrier or representatives, on the southeast side by another part of lot number 30 measuring 18 feet in width and used as a private road and on the northwest side by another part of lot 30 belonging to said Mrs Samuel Walker or representatives and another part of lot number 30 belonging to Guy Chevrier or representatives.

Guy Chevrier et Antonio Pelletier.....	36-20, 21, 22, 26, 27, 28, 36-31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 36-47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 58, 36-66, 67, 68, 69, 36-346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 36-363 et/*and* 36-P. 366		$ 357.49	$ 1,347.01	$ 1,704.50

Le lot 36-P. 366 mesurant soixante-quinze pieds de largeur par 200 pieds de profondeur, borné en front vers le nord-est par le lot 36-345, en arrière vers le sud-ouest par le lot 36-379, d'un côté vers le nord-ouest par partie de 36-P. 366 et de l'autre côté vers le sud-est par les lots 36-354, 355, 364, 365.

Lot 36-P. 366 measuring seventy-five feet in width by 200 feet in depth, bounded in front on the northeast by lot 36-345, at the rear on the southwest by lot 36-379, on one side on the northwest by part of 36-P. 366 and on the other side on the southeast by lots 36-354, 355, 364, 365.

Donald Derrick.....	36-P. 366.....	Par. Rigaud.....	7.57	16.78	24.35

Mesurant 75 pieds de largeur par une profondeur de 200 pieds, ladite largeur étant calculée à compter d'une distance de 250 pieds de la ligne sud-est des lots nos 36-374, 36-373, 36-368 et 36-367; cette partie est bornée en front vers le sud-ouest par le lot 36-379 (rue), en arrière vers le nord-est par le lot 36-345 (rue projetée), du côté nord-ouest par une partie du même numéro appartenant à Claude Desjardins ou représentants et du côté sud-est par le résidu du lot 36-366.

Measuring 75 feet in width by 200 feet in depth, said width being calculated from a distance of 250 feet from the southeast line of lots Nos. 36-374, 36-373, 36-368 and 36-367; this part is bounded in front on the southwest by lot 36-379 (street), at the rear on the northeast by lot 36-345 (street), on the northwest side by part of the same lot proposed belonging to Claude Desjardins or representatives and on the southeast side by the remainder of lot 36-366.

Guy Dumoulin.....	P. 152.....	Par. Rigaud.....	7.57	7.15	14.72

Mesurant 180 pieds de largeur par une profondeur de 110 pieds; la ligne sud-ouest étant située à une distance de 2,244 pieds de la ligne nord-est du chemin public de St-Georges et la ligne sud-est étant située à une distance de 178 pieds de la ligne de division entre les lots nos 151 et 152 et la ligne nord-ouest étant située à une distance de 288 pieds de la ligne de division entre les lots nos 152 et 153, bornée en front vers le sud-est par l'Avenue des Rois, en arrière vers le nord-ouest et des côtés sud-ouest et nord-est par des parties du même lot appartenant à Jean Emmanuel Bouvy ou représentants.

Measuring 180 feet in width by 110 feet in depth; the southwest line is located at a distance of 2,244 feet from the northeast line of the public road of St-Georges and the southeast line is located at a distance of 178 feet from the division line between lots Nos. 151 and 152 and the northwest line is located at a distance of 288 feet from the division line between lots Nos. 152 and 153, bounded in front on the southeast by Avenue des Rois, at the rear on the northwest and on the southwest and northeast sides by parts of the same lot belonging to Jean Emmanuel Bouvy or representatives.

Michael Foley.....	P. 152.....	Par. Rigaud.....	78.69	57.23	135.92

Mesurant dans ses lignes nord-ouest et sud-est 400 pieds et dans ses lignes nord-est et sud-ouest 110 pieds, bornée en front vers le nord-ouest par l'Avenue des Rois, en arrière vers le sud-est par P.151, d'un côté vers le nord-est par P.152 vendue à Claude De Ladurantaye suivant acte enregistré sous le numéro 113370 et de l'autre côté vers le sud-ouest par P.152.

Measuring 400 feet on its northwest and southeast lines and 110 feet on its northeast and southwest lines, bounded in front on the northwest by Avenue des Rois, at the rear on the southeast by P. 151, on one side on the northeast by P. 152 sold to Claude De Ladurantaye under the terms of a deed registered under number 113370 and on the other side on the southwest by P. 152.

Propriétaires *Owners*	Nos officiels *Official Nos*	Cadastre	Taxes munic. *Munic. taxes*	Taxes scol. *School taxes*	Total
René Lavoie et Fernand Lavoie	P. 2	Par. Rigaud	$ 11.11	$ 58.35	$ 69.46

Commençant au point A situé du côté nord-ouest d'une rue projetée; la situation du point A peut être décrite comme suit: partant du point « I » qui est le coin nord-est du lot no 2-7; de ce point « I » vers le nord-est le long de la prolongation de la ligne sud-est du lot no 2-7 une distance de 40 pieds, puis toujours dans une direction nord-est une distance de 79.52 pieds le long d'un arc de cercle ayant un rayon de 298.19 pieds, puis une distance de 42.85 pieds jusqu'au point « A » partant dudit point « A » vers le nord-est une distance de 60 pieds, puis dans une autre direction nord-est une distance de 39,91 pieds le long d'un arc de cercle ayant un rayon de 488.62 pieds jusqu'au point « B »; puis dudit point « B » vers le nord-ouest une distance de 90 pieds jusqu'au point « C » qui se trouve la rive sud-est de la rivière Raquette; puis dudit point « C » dans une direction générale sud-ouest le long de la rive sud-est de la rivière Raquette jusqu'au point « D » puis du point « D » vers le sud-est une distance de 87 pieds jusqu'au point de commencement « A » contenant en superficie 8,373 pieds carrés.

Beginning at point A located on the northwest side of a proposed street; the location of point A may be described as follows: from point "I" which is the northeast corner of lot No. 2-7; thence in a northeasterly direction along the extension of the southeast line of lot No. 2-7 a distance of 40 feet, thence still in a northeasterly direction a distance of 79.52 feet along an arc of a circle with a radius of 298.19 feet, and thence a distance of 42.85 feet to point "A"; starting from said point "A" northeastwards a distance of 60 feet, thence in another northeasterly direction a distance of 39.91 feet along an arc of a circle with a radius of 488.62 feet to point "B"; then from said point "B" in a northwesterly direction a distance of 90 feet to point "C", which is the southeast shore of the Raquette River; then from said point "C" in a general southwesterly direction along the southeast shore of Raquette River to point "D" then from point "D" in a southeasterly direction a distance of 87 feet to starting point "A"; covering an area of 8,373 square feet.

Dame Jeannine Poirier Galarneau	68-15	Par. Rigaud	129.05	206.29	335.34
Pierre Themens	517-29, 517-30	Par. Rigaud	168.22	184.62	352.84
Larry Pitcher	36-407	Par. Rigaud	7.77		7.77
Louis Wolford	P. 30	Par. Rigaud	103.81	167.84	271.65

Mesurant 100 pieds de largeur par toute la profondeur qu'il y a entre le chemin public et la rivière à la Graisse, soit environ 60 pieds, bornée en front vers le nord-est par le chemin public, en arrière vers le sud-ouest par la rivière à la Graisse, d'un côté vers le nord-ouest par le résidu du même lot appartenant à Pierre Meilleur ou représentants et de l'autre côté vers le sud-est par une autre partie du même lot appartenant à Arthur Dumesnil ou représentants.

Measuring 100 feet in width by the entire depth between the public road and Rivière à la Graisse, that is approximately 60 feet, bounded in front on the northeast by the public road, at the rear on the southwest by Rivière à la Graisse, on one side on the northwest by the remainder of the same lot belonging to Pierre Meilleur or representatives and on the other side on the southeast by another part of the same lot belonging to Arthur Dumesnil or representatives.

Donné à Vaudreuil, ce 9 janvier 1976.
Copie conforme.

Le secrétaire-trésorier,
F. EDOUARD BELLIVEAU.

63209-4-2-o

Given at Vaudreuil, this 9th day of January 1976.
True copy.

F. EDOUARD BELLIVEAU,
Secretary-Treasurer.

63209-4-2

Municipalité du comté de St-Jean

Avis public est par les présentes donné par Albert O'Cain, secrétaire-trésorier, que les terrains ci-après décrits seront vendus à l'enchère publique au lieu où le conseil de comté tient ses sessions, à St-Jean au numéro 262 de la rue Foch, JEUDI le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour taxes municipales et scolaires dues, à moins que ces diverses sommes et les frais encourus ne soient payés avant le jour ci-dessus indiqué.

Municipalité de Mont-Carmel

Noms	*Lots*	*Adresse*	*Taxes Munic.*	*Taxes Scolaires*	*Total*
Lionel Dumouchel	P. 293, P. 294, P. 58	73, Rte 223, Mont-Carmel		$ 51.79	$ 51.79
Lionel Dumouchel	P. 60			388.46	388.46
Arthur Ouimet	P. 16	Napierville		10.82	10.82
Arthur Ouimet	P. 18	Napierville		168.00	168.00
Léo Boucher	P. 54	92, Rte 52, Champlain, N.Y.		232.01	232.01
Paul Boucher	P. 143	370, Rte 9A, Lacolle		77.81	77.81
David Roberge	147	360, Rte 9A, Mont-Carmel		97.04	97.04
William Duquette	P. 175	St-Bernard-de-Lacolle		143.13	143.13
Antonio Bédard	P. 52	4065, boul. Lasalle, Verdun		60.91	60.91
Jean Tarditi	P. 52	22, Rte 52, Mont-Carmel		148.69	148.69

Municipalité du village de Lacolle

Noms	Lots	Adresse	Taxes Munic.	Taxes Scolaires	Total
Gérard Bédard	201-29	24, Bouchard, Lacolle	$ 417.24	$ 903.49	$1,320.73
Gérard Bédard	201-40	24, Bouchard, Lacolle	241.88	74.97	316.85
Gérard Bédard	201-30	24, Bouchard, Lacolle	828.20	1,187.89	2,016.09
Gérard Bédard	201-46	24, Bouchard, Lacolle	241.30	52.71	294.01
Succ. Maurice Boissonneault	200-42	Lacolle	17.34	5.63	22.97
Succ. Maurice Boissonneault	197-45	Lacolle	17.34	5.63	22.97
Succ. Maurice Boissonneault	197-44	Lacolle	17.92	5.63	22.97
Petrofina Ltd.	P. 197-8-9-10	Lacolle		198.29	198.29
Léonard Pié	P. 275-79	Lacolle		177.23	177.23
André Primeau	P. 201-63	Lacolle		31.96	31.96
Succ. Robert Coplette	P. 243-75	Lacolle		29.57	29.57

Municipalité de St-Bernard-de-Lacolle

Philias Lanctot	636-P. 60	Laprairie	$ 17.62	$ 134.15	$ 151.77
Daniel L. Lynch	553		16.18		16.18
Curt W. Bousquet	562-P. 242		16.66		16.66
Karl Gasser	P. 5, 6, 7, 8, 9, 10 lot 562	Café Luxor, St-Jakobstrasse, 65, Muttenz, Suisse	34.89		34.89
Karl Gasser	562-P. 374, 381, 382, 383		22.52		22.52
Karl Gasser	562-P. 390, 391, 393, 394		33.02	468.94	501.96
Pierre Katchadourian	562-P. 385, 386, 387	6, rue Fabre, 38 Vienne, France	30.41	104.52	134.93
Anton Kehr	562-P. 159	1099, Verchères, 1000 Lausanne, Suisse	11.22	29.68	40.90
Ladislav K. Kloubek	562-P. 271, 272	P.O. Box 427, Darvin, Australia	24.07		24.07
Marie-Louise Monnard	564-P. 9, P. 139	28, rue du Jura, 1200 Genève, Suisse	24.54	103.26	127.80
Henri Georges Abel Moreau	562-243		9.96		9.96
Henri Georges Abel Moreau	562-240, 241		26.03		26.03
Henri Georges Abel Moreau	562-238		8.87		8.87
P. E. Sadeleer	564-247	Ave. G. Beymann, 113 Bruxelles 5, Belgique	17.61	4.14	21.75
Krishna Copal Saxena	564-334	Ministry of Posts Telegraphs, P.O. Box 4444 Kuwait, Arabian	17.61	8.65	26.26
Alam Maswood Mohamad Shams	564-333	P.O. Box 5755, Kuwait, Africa	28.64	33.12	61.76
Mme Marc Segal	564-63	18, rue Lacretelle, Paris XV, France	4.99	8.65	13.64
Wasef Tiab	562-225	P.O. Box 5755, Kuwait, Africa	28.79	33.13	61.92
Herman Wollmer	562-59-60	Wettersteinstrasse 11, 8031 Puechheim, BHF W. Germany	41.55	36.94	78.49
Niels Wortmann	564-227	Osdorfer Landstrasse, 47 Hamburg, Osdorf, Germany	24.54		24.54
Akhavan Djalil Zandjani	564-266	Postfach 7429, Hamburg 36, Germany	11.07	34.91	45.98
Akhavan Teymour Zandjani	564-265-268	Postfach 7429, Hamburg 36, Germany	15.12	69.02	84.14

Donné à St-Jean, ce 3e jour de janvier 1976.

Le secrétaire,
ALBERT O'CAIN.

63222-4-2-o

Municipalité du comté de Verchères

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, Claude Geoffrion, secrétaire-trésorier de la municipalité du comté de Verchères, que les terrains suivants avec constructions y érigées, seront vendus à l'enchère publique, en la salle des sessions du conseil municipal du comté de Verchères, 611, Route Marie-Victorin, Verchères, le JEUDI, TREIZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour les taxes et cotisations municipales, scolaires, intérêts accrus et charges, à moins que le tout n'ait été payé avant la vente, savoir:

Municipalité de la paroisse de Contrecoeur

Nom du propriétaire	*Numéro du lot*	*Taxes munic.*	*Taxes scolaires*	*Intérêts et frais*	*Total*
Gendron, Marcel	215-74	$1,239.65		$ 198.34	$1,437.99
	215-75	371.21		56.20	427.41

Municipalité de la paroisse de St-Amable

Breton, Réal	375-4, 378-3, cadastre de Ste-Julie	$ 3.60		$ 1.75	$ 5.35
Gemme, Ernest	5 Rang B, cadastre de St-Marc	114.80		20.00	134.80
Sauriol, Michel	199-16, 200-9, cadastre de Ste-Julie	84.60		14.12	98.72

Municipalité du village de McMasterville

Les Entreprises Triangle Inc.	6, cadastre de la paroisse de Beloeil		$ 13.07	$ 8.80	$ 21.87
Ménard, C. Albert	18-10, cadastre de la paroisse de Beloeil		260.59	20.63	281.22

Municipalité de la paroisse de Beloeil

Laporte, Léonard	P. 406, 407, P. 408		$ 108.03	$ 28.14	$ 136.17

Désignation 407, P. 408: un terrain partie culture et partie en bois debout étant le lot numéro quatre cent sept et la moitié sud-ouest du lot numéro quatre cent huit (407 et 1/2 S.O. 408) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Beloeil, situé dans la cinquième concession de ladite paroisse, contenant environ quatre arpents et demi de largeur sur environ neuf arpents de profondeur, borné en front, au sud-est, partie par le lot numéro 286 et partie par le lot numéro 287, en arrière, au nord-ouest, par les lots numéros 410, 409, 406, 405, 404 et 403, du côté nord-est par partie dudit lot numéro 408 appartenant à Emery Laporte et du côté sud-ouest par le lot numéro 401, avec une cabane à sucre et tout l'agrès de sucrerie;

Désignation P. 406: Une autre terre à bois située dans la cinquième concession de ladite paroisse, étant la partie sud-ouest du lot connu et désigné sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Beloeil sous le numéro quatre cent six (Ptie 406), contenant environ cinq huitièmes d'arpent de largeur par environ vingt et un arpents de profondeur, bornée en front, au sud-est, par le lot numéro 407, en arrière, au nord-ouest, par la sixième concession, du côté sud-ouest par le lot numéro 405 et du côté nord-est par le résidu dudit lot numéro 406 appartenant à Emery Laporte, sans bâtisse.

Laporte, Léonard	286, cadastre de la paroisse de Beloeil		505.72	96.05	601.77
Laporte, Léonard	296, même cadastre		211.41	50.16	261.57

Donné à Verchères, ce 9 janvier 1976.

63223-4-2-o

Le secrétaire-trésorier,
CLAUDE GEOFFRION.

Cité de Rimouski

Avis public est par la présente donné que le conseil municipal de la cité de Rimouski, par une résolution en date du 16 janvier 1976, a ordonné au soussigné, conformément à la Loi des cités et villes, de vendre les immeubles ci-dessous désignés pour satisfaire au paiement des arrérages des taxes municipales et/ou scolaires, générales ou spéciales, avec intérêts et frais, et qu'en conséquence, lesdits immeubles seront vendus par encan public dans la salle du conseil à l'Hôtel de ville de Rimouski, le VINGT-QUATRIÈME jour de FÉVRIER 1976, à DIX heures de l'avant-midi, heure normale de l'est.

Toutefois, seront exclus de la vente les immeubles sur lesquels lesdites taxes pour l'année 1975 et des années antérieures, intérêts et frais auront été payés avant le moment de la vente.

Les immeubles ci-après décrits seront vendus, sujets au droit de retrait d'un an.

Ils seront vendus avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances s'il y a lieu, sujets à tous les droits acquis de la cité de Rimouski et à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.

Le prix d'adjudication de chacun de ces immeubles sera payable immédiatement, en monnaie légale ou par chèque visé.

Nom	*No de cadastre*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*
Cie de Construction J.P.R. (1969) Inc.	Lot 211-146-12-46	$ 105.35	

du cadastre officiel de la paroisse de St-Germain de Rimouski, de figure irrégulière, borné au nord par le lot 211-146-2-6 (rue), au nord-est par le lot 211-146-12-45 et le lot 211-146-12-37, au sud-est par le lot 211-146-12 n.s., au sud-ouest par le lot 211-146-12-59, au nord-ouest et au sud-ouest par le lot 211-146-12-47; mesurant 18.0 pieds au nord, 83.0 pieds au nord-est et au sud-ouest, 35.0 pieds au sud-est, 22.75 pieds au nord-ouest et 12.75 pieds au sud-ouest; contenant une superficie de 2,986.3 pieds carrés.

Cie de Construction J.P.R. (1969) Inc.	Lot 211-146-12-58	$ 659.30	

du cadastre officiel de la paroisse de St-Germain de Rimouski, de figure rectangulaire, borné au nord-ouest, au nord-est, au sud-est et au sud-ouest par le lot 211-146-12-6 (rue); mesurant 80.0 pieds au nord-ouest, au nord-est, au sud-est et au sud-ouest; contenant une superficie de 6,400 pieds carrés.

Les Immeubles Ducas Inc.	Lots 44-1 et 43-1	$ 1,535.60	$ 1,155.52

Lot 44-1 du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, de figure irrégulière, borné au nord-ouest par le fleuve St-Laurent, au nord-est par le lot 42-7, au sud-est par le lot 44-2 (rue du Rocher-Blanc), au sud-ouest par le lot 43-1; mesurant 147 pieds au nord-est, 204.8 pieds au sud-est, 134 pieds au sud-ouest, contenant en superficie de 27,335 pieds carrés.

Lot 43-1 du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, de figure irrégulière, borné au nord-ouest par le fleuve St-Laurent, au nord-est par le lot 44-1, au sud-est par le lot 43-2 (rue du Rocher-Blanc), au sud-ouest par le lot 46-2; mesurant 134 pieds au nord-est, 99.2 pieds au sud-est, 128 pieds au sud-ouest; contenant en superficie 12,175 pieds carrés.

Alphonse Lagacé	Partie du lot 63-6	$ 30.05	$ 135.72

du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, bornée au nord-ouest par le fleuve St-Laurent, au nord-est et à l'est par la rue de la Plage, au sud-est par le lot 59 (Chemins Fer Canadien National) et au sud-ouest par le lot 64-6; mesurant environ 101.0 pieds au nord-ouest, environ 10.0 pieds au nord-est, environ 107.0 pieds à l'est, environ 19.4 pieds au sud-est, environ 83.0 pieds au sud-ouest; contenant une superficie d'environ 4,334 pieds carrés, toutes ces mesures étant mesure anglaise et plus ou moins.

En foi de quoi j'ai signé à Rimouski, ce 19e jour du mois de janvier 1976.

Le greffier de la cité,
HUBERT DUBÉ, O.M.A.

63292-4-2-o

Municipalité du comté de Drummond

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, M. Raymond Malouin, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que les immeubles ci-dessous désignés, avec les bâtisses y érigées, seront vendus à l'enchère publique au lieu où le conseil de comté de Drummond tient ses sessions, à savoir: Édifice Provincial, 1680, boulevard St-Joseph, Drummondville, Qué., JEUDI, le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour satisfaire au paiement des taxes municipales, générales et spéciales, taxes scolaires, des intérêts et des frais encourus, à moins que ces taxes, frais et intérêts ne soient réglés avant la vente.

Municipalité de St-Nicéphore — Commission scolaire de Drummondville

Propriétaire	*Désignation*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Total*
Joyal, Jules	99-133, Wickham	$ 14.00	$ 20.34	$ 34.34
Lecomte, Mme Gérard (Mary Galaise)		123.20	151.01	274.21

Les lots 97-22 et 97-23-2 du canton de Wickham; à distraire dudit lot 97-22 la resubdivision 97-22-1.

Belair, Marcel	190.70		190.70

Une lisière de terrain mesurant 150 pieds de largeur par toute la profondeur qu'il y a entre ledit lot 94-12 et le « fronteau » de ladite terre, cettedite lisière étant connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Wickham, comme étant une partie non subdivisée du lot 94; bornée en front au nord-est par ledit lot 94-12, en profondeur au sud-ouest par le « fronteau » de ladite terre, du côté sud-est par une partie du lot 93 du même cadastre appartenant à M. Léodore-Montminy et du côté nord-ouest par une lisière de terrain de 60 pieds de largeur faisant partie dudit lot 94, appartenant à Archibald Allard et réservée par ce dernier pour une rue projetée (Ptie 94).

Belair, Marcel, Belair, Roger	117.30		117.30

Un emplacement sis et situé en la municipalité de St-Nicéphore, comté de Drummond, mesurant 120 pieds de largeur par 300 pieds de profondeur, le tout plus ou moins, mesure anglaise, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Wickham, comme étant une partie du lot numéro 95, borné en front au nord-est par le chemin public du 2e rang, du côté sud-est et en profondeur au sud-ouest par 2 autres parties dudit lot 95 appartenant à M. Archibald Allard ou représentants et du côté nord-ouest par la ligne de division séparant le lot 95 du lot 96, (Ptie 95).

Municipalité de Wickham — Commission scolaire d'Acton Vale

Parenteau, Mme Denise	$ 3.96	$ 20.28	$ 24.24

Les 24.5 pieds, plus ou moins, nord-ouest de la partie du lot 509 du canton de Wickham appartenant à Dame Denise Milot-Parenteau, soit 49% de la superficie d'un lot ou emplacement, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Wickham comme faisant partie du lot numéro 509 (Ptie 509), mesurant le susdit lot, 50 pieds de largeur par toute la profondeur qu'il y a entre la rivière Noire et la rue projetée, plus ou moins, mesure anglaise, ainsi bornée: En profondeur par la rivière Noire et au bout nord-est par partie du même lot 509 étant la rue projetée, des 2 côtés au sud-est et au nord-ouest par partie du même lot 509 du canton de Wickham, le susdit emplacement devant être pris et localisé à compter des 826 pieds, mesure anglaise, du chemin public du 9e rang du côté sud-ouest de la rue projetée.

Marcoux, André	23.16	12.75	35.91

Un emplacement sis et situé dans la municipalité de Wickham, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro 359 (Ptie 359) aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre du canton de Wickham; mesurant 70 pieds de largeur par 111 pieds de profondeur, mesure anglaise plus ou moins; borné comme suit: en front au sud-est par une rue projetée, en profondeur au nord-ouest par la propriété de C.H.R.D., au sud-ouest par la propriété de M. Antonio Houle et au nord-est par la propriété de M. Simon Descôteaux; la ligne nord-est dudit lot étant située à une distance de 761 pieds du chemin du 7e rang; avec bâtisses dessus construites.

Prince, Maurice	5.21	19.75	24.96

Un lot ou emplacement avec bâtisse dessus érigée, mesurant 90 pieds dans ses lignes sud-ouest et nord-est et 200 pieds dans ses lignes nord-ouest et sud-est, mesures anglaises, plus ou moins, faisant partie du lot 424 du cadastre du canton de Wickham et ainsi borné: en front au sud-ouest par le nouveau chemin du 9e rang et de tous les autres côtés par des parties dudit lot 424. Le coin ouest dudit emplacement est situé à 90 pieds plus ou moins de la route numéro 139.

Lussier, Gérard	43.11	103.24	146.35

1. Un immeuble, sis et situé en la municipalité de Wickham, connu et désigné comme étant le lot numéro 760 du cadastre du canton de Wickham, comté de Drummond. Sauf et à distraire la partie vendue au ministère de la voirie, par acte enregistré sous le numéro 196,308;

2. Un immeuble, sis et situé en la même municipalité, connu et désigné comme étant le lot numéro 763 du cadastre du canton de Wickham, comté de Drummond. Sauf et à distraire la partie vendue au ministère de la voirie, par acte enregistré sous le numéro 196,309;

3. Un immeuble, sis et situé en la même municipalité, dont le terrain a 300 pieds de profondeur sur la largeur dudit lot, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro 759 du cadastre du canton de Wickham, comté de Drummond.

Lequel terrain est borné en front au sud-ouest par le chemin du 12e rang, d'un côté au nord-ouest par le lot 760, de l'autre côté au sud-est par le lot 758, propriété de Gilles Trottier, et en profondeur au nord-est par le résidu dudit lot, propriété de Gilles Trottier. Sauf et à distraire la partie vendue au ministère de la voirie, par acte enregistré sous le numéro 195,746. Le tout avec les bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances.

Municipalité des Cantons de Wendover et Simpson — Commission scolaire de Drummondville

Propriétaire	*Désignation*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Total*
Aubin, Réal	11-24, 11-25, Wendover	$ 375.57	$ 397.47	$ 773.04
Boisclair, Claude		142.21	38.51	180.72

Un immeuble dont le terrain mesure 60 pieds de largeur sur une profondeur de 114 pieds, mesures anglaises, connu et désigné comme étant une partie du lot 11 (Ptie 11) du cadastre du canton de Wendover, comté de Drummond. Lequel terrain est borné en front au nord-ouest par la rue Allard (11-70), au sud-ouest par le terrain de G. Henri Groulx, en profondeur au sud-est par le terrain de Antonio Martel et de l'autre côté au nord-est par le terrain de Émilius Lehoux.

Boisvert, Rolland	16-140 et 16-141, Wendover	19.63	21.24	40.87
Cordeau, Ephrem	16-161, 16-162, 16-163, Wendover	354.94	145.10	500.04
Fleury, Laurent		123.23	636.35	759.58

1. Le lot 165-1 du canton de Wendover.
2. Une certaine étendue de terre connue et désignée comme faisant partie du lot 165 du canton de Wendover, comté de Drummond, bornée vers l'est par la ligne de l'Hydro-Québec, vers le sud-est par le lot 164, vers le sud-ouest par le cordon et vers le nord-ouest par le lot 166 dudit canton; mesurant environ 570 pieds de largeur par une profondeur moyenne de 3,150 pieds;
3. Une certaine étendue de terre d'une superficie approximative de 10 arpents carrés, connue et désignée comme faisant partie du lot 165 dudit canton, bornée au nord-est par le chemin public et le lot 165-1, au sud-est par le lot 165-1 et une partie du lot 164, au sud-ouest par une partie du lot 165 et au nord-ouest par le lot 166, avec bâtisse dessus construite;
4. Une certaine étendue de terre d'environ 6 arpents carrés, connue et désignée comme faisant partie du lot 164 dudit canton, bornée au nord-est par le chemin public et une autre partie dudit lot 164 appartenant à M. Lionel Laterreur, au sud-est par les propriétés de MM. Maurice, Michel et Lionel Laterreur, et par une partie du lot 163, à l'ouest par le ruisseau Généreux et au nord-ouest par le lot 165-1 et par une partie du lot 165 décrite au paragraphe 3; avec bâtisse dessus construite; à distraire un emplacement de 70 pieds de largeur par une profondeur de 160 pieds appartenant à M. Jacques Brophy.

Lacroix, Gilles	287.18	115.00	402.18

Les lots 16-100, 16-101, 16-102 et 16-103 du canton de Wendover, à distraire la partie vendue au ministère de la voirie suivant l'enregistrement numéro 198,418.

Levasseur-Lupien, Dame Pierrette	81.91	329.35	411.26

Un terrain vague sis en la municipalité de Wendover et Simpson, mesurant 100 pieds de largeur le long du chemin public sur 100 pieds de profondeur, plus ou moins mesure anglaise, connu et désigné comme étant partie du lot 10 B (Ptie 10 B) non subdivisé, du cadastre officiel du premier rang du canton de Simpson, comté de Drummond, borné en front par le chemin public et des 3 autres côtés par une autre partie du même lot 10 B, appartenant à M. Victor Beaupré.

Lupien, Roger	35.53	215.08	250.61

Un terrain mesurant 200 pieds de front sur 200 pieds de profondeur, mesure anglaise, connu et désigné comme étant une partie du numéro 159 (Ptie 159) du canton de Wendover, comté de Drummond. Lequel terrain est borné en front au nord-est le chemin de front, en profondeur au sud-ouest et des 2 côtés par le vendeur. Le côté nord-ouest du terrain ci-dessus décrit est situé à environ 24 pieds et 5/10 de pied de la ligne sud-est du lot 160.

Martel-Proulx, Dame Ginette	238.12	71.79	309.91

1. Le lot 3-256, Wendover.
2. Une partie de terrain comprise entre le lot ci-haut décrit et la ligne de division du lot numéro 3 (Ptie) et le terrain appartenant à Paul Chapdeleine, laquelle partie de terrain est bornée comme suit: en front par le terrain en premier lieu décrit; en profondeur par le terrain appartenant à Paul Chapdeleine; d'un côté par Albani Martel et d'un autre côté par Robert Boisclair. Ledit terrain étant connu aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de canton de Wendover, comté de Drummond, comme étant une partie du lot numéro 3 (Ptie 3).

Rose, Jean-Marie	1.60		1.60

Un terrain mesurant environ 423 pieds dans ses lignes sud-est et nord-ouest sur une profondeur de 58 pieds, connu et désigné comme étant une partie du lot 17 (Ptie 17) dans le 2e rang, du canton de Simpson, comté de Drummond. Ledit terrain est borné au sud-est par le lot P. 18-A, du côté sud-ouest par le lot P. 17 (Hermance Gagnon), en profondeur au nord-ouest et du côté nord-est par le résidu du lot 17.

Drummondville, ce 19 janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
RAYMOND MALOUIN.

63295-4-2-o

Municipalité du comté de Saint-Maurice

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, J.-Armand Pellerin, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que les immeubles ci-après décrits seront vendus à l'enchère publique, en la salle du conseil du comté de Saint-Maurice à Yamachiche, située au sous-sol de l'église, entrée par la porte numéro 3, lieu où le conseil dudit comté tient ses séances, JEUDI le ONZIÈME jour de MARS 1976, à ONZE heures de l'avant-midi, pour taxes municipales, scolaires et autres redevances dues aux municipalités ci-dessous mentionnées, à moins qu'elles ne soient payées avec les frais encourus avant la vente.

Nom	*Lots*	*Rang*	*Superficie*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Répart. fabrique*	*Autres*	*Total*
Charette								
Deschênes, Mme Eddy, Rang 2, Charette	P-438	2	5 arp.		$ 114.02			$ 114.02
Gélinas, Jean-Louis 1245, St-Joseph, Shawinigan	P-154		20 x 25′		6.05			6.05
Pointe-du-Lac — Paroisse								
Ringuette, Marcel, 1290, Ste-Marg., Pointe-du-Lac	P-248	St-M.	4,800′ ca.	$ 200.70	$ 83.66			$ 304.36
Bisson, Henri, adresse inconnue ...	P-553, 563		110 arp.	9.97	30.70			40.67
Bourassa, Mme L.-Armand, adresse inconnue	P-20			7.60	23.40			31.00
Grandbois, Florent, adresse inconnue	P-455, 456		28 arp.	2.85	8.75			11.60
L'Espérance, Emile, C.P. 862, Trois-Rivières	P-177		75 x 100′	156.61	206.98			363.59
Pinsonneault-Lemire, adresse inconnue	P-181		45 x 100′	4.75	14.62			19.37
St-Louis, Gérard, rue Ouellette, Pointe-du-Lac	P-54		60 x 100′	143.61	187.80			331.41
Williams, Joseph, adresse inconnue	P-248			21.30	24.75			46.05
Pointe-du-Lac, La Visitation — Village								
Décoration Brique Pierres Inc. (LITOID), Pointe-du-Lac	P-124, 125	R. 138	avec bâtisses	$ 2,500.36	$ 5,237.41			$ 7,737.77
St-Barnabé								
David, Mme Normand, 874, Sauriol, Ste-Dorothée, Ville Laval	369-370		96 arp.	$ 108.70	$ 161.29		$ 4.00	$ 273.99
Lamy, Succ. Onésime	35, 32-P-34	St-J.	env. 95 arp. avec bâtisses	373.70	760.92			1,134.62
St-Elie								
Fréchette, Micheline, 31, rue Valmont, Repentigny	68	P-3		$ 2.10	$ 9.78			$ 11.88
Groleau, Réjean, 296, Montcalm, St-Joseph-de-Sorel	P-6	R-5		2.28	21.06			23.34

St-Mathieu

Nom	Lots	Rang	Superficie	Taxes municipales	Taxes scolaires	Répart. fabrique	Autres	Total
Lafrance, Odina Tourigny, 1900, Laviolette, Trois-Rivières	P-52	R-7		$ 7.30	$ 40.62			$ 47.92

Yamachiche — Paroisse Ste-Anne

Blais, Antonio, 6e Rang, St-Charles, Pointe-du-Lac	P-206, P-209	B.M.	11¾ arp.	$ 3.64	$ 10.47	$ 192.00		$ 206.11
Carignan, Jean-Guy, adresse inconnue	P-686	P.R.N.		61.75	31.37			93.12
Girard, Gaétan, adresse inconnue . .	P-338	G.R.S.	29 arp.	10.16				10.16
Harnois, Lucien, Pointe-du-Lac . . .	P-219	B.M.		5.81	1.25			7.06
Maltais, Lilia, 935, Cinq-Mars, Trois-Rivières	P-51	B.M.	¼ arp.	6.67				6.67
Michaud, Maurice, adresse inconnue	642	G.R.	14½ arp.	8.21	254.84			263.05
Noël, Jachim, 821, chemin Rivière-du-Loup, Yamachiche	P-1161	R.L.	¼ arp.	58.27	13.36			71.63

Donné à Yamachiche, ce 13e jour de janvier 1976.

(Sceau)

Le secrétaire-trésorier,
J.-ARMAND PELLERIN.

63297-4-2-o

Corporation du comté de Labelle

Avis public est par les présentes donné par moi, Yvan Deslauriers, secrétaire-trésorier du conseil du comté de Labelle, que les propriétés ci-après décrites seront vendues à l'enchère publique, au lieu ordinaire des séances du conseil de comté, en l'Hôtel de ville de la ville de Mont-Laurier, le ONZIÈME jour du mois de MARS 1976, à DIX heures, de l'avant-midi, pour payer les taxes municipales et scolaires, avec les intérêts et les frais, plus les frais subséquemment encourus, à moins que lesdites taxes, les intérêts et les frais ne soient payés avant la vente.

Abréviations employées ci-dessous: N: nord; S: sud; E: est; O: ouest; pr: propriétaire; Rg: rang; Bn: borné; p: partie; ch: chemin; pu: public; re: résidu; pds: pieds; lr: largeur; lg: longueur; prof: profondeur.

Corporation municipale Des Ruisseaux

Propriétaires	Numéros de lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Robin, Rolland 332 Ste-Croix, St-Laurent ou a/s M. Sauvé, notaire, 1395, Fleury est, Montréal	1	3 Robertson	$ 45.40	$ 184.67	$ 230.07

Un lot de terre connu et désigné sous le numéro un dans le troisième rang du canton Robertson (I-III) avec les bâtisses y érigées, moins cette partie NO dudit lot appartenant à Félix Hébert ou représentants, laquelle partie distraite mesure quinze cent trente pds de prof. à partir du Lac des Iles par, sur la lr, la moitié N dudit lot; bn au N, ladite partie par partie du lot deux; au S par la partie du lot un appartenant à Charles Préfontaine ou représentants, à l'O par cette partie dudit lot présentement vendue et à l'O par le Lac des Iles, à distraire encore toute la propriété appartenant actuellement à Charles Préfontaine tel qu'actuellement délimitée et faisant face à l'O au Lac des Iles; avec les servitudes actives et passives de toute nature attachée audit immeuble.

Harbec, Charles-Emile 4139, St-Denis, Montréal	41 A	7 Robertson	$ 17.80	$ 17.11	$ 34.91

Un emplacement ou immeuble connu sous le numéro quarante et un A (41A) dans le septième Rg du canton Robertson, avec bâtisses y érigées. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes servitudes s'y rattachant.

Propriétaires	Numéros de lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Clermont, Arthur 5561, Place St-Donat, Ville d'Anjou	48-49	9 Robertson	$ 10.75	$ 5.72	$ 16.47

Un lopin de terre faisant partie du lot quarante-huit (Ptie 48) dans le Rg neuf (IX) au cadastre officiel du canton Robertson, comté de Labelle, contenant environ six acres en superficie, et bn comme suit: au N, par l'ancienne route; au S, par le nouvelle route; à l'E, par partie du lot quarante-neuf dans ledit rang; avec bâtisses dessus y érigées, tel que le tout existe présentement.

Laroche, Marcel 391, avenue Glengarry, Ville Mont-Royal	46 E	10 Robertson	$ 120.15	$ 68.49	$ 188.64

Un lopin de terre faisant partie du lot connu et désigné sous le numéro quarante-six (p. 46) rang dix, au cadastre officiel du canton Robertson, tel lopin de terre étant compris entre le terrain de Fermain Ouellette, acquis suivant titre; un point situé à l'intersection de l'ancien chemin privé et du nouveau chemin privé qui sera construit incessamment et qui est, dès maintenant, établi par des marques qui représentent le tracé de tel chemin; et tel nouveau chemin ci-dessus relaté; tel chemin constituant la profondeur du terrain.

Les p. s'obligent, pour mieux déterminer tel terrain, à poser des bornes fixes et permanentes qui délimiteront ledit terrain de façon définitive même si ces bornes ne sont pas placées de façon à représenter exactement les grandeurs ci-haut données.

Romano, Gino 633, 8e Avenue, St-Antoine	48	13 Robertson	$ 16.05	$ 15.48	$ 31.53

Le lot de terre connu et désigné comme étant le lot numéro quarante-huit (48) du rang treize (Rg XIII) du canton de Robertson, suivant les plan et livre de renvoi officiels dudit canton, distraction devant être faite de la p. suivante dudit lot avec tout bâtiment construit sur cette p. distraite, à savoir: Une p. dudit lot de terre connu et désigné comme étant le lot numéro quarante-huit (48) du Rg treize (Rg XIII) du canton de Robertson, suivant les plan et livre de renvoi officiels dudit canton, cette p. mesurant trois cents pieds de lr (lr étant mesurée de E à O) sur 500 pds de prof. (prof. étant mesurée du N au S, soit à partir du chemin public). Cette p. de terrain ici distraite et mesurant ainsi trois cents pds de lr sur cinq cents pds de prof. (300 × 500) est Bn: en front, au N, par le chemin public, soit par la route nationale, route souvent désignée comme étant la route 11-58; en arrière, au S, par le résidu dudit lot, re faisant l'objet de la présente vente; de l'autre côté, à), par p. du lot quarante-neuf, dit Rg et canton. Il est bien précisé et bien compris par l'acquéreur que cette p. distraite, et qui vient d'être décrite, demeure propriété du vendeur.

Bélanger, Robert RR. 4, Mont-Laurier Bélanger, Gérard	56	13 Robertson	$ 36.80	$ 16.14	$ 52.94

Le lot de terre connu et désigné comme étant le lot numéro cinquante-six (56) du Rg treize (Rg 13) du canton Robertson, suivant les plan et livre de renvoi officiels dudit canton.

Lafleur, Jacques R.R. 1, Mont-Laurier	P. 45	3 Robertson	$ 89.05	$ 30.26	$ 119.31

Un terrain faisant p. du lot de terre numéro quarante-cinq (P. 45) dans le Rg trois (III) au cadastre officiel du canton Robertson, ayant la forme d'un rectangle, mesurant quatre-vingts pds de lr, en front comme en arrière, sur une prof. de cent pds, mesure anglaise, et Bn vers le N par la route nationale, vers le S et E par p. du même susdit lot appartenant à Charlemagne Lussier ou représentants, et de l'autre côté vers O, par p. du même susdit lot appartenant à Maurice Bélanger & *Al.* ou représentants; tel que le tout se trouve actuellement avec bâtisses y érigées.

Mahoney, Roger L'Annonciation	P. 31-S.E.....	B, Pope	$ 138.40	$ 79.06	$ 217.46

Un lopin de terre situé dans la p. non arpentée du canton Pope, dont le sommet de l'angle S se situe à quatre cent vingt-six pds et neuf cent cinquante-sept pds, mesurés respectivement dans ses directions E et N d'un poteau planté par l'arpenteur C.C. Lindsay, à la rivière des Sables, sur la ligne du lot numéro vingt-neuf du Rg A dudit canton; du sommet, suivant les directions et distances ci-dessous, successivement: N trois cents pds; N soixante-dix degré quinze minutes O, cinq cent quarante-huit pds; N dix-neuf degrés quarante cinq minutes E cent pieds à la ligne des hautes eaux de la Baie des Sables du Lac Maskatong; de là, suivant vers E, le S et O, les sinuosités de ladite ligne des hautes eaux pour revenir au point de départ. Le tout, tel que montré sur un plan signé par Jacques Kieffer, arpenteur-géomètre, en date du quinze novembre mil neuf cent quarante-huit. Les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances y compris l'ameublement et l'outillage qui s'y trouvent actuellement, le vendeur ne s'y réservant absolument rien.

Mahoney, Roger L'Annonciation	32 S.O.	B Pope	$ 40.37	$ 29.84	$ 70.21

Un lopin de terre dans la partie non arpentée du canton Pope, et dont le sommet de l'angle sud situé à quatre cent vingt-six pieds et neuf cent cinquante-sept pieds mesurés respectivement dans les directions est et nord d'un poteau planté par l'arpenteur C.S. Lindsay, à la rivière des Sables, sur la ligne du lot numéro vingt-neuf du rang A dudit canton, du sommet suivant des directions et distances ci-dessous; successivement, nord, trois cents pieds; N. 70°15'O. cinq cent quarante-huit pieds (548') N. 19°45'E., cent pieds à la ligne des hautes eaux de la Baie de Sables du Lac Baskatong; de là, suivant vers l'est, le sud et l'ouest, l'insinuosité de ladite ligne des hautes eaux pour revenir au point de départ. Tel que montré sur un plan signé par Jacques Kieffer, arpenteur-géomètre, le quinze novembre mil neuf cent quarante-huit.

Propriétaires	Numéros de lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total

Toute cette installation connue et désignée sous le vocable: Bear Point Lodge, et plus spécifiquement: 1. Un terrain contenant sept acres concédé par lettres patentes (ref. no 2569, en date du 6 septembre 1949) dans la partie non arpentée du canton Pope, lequel se trouve maintenant compris dans le rang B dudit canton, et constitue, d'après une spécification du service des arpentages, en date du onze février mil neuf cent cinquante-trois.

a) la partie est de la partie à l'est du chemin du lot trente et un rang B, canton Pope, contenant quatre acres.

b) la partie est de la partie à l'est du chemin du lot trente-deux dans le rang B, dudit canton Pope, contenant trois acres.

Cette partie du rang B a été subdivisée par l'arpenteur Marcel Ste-Marie, et le plan de l'arpentage porte la date du vingt-huit septembre mil neuf cent cinquante et un.

Tel que le tout se trouve présentement, avec tous ses droits, dépendances et circonstances, sans exception ni réserve de la part du vendeur, sujet à toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes rattachées audit immeuble.

Corporation municipale de Ferme-Neuve — Paroisse

Beauchamps, René 44, rue Champlain, Ste-Rose, Cité de Laval	7A, P.	II, canton Gravel	$ 7.84	$ 3.79	$ 11.63

Superficie: (12,000 pi. ca.): front: 60', profondeur: 200'.
Bornes: Est: Lac des Journalistres, ouest: Chemin privé, sud: Partie dudit lot propriété du vendeur, nord: Partie dudit lot propriété du vendeur.
Enrg. no 56091. Fiche no 233. Vacant.

Grenier, Denys Lac Hachigan, St-Hypolite	4	IV, canton Moreau	$ 11.93	$ 10.89	$ 22.82

Avec construction. Fiche no 377.

Michaudville, Honoré Ferme-Neuve	28, P. (1/2) ...	C, Lac Major (Ile), canton Gravel	$ 17.99	$ 82.70	$ 100.69

Superficie: 0.70 acres ±. Sous-bail no 38081969. Avec construction. Fiche no 405-1.

Richer, Maximilien 4156, Cunard, Montréal 9	33	III, canton Pope	$ 6.34	$ 7.11	$ 13.45

Superficie: 100 acres. Enrg. no 54166. Vacant. Fiche no 505.

Paquet, Emilien Bainley Hillies 544, Old, Popular Road, Clarkson, Ont.	7A, P.	II, canton Gravel	$ 16.10	$ 51.59	$ 67.69

Superficie: (8,000 pi.ca.) Front: 80', profondeur: 100' ±.
Bornes: Est: Le Lac des Journalistes, ouest: Chemin fourni par l'auteur de la venderesse, nord: Partie dudit lot propriétaire M. René Beauchamps, sud: Résidu dudit lot propriété du vendeur.
Enrg. no 74199. Avec construction. Fiche no 234.

Robert, Jean-Baptiste 441, St-Philippe, St-Vincent-de-Paul	26	C, canton Gravel	$ 18.37	$ 28.01	$ 46.38

Superficie: 0.3 acre. Sous-bail no 11878. Avec construction. Fiche no 406.

Ross, Gordon Ferme-Neuve	13	C, canton Major	$ 8.40	$ 11.33	$ 19.73

Superficie: 1.61 acre. Sous-bail no 221541971. Avec construction Fiche no 399-1.

Roy, Denys Ste-Pie-de-Bagotte	26-27-28-29 P.	C, canton Gravel	17.30	27.48	44.78

Avec construction. Fiche no 408.

Roy, Beallies 870, Boul. Décarie, Montréal.	14	VI, canton Wurtèle	6.34	7.11	13.45

Superficie: 100 acres. Vacant. Fiche no 142.

Sawyer, Carmen Mme 19, 69e Avenue, Chomedey	6, P	IV, canton Moreau	35.06	27.61	62.67

1re superficie: (11,000 pi. ca.). Front: 110', profondeur: 100'.

Propriétaires	Numéros de lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total

Bornes: N.O.: Lac Moreau, N.E.: Lot no 7, S.E. et S.O.: Résidu du lot no 7 propriété de Henri Morin. 2e superficie: (9,600 pi. ca.). Front: 120', profondeur: 80'.
Bornes: N.O.: Lac Moreau, N.E.: Par la propriété de M. Firmin Robitaille, S.E. et S.O.: Résidu dudit lot propriété de Henri Morin.
Enreg. no 86861. Avec construction. Fiche no 382.

Tessier, Jean-Paul — 26, P (1/2) .... — Lac Major, Rg C, Ile canton Gravel — $ 9.36 — $ 12.87 — $ 22.23
10235, boul. Gouin, Montréal 477
Superficie: 0.45 acre ±. Sous-bail no 16599. Avec construction. Fiche no 410.

Corporation municipale de La Conception

Bergeron, Léandre ..... 49..... H, canton Clyde ..... $ 100.30 $ 100.16 $ 210.46
Un emplacement ayant front au Lac Castor en la municipalité de La Conception, comté de Labelle, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot quarante-neuf (49) du rang «H» de l'arpentage primitif du canton de Clyde correspondant du lot quarante-neuf (49) du rang «H» au cadastre officiel du canton Clyde.
Avec toutes les constructions y érigées et plus spécialement un chalet d'été.
No enregistrement: 90333. No fiche: 1418.

Commercial Acceptance Corporation ..... 14, 15, 16 .... Est, canton Clyde ..... $ 229.25 $ 765.69 $ 994.94
No enregistrement: Nil. No fiche: 91.

Desjardins, Jules ..... 3..... G, canton Clyde ..... $ 84.86 $ 104.71 $ 189.57
No enregistrement: Nil. Bail: 2-10-75. No fiche: 1320.

Farley, Raymond ..... 26 A ..... 4, canton Clyde ..... $ 21.75 $ 74.07 $ 95.82
Un lopin de terre, de forme régulière, faisant partie du lot connu et désigné comme étant le lot numéro vingt-six A (P. 26A) du rang quatre (IV), du canton Clyde, au cadastre dudit canton;
Mesurant, cedit lopin de terre, soixante-quinze pieds (75') en front sur le chemin et également soixante-quinze pieds (75') en arrière sur le Lac Lauzon par cent soixante-douze (172') pieds dans sa ligne sud-est et cent soixante-treize (173') pieds dans sa ligne nord-ouest;
Borné, cedit lopin de terre, en front au sud-ouest par un chemin privé de quarante et un pieds de largeur, en arrière au nord-est par le Lac Lauzon, dans sa ligne nord-ouest par l'emplacement appartenant à Charles Farley en vertu de son titre enregistré sous le numéro 74336 et dans sa ligne sud-est par le résidu dudit lot 26A restant la propriété du vendeur;
Et plus particulièrement, la ligne sud-est forme angle droit avec la ligne sud-ouest;
Et le point d'intersection des lignes nord-ouest et sud-ouest se trouve à six cent quatre-vingt-quatre pieds et huit dixièmes de pieds (684.8') au sud-est de la ligne divisant les lots numéros 27 et 26A, mesure prise à partir de ladite ligne de division en se dirigeant d'abord vers le sud pour une distance d'environ trois cent trente pieds (330') et de là, inclinant vers le sud-est pour le reste de la distance pour ainsi rejoindre ledit coin extrême sud-ouest du terrain vendu;
Avec droit de passage dans le chemin privé du vendeur de quarante et un pieds de largeur au sud-ouest de l'emplacement vendu pour parvenir au chemin public du Lac Simon sur autre partie dudit lot 26A, rang quatre, cadastre du canton Clyde;
Avec également droit de passage dans le chemin privé du vendeur sur autre partie dudit lot 26A, chemin situé entre le chemin public du Lac Simon et ce dernier, et permettant de parvenir à la plage du vendeur en face des emplacements appartenant à ce dernier; avec également droit à la plage de ce lac appartenant au vendeur sur autre partie dudit lot 26A; ledit chemin privé étant connu au plan privé du vendeur sous le numéro 26A-10, plan préparé par Félix Gendron, A.G., le 19 mai 1966, no 986;
Et tel que le tout se trouve présentement que l'acquéreur déclare connaître et dont il se dit satisfait.
No enregistrement: 75395, no Fiche: 696.

Lanzieri, Sergio ..... 11 AP, 14 .... B, canton Clyde ..... $ 22.00 $ 43.02 $ 65.02
Un lopin de terre faisant partie du lot numéro onze A (P 11A) du rang «B», du canton Clyde au cadastre dudit canton, mesurant, ce lopin de terre cent pieds (100') en front à l'ouest, environ cent trente pieds (130') en arrière à l'est sur cent pieds de profondeur dans chacune de ses lignes nord et sud et borné en front à l'ouest par le chemin public en bordure du Lac Leblanc, ladite ligne ouest devant être à environ trois cents pieds de la rive du lac, au nord par autre partie du lot numéro onze A vendu à Italo Cappelli, à l'est par le résidu du lot numéro onze A restant la propriété de A. V. Spada et au sud par autre partie du même lot vendu à Giacomo Moggia;
Ce terrain est connu comme étant l'emplacement numéro 14 à un plan projeté préparé par Paul F. Boisvert, arpenteur-géomètre, le dix-huit juillet, mil neuf cent soixante-trois;
Avec droits d'accès aux plages semi-privées établies ou devant être établies en bordure du Lac Leblanc;
Tel que le tout se trouve que l'acquéreur déclare connaître et dont il se dit satisfait.
No Enregistrement: 84811. No Fiche: 19.

Propriétaires	Numéros de lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Petrozo, Antonio	28, 29	Est, canton Clyde	$ 22.00	$ 83.85	$ 105.85

Un lopin de terre faisant partie des lots numéros vingt-huit et vingt-neuf (P 28 et 29) du rang Est de la Rivière Rouge, du canton Clyde au cadastre dudit canton, mesurant, ce lopin de terre, cent pieds dans chacune de ses lignes sud-ouest, nord-ouest, nord-est et sud-est (100 x 100), borné en front au sud-ouest par une rue projetée, d'un côté vers le sud-est par l'emplacement vendu à Benedetto D'Amato, au nord-est par le résidu du terrain dudit M. A. V. Spada et au nord-ouest par le terrain de Dame Bernadine Lo Vuolo, épouse de Raffelle Conte;

Le point d'intersection des lignes sud-est et sud-ouest se trouve à cinq cents pieds à l'ouest du chemin public, mesure prise le long de la ligne nord d'un chemin projeté;

Le tout mesure anglaise et plus ou moins sujet à de légères modifications à la suite de l'arpentage individuel de l'emplacement susdit;

Ledit emplacement porte le numéro six à un plan préparé par M. Paul F. Boisvert, arpenteur-géomètre, le dix-huit juillet, mil neuf cent soixante-trois;

Avec droit de passage à pied ou en voiture en commun avec tous autres ayant droit dans les chemins privés appartenant au vendeur à partir du chemin public jusqu'à l'emplacement vendu;

Tel que le tout se trouve que l'acquéreur déclare connaître et dont il se dit satisfait.

No Enregistrement: 76512. No Fiche: 189.

Vallée Raymond, Gisèle	87	F, canton Clyde	$ 71.58	$ 79.66	$ 151.24

No enregistrement: Nil. Bail: 1-6-62. No Fiche: 1147.

Schlippes, Joseph Hans	234	F, canton Clyde	$ 34.32	$ 40.84	$ 75.16

No enregistrement: Nil. Bail: 1-8-70. No Fiche: 1307.

Zardo, Louis L.	34P	Ouest, Clyde	$ 76.81	$ 41.38	$ 118.19

Un lopin de terre faisant partie du lot numéro trente-quatre A (P. 34A) du rang ouest de la Rivière Rouge, du canton Clyde, au cadastre dudit canton, mesurant, ce lopin de terre, cent pieds de largeur, mesure prise perpendiculairement aux lignes latérales sur cent soixante-sept pieds et demi de profondeur dans sa ligne sud-est et cent cinquante pieds de profondeur dans sa ligne nord-ouest et borné en front au nord-est par la Rivière-Rouge, et des trois autres côtés, au sud-est, au sud-ouest et au nord-ouest par le résidu dudit lot trente-quatre A restant la propriété de Gilles Bessette ou représentants.

La ligne sud-est et les quatre-vingt-huit pieds sud-est de la ligne sud-ouest se confondent avec la clôture actuelle;

Le point extrême nord-est de la ligne nord-ouest de ce lopin de terre se trouve à environ deux cent trente pieds au sud-est du point d'intersection entre la rive de ladite Rivière Rouge et une ligne étant à travers ledit lot trente-quatre A, rang ouest, Rivière Rouge, le prolongement vers l'est de la ligne divisant les lots trente-quatre A et trente-quatre B, rang quatre;

Avec en plus, droit de passage de douze pieds de largeur sur une autre partie dudit lot trente-quatre A, rang ouest de la Rivière Rouge, canton Clyde, à partir du coin extrême ouest dudit lopin de terre jusqu'à la route nationale numéro 11, en suivant le côté nord, nord-ouest d'une clôture déjà établie rejoignant ainsi ladite route nationale numéro 11 à environ deux cent soixante-quinze pieds au sud-est de ladite ligne imaginaire, prolongeant à travers le lot trente-quatre A, rang ouest, Rivière Rouge, la ligne séparant les lots trente-quatre A et trente-quatre B du rang quatre;

Avec toutes les bâtisses ci-dessus construites, incluant un camp;

Tous les meubles et effets situés présentement dans le camp sont aussi inclus dans la présente vente;

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées au susdit emplacement.

No Enregistrement: 79565. No Fiche: 458.

Corporation municipale de Lac-St-Paul

Lamoureux, Richard 5517, 1re Avenue, Rosemont, Montréal	12	6, canton Pérodeau	$ 4.33	$ 3.28	$ 7.61

Une partie du lot no douze dans le sixième rang (Ptie 12, Rg VI) au cadastre officiel du canton Pérodeau (Labelle).

De forme carrée mesurant cent (100') pieds de largeur par cent (100') p. de profondeur, mesures anglaises.

Borné vers le sud-ouest par le chemin, vers le nord-ouest et vers le nord-est résidu demeurant la propriété du vendeur et vers le sud-est par la ligne no de lot treize dudit rang.

A noter que ladite ligne sud-est comprend seize (16') pieds appartenant à Denis Cloutier et quatre-vingt-quatre (84') pieds appartenant à Roger Charest;

Sans bâtisses.

Avec les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, spécialement le passage d'une ligne électrique.

No Enrg.: 96519. No F.: 516.

Propriétaires	Numéros de lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Lachapelle, Ronald G. 2770 Carignan, Montréal	P. 20	4, canton Moreau	$ 10.50	$ 36.83	$ 47.33

That certain emplacement known and designated as part of lot number twenty-fourth range IV (Pt. 20 - Rg IV) on the official cadastre of the Township of Moreau (Labelle).

Said emplacement being of rectangular form and measuring fifty-five feet in width (55') along the lake, by a depth of one hundred and thirty feet (130'), English measure and more or less, and bounded: to the northeast by the said lake, to the southeast by a street or road, to the southwest by another street or road leading to the public road;

And to the northwest by another part of said lot belonging to a Mr. Jones or representative.

With right of passage leading to the public road.

The purchaser will have the right to erect a building on the said emplacement, measuring not less than fifteen feet by fifteen (15 ×15), having a flat roof.

As the said property now subsists, with all its rights, members and appurtenances, without exception or reserve of any kind the part of the vendor.

No. Enrg.: 76533. No. F.: 242.

Cadieux, Yvan 746, boul. Labelle, Ville de Blainville	P. 32A	2, canton Moreau	$ 4.44	$ 8.54	$ 12.98

Terrain non construit sur la partie du lot numéro trente-deux A (P. 32A) dans le deuxième rang (rang II) au cadastre officiel du canton Moreau (Labelle).

De forme rectangulaire, mesurant soixante-dix pieds (70') de largeur du sud-ouest au nord-est par cent cinquante pieds (150') de profondeur mesure anglaise.

Bornée ladite partie, au sud-est par le lac Moreau ou le cordon séparant les rangs deux et trois du canton Moreau; au sud-ouest, par le lot no trente et un du deuxième rang dudit canton, et au nord-ouest et au nord-est, par le résidu dudit lot numéro trente-deux A qui demeure la propriété de M. Marcel Dufour.

Avec un droit de passage à pieds ou en voiture pour se rendre au chemin public, ce droit de passage devant s'exercer le long de la ligne des lots 31 et 32A susdits, avec tous les autres ayants droit.

No Enrg.: 82666. No F.: 97.

DesOrmeaux, Joseph Wilfrid et *Al*	28, 29	12, La Minerve	$ 4.96	$ 20.01	$ 24.97

Un lopin de terre de forme triangulaire et faisant partie des lots numéros 28 et 29 du rang 12 du cadastre officiel du canton de La Minerve comme suit: Sur le lot numéro 28 le lopin de terre est borné au nord-est par la propriété de M. René DesOrmeaux ou représentant, M. Gérard Gagné ou représentant, Mme Hélène Lalonde ou représentant, M. François Pilon ou représentant, et du côté ouest par la ligne séparative des lots numéros 28 et 29, rang 12, dit canton. Sur le lot numéro 29, dit rang et canton, cedit lopin de terre se continue en triangle pour avoir environ sur les deux lots 820 pieds dans sa ligne nord-est, 875 plus ou moins dans sa ligne sud, et environ 395 pieds plus ou moins dans sa ligne nord-est, et borné comme suit: au nord-est par les propriétés ci-haut décrites, au nord-ouest par le résidu du terrain appartenant à M. Wilfrid Desprès ou représentant et au sud par la ligne séparative des rangs 12 et 13, canton La Minerve, plans de cadastre pour définir la propriété.

No de contrat: 1852. Vente à messieurs Joseph W. DesOrmeaux, René DesOrmeaux et Rosario DesOrmeaux.

Rutka, W.J. 149 Grey Abby, Troie West, Hill, Ont.	25	A, La Minerve	$ 111.87	$ 237.10	$ 348.97

Un lopin de terre connu et désigné comme étant le lot numéro 25 du rang A du cadastre officiel du canton de La Minerve, borné à l'est par le lac Labelle, au nord par le lot no 26, au sud par le lot no 24 et à l'ouest par les lots de la Couronne ou représentants.

Meunier, Rolland 2819, Cr Louisbourg, Duvernay, Laval	34	A, La Minerve	$ 132.92	$ 44.23	$ 177.15

Un lopin de terre connu et désigné comme étant le lot numéro 34 du rang A du cadastre officiel du canton de La Minerve, et borné à l'est par le lac Labelle, au nord par le lot no 35, au sud par le lot no 33 et à l'ouest par les lots de la Couronne ou représentant. Avec bâtisses.

Bakelmun, J. Louis 5840, Brunetière, St-Laurent, Montréal	45	G, canton Labelle	$ 170.70	$ 309.05	$ 479.75

Un lopin de terre connu et désigné comme étant le lot numéro 45 du rang G, canton Labelle (cadastre officiel du Lac Richardson ou La Truite), et borné à l'ouest par le Lac La Truite, à l'est par le chemin public, au nord par le lot 44 et au sud par le lot no 46.

Nolet, Mme Diane 0392, rue Bergevin, app. 4, Ville LaSalle	P. 18-4	3, Mousseau	$ 29.77	$ 19.90	$ 49.67

Lot originaire no 18, canton Mousseau. 125 pds en front nouvelle route publique. 125 pds en arrière ligne sud-est. 110 pds profondeur lignes sud-ouest et nord-ouest.

Cet emplacement est borné en front vers le nord-ouest par la nouvelle route publique. Vers le sud-est par une autre partie dudit lot 18-4, rang 3 C.M. Vers le sud-ouest par la ligne divisoire des lots nos 17-1 et 18-4, Rg 3, C. Mousseau. Vers le nord-ouest par l'assiette du chemin privé de trente-cinq pieds de largeur.

F.: 182.

Propriétaires	Numéros de lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Chicoine Plourde, Murielle 423, rue Alexandre, Pont-Viau	40-1, 40-2	3, Mousseau	$ 60.63	$ 119.96	$ 180.59

Superficie: 94 a.

Composé des lots de terre connus et désignés sous les numéros un et deux de la subd. officielle du lot originaire no 40-1 et 2, Rg 3, canton Mousseau.

F.: 276.

Corporation municipale de Mont-St-Michel

Marchand, Diane 101, 33e Avenue, Bois-des-Fillions	P. 39	3, Gravel	$ 13.28	$ 109.65	$ 122.93

Un emplacement situé et faisant partie du lot numéro trente-neuf du rang trois (39 Rang III), canton Gravel, du cadastre officiel dudit canton Gravel, comté et division d'enregistrement de Labelle, laquelle partie du lot est située sur le côté sud-ouest d'un chemin public et mesure quatre cent cinquante pieds de largeur par toute la profondeur qui existe entre le susdit chemin public jusqu'à la ligne de division entre le rang II et le rang III du canton Gravel, la partie du lot étant bornée comme suit, savoir: en front vers le nord-est par le chemin public, en arrière vers le sud-ouest par la ligne de division entre le rang II et le rang III du susdit canton Gravel, d'un côté vers le nord-ouest par une autre partie dudit lot no 39 appartenant à monsieur Villeneuve ou représentants et de là sur une distance d'environ sept cent cinquante pieds vers le sud-est par une autre partie du lot no 39 restant la propriété des vendeurs.

Fiche no 279. Enrg. 86503.

Constant, Joseph St-Elzéar, Cté Laval	25.....	1, Décarie	$ 14.10	$ 108.35	$ 122.45

Un lopin de terre faisant partie du lot numéro vingt-quatre (P. 24) desdits rang et canton, ayant en front, la largeur qu'il y a de la ligne de division des lots vingt-quatre et vingt-cinq au côté nord-est de la grange, faisant la ligne de division du terrain acquis et celui restant la propriété du vendeur, par toute la profondeur dudit lot et borné au nord-ouest par la ligne séparant les rangs un et deux, au sud-est par la rivière aux Lièvres, au nord-est par la ligne séparative des lots vingt-quatre et vingt-cinq et au sud-ouest par le terrain restant la propriété du vendeur, avec les bâtisses qui se trouvent en partie sur le terrain vendu.

Contrat 19153. Enrg. 59322. Fiche no 450.

Lapointe, Paul	35 A, 35 B ...	1, Décarie	$ 10.58	$ 66.78	$ 77.36

Un emplacement situé dans la municipalité de Mont-St-Michel, comté Labelle, connu et désigné comme étant le lot trente-cinq, subdivision en trente-cinq A et trente-cinq B dans le premier rang (35 A et 35 B, rang 1) au cadastre officiel du canton Décarie, dans le comté Labelle.

Fiche no 464. Enrg. 95039.

Nominingue Dev. Montigny (Corporation municipale de Lac Nominingue)

Adelsic, Alois 160, Highland Road West, Kitchener, Ont.	Ptie 1-2	N.C.C., canton Montigny .	$ 3.65	$ 1.44	$ 5.09

Mesurant ledit lot cent cinquante pieds de largeur (150') par une profondeur de cent pieds (100') contenant une superficie totale de quinze milles pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins. La ligne nord est parallèle à la ligne sud à trois mille pieds (3000') de la division de la ligne du lot 1-2 et 2-1, et la ligne ouest est parallèle à la ligne est à cent quarante et un pieds (141') de la division des lots 1-2 et 1-1 dudit cadastre.

Fiche no 469. Contrat no 58788. Enrg. 58788.

Altitonante, Francisco 512, Withmore Avenue, Toronto	Ptie 1-2	NCC, canton Montigny ..	$ 6.33	$ 0.96	$ 7.29

Mesurant ledit lot cent pieds de largeur (100') par une profondeur de deux cents pieds contenant une superficie totale de vingt mille pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins. La ligne nord est parallèle à mille six cent cinquante pieds (1,650') à la ligne sud, de la division de la ligne des lots 21 et 1-2. Et à la ligne ouest parallèle à cinq cents pieds (500') de l'ouest de la division de ligne des cantons Montigny et Loranger.

Fiche no 429. Contrat et Enrg. no 58475.

Aprea, Isidord 480, Ronton Road, Toronto	Ptie 1-2	NCC, canton Montigny ..	$ 4.91	$ 0.49	$ 5.40

Mesurant ledit lot cinquante pieds de largeur (50') par une profondeur de cent pieds (100'), contenant une superficie totale de cinq mille pieds carrés (5,000' ca.), mesure anglaise et plus ou moins. La ligne nord est parallèle à mille cinq cents pieds (1,500') à la ligne sud de la division de la ligne des lots 21 et 1-2. Et la ligne ouest parallèle à deux cents pieds (200'), ouest de la division de la ligne des cantons Montigny et Loranger.

Fiche no 420. Contrat et Enrg. no 58462.

Propriétaires	Numéros de lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Barry, Thomas 11,600 Claude-Legault, app. 3, Montréal	Ptie 1-1	NCC, canton Montigny ..	$ 4.91	$ 0.49	$ 5.40

Mesurant ledit lot, cinquante pieds (50') de largeur par une profondeur de quatre-vingt-dix pieds (90'), contenant une superficie totale de quatre mille six cents pieds carrés (4,600' ca.), mesure anglaise et plus ou moins. La ligne nord parallèle à 400 pieds à la ligne sud de la division de la ligne des lots 21 et 1-1. Et à l'ouest de la division de la ligne des lots 1-1 et 2-2 du cadastre.
Fiche no 320. Contrat et Enrg. no 57497.

Batra, Jagdish 2215, Barclay Avenue, Montréal	Ptie 1-2	NCC, canton Montigny ..	$ 3.11	$ 0.49	$ 3.60

Mesurant ledit lot 50 pieds de largeur par 100 pieds de profondeur, contenant une superficie totale de 5,000 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord parallèle à 4,000 pieds à la limite sud de la division de la ligne des lots 1-2 et 21. Et la limite ouest parallèle à 100 pieds de la division de la ligne des cantons Montigny et Loranger.
Fiche no. 493. Contrat et Enrg. no 58905.

Baumfeld, Klaus 1307 Lansdowne Avenue, Toronto.	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 3.11	$ 0.49	$ 3.60

Mesurant ledit lot 50 pieds de largeur par 100 pieds de profondeur, contenant une superficie totale de 5,000 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord est parallèle, à 3,000 pieds à la limite sud, de la division de la ligne des lots 21 et 1-2, et à l'ouest parallèle à 500 pieds ouest de la division de la ligne des cantons Montigny et Loranger.
Fiche no 499. Contrat et Enrg. no 59183.

Beaudoin Fern 118 Gouldburn, Ottawa.	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87

Mesurant ledit lot, 100 pieds de largeur par 100 pieds de profondeur, contenant une superficie totale de 10,000 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord parallèle à 3,650 pieds à la limite sud de la division de la ligne des lots 21 et 1-2 et à l'ouest parallèle à 150 pieds de la division de la ligne des cantons Montigny et Loranger.
Fiche no 416. Contrat et Enrg. no 58413.

Bednowski, Henri 365 Bergevin, app. 4, Ville Lasalle.	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87

Mesurant le dit lot 100 pieds de largeur par 100 pieds de profondeur, contenant une superficie de 10,000 pi. c., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord parallèle à 4,400 pieds à la limite sud de la division de la ligne des lots 21 et 1-2 et à l'ouest parallèle à 450 pieds de la division de la ligne des cantons Montigny et Loranger.
Fiche no 375. Contrat et Enrg. no 57494.

Belli Guilio, Domenico 86 Rance Avenue, Toronto.	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.49	$ 5.40

Mesurant ledit lot 50 pieds de largeur par 200 pieds de profondeur, contenant une superficie totale de 10,000 pi. c., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord parallèle à 2,900 pieds de la division de la ligne des lots 1-2 et 21, et à l'ouest parallèle à 791 pieds de la limite est de la division de la ligne des lots 1-2 et 1-1 du cadastre.
Fiche no 409. Contrat et Enrg. no 58198.

Bengevena, Albert 8801, 13e Avenue, Ville St-Michel.	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 5.49	$ 2.39	$ 7.88

Mesurant ledit lot 250 pieds de largeur par 100 pieds de profondeur, contenant une superficie totale de 25,000 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord parallèle à 4,250 pieds à la limite sud de la division de la ligne des lots 21 et 1-2 et à l'ouest parallèle à 300 pieds à la division de la ligne des cantons Montigny et Loranger.
Fiche no 506. Contrat et Enrg. no 64631.

Bossel, Alodie 169 Sherbrooke est, Montréal.	Ptie 1-1	NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87

Mesurant ledit lot 100 pieds de largeur par 90 pieds de profondeur, contenant une superficie totale de 9,000 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord parallèle à 4,150 pieds à la limite sud de la division de la ligne des lots 21 et 1-1 et à l'ouest la limite de la division de la ligne des lots 1-1 et 2-2, du cadastre.
Fiche no 378. Contrat et Enrg. no 57502.

Brunelle, Ernest 36 James Hawkesbury, Ontario.	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 3.11	$ 0.49	$ 3.60

Mesurant ledit lot 50 pieds de largeur par 100 pieds de profondeur, contenant une superficie totale de 5,000 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord parallèle à 4,650 pieds à la limite sud de la division de la ligne des lots 21 et 1-2 et à l'ouest parallèle à 700 pieds ouest de la division de la ligne des cantons Montigny et Loranger.
Fiche no 502. Contrat et Enrg. no 59521.

Propriétaires	Numéros de lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Cacioppo, Guiseppe 329 Lander Avenue Apt. 2, Toronto.	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87

Mesurant ledit lot 100 pieds de largeur par 100 pieds de profondeur, contenant une superficie totale de 10,000 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord parallèle à 3,150 pieds à la limite sud de la division de la ligne des lots 1-2 et 21 et à l'ouest parallèle à 700 pieds ouest de la division de la ligne des cantons Montigny et Loranger.
Fiche no 408. Contrat et Enrg. no 58183.

Caizoli, Guiseppe 820 Bord de l'eau, Dorval.	Ptie 1-1	NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87

Mesurant ledit lot 100 pieds de largeur par 90 pieds de profondeur, contenant une superficie totale de 9,000 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord parallèle à 1,250 pieds à la limite sud de la division de la ligne des lots 21 et 1-1 et à l'ouest borne de la division de la ligne des lots 1-1 et 2-2 du cadastre.
Fiche no 321. Contrat et Enrg. no 57540.

Campoli, Ennio 30 Gleraleig R. Road, Toronto.	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 3.11	$ 0.49	$ 3.60

Mesurant ledit lot 50 pieds de largeur par 100 pieds de profondeur, contenant une superficie totale de 5,000 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord parallèle à 3,900 pieds de la limite sud de la division de la ligne des lots 1-2 et 21 et à l'ouest parallèle à 691 pieds à la limite est de la division de la ligne des lots 1-2 et 1-1 du cadastre.
Fiche no 490. Contrat et Enrg. no 58901.

Carlagenese, Nicola & Decamillo, Pasquale 1214 Dovercourt Road, Toronto.	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87

Mesurant ledit lot 100 pieds de largeur par 100 pieds de profondeur, contenant une superficie totale de 10,000 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord parallèle à 3,000 pieds à la limite sud de la division de la ligne des lots 1-2 et 21, et à l'ouest parallèle à 41 pieds à la limite est de la division de la ligne des lots 1-2 et 1-1 du cadastre.
Fiche no 419. Contrat et Enrg. no 58441.

Ceanfarra, Giovanni	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87

Mesurant ledit lot 100 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur, contenant une superficie totale de 10,000 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord parallèle à 4,400 pi. à la limite sud de la division de la ligne des lots 21 et 1-2 et à l'ouest parallèle à 850′ ouest de la division de la ligne des cantons Montigny & Loranger.
Fiche no 367. Contrat et Enrg. no 57307.

Clausi, Giovanni; Clausi, Raffade; Clausi, Beneto 12 Dawson, Toronto	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 5.76	$ 1.91	$ 7.67

Mesurant ledit lot 150′ de largeur par 200 pi. de profondeur, contenant une superficie totale de 30,000 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord parallèle à 2,150 pi. sud de la division de la ligne des lots 1-2 et 21 et à l'ouest parallèle à 141 pi. à la limite est de la division de la ligne des lots 1-1 et 1-2 du cadastre.
Fiche no 452. Contrat et Enrg. no 58584.

Costanteno, Salvatore; Lambardo, Salvatore in trust 453 Westmount Avenue, Toronto, Ont.	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 5.49	$ 2.39	$ 7.88

Mesurant ledit lot 250′ de largeur par 100 pi. de profondeur, contenant une superficie totale de 25,000 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord parallèle à 750 pi. à la limite sud de la division de la ligne des lots 1-2 et 21, et à l'ouest à 141 pi. à la limite est de la division de la ligne des lots 1-2 et 1-1 du cadastre.
Fiche no 479. Contrat et Enrg. no 58879.

Csom, Geza 3830, Barclay, Montréal	Ptie 1-1 ..... Ptie 1-2	NCC, Montigny ..... NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.49	$ 5.40

Ptie 1-1: Mesurant ledit lot 9 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur, contenant une superficie totale de 900 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord parallèle à 4,250 pi. à la limite sud de la division du lot 21 et 1-1 et à l'est borné par la division de la ligne des lots 1-1 et 1-2 du cadastre.

Ptie 1-2: Mesurant ledit lot 41 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur, contenant une superficie totale de 4,100 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord parallèle à 4,250 pi. de la limite sud de la division de la ligne des lots 21 et 1-2 et à l'ouest borné par la division de la ligne des lots 1-2 et 1-1 du cadastre.
Fiche no 316. Contrat et Enrg. no 57234.

Propriétaires	Numéros de lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Cybulski, John 6655 Decelles, Montréal	Ptie 1-1 ..... Ptie 1-2	NCC, Montigny ..... NCC, Montigny	$ 4.91	$ 2.39	$ 7.30

Ptie 1-1: Mesurant ledit lot 9 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur, contenant une superficie de 900 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord parallèle à 2,750 pi. à la limite sud de la division de la ligne des lots 1-1 du cadastre.

Ptie 1-2: Mesurant ledit lot 241 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur, contenant une superficie de 24,100 pi. car., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord parallèle à 2,750 pi. à la limite sud de la division de la ligne des lots 21 et 1-2 et à l'ouest borné à la division de la ligne des lots 1-2 et 1-1 du cadastre.

Fiche no 331. Contrat et Enrg. no 58090.

Cyr, Gérard 5274 Chabot, Montréal	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.49	$ 5.40

Mesurant ledit lot 50 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur, contenant une superficie totale de 5,000 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord parallèle à 3,750 pi. à la limite sud de la division de la ligne des lots 21 et 1-2 et à l'ouest parallèle à 150 pi. ouest de la division des cantons Montigny et Loranger.

Fiche no 412. Contrat et Enrg. no 58397.

D'Avanzo, Dame Anna R. Hamilton, Ontario	Ptie 1-1 ..... Ptie 1-2 ..... Ptie 1-2 ..... Ptie 1-2	NCC, Montigny ..... NCC, Montigny NCC, Montigny NCC, Montigny	$ 10.89	$ 3.34	$ 14.23

Ptie 1-1: Mesurant ledit lot 9 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur, contenant une superficie totale de 900 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord parallèle à 3,250 pi. à la limite sud de la division de la ligne des lots 1-1 et 21, et à l'ouest à 9 pi. ouest de la division de la ligne des lots 1-1 et 1-2 du cadastre.

Ptie 1-2: Mesurant ledit lot 91 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur, contenant une superficie totale de 9,100 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord parallèle à 3,250 pi. à la limite sud de la division de la ligne des lots 1-2 et 21 et à l'ouest borné par la division de la ligne des lots 1-2 et 1-1 du cadastre.

Ptie 1-2: Mesurant ledit lot 100 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur, contenant une superficie totale de 20,000 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord parallèle à 2,150 pi. à la limite sud de la division de la ligne des lots 21 et 1-2 et à l'ouest parallèle à 350 pi. de la division de la ligne des cantons Montigny et Loranger.

Ptie 1-2: Mesurant ledit lot 150 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur, contenant une superficie totale de 30,000 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord parallèle à 1,400 pi. à la limite sud de la division de la ligne des lots 21 et 1-2 et à l'ouest parallèle à 450 pi. de la division de la ligne des cantons Montigny et Loranger.

Fiche no 343. Contrat et Enrg. no 58620.

Kusnyer, Paul Nominingue	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87

Mesurant ledit lot 100 pieds de largeur par 100 pieds de profondeur, contenant une superficie totale de 10,000 pi.ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord parallèle à 4,650 pieds à la limite sud de la division de la ligne des lots 21 et 1-2, à l'ouest parallèle à 650 pieds à la limite ouest de la division de la ligne des cantons Loranger et Montigny.

Fiche no 347. Contrat et Enrg. no 56432.

Gilmore, Mme Marguerite 7835 Montain Sights, Montréal	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 3.11	$ 0.49	$ 3.60

Mesurant 50 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 5,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 21 et est située à 4,400 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Montigny et Loranger et est située à 300 pi. à l'ouest de ladite ligne.

Fiche no D-464. Contrat et Enrg. no 58770.

Ramierei, Francisco 8561 Birham Street, Montréal	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87

Mesurant 100 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 10,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 3,250 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Montigny et Loranger et est située à 700 pi. à l'ouest de ladite ligne.

Fiche no D-406. Contrat et Enrg. no 58159.

D'Avanzo, Dominico 322 Barton East, Hamilton	Ptie 1-2 ..... Ptie 1-2	NCC, Montigny ..... NCC, Montigny	$ 7.47	$ 2.39	$ 9.86

Ptie 1-2: Mesurant 150 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur et d'une superficie de 30,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 2,150 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Montigny et Loranger et est située à 500 pi. à l'ouest de ladite ligne.

Propriétaires	Numéros de lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total

Ptie 1-2: Mesurant 100 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 10,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 21 et est située à 2,150 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Montigny et Loranger et est située à 250 pi. à l'ouest de ladite ligne.
Fiche no D-474. Contrat et Enrg. no 58827.

Decaire, Arthur — Ptie 1-2 ..... NCC, Montigny ..... $ 4.91 $ 0.49 $ 5.40
Laflèche Nord, Hawkerbury, Ont.

Mesurant 50 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 5,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 3,650 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Loranger et Montigny et est située à 600 pi. à l'ouest de ladite ligne.
Fiche no D-415. Contrat et Enrg. no 58409.

Di Gabrielle, Pietro; — Ptie 4-2 ..... NCC, Montigny ..... $ 12.71 $ 0.96 $ 17.50
Di Rosa, George — Ptie 1-2 ..... NCC, Montigny ..... $ 1.44
259 Wolverleigh Blvd., Toronto, Ont. — Ptie 2-2 ..... NCC, Montigny ..... $ 2.39

Ptie 4-2: Mesurant 100 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 10,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 4-2 et est située à 1,750 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des lots 4-2 et 3-1 et est située à 300 pi. à l'ouest de ladite ligne, tous dudit cadastre.
Fiche no D-900.
Ptie 1-2: Mesurant 150 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur et d'une superficie de 30,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 21 et est siguée à 3,400 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-1 et 1-2 et est située à 691 pi. à l'est de ladite ligne, tous dudit cadastre.
Fiche no D-481.
Ptie 2-2: Mesurant 250 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 25,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 2-2 et 21 et est située à 250 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est la ligne divisoire des lots 2-1 et 2-2, tous dudit cadastre. Fiche no D-647.
Contrat et Enrg. no 58886.

Di Michele, Luigi — Ptie 1-2 ..... NCC, Montigny ..... $ 5.49 $ 2.39 $ 7.88
46 Grove Avenue, Toronto

Mesurant 250 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 25,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 21 et est située à 3,250 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 1-1 et est située à 541 pi. à l'est de ladite ligne.
Fiche no D-463. Contrat et Enrg. no 58661.

Di Virgilio, Antonio — Ptie 1-2 ..... NCC, Montigny ..... $ 4.43 $ 0.96 $ 5.39
299 Old Weston Road, Toronto, Ont.

Mesurant 100 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur et d'une superficie de 20,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 21 et est située à 2,650 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 1-1 et est située à 441 pi. à l'est de ladite ligne.
Fiche no D-496. Contrat et Enrg. no 59180.

Fisico, Santo — Ptie 1-2 ..... NCC, Montigny ..... $ 3.11 $ 0.49 $ 3.60
131 Fulton Avenue, Toronto, Ont.

Mesure 50 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 5,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 21 et est située à 3,650 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 1-1 et est située à 691 pi. à l'est de ladite ligne.
Fiche no D-447. Contrat et Enrg. no 58557.

Farkas, Gyula — Ptie 1-2 ..... NCC, Montigny ..... $ 4.91 $ 0.96 $ 5.87
2045 Bleury Street, Montréal

Mesurant 100 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 10,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 4,650 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Loranger et Montigny et est située à 500 pi. à l'ouest de ladite ligne.
Fiche no D-351. Contrat et Enrg. no 56871.

Fera, Dominico — Ptie 1-2 ..... NCC, Montigny ..... $ 3.11 $ 0.96 $ 4.07
289 Euclide Avenue, Toronto, Ont.

Mesurant 100 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 10,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 21 et est située à 750 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-1 et 1-2 et est située à 41 pi. à l'est de ladite ligne, tous dudit cadastre.
Fiche no D-475. Contrat et Enrg. no 58814.

Propriétaires	Numéros de lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Fera, Vito 289 Euclide Avenue, Toronto, Ont.	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 3.11	$ 0.96	$ 4.07

Mesurant 100 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 10,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 21 et est située à 650 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 1-1 et est située à 291 pi. à l'est de ladite ligne, tous dudit cadastre.

Fiche no D-446. Contrat et Enrg. no 58554.

Ferrari, Pietro 24 Oleary Avenue, Toronto, Ont.	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 9.21	$ 1.91	$ 11.12

Mesurant 200 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur et d'une superficie de 40,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 21 et est située à 2,400 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 1-1 et est situé à 541 pi. à l'est de ladite ligne, tous dudit cadastre.

Fiche no D-430. Contrat et Enrg. no 58479.

Gallo-Altomari, Mme Carolina 386 Ronton Road, Toronto, Ont.	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 7.72	$ 2.39	$ 10.11

Mesurant 250 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 25,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 21 et est située à 3,150 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-1 et 1-2 et est située à 291 pi. à l'est de ladite ligne, tous dudit cadastre.

Fiche no D-426. Contrat et Enrg. no 58471.

Fulgini, Bruno	Ptie 2-2	NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87
7680, St-Denis, Montréal	Ptie 1-1	NCC, Montigny			

Ptie 2-2: Mesurant 100 pi. de largeur par 92 pi. de profondeur et d'une superficie de 9,200 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 2-2 et est situé à 2,500 pi. au sud de ladite ligne. La limite est est la ligne divisoire des lots 2-2 et 1-1, tous dudit cadastre.

Ptie 1-1: Mesurant 100 pi. de largeur par 90 pi. de profondeur et d'une superficie de 9,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-1 et est située à 2,500 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est la ligne divisoire des lots 1-1 et 2-2, tous dudit cadastre.

Fiche no D-315, Contrat et Enrg. no 57150.

Galluccio, Stefano	Ptie 2-2	NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87
7568, St-Dominique, Montréal	Ptie 1-1	NCC, Montigny			

Ptie 2-2: Mesurant 100 pi. de largeur par 92 pi. de profondeur et d'une superficie de 9,200 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 2-2 et est située à 2,000 pi. au sud de ladite ligne. La limite est est la ligne divisoire des lots 1-1 et 2-2, tous dudit cadastre.

Ptie 1-1: Mesurant 100 pi. de largeur par 90 pi. de profondeur et d'une superficie de 9,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-1 et est située à 2,000 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est la ligne divisoire des lots 1-1 et 2-2, tous dudit cadastre.

Fiche no D-322. Contrat et Enrg. no 57534.

Gambardella, Andrea	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 5.76	$ 1.91	$ 7.67
291 Selverton Avenue, Toronto, Ont.	Ptie 1-2	NCC, Montigny			

Ptie 1-2: Mesurant 100 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur et d'une superficie de 20,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 2,650 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Montigny et Loranger et est située à 650 pi. à l'ouest de ladite ligne.

Ptie 1-2: Mesurant 100 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 10,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 2,650 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Montigny et Loranger et est située à 350 pi. à l'ouest de ladite ligne.

Fiche no D-484. Contrat et Enrg. no 58891.

Grabowski-Olszenski, Dame Barbara	Ptie 1-1	NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87
297 Pleasant Park Road, Ottawa, Ont.	Ptie 1-2	NCC, Montigny			

Ptie 1-1: Mesurant 9 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 900 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-1 et est située à 3,150 pi. au sud de ladite ligne. La limite est est la ligne divisoire des lots 1-1 et 1-2, tous dudit cadastre.

Ptie 1-2: Mesurant 91 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 9,100 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 3,150 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est la ligne divisoire des lots 1-2 et 1-1, tous dudit cadastre.

Fiche no D-339. Contrat et Enrg. no 58418.

Propriétaires	Numéros de lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Gratton, Rolland 739, boul. Cartier, Hawkesbury, Ont.	Ptie 1-2 ..... Ptie 1-2	NCC, Montigny ..... NCC, Montigny	$ 3.05	$ 0.96	$ 4.01

Ptie 1-2: Mesurant 50 pi. de largeur et 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 5,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 4,650 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des canton Montigny et Loranger et est située à 300 pi. à l'ouest de ladite ligne.

Ptie 1-2: Mesurant 50 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 5,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 4,650 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Montigny et Loranger et est située à 350 pi. à l'ouest de ladite ligne.

Fiche no D-501. Contrat et Enrg. no 59283.

Greco, Gino 48 Birchview Cr., Toronto, Ontario	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.49	$ 5.40

Mesurant 50 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 5,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 1,900 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Montigny et Loranger et est située à 500 pi. à l'ouest de ladite ligne.

Fiche no D-425. Contrat et Enrg. no 58470.

Greniuk, Stanislaw 5600 Penedale, Côte St-Luc.	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 6.34	$ 0.96	$ 7.30

Mesurant 100 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur et d'une superficie de 20,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 4,150 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 1-1 et est située à 41 pi. à l'est de ladite ligne.

Fiche no D-505. Contrat et Enrg. no 63172.

Guarrisi, Salvatore; Listro, Giuseppe 83 Bonston Avenue, Toronto, Ont.	Ptie 1-2 ..... Ptie 1-1	NCC, Montigny ..... NCC, Montigny.	$ 6.34	$ 0.96	$ 7.30

Ptie 1-2: Mesurant 91 pi. de largeur et 200 pi. de profondeur et d'une superficie de 18,200 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 1,900 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est la ligne divisoire des lots 1-1 et 1-2, tous dudit cadastre.

Ptie 1-1: Mesurant 9 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur et d'une superficie de 1,800 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-1 et est située à 1,900 pi. au sud de ladite ligne. La limite est est la ligne divisoire des lots nos 1-1 et 1-2, tous dudit cadastre.

Fiche no D-337. Contrat et Enrg. no 58203.

Guzzardi, Giovanni 8131, Chabot, Montréal	Ptie 1-2 ..... Ptie 1-1	NCC, Montigny ..... NCC, Montigny.	$ 4.91	$ 0.49	$ 5.40

Ptie 1-2: Mesurant 41 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur et d'une superficie de 8,200 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 4,650 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est la ligne divisoire des lots 1-2 et 1-1, tous dudit cadastre.

Ptie 1-1: Mesurant 9 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur et d'une superficie de 1,800 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-1 et est située à 4,650 pi. de ladite ligne. La limite est est la ligne divisoire des lots nos 1-1 et 1-2, tous dudit cadastre.

Fiche no D-310. Contrat et Enrg. no 56443.

Hall, Leslie-George 81, 66e Avenue, L'Abord-à-Plouffe	Ptie 1-2 ..... Ptie 1-2	NCC, Montigny ..... NCC, Montigny.	$ 6.34	$ 1.91	$ 8.25

Ptie 1-2: Mesurant 100 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 10,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 3,750 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Montigny et Loranger et est située à 650 pi. à l'ouest de ladite ligne.

Ptie 1-2: Mesurant 100 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 10,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots nos 21 et 1-2 et est située à 3,600 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Loranger et Montigny et est située à 650 pi. à l'ouest de ladite ligne.

Fiche no D-392. Contrat et Enrg. no 57638.

Harker, Gordon 316, avenue Clément, Dorval, Qué.	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 4.70	$ 0.49	$ 5.20

Mesurant 50 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 5,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 3,500 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Loranger et Montigny et est située à 600 pi. à l'ouest de ladite ligne.

Fiche no D-439. Contrat et Enrg. no 58525.

Propriétaires	Numéros de lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Hylands, Donald 1615 Cambridge Street, St-Laurent.	Ptie 1-1 ..... Ptie 1-2	NCC, Montigny ..... NCC, Montigny.	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87

Ptie 1-1: Mesurant 9 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 900 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-1 et est située à 4,500 pi. au sud de ladite ligne. La limite est est la ligne divisoire des lots 1-1 et 1-2, tous dudit cadastre.

Ptie 1-2: Mesurant 91 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 9,100 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots nos 21 et 1-2 et est située à 4,500 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est la ligne divisoire des lots 1-2 et 1-1, tous dudit cadastre.

Fiche no D-366. Contrat et Enrg. no 57306.

Iafrate, Ercole 325, Euclide Avenue, Toronto, Ont.	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 4.43	$ 0.96	$ 5.39

Mesurant 100 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur et d'une superficie de 20,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots nos 21 et 1-2 et est située à 1,150 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Loranger et Montigny et est située à 500 pi. à l'ouest de ladite ligne.

Fiche no D-498. Contrat et Enrg. no 59182.

Irani, Gulnar; Khambata, Jamshed 6753 Côte St-Luc Road, Côte St-Luc.	Ptie 1-2 ..... Ptie 1-2	NCC, Montigny ..... NCC, Montigny	$ 3.77	$ 1.44	$ 5.21

Ptie 1-2: Mesurant 50 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 5,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 4,000 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Loranger et Montigny et est située à 100 pi. à l'ouest de ladite ligne.

Ptie 1-2: Mesurant 100 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 10,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots nos 21 et 1-2 et est située à 3,900 au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Loranger et Montigny et est située à 150 pi. à l'ouest de ladite ligne.

Fiche no D-492. Contrat et Enrg. no 58904.

Petri, Ivo et Dino 75 Carrik Avenue, Toronto, Ont.	Ptie 1-2 ..... Ptie 2-2	NCC, Montigny ..... SCC, Montigny.	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87

Ptie 1-2: Mesurant 100 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 10,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 2,150 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 1-1 et est située à 741 pi. à l'est de ladite ligne, tous dudit cadastre.

Ptie 2-2: Mesurant 100 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 10,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 2-2 et 32-2 et est située à 1,150 pi. au nord de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des lots 2-2 et 2-1 et est située à 50 pi. à l'est de ladite ligne, tous dudit cadastre.

Fiche no D-369. Contrat et Enrg. no 57428.

James, John 4932 A, Ontario est, Montréal.	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.49	$ 5.40

Mesurant 50 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 5,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 4,150 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne de division des cantons Loranger et Montigny et est située à 250 pi. à l'ouest de ladite ligne.

Fiche no D-388. Contrat et Enrg. no 57611.

Kis-Ferencz, Sandor 215 River Street, Apt. 9, Verdun.	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87

Mesurant 100 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 10,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots nos 21 et 1-2 et est située à 4,750 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Montigny et Loranger et est située à 650 pi. à l'ouest de ladite ligne.

Fiche no D-355. Contrat et Enrg. no 57172.

Kiss, Zoltan 477 Cooper Street, Ottawa, Ont.	Ptie 1-1 ..... Ptie 1-2 ..... Ptie 2-2	NCC, Montigny ..... NCC, Montigny. SCC, Montigny.	$ 6.34	$ 0.96	$ 7.30

Ptie 1-1: Mesurant 9 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur et d'une superficie de 1,800 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots nos 21 et 1-1 et est située à 4,900 pi. au sud de ladite ligne. La limite est est la ligne divisoire des lots 1-1 et 1-2, tous dudit cadastre.

Ptie 1-2: Mesurant 91 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur et d'une superficie de 18,200 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 4,900 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est la ligne divisoire des lots 1-2 et 1-1, tous dudit cadastre.

Ptie 2-2: Mesurant 100 pi. de largeur par 192 pi. de profondeur et d'une superficie de 19,200 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 2-2 et 32-2 et est située à 150 pi. au nord de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des lots 2-2 et 1-1 et est située à 292 pi. à l'ouest de ladite ligne, tous dudit cadastre.

Fiche no D-333. Contrat et Enrg. no 58140.

Propriétaires	Numéros de lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Kraenzle, Théodore (in trust) 107 Russet Avenue, Toronto, Ont.	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 3.11	$ 0.96	$ 4.07

Mesurant 100 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 10,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 3,000 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Loranger et Montigny et est située à 600 pi. à l'ouest de ladite ligne.
Fiche no D-462. Contrat et Enrg. no 58618.

Lacoste, Henri 86, Labrie, Laval-des-Rapides	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87

Mesurant ledit lot 100 pi. de largeur par une profondeur de 100 pi., contenant une superficie totale de 10,000 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord parallèle à 4,000 pi. à la limite sud de la division de la ligne des lots 21 et 1-2, à l'ouest parallèle à 650 pi. à la limite ouest de la division des cantons Montigny et Loranger.
Fiche no 377. Contrat et Enrg. no 57496.

Lacroix, Paul 131 Jacques-Cartier, St-Jean	Ptie 1-1 ..... Ptie 1-2	NCC, Montigny ..... NCC, Montigny.	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87

Ptie 1-1: Mesurant 9 pi. de largeur sur 100 pi. de profondeur (mesure anglaise et plus ou moins), une superficie de 900 pi. ca. La limite nord est parallèle à la ligne de division des lots numéros 21 et 1-1 et est à 3,400 pi. de ladite ligne, en direction sud. La limite est est la ligne de division des lots numéros 1-1 et 1-2.
Ptie 1-2: Mesurant 91 pi. de largeur sur une profondeur de 100 pi. et ayant une superficie de 9,100 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord est parallèle à la ligne de division des lots 21 et 1-2 et est à 3,400 pi. de ladite ligne en direction sud. La limite ouest est la ligne de division des lots numéros 1-2 et 1-1.
Fiche no 329. Contrat et Enrg. no 57978.

Magaton, Valentino 79 Hounslow Heath, Toronto.	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87

Mesurant 100 pi. de largeur par une profondeur de 100 pi., ayant une superficie totale de 10,000 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord est parallèle à la ligne de division des lots 21 et 1-2 et est à 2,900 pi. de ladite ligne en direction sud. La limite ouest est parallèle à la ligne de division des cantons Loranger et Montigny et est à 500 pi. de ladite ligne en direction ouest du cadastre.
Fiche no 432. Contrat et Enrg. no 58481. .

Mallico, Guiseppe 57 Amhurst, Toronto.	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87

Mesurant 100 pi. de largeur par une profondeur de 100 pi., ayant une superficie totale de 10,000 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord est parallèle à la ligne de division des lots 21 et 1-2 et est à 1,250 pi. de ladite ligne en direction sud. La limite ouest est parallèle à la ligne de division des cantons Loranger et Montigny est à 200 pi. de ladite ligne en direction ouest du cadastre.
Fiche no 434. Contrat et Enrg. no 58485.

Martignago, Sergio 125 Northcliffe, Toronto	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 6.34	$ 0.96	$ 7.30

Mesurant 100 pi. de largeur par une profondeur de 200 pi., ayant une superficie totale de 20,000 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord est parallèle à la division de la ligne des lots 1-2 et 21 est à 900 pi. de ladite ligne en direction sud. La limite ouest parallèle à la ligne de division des lots 1-2 et 1-1 est à 741 pi. de la ligne en direction est du cadastre.
Fiche no 435. Contrat et Enrg. no 58490.

Mate Laszlo 939 Atwater, app. 1, Montréal	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 6.34	$ 1.91	$ 8.25

Mesurant 200 pi. de largeur par une profondeur de 100 pi., ayant une superficie totale de 20,000 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord parallèle à la ligne de division des lots 21 et 1-2 est à 4,500 pi. de ladite ligne en direction sud. La limite ouest parallèle à la ligne de division des cantons Montigny et Loranger est à 800 pieds de ladite ligne en direction ouest du cadastre.
Fiche no 365. Contrat et Enrg. no 57304.

Mideli, Atteleo 118 Edgecraft, Toronto	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.49	$ 5.40

Mesurant 50 pi. de largeur par une profondeur de 100 pi., ayant une superficie totale de 5,000 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord est parallèle à la ligne de division des lots 21 et 1-2 est à 2,400 pi. de ladite ligne en direction sud. La limite ouest parallèle à la ligne de division des cantons Loranger et Montigny est à 400 pi. de ladite ligne en direction ouest du cadastre.
Fiche no 417. Contrat et Enrg. no 58431.

Propriétaires	Numéros de lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Mile, Barna 5512 Monkland, app. 5, Montréal	Ptie 1-1 ..... Ptie 1-2	NCC, Montigny ..... NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.49	$ 5.40

Ptie 1-1: Mesurant 9 pi. de largeur par une profondeur de 100 pi., ayant une suferficie totale de 900 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord est parallèle à la ligne de division des lots 1-1 et 1-2 du cadastre est à 4,400 pi. de ladite ligne en direction sud.

Ptie 1-2: Mesurant 41 pi. de largeur par une profondeur de 100 pi., ayant une superficie totale de 4,100 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord est parallèle à la ligne de division des lots 21 et 1-2 est à 4,400 pi. de ladite ligne en direction sud. La limite ouest est la ligne de division des lots 1-2 et 1-1 du cadastre.

Fiche no 313. Contrat et Enrg. no 57870.

Tortorici, Giovanni 46 Grove Avenue, Toronto	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 5.49	$ 2.39	$ 7.88

Mesurant 240 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 25,000 pi. ca., mesure anglaise. La borne nord est parallèle à la ligne de division des lots 1-2 et 21 et est située à 3,250 pi. au sud de cette dernière. La borne ouest est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 1-1 et est située à 291 pi. à l'est de cette dernière, tous dudit cadastre.

Fiche no D-456. Contrat et Enrg. no 58607.

Trovato, Biagio 67 Harris Avenue, Toronto	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 6.34	$ 1.91	$ 8.25

Mesurant 200 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 20,000 pi. ca., mesure anglaise. La borne nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 21 et est située à 250 pi. au sud de cette dernière. La borne ouest est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 1-1 et est située à 250 pi. à l'est de cette dernière.

Fiche no D-396. Contrat et Enrg. no 57756.

Trupia, Rosario 3781 Bélanger E., app. 2, Montréal	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87

Mesurant 100 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 10,000 pi. ca., mesure anglaise. La borne nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 21 et est située à 4,400 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Montigny et Loranger et est située à 250 pi. à l'ouest de ladite ligne.

Fiche no D-397. Contrat et Enrg. no 57813.

Vass, Gustave 2328 Sherbrooke E., Montréal	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.49	$ 5.40

Mesurant 50 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur et d'une superficie de 10,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire et est située à 3,900 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-1 et 1-2 et est située à 41 pi. à l'est de ladite ligne.

Fiche no D-361. Contrat et Enrg. no 57185.

Youmatoff, Serge 1945 Dumfies Road, Montréal	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 9.22	$ 1.91	$ 11.13

Mesurant 200 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur et d'une superficie de 40,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 4,900 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Montigny et Loranger et est située à 800 pi. de ladite ligne.

Fiche no D-350. Contrat et Enrg. no 56772.

Zatrowic, Mike 3769 Laval Avenue, Montréal	Ptie 1-1	NCC, Montigny	$ 6.05	$ 1.91	$ 7.96

Mesurant 200 pi. de largeur par 90 pi. de profondeur et d'une superficie de 18,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-1 et est située à 4,400 au sud de ladite ligne. La limite ouest est la ligne divisoire des lots 1-1 et 2-1, tous dudit cadastre.

Fiche no D-311. Contrat et Enrg. no 56686.

St-Arnaud, Marcel 1567 Maricourt, Montréal	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87

Mesurant 100 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 10,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 21 et est située à 3,500 au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Montigny et Loranger et est située à 800 pi. à l'ouest de ladite ligne.

Fiche no D-400. Contrat et Enrg. no 57988.

Talarico, Fiore 747 Atwater, Montréal	Ptie 1-2 ..... Ptie 5-1	NCC, Montigny ..... NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.49	$ 5.40

Ptie 1-2: Mesurant 50 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 5,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 4,150 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Montigny et Loranger et est située à 600 pi. à l'ouest de ladite ligne.

Propriétaires	Numéros de lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total

Ptie 5-1: Mesurant 100 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 10,000 pi. ca., mesure anglaise. La ligne nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 5-1 et est située à 250 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des lots 5-1 et 5-2 et est située à 450 pi. à l'ouest de ladite ligne.
Fiche no D-399. Contrat et Enrg. no 57929.

Tanguay, Mme Denise — Ptie 1-2 ..... NCC, Montigny ..... $ 4.91 $ 0.96 $ 5.87
6995, 8e Avenue, Rosemont, Montréal

Mesurant 100 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 10,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 21 et est située à 4,400 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Loranger et Montigny et est située à 750 pi. à l'ouest de ladite ligne.
Fiche no D-362. Contrat et Enrg. no 72997.

Tollis, Mme Maria — Ptie 1-2 ..... NCC, Montigny ..... $ 3.11 $ 0.96 $ 4.07
91 Montrose, Toronto

Mesurant 100 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 10,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 21 et est située à 250 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 1-1 et est située à 441 pi. à l'est de ladite ligne.
Fiche no D-473. Contrat et Enrg. no 58819.

Sabastino, Salvatore — Ptie 1-2 ..... NCC, Montigny ..... $ 4.43 $ 0.96 $ 5.39
958 Dovercourt Road, Toronto

Mesurant 100 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur et d'une superficie de 20,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 21 et est située à 1,900 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Montigny et Loranger et est située à 650 pi. à l'ouest de ladite ligne.
Fiche no D-487. Contrat et Enrg. no 58898.

Sharpe, Margaret — Ptie 1-2 ..... NCC, Montigny ..... $ 4.91 $ 0.49 $ 5.40
771 Brewster Avenue, Montréal

Mesurant 50 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 5,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 4,400 pi. du sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Montigny et Loranger et est située à 350 pi. à l'ouest de ladite ligne.
Fiche no D-390. Contrat et Enrg. no 57614.

Savard, Gérard — Ptie 1-2 ..... NCC, Montigny ..... $ 4.91 $ 0.49 $ 5.40
5320 Chabot, Montréal

Mesurant 50 pi. de largeur sur 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 5,000 pi. ca. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 4,650 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Montigny et Loranger et est située à 550 pi. à l'ouest de ladite ligne.
Fiche no D-387. Contrat et Enrg. no 57583.

Savard, Charles & Jocelyn — Ptie 1-2 ..... NCC, Montigny ..... $ 4.91 $ 0.49 $ 5.40
1300 Décarie, app. 32, Ville St-Laurent

Mesurant 50 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 5,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 21 et est située à 3,150 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Montigny et Loranger et est située à 800 pi. à l'ouest de ladite ligne.
Fiche no D-403. Contrat et Enrg. no 58120.

Morgan, Eslie — Ptie 1-2 ..... NCC, Montigny ..... $ 4.91 $ 0.96 $ 5.87
4260, Sherbrooke, Montréal

Mesurant 100 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 10,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 21 et est située à 4,150 pi. de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Montigny et Loranger et est située à 450 pi. à l'ouest de ladite ligne.
Fiche no D-376. Contrat et Enrg. no 57495.

Romano, Gerardo — Ptie 1-2 ..... NCC, Montigny ..... $ 4.43 $ 0.96 $ 5.39
204 Palmerston Avenue, Toronto

Mesurant 100 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur et d'une superficie de 20,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 1,150 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Montigny et Loranger et est située à 400 pi. à l'ouest de ladite ligne.
Fiche no D-488. Contrat et Enrg. no 58899.

Propriétaires	Numéros de lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Rosetto, Armando 94 Primrose Avenue, Toronto	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 3.11	$ 0.96	$ 4.07
Mesurant 100 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 10,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 1,900 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Loranger et Montigny et est située à 450 pi. à l'ouest de ladite ligne. Fiche no D-453. Contrat et Enrg. no 58585.					
Russo, Mike & Lio Aldo et Mario	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 8.80	$ 2.39	$ 11.19
Mesurant 250 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur et d'une superficie de 50,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 2,900 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-1 et 1-2 et est située à 541 pi. à l'est de ladite ligne, tous dudit cadastre. Fiche no D-476. Contrat et Enrg. no 58823.					
Pupella, Guido & Lappano, Ercole 510 Ronton, 80 Edengarth Court, Toronto	Ptie 1-1 Ptie 1-2	NCC, Montigny NCC, Montigny	$ 4.26	$ 0.49	$ 4.75
Ptie 1-1: Mesurant 9 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur et d'une superficie de 1,800 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-1 et 21 et est située à 2,400 pi. au sud de ladite ligne. La limite est est la ligne divisoire des lots 1-1 et 1-2 dudit cadastre. Ptie 1-2: Mesurant 41 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur et d'une superficie de 8,200 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 21 et est située à 2,400 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est la ligne divisoire des lots 1-1 et 1-2, tous dudit cadastre. Fiche no D-336. Contrat et Enrg. no 58202.					
Putzu, Adolfo 132 Sipson Avenue, Toronto	Ptie 1-2 Ptie 2-2	NCC, Montigny NCC, Montigny	$ 3.11	$ 0.49	$ 3.60
Ptie 1-2: Mesurant 50 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 5,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 21 et est située à 1,250 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 1-1 et est située à 791 pi. à l'est de ladite ligne. Ptie 2-2: Mesurant 150 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 15,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 2-2 et 21 et est située à 650 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle de la ligne divisoire des lots 2-1 et 2-2 et est située à 300 pi. à l'est de ladite ligne. Fiche no D-477. Contrat et Enrg. no 58873.					
Hille, Lothar 37 Alberta Avenue, Toronto	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 3.11	$ 0.49	$ 3.60
Mesurant 50 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 5,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 2,400 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Montigny et Loranger et est située à 450 pi. à l'ouest de ladite ligne. Fiche no D-455. Contrat et Enrg. no 58602.					
Moran, Mlle Lise 704, Agnès, Montréal	Ptie 1-2 Ptie 1-1	NCC, Montigny NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87
Ptie 1-2: Mesurant 91 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 9,100 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 3,750 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est la ligne divisoire des lots 1-2 et 1-1, tous dudit cadastre. Ptie 1-1: Mesurant 9 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 900 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-1 et est située à 3,750 pi. au sud de ladite ligne. La limite est est la ligne divisoire des lots 1-1 et 1-2. Fiche no D-323. Contrat et Enrg. no 57536.					
Papp, Joseph 215 River Street, Apt. 9, Verdun	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87
Mesurant 100 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 10,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 4,750 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Montigny et Loranger et est située à 550 pi. à l'ouest de ladite ligne. Fiche no D-356. Contrat et Enrg. no 57173.					
Olindo, Evangelista (in trust) 785 Ball Avenue, Montréal	Ptie 2-2 Ptie 1-1	NCC, Montigny NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87
Ptie 2-2: Mesurant 100 pi. de largeur par 92 pi. de profondeur et d'une superficie de 9,200 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 2-2 et est située à 1,500 pi. au sud de ladite ligne. La limite est est la ligne divisoire des lots 2-2 et 1-1, tous dudit cadastre.					

Propriétaires	Numéros de lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total

Partie 1-1: Mesurant 100 pi. de largeur par 90 pi. de profondeur et d'une superficie de 9,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-1 et est située à 1,500 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est la ligne divisoire des lots 1-1 et 2-2, tous dudit cadastre.

Fiche no D-319. Contrat et Enrg. no 57478.

Panetta, Guiseppe 23 Highview Avenue, Downsview, N-Y	Ptie 1-1 ..... NCC, Montigny ..... Ptie 1-2 ..... NCC, Montigny	$ 7.21	$ 0.96	$ 8.17	

Ptie 1-1: Mesurant 9 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur et d'une superficie de 1,800 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-1 et 21 et est située à 1,650 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-1 et 1-2 et est située à 9 pi. de ladite ligne, vers l'ouest.

Partie 1-2: Mesurant 141 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur et d'une superficie de 28,200 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 21 et est située à 1,650 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est la ligne divisoire des lots 1-1 et 1-2, tous dudit cadastre.

Fiche no D-344. Contrat et Enrg. no 58883.

Pasquariello, Antonio; Pasquariello, Salvatore 306 Manning Avenue, Toronto, Ont.	Ptie 1-2 ..... NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87	

Mesurant 100 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 10,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 21 et est située à 1,150 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Montigny et Loranger et est située à 200 pi. à l'ouest de ladite ligne.

Fiche no D-404. Contrat et Enrg. no 58142.

Perron, André 1900, boul. St-Joseph est, Montréal	Ptie 1-2 ..... NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.49	$ 5.40	

Mesurant 50 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 5,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 4,000 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Loranger et Montigny et est située à 450 pi. à l'ouest de ladite ligne.

Fiche no D-391. Contrat et Enrg. no 57632.

Pickles, Leslie in trust 79, 3e Avenue, Ville St-Pierre	Ptie 1-2 ..... NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87	

Mesurant 100 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 10,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 4,000 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Loranger et Montigny et est située à 300 pi. à l'ouest de ladite ligne.

Fiche no D-386. Contrat et Enrg. no 57537.

Venditti, Mario in trust 402 Northchitfe Blvd., Toronto, Ontario	Ptie 1-2 ..... NCC, Montigny ..... Ptie 1-2 ..... NCC, Montigny	$ 8.80	$ 1.44 $ 0.96	$ 11.20	

Ptie 1-2: Mesurant cent cinquante pieds de largeur par la profondeur de deux cents pieds, et contenant une superficie de trente mille pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins. La ligne nord est parallèle à mille neuf cents pieds et la ligne sud de la division des lots 21 et 1-2, et la ligne ouest est parallèle à huit cents pieds à la ligne ouest de la division des cantons de Montigny et Loranger.

Fiche no 482. Contrat et Enrg. no 58897.

Ptie 1-2: Mesurant cent pieds de largeur, par la profondeur de deux cents pieds, et contenant une superficie de vingt mille pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins. La ligne nord est parallèle à mille six cent cinquante pieds à la ligne sud de la division des lots 21 et 1-2 et la ligne ouest est parallèle à six cent cinquante pieds à la ligne ouest de la division des cantons de Montigny et Loranger.

Fiche no 485. Contrat et Enrg. no 58896.

Vessio, Domenico 523 Clinton Street, Toronto, Ontario	Ptie 1-1 ..... NCC, Montigny	$ 8.38	$ 3.34	$ 11.72	

Mesurant cent cinquante pieds de largeur par la profondeur de quatre-vingt-dix pieds, et contenant une superficie de treize mille cinq cents pieds carrés, mesure anglaise, et plus ou moins. La ligne nord est parallèle à trois mille neuf cents pieds à la ligne sud de la division des lots 2-2, tous dudit cadastre.

Mesurant 150 pi. de largeur, par 92 pi. de profondeur, et contenant une superficie de 13,800 pi. ca., mesure anglaise. La ligne nord parallèle à 3,900 pi. à la ligne sud de la division des lots 2-2 et 21, et la ligne ouest est parallèle à 92 pi. à la ligne ouest de la division des lots 2-2 et 1-1, tous dudit cadastre.

Mesurant 50 pi. de largeur par 90 pi. de profondeur, et contenant une superficie de 4,500 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à 3,800 pi. à la limite sud de la division des lots 1-1 et 21, et la limite ouest est la ligne de division entre les lots 2-2 et 1-1, tous dudit cadastre.

Mesurant 50 pi. de largeur par 92 pi. de profondeur, et contenant une superficie de 4,600 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à 3,800 pi. à la limite sud de la division des lots 2-2 et 21, et la limite ouest est parallèle à 92 pi. à la ligne de division ouest entre les lots 2-2 et 1-1, tous dudit cadastre.

Propriétaires	Numéros de lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total

Mesurant 100 pi. de largeur par 90 pi. de profondeur, et contenant une superficie de 9,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à 4,750 pi. à la limite sud de la division des lots 21 et 1-1, et la limite ouest est la ligne de division entre les lots 2-2 et 1-1, tous dudit cadastre.

Mesurant 100 pi. de largeur par 92 pi. de profondeur, mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire et est située à 4,750 pi. au sud de ladite ligne des lots 21 et 2-2. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des lots 2-2 et 1-1 et est située à 92 pi. à l'est de cette dernière, tous dudit cadastre.

Mesurant 50 pi. de largeur par 90 pi. de profondeur, et contenant une superficie de 4,500 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à 4,050 pi. de la ligne de division sud entre les lots 1-1 et 21, et la limite ouest est la ligne de division entre les lots 2-2 et 1-1, tous dudit cadastre.

Mesurant 50 pi. de largeur par 92 pi. de profondeur, et contenant une superficie de 4,600 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à 4,050 pi. de la ligne de division sud entre les lots 2-2 et 21, et la limite ouest est parallèle à 92 pi. de la ligne de division ouest entre les lots 2-2 et 1-1, tous dudit cadastre.

Mesurant 50 pi. de largeur par 90 pi. de profondeur, et contenant une superficie de 4,500 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à 3,750 pi. de la ligne de division sud entre les lots 1-1 et 21, et la limite ouest est la ligne de division entre les lots 2-2 et 1-1, tous dudit cadastre.

Mesurant 50 pi. de largeur par 92 pi. de profondeur, et contenant une superficie de 4,600 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à 3,750 pi. de la ligne de division sud entre les lots 2-2 et 21, et la limite ouest est parallèle à 92 pi. de la ligne de division ouest des lots 2-2 et 2-1, tous dudit cadastre.

Fiche no 330. Contrat et Enrg. no 57997.

Silveltrin, Givanni 8618 De Gaspé, Montréal, Québec	Ptie 1-2 ..... NCC, Montig.,y ..... Ptie 1-1	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87

Ptie 1-2: Mesurant 91 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur, et contenant une superficie de 9,100 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à 2,900 pi. de la ligne de division sud entre les lots 21 et 1-2, et la limite ouest est la ligne de division entre les lots 1-2 et 1-1, tous dudit cadastre.

Ptie 1-1: Mesurant 9 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur, et contenant une superficie de 900 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à 2,900 pi. de la ligne de division sud entre les lots 21 et 1-1, et la limite est est la ligne de division entre les lots 1-1 et 1-2, tous dudit cadastre.

Fiche no 393. Contrat et Enrg. no 57639.

Solvo, Domanico 8172 Marquette, Montréal, P.Q.	Ptie 1-1 ..... NCC, Montigny ..... Ptie 2-2	$ 6.04	$ 0.96	$ 7.00

Ptie 1-1: Mesurant 200 pi. de largeur par 90 pi. de profondeur, et contenant une superficie de 18,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à 2,150 pi. de la ligne de division sud entre les lots 21 et 1-1, et la limite ouest est la ligne de division entre les lots 1-1 et 2-2, tous dudit cadastre.

Ptie 1-1: Mesurant 200 pi. de largeur par 90 pi. de profondeur, et contenant une superficie de 18,400 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à 2,150 pi. de la ligne de division sud entre les lots 21 et 2-2, et la limite est est la ligne de division entre les lots 2-2 et 1-1, tous dudit cadastre.

Fiche no 317. Contrat et Enrg. no 57383.

Strongoli, Onofrio 111 Coleman Avenue, Toronto, Ontario	Ptie 1-2 ..... NCC, Montigny	$ 3.11	$ 0.49	$ 3.60

Mesurant 50 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur, et contenant une superficie de 5,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à 1,400 pi. de la ligne de division sud entre les lots 1-2 et 21, et la limite ouest est parallèle à 150 pi. de la ligne de division ouest entre les cantons de Montigny et Loranger.

Fiche no 470. Contrat et Enrg. no 58789.

Szmel, Leslie 3410 Bedford Road, Apt. 4, Montréal, P.Q.	Ptie 1-2 ..... NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87

Mesurant 100 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur, et contenant une superficie de 10,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à 4,750 pi. de la ligne de division sud entre les lots 21 et 1-2 et la limite ouest est parallèle à 450 pi. de la ligne de division ouest entre les cantons Montigny et Loranger.

Fiche no 357. Contrat et Enrg. no 57175.

Rea, Natale 45 Rogers Road, Toronto, Ontario	Ptie 1-2 ..... NCC, Montigny	$ 3.11		$ 3.11

Mesurant 50 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur, et contenant une superficie de 10,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à 1,650 pi. de la ligne de division sud entre les lots 21 et 1-2 et la limite ouest est parallèle à 550 pi. de la ligne de division ouest entre les cantons Montigny et Loranger.

Fiche no 441. Contrat et Enrg. no 58543.

Propriétaires	Numéros de lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Rea, Vittorio; Rea, Antonio 170 Harvie Avenue, Toronto, Ontario	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 5.76	$ 1.44	$ 7.20

Mesurant 150 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur, et contenant une superficie de 30,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à 2,400 pi. de la ligne de division sud entre les lots 21 et 1-2, et la limite ouest est parallèle à 600 pi. de la ligne de division entre les cantons de Montigny et Loranger.

Fiche no 448. Contrat et Enrg. no 58576.

Reale, Armando 262 Gilbert, Toronto, Ontario	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 6.34	$ 0.96	$ 7.30

Mesurant 100 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur, et contenant une superficie de 20,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à 1,650 pi. de la ligne de division sud entre les lots 21 et 1-2 et la limite ouest est parallèle à 400 pi. de la ligne de division ouest entre les cantons de Montigny et Loranger.

Fiche no 428. Contrat et Enrg. no 58474.

Richardson, F. Robert 2012 Guertin, Ville St-Laurent, Montréal, P.Q.	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 3.11	$ 0.96	$ 4.07

Mesurant 100 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur, et contenant une superficie de 10,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à 3,250 pi. de la ligne de division sud entre les lots 21 et 1-2, et la limite ouest est parallèle à 800 pi. de la ligne de division ouest entre les cantons de Montigny et Loranger.

Fiche no 503. Contrat et Enrg. no 61202.

Pinkley, Roy; Emely, Peter; Dame Alice Natel; Russel Pinkley 11413, Ste-Gertrude ou 10081 Lauzanne, Montréal-Nord	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 8.80	$ 2.39	$ 11.19

Mesurant 250 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur, et contenant une superficie de 50,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à 3,650 pi. de la ligne de division sud entre les lots 21 et 1-2, et la limite ouest est parallèle à 550 pi. de la ligne de division ouest entre les cantons de Montigny et Loranger.

Fiche no 504. Contrat et Enrg. no 65023.

Poleka, Domenico Franco 269 Hiawatha Road ou 188 Clinton, Toronto, Ont.	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 5.59	$ 1.91	$ 7.50

Mesurant 100 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur, et contenant une superficie de 20,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à 650 pi. de la ligne de division sud entre les lots 1-2 et 21, et la limite ouest est parallèle à 741 pi. de la ligne de division est entre les lots 1-1 et 1-2, tous dudit cadastre.

Fiche no 418. Contrat et Enrg. no 58438.

Polsinelli, Nicolas 535 Ossington Avenue, Toronto, Ont.	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 4.43	$ 0.96	$ 5.39

Mesurant 100 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur, et contenant une superficie de 20,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à 1,150 pi. de la ligne de division sud, entre les lots 21 et 1-2, et la limite ouest est parallèle à 300 pi. de la ligne de division ouest entre les cantons de Montigny et Loranger.

Fiche no 497. Contrat et Enrg. no 59181.

Provost, Henri 518 Lalemont, St-Jean	Ptie 1-2 Ptie 1-1	NCC, Montigny NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87

Ptie 1-2: Mesurant 91 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur, et d'une superficie de 9,100 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 3,500 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est la ligne de division des lots 1-2 et 1-1.

Ptie 1-1: Mesurant 9 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur, et d'une superficie de 900 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-1 et est située à 3,500 pi. au sud de ladite ligne. La limite est est la ligne divisoire des lots 1-1 et 1-2, tous dudit cadastre.

Fiche no 328. Contrat et Enrg. no 57987.

Nominingue Village (Corporation municipale de Lac Nominingue)

Beaulieu, Anette 12345, rue Ranger, Cartierville	Ptie 68	Village	$ 158.40	$ 60.48	$ 218.88

Propriétaires	Numéros de lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total

Un certain emplacement situé dans le village de Nominingue, comté de Labelle, connu et désigné sous le numéro soixante-huit (68) au cadastre officiel du village de Nominingue. Tel que le tout se trouve présentement avec le camp y érigé.

Fiche no N-57. Contrat et Enrg. no 100793.

Brunet, Mme Lucie G. — Ptie 53-2 ..... 4, Loranger ..... $ 135.78 $ 76.16 $ 211.94
873, Charles-Guimont, Boucherville

Un emplacement situé dans le canton Loranger dans la municipalité de Nominingue, comté Labelle, P.Q., de figure irrégulière, mesurant environ cent quatre-vingt-dix-sept pieds et six dixièmes de pied (197.6') de largeur du côté est et 192.3 pieds de largeur du côté ouest, par une profondeur de 179.1 pieds du côté nord et 143.7 pieds du côté sud, mesure anglaise et plus ou moins, connu et désigné comme formant une partie du lot numéro deux (2) de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinquante-trois ptie (Ptie 53) du quatrième rang du canton officiel du canton Loranger, division d'enregistrement de Labelle; bornée, cette partie du côté est par les parties du lot no 53-2, vendues respectivement à Dame Denise Gratton Allard et Dame Monique Gratton Anyot, du côté ouest par une autre partie du lot no 53-2 appartenant à la succession J. Avila Gratton ou représentants; du côté nord par le lot no 53-3-1 dudit cadastre et du côté sud par le lot no 53-1 du même cadastre. Avec bâtisses dessus érigées, dépendances et circonstances ainsi que les meubles qui peuvent s'y trouver sans exception ou réserve et

a) Le droit pour l'acquéreur et sa famille personnelle d'utiliser en commun la grève qui se trouve située sur le lot no 54-4 desdits plan et livre de renvoi officiels, pour le bain.

b) En outre l'obligation de permettre le droit de passage à pied, en voiture ou autrement, aux propriétaires ou occupants des autres parties dudit lot no 53-2, sur le chemin privé qui traverse l'emplacement présentement vendu, pour communiquer au nouveau chemin public qui conduit au village de Nominingue, et

c) Avec le droit de passage à pied, en voiture ou autrement, avec tout autres y ayant droit, sur le chemin privé situé du côté ouest de l'emplacement présentement vendu pour communiquer au nouveau chemin public, ci-dessus mentionné, et

d) L'engagement de permettre à Pierre Gratton et ses ayants droit, comme propriétaire ou occupant du lot 53-3-1 d'utiliser l'assiette de l'ancien chemin à pied, en voiture ou autrement, pour communiquer au chemin privé conduisant au chemin public, une servitude perpétuelle étant, par les présentes, créée à cet effet sur la partie dudit lot no 53-2 présentement vendue, au profit des autres parties du même lot no 53-2.

Fiche no L-554. Contrat et Enrg. no 91792.

Troalin, Henri — Ptie 48B, 48B-2 — 1, Bellerive ..... $ 192.35 $ 127.37 $ 319.72
7235, Pierre-Corneille A 613, Montréal 427

Un emplacement vague situé dans la municipalité de Bellerive-sur-le-Lac, comté Labelle, connu et désigné comme suit:

a) Une partie du lot numéro 48B, Rg. 1, canton Loranger, comté de Labelle, de forme trapézoïdale mesurant au nord-ouest, en front, 89.9 pieds de largeur le long du chemin projeté par 295.6 pieds d'un côté au nord-est et 222 pieds de l'autre côté au sud-ouest, ayant une superficie totale de 25,630 pi. car., mesure anglaise et plus ou moins, borné comme suit: en front, au nord-ouest, par le chemin projeté, en arrière, au sud-est, par le Lac Nominingue, et de chaque côté, soit au nord-est et au sud-ouest par d'autres parties dudit lot 48B, Rg. 1; la ligne latérale nord-est de la partie présentement décrite étant située à une distance de 987.95 pieds, mesure prise le long du chemin projeté, du sud-ouest de la ligne entre les lots originaires 48B et 49 du rang 1, du canton Loranger.

La partie ci-haut décrite sera éventuellement connue et désignée comme étant le lot numéro deux de la subdivision du lot originaire numéro 48B-2, canton Loranger, suivant un plan de subdivision préparé par monsieur Gaston Boissinot, A.G., et dont copie sera déposée incessamment au Ministère des terres et forêts de la province de Québec, et au bureau d'enregistrement du comté de Labelle.

b) Une autre partie dudit lot numéro Ptie 48B, rang 1, canton Loranger, comté de Labelle, mesurant 89.9 pieds de largeur au sud, le long du chemin projeté, par environ 285.09 pieds des deux côtés, ayant une superficie totale de 25,630 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins, borné comme suit: en front, au sud, par le chemin projeté, et des trois autres côtés, par d'autres parties dudit lot 48B, Rg. 1, canton Loranger.

Pour les fins des présentes, il est stipulé que les parties ci-haut décrites sont situées l'une en face de l'autre, de chaque côté du chemin projeté et les deux parties représentent une superficie totale de 51,260 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. Avec et sujet à un droit de passage dans le chemin privé projeté, connu et désigné comme étant une partie du lot 48B, Rg. 1, canton Loranger, afin de communiquer de l'emplacement présentement vendu au chemin public.

Tel que le tout se trouve présentement, sans réserve de la part de la venderesse.

Fiche no B-154. Contrat et Enrg. no 29696.

Chaloux, Pierrette Mlle — Ptie 27 ..... 1, Bellerive ..... $ 5.23 $ 2.86 $ 8.09
166, Castonguay, St-Jérôme

Ce lopin de terre mesure 100 pieds de largeur dans le cordon des rangs 1 et 2, canton Loranger, où le chemin public passe, par la même largeur du côté est, sur une profondeur de 75 pieds dans les lignes nord et sud, et telle profondeur se comptant à partir dudit chemin public.

L'emplacement vendu est borné en front vers l'ouest par ledit chemin public, situé dans le cordon des rangs 1 et 2, canton Loranger, en arrière vers l'est et d'un côté vers le sud par le résidu dudit lot 27, Rg. 1, canton Loranger, demeurant la propriété du présent vendeur et de l'autre côté vers le nord par partie de l'emplacement appartenant à René Chaloux, suivant son titre d'acquisition et enregistré sous le numéro 55968, et partie le résidu dudit lot 27, Rg. 1, demeurant la propriété du vendeur; tel que le tout se trouve actuellement sans bâtisse.

Fiche no B-104. Contrat et Enrg. no 61009.

Propriétaires	Numéros de lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Goyette, Roger St-Antoine-des-Laurentides	Ptie 9	SCC, Montigny	$ 40.63	$ 24.31	$ 64.94

Un immeuble situé dans le canton Montigny, comté de Labelle, connu et désigné sous le numéro 9, Rg. SCC, au cadastre officiel du canton Montigny; tel le tout se trouve actuellement.

Fiche no M-348. Contrat et Enrg. no 45593.

Vanier, Paul 2261, boul. McKamara, Chomedey, Laval.	Ptes 22-23	3, Bellerive	$ 148.81	$ 86.13	$ 234.94

Ce lopin de terre vendu mesure 100 pieds en front sur la rive du Petit Lac Nominingue, par la même mesure environ sur le chemin, par toute la profondeur comprise depuis la rive du Petit Lac Nominingue jusqu'au chemin récemment construit, et telle profondeur mesurant 385 pieds dans la ligne nord-ouest et 282 pieds dans la ligne sud-est, plus ou moins, mesure anglaise. Ce lopin de terre vendu est borné en front vers le sud-ouest par la rive du Petit Lac Nominingue, en arrière vers le nord-est par le chemin privé récemment construit, d'un côté vers le sud-est et de l'autre côté vers le nord-ouest par d'autres parties du lot 22, Rg. 3, canton Loranger, demeurant la propriété du vendeur.

Le coin sud-ouest de tel lopin vendu est situé à une distance de 100 pieds au sud-est de l'emplacement appartenant à André Vanier, suivant son titre devant le notaire soussigné, cette mesure étant prise en suivant la rive du Petit Lac Nominingue.

Contrat et Enrg. no 65406.

Ce lopin de terre vendu mesure 100 pieds en front sur la rive du Petit Lac Nominingue, par la mesure de 113 pieds environ en arrière sur le chemin public par toute la profondeur comprise depuis la rive du Petit Lac Nominingue jusqu'au susdit chemin, telle profondeur mesurant 440 pieds dans la ligne nord-ouest et environ 385 pieds dans la ligne sud-est. Ce lopin de terre vendu est borné en front vers le sud-ouest par la rive du Petit Lac Nominingue, en arrière vers le nord-est par le chemin public, d'un côté vers le nord-ouest par l'emplacement à André Vanier, suivant son titre d'acquisition intervenu par devant le notaire soussigné, et de l'autre côté vers le sud-est par le lopin de terre appartenant déjà à l'acquéreur, suivant son titre, et enregistré sous le numéro 65406.

Ce deuxième lopin de terre vendu mesure également 100 pieds en front sur la rive du Petit Lac Nominingue, environ 89.6 pieds en arrière sur le chemin public, par toute la profondeur comprise depuis la rive du lac jusqu'au lac et telle profondeur mesurant 282 pieds dans la ligne nord-ouest et 226 pieds dans la ligne sud-est. Ce lopin de terre vendu est borné en front vers le sud-ouest par la rive du Petit Lac Nominingue, en arrière vers le nord-est par le chemin, d'un côté vers le nord-ouest par le lopin de terre appartenant déjà au présent acquéreur, suivant son titre d'acquisition et enregistré sous le numéro 65406, et de l'autre côté vers le sud-est par le lopin de terre appartenant à J. Palaidy, ou représentants légaux.

Tel que le tout se trouve actuellement.

Contrat et Enrg. no 68202.

Fiche no B-391-1. Contrat et Enrg. no 65406 et no 68202.

Matte Wilfrid-Emile L'Annonciation.	Ptie 63A	1, Loranger	$ 24.57	$ 56.78	$ 81.35

Un certain emplacement situé dans le canton Loranger, comté de Labelle, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro 63A, rang 1, au cadastre officiel du canton Loranger. Cet emplacement vendu, de la forme d'un carré, mesure 150 pieds de largeur sur une profondeur de 150 pieds, à partir de l'emprise d'un chemin public. La ligne de profondeur ouest de cet emplacement vendu est une droite constituant la prolongation en ligne droite du côté ouest de l'emplacement appartenant à M. Henri L'Ecuyer, suivant son titre d'acquisition enregistré sous le numéro 34208, et telle prolongation vers le nord en traversant le chemin public.

Cet emplacement vendu est borné en front vers le sud par un chemin public conduisant à la route no 117, en arrière vers le nord et des deux autres côtés vers l'est et l'ouest par d'autres parties dudit lot 63A, rang 1. Tel que le tout se trouve actuellement et avec un droit de passage à pied ou en voiture sur une lisière de terrain de 20 pieds de largeur dans la ligne ouest de l'emplacement appartenant à M. Henri L'Ecuyer pour communiquer du chemin à la rive du Lac Nominingue, en commun avec tout autre pouvant y avoir le même droit présentement et à l'avenir, et telle servitude de passage également dans ledit chemin formant la borne sud de l'emplacement vendu pour communiquer vers l'est à la route 117.

Fiche no L-18. Contrat no 96646.

Wistaff Roger 935, Marie-Victorin, St-Vincent-de-Paul, Laval.	Ptie 43B-25	5, Loranger	$ 153.59	$ 240.18	$ 393.77

La partie ouest de la subdivision 25 du lot 43B mesurant 55 pi. dans sa ligne sud. 105 pi. dans sa ligne ouest et 41 pieds dans sa ligne nord et borné ladite partie comme suit: au sud par la partie du lot 42B-29, au nord-ouest par les lots 43B-29 et 28, au nord par la partie du lot 43B-26 et à l'est par le résidu du lot 43B-25.

Fiche no L-880. Contrat et Enrg. no 74984.

Poirier, Mme Guy 3651, Du Souvenir, Chomedey, Laval.	Ptie 36-2	1, Montigny	$ 29.53	$ 89.41	$ 118.94

Cet emplacement vendu mesure 150 pi. de largeur du nord au sud, tant en front sur la rive du Lac des Grandes Baies qu'en arrière, sur un chemin projeté de 40 pi. de largeur par toute la profondeur comprise depuis la rive du Lac des Grandes Baies

Propriétaires	Numéros de lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total

jusqu'au susdit chemin projeté, et telle profondeur mesurant environ 150 pi. Le coin nord-ouest de cet emplacement vendu, soit en front sur le chemin projeté, est situé à une distance d'environ 105 pi. au sud de la ligne divisoire des lots numéros 36-2 et 35-2, rang 1, canton Montigny, cette dernière mesure étant prise en suivant le côté est dudit chemin projeté de 40 pi. de largeur. Le coin nord-est de cet emplacement vendu, soit en front sur la rive du Lac des Grandes Baies, est situé à une distance de 170 pi. au sud de telle ligne divisoire des susdits lots 35-2 et 36-2, rang 1, canton Montigny.

Cet emplacement vendu est borné en front, vers l'est, par la rive du Lac des Grandes Baies, en arrière, vers l'ouest, par un chemin projeté de 40 pi. de largeur d'un côté, vers le nord et de l'autre côté, vers le sud, par d'autres parties dudit lot 36-2, rang 1, canton Montigny.

Tel que le tout se trouve actuellement avec un droit de passage réel et perpétuel dans ledit chemin projeté de 40 pi. de largeur. Cette servitude de passage affectera également une autre partie du lot 36-2 et une autre partie des lots 35-2 et 34-2 pour parvenir au chemin public; tous du rang 1, canton Montigny.

Fiche no M-70. Contrat et Enrg. no 89572.

Renaud-Tousignant, Mme Armande 2045, St-Clément, Pont-Viau-Laval	Ptie 14	2, Loranger	$ 6.42	$ 2.37	$ 8.79

Ce lopin de terre vendu mesure 75 pi. de largeur en front sur un chemin privé par la même largeur en arrière dans la ligne nord, sur une profondeur de 80 pi. dans les lignes est et ouest. Ce lopin de terre est borné en front vers le sud par ledit chemin privé, de 25 pi. de largeur, en arrière vers le nord et d'un côté vers l'ouest, par le résidu du lot 14, rang 2, canton Loranger, demeurant la propriété du présent vendeur (Armand Renaud) et de l'autre côté vers l'est par l'emplacement acquis par Léo Chénier.

Tel que le tout se trouve actuellement et avec un droit de passage dans ledit chemin privé formant la borne sud dudit emplacement pour communiquer au chemin public.

Fiche no B-249. Contrat et Enrg. no 61986.

St-Jacques, Fernand 905, Hennessy, Laval.	Ptie 19	7, Loranger	$ 10.14	$ 6.22	$ 16.36

Cet emplacement mesure une largeur de 75 pi. du sud au nord sur une profondeur de 225 pi. de l'est à l'ouest, et borné vers le sud par la ligne divisoire des lots 18 et 19, rang 7, canton Loranger, vers l'est par l'emplacement acquis par Gilbert Carrière, vers le nord et l'ouest par le résidu dudit lot 19, rang 7, canton Loranger. Tel que le tout se trouve actuellement avec un droit de passage dans un chemin projeté de 25 pi. de largeur contigu à la ligne nord de l'emplacement et tel chemin se dirigeant de l'est vers l'ouest pour parvenir à la rive du lac des Grandes Baies.

Fiche no L-1098. Contrat et Enrg. no 75545.

Bélanger, Gérard 450, Fontainebleau sud, Longueuil.	34-19, 34-21 ..	5, Loranger	$ 66.76	$ 56.66 $ 38.13	$ 198.30
	34-26, 34-27 ..	5, Loranger		$ 38.13	
	34-29	5, Loranger		$ 42.46 $ 12.82	

Propriété originairement acquis par Donald Massad en vertu de son titre d'acquisition et enregistré sous le no 53852. Ledit acquéreur a subdivisé le lot et en a déposé une copie au Ministère des terres et forêts.

Fiche nos L-572, L-574, L-579, L-760, L-761. Contrat et Enrg. no — .

Bélanger, Gérard 450, Fontainebleau sud, Longueuil.	34-2	5, Loranger	$ 133.73	$ 61.38	$ 379.18
	34-7	5, Loranger		$ 28.43	
	34-8	5, Loranger		$ 28.43	
	34-11	5, Loranger		$ 28.43	
	34-16	5, Loranger		$ 43.13	
	34-17	5, Loranger		$ 55.65	

Idem (tel qu'à l'item précédent)

Fiche nos L-738, L-741, L-742, L-745, L-749, L-750.

Robert, Gilles 83, 43e Avenue Grande Côte, St-Eustache.	Ptie 33 B	3, Bellerive	$ 61.71	$ 121.74	$ 183.45

Mesurant ledit emplacement 100 pieds de largeur en front sur la rue dénommée Grande-Allée-de-Florence, 100 pieds de largeur en arrière sur la rive du Lac Barrière, sur toute la profondeur comprise depuis le Lac Barrière jusqu'au chemin dénommé ci-dessus, mesurant environ 100 pieds.

L'emplacement vendu est borné en front vers l'ouest par ledit chemin, en arrière, vers l'est par la rive du Lac Barrière, d'un côté vers le nord par le résidu dudit lot no 33B, Rg 3, demeurant la propriété de Alfred Perrault ou représentants, et de l'autre côté vers le sud par le tracé d'un chemin privé de 15 pieds de largeur et longeant l'emplacement appartenant à Anatole Clément ou représentants.

Tel le tout se trouve présentement et avec droit de passage à pieds ou en voiture dans ledit chemin du côté ouest pour communiquer de l'emplacement vendu à la Route nationale L'Annonciation-Nominingue. Le tout sans bâtisse.

Fiche no B 508. Contrat no 76991.

Propriétaires	*Numéros de lots*	*Rang*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Total*
Lemieux, Pierre Nominingue.	Ptie 285	Village	$ 1.26	$ 2.29	$ 3.55

Mesurant 20 pi. en front par 200 pi. de profondeur, une superficie de 4,000 pi. ca. La limite nord est la ligne divisoire des lots 284 et 285, la limite est la rue St-Pierre, la limite sud un résidu du lot 285 et la limite ouest le lot no 309, tout du cadastre officiel du village de Nominingue.

Selon vente c/c 14-3-68, cert. no 31.

Fiche no N-253. Contrat et Enrg. no 104644.

Eagle Lumber Co. Ltd. 6235, boul. St-Laurent, Montréal.	11, 12, 13	5, Loranger	$ 51.35	$ 26.66	$ 78.01

Trois lots de terre situés dans le comté de Labelle et désignés sous les numéros 11, 12, 13 dans le cinquième rang du canton Loranger dans le comté de Labelle. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées auxdits immeubles spécialement avec les bâtisses dessus construites.

Fiche no L-635. Contrat et Enrg. no 20829C.

Donné à Mont-Laurier, ce 9e jour de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
YVAN DESLAURIERS.

63214-4-2-o

Municipalité du comté de Laprairie

Je, soussigné, Gérard Péladeau, secrétaire-trésorier de la corporation du comté de Laprairie, donne avis, par les présentes, que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, au lieu où le conseil de comté tient ses sessions, en la ville de La Prairie, JEUDI, le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures du matin, à défaut de paiement des taxes auxquelles ils sont affectés et des frais encourus pour la vente.

Municipality of the County of Laprairie

I, the undersigned, Gérard Péladeau, secretary-treasurer of the Corporation of the County of Laprairie, hereby gives notice that the immoveables hereunder described will be sold by public auction, at the place where the sittings of the County Council are held, in the Town of La Prairie, on THURSDAY, the ELEVENTH day of the month of MARCH 1976, at TEN o'clock in the forenoon, in default of payment of the taxes for which they are liable and the costs incurred for the sale.

Ville de Brossard — *Town of Brossard*
(Commission scolaire de Brossard) — *(Brossard School Board)*
Cadastre de la paroisse de Laprairie — *Cadastre of the Parish of Laprairie*

Propriétaire *Proprietor*	Lots	Subd.	Taxes munic. *Munic. taxes*	Int. munic. *Munic. int.*	Taxes scol. *School taxes*	Int. scol. *School int.*	Taxes prot. *Prot. taxes*	Total
Robert L'Heureux	2	415			$ 540.04			$ 540.04
Jacques St-Pierre	2	370			666.96			666.96
André Laporte	79	1441	$ 515.02		480.52			995.54
Jacques Abou	85	22						
	86	28	217.05		533.00			750.05
Système Home-Maker a/s	81	172						
M. G. Borduas	82	54						
	82	55						
	83	77			530.74		$ 10.40	541.14
Hinkson, Beryl	2	399			647.14		36.94	684.08
Marcel Dubuc	36	531, 532 .	230.01		545.88			775.89
Intini Thomas	244	40, 41, 42 43, 44 .			51.34		7.88	59.22
Nguyen, Diem	76	1236			87.56			87.56

Propriétaire / *Proprietor*	Lots	Subd.	Taxes municip. / *Municip. taxes*	Int. municip. / *Municip. int.*	Taxes scol. / *School taxes*	Int. scol. / *School int.*	Taxes prot. / *Prot. taxes*	Total
Windsor Develop.	P. 74				$ 307.38		$ 55.67	$ 363.05
Windsor Develop.	P. 75				1,340.63		255.43	1,596.06
Windsor Develop.	P. 76				287.04		49.71	336.75
Windsor Develop.	P. 670				222.11		38.68	260.79
Windsor Develop.	P. 76				1,680.85		298.34	1,979.19
Central Coin Automat	P. 56		$ 748.28		1,309.99		285.24	2,343.51
Birch, John, Jr.	36	455						
	36	456						
	36	457						
	36	458			367.69		207.15	583.84
Windsor Holding	P. 70				2,677.92			2,677.92
Windsor Holding	P. 73				879.03			879.03
Windsor Holding	70	4						
	71	16						
	670	47			188.82		9.77	198.59
Windsor Holding	70	17						
	71	17			161.17		8.35	169.52
Windsor Holding	70	16			146.94		7.56	154.50
	71	18						
Windsor Holding	70	15						
	71	19			146.94		7.56	154.50
Windsor Holding	70	14						
	71	20			146.94		7.56	154.50
Windsor Holding	70	13						
	71	21			146.94		7.56	154.50
Windsor Holding	70	12						
	71	22			146.94		7.56	154.50
Windsor Holding	70	11						
	71	23			146.94		7.56	154.50
Windsor Holding	70	10						
	71	24			146.94		7.56	154.50
Windsor Holding	70	9						
	71	25			146.94		7.56	154.50
Windsor Holding	70	8						
	71	26			142.25		7.56	149.81
Windsor Holding	70	6						
	71	2			142.25		7.48	149.73
Windsor Holding	P. 70				355.36		19.07	374.43
Greig, Robin	121	263			1,194.98			1,194.98
Fortin, Ginette Corriveau	121	263			998.70			998.70
Laberge, Gérard	121	300			18.90			18.90
Léo Côté	122	30						
	124	4			1,400.26			1,400.26
Beaudoin, Donat, Jr.	124	287			1,291.41			1,291.41
Poulin, Wilfrid	96	20						
	P. 113		56.35		38.40			94.75
Poulin, Wilfrid	96	14	55.58		36.33			91.91
Koseoglu, Mikir	97	126						
	96	283			73.34		470.38	543.72
Koseoglu, Mikir	97	125						
	96	282			87.57		39.85	127.42
Zelinsky, E. J.	123	P. 100			482.50			482.50
Sopel, Georges et Michelle	108	119						
	109	49			148.62		54.22	202.84
Léo Lorrain Inc.	P. 293		313.22		1,087.22		300.60	1,701.04
Royal Trust Co.	P. 221							
	P. 222				3,639.72		348.30	3,988.02
Corp. Peter	118	8			56.63			56.63
Mrs. Paulikoruski	119	82			58.09			58.09
Mrs. Paulikoruski	119	94			58.05			58.05
Windsor Holding	134	212			40.78		59.41	100.19
Windsor Holding	134	213			40.78		59.41	100.19
Windsor Holding	134	214			39.55		59.40	98.95

Propriétaire / *Proprietor*	Lots	Subd.	Taxes munic. / *Munic. taxes*	Int. munic. / *Munic. int.*	Taxes scol. / *School taxes*	Int. scol. / *School int.*	Taxes prot. / *Prot. taxes*	Total
Chiang Shin Yung	134	219	$ 293.87		$ 496.49		$ 367.02	$ 1,157.38
Leclerc, André	135	27						
	136	56			1,082.48			1,082.48
Centre Commercial Elvyesse Ltd.	P. 135				24.69			24.69
Bokfi, Frank et *Uxor*	136	370			87.78		45.46	133.24
Kasperavicius, Balys	139	423	534.21		1,221.91			1,756.12
Tremblay, M. et Thérèse Gélinas	716	7-207			46.11			46.11
Hellas, Peter	140	346			571.95		268.32	840.27
Dios, Konstantinos et Cristos	143	400						
	143	397			54.97		372.59	427.56
Sylvestre, R.	143	411			19.34			19.34
Gagnon, Léopold	143	410			18.53			18.53
Beauvais, Harvey P.	143	409			25.94			25.94
Hays, Kenneth	139	502			534.79		253.82	788.61

Ville de Candiac — *Town of Candiac*
(Commission scolaire de Laprairie) — *(Laprairie School Board)*
Cadastre de la paroisse de Laprairie — *Cadastre of the Parish of Laprairie*

Jaroschenco, Rudolf G.	685	424	$ 208.58	$ 24.24	$ 234.66	$ 37.56		$ 505.04
Boudreau, Olivier	P. 558		208.48	23.84	118.59	117.85		468.76

Une parcelle de terrain connue et désignée comme étant une partie non subdivisée du lot 558, du cadastre officiel de la paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Laprairie et située dans les limites de la ville de Candiac, de figure rectangulaire, bornée et décrite comme suit: vers le nord-est par l'avenue Lausanne; vers le sud-est et le nord-ouest par d'autres parties non subdivisées dudit lot 558 et vers le sud-ouest par le lot 559-1; mesurant cinquante (50) pieds dans ses lignes nord-est et sud-ouest et cent (100) pieds dans ses lignes sud-est et nord-ouest. Contenant une superficie de cinq mille (5,000) pieds carrés, mesures anglaises.

Le coin nord-est de cette parcelle est situé à une distance de 78.3 pieds de l'emprise nord-ouest de la Route no 3 (boulevard Marie-Victorin actuel). Cette distance est mesurée dans une direction nord-ouest le long de l'emprise sud-ouest de l'avenue Lausanne.

A piece of land known and described as a non subdivided part of lot 558, of the official cadastre for the Parish of Laprairie-de-la-Madeleine, Laprairie Registration Division, located within the limits of the Town of Candiac, of rectangular configuration, bounded and described as follows: on the northeast by Lausanne Avenue; on the southeast and northwest by other non subdivided parts of lot 558 and on the southwest by lot 559-1; measuring fifty (50) feet on its northeast and southwest lines and one hundred (100) feet on its southeast and northwest lines. Covering an area of five thousand (5,000) square feet, English measure.

The northeast corner of this piece of land is located at a distance of 78.3 feet from the northwest right of way of Highway No. 3 (present Marie-Victorin Boulevard). This distance is measured in a northwesterly direction along the southwest right of way of Lausanne Avenue.

Ville de Saint-Constant — *Town of Saint-Constant*
(Commission scolaire de Laprairie) — *(Laprairie School Board)*
Cadastre de la paroisse de Saint-Constant — *Cadastre of the Parish of Saint-Constant*

Bannon Brown, Laurette Mme	152	38	$ 378.95	$ 36.13	$ 378.04	$ 52.14		$ 845.26
	152	12						
Trudel, Yvon	165	78						
	164	37	319.40	28.74	713.94	86.42		1,148.50
Laberge, Jean-Paul	256	198	167.04	15.03	675.32	82.49		939.88
Laberge, Jean-Paul	259	16			631.29	81.63		712.92
Sicotte, Marie-Reine	150	1-33-4			385.64	53.34		438.98
De Waal, René	119	202	13.80	1.91	129.97	56.69		202.37
Hébert, Paul-André	152	P. 114	174.50	15.70	314.84	48.39		553.43
	153	P. 19						

Un emplacement situé dans la paroisse de Saint-Constant, dans le comté de Laprairie, mesurant cinquante pieds (50′) de largeur

A piece of land located in the Parish of Saint-Constant, County of Laprairie, measuring fifty feet (50′) in width by ninety feet in

Propriétaire / *Proprietor*	Lots	Subd.	Taxes munic. / *Munic. taxes*	Int. munic. / *Munic. int.*	Taxes scol. / *School taxes*	Int. scol. / *School int.*	Taxes prot. / *Prot. taxes*	Total
Diotte, Aimé	153	49-1	$ 375.57	$ 86.49	$ 481.03	$ 62.67		$ 1,005.76
Diotte, Aimé	153	49-2			25.49	19.45		44.94
Martinole, Charles	119	164			20.37	15.62		35.99
Foglietta, Francesco	165	70			534.87	68.13		603.00
	164	29						
Auerback, Edward	234	5			19.95	19.94		39.89
	234	6						
Auerback, Edward	235	11			19.95	19.94		39.89
	235	12						
Demers, Réjean	P. 311		184.65	24.71	586.37	46.85		842.58

sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, mesure anglaise, et composé de la façon suivante, savoir:

a) d'une partie du lot numéro dix-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent cinquante-trois (no 153 - Ptie 19) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Constant, mesurant cinquante pieds de largeur par soixante-quinze pieds de profondeur, mesure anglaise et plus ou moins, bornée comme suit: en front, vers le nord-ouest, par la rue Longtin, en profondeur, vers le sud-est, par la partie du lot numéro 152-114 ci-après décrite, d'un côté, vers le nord-est, par le lot numéro 153-20, et de l'autre côté vers le sud-ouest, par le résidu dudit lot numéro 153-19, tous des mêmes plan et livre de renvoi officiels;

b) d'une partie du lot numéro cent quatorze de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent cinquante-deux (152 - Ptie no 114) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Constant, mesurant cinquante pieds de largeur par quinze pieds de profondeur, mesure anglaise et plus ou moins, bornée comme suit: vers le nord-ouest, par la partie du lot numéro 153-19 ci-dessus décrite, vers le sud-est et le sud-ouest, par le résidu dudit lot numéro 152-114, et vers le nord-est, par une partie du lot numéro 152-115, tous des mêmes plan et livre de renvoi officiels.

Avec bâtisse dessus construite.

depth, English measure, and consisting of: part of lot number nineteen of the official subdivision of original lot number one hundred fifty-three (No. 153 Pt 19), on the official plan and in the book of reference for the Parish of Saint-Constant, measuring fifty feet in width by seventy-five feet in depth, English measure and more or less, bounded as follows: at the front on the northwest by Longtin Street, at the rear on the southeast by part of lot number 152-114 hereinafter described, on one side on the northeast by lot number 153-20, and on the other side on the southwest by the remainder of lot number 153-19, all on the same official plan and in the same book of reference; part of lot number one hundred fourteen of the official subdivision of original lot number one hundred and fifty-two (152 Pt No. 114) on the official plan and in the book of reference for the Parish of Saint-Constant, measuring fifty feet in width and fifteen feet in depth, English measure and more or less, bounded as follows: on the northwest by part of lot number 153-19 described above, on the southeast and southwest by the remainder of said lot number 152-114, and on the northeast by part of lot number 152-115, all on the same official plan and in the same book of reference.

With the building erected thereon.

Un emplacement situé en la paroisse de St-Constant, comté de Laprairie, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trois cent onze (Ptie no 311) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Constant, comté de Laprairie, mesurant quatre-vingt-cinq pieds de largeur par toute la profondeur qu'il y a entre le chemin public et la rivière St-Pierre, la largeur devant être prise à compter de quatre-vingt-cinq pieds de la ligne de division avec le no 312; borné en front par le chemin public, en arrière par la rivière St-Pierre et des deux autres côtés par une autre partie du lot no 311, soit d'un côté par la propriété de Réjean Demers et de l'autre côté par la propriété de Maurice Demers. Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

A piece of land situated in the Parish of Saint-Constant, County of Laprairie, known and described as forming part of lot number three hundred eleven (Pt 311) on the official plan and in the book of reference for the Parish of Saint-Constant, County of Laprairie, measuring eighty-five feet in width and in length, the entire distance between the public road and the Saint-Pierre River, the width being taken from eighty-five feet from the division line with number 312; bounded on the front by the public road, on the rear by the Saint-Pierre River, and on the two sides by another part of lot number 311, that is, on one side by the property of Réjean Demers and on the other side by the property of Maurice Demers. The whole with buildings erected thereon, appurtenances and dependencies.

Lanctôt, Alger	P. 320		112.00	10.08	530.65	73.92		726.65

Une terre située dans la paroisse de Saint-Constant, dans le comté de Laprairie, faisant partie du lot connu et désigné sous le lot numéro trois cent vingt (no 320) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Constant, mesurant deux arpents de largeur sur la profondeur dudit lot, formant une superficie de soixante-quatre arpents carrés, plus ou moins, borné en front, par la rivière St-Pierre, en profondeur, par une partie dudit lot no 320, d'un côté, vers le sud-ouest, par le lot numéro 321 et de l'autre côté, vers le nord-est, par le résidu dudit lot no 320 appartenant à Arsène Fyfe. Avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

A farm situated in the Parish of Saint-Constant, in the County of Laprairie, forming part of the lot known and described as lot number three hundred twenty (No. 320) on the official plan and in the book of reference for the Parish of Saint-Constant, measuring two arpents in width by the depth of said lot, covering an area of sixty-four square arpents, more or less, bounded in front by the Saint-Pierre River, at the rear by part of said lot 320, on one side on the southwest, by lot number 321 and on the other side on the northeast, by the remainder of said lot 320 belonging to Arsène Fyfe. With a house and other buildings erected thereon.

Municipalité de la paroisse de Saint-Philippe — *Municipality of the Parish of Saint-Philippe*
(Commission scolaire de Laprairie) — *(Laprairie School Board)*
Cadastre de la paroisse de Saint-Philippe — *Cadastre of the Parish of Saint-Philippe*

Propriétaire / *Proprietor*	Lots	Subd.	Taxes munic. / *Munic. taxes*	Int. munic. / *Munic. int.*	Taxes scol. / *School taxes*	Int. scol. / *School int.*	Taxes prot. / *Prot. taxes*	Total
De Dodog, Istvan	65	426	$ 2.25	$ 0.18	$ 23.20	$ 17.52		$ 43.15
McIntosh, N. Leta Mme	183	10	6.50	1.19	33.52	17.96		59.17
Palmer, Festus	185	4	12.18	1.77	41.88	20.33		76.16
Villain, Roger	271	176	3.00		54.54	24.15		81.69
Villain, Roger	271	177	3.00		19.38	15.47		37.85
Villain, Roger	271	178	3.04		19.32	15.47		37.83
Folusevich, Anthony	65	63	4.50	1.00	23.20	17.48		46.18
Gaetan, Danilo	65	276	5.14	1.05	26.51	18.04		50.74
Guido, Salvatore	65	303	4.00	0.98	20.64	17.15		42.77
Bohnet, Emma Herterich	270	142	6.03	1.78	28.29	20.40		56.50
Rouleau, Beauséjour Danielle	269	231	2.05		50.63	31.22		83.90
Kanthak, Valentine	65	210	4.00	0.98	20.64	17.16		42.78
Alfodi, Maria Laszlo	65	55	13.14	2.43	45.17	20.88		81.62
Mary & Raduly Leslie	65	313	4.32	0.99	22.24	17.39		44.94
Adam, Reputakawski	65	343	5.50		56.73	22.68		84.91
	65	344						
Allwood, Théodosia	184	16			35.59	19.45		55.04
Potvin, Roger	65	149	13.32	2.46	63.11	41.72		120.61
Potvin, Roger	65	P. 16			20.00	14.93		34.93

Une partie du lot numéro seize de la subdivision du lot originaire numéro soixante-cinq (65 - Ptie 16) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Philippe, mesurant vingt-cinq pieds (25') de largeur sur quatre-vingt-douze pieds (92') de profondeur, mesure anglaise et plus ou moins, et bornée au nord par le lot numéro 65-46, à l'est par le résidu du lot numéro 65-16, au sud par le lot numéro 65-22 et à l'ouest par le lot numéro 65-15, le tout audit cadastre officiel.

Part of lot number sixteen of the subdivision of original lot number sixty-five (65 - Pt. 16) on the official cadastre of the Parish of Saint-Philippe, measuring twenty-five feet (25') in width by ninety-two feet (92') in depth, English measure and more or less, and bounded to the north by lot number 65-46, to the east by the residue of lot number 65-16, to the south by lot number 65-22, and to the west by lot number 65-15, all on the said official cadastre.

Donné à La Prairie, ce 12e jour de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
GÉRARD PÉLADEAU.

63259-4-2-o

Given at La Prairie, this 12th day of January 1976.

GÉRARD PÉLADEAU,
Secretary-Treasurer.

63259-4-2-o

Errata

Gazette	Rubrique	Page	Lire:	Au lieu de:
1 (03-01-76)	Lettres patentes 1ère partie	80	MAURICE MERCIER 385, carré Terrebonne Sainte-Thérèse	285, carré Terrebonne Sainte-Thérèse

63205-o

RESUSCICAR INC.

Prenez note que l'avis paru le 29 novembre 1975, à la page 8968 du numéro 48 de la *Gazette officielle du Québec*, la date d'incorporation aurait dû se lire comme suit: « 05-05-75 ».

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

63204-o 1363-2518

INDEX No 4

Partie I: avis juridiques

ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES

CLUB COOPERATIF DE CONSOMMATION DU MANOIR (BEAUHARNOIS) (*Formation*)..... 532

AVIS DIVERS

ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE « THE BIRCHES » (L') (*L.P.*)..... 532
SUCCESSION DAME ROSE-ALMA MONGRAIN (*Bénéfice d'inventaire*)..... 532
SUCCESSION JOSAPHAT BRIERE (*Bénéfice d'inventaire*)..... 532
« THE BIRCHES » PROPERTY OWNERS' ASSOCIATION (*L.P.*)..... 532

CHANGEMENT DE NOM — LOI DU

DEMANDES:

BIAGIO, MICHEL..... 532
CAUCHON, MARIUS..... 532
CHIASSON, JOSEPH AZADE HENRY..... 533
COTE, JOSEPH, ELIE, LUDGER..... 533
COTE, JOSEPH, LOUIS-PHILIPPE ANDRE..... 533
COTE, JOSEPH, LUCIEN JACQUES..... 533
DUBUC, JOSEPH MEDERIC..... 533
DUFOUR-COTE, MARIE, ROSEE, GERMAINE..... 533
FENSTER, JOSEPH..... 533
GEOFFROY, ADELINE..... 533
GINGRAS, JOSEPH MAURICE RICHARD..... 533
HERSHCOVITCH, PETER..... 533
HOROVITZ, BERNARD..... 534
JAAP, WILLIAM..... 534
JAP, KHIAN BONG..... 534
LEBLANC, ROSEMONDE MARIE..... 534
MAIORANO, STEPHEN VICTOR..... 534
MARIE-ROSE THERESE..... 535
PAWLUKIEWICZ, JEAN..... 534
PLANTE, JOSEPH, PHILIPPE, MARCEL..... 534
RANSON, WILLIAM GUY..... 534
RICHARD, JOSEPH-VITAL-RENE..... 534
SCAFIDAS, GEORGE..... 535
SCAPHIDAS, EFSTRATIOS..... 535
SCHREIBER, ERNEST HILLEL..... 534
SKAFIDAS, HARALABOS..... 535
SKAFIDAS, HELEN..... 535
THERIAULT-MORNEAU, OBELINE..... 534
VASILIAUSKA, VYTAUSTAS JOSEPH..... 535
VERNIER, JOSEPH, FRANCOIS, LAURENT..... 535

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

DECISIONS RENDUES..... 487
INTRODUCTION DE REQUETES
— ROLE DE MONTREAL..... 445
— ROLE DE QUEBEC..... 477
PROPRIO MOTU..... 432

ADMINISTRATEURS (ARTICLE 84)

DUMONT, BLAIS & ASSOCIES INC. 521
LABORATOIRE D'INSPECTION ET D'ESSAIS INC. 521
LESSARD, NOLIN & ASSOCIES INC. 521
MATEXA KNITTERS AND IMPORTERS INC. 521

CHANGEMENT DE NOM

ASSURANCES J. MARC BEAUREGARD INC. 521

DEMANDES D'ABANDON DE CHARTE

BARLOW & BARLOW OPTICAL LTD. 536
BELL (H.R.) PRODUCTS (1974) INC. 537
CRA VENTURES LTEE 536
CHURCHILL-SMITH & SUTHERLAND LTD. 536
DOMAINE SOMERSET INC. 536
ENTREPRISES CARRIERE LIMITEE 536
ENTREPRISES FORESTIERES LATENDRESSE INC. (LES) 536
ENTREPRISES LERCH LTEE (LES) 536
LAITERIE CITADELLE INC. 536
LERCH ENTERPRISES LTD. 536
MARIANO (FRANK) & COMPANY INC. 536
PARENT TELEVISION INC. 537
PHIL. MO ICE CREAM CIE LTEE 537
PHIL MO ICE CREAM CO. LTD. 537
PRODUITS H.R. BELL (1974) INC. (LES) 537
PROPANE REGIONAL INC. 537

DOMICILE LÉGAL (ARTICLE 30)

ASSOCIATION REGIONALE DU SPORT SCOLAIRE DE L'OUTAOUAIS 521
FARAND (ROMEO) INC. 522
GESTION J.E.L. INC. 522
ROXAL INC. 522

FUSION DES COMPAGNIES

IMPRIMERIE MONTREAL-GRANBY LTEE 522
MONTREAL-GRANBY PRESS LTD. 522

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

A.D.V. TRANSPORT INC. 528
AGENCES BRILOC LTEE (LES) 522
AMEUBLEMENT PINTENDRE INC. 522
AMUSEMENTS ROBY INC. (LES) 522
ANSOR INVESTMENTS LTD. 525
ARILEM FASHIONS INC. 526
ARPEGE FAMILY SHOP LTD. 525
AUGER ET MADORE INC. 523
AUSTERLITZ ENTERPRISES INC. 524
AUTO BEAUVILLE INC. 523
AUTO GRAND TOURISME INC. 523
AUTOBUS J.M. LANDRY INC. 523
AVIATION CLAUDE DULAC LTEE 523
AZORES BAKERY LTD. 523
BAR EMERY INC. 523

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

BEAUCHAMP & DORION INC. 523
BELVEDERE (DON F.) FLORIST LIMITED 524
BENJAMIN MANAGEMENT SERVICES INC. 527
BIJOUTERIE R. JEAN INC. 523
BISCUITERIE GIROMAR INC. 523
BOISRION INVESTMENT INC. 526
BOULANGERIE ACORES LTEE 523
BOUTIQUE CORDOUE INC. 523
BOUTIQUE DANMAIN INC. 523
BOUTIQUE RIKA INC. 523
BRASSERIE L'AMBIANCE INC. 523
BRILOC AGENCIES LTD. 522
BRUNOR INC. 523
CABLOVISION TEMIS INC. 523
CHATEAU BLEU DEVELOPMENTS (QUEBEC) LTD. 524
CLINIQUE CHIROPRATIQUE DES RIVIERES INC. 523
COFFRAGES TRENT INC. (LES) 523
COMPAGNIE DE PORTEFEUILLE LANGOR LTEE (LES) 523
CONSTRUCTION D.P.L. INC. 523
CONSTRUCTION R.A. LAVALLEE INC. 524
CORBEIL SPORTS INC. 527
COULOMBE (MICHEL), COURTIER D'ASSURANCES INC. 524
COUPAL & FILS INC. 524
DEVELOPPEMENTS CHATEAU BLEU (QUEBEC) LTEE (LES) 524
ENTREPOTS FORGET INC. (LES) 524
ENTREPRENEUR ELECTRICIEN C. L'HERAULT LTEE 524
ENTREPRENEURS PEINTRES DECORAMA INC. (LES) 524
ENTREPRISES AUSTERLITZ INC. (LES) 524
ENTREPRISES GEORGES BOULANGER INC. (LES) 524
ENTREPRISES GERARD MOREAU LTEE (LES) 524
ENTREPRISES SIMARD-ROUSSEL INC. 524
ENTREPRISES DE SOUDURE A.L. INC. 524
EPICERIE REJEAN RINGUETTE INC. 524
EXCAVATION POIRIER & FILS INC. 524
EUCAMAT INC. 524
FABRO SPORTSWEAR INC. 528
FILMS SENOJ INC. 524
FILMS TRANS-FOCAL INC. (LES) 524
FLEURISTE DON F. BELVEDERE LIMITEE 524
FOURRURES GUY BRAUN INCORPOREE (LES) 525
G.G. TRANSMISSION INC. 528
GARAGE MOUSSEAU & NOEL INC. 525
GAUDREAULT & PICHETTE INC. 525
GAUTHIER (ANDRE J.) INC. 525
GRAND TOURISM AUTO INC. 523
HABITATIONS MICHEL McFARLAND INC. (LES) 525
HIER INVESTMENTS LTD. 526
I.G.P. MANAGEMENT SERVICES INC. 527
IMMEUBLES H.B. ROSEMERE INC. (LES) 525
IMPORTATIONS INTERNATIONALES WENDLING INC. 525
IMPRIMERIE PUBLITEXTE INC. 525
INSTALLATIONS DE RADIO D'AUTO ROBERT INC. (LES) 525

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

INVESTISSEMENTS ANSOR LTEE (LES) ... 525
INVESTISSEMENTS CLAUDE LECLERC INC. (LES) ... 525
INVESTISSEMENTS JEX LTEE ... 525
J.A.S. MANAGEMENT SERVICES INC. ... 527
LALIBERTE (J.A.) INC. ... 525
LANGOR HOLDINGS CO. LTD. ... 523
LETTRABEC INC. ... 525
LIBRAIRIE MONT-LAURIER INC. ... 525
LOCATION RIVIERE-ROUGE INC. ... 525
MAGASIN FAMILIAL ARPEGE LTEE ... 525
MAISON DU POLISSON (CAVENDISH) LTEE (LA) ... 525
MARCHES D'ALIMENTS DE RIVE-SUD INC. (LES) ... 525
MARTEL (J.) & ASSOCIES, INC. ... 526
MARTIN (LIONEL) & ASSOCIES, CONSULTANTS EN TRANSPORT INC. ... 526
MECANIQUE BOUCHARD & FILS INC. ... 526
MERCIER, MAURICE (*Erratum*) ... 663
METIER A TISSER FLOTHE LTEE ... 526
MIRABEL AUTO STEREO INC. ... 527
MODES ARILEM INC. (LES) ... 526
MUSIQUE FAUCHER INC. ... 526
NANDELCOURT INC. ... 526
PAPIER LAURENTIEN S.T. LTEE ... 526
PATENAUDE & FRERES INC. ... 526
PEINTURE G. ROY LTEE ... 526
PEINTURES RAYMO INC. (LES) ... 526
PISCINES DE LA BAIE DES HA! HA! INC. (LES) ... 526
PLACEMENTS ANDRE CHARRON INC. ... 526
PLACEMENTS BOISRION INC. (LES) ... 526
PLACEMENTS COURTEAU LIMITEE (LES) ... 526
PLACEMENTS HIER LTEE (LES) ... 526
PLACEMENTS LAURENSOL INC. ... 526
PLOMBERIE PAUL GRONDIN (1975) INC. ... 526
PLOMBERIE ROLAND CHAUSSE INC. ... 526
PNEUS CAPITALE INC. ... 527
PORTES DE GARAGE HARVEY & GAUDREAU INC. ... 527
PRODUITS D'EXTERMINATION MAHEU INC. (LES) ... 527
RASCAL HOUSE (CAVENDISH) LTD. ... 525
RAYMO PAINTING INC. ... 526
RECYCLAGE ESTRIE INC. ... 527
RECYCLAGE PETIT LTEE ... 527
RECYCAN INC. ... 527
RENAUD (ROMA) GENERAL WELDING AND USED CARS INC. ... 527
ROBY AMUSEMENT INC. ... 522
ROSEMERE (H.B.) REALTIES INC. ... 525
SALVACO INC. ... 527
SENOJ FILMS INC. ... 524
SERVICES D'ADMINISTRATION BENJAMIN INC. ... 527
SERVICES D'ADMINISTRATION L.G.P. INC. (LES) ... 527
SERVICES D'ADMINISTRATION J.A.S. (LES) ... 527
SERVICES FINANCIERS HENRI RENAUD & ASSOCIES (JOLIETTE) INC. (LES) ... 527
SOCIETE D'ADMINISTRATION R.N.C. INC. ... 527
SOCIETE IMMOBILIERE SILOCA LTEE ... 527

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

SOLNORD INC. 527
SOUDURE GENERALE ET VOITURES USAGEES ROMA RENAUD INC. 527
SPORTS CORBEIL INC. 527
STEREO D'AUTO MIRABEL INC. 527
SYSTEMES INCLINATIONS INC. (LD.) 528
TABAGIE JACQUES LIMOGES INC. 528
TARDIF ET MARTICOTTE INC. 528
TECNOBEC INC. 528
TRANS-FOCAL FILMS INC. 524
TRANSPORTS A D.V. INC. (LES) 528
TRANSMISSION G.G. INC. 528
VETEMENTS DE SPORT FABRO INC. 528
WELDING INTERNATIONAL IMPORTS INC. 525

LETTRES PATENTES (3e PARTIE)

ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE « THE BIRCHES » (L') 532
ASSOCIATION DES ETUDIANTS ET DU PERSONNEL DU PROGRAMME B. INC. 528
ASSOCIATION HAITIENNE DU QUEBEC 528
ASSOCIATION RECREATIVE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC LYNCH LTEE 528
CLUB PRIVE PIERRE (1975) INC. 528
CLUB DE SKI MONT FORTIN INC. 528
CLUB SOCIAL DES POLICIERS DE LACHUTE INC. 529
CLUB DE TENNIS AVANTAGE-POUR INC. 529
GARDERIE LES PETITES PUCES 529
PIERRE'S PRIVATE CLUB (1975) INC. 528
RESUSCICAR INC. (*Erratum*) 663
"THE BIRCHES" PROPERTY OWNERS' ASSOCIATION 532

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

ACTON RUBBER LIMITED (THE) 529
AGENCE DE VOYAGE PRINCESSE INC. 529
ASR MECHANICAL INC. 529
BETON BOLDUC INC. 529
BLUEQUIT INVESTMENTS INC. 530
BREUVAGES INNOPOP LTEE (LES) 529
CALAIS DEVELOPMENT INC. 529
CAOUTCHOUCS ACTON LIMITEE (LES) 529
CEGELEC BATTERIES CORPORATION 529
CERTAC CORPORATION 529
CHOCOLAT JEAN & CHARLES INC. 529
CORPORATION DE BATTERIES CEGELEC 529
CORPORATION CERTAC 529
CORPORATION S.G.M. 530
DECORATION S.E.D. INC. 530
DORIA BOISJOLI LTEE 530
DRUMMONDVILLE SPORTS INC. 530
ENTREPRISES RAYMOND BOUCHER INC. (LES) 530
FABRICATIONS HAMMOND (QUEBEC) INC. (LES) 530
FRIGOREX OF QUEBEC LTD. 530
FRIGOREX DU QUEBEC LTEE 530

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

(suite)

GAGNON (LUCIEN) & FILS INC. 530
GESTION PIMA LIMITEE 530
HAMMOND MANUFACTURING (QUEBEC) INC. 530
HIT PARADE SPORTSWEAR INC. 531
INDUSTRIES M.C.P. INC. (LES) 530
INDUSTRIES U.D.T. INC. (LES) 530
INNOPOP BEVERAGES LTD. 529
INVESTISSEMENTS PASSERINE INC. 530
JEAN & CHARLES CHOCOLATE INC. 529
LAVALIN INC. 530
M.C.P. INDUSTRIES INC. 530
MISS-TEE INC. 530
OKAPLY LTD. 530
OKAPLY LTEE 530
PARE INVESTMENT CORPORATION 531
PIMA MANAGEMENT LIMITED 530
QUEBEC CRANE LTD. 531
QUEBEC-GRUES LTEE 531
ROLLAIR INC. 531
S.G.M. CORPORATION 530
TOURBIERES LAMBERT, INC. 531
TRANSPORT DUBE, QUEVILLON INC. 531
U.D.T. INDUSTRIES INC. 530
UNITED RED FEATHER SERVICES 531
VETEMENTS DE SPORTS PALMARES INC. 531
WATERLOO BOX & PACKAGING LIMITED 531

LIQUIDATION DES COMPAGNIES

BEAUDOIN (ROGER) AUTOMOBILE INC. 537

MINISTÈRES

CONSOMMATEURS, COOPÉRATIVES ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES

ASSURANCES:

COLOGNE LIFE REINSURANCE COMPANY (*Permis*) 537
COMMERCIAL UNION ASSURANCE COMPANY OF CANADA (*Licenses*) 538
COMPAGNIE D'ASSURANCE UNION COMMERCIALE DU CANADA (*Permis*) 538
COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE CONSTELLATION DU CANADA (LA) (*Ch. de nom*) 538
CONSTELLATION LIFE ASSURANCE COMPANY OF CANADA (*Ch. of Name*) 538
EMPLOYERS MUTUAL FIRE INSURANCE COMPANY (*Annul.*) 538
EXCESS INSURANCE COMPANY LIMITED (*Annul.*) 538
SOCIETE COMMERCIALE DE REASSURANCE (*Permis*) 539

RICHESSES NATURELLES

REVOCATION DE DROITS MINIERS 539

TERRES ET FORÊTS

CADASTRES:

ARTHABASKAVILLE, VILLAGE 539
GRANBY, CANTON 539

TERRES ET FORÊTS

CADASTRES:

(suite)

NOTRE-DAME-DE-LA-VICTOIRE, PAR. 539
ORFORD, CANTON 539
ORFORD, CANTON 540
ORFORD, CANTON 540
POINTE-CLAIRE, PAR. 540
SAINTE-ADELE D'ABERCROMBIE, PAR. 540
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAR. 540
SAINT-DAVID-DE-L'AUBERIVIERE, PAR. 540
SAINT-ETIENNE-DE-LAUZON, PAR. 540
SAINT-ETIENNE-DE-LAUZON, PAR. 540
SAINTE-FOY, PAR. 540
SAINTE-GENEVIEVE, PAR. 540
SAINT-JANVIER, PAR. 541
SAINT-LIN, PAR. 541
SAINT-LUC, PAR. 541
SAINTE-MARGUERITE, PAR. 541
SAINT-MAURICE, PAR. 541
SAINTE-THERESE-DE-BLAINVILLE, PAR. 541
SAINTE-THERESE-DE-BLAINVILLE, PAR. 541
SAINT-VALENTIN, PAR. 541
TEMPLETON, CANTON 541
VILLENEUVE, CANTON 542
VILLENEUVE, CANTON 542

TRANSPORTS

ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUE 542

PROCLAMATIONS

Coming into force of the official cadastre of a part of the township of *Fagundez*, situated in the registration division of Saguenay 552
Coming into force of the official cadastre of a part of the township of *Obalski*, situated in the registration division of Lac-Saint-Jean-Ouest 554
Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie du canton de *Fagundez*, située dans la division d'enregistrement de Saguenay 552
Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie du canton d'*Obalski*, située dans la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest 554

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF VILLAGE DE SAINT-VALLIER (*L.P.*) 543
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU VILLAGE DE SAINT-VALLIER (*L.P.*) 543

SOUMISSIONS

ABENAKIS, C.S. 544
DOLBEAU, C.S. 544
GRANTHAM-OUEST, MUNIC. 545
MILLE-ILES, C.S. 546
SAINT-EUSTACHE, C.S. 547
SAINT-FELIX-DU-CAP-ROUGE, PAR. 548
SAINT-MARTIN, PAR. 549
TARDIVEL, C.S.R. 550
VAL-MONTS, C.S. 551

VENTES

EFFETS NON RÉCLAMÉS

CANADIAN NATIONAL RAILWAY COMPANY.... 555
COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER NATIONAUX DU CANADA.... 555

PAR SHÉRIFS

DRUMMOND

DRUMMONDVILLE, CITE-CITY *VS* HYVON.... 555

GASPÉ

ROBIN JONES & WHITMAN LTD. *VS* DUFRESNE.... 556

MONTRÉAL

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPERIALE (LA) *VS* MONASTERIOS.... 557
CAISSE POPULAIRE DE DUVERNAY (LA) *VS* LAGACE.... 557
CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE *VS* MONASTERIOS.... 557

QUÉBEC

BANK CANADIAN NATIONAL *VS* ARCHAMBAULT.... 558
BANQUE CANADIENNE NADIONALE *VS* ARCHAMBAULT.... 558
BENEFICIAL FINANCE CORPORATION *VS* RIOUX.... 559
CAISSE POPULAIRE LAC ST-CHARLES *VS* CORBIN.... 559
STATION CHARLES-HENRI FERLAND INC. *VS* BILODEAU.... 560
TEXACO CANADA LTD. *VS* GOURDEAU.... 560

SAINT-FRANÇOIS

CAISSE POPULAIRE SAINTE-JEANNE-D'ARC *VS* DUROCHER.... 560

SAINT-HYACINTHE

GOODFELLOW LUMBER SALES LTD. *VS* BEAUDIN ET *AL*.... 561

TAXES

BEACONSFIELD, CITE-CITY.... 567
BEAUHARNOIS, COMTE.... 571
BELLECHASSE, COMTE.... 570
BROME, COMTE-COUNTY.... 567
CHARLEVOIX-EST, COMTE.... 583
DRUMMOND, COMTE.... 631
GASPE-EST, COMTE-COUNTY.... 591
IBERVILLE, COMTE.... 606
KAMOURASKA, COMTE.... 577
LABELLE, COMTE.... 635
LAPRAIRIE, COMTE-COUNTY.... 659
LASALLE, CITE-CITY.... 578
L'ASSOMPTION, COMTE.... 571
LOTBINIERE, COMTE.... 581
MASKINONGE, COMTE.... 607
MISSISQUOI, COMTE-COUNTY.... 579
MONTCALM, COMTE.... 585
MONT-FORT, C.S.... 562
PORTNEUF, COMTE.... 610
PRINCEVILLE, VILLE.... 582

TAXES

(suite)

QUEBEC, COMTE 612
RICHMOND, COMTE-COUNTY 618
RIMOUSKI, CITE 631
RIMOUSKI, COMTE 616
ST-FELICIEN, VILLE 605
SAINT-MAURICE, COMTE 634
SAINT-JEAN, COMTE 628
SHEFFORD, COMTE 620
VAUDREUIL, COMTE-COUNTY 624
VERCHERES, COMTE 630
YAMASKA, COMTE 623

SOMMAIRE

ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES 532

AVIS DIVERS 532

CHANGEMENT DE NOM, LOI DU 532

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 431

COMPAGNIES, AVIS CONCERNANT LA LOI DES 521-536-663

LIQUIDATION 537

MINISTÈRES 537

PROCLAMATIONS 552

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC 543

SOUMISSIONS 544

VENTES:

- EFFETS NON RÉCLAMÉS 555
- PAR SHÉRIFS 555
- POUR TAXES 562

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Third class Troisième classe
Permis No. 107
Québec

Le Québec tel quel

L'histoire, le territoire, la vie politique, la vie sociale, la vie économique, la vie culturelle, tels sont les grands chapitres qu'on trouvera dans ce volume publié par le ministère des Communications: LE QUEBEC TEL QUEL.

Ouvrage de consultation s'appuyant sur les données disponibles au début de l'année 1975, la publication contient une foule de renseignements utiles et une importante documentation, accompagnés de nombreuses photographies et de tableaux statistiques détaillés.

EOQ 728 $2.50



Éditeur officiel du Québec
C.P. 12
Édifice "G"
Cité parlementaire
Québec
G1R 5B3